

Gérard MOITRIEUX

HERCVLES SALVTARIS



ÉTUDES LORRAINES D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE NANCY

HERCVLES SALVTARIS

Etudes Lorraines d'Archéologie Nationale
Gérard MOITRIEUX

HERCVLES SALVTARIS

HERCULE AU SANCTUAIRE DE DENEUVRE
(Meurthe-et-Moselle)

*Publié avec le concours
du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
et de la Compagnie des Cristalleries de Baccarat*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE NANCY

ÉTUDES LORRAINES D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE

sous la direction d'Yves Burnand
publiées par le Centre Albert Grenier de l'Université de Nancy II
et la Direction des Antiquités de Lorraine.

Etudes d'architecture gallo-romaine

sous la direction d'Yves Burnand, Nancy, 1983, 194 p.

Crédit photographique : Société d'archéologie de Deneuvre.

MOITRIEUX, Gérard

Hercvles Salvтары : Hercule au sanctuaire de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle) / Gérard Moitrieux. — Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1992. — 270 p. : cartes, ill., couv. ill. en coul. ; 28 cm. — (Coll. « Etudes lorraines d'archéologie nationale »)

ISBN 2-86480-547-2

© 1992, Presses Universitaires de Nancy, 25 rue Baron Louis, 54000 Nancy

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright, 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris.



ABRÉVIATIONS

- A.N.R.W. : Aufstieg und Niedergang der römischen Welt.
- B.J. : Bonner Jahrbuch.
- B.E.F.A.R. : Bibliothèque des Ecoles Françaises de Rome et d'Athènes.
- B.S.N.A.F. : Bulletin de la Société Nationale des antiquaires de France.
- C.R.A.I. : Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M.E.F.R.A. : Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome.
- M.S.A.F. : Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.
- R.A. : Revue archéologique.
- R.A.C. : Revue archéologique du Centre.
- R.A.E. : Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est.
- R.C.F.R. : Rei cretariae romanae fautores.
- R.E.A. : Revue des études anciennes.
- R.H.R. : Revue de l'histoire des religions.

PREMIÈRE PARTIE

Les données du site



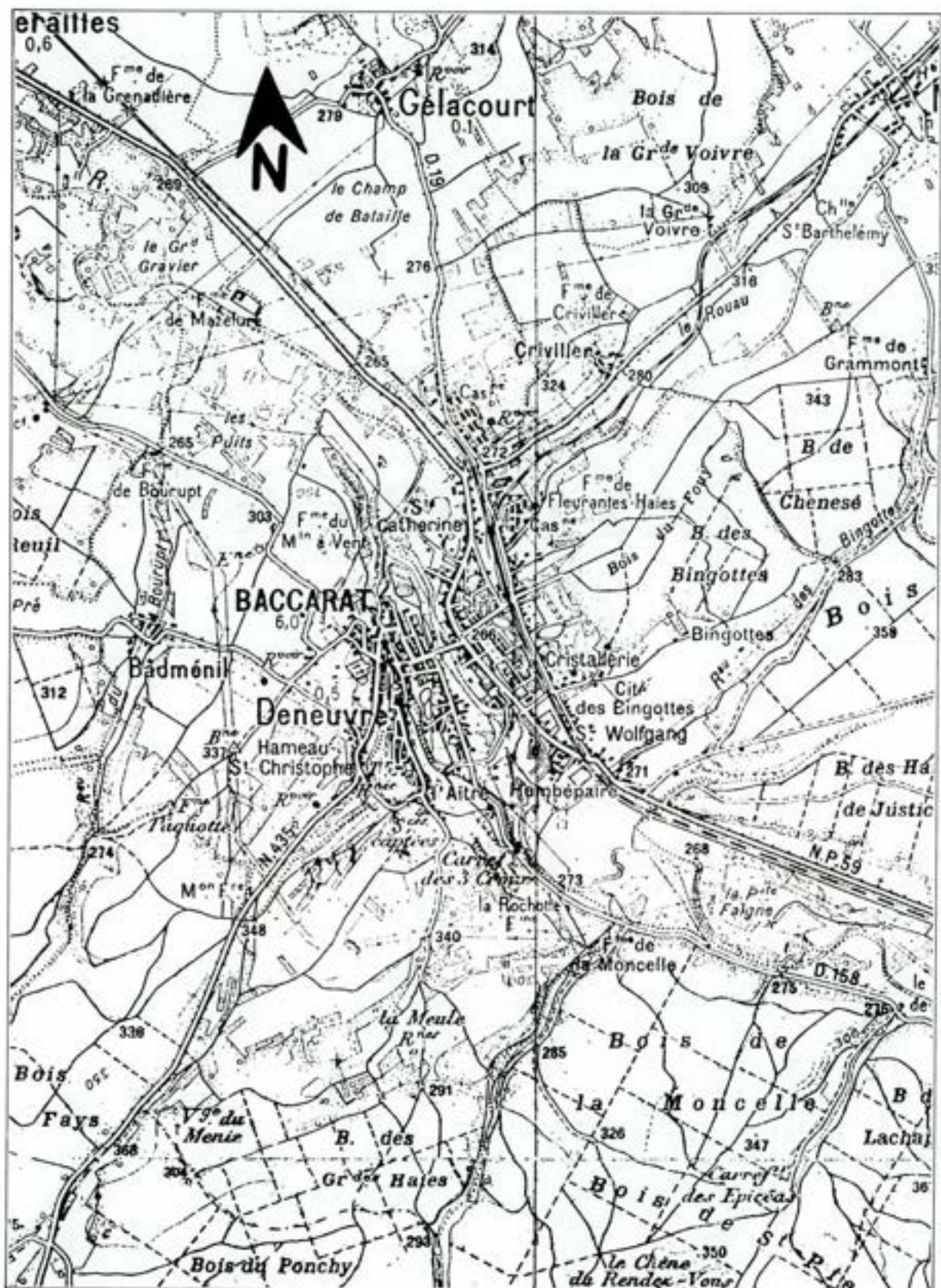


Figure 1 : Plan de situation de Deneuvre

Introduction

Le village de Deneuvre est installé sur un éperon de grès bigarré dominant la vallée de la Meurthe et la ville de Baccarat (fig. 1) à l'est, et le vallon de la Pexure à l'ouest.

Cette position dominante, culminant à 319 mètres, est, en venant du nord, le premier resserrement de la vallée de la Meurthe, jusqu'à ce point relativement large et sans aucun obstacle naturel. C'est donc un point de passage important qui annonce les premiers contreforts vosgiens. La modification de paysage va de pair avec un changement géologique. Jusqu'aux communes voisines du nord, le calcaire est la pierre dominante. A partir de Deneuvre apparaît le grès que l'on trouve dans toutes les Vosges. Le territoire de la commune peut se découper en deux zones (fig. 2) : le promontoire formant un plateau de 150 mètres du nord au sud et de 50 mètres d'ouest en est, dominant de ses pentes abruptes la vallée de la Meurthe de 50 mètres environ et de 30 mètres environ celle du ruisseau de la Pexure ; et un plateau au sud s'élevant en pente douce du nord vers le sud-ouest atteignant 365 mètres d'altitude ⁽¹⁾.

Si l'époque celtique n'a laissé que peu de traces, la présence des gallo-romains est largement attestée et connue de longue date, une des premières études ayant été d'attribuer le nom de Baccarat à la découverte hypothétique d'un autel de Bacchus dans le mur du couvent des Carmes ⁽²⁾ de cette ville.

Les vestiges, fort nombreux, découverts postérieurement sur le territoire de la commune de Deneuvre sont heureusement des témoins beaucoup plus sûrs (fig. 3). La bourgade s'étendait sur la partie basse, c'est-à-dire le plateau et le contrefort sud de l'éperon. Les fouilles menées depuis le XIX^e siècle ont permis d'en préciser l'organisation. Sur l'éperon de nombreuses substructions permettent de penser qu'un habitat y était présent dès le I^{er} siècle, comme peuvent l'attester des tessons de sigillée datés de 50 à 80 ⁽³⁾. Les caves des maisons ont fourni de nombreux témoignages tels que colonnes, vases, statuettes, monnaies etc... Sur le plateau lors de constructions ou de fouilles officielles, de nombreux murs ont été dégagés ⁽⁴⁾. Il semble que la zone occupée par le vicus se situe aux lieux-dits « la Houbette », « à l'Aide », « le Vert Poirier » et « le Premier Silorit », plusieurs sentiers encore utilisés paraissant des survivances des axes de communication de base ⁽⁵⁾. La nécropole découverte au XIX^e siècle, en un lieu mal localisé à l'ouest de la tour du Bacha, a livré des stèles à personnages dont une stèle portant le nom Artula, un buste d'un jeune homme tenant un bâton et un autre portant l'inscription ANIMOSVS DOM ⁽⁶⁾.

La bourgade située à Deneuvre avait une double activité religieuse et artisanale, liée aux voies romaines dont Deneuvre était un carrefour ⁽⁷⁾. Son rôle était celui d'une étape au passage d'un gué sur la Meurthe ⁽⁸⁾ surveillé par un petit poste ⁽⁹⁾, dont les restes d'un bâtiment, dit tour du Bacha, pourraient être le témoignage ⁽¹⁰⁾. Ses activités s'étaient orientées vers la fabrication de céramiques, le travail du bois ⁽¹¹⁾ et de la pierre ⁽¹²⁾.

Le rôle religieux de ce centre est incontestable, les recherches anciennes ayant mis à jour un certain nombre de témoignages de cultes. En 1873 une salle contenant deux autels anépigraphes ⁽¹³⁾ a été fouillée. Aucune indication ne permet d'identifier la divinité honorée en ce lieu, même si certains auteurs ont voulu y voir un culte mithraïque ⁽¹⁴⁾. A la même époque, des peintures murales

reproduisant des scènes bacchiques ont été retrouvées dans une salle. Les auteurs y ont vu un sanctuaire à Bacchus ⁽¹⁵⁾. Là aussi, il faut être prudent car l'interprétation choisie semble trop liée à la volonté de justifier l'origine bacchique du site. Il se peut qu'il s'agisse d'une pièce d'une habitation ayant un mur décoré d'un type de motifs traditionnels dans le monde romain. En 1883, des statuettes en terre cuite, hautes d'une quinzaine de centimètres représentant Minerve ont été trouvées dans des substructions ⁽¹⁶⁾ et attestent de son culte à Deneuvre. Une plaque votive d'argent, dédiée à une divinité non citée, portait l'inscription HERMANNVS EX VOTO. En 1890, fut découverte une plaque d'argent avec les mentions : DEO INVICTO GERMAN[...]SOL[...] ⁽¹⁷⁾ qui est peut-être l'indication d'un culte solaire. En 1970, fut mise à jour une stèle représentant deux déesses-mères assises dont l'une semble tenir une corne d'abondance ⁽¹⁸⁾. Enfin en 1985, une découverte fortuite mit à jour une statuette de Vénus et une déesse-mère assise dans un fauteuil d'osier et allaitant un enfant. Elles sont en céramique blanche de l'Allier et proviennent sans doute d'un culte domestique.

D'autre part la toponymie et les repérages au sol font penser qu'il existe un sanctuaire dans le cimetière actuel, où s'était installée la première église paroissiale, et au lieu-dit « les Jovinottes » où l'on peut raisonnablement envisager que se trouve un fanum dédié à Jupiter ⁽¹⁹⁾.

Ainsi les recherches archéologiques (voir la carte des sites gallo-romains) ont confirmé l'intuition de Camille Jullian « décrivant » des villages nombreux et prospères chez les Leuques. « Outre les grand vici..., Escles près de Darney (dont le bois était certainement un centre d'habitation), et Deneuvre près de Baccarat : remarquez que ces pays seront plus tard pays verriers, et je crois que déjà ces villages, outre leur caractère religieux très marqué, avaient une vie industrielle importante. Les industries les plus originales semblent avoir été la savonnerie et la verrerie, double conséquence peut-être de l'utilisation des cendres ou potasses des bois de charmes du pays. Ajoutez la céramique » ⁽²⁰⁾.

C'est dans ce contexte que, par hasard ⁽²¹⁾, fut mis au jour un sanctuaire herculéen situé aux marges de la bourgade antique (fig. 4) ⁽²²⁾. La difficulté de l'exploration du site explique que la totalité de sa superficie n'ait pu être fouillée. La présente étude n'est donc pas l'analyse d'un ensemble certainement plus étendu, mais l'analyse des manifestations du culte d'un sanctuaire des eaux autour des structures déjà découvertes. Les recherches ont permis de dégager différents bassins, alimentés par des sources, entourés par de nombreuses sculptures. Ces données apportent des précisions sur la religion gallo-romaine en général en éclairant l'organisation d'un culte, les divinités qui y étaient honorées, l'évolution et la fréquentation du site. Plus spécifiquement, elles permettent une nouvelle approche du dieu Hercule. Celui-ci, très honoré en Gaule et en Germanie, reste très mal connu tant pour ses fonctions que pour son culte et les résultats des fouilles de Deneuvre affinent son image traditionnelle. Enfin dans le domaine artistique, l'abondance du matériel permet une meilleure connaissance de la sculpture, car la statuaire de Deneuvre permet d'étudier une série significative de reliefs produits sur une longue période et dans un espace clos. L'analyse en est d'autant plus intéressante que des faisceaux de données datables (monnaies, céramiques, bois, stratigraphies) permettent de comprendre l'évolution de la statuaire et de la situer dans le temps.

Les résultats des recherches de Deneuvre s'inscrivent dans l'ensemble des problèmes religieux et artistiques de la Gaule romaine ; ils permettent l'analyse du culte d'Hercule, de ses formes de représentations plastiques dans un sanctuaire de source fréquenté pendant presque trois siècles.

NOTES

- (1) Voir cartes en annexe, pl. I et II.
- (2) Voir Ch. Mangin, *Mémoire pour servir l'histoire de Deneuvre et Baccarat*, 1861, et Bernhardt, *Deneuvre et Baccarat, d'après des documents inédits*, Nancy, 1885 ; ce dernier parle du « Castellum de Bachi Ara » repris par M. Toussaint, *Répertoire archéologique du département de la Meurthe-et-Moselle*, Nancy, 1947, p. 83, qui situe la découverte dans le château, de Baccarat, en la contestant.
- (3) G. Moitricieux, *Rapport de travaux fouilles*, 1981, déposé à la D.A.L.
- (4) M.L. Fève, « Rapport de fouilles », *Bulletin de la Société archéologique du canton de Baccarat*, 1972-1973-1974 et J.M. Frémion, *ibid.*, 1971.
- (5) Voir carte en annexe ; et G. Moitricieux, « Un siècle de recherches archéologiques », *RAE* XXXII, 1981, p. 78 et figures 12, 15, 24.
- (6) Voir M. Toussaint, *La Lorraine à l'époque gallo-romaine*, Nancy, 1928, p. 178 et aussi G. Moitricieux, « Un siècle de recherches archéologiques », *op. cit.*, p. 72.
- (7) J. Godfrin, « Contributions à l'étude des voies antiques en Lorraine, le réseau routier du Chaumontois », *Bulletin de la Société Lorraine des Etudes Locales*, 36, 1969 III, p. 3-28 et 37, 38, 1970 I-II, p. 1-25.
- (8) G. Moitricieux, « Un siècle de recherches archéologiques à Deneuvre », *op. cit.*, p. 67.
- (9) Selon P.L. Piémont, *La toponymie, conception nouvelle*, Strasbourg, 1969, p. 187 et 279 qui associe Baccarat à la notion de scara, poste de surveillance des routes qui était installé toutes les 40 lieues « qui apparaissaient à des points remarquables d'itinéraires antiques : à mi-chemin entre deux villes à un pont, sur une hauteur permettant de contrôler les environs ». Cette hypothèse confirmerait le rôle de la tour du Baccha.
- (10) Bernhardt, *op. cit.*, p. 12 ; et aussi M. Toussaint *Répertoire de la Meurthe-et-Moselle*, *op. cit.*, p. 84 ; et H. Mangin, *op. cit.*, p. 26. Peut être créé sous Marc Aurèle, voir A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, T. IV, 2, Paris, 1960, p. 906.
- (11) Bernhardt, *op. cit.*, p. 17 ; voir aussi J.P. Adam, *La construction romaine, matériaux et techniques*, Paris, 1984, p. 100.
- (12) G. Moitricieux, « Un siècle de recherches », *op. cit.*, p. 72.
- (13) L. Digot, *Glanures palennes au pays Leuquois : Mithriaca, la stèle d'Artula et les deux sanctuaires mithriaques à Deneuvre*, Nancy, 1913.
- (14) *Id.*, p. 19.
- (15) Bernhardt, *op. cit.*, p. 14.
- (16) *Id.*, p. 16.
- (17) *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, séance du 17 septembre 1890.
- (18) R. Billoret, « Informations archéologiques de Lorraine », *Gallia* XXX, 1972, fascicule 2, p. 350.
- (19) G. Moitricieux, « Un siècle de recherches », *op. cit.*, p. 88.
- (20) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris, 1929, T. VI, p. 471, note 6.
- (21) G. Moitricieux, « Fouilles gallo-romaines à Deneuvre », *Le Pays Lorrain*, 2, 1976, p. 111.
- (22) Voir figures 3-4 dans le texte.

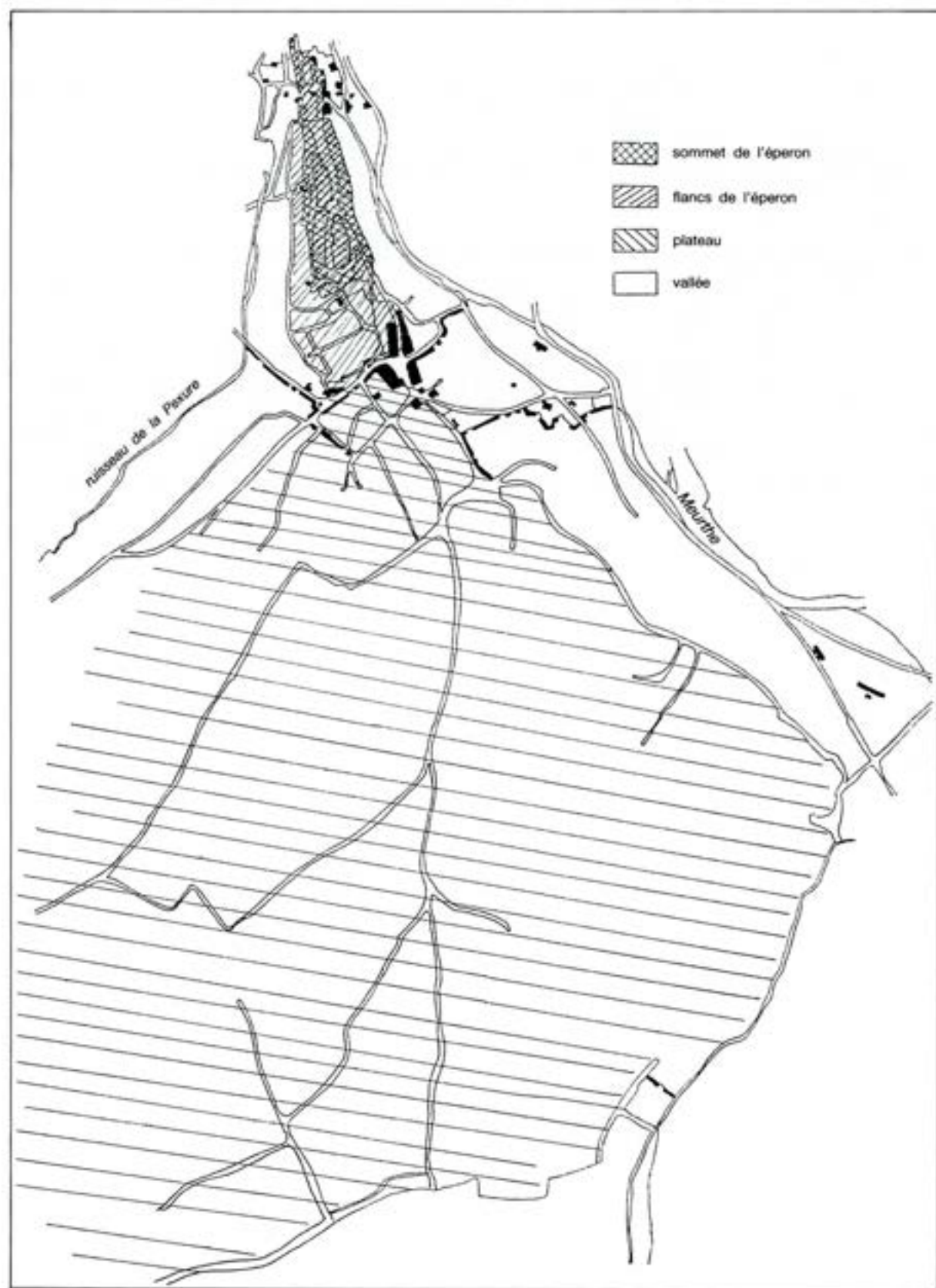


Figure 2 : Répartition des masses du relief

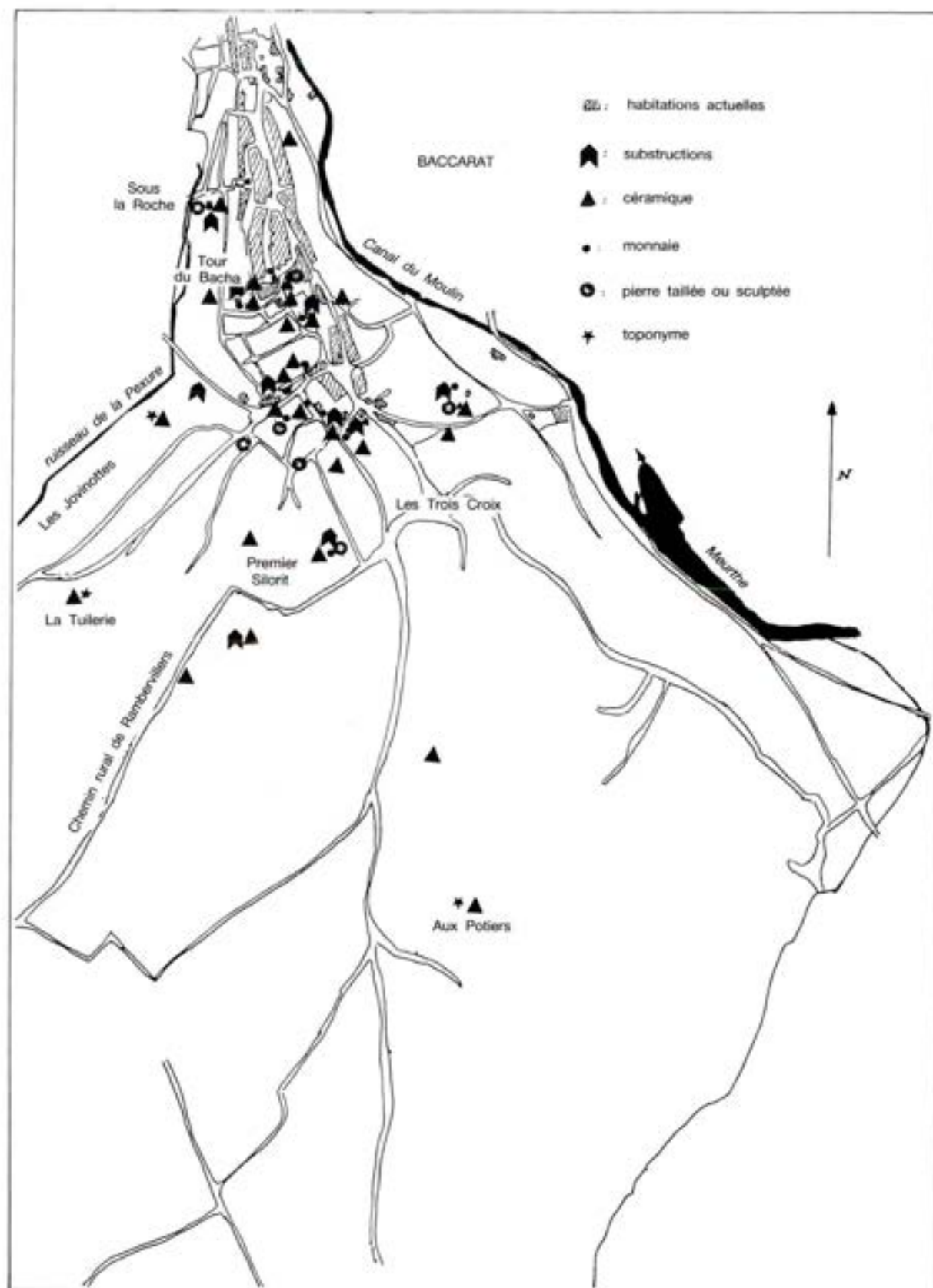


Figure 3 : Carte des sites gallo-romains de Deneuvre

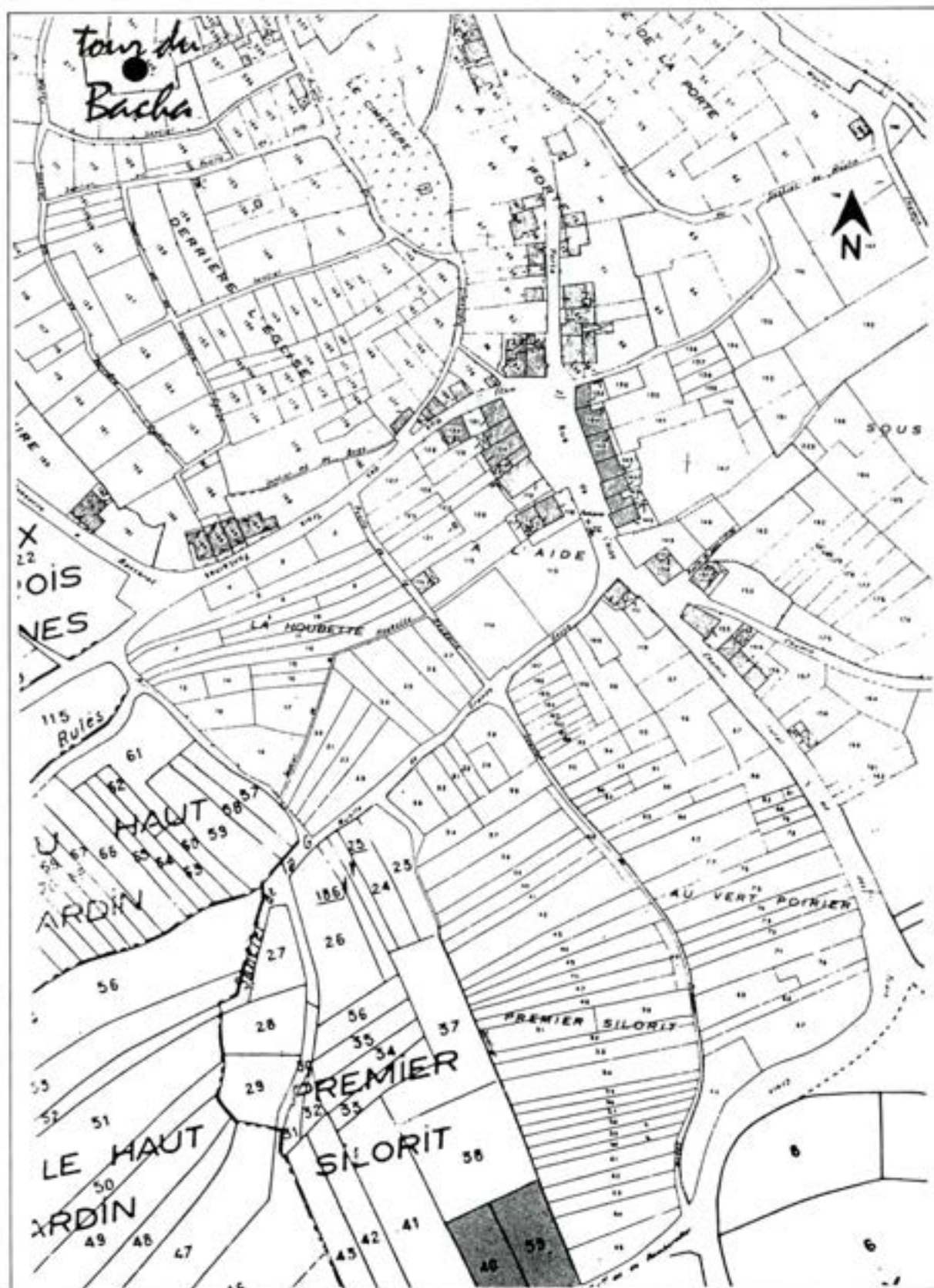


Figure 4 : Plan cadastral et localisation du sanctuaire

CHAPITRE I

Les données archéologiques

LES TRAVAUX poursuivis pendant douze années ont permis de retrouver des bassins et de reconstituer les formes du sol antique, enfouies sous un important remblaiement témoin des différentes formes d'occupation de ce site. Une épaisse couche de tourbe recouvrait le sol antique ; elle était surmontée de lits d'argile, le total atteignant parfois trois mètres d'épaisseur. L'ensemble est très instable, car la tourbe trop peu solide provoquait l'effondrement des bords des zones de fouilles en cédant sous le poids des couches supérieures. Ce processus est accentué par des fentes du sol argileux qui laissent pénétrer l'eau de pluie qui amoindrit la résistance du sol et transporte de la boue dans les fouilles. La plus grosse difficulté était liée à la nature du sanctuaire, les sources qui approvisionnaient les bassins continuant de couler. Les évacuations mises en place à l'époque gallo-romaine ayant été comblées ou détruites, l'eau divague à travers tout le site (sept points d'émergence ont pu être localisés). De ce fait, le chantier est boueux et nécessite un pompage permanent pour travailler. En hiver, l'arrêt des activités provoque le remplissage des fouilles qui forment alors un étang, profond en certains points de quatre mètres. Ces obstacles expliquent l'inachèvement des fouilles et les résultats partiels qui en découlent dans le domaine des structures du sanctuaire.

I

STRATIGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE ANTIQUE DU SITE

Le sol actuel en pente doucement inclinée vers l'est et le nord ne correspond pas à l'aspect plus vallonné du site dans l'Antiquité.

La stratigraphie d'ensemble ⁽¹⁾. Les stratigraphies montrent que depuis l'époque romaine, le remblaiement a été actif dans les vallons du Premier Silorit ; il atteint parfois trois mètres d'épaisseur. La roche en place est constituée par une argile sédimentaire du Buntsandstein Supérieur, de couleur rose, rouge ou violacée, pouvant passer au vert-clair ; elle est épaisse d'environ 2 à 3 mètres : 3,5 m à quelques dizaines de mètres en amont du sondage (fig. 5, 6, 7).

La disposition stratigraphique. L'observation et la description des diverses couches qui la surmontent permettent de préciser les étapes et la signification du remblaiement.

Une argile bleu foncé, bleu nuit, ou gris foncé, recouvre fréquemment la roche en place. Elle incorpore probablement le sol originel, climacique, qui d'après la nature argileuse du terrain, asphyxiante pour les végétaux, devait déjà être de caractère hydromorphe : un sol à gley, établi à partir de la roche-mère argileuse, et surmonté par un horizon vraisemblablement riche en humus peu décomposé et acide. Cet horizon est fourni en tessons de poteries, fragments de tuiles, dalles et

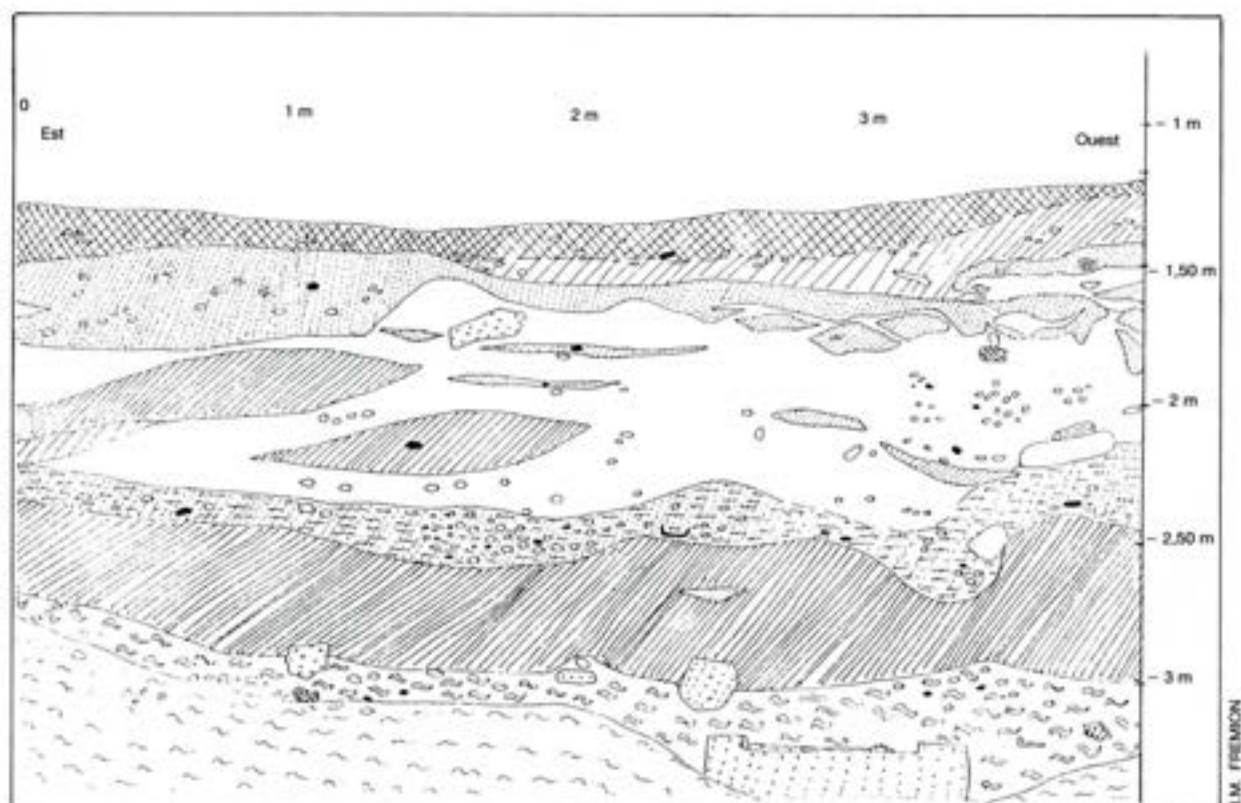



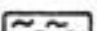















Figure 5 : Coupe Nord-Sud, face Est. A l'aplomb du bassin B.P.I.

Légendes des coupes stratigraphiques

	terre végétale		tourbe
	argile tourbeuse		argile noire, riche en matières organiques
	argile ocre, sableuse		argile rouge sédimentaire
	horizon ferrugineux		argile grise
	horizon à prédominance sableuse		blocs de grès (vestiges gallo-romains)
	lentille de sable		galets
	argile grise, sableuse		fragment de grès
	argile grise		morceaux de bois et racines
			bois calciné

pierres de toutes sortes. Il intègre également les restes du sol antique, car il devient franchement noir au sommet, tout en contenant autant de vestiges. On a pu y distinguer à plusieurs endroits, une couche d'incendie, d'épaisseur variable, avec la présence de charbon de bois.

Une couche de tourbe de 10 à 100 cm d'épaisseur recouvre tout : argile bleue ou noire et plusieurs éléments de grès. Elle est le signe indéniable d'un abandon partiel du site par l'homme, avec soit un retour à la nature, soit l'occupation par une prairie à faciès hygrophile. Dans la première hypothèse, la reprise de la nature a dû être générale dans le vallon, comme l'indique la faible teneur en argile de cette couche : le ruissellement devait être minime. Il s'agissait pour l'endroit, de touffes de végétaux hygrophiles et d'arbres (noisetiers, chênes, hêtres, merisiers) dont la présence est attestée par les restes de leurs fruits, de leurs feuilles et parfois de leurs troncs. Le sol était probablement un sol humique à gley dont l'horizon réducteur était surmonté par un hydromor ou un anmor acide ; il est également possible qu'il y ait eu là un stagnogley dont la couche humique superficielle se serait transformée progressivement en tourbe. Dans l'un et l'autre cas, le sol était acide. La tourbe s'est formée surtout dans les creux topographiques, où l'eau pouvait stagner. Ailleurs, sur les endroits mieux égouttés, la végétation a pu se réinstaller en partie ou totalement, laissant une couche tourbeuse plus mince.

Une succession d'horizons argileux et sableux incorporant les uns et les autres des graviers et des galets de quartz ou de quartzites, plus rarement de grès, de lydiennes ou de granites, forme un ensemble, très varié dans le détail, mais qui forme un tout. Ces matériaux sont dus en partie au ruissellement, agent sans doute le plus efficace de l'accumulation révélée par la stratigraphie.

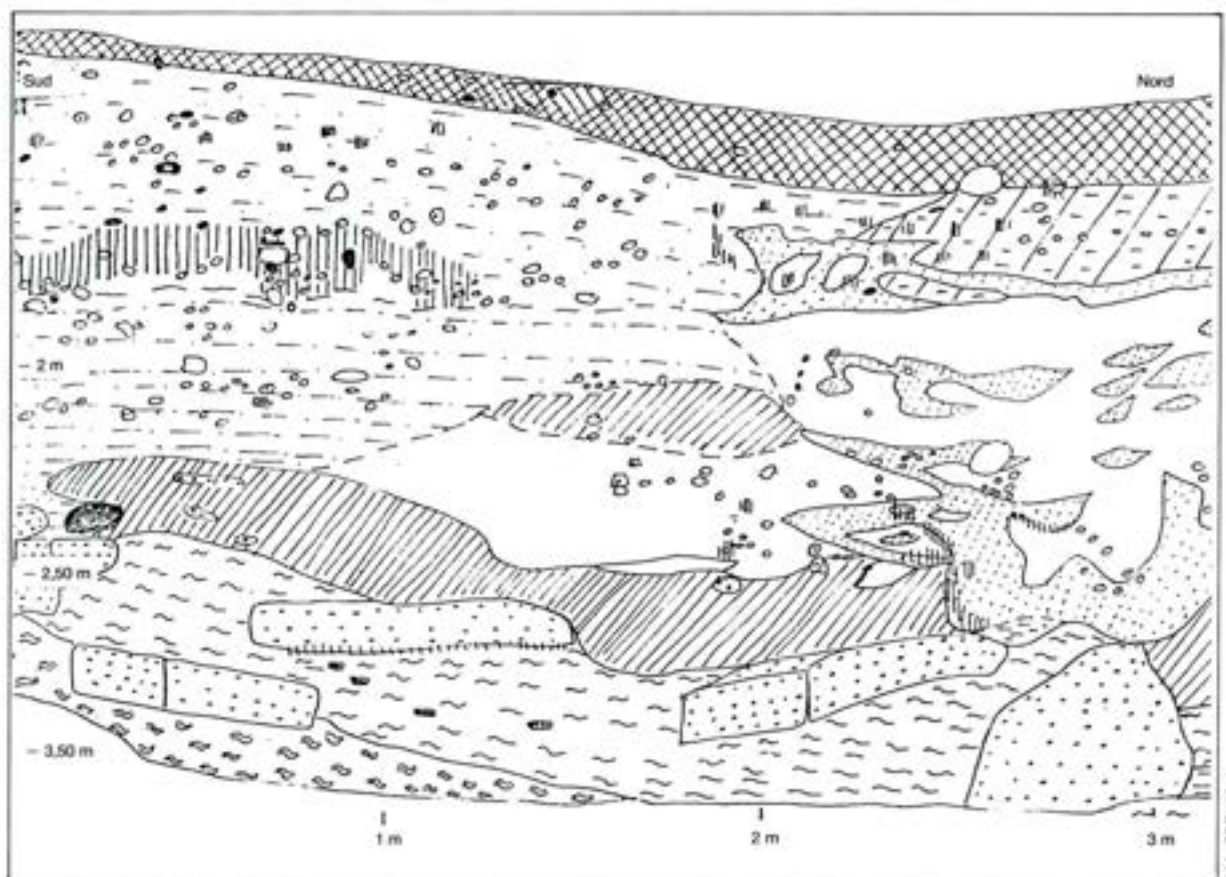
Son importance est considérable, surtout dès que les pentes s'accroissent un peu.

D'autre part, lorsqu'il fait froid, sur les terrains assez poreux en surface et dépourvus de couvert végétal, se forment des bâtonnets de glace fibreuse de quelques centimètres de hauteur, perpendiculaires à la pente et soulevant des parcelles du sol. Lors du dégel, les matériaux soulevés retombent. Ce processus n'est pas rare dans la région : il peut fonctionner plusieurs fois dans l'hiver, le résultat à long terme étant la migration vers le bas des matériaux du secteur amont ; sur les pentes de plus de 8 %, c'est un processus actif de déplacement superficiel. De plus, il détruit la cohésion des sols, comme le gel ; ainsi, il « prépare » l'érosion par le ruissellement provoqué par les pluies lors des redoux en saison froide.

Ce sont donc surtout des processus dynamiques qui ont remblayé le vallon et atténué sa configuration. Ils rendent compte d'un colluvionnement à l'époque historique, assez remarquable par son épaisseur dans des conditions topographiques favorables, mais il faut signaler que lors des fouilles une zone basse abandonnée pendant quatre années a été remblayée sur une hauteur de 0,75 m.

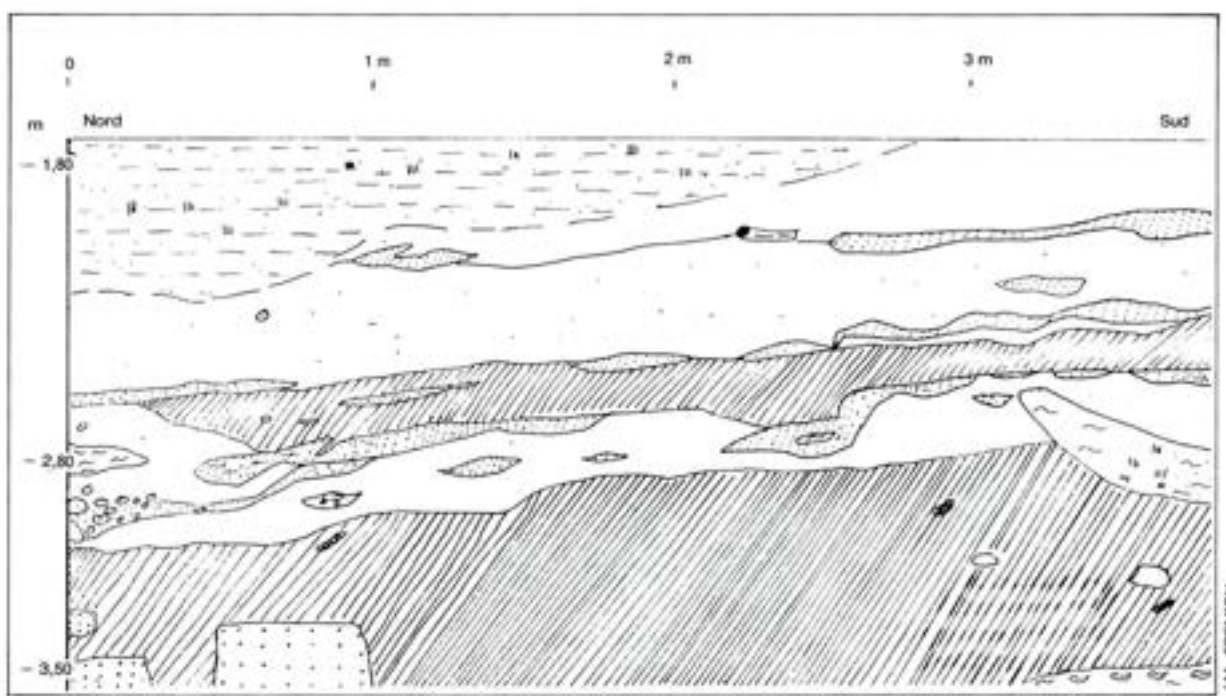
Les argiles ont été arrachées aux couches sédimentaires qui tapissent le fond du vallon, sur une épaisseur de 2 à 3 mètres de l'emplacement du sondage. Les sables, graviers et galets proviennent d'alluvions anciennes « perchées » sur les hauteurs environnantes au lieu-dit « La Maix », et au-dessus du « Carrefour des Trois-Croix »⁽²⁾ ; elles sont descendues par l'action des divers processus évoqués ci-dessus. La nature des galets (quartz à plus de 80 %, quartzites, lydiennes et même granites) est identique dans le remblai et dans les alluvions anciennes.

Ces dépôts ont une signification. Le colluvionnement est la marque d'un défrichement et d'une mise en culture de la contrée. La preuve en est la présence des argiles et surtout des sables et galets ; ils forment parfois des horizons continus, directement sur la tourbe, le sol antique, ou dans la masse du remblai (voir toutes les coupes)⁽³⁾. Le défrichement rend le sol plus vulnérable aux attaques des agents météorologiques : la pluie qui provoque le ruissellement, le gel, et parfois le vent (étés très secs). Lorsque les pentes dépassent 5 %, l'érosion des sols s'accroît : les pentes sont de l'ordre de 5 % dans le fond du vallon, de 10 % du côté de « La Maix » et de 16 à 18 % au-dessus du « Carrefour des Trois-Croix ». L'érosion des sols se solde par un transfert de matériaux vers l'aval ; les matériaux sont plus grossiers aussitôt après le défrichement : il déclenche un ruissellement concentré qui crée alors des lits sableux que la stratigraphie révèle sous forme de chenaux allongés ou de lentilles. Ils sont très nombreux sur une largeur de trois mètres environ, à l'est du grand bassin B.P.I. Cela semble indiquer l'existence, autrefois, d'un ravineau à cet endroit, creusé par le



J.M. FREMONT

Coupe Est-Ouest, face Sud. A l'aplomb du bassin B.P.I.



J.M. FREMONT

Coupe Nord-Sud, face Ouest. A l'aplomb du bassin B.P.II.

Figure 6

ruissellement concentré des eaux descendant du lieu-dit « La Maix » ; la forme du premier lit de sable déposé après le creusement de la tourbe en est la preuve (fig. 6). Le défrichement entraîne fréquemment le creusement de ravineaux sur les secteurs en pente.

La présence de lentilles de tourbe dans le gley révèle soit une saturation en eau locale, c'est l'emplacement du ravineau, soit une deuxième phase de stabilisation des sols des versants, par la présence de prairies, excellent fixateur végétal, ou par un nouveau retour à la friche. Elle renforce l'hypothèse de deux défrichements.

Le faciès tourbeux de l'argile situé directement sous la terre végétale est la conséquence de la saturation fréquente des horizons sous-jacents par l'eau d'une sorte de nappe perchée, permanente : l'humus a tendance à se décomposer incomplètement. Il semble que cette nappe soit suffisamment basse désormais, pour ne pas entraîner obligatoirement l'élaboration de tourbe, comme ce devait être le cas autrefois ; l'humus actuel est probablement moins acide, car plus aéré.

Au total on a pu relever les traces de plusieurs phases dans l'occupation humaine du site aux temps historiques, d'après les vestiges retrouvés. Les stratigraphies montrent que les matériaux qui contiennent et recouvrent ceux-ci forment un ensemble varié. Cet ensemble résulte de l'action de processus successivement : « statiques », dont la tourbe est le témoin, indiquant une reprise de la nature (prairie ou friche et forêt), et de toute façon un abandon par l'homme ; « dynamiques », qui révèlent vraisemblablement deux défrichements ; les remises en culture de la contrée sont à l'origine de la mise en place du colluvionnement de plus de 1,50 m d'épaisseur. Depuis, la saturation en eau du site a donné l'actuel aspect de la partie supérieure du sol, sur une épaisseur de 1 m à 1,50 m : un horizon tantôt humique, tantôt oxydé. En amont, l'épaisseur de la couverture d'âge historique diminue : 0,80 m à 1 m seulement, à l'emplacement du bassin B.P.I. de 3,50 m creusé pendant le sondage, et la tourbe n'existe plus à cet endroit.

La stratigraphie des périodes d'occupation. Comme cela a été dit plus haut, le dernier sol romain est composé d'une argile grise à bleu foncé. Sous ce sol, on a pu dégager d'autres horizons différents de la roche en place. Il faut noter que cela n'est pas général et ne s'étend pas sur toute la zone du site étudiée actuellement : ce phénomène semble plus spécialement circonscrit dans le vallon sud-nord et à l'est de celui-ci. La répartition des couches varie parfois. L'analyse faite ici reprend la coupe stratigraphique la plus complète qui a pu être faite en fonction des difficultés de travail dans le site.

Sous la couche d'argile grise, contenant de nombreux galets, d'une épaisseur variant de 6 à 10 cm et s'élargissant vers l'ouest, il en subsiste une autre rouge sableuse. Les deux horizons incorporent des galets de quartz et de grès qui vont en diminuant vers le bas. Cela semble indiquer un phénomène déjà décrit pour les couches supérieures attestant un ruissellement qui a été un agent important de remblaiement, mais aussi c'est peut-être la trace d'un remblaiement artificiel pour remettre les sols à niveau. Cet horizon, qui a une pente vers l'ouest et une épaisseur variant de 15 à 30 cm, surmonte d'abord une argile grise assez compacte d'une épaisseur d'environ 25 cm, contenant assez peu de vestiges sur plusieurs niveaux ; puis une couche d'argile rouge sableuse, vierge de tout objet et relativement perméable ; enfin une argile rouge compacte, qui est le sol vierge décrit plus haut.

Ces successions de couches semblent indiquer un remaniement d'origine humaine lié à une réorganisation du site dans sa partie basse. Les deux couches d'argile rouge sableuse et grise seraient donc des zones remblayées. En revanche, la présence de sable et de galets montre un phénomène dynamique lié vraisemblablement à une circulation d'eau : on peut en déduire qu'à certains moments l'écoulement des eaux dans le sanctuaire ne s'est pas limité aux points canalisés, mais a divagué à travers le site.

La configuration du site. L'analyse des sols faite lors des recherches a permis de restituer des données facilitant la compréhension de l'aspect du site à l'époque gallo-romaine (fig. 7).

On peut discerner essentiellement deux grands axes constitués par deux vallons, l'un orienté sud-nord, l'autre ouest-est. Dans ces deux zones ont été implantées les installations cultuelles qui ont été dégagées. Dans chacun d'eux coulait une source qui a été captée : dans le premier, elle alimente une série de bassins, dans le second, elle a été amenée sous la vasque du bassin de pierre B.P.I. ⁽⁴⁾. Ces vallons se rejoignent à peu près à la hauteur de ce bassin.

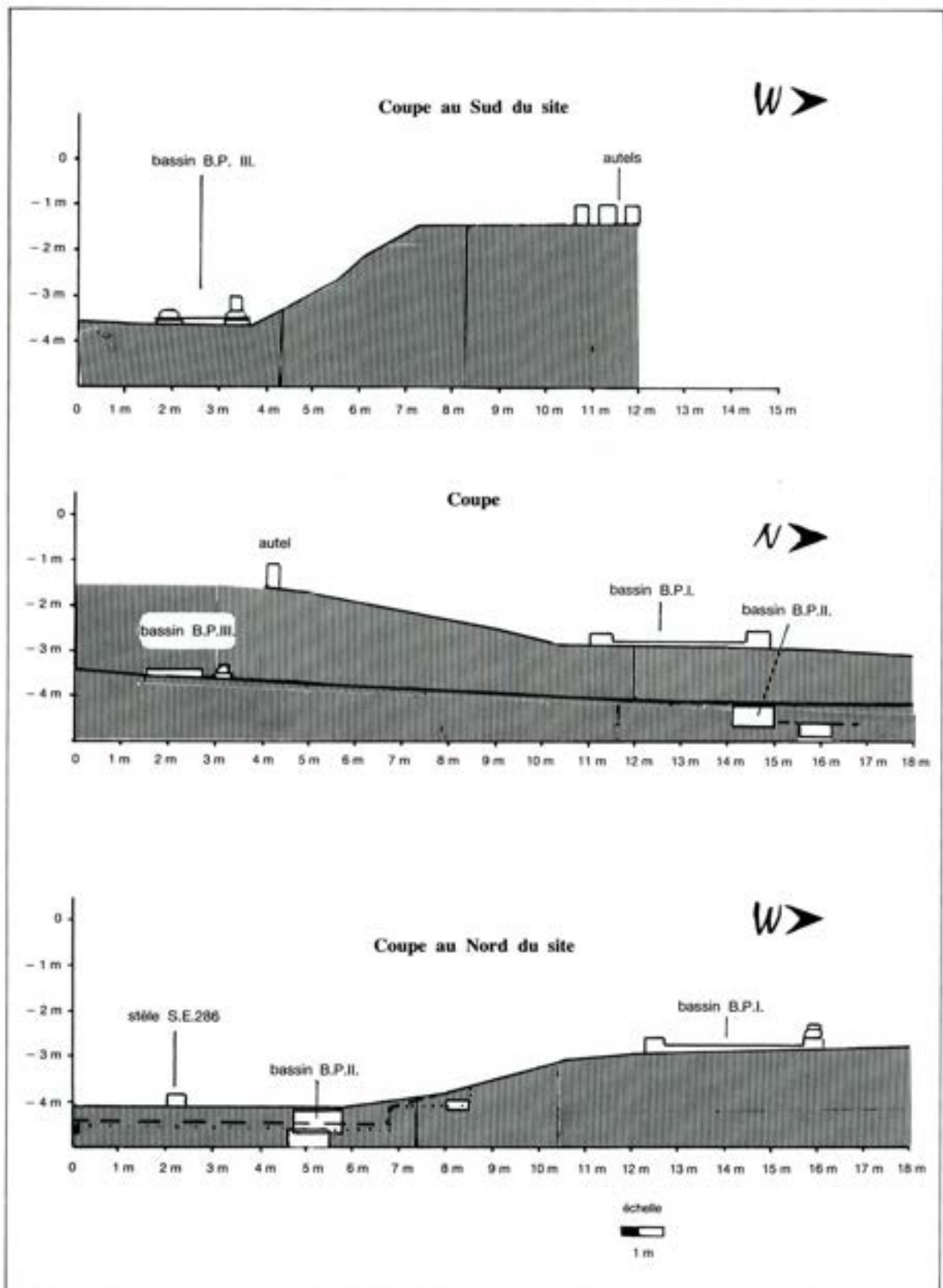


Figure 7 : Configuration du sol antique

Ces deux zones basses sont surmontées, l'une à l'ouest, l'autre au sud par une éminence qui domine de 2 m le vallon sud-nord⁽⁵⁾ et de 1,50 m le vallon ouest-est. Les pentes conduisant à chacun d'eux sont de 65° pour le premier et de 30° pour le second. Cette terrasse en dominait une deuxième où était placé le bassin B.P.I, qui va s'abaissant vers le nord et vers l'est selon une faible pente de 4°. Ce basculement affecte toute la zone basse du site qui s'incline doucement dans le même sens que le cas précédent. Cela explique l'écoulement des eaux vers cette zone, dans laquelle furent installés les éléments d'évacuation des différents bassins.

Cette disposition du site explique aussi, bien entendu, les variations d'épaisseur des couches de terrains, en particulier en ce qui concerne la tourbe, qui dépasse 1 m dans le vallon sud-nord. Il semble aussi qu'à l'époque gallo-romaine cette zone ait été partiellement couverte de végétation : des traces d'herbes ont subsisté ainsi que des restes de différentes essences d'arbres : chênes, hêtres, noisetiers, noyers. Il se peut donc qu'en dehors des cheminements, le sol ait été recouvert d'herbes et planté d'arbres. L'intensité de ce boisement est difficile à préciser, car la couche de tourbe a beaucoup perturbé la compréhension de l'aspect de la végétation du sanctuaire. En effet, au niveau du dernier sol, les restes de végétaux sont inextricablement mélangés. Il a été retrouvé essentiellement des racines et des troncs couchés : or, ces racines plongent dans les différents sols traversant plusieurs couches archéologiques, rendant très difficile la distinction entre la végétation existante à l'époque gallo-romaine et celle qui s'est mise en place lors de la période où le site fut abandonné. Seules deux données permettront d'approcher la réalité. L'une concerne les restes végétaux de surface (troncs, fruits, feuilles) retrouvés sous des éléments en pierre, sans doute abattus lors de la destruction du site ; cette précision est nécessaire car il semble qu'un certain nombre de sculptures soient tombées après la destruction du site, alors qu'elles subsistaient debout dans la végétation et leur chute fut provoquée par le passage des racines sous leur base. Dans ce dernier cas, il est bien évident que l'on ne peut considérer les débris de végétation retrouvée sous la pierre comme d'époque gallo-romaine, car une partie de ceux-ci, écrasée par la chute de blocs, est d'époque postérieure. L'autre donnée est la végétation d'un deuxième sol, recouverte par une couche argileuse ou sableuse, permettant de restituer l'aspect du sol à l'époque de son utilisation. Cette information n'a pu être reconstituée sur l'ensemble du site, mais à certains endroits on a pu reconnaître des restes d'herbes et de végétation arbustive. Ainsi il apparaît vraisemblable que lors des périodes d'occupation le site était recouvert d'un tapis végétal ; celui-ci était peut-être plus dense dans les parties basses, ce qui expliquerait le développement plus intense de la forêt en ces points, et donc des couches de tourbe plus épaisses. En revanche, les zones hautes devaient être plus dégagées, ce qui justifierait la présence de galets provenant de ces endroits et qui ont envahi l'ensemble du site, arrachés par les pluies et les phénomènes cités plus haut⁽⁶⁾.

La surface du sol actuel n'a retenu que l'inclinaison vers le nord et vers l'est, ne laissant plus apparaître les vallons, qui ont donc été complètement remblayés de façon naturelle ou non.

II LES INSTALLATIONS CULTUELLES

Le site, en l'état actuel de nos connaissances, comporte cinq bassins bâtis en pierre et en bois. Ils sont prolongés ou reliés par des canalisations faites de ces deux matériaux. Leur implantation est liée à la configuration du site. Ils sont au fond d'un vallon pour quatre d'entre eux, le dernier étant placé sur une terrasse.

Les bassins en pierre. Trois bassins en pierre (B.P.I., II., III.) ont été retrouvés sur le site.

Le bassin B.P.I. Il est composé d'une vasque surmontée d'une margelle et d'une bordure de grosses pierres. Tous ces éléments sont en pierre de sable, (figures 8, 9, 10, 11).

La vasque (fig. 8, 9) est constituée d'un bloc de pierre de forme polyédrique irrégulière : elle mesure 1,30 m côté nord, sud et est, 1,25 m côté ouest. Il mesure 0,615 m de haut à l'est et 0,69 m côté ouest. Ce dernier a été taillé en biseau avec un écart de 0,10 cm entre le haut et le bas du bloc. A peu près au centre de celui-ci a été creusée une cavité hémisphérique de 0,40 m de profondeur et de 0,96 m de diamètre ; un certain nombre d'exemplaires semblables a déjà été découvert sur d'autres sites ⁽⁷⁾. Le fond de la vasque est percé d'un trou de 0,095 m par lequel jaillit l'eau ⁽⁸⁾. Sous cet orifice, la pierre a été creusée dégageant un espace concave qui a rendu le fond très mince au centre de la vasque : cette cavité sert de retenue d'eau pour forcer celle-ci à monter dans la vasque. Les rebords inférieurs de l'ensemble reposent sur des pierres plus larges, permettant une meilleure stabilité ce qui évite à la vasque de s'enfoncer. Ce bassin est alimenté par une canalisation en pierre installée sur le côté nord : elle dérive le cours de la source par une conduite courant presque parallèlement à la pente : elle est large de 0,53 m sur une hauteur variant de 0,08 m à 0,13 m ; le

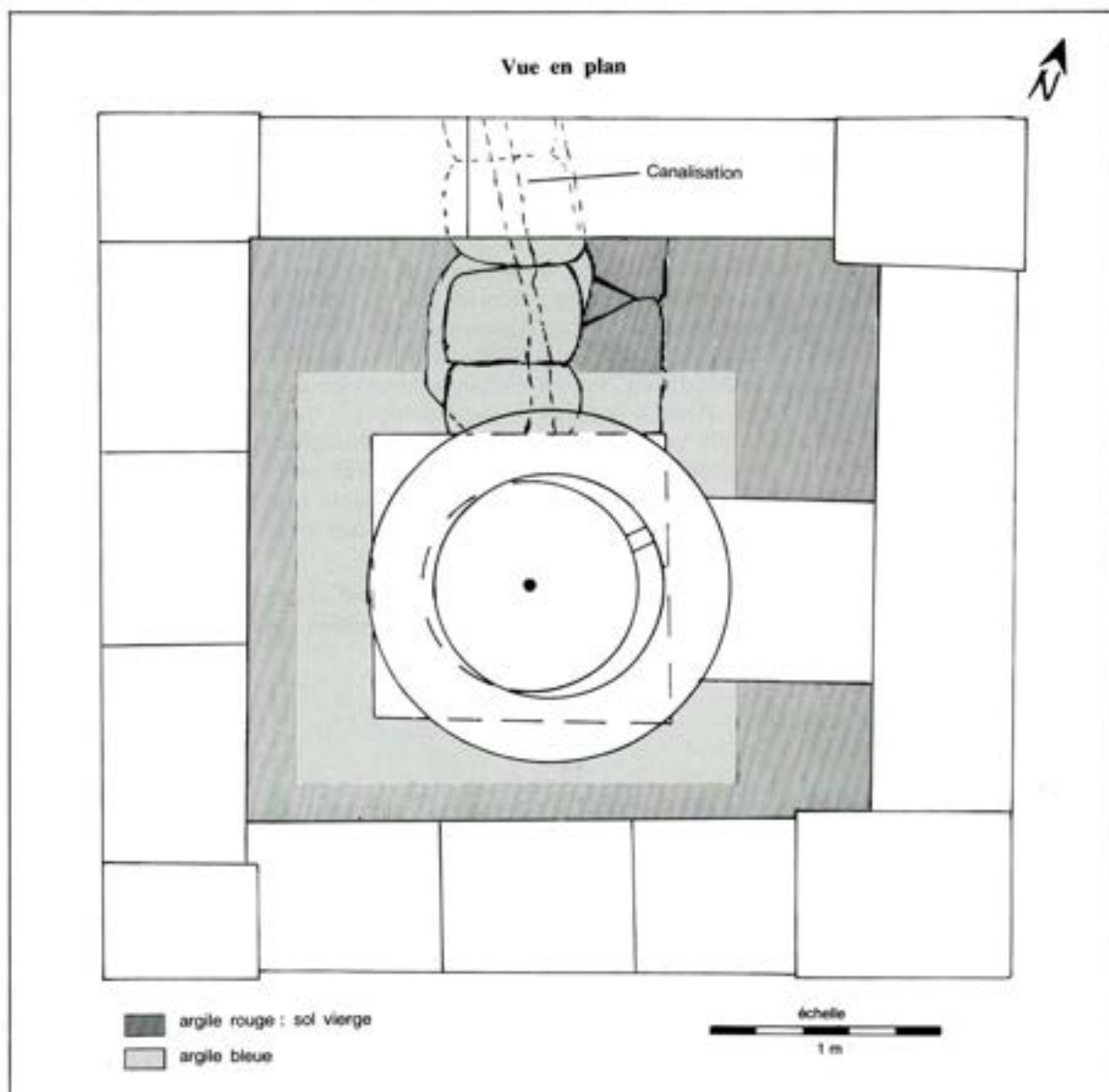


Figure 8 : Bassin B.P.I.

canal d'écoulement est large de 0,12 m. La partie supérieure de la vasque comporte un rebord formant un cercle d'une largeur de 0,03 m et d'une hauteur de 0,065 m. Il est à l'aplomb du bloc de pierre sur trois côtés et en retrait sur le côté ouest. La face extérieure porte des traces d'épannelage. L'intérieur de la cavité est parsemé de marques de pointerolles qui vont en s'atténuant vers le fond, lequel comporte des traces d'usure. Le rebord a été soigneusement lissé. La margelle de la vasque est entaillée dans sa partie nord-est par un goulet servant de trop-plein au bassin (fig. 8, 9). Il mesure 0,03 m de largeur et 0,02 m de profondeur ⁽⁹⁾. Une canalisation en bois était placée dans son prolongement ⁽¹⁰⁾.

Au-dessus de cet ensemble, une margelle supplémentaire a été ajoutée. Faite d'un grès plus friable d'un seul bloc, elle est cassée en cinq endroits verticalement et comporte une brisure horizontale. Son diamètre intérieur est de 0,95 m et sa largeur de 0,137 m. Sa hauteur de 0,28 m est

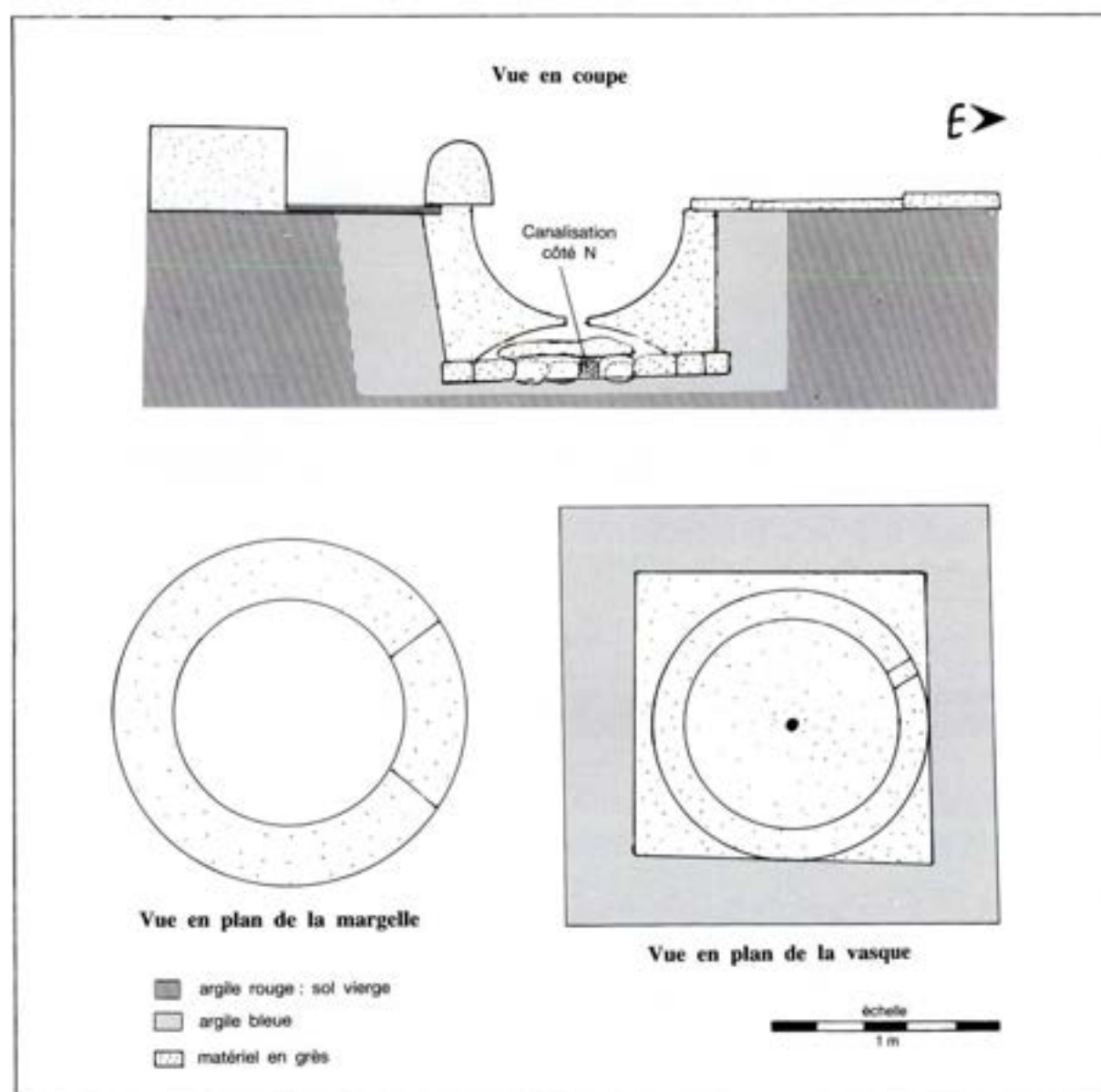


Figure 9 : Bassin B.P.I.

plus faible dans la partie est, où, très usée sur une longueur de 1,20 m, elle n'atteint que 0,06 m de haut. Cet élément repose sur le rebord de la vasque et n'est pas exactement centré par rapport à celle-ci. La qualité de la réalisation en est beaucoup plus fruste, les traces d'outils étant plus apparentes. Il est calé sur le cube de pierre par des galets et des morceaux de tuiles dont certains éléments étaient encore en place. Cet ensemble paraît donc avoir été ajouté à une période postérieure peut-être pour pallier une variation du niveau d'eau ⁽¹⁾. Du côté est, cette margelle est reliée à l'entourage du bassin par une pierre retrouvée très usée ; sa longueur est de 0,72 m et sa largeur de 0,90 m.

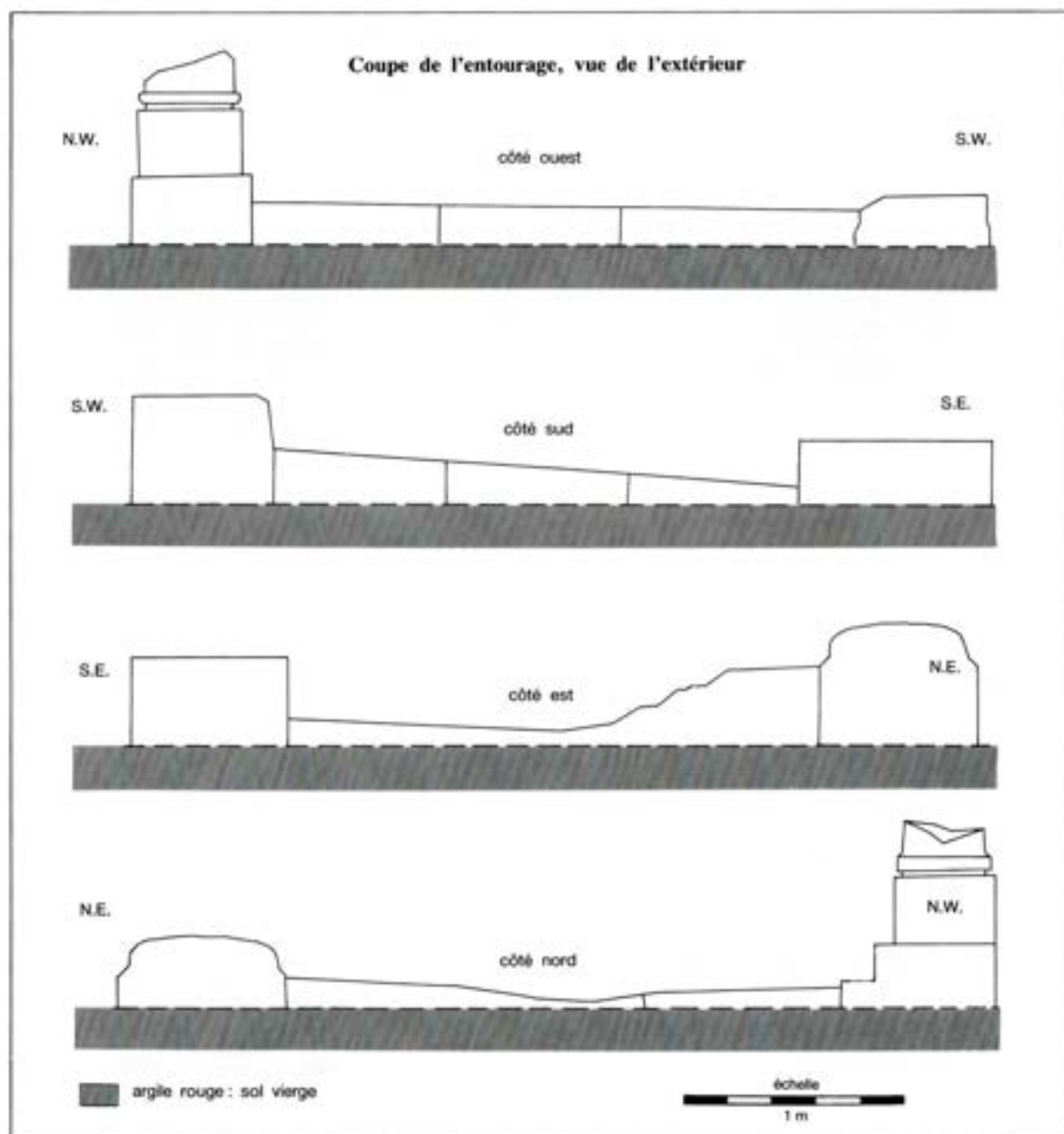


Figure 10 : Bassin B.P.I.

La vasque est entourée d'une argile bleue ⁽¹²⁾ très plastique, obligeant l'eau à sortir par l'orifice prévu dans le fond. Cette couche argileuse a une largeur de 0,29 à 0,35 m sur une hauteur de 0,80m. Au-delà, elle est remplacée par une argile rouge, sèche, très compacte sur les côtés et en dessous, constituant le sol vierge. On peut donc penser que la vasque a été placée sur des pierres entourant l'extrémité d'une canalisation au fond d'une cavité creusée dans le sol vierge. L'espace entre ce dernier et la pierre a alors été comblé par de l'argile bleue, rendant l'ensemble étanche ⁽¹³⁾. Cette technique, assez fréquemment utilisée, l'est cependant moins que celle des semelles de béton.

La bordure du bassin (fig. 10) est constituée de gros blocs formant un parallélépipède irrégulier de 3,96 m au nord, 3,85 m à l'ouest, 3,85 m au sud et 3,78 m à l'est, et est orientée nord-sud de 330° nord et est-ouest de 60° est. Sa bordure nord est faite de deux blocs, l'un de 0,90 m de long sur 0,60 m de large, l'autre 1,64 m sur 0,60 m. Le côté ouest comprend trois blocs, le premier de 0,98 m de long sur 0,62 m de large, le second de 0,86 m sur 0,61 m, le troisième de 1 m sur 0,62 m. Au sud trois pierres, l'une de 0,82 m de long sur 0,70 m de large, l'autre de 0,82 m sur 0,72 m, la dernière de 0,72 m sur 0,70 m. Le côté est comporte un seul bloc de 2,50 m de long sur 0,60 m à 0,68 m de large. L'épaisseur de ces pierres est variable oscillant entre 0,40 m (vers le bas) et 0,46 m (en haut). Les coins du bassin sont faits de quatre grosses pierres surélevées. Celle de l'angle nord-est est complètement délitée et ses mesures estimées à 0,78 m sur 0,68 m. Celle de l'angle nord-ouest comporte l'angle du bassin creusé dans sa masse pour l'aligner sur les bordures nord et ouest ; elle mesure 0,70 m sur 0,56 m. Celle de l'angle sud-est est plus étroite que la bordure sud qui la dépasse cependant vers l'intérieur du bassin ; ses dimensions sont de 0,66 m sur 0,50 m. A l'angle sud-est subsiste une grosse dalle de 0,88 m sur 0,70 m. Elle est alignée sur le côté sud mais déborde largement le côté est vers l'intérieur.

Chacun de ces blocs est plat sur le dessus, et portait une colonne d'ordre toscan ⁽¹³⁾. Les restes de deux d'entre elles (celle de l'angle nord-ouest et celle de l'angle sud-est) étaient encore en place. Les dimensions de ces deux colonnes ne sont pas similaires, même si leur style est semblable (fig. 11). La colonne de l'angle sud-est a été conservée par une hauteur de 1,70 m, y compris la plinthe parallélépipédique mesurant 0,52 m sur 0,57 m. Celle-ci porte des traces d'épannelures. Les moulures sont formées de deux tores principaux sans décor, séparés par une scotie. Deux petits tores doubles placés en retrait les encadrent. Le passage au fût de la colonne est assuré par un talon haut et étroit surmonté d'un petit tore double. Le fût d'un diamètre moyen de 0,330 m est renflé. Il porte des traces d'outils de frottements montrant qu'il a été achevé au tour, le trou de calage étant encore visible dans la plinthe. De la colonne de l'angle nord-ouest, il ne subsiste que la base de la plinthe de la colonne. L'ensemble mesure 0,65 m de haut. La plinthe de section carrée a une hauteur de 0,30 m et une largeur de 0,47 m. Elle porte des traces d'épannelures. La mouluration est composée de deux tores doubles séparés par une scotie. Le diamètre du fût est de 0,40 m. A l'intérieur et à proximité de ce bassin ont été aussi retrouvés deux éléments de chapiteaux. Le premier d'une hauteur de 0,62 m comporte un tailloir carré, haut de 0,12 m sur une largeur de 0,57 m. La mouluration comprend, un tore double et un talon haut où le fût de la colonne s'imbrique sans modénature. Le diamètre du fût est de 0,40 m. Celui-ci est ceinturé d'une baguette distante de 0,26 m du tailloir. Le second d'une hauteur de 0,71 m a un tailloir carré de 0,17 m de haut et de 0,515 m de large. Il porte des traces d'épannelage. Les moulures de la base sont composées d'un cavet séparé de l'échine surbaissée par une baguette. Le fût de la colonne, entouré d'une baguette assez épaisse, a un diamètre de 0,335 m. De nombreux fragments de colonnes ont été retrouvés à proximité mais il a été impossible de reconstituer un ensemble complet. Ce qui frappe surtout dans les éléments retrouvés, c'est leur aspect assez fruste, les traces des outils n'ayant pas été supprimées, et leur manque d'unité dans leurs détails (diamètre des fûts, composition des chapiteaux). Ces ensembles sont monolithiques.

Le bassin était couvert ; une charpente supportait des tuiles comme l'attestent les débris retrouvés. Sur la face est, il semble que les colonnes portaient trois grosses pierres formant un arc en plein cintre (la distance entre les deux colonnes correspond à la longueur de l'arc des pierres ⁽¹⁵⁾ (fig. 12). La première forme un rectangle de 0,98 m de long, arrondi à un angle supérieur, et taillé en arc de cercle sur sa face inférieure tout en ménageant un aplat sur le côté extérieur. Sa hauteur est de 0,60 m au centre de l'arc et son épaisseur de 0,34 m vers le bas et 0,41 m vers le haut. La seconde formant le claveau est biseautée, ses deux rebords inférieurs et supérieurs taillés en arc de

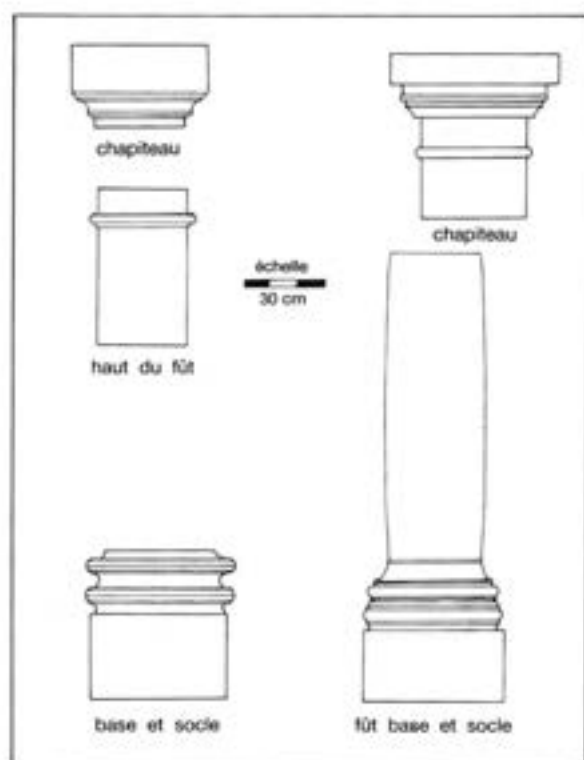


Figure 11 : Colonnade du bassin B.P.I.

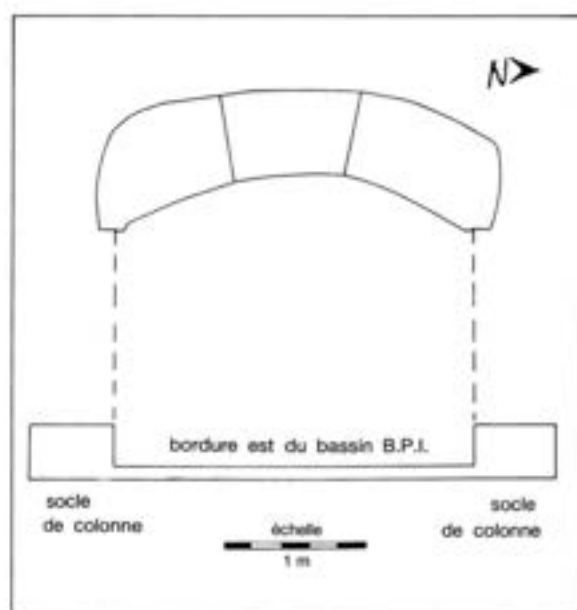


Figure 12 : Claveau surmontant les colonnes de la face est du bassin B.P.I.

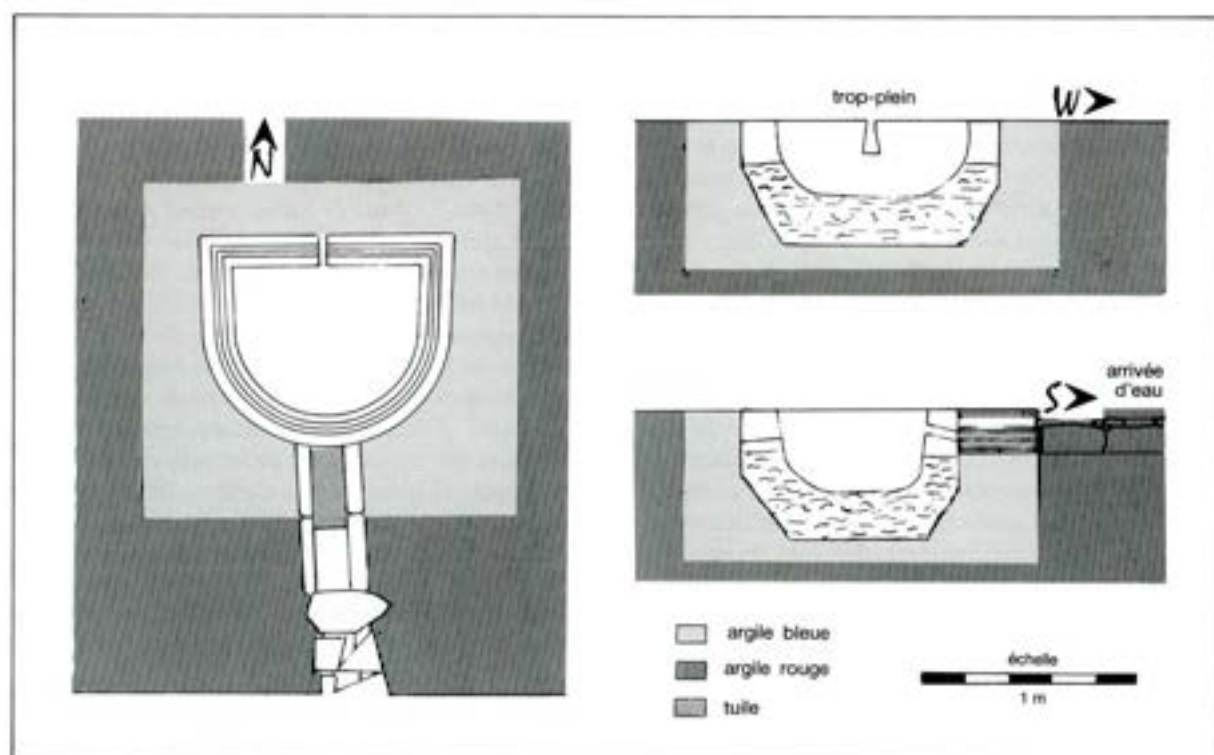


Figure 13 : Bassin B.P.II.

cercle. Sa longueur est de 1 m au-dessus et de 0,76 m en bas, sa hauteur est de 0,60 m et son épaisseur de 0,34 m. La troisième, de même forme que la première mesure 0,59 m de haut, 1,15 m de long et 0,33 m d'épaisseur. L'ensemble devait reposer sur un poutrage placé sur le sommet des colonnes. Sur l'une de ces pierres, il se trouvait vraisemblablement une inscription, dont on a pu retrouver quelques morceaux permettant de lire : *DI V [...]S A Q[...]*.

Le reste de l'espace entre la vasque et son entourage était composé d'argile rouge. Il se peut qu'un pavage de petits carreaux de grès ait existé, mais il en restait trop peu en place pour pouvoir le confirmer⁽¹⁶⁾. Ce bassin est le plus complet et le plus grand de ceux qui ont été dégagés.

Le bassin B.P.II. A l'est de l'ensemble précédent, fut découvert un bassin fait d'un monolithe creusé et taillé, orienté 346° nord, soit 76° est (fig. 13). Il a la forme d'une demi ellipse de 0,98 m sur 1,16 m à l'extérieur⁽¹⁷⁾. Il est creusé d'une cavité de la même forme, mesurant 0,68 m sur 0,84 m. Le pourtour en est décoré de deux bandeaux concentriques séparés par une gorge bien marquée. La partie la plus profonde est en léger contrebas. L'intérieur de la vasque montre des traces d'épannelage, alors que la bordure a été soigneusement polie. L'extérieur est bien taillé sur 0,20 m de hauteur, alors que la partie inférieure de 0,34 m est restée à l'état brut.

Le centre de chaque extrémité au sud et au nord est percé. Un orifice est pratiqué au sud à 0,07 m de haut et 0,037 m de large. Il permettait l'alimentation du bassin en eau. Au nord, une incision de 0,14 à 0,16 m de haut et 0,05 à 0,06 m de large coupe la décoration de la bordure et s'évase vers le bas ; il s'agit visiblement d'une évacuation pour le trop-plein d'eau. Le travail de réalisation de ces ouvertures est extrêmement grossier et contraste avec la qualité et la finition du reste du bassin, surtout en ce qui concerne le trop-plein qui défigure le rebord côté nord. La cavité formée atteint 0,387 m au centre, 0,373 m au sud et 0,312 m au nord. L'entourage du bassin est constitué d'argile bleue comme c'est le cas pour la vasque précédente. Deux poteaux en bois l'encadraient portant une toiture légère.

A l'arrière de la partie arrondie et en son centre a été dégagé le système d'arrivée d'eau, constitué de deux tuiles rondes placées bord à bord et qui forment un tuyau. Le trou de remplissage est situé en contrebas, dans le prolongement d'une canalisation⁽¹⁸⁾.

Le bassin B.P.III. Au sud du bassin précédent, en amont dans le même vallon fut découvert un bassin entouré de colonnes (fig. 14, 15, 16). Il est composé de plusieurs éléments, puisque réalisé pour l'essentiel d'un ensemble en bois recouvert d'une dalle de pierre, creusée en son centre, orientée 340° nord, soit 70° est.

La dalle de pierre, d'une largeur extérieure de 1,30 m au sud, 1,39 m à l'ouest, 1,30 m au nord et 1,40 m à l'est, et d'une épaisseur externe de 0,39 m à 0,42 m est cassée sur les côtés. Ce monolithe, d'une épaisseur interne de 0,27 m à 0,30 m au sud, et à l'est, 0,30 m à 0,33 m à l'ouest et au nord est percé en son centre d'une ouverture rectangulaire de 0,61 m sur 0,66 m. Cette ouverture a été pratiquée dans la masse ; les traces de pointerolles subsistent sur les côtés. La largeur des bords est de 0,35 m, à l'exception de l'angle sud-ouest, où il est de 0,34 m.

La partie inférieure du bassin (fig. 15), sur trois côtés, est faite de deux planches superposées, de largeur variable (0,25 m et 0,33 m à l'ouest, 0,17 m et 0,31 m au nord, 0,17 m et 0,31 m à l'est). L'épaisseur de ces morceaux de bois est de 0,18 m. Le fond était tapissé de planches orientées nord-sud, dont il restait deux éléments à l'ouest et à l'est, le premier de 0,61 m sur 0,17 m et le second de 0,41 m sur 0,23 m. Le quatrième côté, au sud, est formé d'argile sableuse mélangée à des galets de tailles diverses. C'est à travers ce matériau que s'infiltrait l'eau remplissant le bassin, technique déjà remarquée à Sarreinsming⁽¹⁹⁾. Ce hérisson captait une source coulant du sud vers le nord, conformément à la pente du vallon. La profondeur du bassin de 0,865 m au sud-ouest, 0,900 m au nord-ouest, 0,890 m au nord-est et 0,880 m au sud-est. La profondeur a été calculée par rapport aux planches du fond : on se rend ainsi compte que sur les côtés nord et est, le panneau latéral n'est pas complètement recouvert de bois. Sur la face nord du bassin, une ouverture permettait l'évacuation de l'eau. Cette canalisation dont la section est en forme de U, a des dimensions de 0,30 m de haut sur 0,21 m de large. Elle s'ouvre sur un caniveau fait de deux rangées de pierres de grès, posées de chant, tapissé au fond d'argile bleue recouverte de sable⁽²⁰⁾.



Figure 14 : Bassin B.P.III.

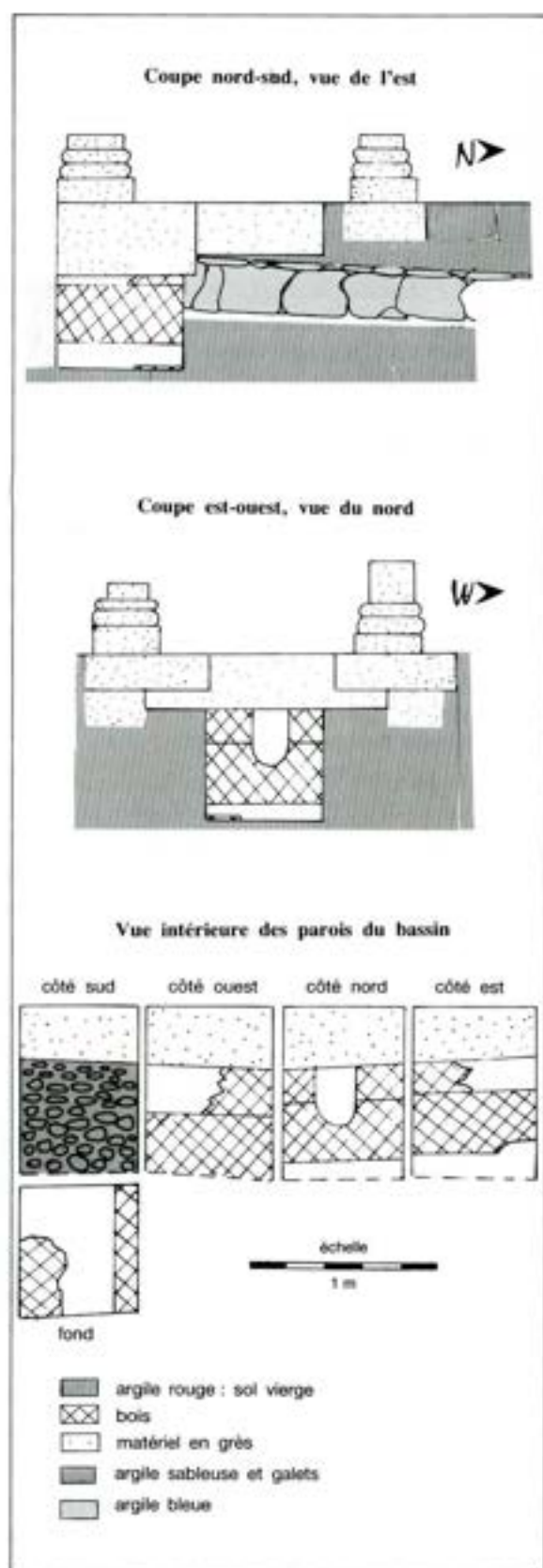


Figure 15 : Bassin B.P.III.

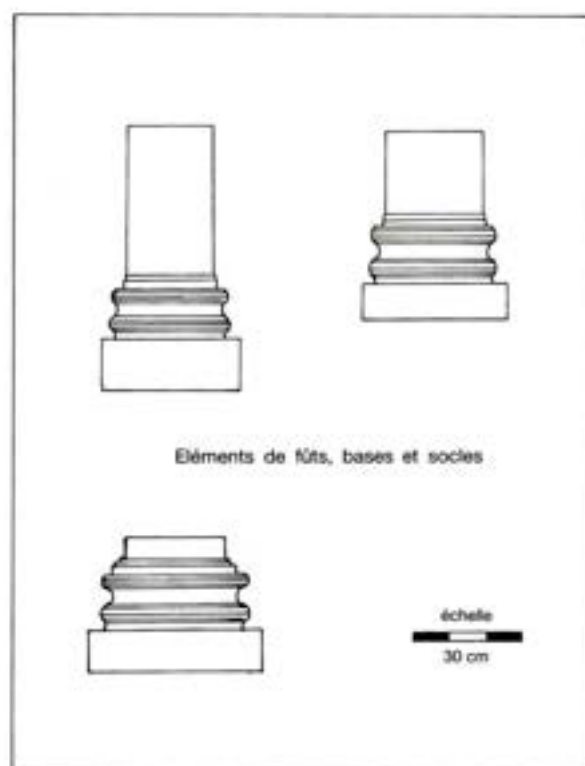


Figure 16 : Colonnade du bassin B.P.III.

Ce bassin était encadré de quatre colonnes (fig. 16), dont trois ont été retrouvées en place. Elles étaient posées sur des socles rectangulaires orientés nord-sud pour ceux de l'arrière du bassin et est-ouest pour ceux placés en aval. Les colonnes avaient un écartement au nord de 1,39 m et 1,90 m sur les côtés est et ouest. Les premiers socles sont accolés à la pierre du bassin et mesurent au sud-ouest 0,70 m de long, 0,27 m de large et 0,40 m de haut, au sud-est 0,75 m de long, 0,30 m de large et 0,42 m de haut. Les seconds, placés à 0,10 m devant le bassin, sont écartés de 0,70 m. Ils mesurent 0,63 m de long, 0,42 m de large et 0,19 m de haut au nord-est, et 0,70 m de long, 0,48 m de large et 0,20 m de haut au nord-ouest. Entr ces deux blocs a été découvert un carreau en céramique qui servait peut-être de pavage comme cela existait dans d'autres sanctuaires⁽¹⁵⁾. Ces socles affleurent le sol et supportaient des colonnes dont on a retrouvé les bases et des éléments de fûts. Les bases sont à double tores et reposent sur un tailloir carré. Les colonnes retrouvées mesurent 0,38 m au nord-est, 0,50 m au nord-ouest et 0,36 m au sud-est. Ce sont des monolithes.

Les bassins en bois. Deux bassins entièrement en bois (B.B. I. et II.) paraissent avoir précédé les bassins de pierre.

Le bassin B.B.I. Il est composé de planches de chêne de 0,012 m d'épaisseur tapissant un trou fait dans l'argile rouge du sol vierge. Les côtés nord, ouest et sud sont formés d'une planche percée verticalement de 0,30 m de hauteur. Le fond est couvert de cinq planches orientées est-ouest, les côtés n'ayant que la hauteur d'une planche (fig. 17). L'ensemble a été rendu étanche avec de l'argile bleue qui forme aussi le quatrième côté vers l'est. La structure de l'ensemble est quadrangulaire, le côté ouest mesurant 0,83 m, l'est 0,90 m, le sud 0,76 m et le nord 0,80 m. Il est orienté 318° nord, soit 48° est. Les planches étaient simplement maintenues par l'argile et leur imbrication entre elles. Aucun piquet ne renforçait les angles.

Le bassin B.B.II. Comme le précédent, il a été placé dans un trou du sol vierge, garni ensuite de planches en chêne de 0,018 m d'épaisseur en moyenne. Chaque côté comprend trois planches posées de chant horizontalement, donnant au bassin une profondeur variable de 0,40 m au nord-ouest et 0,35 m au nord-est (fig. 18). La hauteur des planches côté sud est de 0,46 m à l'ouest et 0,36 m à l'est, côté est de 0,36 m au sud et 0,35 m au nord, au nord 0,35 m à l'est et 0,38 m à l'ouest, à l'ouest 0,40 m au nord et au sud. Le fond du bassin n'est ni parfaitement plat, ni horizontal, il penche légèrement vers l'ouest. Les côtés ont des dimensions variables entre le fond et le haut du bassin : au sud 0,81 m au haut, 0,80 m en bas, à l'est 0,65 m en haut et 0,75 m en bas ; au nord 0,80 m en haut et 0,81 m en bas ; à l'ouest 0,71 m en haut et 0,73 m en bas. Le fond du bassin est tapissé de quatre planches, très minces, placées nord-sud. L'ensemble est orienté 340° nord, soit 70° est. La paroi sud est percée d'un orifice permettant l'approvisionnement du bassin : il mesure 0,175 m de haut sur 0,15 m de large et perce largement la deuxième planche de ce côté. Il n'y avait plus de système d'arrivée d'eau. Une canalisation en bois encastrée dans la planche du haut du bassin par une échancrure de 0,14 m de haut et de 0,25 m de large s'amorce du côté nord. L'ensemble est entouré d'une argile bleue compacte le rendant étanche. Les planches étaient maintenues par l'argile et par leur position les unes par rapport aux autres : aucun renfort ne venait les soutenir.

Il est vraisemblable que ce bassin n'était pas à l'air libre. En effet, sur une face, de part et d'autre du bassin, au sud, on a dégagé les restes de deux poteaux carrés en bois, distants de 1,10 m. Sur le côté ouest un alignement de douze piquets dont deux étaient reliés par une planchette, et un autre de trois poteaux sur le côté est formaient sans doute l'armature d'un mur de planches dont des débris ont été retrouvés, orienté 340° nord. Les piquets ont un espacement irrégulier, ils semblent être mis par paire, séparé chacun de 0,10 m, chaque ensemble étant distant de 0,20 m. L'épaisseur de chacun d'eux est petite (entre 2 cm et 4 cm) ce qui peut laisser supposer une hauteur relativement faible de la cloison⁽²²⁾ (fig. 18). L'ensemble⁽²³⁾ devait être recouvert d'un toit comme le montrent les planches et une poutre avec des mortaises retrouvées à cet endroit.

Les bassins en bois et en pierre étaient reliés par des canalisations en bois et en pierre.

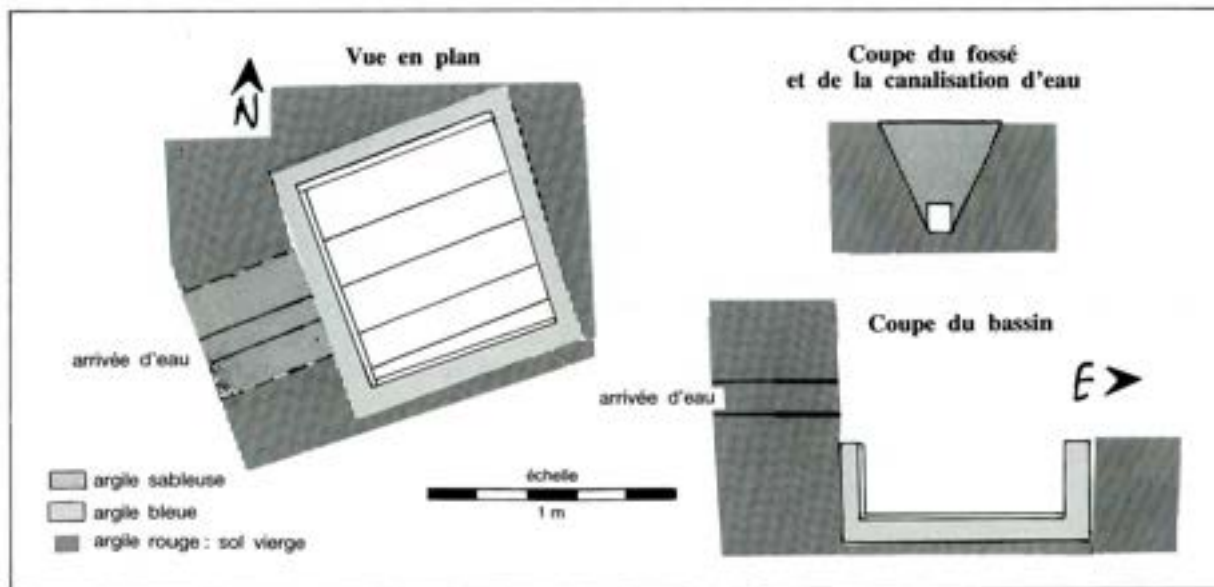


Figure 17 : Bassin en bois B.B.I.

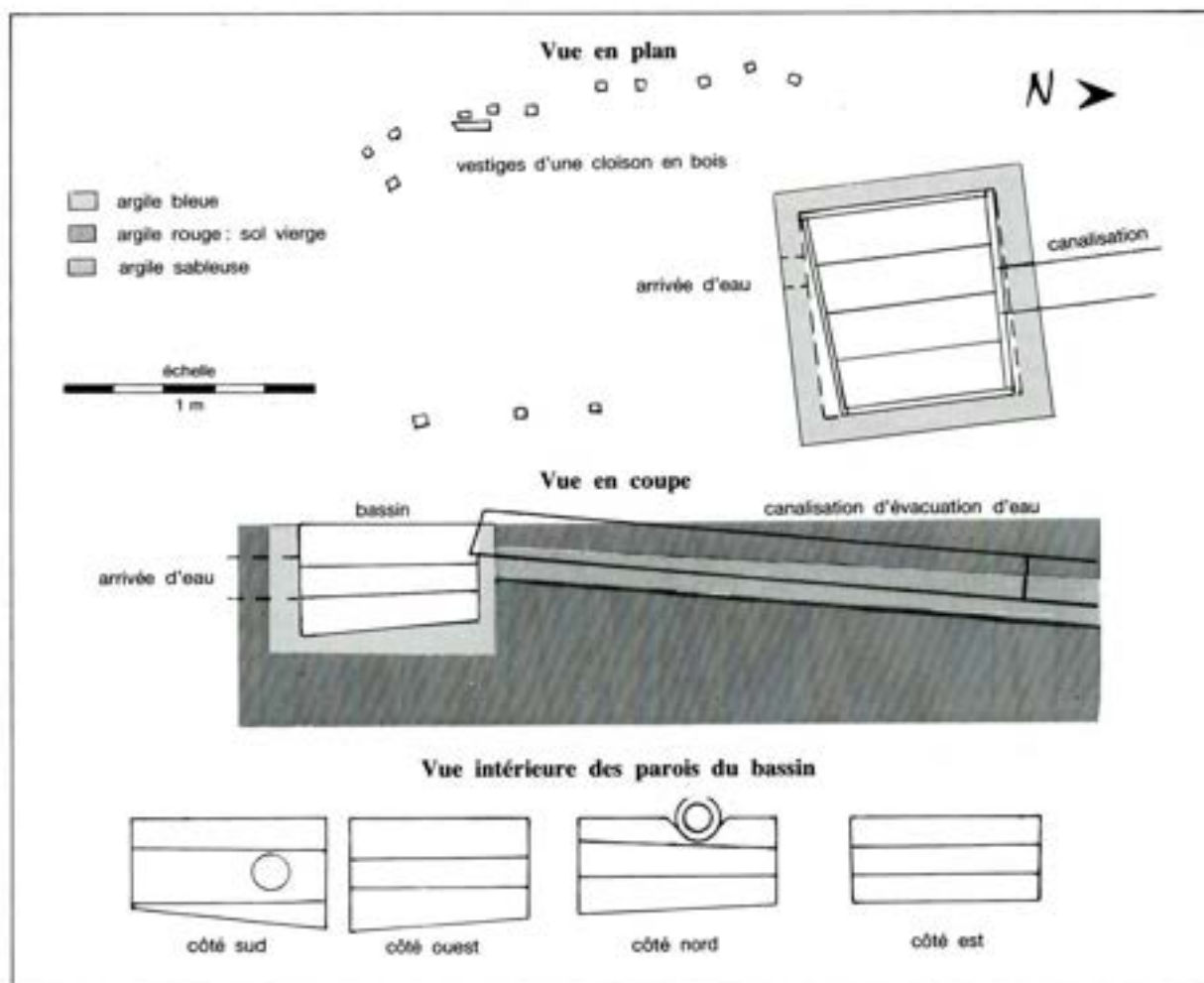


Figure 18 : Bassin en bois B.B.II.

Le système de canalisation. Reprenant les axes de la topographie, il est caractérisé par une dominante sud-nord et ouest-est, la première étant, semble-t-il, la plus importante.

L'axe ouest-est. Un système relie d'ouest en est le grand bassin de pierre B.P.I. au bassin de bois B.B.I. Cette canalisation longue de 4 m, large de 0,10 m, a une hauteur variant de 0,07 m à l'ouest à 0,12 m à l'est. Elle s'incline d'ouest en est avec un dénivelé de 0,16 m entre ses deux extrémités. Formée de quatre planches ⁽²⁴⁾ sans aucun élément de fixation, elle était posée au fond d'un fossé remblayé d'argile, contenant quelques objets et reposait sur de l'argile rouge. Son extrémité ouest passe sous la bordure du bassin de pierre et celle d'est se situe au-dessus du centre, côté ouest, du bassin de bois. Son axe est orienté vers le déversoir de trop-plein du bassin de pierre dont elle servait à évacuer les excédents d'eau. De ce bassin B.B.I. s'échappait, par le côté est, une canalisation faite d'un tronc de chêne percé en son centre dont un élément a été retrouvé, mesurant 0,97 m de long, 0,25 m de large avec un trou d'un diamètre de 0,012 m. Ils s'orientaient soit vers le nord-est et se jetaient dans le fossé ⁽²⁵⁾, soit vers l'est et se déversait dans le bassin de bois B.B.II.

L'axe sud-nord. Un autre axe, du sud au nord, est composé de deux sortes de canalisations. La face nord du bassin B.P.III. comportait une sortie d'eau. Celle-ci donne dans une canalisation en pierre rejoignant le bassin B.P.II. en aval du premier. Cette canalisation est faite de pierres de grès disposées de chant sur un fond d'argile bleue très plastique. La couverture était assurée par des pierres plates et de gros galets ⁽²⁶⁾. L'ensemble est très rudimentaire, la forme et la dimension des pierres étant très variables. C'est ainsi que près du bassin B.P.II., pour un mètre de canalisation la couverture comprend sept pierres plus ou moins jointives. La jonction de la canalisation et du bassin B.P.II. était assurée par deux tuiles rondes placées bord à bord de 0,37 m de long ⁽²⁷⁾. Celles-ci étaient encadrées par deux pierres verticales recouvertes d'une dalle de grès parallélépipédique de 0,35 m sur 0,41 m qui servait de socle à une stèle encore en place. La canalisation était recouverte de sable et entourée d'argile bleue. Elle a remplacé une canalisation faite de tuyaux de chêne.

Au nord du bassin en bois B.B.II. s'amorce une canalisation faite de deux billes de chêne percée d'un canal d'écoulement en leur centre ⁽²⁸⁾. Leur dimension est de 2 m de long, 0,25 m de diamètre pour le tuyau et 0,12 m pour la perforation centrale. Les deux tuyaux de bois sont jointifs et aucun élément ne les relie : on s'est contenté de les noyer dans de l'argile bleue qui rend la jointure étanche. Les canalisations étaient dans un fossé comblé avec du sable et différents débris, le tout recouvert d'argile rouge.

L'eau s'évacuait par les canalisations de bois dans un fossé creusé dans l'argile rouge au nord des bassins. Situé dans le prolongement des canalisations en bois, il est orienté sud-nord. Large en moyenne de 0,66 m dans sa partie basse, il a une hauteur variable de 0,58 m sur le côté ouest et 0,52 m sur le côté est. Lors de son dégagement, on en a retiré de l'argile sableuse, du sable et de nombreux débris de différentes époques. Le tout était recouvert d'argile grise. Il est curieux de constater que ce fossé n'est pas couvert et ne comporte pas de trace de débris végétaux que l'on pourrait attendre dans ce type de milieu. Le fond s'incline vers le nord sur une pente de 0,16 m sur 6 m.

Les bassins, B.P.III., B.P.II. et B.B.II. sont situés dans l'axe de la dénivellation la plus profonde sud-nord, les bassins B.P.I. et B.B.I. sont au pied d'un escarpement incliné d'ouest en est (fig. 8). Les bassins B.B.II. et B.P.II. ne recevaient pas l'eau d'une autre source que de celle alimentant le bassin B.P.III. Elle était captée à travers un hérisson de pierres et d'argile sableuse sur sa face sud, alors que le bassin B.P.I. a sa vasque placée au-dessus de la source qui la remplit par un orifice situé dans le fond, approvisionnés par une canalisation faite de pierres grossières placées de champs et couvertes de petites dalles en grès.

Le site présente deux grands types de structures : en bois et en pierre. La structure qui a pu être reconstituée montre leur complémentarité et leur succession. Succession évidente car les indices découverts montrent à l'origine un ensemble fait de bassins et de canalisation en bois. Ce réseau s'appuyait sur trois bassins, à savoir la structure en bois en B.P.III., le bassin B.B.II., le bassin B.B.I. et un captage près de B.P.I. Ces points d'eau étaient reliés par des canalisations en bois qui ont subsistées. Notons le rigoureux parallélisme des installations B.B.I. et B.P.III : chacun à la

même orientation (340° nord) reprise par les piquets de bois entourant ce dernier bassin. Le bois reste donc un élément de construction fondamental sur un site où en apparence tout était lié à la pierre.

Ultérieurement furent installées des structures en pierres : mise en place du bassin B.P.I., établissement d'une dalle et d'une colonnade sur le bassin B.P.III., implantation d'une vasque B.P.II pour laquelle la canalisation approvisionnant le bassin B.B.II. a été coupée (fig. 19). Le système précédent ne fut pas supprimé pour autant, puisque les bassins de bois B.B.I. et B.B.II. servirent de réceptacle au trop-plein d'eau des bassins de pierre voisins ⁽²⁹⁾. De même, les canalisations de bois furent réutilisées sauf entre les bassins B.P.II. et B.P.III. où la canalisation de pierre reprit l'orientation de la précédente, ce qui place le bassin B.B.II. en porte-à-faux par rapport à elle.

Ainsi on peut dire que les structures de pierres ont remplacé celles en bois, sans les éliminer, ces dernières étant devenues ainsi complémentaires des premières. L'ensemble présente donc bien une antériorité du bois sur la pierre ⁽³⁰⁾, mais en même temps le maintien des deux matériaux comme éléments de construction.

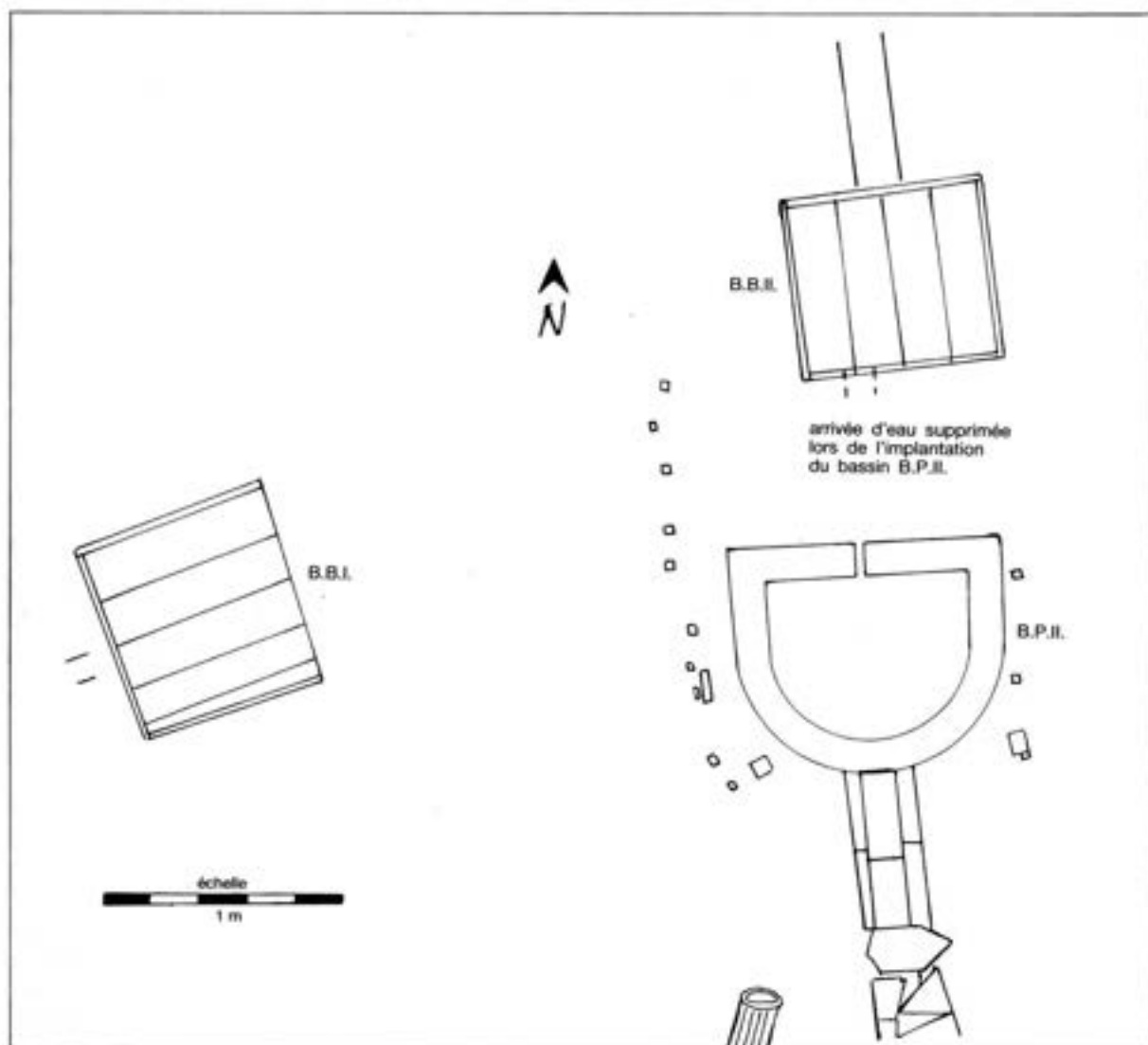


Figure 19 : Bassins de bois B.B.I. et B.B.II. ; bassin de pierre B.P.II.

III L'ANALYSE DE L'EAU

Les deux sources des vallons semblent indépendantes l'une de l'autre. En conséquence, il convient d'en donner une analyse séparée.

L'eau de la source du bassin B.P.I. L'analyse faite par les laboratoires d'hygiène de Nancy a donné les résultats suivants :

PH (acidité)	4,91
Dureté	3°
TAC (Teneur en carbonate)	9
Nitrates (mg/litre)	21,3
Chlorure (mg/litre)	4,2
Sulfates (mg/litre)	2
Fer (mg/litre)	0,12

Cette eau est caractérisée par sa faible dureté et son acidité, ce qui ne saurait complètement surprendre dans une région où l'eau de source traverse des couches de grès. Cette dernière donnée est d'autant plus importante qu'elle rend cette eau pratiquement impropre à la consommation dans les conditions légales actuelles.

Il faut aussi considérer les relevés de température de la source faits à la fois sous le bassin et dans le bassin. Ces mesures ont été réalisées le même jour, dans les mêmes conditions (beau temps sec avec une température extérieure de 32°). Les résultats sont les suivants : température à la source : 14° ; température dans le bassin : 17°. Des relevés faits pour l'eau coulant en amont donnent une température de la source de 15° à la sortie du sol.

L'eau de la source du bassin B.P.III. L'analyse faite par les laboratoires d'hygiène de Nancy indique les composants suivants :

PH (acidité)	4,77
Dureté	2°,8
TAC (carbonate)	11
Nitrates (mg/litre)	16,5
Chlorure (mg/litre)	5,6
Sulfates (mg/litre)	2,0
Fer (mg/litre)	2,30

A cela s'ajoute quelques traces d'autres minéraux : ammonium : 0,60 mg/litre ; nitrites : 0,06 mg/litre.

Cette eau est aussi acide ⁽³¹⁾, tout comme celle du bassin B.P.I. La température de l'eau est de 16° à la sortie du hérisson de sable et de galets.

Dans le bassin, elle atteint 17° pour une température extérieure de 25°. Ces analyses ont été faites dans les mêmes conditions que dans le bassin précédent.

Il ressort de ces analyses qu'il s'agit dans les deux cas d'une eau faiblement minéralisée, dont la composition est très proche pour les deux sources. Il ne s'agit donc pas de deux écoulements d'une même source, mais de deux gisements séparés, issus sans doute de la même nappe phréatique. C'est une eau de qualité courante. Notons cependant qu'elle est comparable aux eaux de quelques sources thermales connues aujourd'hui : Molitg-les-Bains, Ax-les-Thermes, Barèges, Cauterets pour des sources chaudes, dont les qualités minérales sont approuvées ; Saint-Christan, Argelès-Gazost pour des sources froides émergeant du sol à 14° ou 16° ⁽³²⁾.

NOTES

- (1) L'analyse a été faite par J.M. Frémion que nous tenons à remercier ici.
- (2) Voir carte de situation de Deneuvre (fig. 1).
- (3) Voir coupes (fig. 5-6).
- (4) Voir étude des bassins.
- (5) Ce vallon peut avoir été provoqué par une faille dans le grès qui marque un écart de près de trois mètres avec la zone supérieure.
- (6) Voir supra, « stratigraphies ».
- (7) A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, IV, 2 *Les monuments des eaux*, 1960, p. 656, 657, p. 822.
- (8) A. Grenier, *op. cit.*, p. 824 cite une technique semblable à Metz ; S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, 1961, p. 92 pour les Sources de la Seine.
- (9) H. Rolland, *Fouilles de Glanum*, Paris, 1958 (XI^e supplément à Gallia), p. 94 cite un exemple de trop-plein dans le nymphée pour éliminer les infiltrations d'eau de pluie.
- (10) Une technique similaire a été observée à Wallenborn, voir *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, Mayence, 1983, planche 62 a.
- (11) Une addition équivalente a été constatée à la source St. Alban près de Roanne où des margelles de ciment ont été ajoutées au puits en bois : cf. L. Bonnard, *La Gaule thermale*, Paris, 1908, p. 378.
- (12) *Rapport de fouilles du Premier Silorit 1975 ; 1981*. Des exemples sont cités dans A. Grenier, *op. cit.*, p. 459 pour les Fontaines Salées (aussi dans abbé Lacroix, « Un sanctuaire de source du IV^e siècle aux Fontaines Salées », *RAE*, VII, 1956, p. 250-252), p. 595 pour les Pays-de-voingt ; S. Deyts, *Les cultes des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 38 pour la source de Diancéy ; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 377 pour St. Alban, p. 410 pour le sanctuaire de Ydes, p. 465 à Luxeuil.
- (13) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 498 : « Une fois la source reconnue, le procédé de captage le plus simple consista dans le dégagement du griffon par le creusement, au point d'émergence, d'une petite cuvette entourée d'une protection légère destinée à isoler les eaux recueillies ».
- (14) A. Grenier, *op. cit.*, p. 824, donne l'exemple d'un bassin avec colonnade du sanctuaire d'Icauvellona à Metz.
- (15) Les socles de colonnes ont un écartement de 2,60 m et l'axe des pierres mesure 2,75 m.
- (16) Voir l'abbé Lacroix, *op. cit.*, p. 247 parle « de grosses dalles entourant un petit bassin.... ».
- (17) Un bassin de ce type a été découvert à Osterbuerken : voir E. Schallmayer : « Ausgrabung eines Benefiziarier — Weibebezirks und römischer Holzbauten in Osterbuerken », in *Anhängerische Ausgrabungen in Baden-Württemberg*, Stuttgart, 1983, p. 174.
- (18) Voir infra.
- (19) Voir Y. Burnand, *Les temps anciens*, I, 2, Histoire de la Lorraine 1990.
- (20) Cela lors de sa découverte. Il se peut très bien que cet élément se soit installé après l'abandon du site. *Rapport de fouilles du Premier Silorit 1980 ; 1984*.
- (21) A. Grenier, *op. cit.*, p. 738, note à Suèvres : « la cella était pavée de carreaux de terre cuite ».
- (22) L'orientation similaire du bassin en bois et des vestiges des cloisons permettent de les relier, plutôt que de rapprocher ces derniers du bassin de pierre B.P.II.
- (23) Des exemples sont connus de sanctuaires construits avec des murs de planches, voir : A. Grenier, *op. cit.*, p. 820 pour le fanum de la Romanette ; Egon Schallmayer, *op. cit.*, p. 171-172 ; S. Deyts, *Les bois sculptés des sources de la Seine*, Paris, 1983, p. 52 : « ... il y avait d'abord une ligne de tout petits piquets (huit en tout : diamètre 3 à 4 cm) ; ils étaient fichés dans l'argile sur une hauteur de 0,15 m à peine. Ils donnaient nettement l'impression, malgré leur faible taille, d'avoir été disposés pour tenir une cloison ».
- (24) A. Grenier, *op. cit.*, p. 452 cite des canalisations semblables aux Fontaines Salées.
- (25) Cf. infra.
- (26) A. Grenier, *op. cit.*, p. 657 nomme le cas du sanctuaire de Moritasgus à Alésia : large de 0,15 m et profonde de 0,12 m, elle est faite de pierres plates sans mortier et couverte de dalles de 0,40 m à 0,50 m de côté ; p. 879 pour Dhoneken.
- (27) Idem, p. 410, cite l'exemple d'Amélie-les-Bains ; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 309, présente le cas de Thonon avec la différence que la tuile inférieure était plate ; abbé Lacroix : « les thermes gallo-romains d'Aix-en-Othe », *RAE*, VI, 1955, p. 26 ; G. Fouet, « Le sanctuaire de la Hillère à Montnaurin », *Gallia*, XXX, 1972, p. 95.
- (28) De nombreux cas sont cités : A. Grenier, *op. cit.*, p. 451 pour les Fontaines Salées, p. 849 pour Mackviller ; S. Deyts, *op. cit.*, p. 15 et 130 pour le sanctuaire de Moritasgus à Alésia ; Egon Schallmayer, « Osterbuerken, Denkmalflege in Baden », *Württemberg*, Jul. Sep. 1983, p. 138 ; L. Bonnard, *op. cit.*, nomme les cas de Bourbonne-les-Bains, Luchon, Abrest, Luxeuil, Ax, Ydes et Fumades ; E. Thévenot, « Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule », *Archéologie*, 9, avril 1966, p. 21 cite l'exemple de Grisy (Saône et Loire) ; A. Bruhl, « Asé, informations archéologiques de la région Rhône-Alpes », *Gallia*, XXII, 1964, p. 422.
- (29) Il se peut qu'alors ces bassins aient été remplis de sable, ainsi que le fond du fossé. A. Grenier, *op. cit.*, p. 452, donne l'exemple des Fontaines Salées où l'eau « filtrait à travers du sable ».
- (30) Les problèmes de datations plus précises seront abordés dans le chapitre de synthèse.
- (31) Actuellement l'eau du site reste remarquable pour nettoyer des outils. En cela son pouvoir décapant est beaucoup plus grand que les autres sources de la commune.
- (32) A. Moutte, *Précis d'hydrologie*, 1977, p. 499 à 504.

CHAPITRE II

Les données iconographiques

LE SITE du sanctuaire d'Hercule s'est montré particulièrement riche en éléments sculptés. Seul un nombre restreint de statues est intact ; de la plupart, ne subsiste qu'une partie plus ou moins importante du personnage. On peut estimer le nombre total aux environs de cent représentations figurées.

Le recensement permet de dénombrer :

- 25 stèles ou autels complets ;
- 15 stèles ou autels où manquent seulement quelques éléments (souvent la tête) ;
- 10 bas de stèles ou d'autels ;
- 3 hauts de stèles ou d'autels ;
- 1 tête avec le chapiteau ;
- 3 paires de pieds avec le socle ;
- 6 morceaux assez importants (torses...).

A cela s'ajoutent de nombreux autres vestiges :

- 11 stèles en mauvais état ayant surtout perdu leur sculpture ;
- 24 têtes ;
- 52 morceaux d'autels ou de stèles ;
- 49 morceaux de jambes, de cuisses ou de pieds ;
- 28 mains ;
- 6 éléments de bras ;
- 19 éléments de massues ;
- 13 morceaux de peau de lion ;
- 10 morceaux de torsos ou d'épaules ;
- 1 postérieur de statue en ronde bosse.

On peut classer les divers types de représentations d'Hercule en trois grands groupes :

- Hercule s'appuyant sur une massue.
- Hercule combattant.
- Hercule marchant, portant sur le bras une massue qui repose sur l'épaule.

Pour chacun de ces éléments de typologie, nous avons différencié les stèles, les statues en ronde-bosse et les autels.

Lorsque cela sera possible le canon du personnage sera indiqué ; le module retenu est celui de la hauteur de la tête (du sommet du crâne au menton) par rapport à celle total du corps (jusqu'au bout des pieds)⁽¹⁾ ; (voir l'analyse) en deuxième partie (fig. 25, 26,27). La numérotation suivie est celle qui a été adoptée pour les collections dans le musée et dans les rapports de fouilles :

- S.A. : stèle anépigraphie et le numéro d'ordre ;
- S.E. : stèle épigraphie et le numéro d'ordre ;
- A.A. : autel anépigraphie et le numéro d'ordre ;

Figure 20 : Les types de représentation d'Hercule et leurs éléments caractéristiques.

Numéro de référence	Autel	Siècle	Massue				Peau de lion				Carquois		Divers							
			Position		Côté		Emplacement		Côté		A droite	A gauche	Pommes	Vase	Drapé	Serpent	Autel	Patère	Inscription	Tête aux pieds
			En bas	Combattant	Sur l'épaule	A droite	A gauche	Sur le bras	A la main	Sur l'épaule										
S.A. 4																				
S.A. 5																				
A.A. 6																				
A.A. 7																				
S.A. 8																				
A.A. 9								?	?	?										
S.A. 10																				
S.A. 11								?	?	?										
D. 14								?	?	?	?	?								
S.A. 15																				
S.A. 19																				
S.A. 23																				
A.A. 60						?		?	?	?		?								
S.A. 61								?	?	?										
D. 62								?	?	?										
A.A. 64								?	?	?		?								
A.A. 65																				
S.A. 66																				
S.A. 68																				
D. 76						?		?	?	?	?	?								
S.A. 79																				
D. 83								?	?	?	?	?								
A.A. 85																				
S.A. 89																				
D. 104	?	?						?	?	?	?	?								
S.E. 115								?	?	?										
S.A. 120																				
S.A. 129			?	?	?	?	?													
A.A. 134																				
A.A. 135								?	?	?										
S. 138																				
A.A. 251																				
S.A. 252																				
S.E. 253								?	?	?		?								
A.A. 263								?	?	?		?								
A.A. 266			?	?	?															
A.A. 267																				
S.E. 268																				
A.A. 276																				
S.E. 286																				
A.A. 296																				
A.A. 302																				
A.A. 338																				
A.A. 345																				
A.A. 355																				
A.A. 356																				
A.A. 357								?	?	?	?									
A.A. 358								?	?	?	?	?								
A.A. 359																				
A.A. 360																				
A.A. 361																				

- A.E. : autel épigraphe et le numéro d'ordre ;
- S. : statue en ronde-bosse et le numéro d'ordre ;
- T. : tête isolée et le numéro d'ordre ;
- D. : fragment de sculpture et le numéro d'ordre ;

Le classement des sculptures suit les numéros du répertoire de l'Archéosite⁽²⁾ ; dans une première partie seront décrits les reliefs dédiés à Hercule, quel qu'en soit le type, selon l'ordre numérogique croissant, puis seront exposées les représentations des autres divinités, enfin en troisième partie seront donnés les fragments les plus caractéristiques.

Les analyses seront faites en deuxième partie, les pages correspondant à l'étude de chaque objet étant données dans l'index spécifique en fin de description.

Pour la présentation de chaque élément du mobilier iconographique, nous nous sommes inspirés des normes du C.S.I.R.⁽³⁾. Il est toutefois évident que s'agissant d'un mobilier intégralement trouvé à Deneuvre sur le site du Premier Silorit, dans le sanctuaire d'Hercule qui fait l'objet de cette étude, on ne répétera pas à chaque fois l'origine du relief, non plus que les circonstances de sa découverte. Il en sera de même du lieu de conservation, cette statuaire étant déposée dans sa totalité à l'Archéosite de Deneuvre. Une partie est totalement inédite, tandis que pour une autre une brève information a été donnée dans les « informations archéologiques » de *Gallia* par R. Billoret et Y. Burnand, et dans le *Pays Lorrain* et la *Revue Archéologique de l'Est* par nous-même (voir la bibliographie) ; pour simplifier, l'indication bibliographique éventuelle sera rappelée chaque fois que nécessaire sans le nom de l'auteur et le titre de l'article.

Lors de la destruction du sanctuaire, les reliefs ont été soit renversés sur place, soit jetés dans les endroits bas du site, c'est-à-dire près des bassins : ils étaient entourés d'un matériel permettant de les dater par comparaison (par la numismatique, la céramologie, le carbone 14 ou la dendrochronologie). A l'occasion des fouilles, les relevés des emplacements des différents reliefs (fig. 33) ont permis de faire plusieurs constatations analysées plus en détails dans la partie traitant de l'organisation du site (pp. 112-114) et de sa destruction (pp. 202-205). En effet si un grand nombre de reliefs ont été enlevés de leur emplacement d'origine pour être jetés à terre ou dans les bassins B.P.I. et B.P.III., d'autres ont été renversés et leur base est restée en place. Cet ensemble forme à l'est du sanctuaire un alignement composé volontairement pour délimiter un espace enserrant les bassins (pl. VIII).

Aussi l'analyse globale du mobilier iconographique, complétée par ces éléments de datation, sera exposée dans la seconde partie de l'ouvrage, (pp. 145-181). En effet, l'homogénéité et l'importance du lot de reliefs autorise une analyse comparative des techniques permettant de rechercher les éléments similaires et les évolutions qui seront confrontés aux critères externes et à des exemples choisis hors du site. Aussi dans la notice de chaque élément du mobilier sera seul donné le résultat de cette étude accompagné de l'index des citations, la page de paragraphe de synthèse y étant en italique.

I

LES REPRÉSENTATIONS D'HERCULE

S.A.4 : stèle (pl. X) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 sur la couche de destruction finale. Elle reposait sur la grande colonne du bassin B.P.I. à $- 2,50 m$ ⁽⁴⁾ et n'était donc pas en place (pl. III, et fig. 33).

Inédite.

Elle est mutilée dans les parties supérieure, latérale gauche et inférieure. On remarque une légère usure due à l'eau. Le relief ayant été taillé dans une pierre à cheval sur deux lits de grès, la trace de la stratification en subsiste sur le côté gauche. La partie inférieure droite a été restituée par

collage. Du personnage il ne reste que le torse, le bras gauche, le haut du bras droit et les deux jambes jusqu'aux chevilles.

Dimensions actuelles, h. : 0,66 m., l. : 0,43 m., ép. : 0,095 m. ; *personnage*, h. : 0,625 m., l. : 0,31 m. (aux épaules), ép. 0,06 m. ; *lion*, h. : 0,36 m. ; *tête de lion*, h. : 0,075 m.

Matériau : grès.

Fragment de stèle rectangulaire. La sculpture, en haut-relief, est en ronde-bosse pour le haut des épaules, la tête et sans doute une partie de la massue. Seule la face antérieure est travaillée, les autres portant des traces de pointerolles. Personnage nu, debout et de face. Il se repose sur sa jambe gauche tendue pour rendre un hanchement. Le torse ne comporte pas d'indications anatomiques ; les bras sont reliés au corps par des attaches d'épaules très étroites ; la main droite s'appuyait sur la massue ; l'emplacement des genoux est rendu par de simples incisions. La peau de lion est posée sur l'avant-bras gauche, la tête pendant entre celui-ci et le corps.

Les éléments figurés permettent d'identifier le personnage comme étant Hercule. Les critères analysés (p. 149, 153, 159, 164, 170, 176, 179, 180, 205 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 165, 178, 181, 182, 187, 198, 273, 277, 280, 282, 283, 287, 290) indiquent une datation au III^e s.

Photographies XXVIII (tête de lion), XXX (lors de sa découverte) Fig. 20 (type).

S.A 5 : Stèle (pl. X) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 sur la couche de destruction finale. Elle était placée près de la bordure intérieure du bassin B.P.I. à - 2,75 m. Elle n'était pas en place (pl. IV, fig. 33).

Bibliographie : *Archéologie et médecine*, VII^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire, CNRS, 1987, p. 231.

La stèle est complète à l'exception de la main droite et de la massue dont il ne subsiste que les traces de l'arrachement ; le récipient a perdu sa partie supérieure. La tête et la base sur laquelle reposent les pieds ont été restituées par collage.

Dimensions ; *totales*, h. : 0,60 m., l. : 0,365 m., ép. : 0,11 m. ; *personnage*, h. : 0,595 m., l. : 0,26 m., ép. : 0,09 m. ; *tête*, h. : 0,105 m. ; *visage*, h. : 0,081 m. ; *vase*, circ. : 0,075 m., *drapé*, h. : 0,355 m. ; *massue*, h. : 0,165 m.

Matériau : grès.

La statue, en haut-relief, est bien dégagée de son support. Une seule face est travaillée, les trois autres portant des traces de pointerolles. Le contour du personnage est souligné par une incision.

Personnage debout et de face. Il s'appuie sur la jambe gauche dans un hanchement bien marqué par la jambe gauche avancée et la droite tendue. Le canon est de 5,8. La tête assez massive a des orbites et une bouche fortement soulignées. Elle est surmontée par une chevelure faite de larges boucles, laissant les oreilles dégagées. Le visage s'orne d'une barbe et d'une moustache. Le cou est très épais. Sur le torse les muscles pectoraux sont marqués, ainsi que les abdominaux. La saignée du bras et les biceps sont nettement indiqués. La cuisse ne comporte pas de détails, tandis que l'articulation du genou et le tibia sont bien montrés. La peau de lion, semblable à un drapé, posée sur l'avant-bras gauche, pend naturellement le long de la jambe ; la tête repose sur l'extérieur du bras. L'objet, qui semble être un récipient, est tenu serré contre le corps par la main gauche.

La présence de la massue assimile le personnage à Hercule. Les critères de style (p. 125, 128, 149, 158, 159, 164, 166, 169, 170, 171, 174, 176, 177 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 161, 162, 179, 183, 185, 186, 188, 189, 192, 199, 201, 203, 208, 219, 223, 227, 230, 231, 232, 241, 254, 286, 300) indiquent une datation de la fin du II^e s.

Photographie XXIX (tête du personnage). Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.6 : autel (pl. XI) : Hercule combattant.

Découvert en 1974 à - 3,10 m. sur la couche de destruction finale. Basculé, il n'était pas en place et faisait partie d'un amas de reliefs (pl. V, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXIV, 1976, p. 354 ; *R.A.E.*, 123-124, 1981, p. 83.

Autel complet du chapiteau au bas du fût. La partie inférieure droite a disparu ; le décor de la face antérieure du chapiteau est abîmé. Du personnage il manque les deux pieds, le bas de la jambe gauche et l'avant-bras droit ; le visage et le dessus de la cuisse droite sont dégradés. L'autel est cassé verticalement dans son épaisseur.

Dimensions actuelles, h. : 1,135 m., l. : 0,39 m., ép. : 0,28 m. ; chapiteau, h. : 0,23 m., l. : 0,455 m., ép. : 0,27 m. ; personnage, h. : 0,72 m., l. : 0,35 m. (à la hauteur des coudes), ép. : 0,05 m. ; tête, h. : 0,123 m. ; visage, h. : 0,095 m. ; lion, h. : 0,395 m. ; tête du lion, h. : 0,09 m. ; massue, h. : 0,285 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant un personnage en bas-relief. Seule la face antérieure est lissée ; les autres portent des traces de pointerolles.

Le chapiteau est formé d'une table dont le dessus est épannelé. La face antérieure porte un fronton triangulaire incurvé, entouré de deux volutes ; elle est soulignée d'un cavet surmonté d'un listel assez large.

Le personnage est nu, debout et de face. Il s'appuie sur sa jambe gauche pour provoquer un hanchement donnant ainsi une impression de mouvement. Le canon est de 6. La tête est de trois quarts, tournée vers la gauche. Les cheveux sont figurés par une calotte portant des incisions. Une barbe, formée de petites boucles, encadre le visage ; elle est séparée par le sillon médian du menton. Le cou, assez large, laisse apparaître les mastoïdiens. Le torse a une musculature bien détaillée avec des pectoraux bien individualisés, les muscles subcostaux et le sillon inguinal marqués par des bourrelets. Le bras droit, seul apparent, forme un angle fermé avec le corps ; les muscles y sont clairement indiqués. La main gauche très grande apparaît sous la peau de lion. Sur le genou se rattachent les muscles de la cuisse.

La tête de lion, assez fidèle, repose sur l'épaule gauche et montre une évidente adresse de la part du sculpteur. La peau, plus sommairement traitée, s'enroule autour du bras. La main droite brandit derrière la tête une massue très simplifiée.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les données analysées (p. 147, 150, 153, 154, 158, 159, 164, 167, 168, 170, 174, 176, 177, 205 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 161, 162, 183, 188, 189, 201, 202, 224, 229, 232, 254, 269, 277, 280, 282, 289, 300) permettent d'envisager une datation de la deuxième moitié du II^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion). Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.7 : autel (pl. XI) : Hercule combattant.

Découvert en 1974 à - 3,10 m. sur la couche de destruction finale au nord du bassin B.P.I. Il était couché sur un autre autel dans un amas de reliefs (pl. V, fig. 33).

Inédit.

Autel cassé en deux dans le sens de l'épaisseur laissant apparaître un personnage dont la partie droite manquante portait le bras droit. Il manque une partie du chapiteau (les deux volutes) et de la base. La partie sculptée a souffert de la végétation, installée lors de l'abandon du site, dont les racines ont pénétré la pierre.

Dimensions actuelles, h. : 1,215 m., l. : 0,225 m., ép. : 0,375 m. ; chapiteau, h. : 0,175 m., l. : 0,205 m., ép. : 0,425 m. ; personnage, h. : 0,84 m., l. : 0,225 m., ép. : 0,07 m. ; tête, h. : 0,12 m. ; visage, h. : 0,104 m. ; lion, h. : 0,57 m., tête du lion, h. : 0,06 m. ; massue, h. : 0,085 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant un personnage en bas-relief. Le travail fait appel à l'incision (chevelure, visage) mais aussi au trépan (bouche). Seule la face antérieure est lissée sommairement puisqu'apparaissent encore des traces d'outils. Les autres côtés sont épannelés.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un listel et d'un cavet. Il est décoré sur sa face antérieure d'un fronton formant un triangle incurvé encadré de deux volutes. Le dessus de la table, épannelé, n'est pas travaillé.

Le personnage est nu, debout et de face. Il s'appuie sur sa jambe gauche provoquant un hanchement. L'allure est assez massive malgré des proportions assez élancées. Le canon est de 6,8. La tête de trois quarts regarde vers sa gauche. L'œil en amande, marqué par le dessin de la paupière supérieure, donne de la douceur et de l'expression au visage. La bouche fortement creusée est surmontée d'une moustache. Une barbe bouclée encadre le visage. La chevelure formant une calotte est faite de mèches raides et ordonnées régulièrement. Le cou est épais. Le torse a une musculature lourdement indiquée par des bourrelets (sillon inguinal, muscles subcostaux) ; les pectoraux sont bien apparents. Le haut du bras est assez mal raccordé au torse. Les cuisses ne sont pas détaillées ; les genoux sont marqués. Les mollets, les chevilles et les pieds sont massifs. La figuration de la tête du lion est assez maladroite, copie dégradée d'un autre modèle. La peau s'enroule autour du bras gauche. La massue est un simple cône brandi derrière la tête.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les éléments d'analyse (p. 147, 150, 153, 154, 158, 160, 164, 168, 174, 177 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 161, 162, 165, 178, 180, 186, 201, 202, 208, 219, 224, 229, 232, 246, 254, 269, 273, 277, 278, 285, 288) favorisent une datation de la fin du II^e s.

Photographies XXVIII (tête), XXIX (tête de lion). Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

S.A.8. : stèle (pl. XI) : Hercule au repos.

Découverte en 1974 à - 2,50 m. sur la couche de destruction finale, entre la bordure ouest et la vasque du bassin B.P.I. où elle avait jetée (pl. IV, fig. 33).

Bibliographie : *Le Pays Lorrain*, 2, 1976, p. 114 ; *Gallia*, XXXIV, 1976, p. 354 ; *R.A.E.*, 123-124, 1981, p. 83 ; *Archéologie et médecine*, CNRS, 1987, pp. 232, 238.

Stèle complète dont seule la base a disparu, ainsi que l'extrémité du pied gauche. On peut constater une légère usure, ainsi que des traces d'efflorescences rougeâtres sur le torse dues à l'eau.

Dimensions ; *totales*, h. : 0,91 m., l. : 0,43 m., ép. : 0,175 m. (haut) à 0,26 m. (bas) ; *niche*, h. : 0,74 m., l. : 0,365 m., ép. : 0,06 m. ; *personnage*, h. : 0,695 m., l. : 0,22 m. ; ép. : 0,05 m. ; *tête*, h. : 0,122 m., ép. : 0,06 m. ; *visage*, h. : 0,094 m. ; *massue*, h. : 0,37 m. ; *lion*, h. : 0,35 m. ; *tête du lion*, h. : 0,085 m. ; *serpent*, h. : 0,455 m.

Matériau : grès.

Cette stèle est rectangulaire. La sculpture en bas-relief est inscrite dans une niche en plein cintre. Elle est plus large et plus épaisse à la base qu'au sommet. La face antérieure a été lissée pour enlever les marques d'outils dont quelques traces subsistent sur le fond de la niche ; les autres côtés sont épannelés. Les yeux du personnage et du lion ont été forés au trépan.

Le sommet de la stèle est triangulaire. Le personnage nu se tient debout et de face. La jambe droite est tendue et la gauche légèrement avancée pour indiquer le mouvement et esquisser un hanchement. L'aspect est assez massif comme le confirme le canon de 5,5. La tête est un peu allongée. Les yeux sont très expressifs et enfoncés ; l'iris est creusé. La chevelure est tirée en arrière, marquée par des mèches parallèles laissant les oreilles dégagées. Une barbe et une moustache encadrent une bouche bien dessinée. La tête se rattache au corps par un cou massif, en partie dissimulé par la barbe. Le torse est marqué par les pectoraux et le sillon inguinal. Les membres supérieurs, portant l'indication des biceps, des deltoïdes et des muscles de l'avant-bras, sont rendus en perspective. Les jambes ont peu de détails sinon la rotule et le mollet.

La peau de lion repose sur l'avant-bras gauche plié et pend le long de la jambe. Sa tête a des yeux et des oreilles creusés de trous circulaires. La main droite repose sur une massue, baguée à son extrémité supérieure ; son aspect noueux a été rendu par des incisions. Le serpent, dont la tête est effacée, est tenu dans la main gauche ; il pend le long de la jambe jusqu'au sol.

Les attributs permettent d'identifier le personnage comme étant Hercule. Les différents critères (p. 123, 148, 152, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 169, 170, 174, 177 et notes 2^e partie,

chap. 2, 156, 159, 161, 162, 178, 183, 186, 188, 192, 199, 201, 203, 208, 218, 224, 230, 231, 232, 242, 254, 277, 278, 282, 283, 286, 290, 300, 321) invitent à une datation de la fin du II^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion). Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.9 : autel (pl. XI) : Hercule combattant.

Découverte en 1974 à - 2,85 m. sur la couche de destruction finale au nord du bassin B.P.I dans un amas de reliefs. Il n'était pas en place (pl. IV, fig. 33).

Inédit.

Autel complet dont la sculpture a été en totalité érodée par l'eau. Il est cassé en deux horizontalement. Seul subsiste le contour du personnage.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,20 m., l. : 0,354 m., ép. : 0,26 m. ; *chapiteau*, h. : 0,235, l. : 0,39 m., ép. : 0,28 m. ; *personnage*, h. (estimée) : 0,79 m. ; *tête*, h. (estimée) : 0,11 m. ; *coupelle*, diam. : 0,145 m., prof. : 0,01 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant un personnage en bas-relief. Les côtés analysables portent des traces de pointerolles.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté d'un listel. Les deux volutes sont encore apparentes. Sur le dessus a été creusé une coupelle. Le personnage semble debout et de face. Le canon pourrait être de 6,9. Le visage est encadré d'une chevelure faite d'une calotte portant des stries. Une massue brandie de la main droite est placée derrière la tête.

L'attribut permet d'assimiler ce personnage à Hercule. L'analyse permet de le rapprocher du numéro A.A.7. (p. 150, 153, 168 et notes 2^e partie, chap. 2, 161, 162, 303).

Photographie XXVIII. Fig. 20 (type), fig. 24 (modules).

S.A.10 : stèle (pl. XI) : Hercule combattant.

Découverte en 1975 à - 2,70 m. sur la bordure sud du bassin B.P.I. sur la couche finale de destruction (pl. IV, fig. 33).

Inédite.

Stèle complète. Il manque le corps du lion, un élément du montant droit. La face, la main, le visage et la poitrine du personnage ont été martelés. L'angle supérieur gauche de la stèle a été restitué par collage et goujonage. Des efflorescences parsèment la surface de la pierre. L'arrière de la stèle a été renforcé par un lit de béton armé pour réunir les deux parties de l'objet.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,935 m., l. : 0,75 m., ép. : 0,24 m. ; *socle*, h. : 0,39 m., l. : 0,70 m. ; *personnage*, h. : 1,325 m., l. : 0,27 m. ; ép. : 0,10 m. ; *tête*, h. : 0,18 m., *visage*, h. : 0,145 m. ; *lion*, h. : 0,89 m. ; *tête du lion*, h. : 0,065 m. ; *massue*, h. : 0,40 m. ; *carquois*, h. : 0,05 m.

Matériau : grès.

Stèle en plein cintre à niche arrondie. La technique utilise essentiellement l'incision. La sculpture est en bas-relief.

Personnage nu, debout et de face. Le corps s'appuie sur la jambe gauche, mais l'attitude reste frontale. Le canon est de 7,4. La tête est présentée de face ; la chevelure l'encadre, cachant les oreilles. Le visage paraît imberbe. Le torse comporte peu de détails anatomiques, sinon l'indication du sillon inguinal marqué par un bourrelet. Il en est de même pour les bras, dont seuls les biceps sont dessinés. Les membres paraissent raides et les doigts sont sommairement représentés. Sur les jambes seuls les genoux sont figurés ainsi que les tibias.

Le lion est tenu serré contre le corps, la tête coincée dans le pli du bras gauche. La tête de l'animal n'a qu'un lointain rapport avec la réalité ; sa patte arrière écrase le pied gauche. La massue est brandie derrière la tête ; elle est tenue dans la main droite, le bras formant un angle fermé avec le corps. Un carquois formé d'un bloc carré est placé derrière l'épaule gauche ; sa courroie barre la poitrine de gauche à droite. La sculpture du personnage est mal contenue dans la surface de la niche,

ce qui a amené le sculpteur à utiliser des artifices : bras gauche débordant, bras droit très replié, lion occupant le montant gauche. Une inscription décorait sans doute le montant et le linteau.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères de datation (p. 118, 148, 149, 153, 154, 156, 158, 160, 168, 174, 180, 181, 205 et notes 2^e partie, chap. 2, 165, 179, 186, 188, 190, 198, 200, 202, 224, 229, 232, 273, 278, 282, 287, 290, 297, 303) invitent à situer ce relief au IV^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion). Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

S.A.11 : stèle (pl. XII) : Hercule au repos.

Découverte en 1974 sur la couche de destruction finale. Placée verticalement, elle reposait contre le socle de la colonne du bassin B.P.I. à - 2,50 m. Elle n'était donc pas en place (pl. IV, fig. 33).

Inédite.

Fragment inférieur de stèle du socle jusqu'à la taille. La sculpture est très délitée en particulier sur les cuisses, la massue et le haut de la peau de lion. La base portant les pieds ainsi que la tête ont été restituées par collage.

Dimensions actuelles, h. : 0,95 m., l. : 0,73 m., ép. : 0,21 m. (en bas) à 0,175 m. (en haut) ; personnage, h. : 0,56 m., l. : 0,30 m., ép. : 0,006 m. ; lion, h. : 0,36 m. ; massue, h. : 0,275 m. ; tête sous la massue, h. : 0,14 m.

Matériau : grès.

La sculpture semble en bas-relief, les bords d'une niche étant discernables. Seule la face antérieure est utilisée, les trois autres restant à l'état brut comme l'indiquent les épannelures qui les recouvrent.

Personnage nu, de face. Il semble s'appuyer sur sa jambe gauche. Les membres inférieurs sont taillés avec un certain souci du détail faisant apparaître le galbe du mollet et la structure de la cheville. Les orteils sont démesurés par rapport à la taille du pied.

A droite la massue est striée de fines incisions. Sous celle-ci, est placé un visage aux yeux en amande et à la barbe en éventail. A gauche pendent les pattes du lion ; leurs extrémités sont pourvues de coussinets et de griffes.

Les éléments visibles permettent de reconnaître Hercule. Les techniques (p. 125, 149, 157, 159, 178 et note 2^e partie, chap. 2, 321) semblent indiquer une datation de la fin du II^e s.

Photographie XXXI (tête sous la massue).

Fig. 20 (type).

D.14 : stèle (pl. XII) : Hercule au repos.

Découverte en 1974 sur la couche de destruction finale à - 3,10 m. entourée de nombreux fragments de reliefs (pl. V, fig. 33).

Inédite.

Fragment de sculpture (base). La pierre se délite dans son épaisseur.

Dimensions actuelles, h. : 0,51 m., l. : 0,585 m., ép. : 0,18 m.

Matériau : grès.

Sculpture sans doute en ronde-bosse, la massue étant travaillée sur toutes ses faces.

Les pieds ont les orteils bien individualisés ; leur décentrement indique une attitude hanchée. La massue repose à côté du pied droit ; des incisions rendent l'apparence du bois.

Il s'agit sans doute d'une représentation d'Hercule (p. 148 et note 2^e partie, chap. 2, 199).

S.A.15 : stèle (pl. XII) : Hercule marchant.

Découverte en 1975 à - 2,70 m. contre la bordure ouest du bassin B.P.I. avec de nombreux autres fragments de sculptures sur la couche de destruction finale (pl. IV, fig. 33).

Bibliographie : R.A.E., 123-124, 1981, p. 83.

Stèle cassée en deux et mutilée dans sa partie supérieure. Le personnage est complet à l'exception de la tête, de l'avant-bras droit et du bas de la jambe gauche ; un éclat manque sur l'épaule droite. Le haut de la massue a été restitué par collage. Les deux parties sont posées l'une sur l'autre.

Dimensions actuelles, h. : 0,69 m., l. : 0,34 m., ép. : 0,105 m. (haut) à 0,245 m. (bas) ; *personnage*, h. : 0,605 m., l. : 0,23 m., ép. : 0,07 m. ; *lion*, h. : 0,59 m. ; *tête du lion*, h. : 0,06 m. ; *massue*, h. : 0,34 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. Le personnage est en haut-relief ; le bord extérieur de la peau de lion et sans doute la tête et le bras droit sont en ronde-bosse. Seule la face antérieure est lissée, les autres étant épannelées.

Personnage nu, debout et de face. L'attitude est hanchée, le corps s'appuyant sur la jambe droite. Le torse a une musculature bien apparente avec les pectoraux, la ceinture abdominale et les dentelés. Le sillon inguinal est marqué selon les normes classiques. Les membres supérieurs sont finement modelés : le biceps est nettement délimité ; la main, avec ses doigts bien distincts est cependant un peu trop grande. Le bras droit devait être avancé. L'anatomie des jambes est bien précisée tant pour les cuisses que pour les mollets. La tête du lion est posée sur l'épaule gauche ; la peau recouvrant le bras gauche s'étage en trois plis prolongés jusqu'au sol par la queue arrondie. Les pattes sont pourvues de leurs griffes. La massue, baguee à chaque extrémité, est entaillée de petites incisions pour rendre l'aspect noueux du bois. Elle est tenue entre l'index et le majeur de la main gauche et elle est appuyée contre l'épaule.

Il s'agit du dieu Hercule. Les différents critères (p. 149, 151, 155, 158, 159, 163, 164, 166, 167, 169, 170, 176, 177, 178 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 183, 185, 188, 189, 254, 279, 283, 285, 288, 289, 300) permettent une datation du milieu du II^e s.

Photographie XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type).

S.A.19 : stèle (pl. XII) : Hercule au repos.

Découverte en 1974 sur la couche de destruction finale à - 3 m., sous une dalle sur la bordure nord du bassin B.P.I. Elle n'était donc pas en place (pl. V, fig. 33).

Inédite.

Stèle complète ; il manque l'épaule, le bras et la main droite, le sommet de la massue et la partie inférieure de la peau de lion. La sculpture s'est délitée dans le sens de la hauteur. La tête, trouvée à une dizaine de mètres du reste du corps, a été restituée par collage.

Dimensions ; *totales*, h. : 0,695 m., l. : 0,30 m., ép. : 0,23 m. ; *personnage*, h. : 0,647 m., l. : 0,17 m., ép. : 0,04 m. ; *tête*, h. : 0,11 m. ; *visage*, h. : 0,09 m. ; *peau de lion*, h. : 0,28 m. ; *tête du lion*, h. : 0,07 m. ; *massue*, h. : 0,20 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat inscrite dans une pierre tronconique. La sculpture en haut-relief comporte des parties en ronde-bosse : la tête, les épaules, le haut des bras, le bas de la jambe gauche. Seule la face antérieure a été lissée, les autres portant de profondes traces d'outils.

Le personnage est nu, debout et de face. La jambe gauche est avancée pour indiquer la marche. La représentation est massive et disproportionnée, en particulier dans le rapport de la tête et du torse et de celui-ci et des jambes. Le canon est de 5,9. La tête est allongée vers l'arrière. Les yeux, taillés en amande, ourlés par la paupière supérieure, ne comportent pas l'indication de l'iris. Les cheveux, présentés en mèches parallèles, laissent les oreilles dégagées. La barbe et la moustache encadrent une bouche peu apparente. Le cou est massif. Le torse est peu détaillé ; les pectoraux sont à peine esquissés, le sillon inguinal peu marqué et les attaches des bras trop étroites. Les cuisses et les chevilles sont épaisses, sans aucun détail apparent.

La peau de lion repose sur l'avant-bras gauche, la tête placée dans le pli du coude ; la peau pend le long de la jambe. La main droite s'appuyait sur une massue à la base plus épaisse que le sommet.

Le personnage est le dieu Hercule. Les critères (p. 149, 158, 159, 169, 170, 174, 178, 204 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 161, 162, 179, 183, 185, 186, 190, 198, 201, 203, 219) permettent de dater la sculpture de la fin du II^e s.

Photographies XXVIII, XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

S.A.23 : stèle (pl. XIII) : Hercule au repos.

Découverte en 1974 à - 2,20 m. au-dessus des vestiges jetés dans le bassin B.P.I ; elle n'était donc pas en place (pl. III, fig. 33).

Bibliographie : *Le Pays Lorrain*, 2, 1976, p. 113 ; *Gallia*, XXXIV, 1976, p. 354 ; *R.A.E.*, 123-124, 1981, p. 83.

Stèle complète. Le montant gauche est légèrement dégradé. La cuisse droite a été restituée.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,745 m., l. : 0,650 m. (bas) à 0,655 m. (haut), ép. : 0,320 m. (haut) à 0,245 m. (bas) ; *niche*, h. : 1,365 m., l. : 0,55 m., ép. : 0,10 m. (bas) à 0,125 m. (haut) ; *personnage*, h. : 1,35 m., l. : 0,40 m., ép. : 0,10 m. (taille) ; *tête*, h. : 0,235 m., ép. : 0,110 m. ; *visage*, h. : 0,175 m. ; *massue*, h. : 0,24 m. ; *lion*, h. : 0,28 m. ; *tête du lion*, h. : 0,125 m.

Matériau : grès.

Stèle rectangulaire creusée d'une niche. La sculpture, en bas-relief, est inscrite dans celle-ci. Le fronton, formant un arc en plein cintre, est décoré de chaque côté d'une acrotère semi-circulaire ornée d'un enroulement. Seule la face antérieure et la niche sont lissées.

Le sommet est un arc en plein cintre. Le personnage, nu, debout et de face est mal proportionné. Le corps s'appuie sur la jambe droite, et la gauche, légèrement en avant indique maladroitement la marche. Le canon est de 5,5. La tête est grande ; les yeux en amande, sans indication de l'iris, ont la paupière supérieure marquée. La chevelure est faite de boucles spiralées typiques de l'art celtique. Les oreilles sont dégagées. La barbe, faite d'une succession d'incisions, et la moustache encadrent la bouche soulignée de la lèvre inférieure. Le cou est long et massif. Le torse, très long, a son modelé sommairement rendu avec les muscles peu indiqués (collets), l'attache des bras au corps restant mal représentée. Les mamelons sont figurés. Une simple incision marque le sillon inguinal. Les bras, sans détails, sont courts et les mains, rendues par des incisions, raides (en particulier celle posée sur le ventre). Les jambes et les pieds sont petits. Une simple bande incisée de chevrons rend la peau de lion posée sur l'avant-bras gauche ; la tête de celui-ci n'a qu'un lointain rapport avec la réalité (elle semble être un mélange de tête de loup et de sanglier). La massue tronconique, tenue dans la main droite, est couverte d'une résille incisée pour donner l'apparence du bois. Il y a dans cette statue des maladresses et en même temps un certain savoir-faire.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères d'analyse (p. 140, 148, 149, 158, 159, 160, 163, 164, 166, 167, 174, 179 et notes 2^e partie, chap. 2, 165, 180, 186, 187, 191, 198, 199, 200, 202, 220, 223, 225, 230, 231, 241, 255, 277, 278, 282) autorisent une datation du milieu du III^e siècle.

Photographies XXVIII (tête) XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.60 : autel (pl. XIV) : Hercule au repos.

Découvert en 1974 à - 2,80 m. sur la couche de destruction, à l'est du bassin B.P.I. (pl. IV, fig. 33).

Inédit.

Autel complet dont la sculpture est effacée par l'eau ; il ne subsiste que le contour du haut du personnage (tête et épaules). Le monument est cassé en deux dans le sens horizontal.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,40 m., l. : 0,45 m., ép. : 0,25 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique couronné d'un chapiteau. Seule la face antérieure est travaillée ; les autres restent épannelées.

La table est soulignée d'un listel et comportait deux volutes. La base débordait sur chaque côté.

Par l'environnement, on peut assimiler cette représentation à Hercule.

Fig. 20 (type).

S.A.61 : stèle (pl. XV) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 2,40 m. le long du bord extérieur nord du bassin B.P.I. Elle reposait presque verticalement contre la stèle S.A.66. (pl. III, fig. 33).

Inédite.

De cette stèle, il ne subsiste que la partie figurant les jambes de la taille aux chevilles et la peau de lion ; il manque le haut de la sculpture et le socle portant les pieds. La pierre, attaquée par l'acidité de l'eau, est devenue très friable.

Dimensions actuelles, h. : 0,48 m., l. : 0,610 m., ép. : 0,24 m. ; tête du lion, h. : 0,17 m. ; massue, h. : 0,23 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. La sculpture semble en bas-relief. L'usage du trépan est attesté pour le traitement des yeux et du muffle du lion.

Le corps s'appuie sur la jambe droite, la gauche étant légèrement fléchie. Les jambes ne comportent que peu d'indication anatomiques (genoux). A gauche, la tête du lion, assez mal représentée, ressemble à celle d'un homme. A droite on distingue une massue.

Les attributs font identifier le dieu Hercule. L'analyse des données (p. 169, 179, 205 et notes 2^e partie, chap. 2, 165, 181, 278, 282, 283, 285, 286, 291, 303) permet une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXIX (tête de lion).

Fig. 20 (type).

S.A.62 : stèle (pl. XV) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 3,60 m. au milieu d'autres débris sculptés sur la couche de destruction finale (pl. VI, fig. 33).

Inédite.

Fragment de stèle mutilée dans sa partie supérieure. Il manque tout le haut du personnage qui a été écrasé par un autel. La pierre s'étant délitée dans son épaisseur, les pieds ont disparu. Seuls subsistent le bas des jambes et de la massue. Cette dernière repose sur ce qui pourrait être une tête.

Dimensions actuelles, h. : 0,31 m., l. : 0,31 m. ; ép. : 0,19 m. ; base, h. : 0,06 m., l. : 0,31 m., ép. : 0,115 m. ; peau de lion, h. : 0,19 m. ; massue, h. : 0,09 m. ; tête, h. : 0,065 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. La sculpture devait être en haut-relief, la face antérieure étant lissée.

Le personnage est debout et de face. Les jambes marquent le mouvement avec le pied gauche en retrait. La musculature des jambes est détaillée, avec les mollets bien dessinés et la cheville bien marquée. A l'extérieur de la jambe droite, il tient une massue dont l'extrémité est baguée. Le long de la jambe gauche subsiste un fragment de peau de lion.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule.

Fig. 20 (type). Cf. p. 149 et 205.

A.A.64 : autel (pl. XV) : Hercule marchant.

Découvert en 1975 à - 2,55 m. sur la couche de destruction finale à l'ouest du bassin B.P.I. (pl. III, fig. 33).

Inédit.

Elément de fût d'autel en deux fragments portant un personnage des genoux au cou. Il manque un éclat sur la poitrine ainsi que le bas du bras gauche et l'épaule droite.

Dimension actuelles : h. : 0,52 m., l. : 0,30 m., ép. : 0,25 m. ; personnage, h. : 0,52 m. ; l. : 0,64 m., ép. : 0,05 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief. La technique a fait appel au trépan (nombril, contour) et à l'incision (musculature). Seule la face antérieure a été égrisée.

Personnage nu, debout et de face. Il est hanché, prenant appui sur la jambe gauche. La sculpture est bien proportionnée. Le torse porte une musculature assez détaillée (pectoraux, subcostaux, sillon inguinal). Par contre l'attache du bras est maladroit. Le bras apparent laisse voir le biceps marqué d'un trait arrondi. La main tient la massue entre l'index et le majeur. Les cuisses sont lisses, et la gauche déborde le torse pour accentuer le hanchement. La rotule est marquée. La massue repose contre le bras droit.

L'attribut permet de reconnaître le dieu Hercule. L'étude des différents critères (p. 147, 155, 158, 169, 170, 176, 178, 205 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 162, 165, 181, 188, 190, 191, 254) favorisent une datation de la fin du II^e s.

A.A.65 : autel (pl. XV) : Hercule combattant.

Découvert en 1975 à - 3,30 m. sur la couche de destruction finale au nord-est du bassin B.P.I. Il n'était pas en place et reposait sur un sol recouvrant le bassin B.P.II (pl. V, fig. 33).

Inédit.

Autel complet à l'exception du côté supérieur gauche ce qui a fait disparaître une partie du chapiteau, de l'épaule du personnage et la tête du lion. Une partie de la face postérieure du chapiteau a été restituée par collage et goujonage.

Dimensions ; totales, h. : 1,22 m., l. : 0,39 m., ép. : 0,29 m. ; chapiteau, h. : 0,31 m., ép. : 0,29 m. ; base, h. : 0,15 m., l. : 0,52 m., ép. : 0,35 m. ; personnage, h. : 0,71 m., l. : 0,13 m. (torse), ép. : 0,05 m. ; tête, h. : 0,112 m. ; visage, h. : 0,083 m. ; lion, h. : 0,30 m. ; massue, h. : 0,23 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief pour la réalisation de laquelle il a été fait appel à la technique de l'incision (visage, musculature) et du trépan (contour du personnage). Seule la face antérieure est grossièrement égrisée, les autres restant épannelées.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet. La face antérieure porte un fronton fait d'un triangle évidé, doublé d'un listel à l'intérieur sur les côtés verticaux. Les flancs portaient une volute, non excisée, décorée d'une fleur à petits pétales et bouton central.

Le personnage est nu, debout et de face. L'attitude est raide, les deux jambes écartées semblant vouloir exprimer le mouvement par un appui sur la jambe droite ; malgré cela la position reste frontale. Le canon est de 6. La tête ronde a le visage joufflu et imberbe. La bouche, représentée par un rectangle est large. Les yeux sont en amande, sans aucun traitement des détails. La chevelure s'étale en calotte sur le sommet du front ; elle est formée de petites mèches en quinconce. Les oreilles sont dégagées. Le cou est long et épais. Le torse est un simple rectangle très allongé. Les pectoraux, les subcostaux et le sillon inguinal sont indiqués schématiquement. Le bras ne comporte aucun détail ; il forme un angle droit avec le corps. La main est grande et son geste de préhension est faiblement rendu. Les jambes ont des cuisses épaisses, les genoux marqués et les mollets galbés ; les éléments des muscles ne sont pas reproduits.

La peau de lion, schématique, recouvre l'épaule et le bras gauche. La massue comporte à son extrémité supérieure une excroissance pour favoriser la tenue. Elle dépasse de chaque côté de la tête, brandie par le bras droit.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères étudiés (p. 146, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 158, 159, 160, 168, 169, 171, 174, 175, 176, 179, 180, 181 et notes, 2^e partie,

chap. 2, 162, 165, 179, 180, 186, 187, 193, 197, 200, 202, 207, 217, 218, 224, 229, 242, 247, 255, 269, 273) permettent une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXVIII (tête).

Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

S.A.66 : stèle (pl. XV) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 2,10 m. sur la couche de destruction finale. Elle reposait sur la bordure nord du bassin B.P.I (pl. III, fig. 33).

Inédite.

Cette stèle est mutilée dans sa partie supérieure (il manque l'épaule et le bras droit, la poitrine et la tête) et à la hauteur de la massue. Cassée en deux au niveau des genoux, la partie supérieure a été restituée par collage, ainsi que la jambe droite.

Dimensions actuelles, h. : 1,36 m., l. : 0,52 m., ép. : 0,14 m. ; socle, h. : 0,49 m., l. : 0,64 m. ; peau de lion, h. : 0,53 m. ; tête de lion, h. : 0,09 m. ; massue, h. : 0,39 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat sans pilastre, portant une sculpture en haut-relief, l'épaule gauche étant en ronde-bosse. La face antérieure, ainsi que les côtés ont été lissés. La partie postérieure est épannelée. La base est disproportionnée par rapport à la taille de la sculpture.

Personnage nu, debout et de face. La jambe droite en arrière et la hanche gauche débordante rendent l'attitude de la marche. Le torse est un peu court. Les jambes sont massives, sans détails ; par contre les pieds sont traités avec beaucoup de justesse. A gauche, la peau de lion, traitée schématiquement, a une tête ressemblant à un visage humain. La main droite s'appuie sur une massue.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères (p. 149, 153, 157, 169, 170, 179 et notes 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 169, 179, 180, 273, 278, 283, 285, 286, 291, 303) invitent à une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXIX (tête de lion).

Fig. 20 (type).

S.A.68 : stèle (pl. XV) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 2,50 m. sur la couche de destruction finale. Elle était appuyée contre la bordure ouest à l'intérieur du bassin B.P.I (pl. IV, fig. 33).

Inédite.

Fragment de stèle. Le personnage est conservé du cou au genoux, la tête étant séparée du reste du corps par la disparition du cou. Les deux bras et les deux pilastres ont été restitués par collage. La pierre s'est délitée dans son épaisseur. Il manque le bas des jambes, l'essentiel de la massue, l'avant-bras droit et les deux épaules.

Dimensions actuelles, h. : 0,65 m., l. : 0,58 m., ép. : 0,21 m. ; personnage, h. : 0,55 m., l. : 0,36 m., ép. : 0,49 m. ; tête, h. : 0,156 m. ; visage, h. : 0,10 m. ; massue, h. : 0,17 m. ; tête du lion, h. : 0,11 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat et à pilastres. La sculpture est en bas-relief. Toute la partie sculptée a été lissée, les autres côtés restant épannelés. Le travail des yeux indique l'usage du trépan.

Personnage nu, debout et de face ; la jambe gauche est en avant, le corps s'appuyant à droite. La tête arrondie a un visage joufflu paraissant juvénile. Les yeux, dont la pupille est indiquée, sont ourlés des deux paupières. Les cheveux forment de larges mèches bouclées et circulaires très stylisées. La face s'orne d'une barbe et d'une moustache. Les pectoraux sont indiqués ainsi que leurs mamelons représentés par une double incision circulaire. Le ventre proéminent, marqué du nombril, est souligné par le sillon inguinal. Les mains, bien qu'un peu grandes, sont correctement modelées. La musculature des cuisses est partiellement traitée, tandis que les rotules sont finement détaillées.

La tête du lion est bien détaillée, mais elle manque de ressemblance. La main gauche du personnage la tient par la crinière. La main gauche s'appuie sur une massue au sommet taillé pour former une poignée ; l'aspect noueux du bois a été rendu. L'œuvre d'une qualité certaine montre que le sculpteur avait des connaissances anatomiques et le souci du détail.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. L'analyse des données (p. 152, 153, 158, 159, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 201, 202, 208, 223, 225, 230, 231, 232, 242, 254, 279, 285, 287, 290, 298) favorise une datation de la deuxième moitié du II^e s.

Photographie XXVIII (tête), XXIX (lion).

Fig. 20 (type).

D.76 : statue en ronde-bosse (pl. XV) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 3,60 m. sur la couche de destruction finale à l'est du bassin B.P.I (pl. VI, fig. 33).

Inédite.

Statue du cou au bas du ventre. Les bras manquent. Des efflorescences apparaissent sur le torse.

Dimensions actuelles, h. : 0,26 m., l. : 0,29 m. à 0,32 m., ép. : 0,11 m.

Matériau : grès.

Statue en ronde-bosse. Les bras sont liés au corps par une épaisseur de pierre piquetée d'incisions assez profondes. L'artiste a surtout travaillé par incisions.

Torse nu. La poitrine est ressortie et les mamelons indiqués. La ceinture abdominale et les dentelés sont rendus ainsi que le nombril. Les épaules sont larges. Les biceps sont indiqués sur les bras par un arc de cercle. La colonne vertébrale est figurée par un trait vertical.

Le personnage peut être identifié, avec les réserves de rigueur, à Hercule en fonction de l'environnement. Les critères retenus (p. 148, 159, 178 et notes 2^e partie, chap. 2, 188, 190) permettent une datation de la fin du II^e s.

S.A.79 : stèle (pl. XVII) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 3,30 m. sur la couche de destruction finale (pl. V, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXVI, 1978, p. 338.

La stèle est complète de la base à la poitrine. Il manque l'épaule droite, le bras gauche, le haut du thorax et une partie du cou. Les deux parties de la sculpture ont été restituées, ainsi que le haut du bras droit rattaché par un goujon et collé. L'arrière et le dessous de la stèle ont été recouverts de ciment pour la renforcer. La partie supérieure s'effrite. La tête est séparée du reste de la sculpture.

Dimensions actuelles, h. : 1,38 m., l. : 0,70 m., ép. : 0,33 m. ; *personnage*, h. : 1,19 m., ép. : 0,14 m. ; *tête*, h. : 0,22 m. ; *visage*, h. : 0,175 m. ; *lion*, h. : 0,73 m. ; *tête du lion*, h. : 0,12 m. ; *massue*, h. : 0,745 m.

Matériau : grès.

La sculpture est en bas-relief, utilisant la technique de l'incision pour marquer les détails de la morphologie. La face antérieure est lissée, les autres restant épannelées.

Stèle à fond plat. Le personnage debout est nu et de face. Une tentative de mouvement a été faite en plaçant la jambe droite en retrait. Il y a une disproportion entre les jambes et le corps. Le canon paraît être de 5,4. La tête est massive. Les yeux en amande, ourlés de la paupière supérieure, ne comportent pas d'indication de la pupille. Les cheveux sont traités en mèches parallèles tirées vers l'arrière, laissant les oreilles dégagées. La bouche s'ouvre profondément sous une moustache peu détaillée. Le visage est encadré par une barbe faite de mèches incisées. Les détails anatomiques du torse sont peu nombreux ; seul le sillon inguinal est nettement tracé. Les bras sont épais et la main démesurée par rapport au reste du corps. Les jambes, sommairement rendues, sont longues et épaisses.

La peau de lion reposant sur le bras gauche, pend le long de la jambe gauche ; les pattes en sont indiquées et la tête, très éloignée de la réalité, paraît s'inspirer de celle d'un être humain. La main droite s'appuyait sur une massue sans aucun détail.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères d'analyse (p. 149, 160, 169, 174, 179 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 161, 180, 182, 187, 203, 205, 218, 220, 224, 230, 231, 232, 245, 269, 279, 282, 285, 286, 291) autorisent une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXIX (tête de lion).
Fig. 20 (type), fig. 25, 28 (canons).

D.83 : stèle (pl. XVIII) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 2,70 m. sur la bordure ouest du bassin B.P.I. où elle avait été jetée (pl. IV, fig. 33).

Inédite.

Angle inférieur droit d'une stèle portant la base d'une massue et un pied droit.

Dimensions actuelles, h. : 0,35 m., l. : 0,42 m., ép. : 0,16 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat.

Le pied est assez bien représenté avec cependant des orteils trop longs. La massue à côté du pied droit a une base plus large que le reste de l'objet.

L'attribut permet d'assimiler le personnage à Hercule.

Fig. 20 (type). Cf. p. 149 et 150.

A.A.85 : autel (pl. XVIII) : Hercule combattant.

Découvert en 1975 à - 3,60 m. sur la couche de destruction finale dans un amas de fragments lapidaires (pl. VI, fig. 33).

Inédit.

Autel dont il ne subsiste que la face antérieure, le reste ayant été décomposé par l'eau. Du personnage on peut encore voir le torse, les jambes et les pieds, le bras gauche, et de l'autel le chapiteau et la base. La pierre est fortement délitée. Le chapiteau est cassé en deux morceaux et la figure en sept. Le relief a été restitué sur un fond de ciment coloré.

Dimensions actuelles, *chapiteau*, h. : 0,16 m. ; l. : 0,33 m. ; *base*, h. : 0,20 m., l. : 0,27 m. ; *personnage*, h. : 0,45 m., l. : 0,23 m.

Matériau : grès.

Autel portant un personnage en bas-relief qui porte encore des traces d'outils (en particulier sur les jambes). La technique utilise surtout l'incision. La face antérieure est lissée sommairement, la base reste épannelée.

Le chapiteau est composé d'un fronton triangulaire évidé surmontant un cavet et un listel ; Une fleur à quatre pétales décore la volute placée sur le côté.

Le personnage est nu, debout et de face. L'attitude est raide et statique malgré le fléchissement de la jambe gauche. Le torse ne comporte aucun détail anatomique à l'exception du sillon inguinal. La main apparente sous la peau de lion est disproportionnée et grossièrement figurée. Les jambes portent l'indication du genou. La peau de lion recouvre l'épaule gauche.

L'attribut permet d'identifier le dieu Hercule. Les éléments d'analyse (p. 147, 150, 153, 154, 158, 168, 179, 180 et notes, 2^e partie, chap. 2, 179, 180, 303) font proposer une datation du milieu du III^e s.

Fig. 20 (type), fig. 24 (modules).

S.A.89 : stèle (pl. XVIII) : Hercule au repos.

Découverte en 1975 à - 2,50 m. appuyée verticalement contre la bordure Ouest du bassin B.P.I., sur la couche de destruction finale (pl. IV, fig. 33).

Inédite.

Stèle dont il manque la base. Du personnage il manque la tête, le bras droit, la main gauche et les pieds. La massue est incomplète. La partie supérieure droite a été recollée.

Dimensions actuelles, h. : 0,60 m., l. : 0,38 m., ép. : 0,14 m. ; *personnage*, h. : 0,50 m., l. : 0,37 m., ép. : 0,05 m. ; *massue*, h. : 0,17 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. La sculpture est en haut-relief. Le personnage est mal dégagé de la pierre. La partie antérieure a subi un égrisage sommaire laissant apparaître des traces d'outils. Les autres côtés sont épannelés.

Le sommet est composé de deux acrotères maladroitement façonnées encadrant un triangle où s'appuyait la tête de la sculpture.

Le personnage se présente nu, debout et de face. L'attitude est très raide et la position frontale. La jambe droite raidie et la gauche placée de biais veulent indiquer le mouvement. Le personnage est trapu. La poitrine, peu marquée, est large et le ventre proéminent ; les attaches des bras montrent un manque de maîtrise technique. Les bras sont écartés et traités par un arc de cercle. Les jambes, épaisses et sans détails, ont la rotule apparente. Le personnage, de la main gauche, s'appuie sur une massue qui descend jusqu'aux chevilles.

Les attributs permettent d'identifier Hercule. L'analyse (p. 118, 149, 152, 158, 162, 166, 181 et notes 2^e partie, chap. 2, 180, 255, 303) permet de faire une datation du IV^e s.

Fig. 20 (type).

D.104 : stèle (pl. XIX) : Hercule marchant.

Découverte en 1976 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale à côté d'un foyer d'incendie et au milieu de nombreux fragments de sculptures (pl. VI, fig. 33).

Inédite.

Fragment de sculpture où subsistent le haut de la cuisse gauche et la main gauche tenant une massue.

Dimensions actuelles, h. : 0,31 m., l. : 0,14 m.

Matériau : grès.

La main a des doigts assez longs et bien représentés. La massue est tenue entre l'index et le majeur et reposait dans la saignée du bras.

L'attribut permet d'identifier le dieu Hercule. Analyse p. 155, 160, 205.

Fig. 20.

S.E.115 : stèle (pl. XIX) : Hercule au repos.

Découverte en 1976 à - 3,40 m. Elle était encore en place, reposant sur une petite dalle servant de socle, à l'aplomb de l'arrondi du bassin B.P.II. (pl. V, VIII, fig. 33).

Inédite.

Partie inférieure de stèle de la base à mi-cuisse. Il manque le dessus de la jambe droite de la cuisse gauche et d'une partie de la massue. L'angle inférieur gauche a été recollé. La partie superficielle du montant gauche a disparu.

Dimension actuelles, h. : 0,47 m., l. : 0,42 m., ép. : 0,22 m. ; *personnage*, h. : 0,41 m., *lion*, h. : 0,30 m. ; *massue*, h. : 0,235 m. ; *lettres*, h. : 0,05 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. La sculpture est en bas-relief. La face antérieure est lissée, les autres restant à l'état brut.

Personnage nu, debout et de face. Les pieds sont décalés (le droit en arrière pour indiquer la marche). Le mouvement est accentué par les genoux qui sont décentrés. Les muscles de mollets sont bien indiqués et les orteils reproduits soigneusement. Sur le côté gauche apparaît une queue de lion surmontée des pattes terminées par les griffes. A droite la massue porte des incisions pour restituer l'apparence du bois.

Sur le montant gauche on peut lire : *IN HO [...]* et sur la base : *V.S.L.M.*

Les attributs permettent d'identifier Hercule. Les critères (p. 107, 149, 163, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 185, 254, 300) indiquent la seconde moitié du II^e siècle et sans doute la fin de celui-ci comme le corrobore l'inscription relevée.

Photographie XIV, XX (inscription).

Fig. 20 (type).

S.A.120 : stèle (pl. XIX) : Hercule au repos.

Découverte en 1976 à - 2,50 m. renversée sur des vestiges de sculptures. Elle n'était donc pas en place (pl. VI, fig. 33).

Inédite.

Stèle complète du sommet aux chevilles du personnage. Il manque les pieds, une partie de la massue, du bras droit, des deux jambes et la tête. Seule la partie sculptée a été lissée, les autres restant épannelées. Les morceaux des jambes, la main droite ont été restitués par collage et goujonnage.

Dimensions actuelles, h. : 0,81 m., l. : 0,46 m., ép. : 0,16 m. ; personnage, h. : 0,81 m., l. : 0,255 m., ép. : 0,08 m. ; tête de lion, h. : 0,14 m. ; massue, h. : 0,37 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat portant une sculpture en haut-relief. Le sommet est taillé en trapèze incurvé, irrégulier. La tête devait dépasser le haut de la stèle et être partiellement en ronde-bosse. Seule la partie sculptée a été lissée, le reste, y compris la base, est épannelé.

Personnage nu, debout et de face. L'attitude est hanchée, le corps s'appuyant sur la jambe droite. Le mouvement est bien étudié avec le décalage de la ligne des genoux. Le personnage est allongé. Le torse est détaillé avec des pectoraux vigoureusement soulignés, les muscles de l'abdomen signalés par des incisions parallèles et le sillon inguinal accentué par un bourrelet. Le nombril a été fait d'une incision semi-circulaire. Le bras apparent montre des biceps bien rendus. La ligne des épaules s'incline légèrement, à l'inverse de celle des genoux. Les muscles des cuisses sont assez sommairement rendus, au contraire de ceux des mollets ; les rotules sont bien détaillées. L'artiste a fait preuve d'une grande connaissance anatomique. La tête du lion est un travail remarquable montrant une bonne connaissance de l'animal. Les yeux sont profondément taillés, le muffle décrit précisément. La crinière de la bête pend en larges mèches ; la gueule est ouverte. La peau couvre le bras et l'épaule gauche du personnage comme une draperie. Cette figuration, très fouillée, contraste avec la représentation du reste de l'animal incisée sur le fond de la stèle ; la queue pend le long de la jambe droite, les pattes avant à côté de la gauche. La main droite s'appuie sur une massue. L'auteur de ce relief a fait preuve d'un grand savoir-faire, en dépit d'une certaine raideur du bras gauche.

Les attributs permettent de reconnaître Hercule. L'analyse des critères (p. 149, 153, 158, 159, 160, 164, 166, 167, 169, 170, 176, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 162, 183, 188, 189, 254, 280, 282, 283, 284, 289, 300) invite à une datation de la deuxième moitié du II^e s.

Photographie XX (tête de lion).

Fig. 20 (type).

S.A.129 : stèle (pl. XX) : Hercule au type indéterminé.

Découverte en 1976 à - 3,20 m. dans un amas de stèles et d'autels sur la couche de destruction finale (pl. V, fig. 33).

Inédite.

Stèle complète, mais la sculpture a beaucoup souffert ; le personnage subsiste des genoux aux pieds. Le haut de la stèle se délite. Les deux morceaux retrouvés ont été restitués l'un sur l'autre.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,36 m., l. : 0,42 m., ép. : 0,34 m. ; *socle*, h. : 0,46 m., l. : 0,48 m., ép. : 0,40 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. Seule la partie sculptée est épannelée.

Personnage debout et de face. Les jambes écartées sont placées sur le même niveau. La sculpture assez grossière manque de détails anatomiques. La main droite du personnage tient une patère au-dessus d'un autel parallélépipédique. Le modèle est à rapprocher de S.A.97 (paragraphe autres divinités). La massue devait être sur le bras droit.

Il peut s'agir du dieu Hercule sacrifiant. L'analyse (p. 118, 131, 155, 180 et note, 2^e partie, chap. 2, 303) permet de dater cette stèle du milieu du III^e s.

Fig. 20 (type).

A.A.134 : autel (pl. XX) : Hercule au repos.

Découvert en 1977 à - 2,80 m. sur la couche de destruction ; il faisait partie d'un alignement de reliefs qui ceinturait le centre du sanctuaire (pl. IV, fig. 33).

Inédit.

Autel complet dont la sculpture s'est délitée en suivant les lits de pierre. Les morceaux séparés n'ont pas encore été restitués. La forme du personnage est bien visible sur la face antérieure. La jambe gauche est intacte.

Dimensions ; *totales* ; h. : 1,34 m., l. : 0,38 m., ép. : 0,29 m. ; *personnage*, h. : 0,89 m. ; *chapiteau*, h. : 0,26 m., l. : 0,43 m. ; *base*, h. : 0,10 m., l. : 0,42 m., ép. : 0,36 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique surmonté d'une table. La sculpture est en bas-relief. La face sculptée est seule égrisée, les autres restant à l'état brut.

Le chapiteau est débordant sur les quatre faces. Il est souligné d'un cavet. Le personnage est nu, debout et de face. L'attitude est hanchée, les deux jambes étant déjetées vers la gauche. Le ventre est proéminent et le sillon inguinal marqué. L'attache du bras au corps est mal proportionnée. La jambe comporte peu de détails ; la cuisse est épaisse et le genou lourdement indiqué. La peau de lion repose sur le bras gauche ; sa queue, épaisse, se termine par un toupet rond. La main droite s'appuie sur une massue.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Note 2^e partie, chap. 2, 180.

Fig. 20 (type), fig. 24.

A.A.135 : autel (pl. XX) : Hercule au repos.

Découvert en 1977 à - 3 m. sur la couche de destruction finale. Il était dans un amas de sculptures ; il faisait partie de l'alignement de reliefs entourant le centre du sanctuaire (pl. V, fig. 33).

Inédit.

Autel très dégradé ; il ne subsiste du personnage que les jambes et le bas de la peau de lion.

Dimensions actuelles, h. : 0,96 m., l. : 0,35 m., ép. : 0,30 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief. Le personnage est entouré d'un sillon.

Personnage debout et de face. La jambe droite est déjetée vers l'extérieur pour donner l'impression de mouvement.

Le bas de la peau de lion ainsi que la queue longent la jambe gauche ; le long de la droite subsiste la trace d'une massue.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule.

Fig. 20 (type).

S.138 : statue en ronde-bosse (pl. XX) : Hercule au repos.

Découverte en 1977 à - 3,10 m. sur la couche de destruction finale, sous deux autels. Le bras gauche a été découvert séparément (pl. V, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXVI, 1978, p. 338.

Personnage du cou aux genoux. Le bras gauche a été restitué par collage et goujonnage ainsi que le dessus de la cuisse droite et les fesses. Le bras gauche, dont le haut a disparu, n'a pas encore été remis en place ; la main gauche manque.

Dimensions actuelles, h. : 0,90 m., l. : 0,32 m., ép. : 0,22 m. ; tête du lion, h. : 0,25 m.

Matériau : grès.

Sculpture en ronde-bosse. La fragilité de la pierre fait que les bras restent attachés au corps. La technique de l'incision et du trépan a été utilisée.

Personnage nu, debout et de face. L'attitude est hanchée, le corps s'appuyant sur la jambe gauche. Le torse très long est plus large aux hanches qu'aux épaules. Il est sommairement traité avec quelques traits pour représenter la ceinture abdominale, un bourrelet pour le sillon inguinal. Le ventre proéminent comporte l'indication du nombril. Sur le bras gauche le biceps est souligné d'un trait. L'attache du bras, mal rendue, est trop petite. Le bras droit est rattaché au corps à la hauteur du poignet. La main gauche soutient la tête du lion dans un geste assez bien rendu.

La peau du lion pend en torsade sur le côté. La tête de l'animal est inspirée d'une tête humaine plus que du modèle vivant. La main droite reposait sans doute sur la massue.

L'attribut permet d'identifier le dieu Hercule. L'analyse des données (p. 148, 158, 159, 169, 178, 205 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 162, 190, 279, 284, 285, 286, 291, 295) rend possible une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type).

S.139 : statue en ronde-bosse (pl. XXI) : Hercule au type indéterminé.

Découvert en 1977 à - 3,20 m. sous la sculpture S.138. sur la couche de destruction (pl. VI, fig. 33).

Inédite.

Statue des épaules aux cuisses. Seule la partie dorsale du personnage subsiste ainsi que l'abdomen et le haut de la cuisse gauche. La sculpture se délite en hauteur.

Dimensions actuelles, h. : 0,66 m.

Matériau : grès.

Sculpture en ronde-bosse où certains détails sont traités au trépan.

Personnage nu et debout. Le ventre rond porte la trace du nombril. La colonne vertébrale est marquée par une dépression.

Il est difficile d'identifier le personnage ; par comparaison on peut penser qu'il s'agit d'Hercule, identique au modèle précédent. Cf. p. 148 et 159.

S.A.241 : stèle (pl. XXI) : Hercule marchant.

Découverte en 1978 à - 1,70 m. au milieu d'autres fragments sculptés sur la couche de destruction finale (pl. II, fig. 33).

Inédite.

Fragment portant un personnage des épaules en haut des cuisses. Il manque le haut du torse et l'épaule gauche.

Dimensions actuelles, h. : 0,23 m. (côté droit) à 0,16 m. (côté gauche), l. : 0,19 m., ép. : 0,36 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat. Le personnage est en bas-relief. La technique fait appel à l'incision.

Personnage nu et de face. Le torse est d'une largeur excessive, sans aucun détail. Les bras sont raides, collés au corps. Les mains ont les doigts mal séparés. La tête du serpent, tenue dans la main gauche, est réduite à un simple triangle. La massue, grossièrement figurée, est brandie par la main droite. La travail paraît extrêmement maladroit et l'attitude très raide.

La massue permet d'identifier Hercule. La sculpture pourrait être du IV^e s. Cf. p. 123 et 181.

A.A.251 : autel (pl. XXI) : Hercule marchant.

Découvert en 1978 à - 1,35 m. au sud du bassin B.P.I. Il était en place dans le prolongement sud de l'alignement de reliefs enserrant le centre du sanctuaire (pl. II, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Archéologie et médecine*, CNRS, 1987, p. 233, 239.

Partie inférieure d'un autel des genoux à la base. La jambe droite a été restituée par collage. Des efflorescences en parsèment la surface. Il porte des traces de brûlé.

Dimensions actuelles ; h. : 0,54 m., l. : 0,30 m., ép. : 0,40 m. ; socle, h. : 0,18 m., l. : 0,50 m., ép. : 0,41 m. ; personnage, h. : 0,36 m., l. : 0,30 m., ép. : 0,06 m. à 0,085 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief et en partie en ronde-bosse (côté de la peau de lion). Seule la face antérieure est lissée, les autres restant épannelées.

Personnage nu, debout et de face. Le mouvement des jambes indique la marche : la droite en retrait est mise en perspective ; le corps s'appuie sur la gauche. Les mollets sont dessinés avec une grande précision. Les pieds ont des orteils rendus avec naturel et leurs ongles sont indiqués. Les pattes du lion pendent en deux rangées parallèles le long de la jambe gauche ; les coussinets et les griffes des pattes sont figurés. La massue était soit brandie, soit portée sur le bras.

La peau de lion permet d'identifier Hercule. Les éléments étudiés (p. 155, 159, 177, 178, 205 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 183, 300) font envisager une datation du milieu du II^e s.

Fig. 20 (type).

A.A.252 : autel (pl. XVIII) : Hercule au repos.

Découvert en différents fragments à - 1,70 m. sur la couche de destruction au sud du bassin B.P.I. Il était entouré de nombreux autres débris sculptés (pl. II, fig. 33).

Inédit.

Autel dont il ne subsiste que la base et la sculpture du cou aux pieds. Il manque une partie de la massue, du bras gauche et de la peau de lion. Le membre supérieur droit en quatre morceaux, la jambe gauche en deux, le genou droit et la base ont été restitués.

Dimensions actuelles, h. : 0,876 m. ; base, h. : 0,165 m., l. : 0,435 m., ép. : 0,425 m. ; personnage, h. : 0,61 m., l. : 0,24 m. ; massue, h. : 0,30 m.

Matériau : grès.

Sculpture en bas-relief dont les détails anatomiques sont indiqués par des incisions.

Personnage nu, debout et de face. Le pied gauche avancé dynamise la représentation. L'ensemble paraît cependant raide en particulier par la position des bras collés au corps. La sculpture est assez allongée mais reste bien proportionnée. La musculature du torse est précise avec les pectoraux, les subcostaux et le sillon inguinal mis en évidence. Les membres supérieurs sont bien représentés avec l'indication des biceps et du pli du coude. La main longue est inerte. Sur la jambe figurent les muscles des cuisses, des mollets ; les genoux y sont bien marqués. La main droite s'appuyait sur une massue. La peau de lion s'enroulait sur le bras droit.

Les attributs permettent d'identifier le personnage comme étant le dieu Hercule. Les différentes données (p. 158, 169, 178, 205 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 162, 183, 185, 189, 254) autorisent une datation de la fin du II^e s.

Fig. 20 (type).

S.E.253 : stèle (pl. XXII) : Hercule combattant.

Découverte en 1978 à - 1,90 m. sur la couche de destruction finale au milieu d'autres fragments de sculptures (pl. II).

Inédite.

Il ne subsiste que la partie supérieure droite avec le montant de la niche, sur lequel court une inscription, et un bras tenant une massue. Le linteau, la base du montant gauche ont été restitués par collage et goujonage.

Dimensions actuelles, h. : 0,91 m., ép. : 0,235 m. ; massue, h. : 0,16 m. ; lettres, h. : 0,036 à 0,043 m.

Matériau : grès.

Stèle en plein cintre à niche arrondie. Le personnage est en bas-relief.

Bras tenant une massue brandie. Il est fortement plié. Les doigts de la main sont nettement individualisés. Ce travail est à mettre en relation avec la stèle S.A.10.

Sur le montant et le fronton on peut lire : *DEO HERCVLI E(x) VOT(o) IALVS D [...]*.

L'attribut permet d'identifier le dieu Hercule. L'analyse (p. 129, 148, 149, 153, 168, 181, 205 et note, 2^e partie, chap. 2, 187) invite à une datation du IV^e s.

Photographie XXXIV (inscription).

Fig. 20 (type).

A.A.263 : autel (pl. XXII) : Hercule au repos.

Découvert en 1978 à - 3,75 m. sur la couche de destruction finale. Elle faisait partie de l'alignement de reliefs encadrant le centre du site (pl. VI, fig. 33).

Inédit.

Autel cassé en deux verticalement et horizontalement. Du personnage, il ne subsiste que la trace sur le fût.

Dimensions actuelles, h. : 1,22 m., l. : ?, ép. : 0,25 m. ; chapiteau, h. : 0,23 m., l. : ?, ép. : 0,27 m. ; base, h. : 0,15 m., l. : ?, ép. : 0,29 m. personnage, h. : 0,78 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique. La sculpture est en bas-relief. La face sculptée a été égrisée, les autres portant des traces d'outils (pointerolles).

Le chapiteau est souligné de deux listels séparés par un cavet ; sur la gauche apparaît encore la trace d'une volute. Le personnage debout et de face. La main droite s'appuyait sur une massue.

Le personnage peut être le dieu Hercule. Analyse p. 150, 205 et note, 2^e partie, chap. 2, 2.

Fig. 20 (type), fig. 24 (modules).

A.A.266 : autel (pl. XXII) : Hercule au type indéterminé.

Découvert en 1979 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale. Il fait partie de l'alignement de reliefs qui ceinture le sanctuaire à l'Est (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel délité portant un personnage du cou à mi-cuisse. Il manque le côté de la poitrine et le bras droit. La pierre est totalement pourrie et s'émiette.

Dimensions actuelles, h. : 0,74 m., l. : 0,29 m., ép. : 0,30 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief. Les détails sont traités par incisions.

Le chapiteau était souligné d'un cavet encore visible sur le côté de l'autel. Le personnage est nu, debout et de face. Le torse est peu détaillé, seuls les muscles pectoraux et le sillon inguinal étant sommairement dessinés. La tête du lion est allongée, mais ne présente aucun détail. Une tête de lion est encore visible sur l'épaule gauche. La massue était peut-être brandie par le bras droit. La peau de lion permet d'assimiler ce personnage à Hercule. Analyse p. 153 et note, 2^e partie, chap. 2, 2.

Photographie XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type).

S.A.267 : autel (pl. XXIII) : Hercule combattant.

Découvert en 1979 à - 3,50 m. de profondeur sur la couche de destruction finale. Il fait partie de l'alignement de reliefs situé à l'est du sanctuaire (pl. VI, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXVIII, 1980, p. 425.

Autel complet dont la pierre se délite surtout sur le chapiteau. Renversé face vers le haut il a souffert des attaques de la végétation dont les racines ont pénétré entre le fût et la figure. Le devant du chapiteau et la peau de lion ont partiellement disparu ainsi que le haut des bras, la poitrine étant érodée ; la tête, la massue, le bras droit, la main gauche, la jambe droite et le bas de la gauche ont été restitués par collage et goujonnage.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,30 m., l. : 0,455 m., ép. : 0,30 m. ; *chapiteau*, h. : 0,25 m., l. : 0,054 m. ; *base*, h. : 0,21 m., l. : 0,65 m., ép. : 0,44 m. ; *personnage*, h. : 0,905 m., l. : 0,165 m. ; *tête*, h. : 0,132 m. ; *visage*, h. : 0,097 m. ; *lion*, 0,61 m. ; *massue*, h. : 0,37 m. ; *carquois*, h. : 0,04 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant un personnage en bas-relief. L'extrémité de la massue est en demi ronde-bosse. La technique utilise essentiellement l'incision pour marquer les détails. Seule la face antérieure a été lissée, les autres étant épannelées.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté d'un listel ; il est encadré de deux volutes décorées de fleurs à quatre pétales autour d'un bouton central.

Le personnage nu, debout et de face. L'attitude est hanchée, le corps s'appuyant sur la jambe gauche, la droite étant déjetée vers l'extérieur. Le canon est de 6,6. La tête, allongée, a un visage imberbe avec une bouche large en arc de cercle et des yeux en amande sans détails. La chevelure bouclée est faite de grosses mèches arrondies. Le torse, allongé et large, comporte peu de détails sinon le nombril et le sillon inguinal. Les épaules sont larges et le mouvement du bras droit harmonieux, forme un angle assez ouvert avec le corps. Les deux mains sont rendues avec justesse. Les jambes paraissent belles avec l'indication des genoux et des mollets.

Le lion est tenu par la main gauche serrée contre le corps ; sa tête apparaît dans la saignée du bras, une patte contre la poitrine et l'autre devant la jambe gauche. La peau de l'animal est figurée par des mèches torsadées. Ses deux pattes sont simplifiées, celle du bas portant des griffes ; la queue de l'animal repose sur le dessus de la base. La massue, brandie derrière la tête par le bras droit, a un renflement à son extrémité supérieure. Un carquois figuré par un petit rectangle apparaît derrière l'épaule droite.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères analysés (p. 118, 150, 153, 154, 156, 157, 158, 164, 168, 169, 170, 174, 175, 176, 180 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 161, 169, 179, 181, 182, 185, 186, 187, 201, 202, 206, 227, 230, 231, 243, 303) permettent d'envisager une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXVIII (tête).

Fig. 20 (type), 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

S.E.268 : stèle (pl. XXIII) : Hercule au repos.

Découverte en 1979 à - 3,65 m. dans un alignement de statues sur la couche de destruction finale (pl. VI, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXVIII, 1980, p. 425.

Stèle complète. Du personnage, il manque la tête, une partie du bras droit, la massue et les chevilles. La base portant les pieds a été restituée. La sculpture est scellée dans une plaque de ciment par des goujons.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,37 m., l. : 0,73 m., ép. : 0,13 m. ; *personnage*, h. : 1,25 m., l. : 0,50 m., ép. : 0,12 m. ; *tête*, h. : 0,186 m. (estimation) ; *lion*, h. : 0,58 m. ; *tête de lion*, h. : 0,13 m. ; *pomme*, diam. : 0,07 m. ; *tête sur la base*, h. : 0,08 m. ; *carquois*, h. : 0,205 m. ; *lettres*, h. : 0,036 m. à 0,40 m. (trois dernières).

Matériau : grès.

Stèle à fond plat ; la sculpture est en haut-relief, l'épaule droite étant en ronde-bosse. La technique de taille joint l'usage du trépan (nombril, tête aux pieds du personnage) à celui de l'incision. La face antérieure est sommairement égrisée, de nombreuses traces de gradines subsistant sur le fond de la stèle. Les autres faces sont épannelées.

Personnage nu, debout et de face. Il est hanché s'appuyant sur la jambe gauche. Le corps forme un arc de cercle pour donner l'impression de mouvement accentué par l'avancement de l'épaule droite. Le canon estimé est de 6,7. Les épaules sont très larges, les attaches des bras minces, et le torse long. Quelques traits (abdomen) forment la musculature ; le nombril est marqué et le sillon inguinal signalé par une profonde séparation. Les biceps hypertrophiés sont représentés par un trait en arc de cercle. La main, disproportionnée, a les doigts bien individualisés avec l'auriculaire tendu. Les jambes courtes comportent peu de détails à l'exception des genoux placés sur la même ligne.

Un carquois apparaît derrière l'épaule gauche et sa bandoulière traverse la poitrine. La peau du lion repose sur l'avant-bras gauche et pend le long de la jambe. Elle est incisée et sa tête a peu de rapport avec le modèle réel ; elle s'inspire, en partie, d'un visage humain. Les oreilles sont pointues, les yeux incisés sont enfoncés dans des arcades sourcilières, les pattes sont terminées par des griffes. La main gauche tient une pomme bien ronde. A côté du pied droit repose une tête à plat ; ses yeux sont arrondis et les narines profondément creusées.

Sur le fond de la stèle, de part et d'autre de la tête, est gravée une inscription maladroite : *DEO HERCVLI*. L'œuvre est assez grossière et les différents éléments anatomiques, qui paraissent connus, sont disproportionnés.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les différentes données (p. 118, 119, 125, 129, 149, 156, 157, 158, 164, 169, 170, 174, 175 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 169, 181, 182, 187, 190, 198, 273, 282, 284, 297, 303, 321) laissent envisager une datation du milieu du III^e s.

Photographie XXIX (tête de lion), XXXIV, (tête sous la massue) et XXXI (inscription).

Fig. 20 (type), 25, 28 (canons).

A.A.276 : autel (pl. XXIII) : Hercule au repos.

Découvert en 1979 à - 3,65 m. sur la couche de destruction. Il était en place dans l'alignement de reliefs enserrant le centre du sanctuaire (pl. VI, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXVIII, 1980, p. 424.

Autel complet. La partie postérieure, cassée verticalement a été restituée par collage et goujonage. La face est dégradée.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,22 m., l. : 0,43 m., ép. : 0,31 m. ; *chapiteau*, h. : 0,22 m., l. : 0,497 m., ép. : 0,32 m. ; *base*, h. : 0,22 m., l. : 0,51 m., ép. : 0,35 m. ; *personnage*, h. : 0,81 m., l. : 0,21 m., ép. : 0,062 m. ; *tête*, h. : 0,116 m. ; *visage*, h. : 0,09 m. ; *massue*, 0,39 m., *pomme*, circ. : 0,07 m. ; *lion*, h. : 0,62 m. ; *tête du lion*, h. : 0,07 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief. La technique du sculpteur fait appel à l'incision. Seule la face antérieure est lissée, les autres restant épannelées. Une incision entoure le personnage.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un listel et d'un cavet, interrompus au-dessus de la tête du dieu donnant ainsi l'impression de la présence de chapiteaux de pilastres. Un listel est à la base du fronton triangulaire dont le centre s'orne de lignes en éventail formant un feston à la partie inférieure. Deux volutes décorent les côtés ; bien sorties de la pierre, leur forme rappelle des acrotères, avec un enroulement en décoration. Le dessus de la table porte un disque plat.

Le personnage est nu, debout et de face. L'attitude est frontale, malgré un essai de mouvement de la jambe gauche avec le genoux rejeté vers l'extérieur. Le canon est de 6,3. La tête est assez grosse. Les yeux bien marqués sont en amande, sans détails. Les cheveux laissent les oreilles dégagées. La barbe est faiblement travaillée et la moustache peu fournie. La tête se rattache au corps par un cou assez long. Le torse est large, le ventre proéminent. La poitrine, les muscles

intercostaux et abdominaux sont sommairement traités par quelques traits ; le sillon inguinal est fortement indiqué. Les bras sont courts sans description précise, un simple trait indiquant le biceps. Leur mouvement est raide bien que leur rattachement au corps soit correct. Les jambes sont longues et leurs différentes parties esquissées sans recherche.

La peau de lion tenue sur l'avant-bras gauche est mal rendue ; la tête n'a qu'un lointain rapport avec la réalité et fait plutôt penser à celles des canidés ; la queue est très longue et épaisse. La massue sur laquelle s'appuie la main droite comporte des encoches triangulaires pour rendre l'apparence du bois. La main gauche fermée tient une pomme.

Les attributs permettent de reconnaître le dieu Hercule. Les critères d'analyse (p. 119, 120, 147, 148, 150, 156, 158, 159, 163, 164, 169, 171, 174, 175, 176, 198, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 179, 182, 185, 186, 187, 198, 199, 200, 208, 224, 230, 231, 232, 243, 273, 276, 297, 303) sont contradictoires et laissent envisager une datation du début du II^e siècle, en opposition avec les données archéologiques actuelles, ou plutôt du milieu du III^e siècle, réserves faites de certaines caractéristiques techniques.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion).

Fig. 20 (type), 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

S.E.286 : stèle (pl. XXIV) : Hercule au repos.

Découverte en 1979 à - 3,65 m. sur la couche de destruction finale. La base encore en place affleurerait celle-ci. En place dans un alignement de stèles et d'autels (pl. VI, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXVIII, 1980, p. 324 ; *R.A.E.*, 123-124, 1981, p. 83.

Stèle complète ; seul le fronton porte deux petites dégradations. Le nez a disparu. Un petit élément du montant gauche et le sexe ont été restitués par collage. La surface de la poitrine a été légèrement dégradée par le passage de l'eau.

Dimensions ; *totales*, h. : 2,01 m., l. : 0,73 m., ép. : 0,36 m. ; *niche*, h. : 1,74 m., l. : 0,62 m., prof. : 0,15 m. ; *personnage*, h. : 1,69 m., l. : 0,45 m., ép. : 0,095 m. ; *tête*, h. : 0,25 m. ; *visage*, 0,18 m. ; *lion*, h. : 0,87 m. ; *tête du lion*, h. : 0,17 m. ; *massue*, h. : 0,66 m. ; *lettres*, h. : 0,042 m.

Matériau : grès.

Stèle en niche arrondie et fronton rectangulaire. Les yeux de la tête du lion et le nombril du personnage sont forés au trépan. La face sculptée a été lissée ; les autres ainsi que la base sont épannelées.

Personnage nu, debout et de face. Le corps s'appuie sur la jambe gauche, la droite étant légèrement fléchie. Le pied gauche est avancé et l'axe des rotules décentré. Le canon est de 7,2. La tête est de trois quarts face, légèrement penchée à gauche. Le visage est très soigné ; les yeux sont en amande, sans indication de la pupille, et la paupière apparente rend le regard doux et mélancolique. La bouche est bien dessinée et la lèvre inférieure est marquée. Les cheveux, stylisés par des mèches épaisses en quinconce, laissent les oreilles dégagées et descendent bas sur le cou. La barbe est faite de mèches fines disposées en éventail sur le menton et la moustache est composée de mèches ovales. Sur le cou, assez harmonieux, figurent la glotte et les ligaments. Le torse a une musculature bien apparente avec les pectoraux et les abdominaux. Un bourrelet forme le sillon inguinal. Le nombril est indiqué. Les avant-bras sont plus longs que la partie supérieure de ce membre pour rendre la perspective ; les différents muscles y sont dessinés par des incisions. Les mains, assez grandes, ont un geste de préhension ; les doigts sont détaillés avec leurs ongles. Les membres inférieurs sont bien galbés avec des muscles apparents aux cuisses et aux mollets. Les tibias sont fortement marqués. La représentation des genoux est particulièrement bien étudiée soulignant les mouvements des deux jambes. Les orteils sont individualisés et leurs ongles reproduits.

La tête de lion, tenue dans la main gauche trop petite, manque d'expression. Le muffle et les yeux sont bien indiqués, et la crinière apparaît sous la tête. Les quatre pattes pendent, décorées de traits verticaux ; leurs extrémités sont pourvues de griffes. La massue, sur laquelle repose la main droite, s'orne d'excroissances sur trois rangées pour rendre l'apparence noueuse du bois et sa base et son sommet comportent un renflement.

Le fronton porte l'inscription : [...] *EO HERCVLI* [...] *PINIVS VERVS/EX VOTO*.

L'ensemble bien proportionné montre que l'artiste possédait une bonne technique bien que quelques détails trahissent des maladresses comme le mouvement de la main gauche, les épaules un peu étroites ou la massue reposant sur le pied.

Les attributs sont ceux du dieu Hercule. Les données analysées (p. 130, 131, 132, 148, 149, 152, 153, 158, 159, 160, 163, 164, 170, 174, 175, 176, 181, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 161, 162, 178, 183, 185, 188, 189, 192, 201, 203, 208, 215, 219, 223, 228, 230, 231, 232, 243, 254, 278, 283, 286, 289, 298, 300) permettent d'envisager une datation du IV^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion).

Fig. 20 (type), 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.296 : autel (pl. XXIV) : Hercule combattant.

Découvert en 1980 à - 3,20 m. sur la couche de destruction finale. Il reposait en deux morceaux sur les bordures Ouest et Sud du bassin B.P.III. où il avait été jeté : il n'était donc pas en place (pl. IV, V, fig. 33).

Inédit.

Autel complet cassé en trois horizontalement dans la hauteur. Les différentes parties ont été restituées par collage et goujonnage.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,475 m., l. : 0,43 m., ép. : 0,265 m. (haut) à 0,28 m. (bas ; *chapiteau*, h. : 0,26 m., l. : 0,48 m., ép. : 0,33 m. ; *base*, h. : 0,22 m., l. : 0,475 m., ép. : 0,385 m. ; *personnage*, h. : 0,855 m., l. : 0,26 m., ép. : 0,02 m. ; *tête*, h. : 0,12 m. ; *visage*, h. : 0,095 m. ; *lion*, 0,51 m. ; *tête du lion*, 0,09 m. ; *massue*, 0,345 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief. Les détails sont traités par incisions. Seule la face antérieure est lissée, les autres portant des traces de pointerolles.

Le chapiteau comprend une table soulignée d'un cavet surmonté d'un listel. Le fronton triangulaire porte des traits rendant l'aspect d'un décor de palmettes. De chaque côté, une fleur à quatre pétales autour d'un bouton circulaire s'inscrit dans un cercle pour figurer l'extrémité d'une volute.

Le personnage est nu et debout. Le corps est en mouvement avec la jambe droite tendue en retrait et la gauche fléchie. Le canon est de 5,7. La tête qui regarde à gauche semble penchée en avant. Le visage est joufflu et imberbe ; la bouche est soulignée de la lèvre inférieure. Les yeux sont en amande avec la paupière inférieure marquée ; les sourcils sont droits. Les cheveux surmontent le front d'un arc de cercle et descendent jusqu'aux oreilles en les cachant ; ils sont faits de mèches parallèles. Le cou n'apparaît pas. Le torse a une musculature traitée sommairement (sillon subcostal et inguinal, pectoraux). Le ventre est proéminent et les hanches sont plus larges que les épaules. Le bras droit, court, forme un angle droit avec le corps. Le gauche est serré le long de la poitrine et son épaule est particulièrement mal rendue. Le geste du bras droit est bien observé. Les cuisses sont épaisses et sur les jambes ne sont figurés que les genoux. La peau de lion repose sur l'avant-bras gauche et comporte peu de détails ; la tête a les yeux en amande et une crinière stylisée par quelques traits. La massue parsemée d'encoques pour rendre l'aspect du bois est brandie derrière la tête par le bras droit. Si l'ensemble est harmonieux, il ne manque donc pas de défauts.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les données analysées (p. 146, 148, 150, 151, 153, 154, 157, 158, 159, 160, 163, 164, 168, 170, 174, 176, 181, 182, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 161, 162, 181, 187, 193, 201, 202, 218, 219, 224, 229, 241, 245, 276, 279, 297) incitent une datation du IV^e s.

Photographies XVIII (tête), XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.302 : autel (pl. XXV) : Hercule au repos.

Découvert en 1980 à - 3,50 m. sur la couche de destruction. Elle faisait partie de l'alignement de reliefs déjà cité (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel complet. Il manque le bas de la massue, le côté gauche du chapiteau et l'angle gauche de la base. La main droite, la massue et le côté droit du chapiteau ont été restitués.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,245 m., l. : 0,37 m., ép. : 0,34 m. ; *chapiteau*, h. : 0,26 m., l. : 0,45 m., ép. : 0,37 m. ; *base*, h. : 0,105 m., l. : 0,53 m., ép. : 0,30 m. ; *personnage*, h. : 0,89 m., l. : 0,30 m., ép. : 0,065 m. ; *tête*, h. : 0,155 m. ; *visage*, h. : 0,125 m. ; *lion*, h. : 0,55 m. ; *tête du lion*, h. : 0,095 m. ; *pomme*, circ. : 0,027 m. ; *massue*, h. : 0,39 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief. Les détails sont rendus par des incisions. Un sillon entoure le personnage. Seule la face antérieure est lissée, les autres restant épannelées.

Le chapiteau comporte une table soulignée de deux cavets de largeur inégale et d'un listel ; ils sont interrompus au centre par la tête du sujet. La face antérieure comporte un fronton triangulaire portant des incisions en son centre, un feston longeant sa base. Il est encadré de deux volutes bien dégagées de la pierre, chacune se terminant par une fleur à quatre pétales autour d'un bouton central ; elle est entourée d'un cercle.

Le personnage est nu, debout et de face. Sa position est raide et frontale, un essai de mouvement étant rendu par le fléchissement de la jambe droite. Les proportions sont trappues comme le montre le canon de 5,6. La tête est trop grosse par rapport au reste du corps. Le visage est bien composé ; les yeux en amande ont la paupière supérieure indiquée ; le gauche est plus grand que le droit. L'iris n'est pas marqué. Les cheveux sont traités en mèches épaisses coiffées vers l'arrière à partir d'une ligne médiane. Ils laissent les oreilles dégagées. La barbe encadre le visage par des mèches disposées de part et d'autre du centre du menton ; une moustache épaisse surmonte la bouche soulignée de la lèvre inférieure. Le cou est massif. Le torse est rectangulaire avec quelques muscles indiqués (pectoraux, sillon inguinal figuré par un bourrelet, abdominaux esquissés). L'attache des bras est trop fine et les épaules sont arrondies. Les bras sont épais et schématiques avec les biceps marqué d'un trait ; la main gauche est mal rendue. Les cuisses sont courtes et épaisses avec des genoux marqués mais placés au même niveau.

Le lion, tenu sur l'avant-bras gauche, a une tête ne rappelant l'animal que de loin, avec ses grandes oreilles et son museau pointu ; sa peau est stylisée, et les pattes peu détaillées avec des griffes sommairement rendues. La main droite s'appuie sur une massue sans aucun décor.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. L'analyse des données (p. 119, 147, 148, 150, 151, 156, 158, 160, 164, 169, 170, 171, 174, 176 et notes, 2^e partie, chap. 2, 181, 182, 186, 187, 198, 199, 200, 202, 224, 225, 230, 231, 232, 244, 247, 255, 269, 273, 290, 295, 297, 298, 303) pose les mêmes questions que le numéro A.A.276 précédemment étudié ; la datation peut être du début du II^e s. ou du milieu du III^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion).

Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.338 : autel (pl. XXVI) : Hercule au repos.

Découvert en 1980 à - 2,12 m. sur la couche finale de destruction. Retrouvé sur le flanc d'un vallon, il n'était pas en place (pl. III, fig. 33).

Inédit.

Autel complet ; l'eau a fortement érodé sa surface que des efflorescences rougeâtres parsèment.

Dimensions : *totales*, h. : 1,10 m., l. : 0,40 m., ép. : 0,33 m. ; *chapiteau*, h. : 0,28 m., l. : 0,52 m., ép. : 0,31 m. ; *base*, h. : 0,155 m., l. : 0,385 m., ép. : 0,365 m. ; *personnage*, h. : 0,66 m., l. : 0,40 m., ép. : 0,025 m. ; *tête*, h. : 0,09 m. ; *visage*, h. : 0,069 m. ; *lion*, h. : 0,37 m. ; *tête du lion*, h. : 0,09 m. ; *massue*, h. : 0,21 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique sur lequel a surtout été utilisée la technique de l'incision. Il porte un personnage peu excisé en bas-relief ; seule cette face est lissée, les autres restant épannelées.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet et d'un listel. Un triangle évidé forme le fronton encadré de deux volutes taillées sur toute la largeur de la pierre. Elles se terminent par une fleur à quatre pétales et bouton central. Sur le dessus, une coupelle circulaire a été dégagée.

Le personnage est nu, debout et de face. Sa jambe gauche avancée est légèrement fléchie pour donner l'impression du mouvement. Le canon est de 6,6. La tête est très petite ; le visage imberbe et joufflu, a une petite bouche, sans détails, et des yeux en amande dont l'iris n'est pas figuré. Le torse est inscrit dans un rectangle ; les épaules sont larges et inscrites dans un arc de cercle. La musculature est ignorée à l'exception des pectoraux et du sillon inguinal. Les bras sont très épais, les mains petites avec des doigts marqués par des traits. La peau de lion, succinctement stylisée, repose sur l'avant-bras gauche. La tête inscrite dans un cercle a les yeux et le museau figurés. La main gauche tient une pomme et la droite s'appuie sur une massue qui n'atteint pas le sol.

Le personnage peut être identifié au dieu Hercule. Les différentes données (p. 118, 119, 150, 151, 156, 158, 159, 160, 166, 169, 171, 174, 176, 181, 183 et notes 2^e partie, chap. 2, 179, 180, 186, 187, 191, 198, 199, 200, 202, 217, 224, 255, 269, 273, 278, 285, 286, 290, 296, 298, 303) permettent une datation du IV^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête du lion).

Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28.

A.A.345 : autel (pl. XXVI) : Hercule combattant.

Découvert en 1982 à - 3,12 m. sur la couche finale de destruction. Il était peut-être en place au Sud du bassin B.P.III., mais un doute subsiste (pl. V, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XLII, 1984, p. 361.

Autel complet. Seul le côté gauche du chapiteau est délité ainsi que le bras droit du personnage. Il est usé par l'eau.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,17 m., l. : 0, m., ép. : 0,30 m. ; *chapiteau*, h. : 0,74 m., l. : 0,49 m., ép. : 0,355 m. ; *base*, h. : 0,11 m., l. : 0,49 m., ép. : 0,415 m. ; *personnage*, h. : 0,74 m., l. : 0,14 m., ép. : 0,05 m. ; *tête*, h. : 0,116 m. ; *visage*, h. : 0,085 m. ; *lion*, h. : 0,38 m. ; *tête de lion*, h. : 0,12 m., *massue*, h. : 0,305 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief. La face antérieure est sommairement égrisée, les autres restant épannelées.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté d'un listel. Le fronton est un triangle évidé encadré de deux volutes. Celles-ci sont excisées de la pierre sur toute l'épaisseur. Elles sont décorées d'une fleur à quatre pétales et à bouton central.

Personnage nu, debout et de face. La jambe droite en retrait indique très maladroitement le mouvement. Le canon est de 5,9. La tête est ronde ; le visage est imberbe et la bouche indiquée par un trait ovoïde ; le nez est large et les yeux en amande, très grands et sans détail. Les cheveux sont en mèches parallèles. Le cou est fort et très long. Le torse, large, est sommairement détaillé : les muscles pectoraux, les abdominaux et le sillon inguinal sont matérialisés par un trait. Le ventre est proéminent. Le dessin des mains est succinct. L'angle du bras gauche avec l'épaule est invraisemblable, alors que le droit en forme un très ouvert. Les cuisses sont courtes et épaisses et débordent à l'extérieur de la ligne du torse. Les genoux marqués par une simple dépression sur les côtés de la jambe sont sur le même axe malgré la volonté d'exprimer la marche. Les pieds ont les orteils dessinés par des traits. La peau du lion pend sur le bras gauche en mèches rigides sans aucune ornementation. La tête est faite d'un cercle où les détails sont marqués par des traits (yeux, muffle). La massue lisse est brandie derrière la tête par le bras droit.

Le personnage peut être assimilé au dieu Hercule. L'analyse des données (p. 150, 151, 153, 154, 158, 159, 168, 169, 171, 174, 176, 180, 181, 203 et notes 2^e partie, chap. 2, 165, 180, 186, 187, 193, 200, 202, 207, 217, 218, 222, 224, 229, 242, 255, 269, 273, 278, 285, 286, 290, 303) permet de proposer une datation du milieu du III^e s.

Photographies XXVIII (tête), XXIX (tête du lion).

Fig. 20 (type), fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.355 : autel (pl. XXVII) : Hercule au repos.

Découvert en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction. Elle était en place dans l'alignement de reliefs déjà évoqué (pl. VI, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XL, 1982, p. 339.

Autel complet. La base a été restituée par collage et goujonnage.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,515 m., l. : 0,41 m., ép. : 0,34 m. ; *chapiteau*, h. : 0,26 m., l. : 0,53 m., ép. : 0,35 m. ; *base*, h. : 0,32 m., l. : 0,59 m., ép. : 0,465 m. ; *personnage*, h. : 0,92 m., l. : 0,295 m., ép. : 0,05 m. ; *tête*, h. : 0,152 m. ; *visage*, h. : 0,12 m. ; *lion*, 0,605 m. ; *tête du lion*, h. : 0,10 m. ; *massue*, 0,297 m. ; *tête sous la massue*, h. : 0,086 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief inscrite dans une niche en cul de four. Les détails sont tracés par des incisions et des trous au trépan. Seule la face antérieure est lissée, les autres restant à l'état brut avec des traces de pointerolles.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un listel surmonté d'un cavet assez large. Un deuxième listel sous-tend le fronton de forme triangulaire, dont les deux côtés sont incurvés. Le sommet du triangle est coupé car il dépassait le niveau du dessus de la table. Le centre du fronton porte un décor sans doute végétal (palmettes). De part et d'autre du fronton se détache une volute cylindrique sur toute l'épaisseur de la table. L'extrémité en est ornée d'une fleur à quatre fins pétales ovoïdes, incisés en leur centre. Le même dessin, placé en oblique, sépare chacun d'eux. Il y a un bouton central.

Le personnage est debout, nu et de face. Il est raide et n'est animé d'aucun mouvement. Le canon est de 5,8. La tête est assez belle ; le visage a une bouche soulignée de la lèvre inférieure. Le nez est droit, mince et pointu ; les narines sont apparentes. Les yeux sont en amande, ourlés de la paupière supérieure. La chevelure est faite de mèches larges, allongées et peu formées. Elle laisse les oreilles apparentes. La barbe, faite de petites mèches, encadre le visage ; elle est complétée par une moustache. Le cou n'apparaît pas et la tête semble posée directement sur le tronc. Le torse est mince et seuls apparaissent sommairement les pectoraux. Les épaules et les bras sont larges ; les biceps y sont soulignés par un trait. L'avant-bras droit est allongé exagérément peut-être pour donner un effet de perspective. La main gauche est posée sur le ventre ; les doigts en sont minces et raides. Les jambes n'ont pas de détails anatomiques sinon les mollets et les genoux marqués par un simple rétrécissement.

La peau de lion repose sur l'avant-bras gauche, les pattes et la queue pendant le long de la jambe. La tête en est assez correctement représentée. La massue, sur laquelle s'appuie la main droite, est entourée d'une résille pour indiquer son aspect noueux. Elle repose sur une tête imberbe émergeant du sol dont seule apparaît la partie allant du sommet de la tête au menton ; les yeux sont en amande, bordés des paupières. La bouche est réduite à un simple trait en arc de cercle. L'ensemble du personnage est mal proportionné.

Les attributs permettent d'identifier le personnage comme étant le dieu Hercule. Les données analysées (p. 125, 147, 150, 151, 158, 159, 161, 170, 174, 180, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 165, 179, 181, 182, 187, 191, 199, 200, 202, 203, 208, 220, 223, 227, 230, 231, 232, 273, 278, 285, 286, 290, 298, 303, 321) incitent à une datation du milieu du III^e s.

Photographies XXIX (tête), XXVIII (tête de lion), XXXI (tête sous la massue).

Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons), 24 (modules).

A.A.356 : autel (pl. XXVII) : Hercule au repos.

Découvert en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction. Elle était en place dans l'alignement de reliefs déjà évoqué (pl. VI, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XL, 1982, p. 339.

Autel complet. Cassé verticalement, les deux parties ont été restituées par collage et goujonnage. La peau de lion a partiellement disparu. Le socle partiellement détruit a été restauré par un béton recouvert de ciment coloré.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,35 m., l. : 0,35 m., ép. : 0,31 m. ; *chapiteau*, h. : 0,295 m., l. : 0,465 m., ép. : 0,365 m. ; *base*, h. : 0,146 m. ; *personnage*, h. : 0,93 m., l. : 0,26 m., ép. : 0,03 m. ; *tête*, h. : 0,14 m. ; *visage*, h. : 0,12 m. ; *lion*, h. : 0,33 m. ; *tête du lion*, h. : 0,12 m., *massue*, h. : 0,318 m. ; *tête sous la massue*, h. : 0,11 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief. Les détails sont incisés et parfois forés au trépan (décor des volutes nombril). Seule la face antérieure est lissée, les autres portant des traces de pointerolles. Un sillon entoure l'ensemble du personnage.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet et d'un listel épais entaillé par le sommet de la tête du personnage. Ils bordent un fronton triangulaire dont les deux côtés verticaux sont ornés d'un triple listel et dont le centre est entaillé d'incisions s'écartant de part et d'autre d'un axe médian. De chaque côté une volute, excisée, se termine par une fleur à six pétales avec un bouton central percé.

Le personnage nu se tient debout et de face. L'ensemble, marqué par la raideur, esquisse un mouvement exprimé par la jambe gauche déjetée à l'extérieur. Le canon est de 6,1. La tête est allongée ; le nez, pointu et assez long, a les narines indiquées. Les yeux sont en amandes, globuleux, ourlés par la paupière supérieure. La bouche est ourlée de la lèvre inférieure. La chevelure courte s'arrête aux oreilles. Elle est composée de grosses mèches allongées, disposées sur le front, s'écartant de part et d'autre d'une raie médiane. Une moustache surmonte la bouche. Le visage est encadré par une barbe à larges mèches, se séparant sur le menton. Le cou est épais et les épaules larges et mal dessinées. La musculature du torse est très sommaire ne faisant apparaître que les pectoraux. Le nombril est indiqué ainsi que les poils pubiens. Les bras sont petits, sans détails et les mains ont le geste de la préhension. Les cuisses sont épaisses et les mollets nettement marqués, sans être finement figurés. La main droite s'appuie sur une massue. Celle-ci porte des creux et des reliefs rendant l'aspect du bois. Elle repose sur une tête humaine très allongée, barbue et moustachue. On peut encore y distinguer le nez et les yeux. Le visage émerge directement du sol, le cou n'étant pas indiqué. La tête du lion, très large, assez grossière avec des yeux en amande et la crinière représentée par quelques boucles est tenue par le bras gauche replié contre le ventre.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. Les critères retenus (p. 119, 125, 148, 150, 151, 156, 158, 160, 161, 171, 174, 176, 180, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 165, 178, 181, 182, 186, 187, 198, 199, 200, 205, 208, 215, 223, 228, 230, 231, 232, 241, 303, 321) favorisent une datation du milieu du III^e s.

Photographies XXXI (tête), XXVIII (tête sous la massue).

Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons), 24 (modules).

A.A.357 : autel (pl. XXVII) : Hercule au repos.

Découverte en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale. Il était en place, la base enfoncée dans le sol, faisant partie de l'alignement de reliefs bordant la face Est du centre du sanctuaire (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel de la taille du personnage à la base. La pierre s'effrite légèrement.

Dimensions actuelles, h. : 0,695 m., l. : 0,37 m., ép. : 0,34 m. ; *personnage*, h. : 0,39 m., ép. : 0,055 m. ; *base*, h. : 0,30 m., l. : 0,46 m., ép. : 0,375 m. ; *massue*, h. : 0,28 m. ; *tête sous la massue*, h. : 0,03 m. ; *lion*, h. : 0,43 m.

Matériau : grès.

Cet autel parallélépipédique porte une sculpture en bas-relief. La base déborde sur les quatre côtés. Seule la partie portant le personnage a été lissée, les autres restant épannelées. Le sculpteur a essentiellement utilisé la technique de l'incision.

Personnage nu, debout et de face. La position des jambes esquisse un mouvement, le pied droit étant avancé et cette jambe étant fléchie, le corps reposant sur la gauche tendue. Le rendu de l'anatomie est faible, seuls les genoux étant marqués et placés sur le même niveau.

La massue, placée le long de la jambe droite, est décorée de traits destinés à rendre l'aspect du bois. Sous la massue apparaît une petite tête où il est encore possible de distinguer les arcades sourcilières. La queue de lion, le long de la jambe gauche, est raide, sans aucun mouvement.

Les attributs permettant d'identifier le dieu Hercule. L'analyse des données (p. 125, 181) permet d'envisager une datation du début du IV^e s.

Fig. 20 (type).

A.A.358 : autel : Hercule au repos.

Découvert en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale. Il fait partie de l'alignement de reliefs à l'Est du centre du sanctuaire (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel très dégradé comprenant le chapiteau et un morceau du fût portant un personnage, à peine discernable, représenté jusqu'à mi-cuisse. Il ne reste que les contours du motif.

Dimensions actuelles, h. : 0,38 m., l. : 0,34 m., ép. : 0,26 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief.

Le chapiteau comprend une table soulignée d'un listel surmonté d'un cavet. La face antérieure porte un fronton.

Le personnage est debout et de face. La main droite s'appuyait sur une massue.

La massue permet d'identifier le dieu Hercule.

Fig. 20 (type).

A.A.359 : autel (pl. XXVII) : Hercule au repos.

Découvert en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale. Il fait partie de l'alignement de reliefs à l'Est du centre du sanctuaire (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel complet où seules manquent la tête du lion et une partie de sa peau. L'ensemble a été légèrement érodé par l'eau.

Dimensions : *totales*, h. : 1,63 m., l. : 0,33 m., ép. : 0,18 m. (haut) à 0,25 m. (bas) ; *chapiteau*, h. : 0,185 m., l. : 0,425 m., ép. : 0,27 m. ; *base*, h. : 0,42 m., l. : 0,33 m., ép. : 0,46 m. ; *personnage*, h. : 1,07 m., l. : 0,28 m., ép. : 0,075 m. ; *tête*, h. : 0,165 m. ; *visage*, h. : 0,108 m. ; *lion*, h. : 0,68 m. ; *massue*, h. : 0,48 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une sculpture en bas-relief. Les détails sont traités par des incisions (tête, sillon inguinal). Seule la face antérieure est égrisée, les autres portant des traces de pointerolles.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée par un cavet assez large encadré par deux listels. Le fronton petit et bas forme un triangle évidé. Il est placé entre deux volutes excisées. La zone intermédiaire et le dessus sont taillés en arc de cercle imitant une large coupelle.

Le personnage est nu, debout et de face. Son attitude est raide. Le sculpteur a essayé de rendre le mouvement par le décalage des pieds et le fléchissement de la jambe gauche légèrement avancée ; cependant les genoux placés sur la même ligne contrarient l'impression souhaitée. L'ensemble est assez bien proportionné, les masses étant correctement réparties. Le canon est de 6,2. Le visage est allongé et le front bas. Les yeux sont ronds et bordés par les deux paupières. La bouche, petite, en arc de cercle est ourlée de la lèvre inférieure. Le nez est en trapèze, assez large et droit. La chevelure, traitée en petites boucles arrondies percées en leur centre, laisse les oreilles dégagées. Une moustache surmonte la bouche et descend bas sur le visage. La barbe encadre le visage ; elle est faite de boucles rondes, et se sépare de part et d'autre du milieu du menton. La tête se rattache au corps par un cou massif et court. Le torse est plus étroit aux épaules qu'à la taille. Il ne comporte pas d'indication de musculature, seul le sillon inguinal étant marqué. Les bras épais ne sont pas détaillés. Les cuisses débordent des hanches. Les pieds sont grands et leurs orteils très

allongés. Les genoux sont sommairement figurés par de petites excroissances. La massue sur laquelle s'appuie la main droite est réduite à un simple cône sans décor. La peau de lion s'enroule autour du bras gauche ; la tête de l'animal était tenue par la main gauche et la queue épaisse pend jusqu'au sol.

Les attributs permettent d'identifier le dieu Hercule. L'analyse des données comparatives (p. 147, 150, 151, 152, 153, 158, 159, 160, 163, 174, 177, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 165, 178, 181, 182, 186, 187, 198, 199, 200, 203, 208, 216, 223, 225, 230, 231, 232, 245, 269, 273, 276, 303) permettent une datation de la deuxième moitié du II^e s.

Photographie XXVIII (tête).

Fig. 20 (type), fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

A.A.360 : autel : Hercule au repos.

Découvert en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale. Il faisait partie de l'alignement de reliefs sur le côté Est du sanctuaire (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel fortement dégradé par l'érosion. La partie sculptée a pratiquement disparue ne subsistant que sous l'aspect du contour du personnage.

Dimensions actuelles, h. : 0,78 m., l. : 0,405 m., ép. : 0,33 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant un personnage. Les trois faces en bon état sont épannelées.

Personnage debout et de face. Les pieds sont décalés pour marquer le mouvement. Une massue apparaît le long de la jambe droite.

La massue permet d'identifier le dieu Hercule.

Fig. 20 (type), fig. 24.

A.A.361 : autel (pl. XXVII) : Hercule marchant.

Découvert en 1981 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale. Il fait partie de l'alignement de reliefs qui ceinture le sanctuaire à l'Est (pl. VI, VIII, fig. 33).

Inédit.

Autel dont il ne subsiste que la face sculptée, le reste, délité, étant redevenu du sable. De l'autel il reste la face antérieure du chapiteau (six fragments) et du personnage la tête, le torse, le bras droit (sept fragments), le haut des cuisses (trois fragments) et l'extrémité supérieure de la massue.

Dimensions actuelles (prises lors de la découverte), h. : 1,44 m., l. : 0,34 m., ép. : ?, chapiteau, h. : 0,25 m., l. : 0,495 m., ép. : ? ; tête du personnage, h. : 0,152 m. ; massue, h. : 0,155 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief. L'auteur a surtout utilisé la technique de l'incision.

Le chapiteau comprend un cavet surmonté d'un large listel. Le fronton, triangulaire, a son centre strié de lignes verticales stylisant un décor végétal. Il est encadré de chaque côté d'une volute décorée par un cercle divisé en quatre quartiers voulant sans doute rendre l'aspect de pétales de fleurs.

Le personnage est nu, debout et de face. Il donne une impression de dynamisme, la jambe gauche paraissant avancée. La tête est allongée et tournée vers la gauche. Le visage a une bouche étroite et des yeux en amande sans détails. Une barbe encadre le visage ; elle est complétée d'une moustache. Les cheveux enveloppent la tête descendant sous le niveau des oreilles et les cachant en partie. Ils sont figurés par une calotte entaillée de traits parallèles allant vers l'arrière de la tête ; ils forment des mèches étroites. Le torse est bien rendu bien que la musculature soit assez superficielle-ment étudiée (pectoraux, sillon inguinal). Le bras droit est légèrement plié. La massue, incisée pour rendre l'aspect du bois, baguée à son extrémité supérieure est posée contre l'épaule droite.

L'attribut permet d'identifier le dieu Hercule. Les éléments d'analyse (p. 150, 151, 155, 182 et notes, 2^e partie, chap. 2, 159, 161, 162, 163, 202, 222, 229, 242, 245) font envisager une datation du IV^e s.

Photographie XXVIII (tête).

Fig. 20 (type).

II LES AUTRES DIVINITÉS

Masculines :

A.A.2 : autel (pl. X). Autel avec les figures de Mercure et de Rosmerta.

Découvert en 1974 à - 2,85 m. contre l'extérieur de la bordure Nord du bassin B.P.I. Il n'était plus en place (pl. IV, fig. 33).

Inédit.

Autel complet. La face antérieure est légèrement délitée ainsi que celle postérieure. Du personnage masculin il manque une partie de l'attribut et sa main gauche ; du féminin, une partie du visage et du bras gauche. La coupelle de la table voit subsister des traces de calcination. Le fronton est dégradé et la volute à droite a été restituée, ainsi qu'un morceau de la face antérieure.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,01 m. ; l. : 0,39 m. (bas) à 0,21 m. (haut), ép. : 0,25 m. ; *chapiteau*, h. : 0,215 m., l. : 0,31 m., ép. : 0,21 m., *coupelle*, diam. : 0,17 m. (extérieur) et 0,12 m. (intérieur) ; *base*, h. : 0,12 m., l. : 0,18 m., ép. : 0,15 m. ; *personnage masculin*, h. : 0,585 m., l. : 0,18 m., ép. : 0,055 m., *tête*, h. : 0,092 m., *visage*, h. : 0,07 m. ; *bourse*, h. : 0,045 m. ; *bâton*, h. : 0,125 m. ; *personnage féminin*, h. : 0,575 m., l. : 0,19 m., ép. : 0,05 m., *tête*, h. : 0,091 m., *visage*, h. : 0,065 m.

Matériau : grès.

Autel trapézoïdal portant deux personnages en bas-relief. Le sculpteur s'est inspiré des modèles classiques et a utilisé la technique de la draperie mouillée (jambes de la déesse). Les trois côtés intacts sont lissés ; la base est épannelée.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté d'un listel assez large. Le fronton forme un triangle incurvé encadré de deux volutes excisées. Le dessus comporte une cupule ronde.

Le personnage masculin est nu, à l'exception de la poitrine et de l'épaule gauche, debout et de face. L'attitude indique le mouvement. Les jambes sont fléchies avec la droite, dont le pied est tendu, en retrait, et la gauche en appui. Les genoux sont décalés. Le canon est de 6. La tête est de face ; le visage, juvénile, est imberbe. Les yeux sont en amande, enfoncés et très près de l'arcade sourcilière. La bouche, profondément marquée, forme un arc de cercle. La chevelure, faite de mèches tirées en arrière, descend sur le cou, laissant les oreilles dégagées. Le cou est rendu avec beaucoup de réalisme. Le torse montre le souci de rendre des détails mais avec une certaine maladresse (bas-ventre décentré). Le sillon inguinal est indiqué par un fort bourrelet. Le bras droit est plié avec souplesse et la main bien observée ; elle a l'index et l'auriculaire tendus. La musculature des jambes est dessinée simplement et les genoux, les mollets et les chevilles bien étudiés. La poitrine et le bras gauche sont couverts d'une draperie attachée sur l'épaule gauche. Elle est parsemée de plis obliques. La bourse est tenue de la main droite. Le bâton longe la jambe gauche. Sur la tête, les deux ailes du pétase forment des proéminences sur les côtés.

Le personnage féminin, recouvert d'une robe du cou aux chevilles, a une attitude raide et frontale. La tête recouverte d'un voile a un visage avec une bouche assez grande et les yeux en amande ; les cheveux, apparents sur le côté droit du visage, forment des bandeaux. Les bras sont

peu apparents. Sur le bras droit semble reposer une corne d'abondance. Les jambes se distinguent sous le vêtement ; la droite sert d'appui et la gauche est fléchie. Des sandales fermées recouvrent les pieds. Le drapé de la robe forme des plis verticaux, refendus, assez larges. Le voile descend jusqu'à la taille.

Les attributs permettent de reconnaître le dieu Mercure et sa parèdre peut être une déesse, peut-être Rosmerta. L'analyse des données (p. 131, 147, 150, 151, 158, 160, 161, 162, 163, 167, 169, 170, 174, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 179, 183, 185, 187, 200, 202, 205, 206, 224, 230, 231, 254, 296, 300) permet une datation de la fin du II^e s.

Photographie XXVIII (tête).

Fig. 24, 25, 26, 27, 28 (canons).

S.A.97 : stèle (pl. XVIII) : Génie sacrificiant.

Découverte en 1976 à - 2,20 m. sur la couche de destruction finale avec de nombreux fragments de sculptures et des débris de construction (pl. III, fig. 33).

Inédite.

Stèle complète à l'exception de la tête du personnage. Le bras droit a été restitué par collage. Il manque le pied gauche. Des efflorescences recouvrent l'ensemble de la stèle.

Dimensions actuelles, h. : 0,43 m., l. : 0,24 m., ép. : 0,15 m. (haut) à 0,18 m. (bas) ; autel, h. : 0,145 m., ép. : 0,05 m. ; massue, h. : 0,08 m. ; bourse, h. : 0,035 m.

Matériau : grès.

Stèle à fond plat inscrite dans une pierre tronconique. La sculpture est en haut-relief, tendant à la ronde-bosse. Les deux bras sont réalisés avec cette technique ainsi que la tête et l'autel. Le pourtour du corps est souligné par un sillon creusé dans le fond de la stèle.

Personnage nu, debout et de face. Il est hanché s'appuyant sur la jambe droite, avec le haut du corps en retrait par rapport aux membres inférieurs. Les pieds sont décalés et les deux jambes déjetées vers la gauche. Le torse est rendu avec simplicité par les pectoraux et l'abdomen ; un bourrelet souligne le sillon inguinal ; le ventre proéminent est percé du nombril. Les bras, courts, comportent peu de détails et leurs mains sont disproportionnées à la taille du corps. Par contre les membres inférieurs ont une musculature très détaillée (cuisses, genoux, mollets). L'objet tenu dans la main gauche repliée est plus gros à son extrémité supérieure. Le doute peut subsister quant à l'identification de cet objet qui pourrait être une corne d'abondance. La main droite tient une bourse de forme pyramidale au-dessus d'un autel parallélépipédique, surmonté de deux listels, placé contre la jambe.

Le doute peut subsister pour identifier ce personnage : il peut s'agir d'un Génie. Les critères (p. 116, 131, 149, 157, 158, 160, 166, 169, 171, 178, 203 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 159, 178, 183, 185, 187, 192, 197, 254, 269, 300) permettent de dater cette sculpture de la fin du II^e s.

Féminines :

D.38 : fragment (pl. XIII) : Divinité féminine.

Découvert en 1974 à - 3 m. sur la couche de destruction finale. Il reposait près de la bordure extérieure nord du bassin B.P.I. (pl. IV, fig. 33).

Inédit.

Éléments de sculpture d'un personnage dont il ne reste que le haut du bras droit et du torse. Il porte des traces de martelage (trois sur la poitrine et une sur le bras).

Dimensions actuelles, h. : 0,33 m., l. : 0,33 m., ép. : 0,085 m.

Matériau : grès.

Sculpture où les détails ont été traités par incisions.

La draperie porte des plis verticaux sur l'épaule et d'autres convergents vers le centre de la poitrine.

Il s'agit sans doute d'une figure féminine que, par rapprochement avec d'autres reliefs, on peut assimiler à une déesse. Cf. p. 205.

S.A.52 : stèle (pl. XIV) : Déesse de source.

Découverte en 1974 à - 2,90 m. sur la couche de destruction finale. Sa base était encore en place au Nord du bassin B.P.I. (pl. IV, VIII, fig. 33).

Bibliographie : *Gallia*, XXXIV, 1976, p. 355 ; *Le Pays Lorrain*, 2, 1976, p. 116 ; *R.A.E.*, 123-124, 1981, p. 84.

Stèle complète réalisée dans deux blocs de pierre. Dans la chute elle s'est délitée en cinquante-neuf fragments qui ont été restitués. La partie supérieure gauche et la face postérieure ont disparu. L'ensemble a été refait par collage et un béton à l'arrière le maintient.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,85 m., l. : 0,585 m., ép. : 0,34 m. ; *base*, h. : 0,35 m. ; *personnage*, h. : 1,505 m., l. : 0,33 m. (épaules), ép. : 0,10 m. ; *tête*, h. : 0,215 m. ; *visage*, h. : 0,165 m. ; *cruche*, diam. : 0,05 m. (goulot) ; *colonne d'eau*, h. : 0,735 m.

Matériau : grès.

Stèle rectangulaire à fond plat, portant une figure en bas-relief. Certains détails sont figurés par incisions (colonne d'eau, plis), d'autres à l'aide du trépan (cruche). La technique de la draperie mouillée dessine le modelé du corps. La sculpture est légèrement cintrée vers l'avant. Les trois côtés intacts sont lissés ; la base est épannelée. La tranche des deux blocs constitutifs porte des stries entrecroisées.

Le personnage féminin est debout et de face. Il est très élancé et son corps s'appuie sur la jambe droite, mouvement accentué par le décentrage de l'axe des épaules. Le canon est 6,8. La tête est faiblement inclinée sur l'épaule droite. Le visage, un peu joufflu, comporte des yeux en amande dont l'iris ne semble pas avoir été marqué au contraire des paupières. Le grand angle interne de l'œil se trouve fortement creusé. Une grande douceur émane de ce regard. Un arc de cercle dessine une bouche aux commissures profondément marquées. Les cheveux en postiche sur le haut de la tête descendent en mèches jusqu'aux épaules. Le cou est assez long et comporte la trace de plis. La poitrine, partiellement découverte sur sa droite, laisse apparaître un sein menu terminé par un mamelon. Le bras droit a sa partie raccourcie pour donner de la perspective. La main droite est figurée de profil ; la gauche a les doigts repliés à l'exception de l'index tendu. Le contour de la jambe droite apparaît à travers le drapé. Les pieds sont chaussés. La draperie est formée de deux tuniques superposées, la première descendant jusqu'aux chevilles, la seconde s'arrêtant au mollet. Elle se déverse sur le bras gauche dont la main en tient un pan. De nombreux plis ont été tracés, verticaux, profonds et refendus jusqu'à la taille, en diagonale et plus superficiels sur le torse ; sur le bras le plissement est arrondi. La main droite tient une cruche d'où l'eau s'écoule en cascade.

Le personnage peut être une déesse de source. L'analyse des différents critères (p. 114, 116, 118, 148, 151, 152, 160, 161, 162, 163, 166, 170, 174, 178 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 161, 162, 201, 202, 205, 218, 243, 254, 300) permet une datation de la fin du II^e siècle.

Fig. 25, 26, 27, 28 (canons).

S.A.67 : stèle (pl. XVI) : Divinité féminine.

Découverte en 1975 à - 2,10 m. sur la couche de destruction. Elle reposait, les pieds en l'air, contre l'extérieur de la bordure Ouest du bassin B.P.I. et n'était donc pas en place (pl. III, fig. 33).

Inédite.

Fragment de stèle du haut des cuisses à la base. Il s'agit de la partie inférieure d'un relief composé de deux blocs de pierre séparés.

Dimensions actuelles, h. : 0,71 m., l. : 0,61 m. (avant) à 0,563 m. (arrière), ép. : 0,25 m. ; *personnage*, h. : 0,51 m., l. : 0,42 m., ép. : 0,015 m.

Matériau : grès.

Stèle parallélépipédique à fond plat portant une figure en bas-relief. La niche, creusée en forme de coin, est lissée sur sa face antérieure, striée d'incision sur le socle et épannelée sur les

autres surfaces. Des efflorescences rougeâtres parsèment l'ensemble du relief. Le personnage, très peu excisé, la taille étant peu profonde, laisse apparaître des contours par la technique de la draperie mouillée maladroitement réalisée.

Personnage debout et de face. Le contour de la jambe gauche est dessiné. Il porte des sandales fermées. Le sujet est revêtu d'une double tunique, l'une descendant jusqu'aux pieds où elle forme un bourrelet et l'autre s'arrêtant à mi-mollet. Les plis sont verticaux et relativement étroits à l'exception de ceux soulignant la jambe.

Il s'agit d'une déesse. Les critères techniques (p. 157, 163, 179 et note, 2^e partie, chap. 2, 184) rendent possible une datation du milieu du III^e s.

S.A.309 : stèle (pl. XXV) : Divinité féminine.

Découverte en 1979 à - 4,15 m. dans le fossé d'évacuation au Nord du bassin B.P.II. Elle n'était pas en place (pl. VII, fig. 33).

Inédite.

Partie inférieure de stèle dont subsistent la face antérieure avec la base et une figure du haut des cuisses aux pieds (le droit manque). La base a été restituée par collage et goujonage.

Dimensions actuelles, h. : 0,76 m., l. : 0,50 m. ; *personnage*, h. : 0,565 m.

Matériau : grès.

Stèle dont la sculpture est lissée, la base portant des stries et des traces de pointerolles. L'auteur du relief a essayé d'utiliser la technique de la draperie mouillée. Les détails sont indiqués par des incisions.

Personnage debout et de face. Il porte une tunique descendant sur les chevilles et y formant un bourrelet. Les plis sont indiqués par de larges bandes verticales ; les parties en contact avec les jambes sont marquées par des chevrons orientés vers le bas pour rendre maladroitement le mouvement du tissu. La jambe gauche est ainsi soulignée. Les pieds sont chaussés.

Il s'agit d'une déesse. L'analyse des données (p. 149, 163, 181, 205) appelle une datation du IV^e s.

S.A.330 : stèle (pl. XXV) : Déesse de source.

Découverte en 1980 à - 3,24 m. sur le bassin B.P.III. où elle avait été jetée avec plusieurs autres reliefs. Elle n'était donc pas en place (pl. V, fig. 33).

Inédite.

Partie inférieure de stèle de la base à la taille. Les pieds du personnage ont disparu, ainsi que la façade du socle. Le bas du flux d'eau, la main gauche et sa draperie, le bas de la tunique ont été restitués par collage ; la base a été remplacée par goujonage.

Dimensions actuelles, h. : 1,13 m., l. : 0,665 m., ép. : 0,32 m. ; *base*, h. : 0,46 m. ; *personnage*, h. : 0,78 m., l. : 0,535 m., ép. : 0,08 m. ; *cruche*, diam. : 0,09 m. (goulot) ; *colonne d'eau*, h. : 0,50 m.

Matériau : grès.

Stèle rectangulaire à fond plat portant une figure qui est lissée. Des efflorescences rouges parsèment le relief. Les incisions sont très profondes, permettant un jeu d'ombres et de lumières. La technique de la draperie mouillée est utilisée pour le traitement des jambes.

Personnage debout et de face. Il est en mouvement comme l'indiquent la jambe gauche fléchie et avancée ainsi que la ligne des genoux décalée. Une tunique le recouvre. Sa représentation montre une grande habileté de la part de l'auteur de la sculpture : plis verticaux, parfois refendus, de différentes tailles pour le bas, en biais pour le haut. La main gauche, dont deux doigts (index et auriculaire) sont tendus, tient un pan du drapé qui retombe vers l'extérieur. La main droite tient le goulot d'une cruche d'où s'écoule de l'eau présentée de manière très stylisée par des traits obliques.

Il s'agit vraisemblablement d'une déesse de source comme semble le montrer son attribut. Les différentes données (p. 116, 151, 152, 160, 162, 166, 169, 170, 177, 178, 205 et notes, 2^e partie, chap. 2, 156, 254, 300) indiquent une datation du milieu du II^e s.

A.A.336 : autel (pl. XXVI) : Divinité féminine.

Découvert en 1980 à - 2,87 m. sur le bassin B.P.III. où il avait été jeté avec d'autres éléments sculptés. Il n'était donc pas en place (pl. V, fig. 33).

Inédit.

Autel complet. Tout le côté droit est délité. Du personnage il subsiste le contour gauche de la tête, et tout le corps, de l'épaule aux pieds, du même côté. La main gauche a été restituée par collage.

Dimensions ; *totales*, h. : 1,35 m., l. : 0,43 m., ép. : 0,53 m. ; *chapiteau*, h. : 0,285 m. ; *base*, h. : 0,21 m., ép. : 0,535 m. ; *personnage*, h. : 0,79 m., ép. : 0,03 m. ; *tête*, h. : 0,11 m. (estimée).

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant une figure en bas-relief. Les détails sont rendus par des incisions et la jambe par la technique de la draperie mouillée. La face antérieure est lissée, les autres portant des traces de pointerolles.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté d'un large listel ; sur le côté, la volute est excisée.

Le personnage se tient debout et de face. Les proportions sont massives, les épaules étant très larges par rapport à la taille. Le canon est de 7,8. La jambe gauche, avec l'indication de la rotule, est visible sous la draperie. Celle-ci couvre le corps depuis le cou jusqu'aux pieds où elle forme un bourrelet. Les plis, profondément marqués, sont verticaux. Un pan important de tissu, fortement plissé, couvre le bras gauche et retombe le long de la jambe. Les pieds sont chaussés. La main gauche serre un mince bâton orienté vers le bas.

Il s'agit sans doute d'une divinité féminine dont la nature est impossible à préciser. Son étude (p. 151, 162, 163, 178, et notes 2^e partie, chap. 2, 254, 300) fait envisager de la dater du milieu du III^e s.

Fig. 24 (mesures).

III FRAGMENTS DIVERS

Les têtes

T.20 : tête masculine (pl. XIII).

Découverte en 1974 à - 2,80 m. sur la couche de destruction à l'est du bassin B.P.I. (pl. VI).

Fragment inédit.

Partie supérieure d'un autel comprenant le chapiteau et le haut du fût portant la tête d'un personnage. La face postérieure se délite.

Dimensions actuelles, h. : 0,52 m., l. : 0,41 m., ép. : 0,19 m. ; *chapiteau*, h. : 0,235 m., l. : 0,455 m., ép. : 0,26 m. ; *tête*, h. : 0,15 m., ép. : 0,07 m. ; *visage*, h. : 0,112 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique portant un personnage en bas-relief. Les détails sont marqués par des incisions (visage, fronton, volutes). Seule la face antérieure est lissée, les autres ainsi que le dessus du chapiteau sont épannelés.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée de deux listels qui encadrent une fasce. Le fronton, triangulaire, a son centre décoré d'un motif en écailles. Deux volutes excisées l'encadrent, décorées d'une fleur à quatre pétales dessinés par un cercle coupé de deux axes perpendiculaires.

La tête ronde a un visage sans relief et schématique. La bouche faite d'un simple trait n'a pas de lèvres ; le nez a une forme de trapèze ; les yeux en amande ne comportent aucun détail. Les

cheveux, aux mèches indiquées par quelques stries, forment une couronne arrondie laissant les oreilles apparentes. Une barbe, faite d'une simple saillie, encadre le visage.

L'étude des données (p. 150, 176, 179 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 202, 205, 217, 224, 229, 245) autorise une datation du milieu du III^e s.

T.42 : tête féminine (pl. XIII).

Découverte en 1974 à - 3,10 m. sur la couche finale de destruction au Nord du bassin B.P.I. (V).

Bibliographie : *Le Pays Lorrain*, 2, 1976, p. 116 ; *R.A.E.*, 123-124, 1981, p. 84.

Tête du sommet du crâne à la base du cou. Elle est délitée en deux dans le sens de l'épaisseur. Les fragments ont été recollés.

Dimensions actuelles, h. : 0,255 m., l. : 0,16 m., ép. : 0,145 m. ; visage, h. : 0,175 m.

Matériau : grès.

Tête arrachée d'un relief. Les détails sont traités par incisions superficielles. La sculpture a été lissée.

Tête de femme semblant tournée vers la gauche. Le visage est joufflu avec un menton fortement marqué. La bouche en arc de cercle coupe en deux une protubérance voulant indiquer les lèvres. Le nez, droit et assez étroit, surmonte le sillon nasal. Les yeux, en amande, ourlés des deux paupières, sont très gros, globuleux, sans indication de la prunelle rendant le regard semblable à celui d'un aveugle. La chevelure faite de lourdes mèches tressées se divise de part et d'autre du front ; elle descend bas sur la nuque et cache les oreilles.

L'analyse des différents caractères (p. 161, 166, 167, 179 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 202, 209, 220, 241, 303) invite à dater ce fragment du milieu du III^e s.

T.43 : tête indéterminée (pl. XIII).

Découverte en 1974 à - 3,50 m. sur la couche de destruction finale au Nord du bassin B.P.I. Elle était dans un amas de débris sculptés (pl. VI).

Fragment inédit.

Tête du sommet du crâne à la base du cou. Le haut a été écrasé par la chute d'un bloc de pierre qui a disloqué l'ensemble de la pierre. On distingue encore la partie inférieure du visage. L'état du fragment a empêché toute restauration, les morceaux tenant actuellement par la gangue d'argile originelle.

Dimensions actuelles, h. : 0,255 m., l. : 0,16 m., ép. : 0,145 m.

Matériau : grès.

Tête d'une statue en ronde-bosse. Les détails sont traités par des incisions. L'ensemble a été lissé.

Tête au visage arrondi et imberbe ; il est coupé d'une bouche étroite aux deux lèvres dessinées. Un trait indique le sillon nasal. Les cheveux la coiffent comme un casque, descendant sur la nuque en laissant les oreilles dégagées. Les mèches sont stylisées par un réseau de stries ressemblant à une résille. Le cou est épais et court.

Il s'agit vraisemblablement d'une tête d'homme. Elle est citée dans les notes, 2^e partie, chap. 2, 202, 203, 224, 229.

T.48 : tête masculine (pl. XIV).

Découverte en 1974 à - 3 m. dans un amas de débris sculptés à l'extérieur de la bordure Nord du bassin B.P.I. (pl. V).

Fragment inédit.

Tête, du sommet du crâne au menton, arrachée du fond d'un relief. Des efflorescences rouges en parsèment la surface. Un éclat a disparu au-dessus de l'œil droit.

Dimensions actuelles, h. : 0,115 m., l. : 0,145 m., ép. : 0,09 m. ; visage, h. : 0,105 m.

Matériau : grès.

Tête traitée par incisions profondes et avec un trépan (œil). Le sculpteur a joué avec les ombres et les lumières.

Tête qui devait être frontale. La bouche a les lèvres soulignées ; le nez est court et étroit ; les yeux, en amande avec la prunelle indiquée, sont enfoncés et ourlés des deux paupières. La chevelure faite de larges mèches, ovales et placées en quinconce, descend sur la nuque en laissant les oreilles dégagées et couvrant le haut du front. La moustache est fine ; la barbe encadre le visage de mèches profondément creusées. Le sculpteur a cherché à leur donner de la souplesse, ce qui contraste avec le traitement assez conventionnel et la raideur des cheveux.

Analyse p. 176 et notes, 2^e partie, chap. 2, 202, 208, 215, 223, 228, 232, 241, 254, 274, 300.

T.50 : tête indéterminée (pl. XIV).

Découverte en 1974 à - 2,50 m. sur la couche de destruction parmi d'autres débris sculptés dans le bassin B.P.I. (pl. V).

Fragment inédit.

Quart inférieur droit d'une tête où apparaissent l'œil, la bouche et le bas de la chevelure ainsi que le haut du cou. Elle a été détachée d'un relief.

Dimensions actuelles, h. : 0,085 m., l. : 0,075 m. ; ép. : 0,095 m..

Matériau : grès.

Tête dont les différentes parties sont traitées par incisions.

Le visage, imberbe, a la bouche bordée des deux lèvres et l'œil en amande. Les cheveux descendent bas sur la nuque.

T.70 : tête masculine (pl. XVI).

Découverte en 1975 à - 3,30 m. sur la couche de destruction finale près de la bordure intérieure Est du bassin B.P.I (pl. V).

Fragment inédit.

Tête arrachée d'un relief du sommet à la base du menton. Une partie se délite sans qu'elle se soit encore détachée. L'œil gauche est partiellement effacé.

Dimensions actuelles, h. : 0,16 m., l. : 0,13 m., ép. : 0,05 m. ; visage, h. : 0,06 m.

Matériau : grès.

Tête où les détails ont été dégagés par de profonds creusements permettant le jeu des ombres et des lumières. L'auteur de ce travail fait preuve d'une grande maîtrise technique.

Tête de trois quarts face, tournée vers la gauche. Le visage est arrondi et imberbe, avec un menton volontaire ; la bouche, pincée, a les lèvres bien dessinées ; le nez court reste large et rectiligne. Les deux paupières ourlent l'œil enfoncé sous des arcades sourcilières proéminentes à leurs extrémités donnant plus d'intensité au regard. Le front, large et dégagé, est surmonté d'une longue chevelure faite de larges mèches ramenées en arrière ; elle descend sur la nuque et couvre les oreilles. Le cou se caractérise par sa largeur et sa faible longueur. L'œuvre se distingue par son réalisme et sa beauté plastique.

Il s'agit d'une tête d'homme. Les critères retenus (p. 161, 166, 169, 170, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 201, 202, 206, 216, 218, 219, 226, 229, 242, 254, 300) permettent de la dater du milieu du II^e s.

T.72 : tête masculine (pl. XVII).

Découverte en 1975 à - 3,30 m. sur la couche finale de destruction, au dessus du bassin B.P.II. Elle était parmi de nombreux débris sculptés (pl. V).

Fragment inédit.

Tête de profil où manquent le menton, la bouche et le nez. Elle a été arrachée d'un relief. Elle est usée par l'eau.

Dimensions actuelles, h. : 0,15 m., l. : 0,11 m., ép. : 0,07 m.

Matériau : grès.

Tête en ronde-bosse dont les composantes ont été marquées par des incisions.

Tête ronde. Le visage à l'œil en amande. La chevelure est traitée par quelques traits ; elle semble être coiffée vers l'arrière, laissant les oreilles dégagées. Les cheveux et la barbe sont taillés à partir d'un cercle tracé autour du visage. Une moustache surmonte la bouche.

Tête d'homme. Analyse, 2^e partie, chap. 2, notes 201, 202, 224, 230, 231, 232.

T.112 : tête masculine (pl. XIX).

Découverte en 1976 à - 3,30 m. sur la couche finale de destruction au milieu de nombreux autres débris sculptés au Nord du bassin B.P.I. (pl. VI).

Fragment inédit.

Tête du sommet du crâne au cou. La face droite a été complètement usée par l'eau.

Dimensions actuelles, h. : 0,137 m., l. : 0,114 m., ép. : 0,075 m. ; visage, h. : 0,095 m.

Matériau : grès.

Tête en ronde-bosse. Les différentes parties ont été figurées par une taille profonde.

Tête tournée vers la droite. Le visage a une petite bouche ; le nez est droit ; l'arcade sourcilière proéminente surmonte un œil très enfoncé ; le front est laissé très dégagé par la chevelure faite de larges mèches, creusées et tirées vers l'arrière ; elle descend bas sur la nuque, cachant les oreilles. Une moustache prolonge une barbe épaisse qui envahit la joue.

Tête masculine qui rappelle le modèle T.70. Les données (p. 166, 169, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 229, 254, 300) permettent une datation du milieu du II^e s.

T.122 : tête masculine (pl. XIX).

Découverte en 1976 à - 3,50 m. sur la couche finale de destruction au milieu d'un amas de reliefs et de pierres taillées (pl. V).

Fragment inédit.

Tête du sommet du crâne à la bouche. Elle a été arrachée du fond d'un relief. La pierre se délite en épaisseur et se désagrège. La face a été restituée par collage.

Dimensions actuelles, h. : 0,55 m., l. : 0,134 m., ép. : 0,065 m.

Matériau : grès.

Tête dont les traits sont figurés par des incisions.

Tête de face. Son visage est joufflu ; un trait en arc de cercle rend la bouche ; le nez a une forme de trapèze ; les yeux sont ronds, bordés par la paupière supérieure ; un sillon borde le haut du front qui reste dégagé. La chevelure, très haute, est composée de protubérances hémisphériques, séparées par des traits ; elle laisse les oreilles dégagées. Une barbe, complétée d'une moustache, entoure le visage. Leur traitement est le même que celui des cheveux.

Tête masculine. L'analyse des différentes données (p. 180 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 216, 218, 220, 226, 227, 230, 232, 303) autorise une datation du milieu du III^e s.

T.140 : tête masculine (pl. XXI).

Découverte en 1977 à - 3 m. sur la couche finale de destruction. Elle était au milieu de reliefs faisant partie de l'alignement de stèles et d'autels qui limitait le sanctuaire à l'Est (pl. V).

Fragment inédit.

Tête arrachée d'un relief du sommet du crâne à la base du cou. Elle est usée par l'eau et porte des éraflures sur le front et le nez.

Dimensions actuelles, h. : 0,17 m., l. : 0,10 m., ép. : 0,065 m. ; visage, h. : 0,105 m.

Matériau : grès.

Tête dont les détails sont traités par incisions (bouche, cheveux, barbe). Elle est lissée.

Tête de face. Le visage est joufflu ; le sillon nasal surmonte la bouche marquée par un trait en arc de cercle ; les yeux sont en amande, très longs et sans détail. De larges mèches striées forment la

chevelure qui semble ne pas descendre en dessous du niveau des oreilles. Une barbe entoure le visage. Le cou, aussi large que la tête, paraît massif.

Tête d'homme que l'analyse (p. 180 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 206, 241, 303) permet de dater du milieu du III^e s.

T.250 : fragment de tête (pl. XX).

Découvert en 1976 à - 3,60 m. sur la couche finale de destruction au-dessus du bassin B.P.II., parmi de nombreux fragments sculptés (pl. VI).

Fragment inédit.

Partie de tête de la base du menton au dessus de la bouche. Elle a été arrachée du fond d'un relief.

Dimensions actuelles, h. : 0,058 m., l. : 0,079 m., ép. : 0,029 m.

Matériau : grès.

Fragment où les détails profondément creusés jouent avec les ombres et les lumières.

La bouche, bordée des deux lèvres, est surmontée par une moustache faite de fines mèches. Elle complète une barbe, se constituant de part et d'autre du centre du menton, figurée par deux enroulements très délicatement travaillés.

L'analyse (p. 177 et note 2^e partie, chap. 2, 215) laisse envisager une datation du milieu du II^e s.

T.256 : tête féminine (pl. XXII).

Découverte en 1978 à - 1,35 m. parmi d'autres débris sculptés et des socles marquant un alignement au Sud du sanctuaire (pl. II).

Fragment inédit.

Tête du sommet du crâne à la base du cou. Un gros éclat manque sur le sommet, ne laissant subsister que le côté droit, la joue gauche et le bas du visage. Des efflorescences rouges parsèment le fragment.

Dimensions actuelles, h. : 0,205 m., l. : 0,16 m., ép. : 0,14 m.

Matériau : grès.

Tête en ronde-bosse dont les différentes parties sont finement taillées.

Tête de face ; le visage a la bouche bordée des deux lèvres et marquée des commissures ; l'œil en amande a le coin externe relevé. La chevelure faite d'une tresse encadre la tête de part et d'autre du front. Un voile la couvre, descendant sur la nuque. L'ensemble donne une grande impression de douceur.

Il s'agit peut-être de la tête du modèle S.A.330. L'étude des différents critères (p. 151, 161, 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 202, 208, 218, 254, 300) permet de la dater du milieu du II^e s.

T.257 : tête masculine (pl. XXII).

Découverte en 1978 à - 1,70 m. sur la couche finale de destruction au milieu d'autres débris sculptés au Sud du bassin B.P.I. (pl. II).

Fragment inédit.

Tête du front à la bouche. Elle a été arrachée du fond d'un relief et se délite en épaisseur. Elle est usée par l'eau.

Dimensions actuelles, h. : 0,105 m., l. : 0,10 m.

Matériau : grès.

Tête travaillée par incisions.

Tête très allongée de face. Le visage est imberbe ; les yeux peu apparents sont peu enfoncés ; le nez, droit, semble long. Les cheveux, hauts sur le front, forment des protubérances.

Sans doute une tête d'homme. Son aspect permet une datation du milieu du III^e s. (p. 178 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 203, 230, 231, 240, 303).

T.258 : tête masculine (pl. XXII).

Découverte en 1978 à - 1,90 m. sur la couche finale de destruction parmi de nombreux débris au Sud du bassin B.P.I. (pl. II).

Fragment inédit.

Tête arrachée du fond d'un relief. Le visage est très dégradé ; seul l'œil apparaît.

Dimensions actuelles, h. : 0,258 m., l. : 0,18 m., ép. : 0,093 m.

Matériau : grès.

Tête tournée vers la droite semble-t-il. Les yeux sont en amande, bordés des deux paupières. La chevelure a des mèches épaisses traitées par de profonds traits parallèles ; elle cache les oreilles en descendant sur la nuque. Une barbe encadre le visage.

L'analyse (p. 181 et notes, 2^e partie, chap. 2, 202, 223, 228, 232) autorise à la dater du IV^e s.

T.281 : tête masculine (pl. XXIII).

Découverte en 1978 à - 3,60 m. sur la couche finale de destruction, parmi d'autres débris sculptés, au-dessus du bassin B.P.II. (pl. VI).

Fragment inédit.

Morceau de stèle comprenant un élément du fond et la tête du personnage du sommet du crâne à la base du cou. Il subsiste toute la partie droite, un éclat ayant fait disparaître la portion supérieure gauche.

Dimensions actuelles, h. totale : 0,28 m. ; tête, h. : 0,174 m., l. : 0,117 m., ép. : 0,109 m.

Matériau : grès.

Élément d'une stèle portant une figure en bas-relief. La technique utilisée est celle de l'incision.

Tête de face. Le visage a une bouche profondément creusée, avec les lèvres et les commissures indiquées ; le sillon nasal apparaît ; l'œil, presque rond, prend un aspect ovoïde sur sa face externe. Les cheveux encadrant la tête, retombent sur la nuque en cachant les oreilles ; les mèches sont marquées par quelques traits. Une barbe, grossièrement striée, se répartit de part et d'autre du sillon médian du menton. Le cou est long et mince sans détail.

Tête d'homme dont l'étude (p. 160, 181 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 203, 229, 232) laisse envisager une datation du IV^e s.

T.283 : tête indéterminée (pl. XXIII).

Découverte en 1976 à - 3,60 m. sur la couche finale de destruction (pl. V).

Fragment inédit.

Partie d'une tête du sommet du crâne à la base du nez. Elle est très usée.

Dimensions actuelles, h. : 0,095 m., l. : 0,112 m., ép. : 0,06 m.

Matériau : grès.

Tête en ronde-bosse incisée.

Les yeux ont leur coin intérieur très enfoncé. La chevelure cache les oreilles et semble descendre bas sur la nuque.

Il peut s'agir d'une tête masculine.

T.291 : tête indéterminée (pl. XXIV).

Découverte en 1980 à - 3,30 m. sur la couche finale de destruction au Nord du bassin B.P.III. (pl. V).

Fragment inédit.

Tête, du sommet de la tête au dessus des épaules. Elle est cassée au niveau du cou et la joue gauche porte une éraflure.

Dimensions actuelles, h. : 0,26 m. l. : 0,17 m. (tête) à 0,205 m. (épaules), ép. : 0,108 m. ; visage, h. : 0,12 m.

Matériau : grès.

Tête en ronde-bosse dont les traits sont dessinés par des incisions. Elle doit provenir d'un relief identique au numéro S.A.15.

Tête tournée de trois quarts à sa droite et vers le haut. Le visage est imberbe et joufflu avec le menton marqué ; la bouche en arc de cercle a les commissures indiquées ; Le nez est assez large, court avec l'indication des narines ; les yeux en amande, sans détails, un peu globuleux sont prolongés sur les côtés par un trait profond. La chevelure est faite de larges mèches bouclées, creusées de stries très accentuées formant des protubérances hémisphériques. Elle encadre le visage, descendant sur la nuque en cachant les oreilles.

Il s'agit certainement d'une tête masculine dont l'analyse (p. 160, 161, 181 et notes, 2^e partie, chap. 2, 201, 202, 208, 209, 217, 220, 226, 229, 246, 254) autorise une datation du IV^e s.

T.310 : tête indéterminée (pl. XXV).

Découverte en 1982 à - 1,60 m. sur la couche finale de destruction parmi d'autres débris dont les socles de reliefs marquent l'alignement limitant le centre du sanctuaire au Sud (pl. II).

Fragment inédit.

Partie supérieure de la niche d'une stèle portant la tête d'un personnage ; le rebord porte des traces de brûlé. La partie gauche de la bordure a été restituée.

Dimensions actuelles, h. : 0,245 m., l. : 0,33 m., ép. : 0,145 m. ; tête, h. : 0,151 m., l. : 0,131 m., ép. : 0,055 m. ; visage, h. : 0,112 m.

Matériau : grès.

Stèle à niche en cul-de-four portant une figure en bas-relief. Les détails sont traités par incisions.

La bordure arrondie porte un décor de traits parallèles. La tête, de face, à un visage imberbe et allongé ; la bouche paraît petite et le nez a une forme de trapèze ; les yeux en amande sont bordés de la paupière supérieure. La chevelure descend sur les côtés en cachant les oreilles ; les mèches, traitées par de profondes stries, forment un arc de cercle, laissant le front dégagé.

L'analyse (p. 148, 149, 181 et notes, 2^e partie, chap. 2, 200, 202, 224, 229, 231, 243, 303) la fait dater du IV^e s.

T.347 : tête masculine (pl. XXVI).

Découverte en 1982 à - 1,60 m. sur la couche finale de destruction dans l'alignement de reliefs au Sud du sanctuaire (pl. II).

Fragment inédit.

Tête, du sommet du crâne à la pointe du menton dont il manque la partie droite ; un éclat manque sur la droite du crâne. Le fragment porte des traces de brûlé.

Dimensions actuelles, h. : 0,25 m., l. : 0,12 m., ép. : 0,10 m.

Matériau : grès.

Tête regardant vers sa droite. La bouche est petite et étroite sous un nez droit ; les yeux sont en amande bordés de leurs deux paupières sous une arcade sourcilière bien dessinée. Les cheveux, tirés en arrière, laissent les oreilles découvertes. Une barbe et une moustache ornent le visage.

L'étude de ce fragment (p. 177 et notes, 2^e partie, chap. 2, 201, 203, 219, 223, 228, 230, 231, 241, 254) rend possible une datation du milieu du II^e s.

Fragments d'autels

D.18 : autel (pl. XIII).

Découvert en 1974 à - 3 m. sur la couche finale de destruction près de la bordure Est du bassin B.P.I. (pl. V).

Fragment inédit.

Partie supérieure gauche d'un autel. Il subsiste la moitié gauche du chapiteau et un petit morceau du fût.

Dimensions actuelles, h. : 0,44 m., l. : 0,24 m., ép. : 0,18 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique où le décor est fait d'incisions. Seule la face antérieure est lissée.

Chapiteau formé d'une table soulignée d'un double listel. Le fronton triangulaire est bordé d'un large bandeau et son centre est marqué de traits en zigzag et d'un carré portant un décor que l'on ne peut plus reconnaître. La volute n'est apparente que sur le devant du relief, n'étant pas excisée sur le côté. Elle est décorée par un simple cercle découpé en quartiers pour représenter une fleur à pétales.

La technique peut le faire dater du IV^e s.

D.82 : autel (pl. XVIII).

Découvert en 1974 à - 2,35 m. sur la couche finale de destruction à l'extérieur de la bordure Sud du bassin B.P.I. (pl. III).

Fragment inédit.

Partie supérieure gauche d'un gros autel comportant un morceau du fût et du chapiteau.

Dimensions actuelles, h. : 0,67 m., ép. : 0,49 m. ; chapiteau, h. : 0,33 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique lissé sur son côté.

Le chapiteau est composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté de deux listels. La volute est excisée sur toute l'épaisseur.

D.293 : autel (pl. XXIV).

Découvert en 1980 à - 3,30 m. sur la couche finale de destruction près du rebord Nord du bassin B.P.I (pl. V).

Fragment inédit.

Chapiteau d'autel. La partie supérieure de la volute droite a disparu.

Dimensions actuelles, h. : 0,27 m., l. : 0,47 m., ép. : 0,22 m.

Matériau : grès.

Autel parallélépipédique dont le décor est dessiné par des incisions.

Chapiteau composé d'une table soulignée d'un cavet surmonté d'un large listel. Le fronton est fait d'une ligne médiane en relief de laquelle partent, de chaque côté, deux lignes en arc de cercle irrégulier dont l'intervalle est moindre à la base qu'au sommet. Sur les rebords, une volute, excisée sur toute l'épaisseur du chapiteau, est décorée d'une fleur à quatre pétales autour d'un bouton central en retrait. Un cercle assez large entoure ce décor.

L'œuvre indique un travail soigné et une bonne maîtrise technique (2^e partie, chap. 2, note 254).

D.340 : autel (pl. XXVI).

Découvert en 1980 à - 3,95 m. à l'intérieur du bassin B.P.III. (pl. VII).

Fragment inédit.

Partie d'un autel où il subsiste l'essentiel du chapiteau. La face antérieure est incomplète.

Dimensions actuelles, h. : 0,19 m., l. : 0,33 m., ép. : 0,35 m. ; coupelle, diam. : 0,20 m.

Matériau : grès.

Chapiteau d'autel composé d'une table soulignée d'un large listel. Il porte un fronton triangulaire en fort relief, encadré de deux volutes excisées sur toute l'épaisseur. Une cupule creusée sur le dessus est arrondie avec les bords extérieurs façonnés vers l'avant et l'arrière. Le creux, assez petit est entouré d'un épais cercle de pierre.

Analyse p. 147, 150, 151.

Divers

D.63 : volatile (pl. XV).

Découverte en 1975 à - 2,35 m. sur la couche finale de destruction à l'Ouest du bassin B.P.I. (pl. III).

Fragment inédit.

Partie d'un oiseau du cou jusqu'à la queue.

Dimensions actuelles, h. : 0,20 m. (maximum), long. : 0,27 m., circ. : 0,52 m.

Matériau : grès.

Animal en ronde-bosse avec des détails traités par des incisions.

Oiseau au corps ovoïde. Sur le dessus une ligne médiane sépare les deux ailes qui sont marquées sur le côté de deux traits : l'un profond forme le contour, l'autre, central, indique maladroitement des plumes. Le pilon est très gros ainsi que le cou et la queue. La partie inférieure plate et circulaire permet de supposer que l'objet était posé sur un autre élément.

Il peut s'agir d'un aigle, une tête de cet oiseau ayant été découverte dans le site (D.375).

NOTES

- (1) M.T. Baudry et D. Bozo, *La sculpture, méthode et vocabulaire*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1978, p. 478.
- (2) La numérotation correspond à celle établie lors de la découverte des sculptures et reprises dans le dépôt de fouilles. Les numéros manquants sont ceux de petits fragments sculptés qui ne sont pas présentés dans ce travail.
- (3) *Corpus Signorum Imperii Romani*.
- (4) Les profondeurs ont été calculées à partir d'un point O fixe et permanent situé à la hauteur du lieu le plus élevé du sol actuel.

CHAPITRE III

Les données épigraphiques

LES ÉLÉMENTS épigraphiques découverts dans le sanctuaire étaient disséminés sur l'ensemble du site, avec cependant une accumulation près des bassins ; six viennent des abords de B.P.I., trois de B.P.II., quatre de B.P.III. sur un total de vingt-sept. Dix sont gravés sur des blocs isolés (I.27, I.28, I.30, I.74, I.90, I.331, I.335, I.346, I.B.62, I.B.63) et dix sont gravés sur les linteaux et les bandeaux des reliefs (I.1, I.13, I.174, I.176, S.E.115, S.E.253, S.E.268, S.E.286, I.372, I.376). A une exception (I.332), ils sont placés sur des stèles à personnage, et non sur des autels. Toutes ces inscriptions sont faites sur des blocs de grès.

Dix-sept d'entre elles sont utilisables, dont deux ne peuvent être rapportées à Hercule. Dans l'une, la divinité remerciée n'est pas indiquée (I.13), l'autre est vraisemblablement consacrée aux eaux (I.27).

Dédicaces à Hercule sur des reliefs

I.1 : *Partie supérieure de stèle.*

Dimensions : h. : 0,605 m. ; l. : 0,710 m. ; ép. : 0,245 m. ; hauteur du bandeau : 0,175 m.

DEO HERCVLI/SILVESTER/SATVRNINI/V(otum) S(oluit) L(ibens) M(erito) ⁽¹⁾ « Au dieu Hercule ; Silvester, (fils de) Saturninus, a accompli son vœu de bon gré et à bon droit ».

I.28 : *Partie inférieure de stèle.*

Dimensions : h. : 0,095 à 0,155 m. ; l. : 0,310 m. ; ép. : 0,130 m.

Si la forme du fragment implique l'existence d'une ligne au-dessus de la première ligne conservée, celle-ci apparaissant complète avec la mention *[her]CVLI* qui s'impose, appelle en effet la restitution possible de *[DEO]*.

[deo he] RCVLI/M(a)TERNVS/ V(otum) S(oluit) L(ibens) M(erito) ⁽²⁾

† « *[Au dieu He]rcule ; Maternus a accompli son vœu de bon gré et à bon droit* ».

après aut/ourin → 211

I.90 : *Plaque votive.*

Dimensions : h. : 1,21 m. ; l. : 0,885 m. (en bas) ; ép. : 0,12 m. (bas) à 0,04 m. (haut).

Inscription contenue dans un cartouche décoré d'une queue d'aronde sur le côté, à l'exception de la première ligne.

Le caractère très mutilé de cette plaque appelle les remarques suivantes :

Ligne 1 : la mention du nom d'Hercule se déduit du *H* initial ;

Ligne 2 : la présence d'un point entre la première lettre, *M*, et la deuxième, *C*, conduit à voir dans le *M* l'initiale du prénom *M(arcus)* et dans le *C* celle d'un gentilice impossible à restituer.

Ligne 3 : les deux premières lettres séparées des deux suivantes par un point rond, sont la fin soit du gentilice long de la ligne 2, soit d'un *cognomen* court, les troisième et quatrième lettres ne paraissent pas être un *cognomen*, comme semblent le suggérer les rédacteurs de l'A.E 1976, en écrivant PR/..., mais paraissent plutôt introduire une formule rituelle bien connue, que l'on retrouve de façon assurée pour le texte I.13 étudié ci-dessous.

Ligne 4 : les quatre lettres subsistantes indiquent une disposition identique à celle de la ligne 2 avec le prénom L(ucius) suivi d'un gentilice pour lequel l'épigraphie gallo-romaine ne permet pas de restitution.

Ligne 5 : la lecture SALTV[arius], qui n'est pas proposée par les rédacteurs de l'A.E 1976, paraît recommandée par d'autres attestations épigraphiques de cette fonction⁽³⁾.

Ligne 7 : l'initiale V renvoie à la formule précédemment vue, dont les trois derniers sigles manquent, contrairement à la lecture donnée dans l'A.E 1976.

DEO H [erculi] M(arcus) C[...]/ VS PR [o salute ?] L(ucii ?) AUX[...]/ SALTU[arii]/ RETIL[...]/ V(otum) S(oluit) L(ibens) M(erito)⁽⁴⁾.

« Au dieu H[ercule] ; Marcus C[...]us [a accompli] son vœu [de bon gré et à bon droit] pour la [conservation ?] de L[ucius ?] Aux[...], administrateur du domaine ».

appart à un, utrumque nomina à dernier 1/3 II^e
S.E.115 : Stèle d'Hercule.

Dimensions : voir pour ce numéro le chapitre consacré à l'iconographie.

Texte inédit.

Compte tenu de la découverte de cette stèle auprès d'un bassin de pierre datable d'une époque non antérieure au règne de Marc Aurèle (voir p. 196), on préférera la formulation IN H(onorem) D(omus) D(iuinae) à IN H(onorem) D(omus) A(ugustae)⁽⁵⁾.

IN HO (norem) [d(omus) d(iuinae) ...] / V(otum) S(oluit) L(ibens) M(erito)

« En l'h(onneur de la maison divine ?) ... a accompli son vœu de bon gré et à bon droit ».

fin II^e par précision par absence de dédicant
I.176 : Fragment de niche.

Dimensions : h. : 0,052 m. ; l. : 0,094 m. ; ép. : 0,037 m.

Texte inédit.

Le second terme de la formule est appelé par le précédent, aucune autre divinité ne paraissant invoquée dans le sanctuaire.

DE[o herculi]

« Au dieu Hercule ».

après Antonin

I.179 : Fragment.

Dimensions : h. : 0,10 m. ; l. : 0,10 m.

Texte inédit.

HE[rculi]

« A Hercule »

? à des premiers car ailleurs DEO

S.E.253 : Stèle d'Hercule.

Dimensions : voir pour ce numéro le chapitre consacré à l'iconographie.

Texte inédit.

DEO HERCVLI VOT(tum) IALVS D(edit) [...].

« Au dieu Hercule ; Ialus a donné à titre de vœu [...] ».

après Antonin → 2M (Pélagus)

S.E.268 : *Stèle d'Hercule.*

Dimensions : voir pour ce numéro le chapitre consacré à l'iconographie.

Texte inédit.

DEO HERCVL[i]

« Au dieu Hercule ».

S.E.286 : *Stèle d'Hercule.*

Dimensions : voir pour ce numéro le chapitre consacré à l'iconographie.

Si les restitutions de la première ligne s'imposent, celle du gentilice ALPINIVS à la ligne 2 se recommande en raison d'attestations de celui-ci dans l'Est de la Gaule ⁽⁶⁾.

[d]EO HERCV[li/al]PINIVS/VERVS/[e]X VOTO ⁽⁷⁾

« Au dieu Hercu[le] ; Al] pinius Verus en accomplissement de son vœu ».

après Antoin
après Caracalla : duo nomina : citoyen, ~~par 286~~ fin 11^e

I.332 : *Autel.*

Dimensions : voir pour ce numéro le chapitre consacré à l'iconographie.

Sur la probabilité de la présence de *deus* au début de la première ligne, voir la note rectificative de Y. Burnand à l'information précédemment donnée par lui ⁽⁸⁾. La restitution de *uotum* au début de la ligne 3 s'impose comme premier terme de la formule traditionnelle.

[deo] HERCVLI/MAGISO/[u] (*otum*) S(*oluit*) L(*ibens*) M(*erito*) ⁽⁹⁾.

« [Au dieu] Hercule ; Magiso a accompli son vœu de bon gré et à bon droit ».

I.335 : *Base octogonale.*

Dimensions : h. : 0,920 m. ; diam. : 0,475 m.

Texte inédit.

HERCVLI

« A Hercule ».

après Antoin → 21

voir 17

I.346 : *Cippe votif.*

Dimensions : h. : 0,67 m. ; l. : 0,76 m. ; ép. : 0,33 m. ; cartouche : h. : 0,27 m. ; l. : 0,57 m.

L'inscription est contenue dans un cartouche rectangulaire encadré d'une queue d'aronde de chaque côté ; il est surmonté d'un décor triangulaire difficile à comprendre. Bien gravé, le texte n'en présente pas moins des difficultés d'interprétation :

Ligne 1 : la lecture *IMVI*, assurée, ne paraît pouvoir être comprise que comme un gentilice indigène, non encore attesté, *IMVIVS* ;

Ligne 3 : les signes qui suivent la mention du dieu (dont le nom est écrit sans H, avec un E initial constitué de deux hastes verticales) ne permettent pas de proposer une interprétation correcte.

CARATVLA IMVI⁽¹⁾COMMVNIS/ERCVLI IIIII ⁽¹⁰⁾

« Caratula, (fille de) Imuius Communis, à Hercule ».

I.376 : *Fragment de niche.*

Dimensions : h. : 0,036 m. ; l. : 0,12 m. ; ép. : 0,063 m.

Texte inédit.

Le second terme de la formulation divine est appelé par le premier, tout autre nom de divinité paraissant exclu en raison de l'absence d'autres noms divins dans l'épigraphie du site.

DEO [herculi]

« Au dieu Hercule » ⁽¹¹⁾.

Antoin →

Graffiti

I.74 : *Fragment de plaque de grès.*

Dimensions : h. : 0,15 m. ; l. : 0,21 m. ; ép. : 0,02 m.

Texte inédit.

Fragment portant deux graffiti superposés de taille différente. Le plus grand des graffiti est incomplet, aucun nom ne figurant dans l'espace qui suit la mention *deus* ; ce premier graffiti, inachevé par manque de place, pourrait avoir été l'ébauche du second.

1) *DEO*

2) *DEO HERCVLI*

« Au dieu Hercule ».

Ambrasin →

I.B.62 : *Fragment de tuile.*

Dimensions : h. : 0,075 m. ; l. : 0,037 m. ;

Texte inédit.

H(erculi) V(otum)

« A Hercule, en vœu ».

I.B.63 : *Fragment de tuile.*

Dimensions : h. : 0,080 m. ; l. : 0,041 m. ;

Texte inédit.

H(erculi) V(otum)

« A Hercule, en vœu ».

Autres dédicaces

I.13 : *Socle de statue.*

Dimensions : h. : 0,200 m. ; l. : 0,460 m. ; ép. : 0,360 m.

Texte inédit.

Ligne 3 : le nom *TATV*, dont le genre masculin ou féminin ne peut être défini, paraît incomplet et semblerait devoir s'être poursuivi sur la ligne 4, à l'exemple de ce que l'on trouve à Mayence ⁽¹²⁾.

TALVPPA PRO[is]ALVTE TATV[...] FIL(ū ou iae) EX VOTO ⁽¹³⁾.

« Taluppa pour la conservation de Tatu..., fils de ..., en accomplissement de son vœu ».

félicitation à venir etc

I.27 : *Fragment de claveau.*

Dimensions : h. : 0,125 m. ; l. : 0,490 m.

Partie inférieure de la clé de la voûte d'une colonnade placée sur le côté Est du bassin B.P.I. Le fragment est complet à droite, comme le montrent des traces de pointerolles dans l'épaisseur de la pierre. Une lacune existe entre les troisième et quatrième lettres de la ligne unique du texte ⁽¹³⁾. La référence possible à des eaux qualifiées est rare dans l'Empire romain : on peut noter un cas à Albe pour les *AQUAE ALBULAE SANCTISSIMAE* et à Caldas de Monchique pour *AQUI [...] SACRI [...] PATVLCIA [...] TF/ VSLM* ⁽¹⁴⁾, il est possible qu'il en soit de même à Deneuvre. Aussi on proposera, avec la prudence qui s'impose, la lecture :

DIV[ini]S AQ[uis]

« Aux eaux divines ».

?

NOTES

- (1) R. Billoret, « Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine », *Gallia* XXXIV, 1976, p. 355 = *A.E.*, 1976, p. 469.
- (2) *Idem* et *A.E.*, 1976, p. 470.
- (3) En dernier lieu : *A.E.*, 1975, 426 (nouvelle lecture de l'*A.E.*, 1957, 131) ; inscription découverte dans la région de Brescia, avec une étude sur la fonction de *salvarius*.
- (4) R. Billoret, « Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine », *Gallia* XXXIV, 1976, p. 355-356 = *A.E.*, 1976, p. 472.
- (5) Voir à ce sujet M.Th. Rapsaet-Charlier, « La datation des inscriptions latines dans les provinces occidentales de l'Empire Romain d'après les formulations " *in honorem*(*d(omus)*(*ivianae)* " et " *deo, deae* " », *A.N.R.W.*, II, 3, 1975, pp. 232-282. L'auteur qui donne 135 comme première apparition datée de la formule « *in h.d.d.* » dans la province de lyonnaise indique 198 pour celle de Belgique.
- (6) *C.I.L.* XIII, 3198, 5130, 5233, 7741, 8150.
- (7) Y. Burnand, « Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine », *Gallia*, XXXVIII, 1980, p. 424 et 425 = *A.E.*, 1978, p. 649.
- (8) Y. Burnand, « Magiso : anthroponyme et non théonyme », *Gallia* XLV, 1987-1988, p. 209-210, fig.
- (9) Y. Burnand, « Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine », *Gallia* XL, 1982, p. 339 = *A.E.*, 1982, p. 713.
- (10) Y. Burnand, « Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine », *Gallia* XLII, 1984, p. 361.
- (11) *Idem*.
- (12) *C.I.L.*, XIII, 11916.
- (13) R. Billoret, « Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine », *Gallia* XXXIV, 1976, p. 355 = *A.E.*, 1976, p. 471.
- (14) *C.I.L.*, XIV, 3209 : *AQVIS ALBV LIS/SANCTISSIMIS/VLPIA ATHENAI/ GLYPTI AVG/LIB AB EPISTV/LIS VXOR/LIBENS/D.D.* ; et J. FORMOSINHO, O. VEIGA FERREIRA, A. VIANA, *Estudos arqueologicos nas Caldas de Monchique*, Porto, 1953, p. 143.

CHAPITRE IV

Les données numismatiques

IL A ÉTÉ découvert 305 exemplaires monétaires sur le site, en bronze à deux exceptions près. Sur ce total ont été identifiés 247 avers et 179 revers.

Ces pièces, dans leur ensemble, sont très usées ou décapées par l'acidité de l'eau qui a baigné le site durant une période assez longue. Si certaines identifications sont complètes sur le revers ou l'avers, la plupart des pièces ont des indices qui ont disparu : les inscriptions, en particulier, ont beaucoup souffert, ainsi que les détails du revers.

Répartition topographique. La dispersion des monnaies sur le site est assez limitée, puisqu'un grand nombre a été trouvé sur un nombre de points restreints, comme le montre le classement suivant, en prenant le carré de fouilles comme repère spatial (fig. 21) :

Zone Est - I - A	89	Zone Nord - I	5
Zone Est - I	60	Zone Sud	5
Zone Centre	38	Zone Sud - C - I	4
Zone Est II	21	Zone Est - A	3
Zone Nord	20	Zone Est	2
Zone Sud - B I	18	Zone Est - III - A	1
Zone Est - I - B	17	Zone Ouest	1
Zone Ouest - I	8	Zone Est - II - A	1
Zone Sud - A - I	7	Zone Sud - I	1

L'examen de la répartition des monnaies permet de constater que l'essentiel des découvertes se situe dans les zones EI-IA (159 exemplaires, soit 52,8 % du total). Si l'on ajoute les carrés voisins Centre, Nord et Est II, on peut constater que ce secteur rassemble la quasi totalité des données numismatiques (228 pièces, soit 75,7 % de l'ensemble). En comparant la localisation de ces monnaies avec les structures découvertes, il semble que les abords des bassins aient été particulièrement riches en vestiges, en particulier les environs du bassin B.P.II. Notons que peu de monnaies ont été découvertes à l'intérieur de ces bassins : aucune dans la vasque B.P.I., ni dans le cuvelage B.P.II. Les seules monnaies retrouvées l'ont été dans les structures en bois (B.B.I., B.B.II., B.P.III.), la plupart du temps sous ou dans les interstices des planches du fond des bassins. La zone pratiquement vierge d'exemplaires monétaires (carré Sud-B, Sud-A et Est) correspond aux flancs d'un petit vallon, qui étaient sans doute en dehors de la zone d'activité et de passage. Enfin, il faut souligner qu'une grande partie des monnaies du carré E I A a été trouvée aux pieds de la grande stèle S.E 286, à l'extérieur du cercle des sculptures clôturant le côté Est du sanctuaire.

Répartition chronologique. La répartition des monnaies, permet de les situer du I^{er} au IV^e siècle après Jésus-Christ. Les règnes représentés par ordre chronologique sont les suivants (fig. 22) :

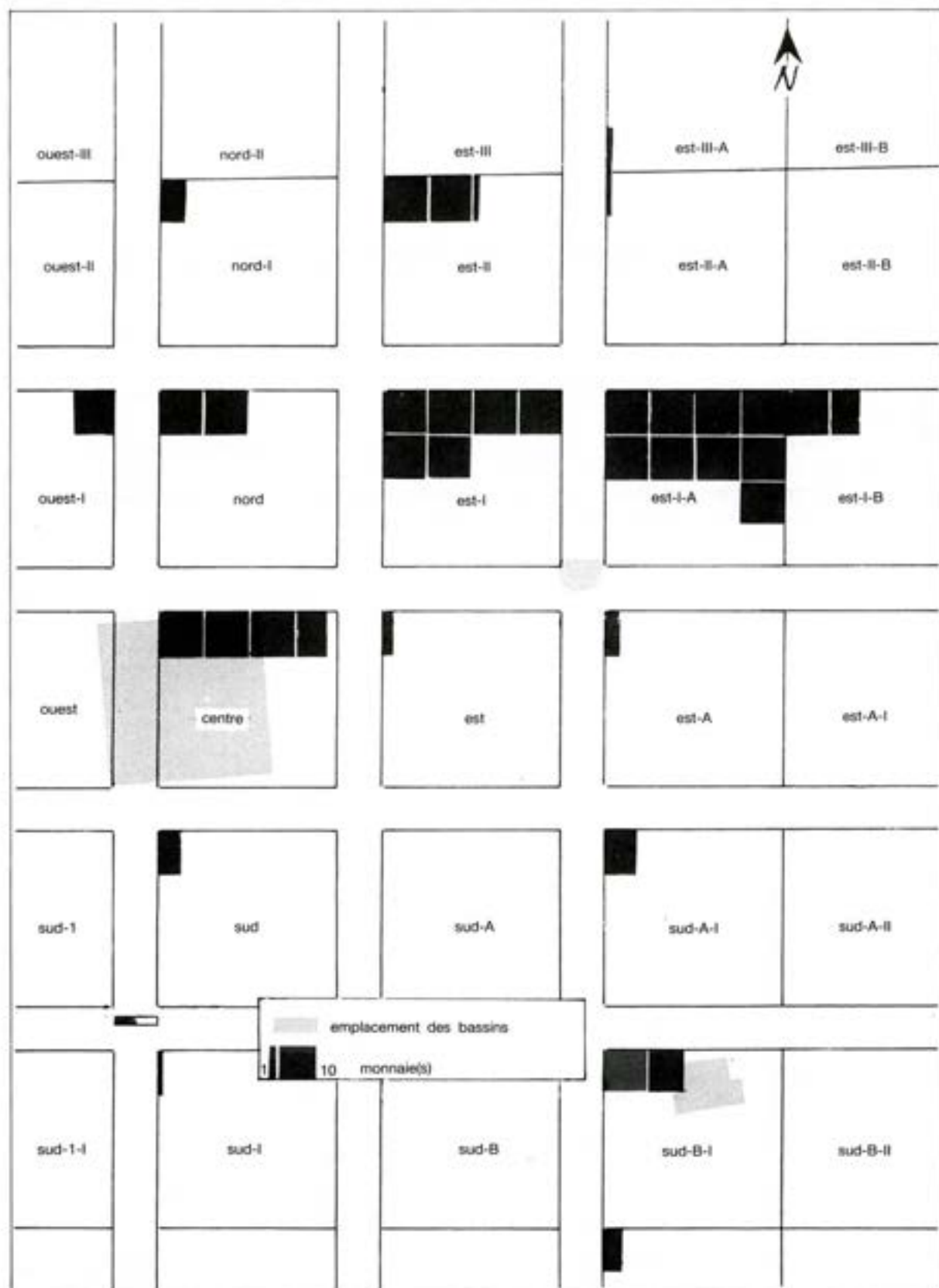


Figure 21 : Répartition des monnaies

Auguste	1	Gordien II	1
Caligula	1	Gallien	9
Néron	5	Salonina	2
Domitien	10	Postumus	3
Nerva	1	Victorinus	3
Trajan	13	Tétricus I	21
Hadrien	14	Tétricus II César	8
Antonin	23	Claude le Gothique	31
Faustine I	5	Quintillus	4
Marc-Aurèle	22	Tacitus	1
Faustine II	13	Probus	5
Lucius Vêrus	3	Constantin I	15
Lucilla	3	Dynastie Constantinienne	6
Commode	16	Constantin II	1
Crispina	1	Constans	1
Septime Sévère	1	Valentinien I	5
Alexandre Sévère	2		

Souvent l'avers a gardé la marque de la tête du souverain avec l'inscription dégradée ou entièrement effacée. Les revers sont dans leur ensemble très abimés, l'inscription (lorsqu'il y en avait) ayant la plupart du temps disparu.

A la lecture du tableau de la répartition des monnaies par période (fig. 22), il apparaît que les monnaies les plus nombreuses sont celles du II^e siècle avec 122 exemplaires. Viennent ensuite celles du 3^e quart du III^e siècle avec 81 types. L'importance des données fournies par ces deux périodes dépasse de très loin celle des autres limites chronologiques. La dynastie constantienne avec 23 témoins numismatiques présente encore une certaine cohérence de densité qui disparaît pour toutes les autres périodes envisagées.

Cette analyse est affinée par le tableau des représentations par règne (fig. 23). La chronologie s'étend d'Auguste à Valentinien I. Cependant il faut nuancer cette information. En effet, si les périodes du II^e siècle, du troisième quart du III^e siècle et le règne de Constantin I et de ses proches héritiers forment des ensembles continus, il n'en est pas de même pour les autres époques pourtant représentées. Le I^{er} siècle en effet n'a pas une succession continue des différents règnes, puisque seuls ceux d'Auguste, Caligula, Néron, Domitien et Nerva sont attestés, et pour trois d'entre eux à un seul exemplaire. La fin du II^e siècle est représentée par 3 monnaies de la dynastie sévérienne. Enfin deux périodes sont vierges ou presque de tout vestige : il s'agit du deuxième quart et du quatrième quart du III^e siècle. Les règnes les plus représentés sont ceux de Claude le Gothique (31 monnaies plus 4 de Quintilien), Antonin (23 plus 5 de Faustine I), Marc-Aurèle (22 plus 13 de Faustine II, 3 de Lucius Verus et 3 de Lucilla), Tetricus I (21 plus 8 de Tetricus II), Commode (16 plus 1 de Crispina) et Constantin (15).

Parmi toutes ces monnaies, certaines sont particulièrement remarquables par leur absence d'usure. Citons le cas d'une monnaie de Caligula (n° 245 du catalogue), de 2 de Domitien (N° 47 et 260 du catalogue), d'Antonin (n° 57 et 95 du catalogue) et d'Alexandre Sévère (n° 74 et 75), d'une de Gordien II (n° 15, mais son état est moins bon que les autres), d'une de Postumus (n° 73), de Claude le Gothique (n° 204), de Constantin (n° 246) et de Valentinien (N° 15).

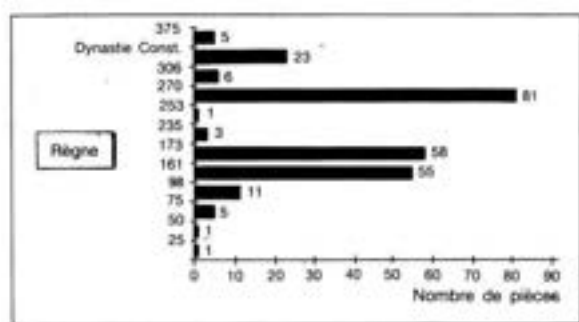


Figure 22 : Répartition par type de monnaies

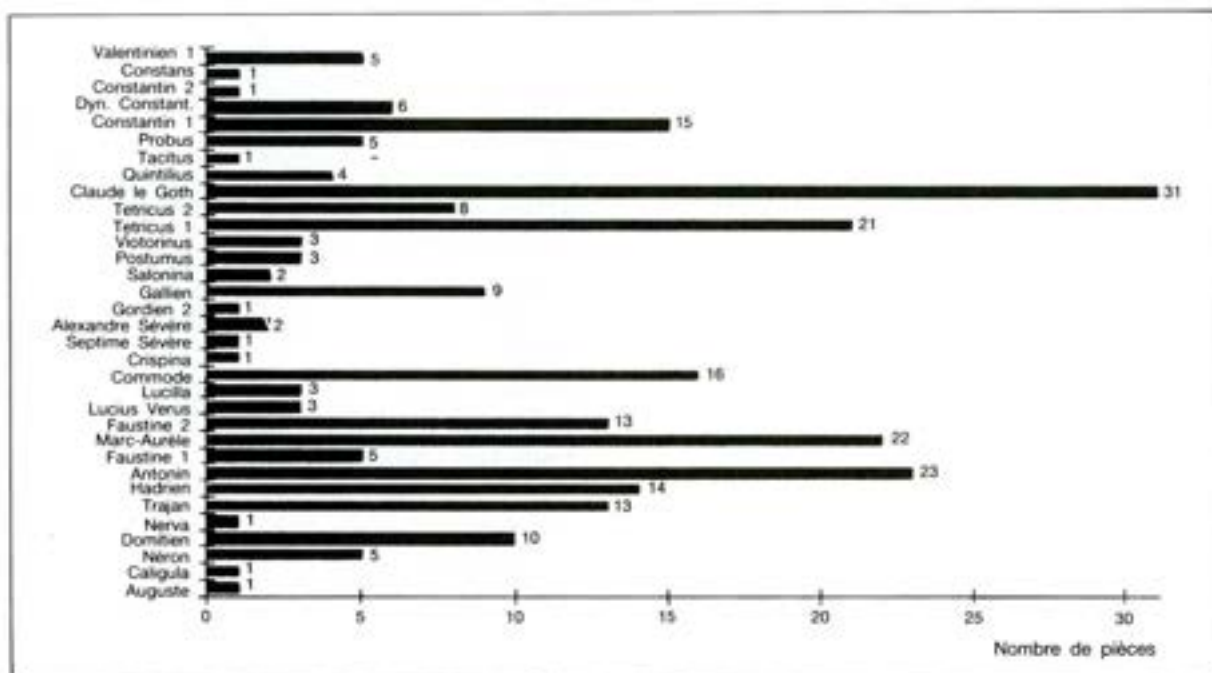


Figure 23 : Répartition des monnaies par règne

D'autres ont été coupées en deux volontairement (n° 176 et 250, la première étant de Constantin, la seconde du Haut-Empire). Enfin une monnaie est remarquable par sa rareté, puisqu'il semble que ce soit la seule trace monétaire de cet empereur dans le nord-est, il s'agit d'un sesterce de Gordien II avec à l'avant sa tête laurée tournée à droite avec l'inscription : *IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AFR. AVG.*, et au revers une Providence tournée à gauche tenant une branche et une corne d'abondance entourée de l'inscription *PROVIDENTIA AVGG. - S.C.*

CHAPITRE V

Le petit mobilier

I LES ÉLÉMENTS CÉRAMIQUES

Les fouilles ont livré un nombre abondant de tessons de céramique à usage domestique et de tuiles. L'acidité de l'eau divaguant dans ce sanctuaire après sa destruction, jointe à celle du sol tourbeux qui l'a recouvert, a fait disparaître beaucoup de tessons, en particulier de céramique commune et de tuiles. A cette donnée s'ajoute le fait que lors de la disparition du site, la quasi totalité des objets en céramique a été brisée et les morceaux dispersés sur des espaces plus ou moins grands, au point que seuls quatre vases et une cruche ont été découverts partiellement écrasés sur place.

Les éléments de construction. Les matériaux céramiques ont tous été trouvés à proximité des bassins et ils sont constitués pour l'essentiel de tuiles.

Les tuiles. Il en a été retrouvé sur la totalité des zones prospectées. Elles étaient logiquement plus abondantes, en particulier aux emplacements des deux bassins à colonnades. Ici aussi, il est nécessaire d'être réservé sur leur répartition spatiale car l'eau a déplacé de très nombreux morceaux sur le sol de l'époque terminale. Leurs caractéristiques correspondent bien entendu aux modèles courants déjà décrits pour de nombreux sites gallo-romains.

Les tuiles plates ont pour la plupart une largeur de 0,30 à 0,36 m. et une longueur de 0,34 à 0,43 m. Elles ont un rebord de 0,045 à 0,050 m. délimité à l'intérieur par une étroite gouttière de 0,015 m. environ, une des extrémités comporte une encoche de 0,06 m. pour recevoir la tuile supérieure, et sur les flancs deux retraits de 0,06 m. de long sur 0,02 m. d'épaisseur permettaient les jonctions latérales. L'épaisseur des tuiles est variable entre 0,02 m. et 0,03 m. en zone centrale, souvent plus épaisse que les parties latérales. Un certain nombre portait un décor fait d'un demi-cercle imprimé sur la partie supérieure, ce qui pourrait indiquer qu'il s'agit de tuiles de bordure.

Les tuiles rondes couvrant les joints des précédentes ont une largeur de 0,57 m. sur 0,164 m. de diamètre. Leur largeur est plus faible à une des extrémités ceci étant lié aux techniques de fabrication. Leur épaisseur est de 0,019 m. en moyenne.

L'usage de ces tuiles est multiple. Essentiellement elles ont été retrouvées sur deux bassins en pierre dont elles formaient apparemment la toiture qui s'est effondrée lors de l'écroulement des colonnes et l'incendie de la charpente. Mais elles avaient aussi d'autres fonctions : canalisation, élément de calage, mais aussi dallage. En effet, il a été retrouvé sur les pentes du vallon orienté nord-sud un ensemble de tuiles plates placées bord à bord et à l'envers, la partie avec rebord étant face au sol. L'agencement formait un quadrilatère de 1,80 m. de long sur 1 m. de large. Vu leur position, leur ordonnancement, il ne peut s'agir d'une toiture effondrée, ni le fait du hasard. Il correspond sans doute à un point de passage ou de protection du talus.

Les briques. Plusieurs morceaux de briques ont été découverts sur le site. Il s'agit de deux types d'utilisation : des pavages et des briques de parement.

Retrouvées à peu d'exemplaires, les briques de pavage ont des dimensions modestes. Elles mesurent 0,180 m. de long sur 0,175 m. de large et 0,035 m. d'épaisseur, et ne portent aucun décor. Les rares exemplaires ont été dégagés devant le bassin B.P.III. et près du bassin B.P.I.

Les briques de parement ont été disséminées sur le site, cassées en fragments assez petits. Elles ont une épaisseur de 0,032 m., leurs autres dimensions étant impossibles à déterminer dans l'état actuel des recherches. Elles portent une série d'incisions faites au peigne et qui forme des ondulations qui devaient permettre de retenir un mortier.

L'argile utilisée pour les réaliser est très médiocre, laissant dans la masse de nombreux petits galets de quartzite altérant la compacité de l'ensemble déjà diminuée par la présence de retraits et de bulles d'air. L'ensemble de ces éléments est de fabrication locale. On peut supposer qu'ils ont été réalisés dans une tuilerie locale dont l'implantation est indiquée par la toponymie (lieu-dit « Les Tuileries ») ; des débris de tuiles et de briques y ont été retrouvés ⁽¹⁾.

La céramique à usage domestique. L'étude de la totalité des tessons découverts sur le site ne sera pas abordée ici. Il a été fait une sélection de 210 échantillons à fin d'analyse ⁽²⁾. Parmi ceux-ci, 154 morceaux ont pu être identifiés, permettant d'établir une première typologie de la céramique, disponible pour la recherche ⁽³⁾.

La céramique commune. C'est la plus abondante sur le site. Elle représente 125 tessons sur l'ensemble analysé. La plupart sont très petits et actuellement seuls 4 objets ont pu être à peu près reconstitués.

Les pâtes des objets sont de couleur ocre-rouge le plus souvent ; on a pu aussi constater la présence de pâtes blanches et grises. Leur finesse et leur qualité est très diverse : certaines comportent de gros défauts en particulier de nombreuses particules de quartzite qui indiquent une préparation assez sommaire des argiles utilisées. Les épaisseurs de pâtes sont aussi très diverses, en particulier selon le type d'objet et la taille voulue. Certains vases ou mortiers ont des bords très épais, parfois mal cuits, alors que d'autres, dont les cruches et gobelets, sont extrêmement fins. Souvent les modèles aux parois les plus minces sont composés d'une pâte extrêmement pure.

L'engobe des objets est de couleur grise, vernissée noire, métallescente, rouge, ocre-rouge et beige. Dans deux cas, la face extérieure est peinte, l'une complètement, l'autre avec des décors. Parmi ces divers aspects, la coloration grise l'emporte largement, représentant presque la moitié de l'échantillonnage ; ensuite, vient l'engobe rouge et ocre-rouge avec le quart des tessons, puis la vernissée noire avec environ vingt pour cent, la beige enfin la métallescente, cette dernière en faible quantité. La finition extérieure des céramiques est elle aussi extrêmement diversifiée. Certaines gardent leur aspect brut granuleux, d'autres ont été recouvertes d'un vernis leur donnant un aspect lissé, parfois décoré. Les décors sur cette céramique commune sont plus difficiles à cerner, car tributaires des tessons de panses qui ont été étudiés. La plupart des objets n'ont pas de décor. Pour les autres, il s'agit essentiellement de guillochures formant des alignements. Ces incisions sont pour la plupart obliques et se trouvent souvent à la base du col et sur l'épaule de l'objet. Parfois il y a aussi des bourrelets au même endroit et des dépressions verticales sur la partie centrale de la panse de l'objet. Le décor de céramique commune le plus notable est celui d'un modèle découvert dans le bassin B.P.III. Il s'agit d'un gobelet en céramique noire à col et pied étroit et à panse débordante. Un décor de volutes peintes en blanc orne le flanc : il est surmonté d'une inscription, peinte entre deux lignes, portant les lettres [.....] TULA [.....]. Ce gobelet est de style et de technique du IV^e siècle ⁽⁴⁾.

Les types de céramique ont pu être déterminés :

— 29 gobelets, 17 coupes, 12 vases, 11 écuelles, 14 pots, 7 mortiers, 2 assiettes, 2 amphores, 1 bol, 1 plat.

Les datations relevées pour la céramique commune s'étendent du I^{er} au IV^e siècle selon la répartition suivante :

I ^{er} siècle	2	III ^e siècle	16
I ^{er} -II ^e siècles	6	2 ^e moitié III ^e siècle	1
1 ^{re} moitié II ^e siècle	7	III ^e -IV ^e siècles	7
II ^e siècle	18	1 ^{re} moitié IV ^e siècle	1
2 ^e moitié II ^e siècle	29	IV ^e siècle	11
II ^e -III ^e siècles	20	2 ^e moitié IV ^e siècle	0
1 ^{re} moitié III ^e siècle	4		

La plus grande partie de cette production est d'origine locale. En effet, on a pu mettre à jour dans le village de Deneuve, les restes de dépotoirs de potiers ⁽⁵⁾ et de fours ⁽⁶⁾. Les objets retrouvés confirment une ressemblance évidente avec certains modèles découverts dans les différents sites. On peut donc supposer que les artisans locaux fournissaient en poterie ceux qui fréquentaient le sanctuaire, sans exclure néanmoins les achats extérieurs.

La céramique sigillée. 33 tessons plus ou moins importants ont été analysés. L'état de conservation est souvent très médiocre, l'acidité du milieu ayant fortement altéré l'engobe. La qualité des produits est très variable. Certaines céramiques ont une pâte dure, un engobe résistant, pour d'autres, elle est très poreuse, voire contenant des impuretés, recouverte d'un engobe bien souvent dégradé.

Les décors des parois sont bien sûr variables : certaines ne portent aucun motif, d'autres sont décorées à la barbotine, enfin, quelques unes, moulées, s'ornent de représentations végétales et animales ou géométriques. Les principaux décors sont :

- des fleurs d'eau sur la lèvre d'une coupelle. Ce décor est daté de la fin du I^{er} siècle au début du II^e siècle ;

- des décors à la barbotine de volutes et de pointillés. Cette céramique tardive a un engobe peu résistant. Ils sont datés du milieu du III^e siècle ;

- un animal courant, sans doute un chien sur un morceau de panse à l'engobe très attaquée. Il s'agit d'une céramique de l'Argonne attribuée au maître aux volutes travaillant à Boucheperon, élément du décor A.25 composé de festons et d'animaux ⁽⁷⁾ ;

- un décor sur une coupe d'*Alpinus* de Trèves ⁽⁸⁾. La paroi est bombée. La lèvre légèrement renflée vers l'extérieur est soulignée par un filet peu incisé. Elle surmonte une zone unie séparée du décor par une frise d'oves encadrée en haut d'une ligne perlée et en bas d'une ligne ondulée. Chaque ove est formée de trois godrons. Le décor sans délimitation de métopes fait le tour de la céramique. Il est essentiellement animalier : on peut reconnaître un lapin, une lionne sautant sur une proie, un chien, un cerf et un être humain. Les animaux sont montrés courant dans les deux sens horizontaux. Le bas de la partie ornée est composé de végétaux, d'une frise de sangliers et de lions opposés. Quelques éléments sont disséminés dans le champs du tableau, certains représentant un arbre. Le pied, qui a disparu, était entouré d'un feston ;

- un décor de Lavoye. L'engobe poreux a partiellement disparu. Il porte une ligne dentelée surmontant un décor de double festons encadrant un motif floral ;

- le décor est fait de deux guirlandes encadrant un motif floral. Chaque feston est séparé par une fleur. Une frise d'oves surmontée d'un trait continu est soulignée d'une ligne perlée. L'engobe de ce tesson (B.164) est brillant ;

- la bordure du tesson B.150 est ornée de traits verticaux faits à la molette. Sans doute une forme DRAG 24.25 du I^{er} siècle ;

- la lèvre est proéminente vers l'extérieur pour le tesson B.156. Une zone unie la sépare d'une frise d'oves à trois godrons encadrée en haut et en bas par une ligne de perles. Le décor central est composé de métopes délimités par des colonnes minces torsadées. L'intérieur de chacune d'elles contient un croisillon en forme de croix de saint André. La base du décor est soulignée d'un décor de palmette. La signature est placée dans le décor médian : on peut lire *C. SACRI*. Il s'agit d'un potier travaillant à la Madeleine. Forme DRAG 37.

Parmi les modèles analysés, on a pu identifier 18 coupes (dont 1 DRAG 30), 3 cruches, 5 plats (dont 3 DRAG 18/31 et 2 DRAG 36), 5 vases (dont 1 DRAG 37), 6 assiettes (dont 2 DRAG 15/17, 1 DRAG 17, 2 DRAG 32), 3 mortiers (dont 2 DRAG 45) et 5 gobelets (dont 4 DRAG 27 et 1 DRAG 33).

La plupart de ces céramiques sont d'origine inconnue du fait de la disparition des marques des potiers et de l'état de dégradation des tessons étudiés. Au total, les fabricants suivants ont pu être identifiés : le maître aux volutes de Boucheporn, *PRIMUS* d'Avocourt, *MAGN*, *ALPINIUS* de Trèves, *O.F.S.* de Chémery, *SACER* de la Madeleine, ainsi que des productions de l'Argonne, de la Gaule du centre, de Lavoye et de Trèves.

Les datations de ces objets sont parallèles à celles de la céramique commune :

I ^{er} siècle	3	2 ^e moitié II ^e siècle	3
II ^e siècle	1	III ^e siècle	6
1 ^{re} moitié III ^e siècle	7	IV ^e siècle	2
II ^e siècle	10		

Il est à noter que certains de ces tessons sont comparables à des témoins similaires, découverts dans les sites de potiers précédemment évoqués.

L'analyse des céramiques n'est donc pas exhaustive. Leur rôle dans la présente étude sera surtout étudié sous l'angle de la datation, de la fréquentation et des pratiques dans le sanctuaire d'Hercule. L'ensemble des témoins en céramique commune et sigillée s'établit donc selon la chronologie suivante :

I ^{er} siècle	5 témoins	III ^e siècle	22 témoins
I ^{er} - II ^e siècles	7 témoins	2 ^e moitié III ^e siècle	1 témoin
1 ^{re} moitié II ^e siècle	14 témoins	III ^e - IV ^e siècles	7 témoins
II ^e siècle	28 témoins	1 ^{re} moitié IV ^e siècle	1 témoin
2 ^e moitié II ^e siècle	32 témoins	IV ^e siècle	13 témoins
II ^e - III ^e siècles	20 témoins	2 ^e moitié IV ^e siècle	0 témoins
1 ^{re} moitié III ^e siècle	4 témoins	Total	154 témoins

Les périodes les mieux représentées sont le II^e siècle et le III^e siècle. Les datations des tessons plus précises montrent par ordre décroissant un fort pourcentage de la deuxième moitié du II^e siècle puis de la première moitié du II^e siècle.

Les amphores. Cinq morceaux d'anses d'amphores, dont trois portant une inscription, ont été retrouvés. Ces anses de type Dressel 20 proviennent d'amphores à huile de la région du Guadalquivir en Bétique ⁽⁹⁾.

— N^o 116 B. : Estampillée *AGRICOLAE* : Callender N^o 51, type flavien de la deuxième moitié du I^{er} siècle en provenance de Mingaobez.

— N^o 117 B. : Estampillée *F.L.F.B.2* (ex. *F(iglinis) L.F.[...]S (Servus)*) : Callender N^o 646 b., deuxième moitié du II^e siècle.

— N^o 118 B. : Estampillée *PAH. SCAR (p. ac)H[...], SC(alensia)AR(vense)* : Callender N^o 1370 - 19 b., type flavien en provenance de la Catria.

— N^o 119 B. : Sans estampille.

Type flavien.

Les numéros 116 B., 118 B., 119 B., ont été retrouvés dans le même niveau archéologique ainsi qu'un dessus de lampe en céramique.

Des morceaux de panses plus ou moins importants ont aussi été dégagés. Ces objets sont de couleur beige clair.

Figurine en terre cuite. Une seule figurine a été actuellement découverte sur le site. Elle mesure 9,5 cm de haut, 5,2 cm de large et 3 cm d'épaisseur. Elle est en terre blanche de l'Allier, faite en deux moitiés, jointes ensuite l'une à l'autre. Elle est incomplète : il lui manque le bas des jambes, la tête et tout le côté gauche du thorax.

On peut discerner un personnage portant une tunique courte couvrant le haut des cuisses. Le bras droit devait être levé. Le bras gauche est recouvert sur une partie par un élément difficile à identifier. Il s'agit d'une représentation de Taranis tenant la roue sur l'épaule ⁽¹⁰⁾.

II LES OBJETS MÉTALLIQUES

Ils sont rarement en métal précieux. Seul un objet en or a été retrouvé. Par contre d'autres portent des traces de placage en or ou en argent. La plupart sont en bronze ou en tôle de bronze, quelques-uns en plomb. Seuls les clous découverts sur le site sont en fer. L'absence d'objets faits en ce métal peut être liée à leur décomposition par l'eau acide, de nombreuses traces ferreuses subsistant dans le site alors que l'eau ne contient aucun élément ferrugineux.

Les médaillons. Cinq médaillons en plomb argenté ont été trouvés. Tous comportent un décor en relief sur les deux faces. Ils sont en un assez mauvais état, la couverture argentée ayant disparu sur la plus grande partie des surfaces des pièces et le métal support ayant été soit oxydé, soit détruit. Ils étaient tous situés dans la même zone, à l'est de l'alignement des statues, dans les carrés E.I.A. et E.I.B. Ils reposaient sur un sol tardif des III^e et IV^e siècles ⁽¹¹⁾.

Ils comportent un décor articulé autour d'une fleur formée d'un bouton central entouré de pétales contenant un petit bouton dans un cercle en relief. Des cercles striés les bordent. Seul l'un d'eux porte un décor différent. Leur diamètre varie de 3,1 cm à 3,5 cm.

Il convient de noter en particulier le médaillon B.131, portant en décor une Victoire tournée à gauche. Elle tient une couronne dans la main droite et un objet non identifié dans la main gauche. Elle est vêtue d'une robe bouffante à la taille et tombant jusqu'aux chevilles. Ses pieds reposent sur une sphère. Les cheveux sont rassemblés en un chignon sur le haut du crâne laissant le cou dégagé ; elle semble porter un diadème sur le haut du front. Le médaillon est entouré de trois cercles concentriques chacun décoré de stries perpendiculaires. À l'extérieur, et à l'intérieur, ils sont plus larges que l'intermédiaire qui a un plus fort relief. Le revers de l'objet est effacé. Le rebord à l'aplomb de la tête du personnage porte les traces d'un anneau en demi-cercle pour le suspendre.

Il mesure 3,9 cm de diamètre et 0,05 cm d'épaisseur. Le personnage mesure 2,3 cm de haut.

Les clochettes. Elles sont souvent en bronze, parfois recouvertes d'un métal précieux. Aucune ne possédait de battant lors de leur découverte, la plupart ne semblant pas en avoir disposé. Elles ont été trouvées éparpillées sur toute l'étendue du site.

Sept d'entre elles sont en tôle de bronze et une est en métal argenté. Leur diamètre varie de 0,0145 cm à 0,0231 cm. Leur forme est celle d'un tronc de cône ou ovoïde. Aucune ne comporte à l'intérieur l'emplacement d'un battant, à l'exception de celle en tôle d'argent et leur suspension est assurée par un élément ou deux trous. Deux sont décorées d'un trait en faisant le tour ; celle en argent a des côtes verticales. Des clochettes semblables ont déjà été découvertes dans d'autres sanctuaires de la Gaule ⁽¹²⁾.

Les épingles. Trois épingles en bronze ont été découvertes dont une dans le bassin B.P.I. À cela s'ajoute une extrémité en forme de champignon sur le fond duquel un trou carré permettait d'y adapter une épingle. À ce type de mobilier peut se rattacher une petite lancette fine avec une extrémité aplatie.

Les fibules. Elles ont été trouvées dispersées sur tout le site : dans le carré C (N° 76), E.I (N° 11, 12), E.I.A (N° 135, 136) ⁽¹³⁾.

- Fibule, N° B.11 ⁽¹⁴⁾ : fibule en bronze émaillée. L'arc est formé d'un triangle portant un décor limité par une bordure épaisse en relief. Le décor émaillé, à peu près complètement disparu, était placé dans un cloisonnement. Le pied est en forme de tête de tortue, les détails étant faits de fines incisions. L'ardillon manque. Largeur : 3,55 cm, longueur (la plus grande) : 1,53 cm, épaisseur : 0,158 cm.

- Fibule, N° B.12 ⁽¹⁵⁾ : plaque de bronze sans décor. La forme semble être celle d'un octogone aux bords incurvés. Fibule plate, l'envers portant encore les points d'attache de l'ardillon qui a disparu. Largeur : 2,6 cm, épaisseur : 0,1 cm.

- Fibule, N° B.76 ⁽¹⁶⁾ : en bronze. Morceau d'arc de fibule en oméga. L'extrémité est retournée sur elle-même. Un décor subsiste fait d'incisions perpendiculaires à la courbure. Largeur : 2,9 cm, épaisseur : 0,13 cm.

- Fibule, N° B.135 ⁽¹⁷⁾ : fibule en bronze portant un décor émaillé dans des cloisons creusées dans la masse. Elle est presque complète, il ne manque que l'attache de l'ardillon. Elle est de forme rectangulaire prolongée de chaque côté par un élément arrondi qui cache l'attache et la charnière de l'ardillon. Elle ne comporte pas de ressort. Sa longueur est de 2,3 cm, sa largeur 1,1 cm.

- Ardillon, N° B.136 : ardillon de fibule seul. De section arrondie, il s'aplatit vers une extrémité. Celle-ci plus large comporte un trou pour permettre de glisser l'attache de la fibule. Sa longueur est de 3,5 cm.

Les bijoux divers.

- Élément, N° B.14 ⁽¹⁸⁾ : boucle d'oreille en tôle d'or de forme tronconique. Elle est décorée de deux filets torsadés en bas et au milieu. Chacun des champs ainsi délimité porte trois décorations en forme de larme faites d'une fine torsade portant en son centre une petite sphère. L'attache a disparu. Longueur : 2 cm, diamètre, en haut : 0,25 cm, en bas : 0,75 cm, épaisseur : 0,01 cm.

- Élément, N° B.140 : petit élément demi-sphérique. Son diamètre est de 0,8 cm, sa hauteur 0,3 cm. La partie inférieure porte des traces de collage. Il s'agit probablement d'un chaton de bijou.

- Bracelet, N° B.3 : tôle de bronze, sans doute dorée, ayant sur les côtés un décor fait au poinçon. Longueur : 5,1 cm, largeur : 1,75 cm.

- Anneau, N° B.110 : en tôle de bronze. Sans aucun décor. Il est assez usé en épaisseur et en largeur. Il est possible qu'il ait été doré. Il s'agit sans doute d'une bague. Diamètre : 1,4 cm, épaisseur : 0,15 cm.

Objets divers.

Les lames métalliques. Trouvées sur l'ensemble du site, elles sont de forme allongée, portant ou non des décors au poinçon. Elles sont regroupées par type.

- Élément N° B-139 : c'est une tôle de bronze doré qui a la forme d'une feuille et comporte une fixation.

- Éléments N° B 4- 5- 6- 7- 8 : lames minces en tôle de bronze sans décor. Certaines étaient pliées.

- Éléments N° B 1- 2- 9- 86- 114- 120- 121- 122 : lames larges décorées parfois de pointillé dans le sens de la longueur. Certaines étaient dorées.

- Éléments N° B 65 : ensemble de 7 lamelles pliées les unes dans les autres. Elles sont en bronze et portent des traces de dorure. Elles portent différents décors faits au poinçon, parmi lesquels on peut reconnaître : des têtes de profil, des croix de saint André, des demi-svastika, des guirlandes, une flèche. Leur longueur varie de 1,35 cm à 6,3 m.

- Cuillère, N° B.10 ⁽¹⁹⁾ : métal argenté. L'essentiel du revêtement a disparu. Elle est formée d'un disque creux décoré d'un filet incisé, prolongé par un manche. L'ensemble mesure 9,92 cm de long. L'épaisseur de la partie ronde est de 0,15 cm, celle du manche de 0,3 cm.

- Tête, N° B.13 : tête en bronze creusée en son centre. Les cheveux sont séparés en deux, encadrant le visage de boucles. Il est imberbe, les yeux en amande, la bouche petite et le nez épais. La tête est entourée d'un élément difficilement identifiable qui peut être un voile. Longueur : 3,218 cm, largeur (au sommet) : 2,5 cm, épaisseur : 1,42 cm. Elle a été trouvée dans le bassin B.P.I.

- Fer de lance, N° B.61 : pointe de lance en fer. La douille creuse, de 8,4 cm de long se termine par un carré massif de métal. La pointe proprement dite est creuse, allant en s'évasant depuis la base. Les deux parties sont séparées par une zone en métal plein formant une croix (cette disposition n'est pas assurée car les branches sont cassées et donc le décor pouvait être différent) les segments horizontaux ont une longueur de 5,7 cm. Il est possible qu'il s'agisse de l'extrémité d'une hampe processionnelle ou d'un fer de lance de bénéficiaire. L'ensemble mesure 30 cm de long.

- Élément, N° B.70 : morceau de plomb de forme allongée. Les bords sont décorés de stries en relief. Le centre, ovale, est séparé de la zone précédente par une ligne en creux. Il peut s'agir d'un animal compte tenu de l'excroissance à l'extrémité et de deux appendices au-dessus ou d'un œil, longueur : 2,36 cm, largeur : 1,6 cm, épaisseur : 0,75 cm.

- Personnage, N° B.80 : ⁽²⁰⁾ petit soldat en plomb. Il repose sur une base tronconique de 1,18 cm de haut et 0,1 cm d'épaisseur. Le personnage tient au bras droit un bouclier portant un umbo central et un décor de bordure, et s'appuie sur une lance de la main gauche.

Il est vêtu d'une cuirasse du type de la lorica des empereurs avec un décor fait d'un arc de cercle semblant clouté ainsi que le bas de la cuirasse. Le bas-ventre est protégé par des lanières de cuir indiquées par des incisions verticales sur la tunique courte.

Il semble que la partie inférieure des jambes soit protégée par des cnémides. La tête manque. Le personnage mesure : 3,5 cm de haut et 0,18 cm d'épaisseur.

- Cruche, N° B.81 : petite cruche en plomb. Le fond est étroit surmonté d'une panse arrondie. Le col assez haut a un bec verseur et une petite anse relie le bord supérieur au corps de l'objet. Hauteur : 3,65 cm, diamètre (au milieu) : 1,7 cm, épaisseur : 0,15 cm.

- Pince à épiler, N° B.82 : en bronze. La partie mobile est constituée de deux longues lames plates légèrement recourbées vers l'intérieur, à chaque bout. Le sommet porte une tige ronde aplatie à son extrémité pour former une petite spatule. Elle a été trouvée dans le bassin en bois B.B.II. Longueur : 11,2 cm, largeur de la spatule : 0,45 cm.

Le reste du petit mobilier métallique est très disparate. Citons une garniture de lanière en bronze ⁽²¹⁾, un fond de gobelet en bronze, un gros anneau en bronze, une fixation de lanière, des crochets, des ardillons de boucles. Quelques objets sont en plomb.

III LA VERRERIE

Les morceaux de verre sont très nombreux sur le site. Ils sont malheureusement très abîmés, du fait de la destruction du sanctuaire. La plupart sont de très petites dimensions et il a été impossible d'en reconstituer un seul. De plus, de nombreux vestiges ont fondu dans l'incendie. Ils étaient disséminés sur l'ensemble de la surface. On peut les classer en trois catégories : verre uni, avec des décors, coloré.

Le verre uni. Le plus fréquent, les principales informations sont apportées par sa composition et ses formes. Il y a du verre blanc et du verre bleuté. Il est rare qu'il ne contienne pas

de bulles. Le verre blanc semble légèrement plus pur. Il est possible de reconnaître des rebords de gobelets, des cols de cruches, des anses, des éléments d'appliques et un col de lacrimaire. Le tout est complété par de nombreux fonds que l'on peut diviser en deux catégories : des fonds réalisés par une simple dépression du verre et d'autres matérialisés par un boudin en verre ajouté à la base du récipient.

Le verre à décors. On remarque plusieurs techniques : des incisions verticales ou horizontales (ces dernières étant très utilisées pour souligner le rebord des gobelets qui sont ainsi en léger relief) ; de la pâte de verre ajoutée sur le récipient pour former des volutes.

Le verre coloré. Il en a été retrouvé de plusieurs couleurs : du bleu, du vert, du noir. La plupart des récipients ont la totalité de leur surface en verre coloré. Par contre certains sont transparents et la panse du gobelet est parsemée de taches de couleur bleue ⁽²²⁾. Un morceau est coloré en bleu strié de bandes plus ou moins claires formant un décor horizontal.

La pâte de verre. Trois fragments indiquent l'existence de coupes en pâte de verre. L'épaisseur est plus grande que pour les autres objets en verre :

- N° B.50 : rebord en pâte de verre jaune striée de lignes blanches allant en s'élargissant du col vers le pied.

- N° B.16 : rebord de coupe en pâte de verre. Le fond brun porte un décor de fleurs colorées en bleu-vert, sur un fond jaune formant les pétales et le cœur. Elles sont entourées de points blancs.

- N° B.146 : morceau de pâte de verre, reste d'une coupe millefiori. Le fond est violet, les couleurs des fleurs sont noires, jaunes, vertes et blanches. Il s'agit d'un morceau du haut de la coupe avec son rebord. Sa hauteur est de 2,5 cm, sa largeur de 2,2 cm, son épaisseur de 0,45 cm.

Toutes deux sont sans doute d'origine alexandrine, comme les coupes semblables trouvées en Belgique ⁽²³⁾.

A cela il convient d'ajouter cinq perles de verre coloré, une bague en verre noir ⁽²⁴⁾ décorée d'excroissances et un bracelet en pâte de verre torsadé noir soulignée par un filigrane vert ⁽²⁵⁾.

Signalons que cinq autres perles en bois ou en pierre ont été trouvées, ainsi que les débris d'un bracelet en jais.

NOTES

- (1) Repérage de surface par la Société d'archéologie de Deneuvre. Voir aussi *L'écho du Baccha*, n° 1, 1979 et le témoignage de P. Blaise agriculteur qui a vu des restes d'installation après des travaux de tranchées lors de la guerre 1914-1918.
- (2) Analyses réalisées par Marcel Lutz, ancien conservateur du musée de Sarrebourg.
- (3) L'ensemble de l'étude céramologique, comparée à celle des dépotoirs de potiers de Deneuvre est en cours.
- (4) Voir catalogue de l'exposition : *A l'aube de la France*, Paris 1981, p. 101 ; et aussi R. Schindler, *Führer durch das Landesmuseum Trier*, Trèves 1980, Figures 217-244.
- (5) Voir supra et rapport de sondage à la Direction des Antiquités de Lorraine en 1968 et 1969.
- (6) Étude de J.P. Bertaux, *Bulletin de la Société d'Archéologie du canton de Baccarat*, Baccarat 1973.
- (7) M. Lutz, « La sigillée de Bouchepon », XXXII^e supplément à *Gallia*, 1977, p. 143.
- (8) F. Oswald, *Index des estampilles sur sigillée*, Paris, 1983, (Sites, hors série n° 21) p. 13.
- (9) Analyse faite par M^{me} J. Baudroux de Strasbourg.
- (10) Identification faite par M^{me} Rouvier-Janlin que nous remercions ici.
- (11) Voir plan des fouilles en annexes (pl. I).
- (12) Voir par exemple, F. Gabut et E. Rousseau, « Les thermes gallo-romains d'Aix-En-Othe », *Revue Archéologique de l'Est*, T. VI, 1955, p. 33 ; et aussi catalogue de l'exposition, *Malain-Médiolanum, Cahiers du Mémoires*, 4, 1979, planche 37.
- (13) Voir plan des fouilles (pl. I).
- (14) Voir : « Les fibules du sanctuaire des Bolards », *RAE*, XXXVI, 1985, 2319, p. 92 et 114.
- (15) *Ibid*, n° 195, p. 73 et 110.
- (16) Voir catalogue de l'exposition, *L'Art de la Bourgogne romaine* — Dijon, 1973, planche 17.
- (17) Voir *Les fibules des Bolards*, *op. cit.*, n° 325, p. 92 et 115.
- (18) Voir un exemplaire similaire dans R. Schindler, *Führer durch das Landesmuseum, Trier*, Trèves, 1980, figure 241.
- (19) Un exemplaire similaire existe au musée de Trèves, voir R. Schindler, *op. cit.*, figure 24.
- (20) Voir M.E. Marien, *L'empreinte de Rome*, Fonds Mercator, Anvers, 1980, p. 192 où est présentée une statuette d'un style approchant, mais d'une technique différente.
- (21) Voir R. Schindler, *op. cit.*, figure 128 ; et aussi *Malain-Médiolanum, op. cit.*, p. 251.
- (22) Voir des cas similaires au musée de Metz et aussi R. Schindler, *op. cit.*, figure 201.
- (23) Une coupe équivalente a été découverte en Belgique, voir M.E. Marien, « Trésors cachés des sépultures et tumulus », *La Belgique de César à Clovis, Dossier de l'Archéologie*, n° 21, 1977, p. 88 ; et M.E. Marien, *L'empreinte de Rome, op. cit.*, p. 167.
- (24) Une bague semblable a été trouvée à Vertillium, voir *Catalogue du Musée de Chatillon-sur-Seine*.
- (25) Un exemplaire similaire est noté dans : *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, 1983, n° 320.

DEUXIÈME PARTIE

Les enseignements du site



Les données fournies dans la première partie, où les différentes séries ont été étudiées séparément, permettent d'envisager un certain nombre d'explications par leur mise en relation. Ainsi l'état actuel de la recherche rend possible l'analyse de trois grandes catégories de problèmes. Tout d'abord l'étude du culte d'Hercule à Deneuvre. Il est à comparer avec les sanctuaires du même type en Gaule, en particulier ceux des sources. Ces apports affinent l'approche traditionnelle qui est faite du rôle de cette divinité dont le culte était très répandu en Gaule en particulier dans sa partie nord-est. Ses caractéristiques romaines se trouvent complétées par des apports strictement locaux propres à modifier l'image de ce dieu.

Ensuite, l'abondance des éléments sculptés autorise l'établissement de séries et des comparaisons de styles. L'ensemble, produit sur place, invite à une étude interne des techniques et des formes dans un milieu ouvert aux influences. La sculpture de Deneuvre prend ainsi une place à part dans l'ensemble des figurations herculéennes de Gaule ; les modèles des autres régions ne seront cités qu'à titre comparatif. Les dispositions de ces reliefs lors de leur découverte permettent de dégager leur intégration dans la structure du sanctuaire et dans les manifestations du culte.

Enfin l'organisation du site et son évolution peuvent être envisagées ; les données monétaires, céramologiques jointes à des analyses au carbone 14 permettent de préciser les différentes phases de l'existence du sanctuaire.

L'état actuel des fouilles rendrait fort aléatoire l'étude des structures. Aussi ce travail est-il avant tout l'étude des expressions du culte et de leur évolution.

CHAPITRE I

Le culte d'Hercule

LE CULTE dédié à Hercule est un fait largement attesté en Gaule. Si son rôle reste encore à préciser dans bien des cas, son activité à Deneuvre est bien cernée : c'est un dieu de source vénéré comme divinité salulaire, dont l'activité bienfaitrice a été mise en évidence par les ex-voto qui lui ont été offerts. Il apparaît donc nécessaire d'analyser ces différents points pour dégager les originalités du culte dont ce dieu fut l'objet.

I

LES COMPOSANTES DU CULTE

Les bassins. Il s'agit d'un sanctuaire de sources organisé, en l'état actuel des travaux, autour de bassins qui servaient de centre religieux aux pèlerins. Des données, analysées plus haut, il est possible de faire émerger un certain nombre de renseignements quant au rôle des bassins et de l'eau dans l'organisation du sanctuaire.

L'utilisation des bassins. Leur première caractéristique, quel que soit le matériau employé, est leur taille réduite dans toutes leurs dimensions. Rappelons que les relevés intérieurs de la vasque B.P.I. sont de 0,96 m. de diamètre, du bassin B.P.II. de 0,84 m. sur 0,68 m., celles de B.P.III. de 0,61 m. sur 0,66 m. Les structures de bois ont une taille équivalente ; 0,76 m. sur 0,90 m. pour B.B.I., 0,65 m. sur 0,81 m. pour B.B.II. et les mêmes que B.P.III. pour le troisième. Leur profondeur, bien que plus variable, reste aussi relativement faible : 0,40 m. pour B.P.I., 0,387 m. pour B.P.II. et 0,90 m. pour B.P.III. Les bassins en bois sont encore moins profonds avec 0,30 m. pour B.B.I., 0,36 m. pour B.B.II. et 0,50 m. pour le bas de B.P.III. Pour ces derniers, il faut cependant noter qu'ils ont été sans doute arasés lors de remaniements ultérieurs.

En comparant ces dimensions à celles évoquées pour les grands sanctuaires ⁽¹⁾, on ne peut qu'être frappé par la modestie des structures du site. Sans même parler des vestiges pourvus de thermes, dans la plupart des cas les bassins sont soit plus grands, soit plus profonds, sans évoquer des piscines beaucoup plus vastes et à fonction différente, comme par exemple celle des sources de la Seine qui atteint 50 m. sur 10 m. ⁽²⁾. En recherchant des points de comparaison pour des structures de tailles avoisinantes, il est possible de citer le sanctuaire de Cologne avec deux bassins d'environ 2 m. de diamètre ⁽³⁾ ; celui d'Alésia, la Croix Saint-Charles avec une cuve de pierre presque carrée de 0,94 m. sur 0,96 m. et 0,42 m. de profondeur ⁽⁴⁾ ; celui des sources de la Seine d'une longueur de 1,76 m. d'une largeur de 1,05 m. au centre et d'une profondeur de 0,10 m. ⁽⁵⁾ ; celui des Fontaines Salées, où un petit bassin fut aussi découvert dont les mesures de l'entourage étaient de 3,02 m. sur le côté sud-ouest, 2,71 m. sur le côté nord-ouest, 2,56 m. sur le côté nord-est et 2,60 m. sur le côté

sud-est ⁽⁶⁾. La dimension intérieure semble être de 1,50 m. de chaque côté ⁽⁷⁾. L. Bonnard signalait aussi des captages de sources avec des dimensions approchantes à Coren : avec une cuve en bois de 1,32 m. de côté, sur 1,50 m. de profondeur ⁽⁸⁾. Il apparaît donc que des installations de taille équivalente existaient dans quelques sanctuaires. La petitesse des installations devait avoir une influence sur l'accueil et le traitement des visiteurs, qui ne pouvaient être reçus simultanément qu'en nombre restreint. Aussi, il se peut que des recherches ultérieures mettent à jour des structures plus importantes et plus nombreuses. Actuellement deux sources aménagées ont été retrouvées, mais il ne semble pas que d'autres bassins aient été construits sur leur cours. En effet le bassin B.P.I. est près du captage de la source, et B.P.III. est placé sur le fil d'une source qu'il intercepte à travers un hérisson de galets et de sable. D'autres installations peuvent en fait correspondre aux autres points d'émergence coulant dans le site et devraient se situer dans les points bas des deux vallons décrits plus haut ⁽⁹⁾. Il est à remarquer que les constructions ont été faites en fonction des sources et du terrain, ce qui n'est pas le cas de nombreux sanctuaires où les sources ont été captées et canalisées vers les points d'utilisation ⁽¹⁰⁾. Cela explique aussi que seul un des bassins ait été implanté près de la source, ce qui permet le remplissage du bassin par le fond ⁽¹¹⁾ assez près de la surface du sol.

La deuxième caractéristique du site est la rusticité de l'ensemble des installations cultuelles. Si l'on considère tout d'abord les installations en bois, on est frappé par leur simplicité. Les planches des bassins ne sont ni chevillées, ni cloutées ⁽¹²⁾ ; et les angles n'en sont pas renforcés par des piquets comme cela se trouve dans d'autres sites ⁽¹³⁾ ; de même les canalisations en bois ne sont pas jointes par des frettes métalliques comme c'était souvent le cas ⁽¹⁴⁾, mais simplement juxtaposées, l'étanchéité étant assurée par de l'argile ⁽¹⁵⁾. Les bassins en pierre sont d'une qualité de construction supérieure. Les bassins B.P.I. (pour sa vasque) et B.P.II. ont été réalisés plus soigneusement. Leur fabrication dans un monolithe est particulièrement rare ; elle a été facilitée par la taille réduite de la cuve. Le second est décoré de moulures. D'autres structures de ce type ont déjà été découvertes ⁽¹⁶⁾, mais ce procédé reste limité, en particulier par les dimensions maximales que peuvent atteindre ces pierres sans risquer de se briser lors de leur mise en place. Plutôt qu'à des bains chacune fait plutôt penser à une vasque pour ablutions ⁽¹⁷⁾, telle qu'il en a été retrouvé dans quelques thermes. Les détails montrent cependant que malgré le soin de l'exécution, les responsables du sanctuaire ont apporté des modifications à ces cuves soit en ajoutant pour l'une une margelle inadaptée, calée vaille que vaille par des galets et des tuiles et qui n'est pas centrée, soit pour l'autre par des ouvertures, grossièrement réalisées dans les parois. Pour compléter le panorama de l'aspect assez sommaire des installations, notons encore que ces bassins n'étaient pas entourés d'un dallage et que le passage de pierre côté est dans B.P.I. indique que le pourtour de la vasque n'était sans doute pas d'un accès facile. Il semble que les entourages aient été constitués d'argile rouge, car aucun élément ne permet d'affirmer avec suffisamment de sûreté qu'un pavage de pierres, ou de carreaux de céramique, ou qu'un plancher de bois, existaient en particulier pour B.P.I. ⁽¹⁸⁾.

En dehors des bassins B.P.I. et B.B.I., pour lesquels il n'a été trouvé aucune trace de couverture, les autres étaient protégés. Par contre, B.B.II. était entouré d'un mur fait de montants minces et de planches. Cette cloison était assez étroite dans son axe est-ouest et allongée dans l'orientation nord-sud. Cette construction légère très simple, correspondant à l'état de la cuve qu'elle protège. Les colonnades des bassins B.P.I. et B.P.III. étaient beaucoup plus élaborées. Pour la première, par sa hauteur, par son entrée décorée d'un claveau portant une inscription, elle avait certainement un aspect monumental propre à impressionner les visiteurs ; pour la seconde, même si elle devait être moins élevée comme peut le montrer le diamètre plus faible des colonnes, la qualité de la réalisation indique un bâtiment d'assez bel aspect ; le bassin B.P.II. devait être couvert, la toiture étant portée par des poteaux en bois reposant sur des socles en pierre au nord et dans l'argile bleue au sud. Mais, là aussi, quelques éléments viennent troubler l'harmonie apparente : par exemple, aucune colonne n'a le même diamètre, leurs décors sont ressemblants mais jamais totalement identiques, et leur finition n'est pas parfaite (en particulier pour B.P.I. il subsiste des traces d'outils sur les fûts). Il reste des éléments d'incertitude quant à l'aspect de ces structures. Pour le bassin B.P.I. il y avait peut-être seulement un claveau en pierre sur le côté est ou bien sur chaque côté comme cela a été décrit pour d'autres sites ⁽¹⁹⁾, (une pierre en quart de cercle, percée d'un trou de mortaise a d'ailleurs été retrouvée au nord de l'entourage) ; pour B.P.III. il n'a été découvert aucun élément d'entablement en pierre et on peut supposer que celui-ci était composé de poutres.

Dans les deux cas la couverture était faite de tuiles. Ces structures étaient toutes à l'air libre, aucun mur n'existait entre les colonnes⁽²⁰⁾. Cela peut donner à penser soit que les toits, quand il y en avait, débordaient largement sur les côtés pour empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur du monument, soit qu'en cas d'intempéries, fréquentes dans notre région, les installations n'étaient pas utilisées, ce qui ne pouvait que réduire considérablement le fonctionnement du sanctuaire⁽²¹⁾. Enfin, il semble qu'ils étaient ornés d'un élément rappelant le dieu honoré en ce lieu. En effet, B.P.II. et B.P.III. avaient un élément de statue encore en place : pour le premier, un bas de stèle (S.E.115) dédiée à Hercule qui reposait sur une pierre plate recouvrant l'arrivée de la canalisation en céramique, pour le second, un autel avec son inscription (A.E.332). Chacune de ces ornements était située à l'arrière du monument concerné.

Les constructions découvertes montrent donc un caractère assez frustré, même si un aspect monumental a parfois été recherché. De leurs caractéristiques, retenons une taille réduite, une construction évoquant des nymphées avec un élément rappelant le dieu honoré.

Les pratiques cultuelles liées aux bassins. L'ensemble des bassins en bois ou en pierre pose les mêmes problèmes concernant leur utilisation et leur conception. Ces interrogations peuvent être classées selon trois rubriques : l'exposition des vasques à l'air libre, leur orientation, leur utilisation et leurs extensions éventuelles. Pour le premier point, il a été indiqué plus haut qu'aucun mur n'entourait complètement les bassins, ce qui devait fortement contribuer à en limiter l'usage. De plus, le sanctuaire n'était pas entièrement pavé : seules quelques dalles alignées au nord du bassin B.P.I. et un sol de tuiles sur le flanc ouest du vallon sud-nord ont été retrouvées. L'argile formant le sol, devenant glissante lorsqu'elle est mouillée, ne devait pas faciliter l'accès aux structures en place, compte tenu de la configuration du sol antique et de la pente des flancs des vallons⁽²²⁾.

Il est possible qu'il y ait eu des marches et de planches en bois qui depuis auraient disparu, mais aucune trace n'en a été relevée. Enfin, en hiver, rien n'était prévu dans cette zone pour protéger l'eau qui devait donc subir les effets du gel. Il faut noter que le site est placé dans un endroit très venté où les températures en hiver peuvent descendre jusqu'à -20° . Ce phénomène est accentué par la taille réduite des bassins qui facilitait la gélification de l'eau sur une plus grande épaisseur. On peut donc penser que le site n'était pas utilisé durant toute l'année et qu'il connaissait des périodes d'inactivité assez longues, ainsi que de brèves interruptions lors d'intempéries. Cela est à rapprocher du fonctionnement de certaines stations thermales actuelles⁽²³⁾ dans lesquelles la saison de soins correspond aux périodes les plus favorables (printemps, été), même si les installations balnéaires sont plus évoluées que celles qui ont été découvertes à Deneuvre. Les installations du sanctuaire ont toutes une orientation similaire en apparence : celle-ci est nord-sud, mais il y a des nuances à apporter. En les regroupant par type de matériau, on peut constater que les vasques en bois sont orientées nord-ouest, sud-est avec deux d'entre elles à 340° nord (B.B.II. et B.P.III.), l'autre à 318° nord (B.B.I.) ; pour celles de pierre, B.P.III. a la même direction que la structure de bois qu'il surmonte, B.P.II est orienté 346° nord, B.P.I. 330° nord. Si l'on se réfère aux découvertes d'autres sanctuaires et au principe d'une orientation en fonction du soleil⁽²⁴⁾, on peut en conclure que les calculs d'implantation des bassins ont été faits à des dates différentes, provoquant des variations dans le choix des axes de construction des édifices. Cependant s'il est admis que, pour l'essentiel, les temples gallo-romains avaient leur ouverture vers le soleil levant qui éclairait la *cella*⁽²⁵⁾, il apparaît que les structures du sanctuaire de Deneuvre ne suivaient pas cette règle.

Pour le bassin en bois B.B.I., l'orientation était du côté de l'usage vers l'est, vraisemblablement, à l'opposé de l'arrivée de la canalisation. Cela pose cependant un problème, car dans ce cas la paroi du précédent serait très proche de son bord et, cela gênerait considérablement son accès, dans la mesure où celui-ci se faisait par là. Pour le bassin en bois B.B.II. en se référant aux canalisations, les côtés sud et nord ne sont pas ceux comportant une ouverture, en particulier pour ce dernier où l'évacuation d'eau très haute à l'intérieur ne faciliterait pas le passage. De plus, la cloison à l'ouest et au sud laisse une ouverture à l'est, ce qui impliquerait donc qu'il était possible de s'en approcher de ce côté. Dans le bassin en pierre B.P.I. l'entrée se faisait par le côté est comme le prouvent plusieurs éléments : c'était sur ce flanc qu'était la voûte portant une inscription dédiée aux eaux divinisées ; c'est également à cet endroit que l'usure du rebord conduit à un passage fait de pierres qui permettait l'accès au rebord de la vasque ; la margelle de celle-ci est très usée dans cette même

direction, indiquant un passage en ce point précis. Le bassin de pierre B.P.II. par sa forme en demi-ellipse donne une indication quant au sens par lequel le pèlerin l'abordait. On peut supposer que la partie plate était celle devant laquelle on se présentait. L'implantation d'une stèle dédiée à Hercule au sommet de l'arrondi, donc au sud, favorise l'idée que l'ouverture se situait au nord. Enfin dans le bassin B.P.III., il semble bien que l'entrée du petit édicule ait été orientée vers le nord. En effet, un pavage de briques en céramique placé entre les colonnes du côté nord semble marquer un seuil de l'édifice dont la forme rectangulaire est orienté nord-sud. Cette observation est renforcée par le fait que la margelle est usée sur sa partie nord. Enfin un autel portant une dédicace à Hercule occupait la face sud du bassin, ce qui laisse supposer que le visiteur s'en approchait par le côté opposé.

En conséquence, il semble bien que l'ensemble des bassins et édicules ne corresponde pas à la structure souvent admise, deux d'entre eux étant à l'évidence ouverts vers le nord⁽²⁶⁾. Leur orientation montre, lorsqu'elles entrent dans les limites des tables de déclinaison, une correspondance précise de dates pour le mois d'avril dans trois cas (B.P.II., B.P.III., B.B.II.), l'édification des deux autres se situant au printemps et en été. Cela pourrait donc corroborer notre remarque quant à l'utilisation des installations seulement pendant la belle saison.

La taille réduite des installations implique aussi l'étude des pratiques cultuelles dans le sanctuaire. Leur usage ne paraît pas être celui de piscine ; ce qui reste sûr, c'est que les gens s'en approchaient et en utilisaient l'eau, mais de quelle manière ? L'hypothèse de bains importants paraît peu défendable, et l'on songe plutôt à de simples ablutions⁽²⁷⁾ qui, seules, paraissent possibles dans les vasques. Le nombre de personnes pouvant utiliser à la fois les installations était limité probablement à un seul individu, ce qui pose le problème des possibilités d'accueil du sanctuaire dans l'état actuel des connaissances dont nous disposons. On peut donc penser que d'autres structures existaient permettant le traitement d'un plus grand nombre de cas. Récemment a été dégagée la base d'un mur en planches sur le côté est du sanctuaire qui fait penser à une extension possible du sanctuaire⁽²⁸⁾. De même, nous l'avons dit plus haut, il est possible que parmi les points d'émergence repérés dans le site, certains aient approvisionné d'autres installations, telles que des thermes ou du moins des piscines plus vastes⁽²⁹⁾.

Ainsi l'organisation de ces petits édicules devait permettre d'utiliser l'eau dont la présence justifiait l'existence du sanctuaire.

L'eau. Elle est l'élément fondamental du site. Elle a été pour la religion gallo-romaine un signe habituel de la présence des dieux, comme le montre A. Grenier dans son ouvrage consacré aux sanctuaires de la Gaule. C. Toutain citait déjà 760 lieux de cultes connus en Gaule, parmi lesquels les sanctuaires de source représentent une proportion importante, les gallo-romains honorant particulièrement les éléments de la nature, sources, cours d'eau, lacs, forêts ou arbres⁽³⁰⁾. Les sanctuaires de source étaient donc très nombreux dans l'Antiquité, l'eau représentant un des fondements de la vie. Cela se retrouve dans les principes de bien des religions, comme l'a souligné Mircea Eliade « symbole cosmogonique, réceptacle de tous les germes, l'eau devient la substance magique et médicale par excellence : elle guérit, elle rajeunit, assure la vie éternelle. Dans l'eau réside la vie, la vigueur et l'éternité. Cette eau n'est naturellement pas accessible à n'importe qui ni de n'importe quelle façon »⁽³¹⁾. Il est évident que les sources sacrées ne peuvent plus rester un point d'eau quelconque : « il faut que cette eau soit pure, sortant de terre sans être rendue impure par un usage profane. Elle symbolise la renaissance permanente »⁽³²⁾.

Ses caractéristiques. L'eau est le centre du culte, la source est un lieu de culte où la divinité agit par l'intermédiaire de son eau⁽³³⁾. Elle semblait bénéfique et il est intéressant d'analyser ses caractères spécifiques et sa valeur. Nous avons vu qu'elle était caractérisée par sa douceur et son acidité⁽³⁴⁾. Si nous la comparons à celle actuellement utilisée par la commune, nous ne pouvons que constater que de faibles différences. Cette dernière, présente les caractères suivants :

T.A.C (Titre carbonate par acide) ⁽³⁵⁾	24 degrés français
Chlorure	1 degré français
Dureté totale (T.H.)	1,75 degré français
Acidité (P.H.)	6,59 degrés français

L'eau qui émerge dans le site du sanctuaire d'Hercule est donc un peu différente de celle de la nappe phréatique proprement dite. La différence essentielle se situe au niveau du titre carbonate par acide et, à un degré moindre de la dureté ; la teneur en chlorure est sensiblement plus forte dans le site. La nappe utilisée dans les installations n'est pas fondamentalement différente de celle considérée comme potable pour l'usage actuel et il est vraisemblable qu'il s'agisse de la même.

En dehors de son acidité et de sa faible minéralisation, l'eau utilisée pour les soins n'offre pas de composé minéral particulier : elle n'est si salée, ni ferrugineuse, ni sulfureuse. Elle ne correspond donc pas aux classifications traditionnelles des auteurs anciens telle celle d'Antyllus rapportée par Oribase⁽³⁶⁾, les divisant selon leurs propriétés chimiques de base.

La constance de sa froideur est une autre de ses caractéristiques. En effet, les températures relevées restent faibles puisque les 17^o enregistrés dans la vasque l'ont été lors d'une période très chaude et d'assez longue durée. Cette qualité de l'eau, indépendamment de ses composés minéraux, lui donne des propriétés diurétiques et dépuratives.

Cette donnée correspond à la théorie de l'usage de l'eau chaude et de l'eau froide⁽³⁷⁾ qui était fondée sur la combinaison dans le corps humain du chaud et du froid, de l'humide et du sec. Le recours à une source thermale permettait de rétablir l'équilibre entre ces données. L'usage de bains froids comme traitement thérapeutique est attesté en Gaule romaine : un médecin de Marseille proscrit les bains chauds et persuade les gens de se baigner dans l'eau froide même au cœur de l'hiver⁽³⁸⁾. L'usage de sources dont l'eau n'a pas de caractère marqué n'est pas foncièrement étonnant si l'on se réfère à des études déjà faites sur leur usage dans l'Antiquité ; A. Bertrand a ainsi divisé les sources en deux groupes⁽³⁹⁾ : les simples fontaines, et les sources thermales ou minérales et relève que les sources y soignaient par leurs propriétés. Le rôle du dieu y apparaît donc accessoire, quoiqu'il paraisse difficile de dissocier ces deux données. Mais dans de nombreux cas, l'aide apportée par les sources tenait plus à la croyance qu'à une qualité médicale. C'était la croyance en la divinité qui en faisait la valeur⁽⁴⁰⁾. Cette utilisation de divers types est aussi soulignée par E. Thévenot⁽⁴¹⁾. Le décompte fait par S. Deyts⁽⁴²⁾ en Bourgogne le confirme, car sur 65 sources qu'elle a étudiées, 9 avaient des vertus minérales certaines, mais, une seule a fourni des ex-voto. Par contre, des séries d'ex-voto ont été découverts à Massingy, Sainte-Sabine, Alésia, Essarois et aux sources de la Seine, eaux sans composition ni vertus médicales particulières⁽⁴³⁾. C'est pourquoi il semble qu'il faille être très prudent lorsqu'on parle « des valeurs curatives » d'une eau ; celles-ci peuvent être plus hypothétiques que réelles car, dans l'étude d'un culte, cette distinction est fondamentale pour comprendre le rôle réel de la divinité.

L'eau n'est donc pas utilisée pour elle-même dans ces petits sanctuaires, mais elle est la représentation d'une puissance divine dont elle est le moyen d'action pour permettre la régénération magique du malade par le contact avec la substance primordiale qui absorbe le mal grâce à sa puissance. Rien de ce qui a existé avant ne subsiste après une immersion dans l'eau, les ablutions purifient⁽⁴⁴⁾. C'est donc le principe, plutôt que la valeur, qui fait prospérer un sanctuaire de source et il est probable que, même dans les centres de soins de villes thermales aujourd'hui reconnues et déjà exploitées à l'époque gallo-romaine, on ne se limitait pas à ce qui était réellement guérissable par l'hydrothérapie locale, mais on étendait la palette des soins en fonction des désirs des fidèles. Il est vraisemblable que les grandes sources thermales aient autant frappé les hommes par leur aspect (chaude, salée, ferrugineuse) que par leur composition chimique⁽⁴⁵⁾. Prenons le cas de Vichy : on y a retrouvé des ex-voto provenant de personnes soignées pour la fécondité, mais aussi d'une personne soignée pour l'ostéomalacie ; on peut douter que, malgré leurs qualités, les eaux de Vichy lui aient procuré la guérison⁽⁴⁶⁾.

Son rôle. Comme dans tous les sanctuaires de sources, le pèlerin venait y chercher son réconfort et les eaux, quelles que soient leurs qualités, pouvaient apparaître comme un moyen pour l'obtenir. Si les succès de la thérapie relevaient plus de la psychologie que de la médecine, force est de constater que les eaux étaient largement utilisées à Deneuvre, comme dans tous les sites équivalents qui étaient aménagés. Sans vouloir pousser trop loin l'analyse, malgré le peu d'éléments disponibles, il peut être intéressant de chercher quel usage les pèlerins en faisaient. Aucun ex-voto médical évident n'a été découvert lors des recherches.

Pour nous renseigner, nous ne disposons que de deux éléments : l'analyse de l'eau, en usant de toute la prudence nécessaire dans les conclusions, en fonction de ce qui a été dit plus haut, et la présence de certaines données archéologiques. Dans le premier cas, l'élément fondamental serait l'acidité de l'eau. Les affections traitées par une eau de ce type ont été répertoriées dans l'ouvrage de L. Bonnard⁽⁴⁷⁾. Les eaux auraient permis de soigner des affections de la vésicule et la maladie de la pierre. D'autre part, selon Hérodote, qui classait les eaux en chaudes ou froides, « ces dernières convenaient dans les fluxions, les maladies de la vessie, les maux de tête, les ulcères malins »⁽⁴⁸⁾.

Or les conclusions du laboratoire qui a étudié l'eau du sanctuaire indiquent qu'elle pourrait être utilisée pour soigner certaines maladies de la peau : elle remplacerait les acides utilisés actuellement pour traiter certaines affections, en particulier le psoriasis. Cependant en dehors de cette analyse, aucun élément des recherches archéologiques n'a permis d'étayer cette thèse. La faible minéralisation de l'eau va aussi dans le même sens, car les stations thermales, citées plus haut, sont spécialisées dans les traitements des maladies de la peau. Les deux sources dont l'eau froide est proche de celle de Deneuvre, Argelès-Gazost et Saint-Christan ont une minéralisation inférieure à 0,50 mg/litre⁽⁴⁹⁾. Près de Nérès, la fontaine Saint-Martial de Durdat passe pour soigner les maladies de la peau⁽⁵⁰⁾.

Une autre voie de réflexion a été offerte lors de la découverte au fond du bassin de bois B.B.II. d'une pince à épiler. Celle-ci a la particularité de posséder à son extrémité supérieure une petite spatule ; le modèle n'en est pas courant et les exemplaires équivalents sont rares. Il a été ainsi possible de déterminer qu'il s'agit d'un instrument de médecine qui équipait un certain nombre de trousseaux d'oculistes. Des exemplaires sont attestés à Vertault⁽⁵¹⁾ par exemple. Le sanctuaire aurait alors eu une activité dans le domaine des affections de la vue, ce qui pourrait être appuyé par un petit objet en plomb (B.70) paraissant représenter un œil avec sa pupille et ses cils. Ce lien entre l'ophtalmologie et les sanctuaires des eaux en Gaule ne serait pas exceptionnel, la plupart ayant livré des ex-voto liés à cette catégorie de maladies⁽⁵²⁾. Le fait est également souligné par G. Le Souezec qui met en valeur la perpétuation de ce caractère dans certaines pratiques actuelles de dévotion populaire⁽⁵³⁾. Des traces de soins dans les sanctuaires des eaux ont été découverts en grand nombre, que ce soit aux sources de la Seine, à Alise-Sainte-Reine, dans le sanctuaire dédié à Moritasgus, dans la forêt d'Halatte, à Essarois, aux Bolards, à Entrains et à Grand⁽⁵⁴⁾, et à Pouillé dans un sanctuaire dont l'eau n'a aucune caractéristique exceptionnelle⁽⁵⁵⁾.

Ainsi nous trouvons nous devant deux possibilités qui ne s'excluent d'ailleurs pas obligatoirement. En effet, plusieurs types de soins pouvaient être donnés dans un même sanctuaire pour des maladies très différentes, comme cela a déjà été remarqué dans d'autres sites⁽⁵⁶⁾ ; c'est le cas notamment pour les sources de la Seine où les soins paraissent concerner les névralgies crâniennes, des goitres, des cas de débilité mentale, la lèpre, des atrophies des membres, des hernies⁽⁵⁷⁾. Cependant, les indices archéologiques sont fragiles et les soins donnés au sanctuaire d'Hercule de Deneuvre restent à préciser : nous n'avons actuellement que des présomptions pour des maladies de la peau et des yeux. Seule, la présence d'ex-voto représentant les parties du corps malade pourrait nous renseigner de manière plus précise et surtout plus sûre⁽⁵⁸⁾, si, du moins, les représentations en sont explicites. En fait, l'eau du sanctuaire ne présente pas d'élément de minéralisation exceptionnel : elle est similaire à celle recueillie dans la nappe phréatique, les variations pouvant provenir des apports acquis lors du parcours des sources depuis celle-ci jusqu'au point d'émergence. Elle n'a pas de qualité spéciale, en dehors de son taux d'acidité⁽⁵⁹⁾ et de sa froideur. Son utilisation ainsi que ses vertus semblent être dictées par des concepts plus religieux que médicaux.

Son usage. Dans les sanctuaires de source de l'époque gallo-romaine, les utilisations en étaient relativement limitées. La célèbre coupe d'Otanez⁽⁶⁰⁾ précise, par son décor, les diverses activités liées aux sources : l'eau est puisée dans un vase, puis bue ou transportée. D'autres sources archéologiques nous permettent de compléter ces données et mettent en mesure de cerner l'ensemble de leur utilisations thérapeutiques et religieuses : l'absorption, les ablutions, les applications, l'immersion, le transport et peut-être les douches⁽⁶¹⁾. Nous éliminerons cette dernière hypothèse, car aucune installation de ce type n'a pu être reconnue dans l'état actuel des recherches à Deneuvre. Il nous reste cinq possibilités qu'il est nécessaire d'étudier en fonction des données archéologiques.

• L'absorption : elle a été prouvée par des stèles montrant un malade tenant une coupe (62). La céramique trouvée à Deneuvre permet de préciser ce point. Parmi les données céramologiques, il est possible de dénombrer 29 gobelets, 23 coupes, 25 cruches et 2 amphores, soit 79 objets destinés à recueillir un liquide afin de le boire sur un total de 125 tessons dont la forme a pu être identifiée. Cela représente donc 60 % du total des céramiques analysées, ce qui semble indiquer que l'eau du sanctuaire était surtout utilisée sous forme de boisson. On a déjà retrouvé dans de nombreuses stations thermales des données équivalentes (63). C'était le cas par exemple à Luxeuil, à Vichy, ou au Mont-Dore (64) ; les données céramologiques sont appuyées par les restes d'objets en verre retrouvés dans le sanctuaire : la plupart sont des flacons (morceaux de cols), de cruches (avec de très nombreuses anses) et des coupes et gobelets (morceaux de rebords et de fonds). L'eau devait donc être puisée dans des bassins, peut-être dans des vases comme l'indique la coupe d'Otanez, pour ensuite être distribuée dans des coupes et des gobelets. Cette utilisation pourrait aussi expliquer la taille réduite des bassins et peut-être le passage du bassin B.P.I. où les traces d'usure sur la margelle indiquent que les gens s'approchaient jusqu'au rebord de la vasque ; mais dans ce dernier cas, rien n'exclut d'autres possibilités de soins.

• Les ablutions : la structure des bassins le permettrait et les vases retrouvés pourraient confirmer ce type de soins. Les seize vases reconnus dans les céramiques étudiées sont de tailles très diverses et peuvent avoir servi à faire des ablutions et peut-être de petites aspersions dans les bassins. Le folklore actuel continue d'ailleurs à perpétuer cette habitude (65). Ce genre de soins devait être limité car seul le bassin B.P.I. peut le permettre : les autres sont ou trop petits (B.P.III.) ou trop fragiles (des malades prenant place dans les bassins de bois, surtout B.B.I. et B.B.II., les rendraient rapidement inutilisables au vu de la minceur des planches du fond). Dans le cas du grand bassin B.P.I., la margelle usée rend très possible l'existence d'un passage des pèlerins. Ceux-ci pénétraient dans le bassin par le côté est et avançaient sur passage empierré avant de se plonger dans l'eau de la vasque. Cette utilisation expliquerait la présence d'une rigole sur le haut de la cuve (fig. 10) qui devait servir à évacuer le trop-plein d'eau de la cuve. L'usure du fond, serait alors le résultat du passage des dévots.

• Les applications : aucun vestige ne permet d'attester ce type de soins à Deneuvre. Cependant cette médication était fréquente chez les Gallo-romains, ce que confirment différents reliefs : aux Sources de la Seine, une éponge est appliquée sur des pieds, une compresse sur une tête (66). Ce cas serait aussi un facteur explicatif de la taille réduite des bassins et peut-être de la présence de quelques écuelles (onze) près des points d'eau.

• L'immersion : les bains étaient le fondement des soins dans les sanctuaires de source, comme le soulignent de très nombreux auteurs (67). Mais là encore la structure des bassins ne permet pas de penser que les patients prenaient des bains, ou s'immergeaient, car aucun d'entre eux, à l'exception peut-être de B.P.I. ne l'autorisait. Il ne semble donc pas que cette pratique ait été en usage dans les édifices dégagés jusqu'à présent et si elle existait, ce ne pourrait être que dans d'autres structures, telles que des thermes ou des piscines, dont il n'y a pas de traces (68) actuellement, mais que de nouvelles fouilles pourraient faire apparaître.

• Le transport : rarement évoqué, il est cependant nettement présent sur la coupe d'Otanez. Ce cas a été développé par L. Bonnard, qui souligne que le transport ne pouvait altérer le caractère d'une eau dont les qualités étaient d'ordre plus religieux que médical (69). La découverte de restes d'amphores peut laisser supposer ce type d'activité, permettant d'étendre le rayonnement du sanctuaire (70), qui, à la vue des vestiges mobiliers, devait jouir d'un certain prestige.

Les utilisations de l'eau restent donc relativement imprécises, les seules traces archéologiques ne donnant à connaître que l'absorption. Les propriétés chimiques de la source étaient secondaires au regard de son caractère sacré.

Les eaux divinisées. La source, nous l'avons dit, est l'expression du dieu mise à la disposition du pèlerin, avec quelques variations chez les auteurs dans la conception. A. Grenier pense que l'eau était génératrice de vie, de fécondité (71), alors que pour E. Thévenot ce sont les sources, dont la venue au jour et l'épanchement mystérieux sont le bienfait octroyé par deux puissances divines ; le partenaire masculin, élément moteur, est le soleil, tenu pour le régulateur

suprême de toutes les manifestations dont le ciel est le théâtre ; le partenaire féminin n'est autre que la terre, dont la force génératrice a été pleinement comprise dès que l'agriculture a commencé à se développer⁽⁷²⁾. L'eau recueillie dans les bassins de Deneuvre était considérée comme sacrée. L'inscription, retrouvée sous la voûte effondrée du grand bassin B.P.I. accueillait le pèlerin lorsqu'il pénétrait dans l'édicule, et elle occupait le bas du claveau. La lecture *DIVINIS AQUIS*, malgré son mauvais état, semble acceptable. En effet, la fin du bandeau est nettement marquée par des traces de pointerolles peu après les lettres *AQ* encore visibles. La transcription proposée, bien qu'inusitée dans le monde romain paraît cependant la plus concevable. Habituellement l'invocation est faite aux fontaines⁽⁷³⁾, mais il se peut que la modification soit liée à la forme de l'émergence de l'eau.

Le principe essentiel bienfaiteur n'est donc pas l'eau ès qualité, mais la divinité⁽⁷⁴⁾ ou même les divinités qui, en elle, se conjuguent pour joindre leurs forces, l'eau n'étant que la matérialisation de cette puissance divine auquel doit croire le dévot⁽⁷⁵⁾. Aussi existait-il, semble-t-il, en dehors de la prise des eaux, un rite d'incubation provoquant l'apparition en songe de la divinité, afin d'obtenir d'elle la réalisation de souhaits... Les portiques où les pèlerins passaient la nuit paraissent en effet avoir été attestés dans les temples gallo-romains⁽⁷⁶⁾ : les textes de Grand semblent confirmer cette pratique, la volonté de la divinité apparaissant *SOMMO JUSSU*⁽⁷⁷⁾. En l'absence de bâtiment clairement attesté, il est difficile de préciser si ce rite se déroulait à Deneuvre. Cependant, un solin soutenant une cloison en planches a été découvert sur le côté est de la zone archéologique et peut faire penser à un de ces portiques (fig. 33 et pl. VII).

L'eau dans le sanctuaire était donc le conducteur des pouvoirs d'Hercule : non seulement elle régénère, elle guérit par un rituel magique, elle devient un symbole de vie⁽⁷⁸⁾, mais elle fait partie d'une conception d'ensemble du divin constituant à sa façon, un tout⁽⁷⁹⁾. Le fait qu'elle ne semble pas avoir de qualité précise n'a sans doute pas plus d'influence sur la fréquentation du sanctuaire d'Hercule que sur celle d'autres sites. Si, comme l'a souligné S. Deyts, un temple se trouverait plus à sa place à Lourdes qu'à Vichy⁽⁸⁰⁾, il reste cependant probable que les guérisons devaient être nombreuses si l'on s'en réfère aux ex-voto découverts à Deneuvre remerciant le dieu après la réalisation des vœux⁽⁸¹⁾. L'eau et les principes qu'elle représentait formaient donc le centre du culte, et le sanctuaire d'Hercule de Deneuvre était conçu en fonction de cette notion.

L'organisation du sanctuaire. Le sanctuaire d'Hercule se caractérise, dans l'état actuel des travaux, par l'absence de traces de grands bâtiments et le centrage du culte sur les petits édicules.

Un sanctuaire sans fanum ? Actuellement, il n'a pu être trouvé de *cella* centrale sur le site. Cela peut permettre d'envisager deux possibilités : ou les bâtiments du sanctuaire se situaient dans une autre zone, ou bien il n'y en avait pas. Dans le premier cas, les édifices se seraient situés sur les parties hautes du site. Les sondages semblant avoir localisé certaines substructions en amont du bassin B.P.I.⁽⁸²⁾. Dans la zone actuellement étudiée, seul un solin dans la partie est du sanctuaire peut faire penser à un bâtiment dont les murs auraient été faits de structures légères (cloison de planches minces d'environ 0,5 à 1 cm d'épaisseur⁽⁸³⁾) et qui aurait été abandonné assez rapidement⁽⁸⁴⁾. Il faut aussi signaler la présence, dans les zones étudiées, d'éléments de construction qui semblent étrangers aux différents édicules repérés : une colonne, un gros chapiteau, des briques de parement indiquent des murs décorés (or les bassins trouvés n'ont pas de murs), des pierres taillées, des traces de mortier. Il n'apparaît donc pas clairement, dans l'état actuel de nos connaissances, de structures lourdes propres à envisager une organisation du sanctuaire autour d'une *cella*, de thermes et d'un ensemble à portiques. Nous pouvons avoir de fortes présomptions grâce à quelques données archéologiques et par l'analyse, en particulier si l'on fait une relation entre la fréquentation potentielle, évoquée par les ex-voto, et les édifices déjà dégagés⁽⁸⁵⁾.

D'autre part, il est possible que ce sanctuaire n'ait pas de grands bâtiments, voire aucune structure. Le cas le plus net est celui du sanctuaire rupestre de Silvain près de Saint-Béat dans les Pyrénées⁽⁸⁶⁾ : ce site ne possédait pas de fanum, l'ensemble des autels et des stèles étant enfermé dans une enceinte. L'auteur rapporte que dans la région de Saint-Bertrand de Comminges d'autres sanctuaires avaient une organisation équivalente. Le cas est aussi rapporté par R. Dauvergne dans une étude consacrée aux Fontaines-Salées⁽⁸⁷⁾. En Côte-d'Or, l'analyse des sources réputées utilisées à l'époque romaine, montre que peu d'entre elles étaient dotées avec certitude de temple⁽⁸⁸⁾ ; dans

ce cas on se rapprocherait de la notion celtique de sanctuaire, comprise comme un lieu sacré, espace naturel consacré au dieu ⁽⁸⁹⁾ ; il semble que la même remarque puisse être d'ailleurs faite à propos du cas de Chamalières.

Les deux options restent donc possibles, un sanctuaire sans temple ⁽⁹⁰⁾ ou une extension du site avec des bâtiments de culte et des thermes situés en un autre lieu que celui où se sont effectuées les recherches. Seule la poursuite de celles-ci pourrait préciser ces données. Le sanctuaire de Deneuvre semble donc correspondre à une organisation faite de bassins, centre d'un lieu sacré, où des éléments sculptés font partie intégrante de la structure délimitant l'espace considéré comme le cœur du site, comme cela a déjà été observé en Gaule. On séparait ainsi le domaine du sacré du monde profane qui l'entoure, barrière visible entre l'humain et le divin ⁽⁹¹⁾. De très nombreuses enceintes ont été dégagées dans les fouilles de sanctuaire : citons le cas de Dalheim (Luxembourg) ⁽⁹²⁾, de Escles avec un sanctuaire limité par des bornes ⁽⁹³⁾, de « La Roche » (près de Poitiers) où la limite était un fossé ⁽⁹⁴⁾ de Mohn où l'enceinte était un mur ⁽⁹⁵⁾, du sanctuaire de la forêt de Coblenz ⁽⁹⁶⁾, à Fontaine-Valmont ⁽⁹⁷⁾, ou à Pesch avec une enceinte faite d'une barrière de bois maintenue par des piliers rectangulaires de grès ⁽⁹⁸⁾. Deneuvre correspond donc à la description des sanctuaires qu'a faite A. Grenier : « le temple n'est pas l'essentiel du sanctuaire. Le sanctuaire est, avant tout, l'espace qui appartient au dieu, réservé selon la tradition pré-romaine, au rassemblement des pèlerins pour l'invocation collective, les rites du culte, processions probablement, et le sacrifice ⁽⁹⁹⁾.

Un sanctuaire centré sur l'eau. Le centre de l'espace sacré est formé à Deneuvre par les vallons dans lesquels sont placés les bassins qui sont les données fondamentales du culte. Il paraît en effet vraisemblable que les petits édifices et leurs bassins aient concentré l'essentiel des activités du sanctuaire même si l'eau est la partie visible de la volonté d'un dieu bénéfique. Le caractère divin des sources était d'ailleurs accentué par des éléments sculptés : pour le grand bassin B.P.I. une inscription aux eaux divines sur la voûte et une plaque à Hercule, pour le bassin B.P.III. un autel avec le nom d'Hercule ⁽¹⁰⁰⁾. Le lien entre les deux éléments, eau et concept divin était nettement marqué puisque la source, venant de la terre, était figurée par une figure de déesse tenant un vase fluent placée à son abord immédiat.

Cependant, tous les sanctuaires des eaux n'étaient pas ainsi bâtis autour des sources. Pour beaucoup, même si l'eau restait l'élément fondamental, le culte se centrait autour d'un *fanum* contenant l'image du dieu, marquant ainsi un glissement vers une conception plus abstraite de celui-ci ⁽¹⁰¹⁾. La conception du sanctuaire de Deneuvre se retrouve par contre dans un certain nombre de sites, où la source était au centre même de la *cella* (à Montbouy ⁽¹⁰²⁾), au « Nymphaeum » du Sablon à Metz ⁽¹⁰³⁾, dans le temple de Hochscheid ⁽¹⁰⁴⁾. Parfois elle n'en était que l'élément essentiel comme par exemple dans celui de Moritasgus à Alésia ⁽¹⁰⁵⁾. On a pu aussi assister à l'apparition de lieux sacrés parsemés de petits édifices, petits *fana* ou petits bâtiments, destinés à contenir une statue ou une source. C'est le cas par exemple à l'Altbachtal, près de Trèves ⁽¹⁰⁶⁾, où, à côté de temples et bâtiments divers de taille imposante, existe une multitude de petits édifices ; ou bien au sanctuaire de la forêt de Coblenz où ont été dégagées des traces diverses semblant celles d'édifices à charpente de bois ⁽¹⁰⁷⁾, ou encore à celui de Dalheim au Luxembourg ⁽¹⁰⁸⁾. Celui de Deneuvre semble donc avoir une organisation assez sommaire, avec de petits édifices reliés par des chemins plus ou moins structurés (un lit de tuiles plates découvert sur le flanc du vallon nord-sud peut faire penser que parfois ces sentiers étaient aménagés) en fonction de la nature du terrain. L'ensemble était complété par des éléments sculptés intégrés dans la structure et donnant à cet espace un aspect spécifique.

L'emplacement des sculptures. Un grand nombre de reliefs a été déplacé lors de la destruction du site. Cependant nombreux sont ceux, entiers ou brisés, qui sont restés à leur emplacement, le socle étant resté enfoncé dans le sol ⁽¹⁰⁹⁾. Cela a permis de reconstituer partiellement l'implantation des éléments sculptés dans le sanctuaire. Il apparaît ainsi clairement qu'une partie des statues a été placée en fonction des emplacements des différents bassins.

Certaines étaient disposées près des bassins : nous avons déjà évoqué celles situées face au point d'entrée des bassins B.P.II. et B.P.III. ; d'autres étaient à proximité, telle la grande figure

féminine (S.A.52), implantée immédiatement au nord du bassin B.P.I. et la face orientée vers l'est. Dans cette même zone, quatre autres sculptures étaient installées dans des conditions similaires. La place, choisie pour placer ces statues, avait été préparée spécialement : le sol était composé d'argile mélangée, jaune et brune, dans laquelle avaient été mis des galets pour assurer un meilleur calage de l'ensemble.

Une autre zone aménagée a été identifiée sur le côté est du sanctuaire. Dix-huit statues étaient rangées pour former un alignement bordant tout le côté est et sud du vallon nord-sud, et se prolongeant peut-être au nord. Il s'agissait indifféremment de stèles ou d'autels, orientés vers l'est portant tous l'image sculptée d'Hercule, ces reliefs semblaient former une ceinture autour des bassins. Sans pouvoir l'établir avec certitude, cet alignement devait se développer vers le côté sud, où plusieurs socles ont été découverts faisant face vers le sud-est. Si cela devait se confirmer, les trois bassins de pierre auraient été placés au centre d'une ligne d'effigies du dieu, destinée à délimiter un espace sacré, dont les sources forment le cœur, et dont l'axe se situerait, du sud-ouest au nord-est sur une longueur de 18 m. Toutes ces sculptures se dressaient les unes à côté des autres, séparées par un espace très réduit qui ne dépasse pas 0,50 m. Les autels et stèles faisaient donc partie de la structure du sanctuaire formant une enceinte sacrée. Leur emplacement semble correspondre à des concepts assez précis : ces ex-voto, témoins de la dévotion des croyants, étaient placés selon des critères d'importance dont les raisons profondes nous échappent pour l'instant ⁽¹¹⁰⁾. La seule certitude est que des endroits précis ont été prévus, puisque des sols avaient été spécialement aménagés pour y implanter des stèles (voir le premier cas) ; par contre, le sol de l'alignement n'avait subi aucun traitement particulier, le socle des sculptures étant enfoncé dans l'argile rouge formant le niveau naturel. Il faut noter que la quasi totalité des stèles et autels ont un socle épais, grossièrement travaillé, permettant leur implantation dans ce terrain stabilisé. Dans d'autres sites, les stèles étaient posées sur un support séparé comme à Osterbürken. Des stèles alignées ont déjà été découvertes dans quelques sanctuaires : aux Sources de la Seine ⁽¹¹¹⁾ où il s'agit de stèles de pèlerins, à Gundershoffen ⁽¹¹²⁾ et Osterbürken ⁽¹¹³⁾ ; mais l'analyse de leur relation avec les structures des lieux où elles étaient disposées n'a pas été faite précisément. Ces statues étaient placées en plein air, et aucune d'entre elles ne semble avoir été protégée par un édicule comme c'était le cas à l'Altbachtal ou au Donon par exemple ⁽¹¹⁴⁾. Ainsi les ex-voto sculptés n'avaient-ils pas seulement pour simple rôle de montrer la reconnaissance des pèlerins ; ils étaient également destinés à limiter un espace formant peut-être le cœur du sanctuaire.

Le sanctuaire de source dédié à Hercule se caractérise donc par l'organisation de ses bassins et de ses statues. L'ensemble laisse l'impression d'une certaine rusticité, malgré la qualité de la réalisation d'un certain nombre d'objets taillés dans la pierre. Nous reviendrons sur le type de pèlerins qui fréquentaient le site, mais il faut replacer cet espace sacré dans son contexte. Souvent les sanctuaires, en particulier ceux liés aux eaux, étaient les monuments du monde rural ⁽¹¹⁵⁾. Ce lieu sacré était placé, nous l'avons vu en introduction, en bordure sans doute d'un *vicus* dont le rôle était multiple : bourg rural, carrefour routier, centre religieux et artisanal. Cela correspond au canon classique de ces sanctuaires où il est possible qu'à l'époque impériale des agglomérations se soient développées autour de sanctuaires pour recevoir et attirer des pèlerins, mais ces agglomérations n'étaient que des agglomérations secondaires ⁽¹¹⁶⁾. Certains auteurs pensent que le phénomène du culte des sources est donc avant tout rural, les villes reflétant la religion officielle, les sanctuaires ruraux célébrant des cultes indigènes ⁽¹¹⁷⁾, tout en signalant que dans différentes *civitates*, dont celle des Leuques, les vestiges des cultes indigènes indiquent une influence gréco-romaine, que ce soit dans les campagnes ou les villes ⁽¹¹⁸⁾. La source consacrée à Deneuvre a donc été aménagée, car il lui était attribué certaines qualités, manifestation des bienfaits du dieu Hercule.

Ces vertus reconnues aux fontaines et aux eaux d'être un facteur de régénération de l'homme, se retrouvaient déjà dans la mythologie celtique où est évoqué le mythe de la Fontaine de Santé ⁽¹¹⁹⁾. La sacralisation des eaux est un phénomène très ancien, puisque tombées du Ciel et issues de la Terre, elles sont porteuses des vertus des dieux. En fait, le lieu n'est jamais choisi par l'homme ; il est simplement « découvert », la divinité se révélant sous une forme ou sous une autre ⁽¹²⁰⁾. Ainsi l'homme n'a pas fondé ce sanctuaire à cause des vertus minérales de la source, mais c'est le dieu Hercule qui a choisi de se manifester, sous cette forme, à cet endroit précis, pour jouer son rôle bienfaiteur.

II UN SANCTUAIRE DÉDIÉ A HERCULE

Le sanctuaire de Deneuvre était dédié au dieu Hercule. Le culte de celui-ci n'était pas exceptionnel, les traces de la vénération que lui portaient les Gallo-romains étant très nombreuses ; le chiffre des représentations lapidaires de ce dieu varie de 300⁽¹²¹⁾ à 350⁽¹²²⁾, celui des inscriptions dépasse la centaine⁽¹²³⁾ et celui des représentations en bronze n'est pas établi. La divinité honorée dans ce site est donc l'une de celles dont le culte fut le plus répandu en Gaule avec Mercure, Mars et Jupiter : il reste cependant nécessaire de rechercher les raisons du choix local de ce dieu, surtout dans un rôle exceptionnel de protecteur principal d'une source. Dans ce sanctuaire, Hercule n'était pas la seule divinité représentée puisqu'on a retrouvé des figures de déesses, ainsi que celle du dieu Mercure : il est donc nécessaire de préciser le rôle et la fonction de chacune de ces divinités pour restituer l'organisation du culte à Deneuvre.

Les divinités secondaires. Les recherches sur le site ont permis de relever les vestiges d'une centaine de représentations sculptées, et 28 inscriptions dont 15 sont identifiables. Sur ce matériel disponible, seuls 2 éléments épigraphiques ne se rapportent pas directement à Hercule ; 9 statues ou morceaux de statues sont à l'effigie d'autres divinités, à savoir Mercure avec sa parèdre, un génie et sept déesses. Le rôle d'Hercule apparaît donc prépondérant dans le sanctuaire, laissant peu de place aux autres représentations divines, dont il faut cependant préciser les fonctions.

Mercury et sa parèdre. Un seul autel, perdu dans la masse des autres, porte l'image de Mercure. Il est donc assez curieux de constater sa présence dans un sanctuaire dédié essentiellement à une autre divinité. Sa figuration répond au modèle classique⁽¹²⁴⁾ : le dieu est debout, nu, un manteau jeté sur l'épaule gauche, coiffé d'un pétase, tenant le bâton et la bourse. Il est accompagné, comme c'était souvent le cas, par une parèdre, déesse qui devait porter sans doute une corne d'abondance sur le bras gauche. On peut penser qu'il s'agit de Rosmerta, souvent présente aux côtés de Mercure dans la Gaule de l'Est⁽¹²⁵⁾. Cet autel a été découvert près du bassin B.P.I.

Bien sûr, si l'on se réfère au texte de César⁽¹²⁶⁾ et aux traces archéologiques, Mercure était le dieu le plus vénéré en Gaule⁽¹²⁷⁾. Il est alors possible qu'un pèlerin ait préféré faire un vœu à celui-ci qui lui paraissait plus puissant ou plus proche de lui.

Il est nécessaire de préciser sa fonction : Mercure était honoré essentiellement comme dieu des voyages, du commerce, des arts et techniques⁽¹²⁸⁾. Or ce n'était pour aucune de ces fonctions que le sanctuaire accueillait des pèlerins, mais il est donc possible que le donateur ait voulu honorer le dieu le plus proche de ses activités professionnelles.

Si on le rattache à la source, on peut rapprocher Mercure d'une fonction qu'il remplit plus rarement, à savoir son rôle guérisseur. En effet, un certain nombre d'autels et stèles dédiés à Mercure ont été retrouvés dans des sanctuaires des eaux. Citons quelques exemples : à Bierbach⁽¹²⁹⁾, dans le temple de la forêt de Coblenz⁽¹³⁰⁾, à Aix-en-Provence, à Aix-les-Bains⁽¹³¹⁾, Niederbronn, Baden-Baden⁽¹³²⁾, Wiesbaden et Nérès, Fontaine de la Herse⁽¹³³⁾ au Mont-Dore⁽¹³⁴⁾. On le trouve présent aussi à Alésia⁽¹³⁵⁾ au sanctuaire de Saint-Apollinaire⁽¹³⁶⁾ et à Bretten, pays de Bade⁽¹³⁷⁾. Le dieu est donc présent dans des sanctuaires des eaux, soit invoqué seul, soit lié à une autre divinité⁽¹³⁸⁾. Quelques dédicaces d'ailleurs complètent notre information sur ce rôle de dieu guérisseur donné à Mercure. Si l'analyse est poussée plus loin, des exemples montrent qu'il existe des cas de relations très fortes entre Mercure et Hercule dans un certain nombre de lieux sacrés : ils cohabitent sur quelques stèles et autels⁽¹³⁹⁾ ; en Gaule, et dans les Germanies des exemples attestent cette relation, comme le montrent les dédicaces de Kreuznach, Deutz ou Remagen, ou celle plus douteuse du Mont-Dore⁽¹⁴⁰⁾. Ces divinités, juxtaposées, voyaient parfois leur interpénétration s'accroître au point qu'une pierre à quatre divinités de la région de Reims présente Mercure avec une corne d'abondance, une lyre et une massue. L'auteur de cette image a voulu ainsi montrer l'assimilation sinon de certains dieux, du moins de certaines de leurs fonctions. La présence simultanée de Mercure et d'Hercule dans le sanctuaire de Deneuvre se retrouve dans d'autres cas ;

les dieux de la Gaule romaine n'étaient pas exclusifs, et il est tout à fait possible qu'un visiteur ait pu mettre la figure de son dieu préféré sans forcément lui attribuer un rôle guérisseur, comme cela a déjà été signalé à propos du Mercure d'Alésia⁽¹⁴¹⁾. L'étude des divinités, des lieux de leur culte et de leurs attributs pose le problème des fonctions multiples qui leur sont attribuées : les symboles et les attributs passent sans cesse d'un dieu à un autre ; toutes les divinités se ressemblent et se distinguent à la fois, certains n'y voyant que des divinités particulières sans diffusion large⁽¹⁴²⁾.

Placé dans un sanctuaire de sources, Mercure a pu soit garder ses fonctions propres, répondant à un concept personnel du dédicant, soit les voir assimiler à celles du dieu principal honoré en ce lieu⁽¹⁴³⁾. La spécialisation du rôle des dieux est un sujet abordé par de nombreux auteurs. En Gaule, le phénomène est important car il est difficile, bien souvent, de délimiter précisément leur champ d'action. La définition des dieux de la Gaule par César semble correspondre de plus en plus à un concept méditerranéen recouvrant un ensemble plus complexe⁽¹⁴⁴⁾ : ainsi leur répartition, selon la fonction précise, fausserait-elle la conception de la religion gallo-romaine, la spécialisation des dieux étant le résultat de la diffusion des fables helléniques et de leur imagerie⁽¹⁴⁵⁾. La juxtaposition de deux divinités sur le même site ne devait pas poser de problèmes fondamentaux pour les pèlerins, qui ne voyaient qu'une même expression divine présentée sous les traits de plusieurs divinités, dont les fonctions traditionnelles spécialisées seraient étrangères au monde celte⁽¹⁴⁶⁾. Les divinités seraient alors interchangeable, la plupart pouvant assimiler les fonctions d'une autre : l'essentiel apparaît être alors le symbole représenté plutôt que le nom de la divinité⁽¹⁴⁷⁾.

Ainsi pouvons-nous percevoir deux hypothèses pour expliquer la présence d'une représentation de Mercure et de sa parèdre dans ce sanctuaire herculéen ; ou un dévot a fait le geste personnel d'honorer le dieu qui lui tenait à cœur, ou il a remercié une divinité plus abstraite⁽¹⁴⁸⁾ qui pouvait s'affirmer autant en Hercule qu'en Mercure, dont les attributions étaient semblables⁽¹⁴⁹⁾. Enfin il est nécessaire de rappeler que la présence d'une divinité près d'une source n'est pas à elle seule un critère suffisant pour lui attribuer une fonction liée aux eaux.

Un Génie. Cette sculpture (n° S.A.97) est complètement isolée. La divinité porte ce qui semble être une corne d'abondance sur le bras gauche. La main droite tient une bourse au-dessus d'un autel.

Le type de figuration d'un Génie n'est pas rare. Il faut rapprocher ce modèle des sculptures découvertes sur le *limes* germanique comme la stèle de Petterweil ou à la Saalburg par exemple. Cependant ces modèles présentent un personnage revêtu d'une tunique, tenant une corne d'abondance et, à la différence du cas présent, une patère au-dessus de l'autel.

La présence de la bourse dans l'exemple de Deneuvre peut permettre un rapprochement avec les hypothèses proposées précédemment pour Mercure.

A ces divinités taillées dans la pierre, il faut ajouter 3 petits ex-voto figurant d'autres divinités : 1 Victoire, 1 Mars en plomb sur lesquels nous reviendrons, et 1 statuette en céramique blanche représentant Jupiter-Taranis dont l'explication est comparable aux précédentes. Rappelons cependant qu'à de nombreuses reprises l'archéologie a livré des témoignages du lien entre deux divinités comme à Willingham-Fen pour la Bretagne, ou sur une enseigne militaire découverte en Alsace à Strasbourg.

Les déesses. La manifestation divine exprimée par la source avait aussi une autre forme, celle des divinités féminines qui ne semblaient pas empiéter sur les fonctions d'Hercule⁽¹⁵⁰⁾, mais les compléter en évoquant quelques principes supplémentaires. Sur les sept représentations de divinités féminines, une seule est intacte (S.A.52), une autre (S.A.330) permet une analyse assez précise ; les autres éléments sculptés sont trop fragmentaires pour être identifiables : deux bas de stèles, deux têtes et un autel très abîmé.

La recherche sur les représentations de déesses dans le sanctuaire d'Hercule se fondera essentiellement sur les deux premières statues. La stèle complète donne à voir une forme assez majestueuse, au visage très doux, elle tient à la main un objet qui a pu être identifié comme étant un vase tenu par le col ; la seconde comporte le même attribut duquel se répand de l'eau : celle-ci est

figurée sous forme d'une colonne striée dans le premier cas et d'une torsade pour l'autre ⁽¹⁵¹⁾. Dans les deux cas nous sommes en présence d'une représentation de la source traduite par une déesse : le vase d'où l'eau s'écoule symbolise la source sortant de la terre. Ces figurations dont l'une peut être remplacée avec certitude près du bassin B.P.I., rappelle le dessin de la coupe d'Otanez où une divinité de source, s'appuie sur une urne d'où jaillit de l'eau ⁽¹⁵²⁾. Elles sont l'expression complémentaire du dieu Hercule, illustration des vertus de l'eau fécondée par la terre. Cette relation entre un dieu céleste et une déesse a été confirmée par de nombreuses recherches dans les sanctuaires de source, les hommes d'autrefois ayant attribués les eaux à une divinité céleste et à la terre, les deux divinités étant invoquées simultanément ⁽¹⁵³⁾, comme c'est le cas à Lhuis (Ain), à Essarois ⁽¹⁵⁴⁾ ou à Hochscheid par exemple. Le lien entre ces deux types de divinités est à rattacher au cycle de l'eau, dont nous avons parlé plus haut ⁽¹⁵⁵⁾ : la déesse représente la Terre et les pèlerins lui attribuent des qualités de fertilité, de fécondité et donc de santé ; il peut s'agir d'une déesse-mère, dont les noms et les formes sont multiples, accompagnée d'un dieu dont les fonctions sont toujours les mêmes ⁽¹⁵⁶⁾. Cette dualité est d'ailleurs une des caractéristiques de la religion en Gaule, de nombreuses représentations de tels couples sur un même bas-relief ayant été retrouvées.

Deux hypothèses peuvent être émises : les deux divinités représentent deux principes différents, mais avec des fonctions complémentaires, ou bien les deux divinités s'adressent à deux catégories différentes de pèlerins ⁽¹⁵⁷⁾. En fonction de ce qui a été dit plus haut, il semble que la première théorie soit la plus fondée. Ces déesses devaient avoir un rôle guérisseur comme l'indiquent des mentions dans différents sanctuaires, dont celui des Sablons à Metz. A Deneuvre, une inscription sur un socle de statue donne une indication : on peut y lire *PRO SALVTE*, « pour le salut de ». Il se peut qu'on puisse rattacher cette donnée épigraphique, trouvée près du bassin B.P.I., à la déesse de la source : malheureusement la statue qui surmontait ce socle a disparu et n'a pu être retrouvée à ce jour ; cependant leur rôle devait être complémentaire à celui du dieu principal. En Gaule, Hercule apparaît peu avec une parèdre : on connaît un monument à Saintes où Hercule est représenté avec une femme debout tenant un objet indéterminé ⁽¹⁵⁸⁾, à Glanum où son temple jouxtait celui de Valetudo ⁽¹⁵⁹⁾, et il est en compagnie de trois déesses à Lamerey ⁽¹⁶⁰⁾. Le lien entre les deux divinités et leur rôle respectif reste à préciser pour comprendre le rôle de l'un et de l'autre dans les pratiques religieuses ayant cours dans le sanctuaire.

La présence des déesses de sources est attestée près du bassin B.P.I. et elle est supposée près du bassin B.P.III. : il semble qu'une figure anthropomorphique ait été placée auprès de chaque source pour la figurer. La question reste posée de savoir si le culte des déesses et d'Hercule a été créé simultanément, postérieurement ou antérieurement. Seul le style des stèles peut nous orienter en ce domaine, car l'implantation des statues fait que leur base traverse les différentes couches archéologiques : la stylistique fait penser à des représentations datant du milieu du II^e siècle ⁽¹⁶¹⁾, mais cela ne clarifie en rien le problème posé, sinon que de nombreuses stèles herculéennes sont de cette période ; d'autre part ces reliefs et ceux d'Hercule étaient encore exposés au Bas-Empire puisqu'ils étaient couchés sur un sol daté de cette époque. On peut donc dire que les cultes des deux divinités sont certains depuis le milieu du II^e siècle ap. J.C. jusqu'à la disparition du sanctuaire, et que leur apparition semble simultanée.

Le nom de ces divinités féminines reste mystérieux, aucun élément épigraphique ne permettant de le préciser, mais si nous les comparons à d'autres stèles, nous pouvons tirer quelques enseignements sur leur identification possible. Si nous nous référons à la statue de Glanum dont les draperies tombent jusqu'à terre, couvrant les jambes et ne laissant apparaître que l'extrémité des pieds chaussés de sandales, on peut penser à Valetudo comme à Hygie ⁽¹⁶²⁾. Or le culte d'Hygie est relativement peu fréquent en Gaule ⁽¹⁶³⁾ et il semble plus prudent de se tourner vers des divinités féminines honorées près des sources dans le nord-est de la Gaule. Elles sont considérées comme des Nymphes, elles ne portent que rarement ce nom, mais des appellations très diverses indiquent soit un caractère romain très marqué, soit un caractère local. Dans la première catégorie, sont présentes :

- Vénus : ses différentes représentations sont dans leur quasi totalité des céramiques ⁽¹⁶⁴⁾. Elles ont été retrouvées en grand nombre dans les sanctuaires de source, et certains auteurs l'ont désignée comme « la déesse des eaux ». Cette possibilité d'identification se heurte cependant à la

différence des figurations, les personnages féminins des stèles du sanctuaire portant des vêtements dont le caractère s'accorde mal à l'image habituelle de Vénus ⁽¹⁶⁵⁾.

- Diane : sa présence est confirmée dans de nombreux sites en liaison avec Apollon ⁽¹⁶⁶⁾ ; elle aurait peu à peu remplacé Sirona ⁽¹⁶⁷⁾. Aucun élément ne permet d'attribuer les stèles à cette déesse, mais son culte commun à celui d'Hercule était attesté à Rome.

- Minerve : son culte est confirmé près d'un certain nombre de sources : à Nîmes, à Aix-en-Provence, à Saint-Longey, à Crain, à Wiesbaden, à Baden-Baden, à Hofstadte-les-Alost ou à Bath ⁽¹⁶⁸⁾ et peut-être à Lunéville ⁽¹⁶⁹⁾. Dans ce cas aussi, l'absence d'attributs précis et la représentation de la déesse ne correspondent pas au canon traditionnel de Minerve.

Dans la deuxième catégorie, les possibilités sont nombreuses, les noms topiques de déesses de sources étant très variés. Si nous nous en tenons à l'est de la Gaule, on retrouve essentiellement :

- Bricia : honorée à Luxeuil ⁽¹⁷⁰⁾ son nom reste localisé et ne paraît pas connu dans d'autres sanctuaires.

- Damona : parèdre de Borvo ⁽¹⁷¹⁾ à Bourbonne-les-Bains, elle est aussi présente à Arnay-le-Duc, Bourbon-Lancy et à Alésia dans le sanctuaire d'Apollon Moritasgus ⁽¹⁷²⁾. Son nom est donc plus répandu que celui de la déesse précédente, mais rien ne permet de rattacher ce nom aux stèles de Deneuvre.

- Sirona : c'est la déesse de source dont le nom est le plus connu. Elle est surtout honorée dans la Gaule de l'est et le pays rhénan : une inscription à Vienne la cite en compagnie de dieux romains (Jupiter, Apollon et Esculape) ⁽¹⁷³⁾. Elle est présente près des sources assez proches de Deneuvre : Luxeuil, Freyming (Moselle), Graux (Vosges). L'image de la déesse découverte à Hochscheid permet une approche plus précise du type de divinité que peut être Sirona ⁽¹⁷⁴⁾. La déesse est drapée, portant un diadème (ce n'est pas le cas à Freyming où elle tient un serpent enroulé sur son avant-bras droit et une coupe portant trois fruits, dans la main gauche). Enfin à Bordeaux, elle est associée à Hercule ⁽¹⁷⁵⁾. Les sculptures de Deneuvre se rapprocheraient de celle de Sirona, par le style, en particulier par l'aspect bienveillant du visage et par le traitement du drapé. Il est intéressant aussi de noter la présence de ses représentations aux côtés de dieux spécifiquement romains, ce qui est le cas ici avec Hercule.

Il est donc difficile d'identifier précisément les déesses de sources trouvées à Deneuvre. Leur seul attribut, un vase d'où s'écoule de l'eau, étant relativement peu fréquent (le cas existe à Scarpone). Par l'attitude, elles se rapprochent de la Nympe de Cussy, et par le style de la Sirona de Hochscheid. Enfin, le personnage féminin de la stèle S.A.52 a le sein dénudé ce qui rappelle certaines figures de Nymphes et de déesses-mères ; c'est vraisemblablement ces dernières qui sont la référence commune de toutes ces divinités féminines aux appellations multiples ⁽¹⁷⁶⁾ ; cette déesse dispensatrice des fruits de la terre préside à toutes les forces de régénération de la nature ⁽¹⁷⁷⁾. Ces stèles peuvent donc apparaître comme les statues du culte, dressées près des sources pour incarner les vertus de la Terre aux côtés d'une divinité céleste.

Aux origines du culte herculéen. Hercule n'était pas cité dans la liste des grands dieux honorés par les Gaulois faite par Jules César ⁽¹⁷⁸⁾. Pourtant, son culte est l'un des plus importants de la Gaule. Son choix comme dieu principal d'un sanctuaire de source est rare. Il semble donc nécessaire d'analyser ses fonctions dans le monde romain pour dégager les structures de son culte.

La nature de la divinité romaine. Hercule est omniprésent dans la statuaire du site. Les différentes statues dont le nombre devrait au moins atteindre le chiffre de quatre-vingt-quinze reliefs ont un aspect relativement classique : Hercule est pratiquement toujours représenté tenant sa massue et la peau de lion ⁽¹⁷⁹⁾. En analysant ces données, on peut donc remarquer, en tenant compte des reliefs suffisamment complets, que la massue est présente sur la totalité des figurations, la peau de lion n'est absente que sur deux stèles (S.A.89 pour laquelle un doute peut subsister et S.A.241) ; le carquois n'est indiqué que sur quatre sculptures (S.A.10, A.A.267, S.E.268 et A.A.338), enfin sur une stèle le dieu tient une patère au-dessus d'un autel (S.A.129).

Les représentations d'Hercule à travers la Gaule montrent la ferveur dont il était l'objet. Cependant, il faut rechercher dans les figurations proposées l'aspect romain, et peut-être les traditions celtiques qu'il recouvre, à travers les images et les inscriptions dont le plus grand nombre a été retrouvé dans la Gaule du nord-est et les zones rhénanes : les Romains ont imposé en Gaule leurs divinités importées par les soldats et les commerçants qui dressèrent leurs effigies partout où ils étaient ⁽¹⁸⁰⁾. Une partie de ces traits proprement romains ⁽¹⁸¹⁾ paraissent correspondre aux aspirations des Gallo-romains. A Deneuvre, le nombre de représentations très classiques, comme d'ailleurs pour l'ensemble de la Gaule, montre que les dédicants pouvaient accueillir Hercule sans modification extérieure importante, à la différence de Mercure ou de Jupiter dont les images ont été très sensiblement modifiées par les Gallo-romains ⁽¹⁸²⁾.

Sa fonction traditionnelle relève de la force et de la guerre, mais il a rarement été invoqué pour cela, même si son culte a souvent été lié à la présence de soldats. La confusion entre Mars et Hercule a même paru exister dans l'esprit des Romains ⁽¹⁸³⁾ ; à une certaine époque, Hercule fut considéré comme le dieu de la victoire, Mars étant celui de la guerre ⁽¹⁸⁴⁾. Auguste modifia ces attributions en donnant à Mars toutes les compétences liées à la guerre, le culte d'Hercule se développant autour des thèmes de ses douze travaux légendaires ⁽¹⁸⁵⁾ ; éclipsé par Mars dans le rôle militaire, Hercule va se replier sur des fonctions liées tant au monde souterrain ⁽¹⁸⁶⁾ qu'à la fécondité. Ces fonctions sont issues de sa réputation de tueur de monstres exprimée par la légende héracléenne ⁽¹⁸⁷⁾ ; cette qualité, gardée dans les mémoires comme le symbole de la force ⁽¹⁸⁸⁾, est en réalité celle d'un bienfaiteur de l'humanité. Son culte se développa sur ces nouvelles bases, développé par de nombreux empereurs (Caligula, Néron, Domitien et Commode s'y identifièrent) ⁽¹⁸⁹⁾, en particulier Trajan et surtout Antonin, apparaissant à partir du III^e siècle comme le dieu du loyalisme des provinces ⁽¹⁹⁰⁾. L'inscription *IN H.D.D* sur le montant de la stèle S.E.115 se place sans doute dans ce cadre. Hercule a retrouvé ainsi ses racines profondes issues de son culte à Rome. Le héros avait réussi à s'implanter à Rome très tôt ⁽¹⁹¹⁾, et son temple était sur le forum Boarium. Dès l'origine son rôle se place sur plusieurs plans :

- des fonctions oraculaires, comme dans le sanctuaire de Tibur ⁽¹⁹²⁾ ; le relief d'Ostie le montrant sacrifiant en était sans doute l'expression ;
- des fonctions curatives, contre les épidémies et les fléaux naturels ⁽¹⁹³⁾ ;
- des fonctions de protection ⁽¹⁹⁴⁾, en particulier pour des athlètes ;
- des fonctions de dispensateur de l'abondance ⁽¹⁹⁵⁾ ;
- des fonctions chthoniennes ⁽¹⁹⁶⁾ ;
- des fonctions purificatrices ⁽¹⁹⁷⁾.

Ce dieu de la force a donc des attributions dépassant ce simple aspect, exprimées par des symboles dont il est pourvu dans le sanctuaire de Deneuvre. Il est d'une part vainqueur de monstres, comme l'indiquent sa massue et la peau de lion ⁽¹⁹⁸⁾ ; nous avons vu que pratiquement toutes les figures du dieu présentent ces attributs accompagnés parfois du carquois ; l'essentiel des valeurs reconnues à Hercule découle de ce rôle montrant sa lutte victorieuse contre les fléaux qui menacent l'humanité à travers des mythes simples propres à frapper l'imagination populaire ⁽¹⁹⁹⁾ ; d'autre part, divinité de la fécondité, il porte sur un certain nombre de reliefs des pommes dans la main droite (S.E.268, A.A.276, A.A.302, A.A.338, A.A.356) ; cet aspect de sa personnalité est un rappel de la légende des pommes d'or du jardin des Hespérides ⁽²⁰⁰⁾ épisode de ses exploits qui peut faire l'objet d'une double interprétation selon J. Bayet ⁽²⁰¹⁾ ; image de la fécondité, il faut y voir aussi les fruits de l'immortalité, à relier à l'aspect chthonien du dieu.

On peut supposer que l'Hercule de Deneuvre correspondait en partie à ces fonctions. Nous analyserons plus en détail tous les aspects liés à cette action dans le paragraphe suivant, en les reliant à certains attributs complémentaires. Le choix de cette divinité romaine, très classique, peut se comprendre dans le contexte gallo-romain de Deneuvre. Ce bourg se caractérise par une forte romanisation dont le développement est symbolisé par la tour du Bacha ⁽²⁰²⁾. Cet apport gréco-romain se marque par le type de dieu choisi pour le sanctuaire, mais aussi par la facture des statues tranchant sur les autres reliefs découverts dans la vallée de la Meurthe. En effet, ce style, inspiré de la tradition gréco-romaine, ne se retrouve que rarement dans la sculpture des environs immédiats de

Deneuvre d'un aspect beaucoup plus rustique. Cela peut donc expliquer le choix du dieu Hercule, dieu principal de ce sanctuaire comme le prouvent les dédicaces faites presque en totalité en son honneur. On peut aussi supposer qu'il a gardé beaucoup de ses fonctions originelles, malgré l'implantation dans un milieu celte. Mais, si les dieux peuvent avoir subi d'innombrables avatars, leur essence subsiste ⁽²⁰³⁾.

Les assimilations aux dieux celtiques. Hercule était présent depuis longtemps dans la tradition celtique, dans deux témoignages classiques : une partie des travaux d'Hercule s'était déroulée dans le sud de la Gaule, lors de l'épisode de l'enlèvement des bœufs de Geryon et de la lutte des héros avec le tyran Tauriscus ⁽²⁰⁴⁾. D'autre part Lucien a laissé un texte, abondamment cité, présentant un dieu correspondant à Hercule appelé Ogmios ⁽²⁰⁵⁾, mais aucune effigie de ce dieu n'a été retrouvée avec certitude, ce qui permettrait la mise en relation des deux divinités par leurs attributs. Enfin, Hercule semble attesté par l'iconographie dans l'imagerie celtique, puisque son combat contre le lion de Némée semble représenté sur le chaudron de Gundestrup ⁽²⁰⁶⁾.

La religion gallo-romaine a assimilé, du moins en partie, les dieux de la Gaule à ceux du conquérant romain. Le synchrétisme entre les divinités romaines et celtiques a favorisé les tentatives d'identification de dieux gaulois sous leur nouvelle enveloppe : Hercule n'a pas échappé à ces recherches, qui l'ont assimilé à plusieurs divinités celtiques différentes :

- Ogmios : l'assimilation à partir du texte de Lucien a été faite très fréquemment. Dans la mythologie celtique le dieu Ogma est un homme fort, ayant une fonction guerrière, mais aussi intellectuelle. Ces attributions le rapprochaient d'un « dieu du type Hercule-Mars » ⁽²⁰⁷⁾. Des fonctions chthoniennes lui sont aussi attribuées ⁽²⁰⁸⁾, et son effigie orne la stèle de Nickenich. Il semble aussi avoir un rôle de protection contre les puissances du mal ⁽²⁰⁹⁾, ce qui le rapprocherait de son correspondant romain, une inscription associant leurs deux noms ⁽²¹⁰⁾.

- Sucellus : dieu chthonien, certaines représentations le montrent portant son maillet et couvert d'une peau d'animal, et une fois avec la massue. Son rôle est symbole de la mort, de la fécondité ⁽²¹¹⁾. La comparaison par les tâches et les attributs rapproche ce dieu d'Hercule, mais aussi de Mercure. Adoré dans la Gaule de l'Est, ce dieu s'est donc vu attribuer parfois des signes propres à Hercule ⁽²¹²⁾. La tête d'animal de la famille des canidés remplaçant celle du lion sur l'autel A.A.276 pourrait confirmer cette assimilation, si l'on donne à sa présence une valeur religieuse, et non pas simplement technique.

- Esus : nommé par Lucain, son effigie a été retrouvée sur quelques reliefs et son nom dans quelques inscriptions où il était associé à Mars et à Mercure. Armé d'une serpe, il est possible qu'il ait été confondu avec un dieu doué de la force physique, Mars ou Hercule ⁽²¹³⁾. Il est considéré comme un dieu de la terre ⁽²¹⁴⁾, un dieu de la nature lié à l'agriculture ⁽²¹⁵⁾ ou l'un des dieux principaux de la Gaule ⁽²¹⁶⁾.

- Smertrios : ce dieu celtique a un caractère militaire, et fécondant ⁽²¹⁷⁾. Il est présenté sur le pilier des Nautes armé d'une massue (ou d'un symbole de l'éclair) luttant contre un serpent, ce qui a fait assimiler à Hercule ce dieu fort et pourvoyeur, tueur de monstres ⁽²¹⁸⁾. Il peut aussi apparaître comme triomphateur de la mort ⁽²¹⁹⁾. Hercule a des traits communs avec cette divinité (aspect, attitude, attribut) dont l'iconographie aurait repris les traits de son modèle gréco-romain ⁽²²⁰⁾ ; en ce cas Hercule serait un avatar gallo-romain de Smertrios, un équivalent du dieu indigène, et le plus anciennement confondu avec lui ⁽²²¹⁾.

En reportant les fonctions traditionnelles d'Hercule à celles de ces divinités celtiques, des similitudes apparaissent non pas avec l'une, mais avec l'ensemble de celles-ci. Certains de ces dieux (Smertrios, Esus) sont très proches et Hercule s'avère être leur substitut le plus précis ⁽²²²⁾. Cependant, aucun élément sculpté ni épigraphique ne permet de relier précisément l'Hercule de Deneuvre à l'une de ces divinités, transfiguration du mythe de Dagda « le dieu bon » ⁽²²³⁾.

L'Hercule de Deneuvre. Si le dieu romain s'est substitué à une divinité indigène, en reprenant ses fonctions, il a dû garder des éléments de son prédécesseur ⁽²²⁴⁾. Aussi, l'identification précise du principe religieux honoré à Deneuvre est-elle un aspect du problème général de la

compréhension de la religion gallo-romaine où l'assimilation des divinités celtiques et la répartition des fonctions entre les divinités humanisées du panthéon gréco-romain posent de nombreuses questions.

Les Gallo-romains sont restés imprécis dans le choix de leurs divinités car celles qu'ils choisissaient avaient des analogies avec plusieurs divinités romaines⁽²²⁵⁾, le choix ne représentant pas fondamentalement le principe gréco-romain qu'il donne à voir⁽²²⁶⁾. Les Gallo-romains ont pratiqué l'interprétation indigène⁽²²⁷⁾ qui rend l'analyse des détails des représentations classiques d'autant plus importante que leur reconnaissance sous l'aspect monumental gréco-romain révèle une grande confusion de leurs attributions. Il apparaît donc que le choix d'un dieu honoré dans un sanctuaire ne répond pas seulement à un type de représentation, mais surtout à un principe religieux complexe, où les éléments celtique et romain sont liés, mais aussi où les fonctions souhaitées ne sont pas forcément en symbiose avec l'acceptation classique qui en est faite. Le culte d'Hercule, développé en Gaule Belgique et dans les provinces de Germanie, correspondait peut-être à une ou plusieurs divinités gauloises⁽²²⁸⁾ ; mais il est possible aussi que ce dieu romain, tout en recouvrant un homologue celtique, ait été l'illustration de la romanisation plus poussée de ces régions⁽²²⁹⁾. Le développement de sa légende et de son culte a été important et assimilé par les Gaulois : C. Jullian rapportant un texte d'Ammien Marcellin, souligne l'abondance des figurations des mythes herculéens⁽²³⁰⁾. La présence d'Hercule est attestée chez les Leuques et les Médiomatrices comme à Norroy (Hercule Saxanus), à Cutry, à Toul, à Thil⁽²³¹⁾, à Uriménil, à Lamerey, à Soulosse⁽²³²⁾, à Metz, à Merten⁽²³³⁾. Des attributs assimilables à ceux d'Hercule ont permis de faire la liaison entre ce dieu et des figurations indigènes, comme le dieu Vosegus du sanctuaire du Donon⁽²³⁴⁾, ou sur le bas-relief du Freckenfeld⁽²³⁵⁾.

Les origines du culte de Deneuvre. Les critères de la préférence d'Hercule comme dieu de ce sanctuaire peuvent donc s'expliquer soit par le choix des fonctions de l'Hercule romain pour son rôle de dieu bienfaisant et destructeur de monstres⁽²³⁶⁾, soit par l'assimilation à une ou plusieurs divinités celtiques dont les qualités sont proches de celles de l'Hercule romain, soit par un culte importé par des légionnaires qui honoraient ce dieu dans leurs garnisons rhénanes : en effet, si Hercule n'est pas un dieu de la guerre à proprement parler, son culte a été très développé dans l'armée, ce qui explique la fréquence de sa présence dans les régions proches du *limes*⁽²³⁷⁾. Mais ce dernier point apparaît en contradiction avec le fait que l'intérieur de la Gaule était dépourvu de garnisons, ou peu s'en faut : le stationnement de militaires à l'époque éventuelle de la création du sanctuaire paraît donc anachronique a priori. Cependant, il est possible qu'un détachement de bénéficiaires⁽²³⁸⁾ ait occupé le *burgus* construit à Deneuvre, et connu actuellement sous le nom de la tour du Bacha, après le règne de Marc-Aurèle. La découverte d'un fer de lance, rappelant un objet propre aux militaires⁽²³⁹⁾, parmi les objets retrouvés dans le sanctuaire pourrait appuyer cette thèse. Leur présence aurait ainsi favorisé la création et le développement du culte de ce dieu.

L'Hercule de Deneuvre est un témoin de la romanisation de cette région : il porte les attributs traditionnels et, pour l'essentiel, se réfère à une plastique gréco-romaine. Le redéploiement de la vénération pour ce dieu reconnu comme culte impérial à partir d'Antonin peut aussi expliquer son choix dans le sanctuaire.

Il était par ailleurs un dieu connu en Gaule à travers sa légende et devenu très populaire⁽²⁴⁰⁾ ; il ne représente pas seulement un modèle gréco-romain, mais un principe religieux plus universel dans lequel ses fidèles retrouvent des valeurs religieuses plus locales, et plus impliquées dans la tradition de leur culture d'origine. Mais le dieu est toujours et partout le héros armé de sa massue et vêtu de la peau de lion⁽²⁴¹⁾. Ce dieu, tueur de monstres, après avoir purifié la terre est un symbole de la souffrance invoqué pour éviter les malheurs⁽²⁴²⁾ et voué à la guérison de l'humanité⁽²⁴³⁾. A Deneuvre, quelques détails sur les sculptures pourraient rappeler une origine celtique du culte ; son caractère classique restant prépondérant ; il répond donc aux caractéristiques du dieu romain, car même si son rôle salutaire est limité en Gaule, cette fonction était une des bases du culte de l'Hercule gréco-romain.

Hercule dieu des eaux. Le sanctuaire de Deneuvre contient, nous l'avons vu, la représentation de plusieurs divinités : Mercure, des déesses anonymes, et surtout Hercule. Sa présence et sa

prééminence ne peuvent s'expliquer que par son rôle central dans les rites du sanctuaire. Ses fonctions de dieu de source, et sa capacité salubre, en particulier à guérir, ne sont pas fondamentalement opposées à la tradition herculéenne, mais l'apport de Deneuvre développe ce rôle original en Gaule et précise certains principes cultuels en usage dans les sanctuaires de ce type.

Hercule dieu de la source. Hercule ne fait pas partie des dieux à qui sont habituellement dédiés les sanctuaires de sources. Ce rôle a été le plus souvent confié à Apollon, que César présentait déjà comme une transposition du dieu guérisseur des Gaulois. Bien souvent d'ailleurs celui-ci a été pourvu d'un surnom d'origine celtique⁽²⁴⁴⁾ tel Borvo : son culte était très développé et la Gaule a donné à ce dieu sa spécificité thermale ; s'il n'était pas le seul dieu invoqué dans les sanctuaires de sources, il en restait le plus invoqué. D'autres divinités se rencontrent aussi dans ces centres religieux : Jupiter, Mercure, et surtout Mars dont le culte en ce domaine se rencontre en Gaule, en Bretagne et en Germanie⁽²⁴⁵⁾. Bien souvent les divinités de sources ne portent qu'un nom indigène, sans référence à un équivalent romain⁽²⁴⁶⁾, et leur forme est multiple. Les exemples du culte d'Hercule rendu dans les sanctuaires des eaux sont plus limités ; lorsqu'on le trouve, il semble être une divinité secondaire ayant un lien plus ou moins lâche avec le culte principal. Or, à Deneuvre, toutes les preuves sont réunies pour montrer qu'il s'agit d'un culte de source dédié à Hercule, considéré comme le dieu principal. Les éléments soutenant cette hypothèse sont nombreux : les ex-voto sculptés qui le représentent sont les plus nombreux, la presque totalité des inscriptions s'y réfèrent, les stèles alignées ne comportaient que ses figurations et semblaient former une ligne protégeant le centre du lieu de culte ; des témoignages restés en place au bord de deux bassins, rappelaient directement la présence de la divinité : derrière le bassin B.P.II., une stèle le représentait s'appuyant sur sa massue et portant la peau du lion. Une inscription sur le pourtour précisait la divinité qu'il convenait d'honorer⁽²⁴⁷⁾ ; derrière le bassin B.P.III., un autel à double coupelle portait l'inscription à Hercule suivie du nom du dédicant. Ainsi, par leur présence, cette stèle et cette inscription mettaient Hercule en liaison avec la source ; le pèlerin ne pouvait ignorer que les eaux du sanctuaire, même si elles étaient figurées par une déesse, relevaient directement du dieu, sous la protection duquel il faisait ses ablutions. Il semble probable que la grande plaque I.90 remplissait le même rôle près du bassin B.P.I.

Hercule a toujours eu des liens avec les sources et les eaux, en relation avec des fonctions curatives. L'Hercule des Etrusques avait déjà fait jaillir des sources⁽²⁴⁸⁾ et il fut considéré comme le maître des sources chaudes⁽²⁴⁹⁾. Regardé comme dieu des sources par les Romains, il était banal pour eux de l'honorer en plaçant ses effigies dans les sites centrés sur l'eau⁽²⁵⁰⁾. Son culte était très répandu et on lui attribue des sanctuaires en Grèce, en Messénie et aux Thermopyles, en Afrique, en Sicile, en Dacie⁽²⁵¹⁾ et bien sûr en Italie⁽²⁵²⁾. Dès la légende herculéenne, ce lien avec le dieu était établi ; il fut développé pour devenir une de ses fonctions normales dans le monde méditerranéen⁽²⁵³⁾.

En revanche, dans l'Occident romain, cette fonction fut occultée pour ne plus paraître qu'exceptionnellement. La présence d'Hercule a été notée dans différents sanctuaires des eaux à Bath⁽²⁵⁴⁾ en Bretagne, au Mont-Dore⁽²⁵⁵⁾, à Pelm⁽²⁵⁶⁾, à Dombourg⁽²⁵⁷⁾, à Saint-Rémy-de-Provence⁽²⁵⁸⁾, peut-être à Chaligny⁽²⁵⁹⁾, aux Sources de la Seine⁽²⁶⁰⁾, aux Fontaines Salées⁽²⁶¹⁾, à Vichy⁽²⁶²⁾, à Entrains⁽²⁶³⁾, aux Bolards⁽²⁶⁴⁾, peut-être à Trouhans⁽²⁶⁵⁾, Nettersheim et Cologne⁽²⁶⁶⁾. Sa présence est signalée aussi à Aix-les-Bains⁽²⁶⁷⁾, mais cette identification prête à caution⁽²⁶⁸⁾. Enfin on cite le dieu près d'une source à Aignay-le-Duc et à Duesnes⁽²⁶⁹⁾. La figure d'Hercule est donc attestée auprès de nombreuses sources. Son rôle à Deneuvre, en fonction de ce qui a été expliqué plus haut, est de représenter les forces célestes fécondées par la terre⁽²⁷⁰⁾.

Le recours à Hercule pose cependant le problème du lien avec les origines de son culte. Il a en effet, par bien des aspects, un côté chthonien et infernal, en particulier comme dieu des eaux. L'origine souterraine des sources justifiait ce patronage : l'une d'elles coulait dans les Enfers, et elle était donc en liaison avec le royaume des morts⁽²⁷¹⁾. Hercule pouvait recouvrir une autre entité, et il est possible de faire le rapprochement dans ses fonctions avec le Dagda de la mythologie celtique dont la massue dispensatrice de vie et de mort⁽²⁷²⁾ est une arme pour combattre les démons⁽²⁷³⁾. Hercule a semble-t-il constamment gardé des fonctions célestes et chthoniennes. C'est donc un dieu intermédiaire, comme l'indiquait J.J. Hatt : son rôle est d'être un intercesseur, un médiateur entre

principes divins, entre le monde supérieur et le monde souterrain ⁽²⁷⁴⁾. La séparation stricte entre dieux célestes et infernaux n'est d'ailleurs pas toujours nette, les deux séries de divinités ne sont pas entièrement distinctes, et mêmes, elles coïncident en grande partie, plusieurs divinités figurant dans l'une et l'autre ⁽²⁷⁵⁾.

Il est vraisemblable qu'à Deneuvre, la juxtaposition de ces deux fonctions explique son choix comme principe honoré dans le sanctuaire de source. Une stèle semble lier directement le dieu à la source : elle représente Hercule au repos avec sa massue, la peau du lion et dans la main un objet arrondi, malheureusement détérioré (S.A.5). Il est possible qu'il s'agisse d'une cruche, auquel cas ce type de représentation pourrait se rattacher à l'Hercule à la coupe figuré en Italie et en Grèce ⁽²⁷⁶⁾. Cette image pourrait être rapprochée de celle de la déesse de la source tenant aussi un vase et donnerait à Hercule une relation privilégiée avec les eaux. On connaît des stèles de ce type dans le sanctuaire de la source de Duesnes ⁽²⁷⁷⁾ et à Glanum ⁽²⁷⁸⁾. Ce symbole d'Hercule dieu de l'eau est à rattacher à deux reliefs semblant indiquer le lien entre le monde sidéral et le monde infernal. Ils présentent Hercule tenant sa massue, la peau de lion et un serpent dans la main gauche (stèles S.A.241 et S.A.8). La relation entre Hercule et les serpents ou dragons, est attestée par sa légende et son culte, et tiennent au caractère chthonien et infernal du dieu : les serpents envoyés contre Hercule enfant, le serpent protégeant la source des enfers, le serpent du jardin des Hespérides ou la lutte contre l'Hydre en sont quelques exemples ⁽²⁷⁹⁾.

A Deneuvre, cette figuration pourrait représenter l'épisode de la légende montrant Hercule enfant étranglant les serpents envoyés pour le tuer. Cette présentation existe dans les reliefs de la Gaule ⁽²⁸⁰⁾, mais cette interprétation se heurte à plusieurs contradictions à savoir que sur ces figurations, Hercule est toujours représenté enfant, imberbe, ce qui n'est pas le cas à Deneuvre où le dieu est présenté adulte, barbu. D'autre part, les serpents dont le corps pend ⁽²⁸¹⁾ ont visiblement été tués par le jeune héros. Cette image n'a pas sa place à Deneuvre. Le serpent est tenu de la main gauche, mais il n'y a pas trace de combat entre les deux protagonistes, puisque sur la stèle (S.A.8), Hercule est représenté au repos. Cette association relève donc d'une autre conception, le lien entre Hercule et le serpent n'étant pas oppositionnel mais complémentaire. Sur un certain nombre de reliefs figurant Hercule, le dieu tient un serpent : citons un petit bronze de Chiusi ⁽²⁸²⁾, une statue de Lambèse ⁽²⁸³⁾, des stèles à Metz ⁽²⁸⁴⁾, à Escolives ⁽²⁸⁵⁾, à Vienne-au-Val ⁽²⁸⁶⁾, à Compiègne ⁽²⁸⁷⁾, sans doute à Vignory ⁽²⁸⁸⁾ et à Genicai ⁽²⁸⁹⁾. Cette représentation, sans être conséquente, existe et il faut chercher ici le symbole religieux représenté par ce serpent. Le thème du serpent est souvent figuré sur des reliefs gallo-romains en compagnie de divinités très diverses : des dieux romains comme Mercure à Beauvais, Saalburg et Nérès ⁽²⁹⁰⁾, Mars à Mavilly, Lypiatt Park South Broom ⁽²⁹¹⁾, et Sainte-Sabine, Esculape à Vichy ⁽²⁹²⁾, Jupiter à Vaison et Seguret ⁽²⁹³⁾ ; des divinités celtiques comme à Blain, Arlon, Dennevy, Pouilly, Lantilly, Sireuil, Paris (sur le pilier des Nautes ⁽²⁹⁴⁾), Gundestrup sur le chaudron ⁽²⁹⁵⁾, à Gilly-sur-Loire, à Nîmes, à Comminges, à Vienne, à Illkley et Vendœuvres ⁽²⁹⁶⁾. De nombreuses déesses ont aussi cet attribut telle Hygie, Sirona, Damona et de nombreuses divinités locales, ainsi que des déesses-mères ⁽²⁹⁷⁾.

Le serpent était donc un symbole fréquent et très ancien dans l'iconographie gallo-romaine ⁽²⁹⁸⁾, dont l'origine est à rechercher dans la culture gréco-romaine, mais aussi celtique. Dans la première, les représentations d'Esculape ont souvent été accompagnées de serpents dont la présence figure aussi sur le caducée de Mercure. Nous avons vu que son rôle a aussi été attesté dans la légende d'Hercule avec les épisodes de sa descente aux enfers et du jardin des Hespérides ⁽²⁹⁹⁾. Pour la seconde, le chaudron de Gundestrup souligne le rôle du serpent dans la mythologie celtique dans laquelle il est souvent représenté avec une tête de bélier, ce qui n'est pas le cas à Deneuvre. Il apparaît à plusieurs reprises sur le chaudron, précédant un cortège de guerriers et tenu dans la main gauche d'un dieu aux bois de cerf ; l'animal peut apparaître comme un symbole, autant que dieu à part entière ⁽³⁰⁰⁾. La présence du serpent dans les représentations religieuses gallo-romaines est illustrée par le pilier des Nautes de Paris et le pilier de Mavilly avec cependant une nuance dans leur fonction. Sur l'un, il se dresse face à Smertrios qui semble le combattre, jouant son rôle de destructeur du monstre. Sur l'autre, il est placé aux côtés d'une divinité dont les attributs font penser à Mars. Son attitude n'est pas agressive : il renvoie donc à un symbole lié à la divinité et caractérisant son action ⁽³⁰¹⁾.

Sa figure chthonienne a été présente dans l'iconographie non seulement comme porteuse des principes fécondants de la terre⁽³⁰²⁾, mais aussi comme le lien avec le monde des défunts, représentant l'esprit des morts et incarnant les ancêtres⁽³⁰³⁾ : la figuration d'un simple serpent pour ce symbole provient peut-être de la dégradation du modèle à tête de bélier celtique⁽³⁰⁴⁾ ou peut-être d'une assimilation à ceux du panthéon gréco-romain. Au vu de cette symbolique, sa figuration auprès de divinités honorées dans les sanctuaires des eaux n'est pas pour surprendre. Un serpent se trouve toujours dans le voisinage des eaux : ils sont l'esprit des sources, de la vie, de l'immortalité, de la fécondité⁽³⁰⁵⁾. Il est donc devenu le gardien des eaux souterraines, et leur symbole dans l'iconographie des sanctuaires : comme l'eau, le serpent était en liaison avec les forces souterraines et leur juxtaposition a dû se faire assez aisément. Son association avec les divinités des eaux est indiquée par de nombreuses statues découvertes près des sources, comme c'est le cas par exemple à Alésia, Hochscheid, Mavilly, Nérès, Vichy...⁽³⁰⁶⁾ : son rôle est bienfaisant et salutaire⁽³⁰⁷⁾, fonction qui était la sienne dans la mythologie celtique et gréco-romaine.

La figure de Deneuvre est donc conforme à cette double origine : l'Hercule au serpent est l'expression du dieu lié à la source, à ses valeurs fécondantes et bienfaitantes. L'animal, qui peut être le souvenir d'un dieu celtique, apparaît donc dans l'iconographie gallo-romaine du dieu Hercule⁽³⁰⁸⁾, comme associé et non comme ennemi, ce qui la différencie nettement du Smertrios du pilier des Nautes. Il montre dans ces attributions chthoniennes et salutaires, une communauté de nature⁽³⁰⁹⁾ avec le dieu Hercule traditionnel des Romains : ils sont en fait les images d'un même principe qui est celui de la source qui doit effacer les différents maux des hommes : comme le concept de fécondité est lié à celui de santé, le serpent est tout naturellement invoqué comme guérisseur⁽³¹⁰⁾. Le serpent accompagne la plupart des divinités qui étaient rattachées à la santé ou la médecine, tels Esculape, Hygie ou Sirona. La figure présente pourrait donc permettre de donner à Hercule de Deneuvre une fonction dans ce domaine.

Hercule, dieu salutaire. Les sources sacrées dans l'Empire romain étaient considérées comme des eaux bienfaitantes, propres à améliorer l'état du pèlerin. Il y a peu d'exemples de fontaines utilisées à des fins religieuses, n'ayant pas un parallèle médical⁽³¹¹⁾. Celui-ci n'est pas lié aux qualités de l'eau, comme nous l'avons dit plus haut⁽³¹²⁾, mais à la foi des dévots venus trouver, dans ces eaux, un réconfort à leurs maux. Dans cette optique, le rôle du dieu honoré dans ce type de sanctuaire est lié à ces fonctions : il est parfois la divinité de la source, mais il incarne aussi des principes guérisseurs. Hercule est au centre du culte de Deneuvre. C'est lui qui est principalement honoré comme le montre l'ensemble des sculptures et des inscriptions trouvées et qui lui sont consacrées. Un certain nombre de données épigraphiques éclaire les fonctions pour lesquelles il était invoqué : une inscription (I.13) porte les mots *PRO SALVTE*, invocation qui est souvent présente dans les sanctuaires de sources et qui est faite pour la conservation et la santé du dédicant. Ce bloc inscrit, mais mutilé, ne porte pas l'intitulé de la divinité à laquelle il s'adresse, mais on peut le rattacher à Hercule dont il portait peut-être une statue ; une seconde inscription (I.28) sur une plaque votive s'adresse directement à Hercule, nommément cité. On peut y lire « *PR...* » restituable en *PRO SALVTE*.

Hercule était donc invoqué pour le salut d'une personne, comme c'était la règle pour le protecteur d'un sanctuaire de source. Si les eaux de Deneuvre avaient un rôle curatif, Hercule semble être le principe recouvrant cette fonction, puisqu'il est le seul objet des invocations. L'eau permettait d'entrer en contact avec le dieu, faisant espérer au fidèle l'amélioration de son état moral ou physique. Le choix d'Hercule se réfère à son image traditionnelle romaine, en liaison avec les fonctions que nous avons déjà décrites. Chez beaucoup de peuples, le concept de lumière est proche de celui de la santé et de la force⁽³¹³⁾, et ce cas peut s'appliquer à Hercule. Il a été considéré très tôt comme bénéfique par son caractère prophylactique et purificateur : il était invoqué lors d'épidémies et de fléaux naturels⁽³¹⁴⁾. A Rome, il était souvent représenté en compagnie des divinités liées à la santé, comme Silvain, Mars ou Junon que l'on priait pour interdire l'approche des démons⁽³¹⁵⁾, ou encore Apollon avec qui il présidait au jaillissement d'eaux guérisseuses en Etrurie⁽³¹⁶⁾.

Certaines de ces fonctions liées à la fécondité sont présentes sur les représentations sculptées de Deneuvre où il est figuré tenant des pommes dans la main, symbole de fécondité qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres sanctuaires des eaux comme les Sources de la Seine, les sanctuaires de

Champlieu, d'Hochscheid et de Dombourg ⁽³¹⁷⁾. Considéré comme un dieu bienfaisant, apportant l'abondance et la protection aux hommes, il ne pouvait qu'être associé à la lutte contre la maladie. Ses capacités à vaincre les puissances du mal à travers ses travaux, ne pouvaient qu'amplifier sa force d'action dans la guérison, figurée par le serpent symbole des divinités guérisseuses dont Esculape est l'image la plus connue. Les témoignages d'Hercule dieu de la santé sont assez rares, mais répartis dans tout l'empire romain :

- En Dacie, il est surnommé « *SALVTIFER* » à Sarmizegethusa où il est associé à Esculape et aux Nymphes de même qu'à Apulum, à Ad Médiam et à Germisara ⁽³¹⁸⁾. Il est donc invoqué comme dieu salubre avec parfois l'épithète d'« *INVICTVS* », fréquente en Italie, mais plus rare dans le reste de l'Empire ⁽³¹⁹⁾. Cependant il est à noter qu'il est toujours accompagné de divinités qui ont les fonctions essentielles dans la guérison des maladies.

- En Grèce, à Haghios Phloros, dans un sanctuaire de source, Heraklés est présenté luttant contre l'Hydre, esprit du marais : dans ce site il semble lié au dieu Pamisos et participe à la lutte contre la maladie. A Hyettos, en Béotie, aurait existé un temple dédié à Heraklés guérisseur ⁽³²⁰⁾.

- En Bretagne, à Bath, Hercule voisine avec Esculape ⁽³²¹⁾.

- En Gaule enfin, ce rôle semble attesté à Vichy avec d'autres divinités (Jupiter, Mars, Diane et Esculape) ⁽³²²⁾, à Glanum, cas sur lequel nous reviendrons ; et sur le pilier de Mavilly, où sur une des faces du monument ⁽³²³⁾, il est en compagnie de divinités invoquées pour leur rôle guérisseur : ce qui indique que le culte d'Hercule est ancien puisque certains auteurs datent le relief de Mavilly à l'époque de Claude. Le rôle d'Hercule en ce domaine était donc commun, soit que certains traits romains du dieu aient déjà été connus, soit qu'il recouvre une divinité précédente, sans doute celtique, dont il a repris les fonctions. L'apport de ces données permet donc d'éclairer le culte en honneur à Deneuvre : ce culte guérisseur est assez rare, mais se rencontre surtout en Gaule. Il est déjà ancien comme le montre son existence à Rome, à Glanum et à Mavilly et ne semble pas être lié seulement à des lieux fortement imprégnés de traditions gréco-romaines (comme Glanum), mais aussi à des zones plus isolées.

Une image particulière à Deneuvre appuie ce rôle salubre. Il s'agit de têtes placées sous la massue du dieu. Sur deux stèles (S.A.II et S.E.268) et sur trois autels (A.A.355, A.A.356 et A.A.357) une tête est apparente à l'extrémité inférieure de la massue, celle-ci reposant dessus. Le style de ces têtes est différent, mais toutes ont une conception commune, car il s'agit plutôt de visage, sans cou et sans oreilles, semblant sortir de terre :

- La tête de S.A.II est barbue, sa bouche est souriante, son nez et ses yeux bien marqués. On ne distingue que la face, aucun côté du visage n'étant marqué. Elle est placée verticalement.

- La tête de S.E.268 est de caractère frustré. Les yeux sont globuleux, le nez écrasé. Le visage est imberbe. Elle regarde vers le haut.

- La tête de A.A.355 est imberbe. Le visage est assez joufflu, les yeux sont globuleux et les paupières marquées. La bouche est petite. La tête est sculptée sur le côté où des cheveux encadrant le visage sont apparents.

- La tête de A.A.356 est assez usée. Le visage est allongé, semblant barbu. Le nez est droit.

- La tête de A.A.357 est très abîmée. Sa forme est arrondie.

Pour chaque tête, le sculpteur a placé le socle symbolisant le sol à la hauteur du menton. Les visages ne sont pas stéréotypés, chacun offrant une particularité. Cette symbolique n'existe pas, semble-t-il, parmi les images connues du dieu Hercule dans le monde gréco-romain. Certains reliefs d'Hercule présentent des analogies, avec ce type, mais aucun ne correspond exactement. Citons les Hercule de Lamerey, de Udelfangen ⁽³²⁴⁾ où il est possible de reconnaître une pomme sous la massue ; celui de Trèves et ceux de Worms ont la massue posée sur un autel ⁽³²⁵⁾. Un autre cas est plus intéressant, quoique la composition de la figuration soit très différente de celle de Deneuvre : il s'agit de la stèle découverte à Meaux et présentant Hercule debout, luttant contre l'Hydre de Lerne, tenant sa massue levée, prête à frapper ; entre ses jambes apparaît une tête imberbe, plus grande que celle du dieu ⁽³²⁶⁾. Il faut signaler la stèle de Cobern ⁽³²⁷⁾ qui est très dégradée car elle a été martelée pour servir de dalles dans une sépulture barbare. Elle montre un dieu nu que l'on peut assimiler à Hercule au repos, tenant la peau de lion dans la main gauche ; la droite s'appuie sur une

massue sous laquelle il est possible de reconnaître un petit personnage. Enfin, sur un relief d'un soldat de Reims, une tête de bovidé apparaît sous la massue du dieu⁽³²⁸⁾. Ces compositions rappellent donc celles de Deneuvre, où une tête apparaît indépendamment des attributs traditionnels du dieu, mais elles en diffèrent cependant sensiblement.

Il faut semble-t-il chercher ailleurs que dans la statuaire gréco-romaine et la légende d'Hercule la réponse à cette question. Il se peut que nous ayons là les traces d'un mythe celtique replacé auprès du dieu du sanctuaire. L'explication de ce symbole peut s'orienter vers l'idée que le visage est celui d'un pèlerin se plaçant sous la protection d'Hercule, les traits de la tête étant ceux du dévot. On peut penser que si le geste de protection avait été recherché, la composition du relief aurait été différente, comme c'est le cas pour les Jupiter de Limoges⁽³²⁹⁾ ou de Nantes⁽³³⁰⁾. Placer la tête sous l'arme du dieu semble plutôt indiquer une certaine opposition entre les deux éléments de la figuration. Diverses hypothèses peuvent être proposées :

- L'image correspond à un mythe gaulois lié à la massue qui, il faut le rappeler, donne la mort par une extrémité et la vie par l'autre⁽³³¹⁾. Il pourrait alors s'agir du signe de la disparition des maux, la massue étant l'intermédiaire symbolique de l'action du dieu, la tête pouvant représenter le pèlerin ou le mauvais sort.

- Le symbole est celui évoqué par J.J. Hatt, à propos de l'Hercule du vase de Blickweiler, qui fait surgir un personnage du sol, interprété comme étant Hercule Smertrios faisant sortir Esus des Enfers par le biais de la source⁽³³²⁾. Une représentation semblable avec Mercure ornerait un gobelet de Lyon⁽³³³⁾.

- La figure peut être une imitation du Mercure dionysophile, où Bacchus est parfois personnifié par un petit personnage ou une tête à côté du dieu⁽³³⁴⁾. On pourrait alors l'assimiler à Hercule théléphore, mythe méditerranéen qui fut assez souvent représenté. Cependant l'impression d'écrasement de la tête sous la massue est différente du modèle mercurien et ne favorise pas ce rapprochement.

- La représentation de têtes seules émergeant du sol a déjà été attestée à différents endroits, pour la période gallo-romaine, en particulier dans la région de Chalon⁽³³⁵⁾ et surtout à Chorey⁽³³⁶⁾ en tenant compte du doute existant quant à leur authenticité. Pour ces dernières, E. Thévenot a avancé la thèse qu'il puisse s'agir de divinités dont la tête suffisait à exprimer l'idée. L'auteur note que ce thème plastique était propre aux Gaulois et serait donc une image de dieux celtiques sous une forme gauloise et non romanisée. Cette idée a été exposée par d'autres auteurs citant des cas de survivances de cette notion où la tête est un abrégé d'un tout, divinité ou défunt^{(337) (338)}. On peut citer d'autres cas de têtes sans corps à Saint-Goar, Montsalier, Entremont, La Pare, Narbonne, Auch, Bordeaux⁽³³⁹⁾ à Towcester, Carlisle, dans les pays danubiens et en Espagne⁽³⁴⁰⁾. Ces notions ont été contestées par F. Leroux⁽³⁴¹⁾ qui ne voit dans les têtes celtiques qu'un culte funéraire ou culte du héros, et par F. Benoit⁽³⁴²⁾. La représentation de têtes seules varie donc dans l'interprétation entre les « dieux-têtes », le mort représenté comme tête, et la tête apotropaïque⁽³⁴³⁾. Ce symbole de la tête a été utilisé dans l'iconographie depuis très longtemps puisqu'on le retrouve à Glanum⁽³⁴⁴⁾ sur un chapiteau. F. Benoit a montré que la tête était un signe utilisé depuis longtemps en Grèce, en Italie ou en Espagne⁽³⁴⁵⁾, sous forme par exemple de tête de la Gorgone ; évoluant, elle devient un intermédiaire entre le monde des mortels et le monde souterrain⁽³⁴⁶⁾. Ainsi le motif de Deneuvre trouve des précédents, mais il semble difficile dans ce cas d'espèce de parler d'un dieu-tête : le lien avec Hercule est évident. Il faut donc certainement rechercher le symbole représenté par la tête en fonction de l'ensemble de la sculpture et en tenant compte de la relation avec le monde infernal. Ainsi les différents éléments des reliefs seraient les suivants : une divinité à caractère céleste dont l'une des fonctions est la destruction des monstres (Hercule considéré comme un dieu purificateur⁽³⁴⁷⁾) face à un symbole des puissances infernales dont l'origine se retrouve autant dans les traditions gréco-romaines que dans le fond de la symbolique celtique.

L'emploi des images gréco-romaines permet d'exprimer d'anciennes croyances⁽³⁴⁸⁾ pour les Gallo-romains : sous une nouvelle forme la conjonction des deux éléments pouvait être réalisée. Partant de ces données, il est possible de rapprocher les stèles de Deneuvre d'un modèle fréquent dans la Gaule de l'Est : le cavalier à l'anguipède. En apparence les composants sont différents : un cavalier, identifié bien souvent à Jupiter, brandissant la foudre, domine un homme dont le corps se

termine par une queue de serpent. Ce groupe était abondamment représenté dans les régions du nord-est de la Gaule et jusqu'à la Germanie ⁽³⁴⁹⁾. Les explications pour comprendre ce groupe sont diverses : divinité germanique, symbole de l'Empire romain triomphant des barbares, ou divinité solaire ⁽³⁵⁰⁾. La première solution ne correspond pas à la répartition géographique du groupe implanté dans des régions foncièrement celtiques ; la seconde se heurte au fait que le cavalier n'est pas un empereur, mais une divinité avec des attributs particuliers. Reste la troisième hypothèse : le groupe est d'origine celtique et représente un mythe de cette culture ⁽³⁵¹⁾, indiquant la lutte des éléments solaires contre les monstres chthoniens, ou la complémentarité ces deux données, l'infernal soutenant le céleste ⁽³⁵²⁾. Les symboles contenus dans ces groupes varient aussi selon leurs localisations : religiosité rurale et naturaliste, le groupe étant une image de la fécondité pour les colonnes près des villages ou en milieu agricole, dieu des carrefours aux embranchements routiers ⁽³⁵³⁾. En fait, le dieu cavalier semble incarner avant tout la lumière et la prospérité, le monstre la stérilité et le mal ⁽³⁵⁴⁾ : c'est la victoire du Ciel sur le chaos, de la Vie sur la mort ⁽³⁵⁵⁾.

La structure du groupe n'est cependant pas aussi uniforme qu'il y paraît ; si la plupart présentent un cavalier et un géant, un certain nombre de monuments voient ce dernier réduit à une simple tête : citons le cas du groupe de Luxeuil où le cheval pose la patte antérieure gauche sur la tête d'un homme qui, seule, émerge du sol ⁽³⁵⁶⁾ ; à Neschers, le géant qui soutient le cavalier n'est formé que d'une énorme tête à laquelle sont ajoutés deux bras ⁽³⁵⁷⁾. Une variante du modèle présente aussi des sculptures où Jupiter est à pied ; le dieu est accompagné d'un personnage plus petit, souvent placé sous la roue, attribut de Jupiter-Taranis : c'est le cas par exemple à Petit-Corbin, à Chatillon-sur-Seine, à Nérès, à Saint-Pourçain ⁽³⁵⁸⁾, à Argenton ⁽³⁵⁹⁾, à Ehl ⁽³⁶⁰⁾ etc. Ce groupe à pieds est proche de la figuration de Deneuvre, le petit personnage subissant la domination de Jupiter, en particulier lorsqu'il est réduit à une simple tête, sculptée au ras du sol comme à Dompierre-les-Eglises ⁽³⁶¹⁾. Une autre représentation similaire a pu être découverte en Bretagne, à Willinghamfen : c'est une statuette de bronze où Jupiter pose le pied sur un géant émergeant du sol ⁽³⁶²⁾. La représentation du symbole du groupe n'était donc pas aussi rigide qu'il pourrait paraître, elle était diversifiée au point que Jupiter n'était pas le seul dieu mis en scène : F. Benoit cite le cas de Mars et Minerve à Yzeures, Minerve à Bonn, les Dioscures à Mayence ⁽³⁶³⁾. On peut donc envisager d'étendre l'image de ce mythe à l'Hercule de Deneuvre, et on peut penser que, inspirées du modèle jupitérien, les sculptures de Deneuvre montrent Hercule, divinité céleste, ayant vaincu un monstre souterrain, qui incarne le mal figuré par une simple tête.

En résumé, Hercule à Deneuvre est un dieu salubre et guérisseur. Peu d'indices permettent de préciser si son activité était effective puisqu'il n'y a pas d'ex-voto indiscutable figurant des maladies. Cependant, de fortes présomptions permettent d'avancer cette hypothèse. Tout d'abord, les inscriptions pour la conservation des dédicants ; l'utilisation affirmée des bassins pour y pratiquer un rituel lié à l'eau ; le lien entre les sources et Hercule qui est présent dans chaque édicule ; son rôle de divinité principale d'un type de sanctuaire où, ordinairement, les pèlerins lui attribuaient cette fonction ; enfin, le serpent dont il a été pourvu comme les autres dieux de la santé. L'eau était le moyen d'entrer en contact avec son pouvoir bienfaiteur illustré par la tête écrasée par la massue, symbole de la victoire des principes célestes sur les forces infernales. Hercule est donc un dieu purificateur, vainqueur des forces chthoniennes, qui, par son apothéose, incarne l'immortalité, aidant les mortels à tenir tête au destin ⁽³⁶⁴⁾ ; avec ses forces et faiblesses il a vaincu la mort, mythe classique figuré par le symbole exprimé à Deneuvre par la tête sous la massue. Cette fonction de guérisseur est une extension de son rôle traditionnel, mais cette polyvalence peut être appliquée à de nombreuses divinités : comme le montre l'exemple de Mars, dieu du ciel, des hauteurs, des sources, de la santé, de la fertilité ⁽³⁶⁵⁾. L'Hercule de Deneuvre réunit des fonctions multiples qui, si elles ne sont pas exceptionnelles dans l'acception classique du dieu, n'en ont pas moins un aspect inhabituel.

L'originalité du sanctuaire de Deneuvre. L'analyse du site de Deneuvre permet de retirer quelques observations propres à caractériser le culte qui y était pratiqué.

Tout d'abord, Hercule y était honoré en quasi exclusivité. On ne le trouve en effet associé à aucune des divinités de la santé courantes dans les sanctuaires des eaux tels Apollon, Esculape, Hygie, cohabitation où le rôle d'Hercule ne semble pas primordial, sauf peut-être dans les

sanctuaires de Dacie si l'on suit les conclusions de L. Poinssot qui fait d'Hercule un des dieux nationaux de ce peuple ⁽³⁶⁶⁾. Le plus souvent cette divinité secondaire semble plutôt agir comme symbole de la lutte contre les maux de la terre, le rôle essentiel de la guérison étant assuré par les autres divinités principales dont le culte était au centre des dévotions des sanctuaires, à la différence de ce qui apparaît à Deneuvre. En corollaire, la déesse présente sur le site ne semble donc incarner que la source en dehors de tout principe guérisseur ou fécondant, aucun attribut ne permettant de la doter de ce rôle : la source est donc directement liée au dieu et elle est symbolisée sous deux formes : celle d'une déesse pour l'eau qui court, celle d'un serpent qui, attribut du dieu, en fait le dispensateur des forces souterraines bénéfiques. Hercule a un rôle salulaire, comme l'attestent les inscriptions, les ex-voto et aussi les éléments sculptés ; il est certainement aussi honoré comme dieu de la santé. Cependant aucune inscription ne lui donne ce titre. Seuls les mots *PRO SALVTE* sur l'une d'elle l'évoquent ⁽³⁶⁷⁾. Le rapprochement avec le seul sanctuaire comparable en Gaule est intéressant. A Glanum ⁽³⁶⁸⁾ en effet, Hercule a été honoré comme dieu guérisseur, mais dans des conditions différentes. En effet, nous avons dans ce site plusieurs bâtiments juxtaposés : un temple à la déesse Valetudo, un nymphée et un temple à Hercule. Ce dernier dieu est invoqué *PRO SALVTE*. Hercule dieu de la santé ne le serait donc que par voisinage ⁽³⁶⁹⁾, le bassin placé dans le nymphée, le temple à Valetudo et le *fanum* d'Hercule étant jointifs. L'organisation du culte est donc fondamentalement différente du site de Deneuvre où toutes les fonctions sont liées entre elles en un seul lieu : Hercule est présent près des bassins mis sous sa protection sans qu'il y ait séparation entre les diverses entités du culte. A cela, il faut ajouter que le temple à Valetudo avait ses propres inscriptions, ainsi que le nymphée où ont été retrouvées des dédicaces à Apollon ⁽³⁷⁰⁾. A Glanum, les représentations du dieu sont aussi différentes : une stèle figure un Hercule Bibax tenant une coupe à la main, la peau de lion sur les épaules, et la main droite s'appuyant sur sa massue ⁽³⁷¹⁾. Le type est donc différent des Hercule de Deneuvre, portant tous la peau de lion sur l'épaule ou le bras gauche : ici la seule stèle s'approchant de la représentation de Glanum est la stèle S.A.5.

Ainsi les sanctuaires de Glanum et de Deneuvre sont dédiés à Hercule dieu salulaire ⁽³⁷²⁾. Mais le contenu des principes divins invoqués reste différent : juxtaposition des rôles dans le cas de Glanum et mélange de l'ensemble des fonctions à Deneuvre. Le rôle de la parèdre est d'ailleurs significatif : c'est Valetudo, déesse de la santé, qui est honorée à Glanum ; ce sont des déesses, incarnant la source qui coule, qui le sont à Deneuvre.

Le sanctuaire est fortement romanisé. Le choix du dieu, ses expressions plastiques le montrent. Il se peut que Hercule ait recouvert une divinité plus ancienne, dont quelques fonctions se seraient maintenues dans des symboles religieux celtiques (le serpent, la tête au bas de la massue) ⁽³⁷³⁾, mais l'essentiel des éléments se réfère au monde gréco-romain plutôt qu'à l'environnement celtique ⁽³⁷⁴⁾ ; la suite des recherches archéologiques permettra peut-être de retrouver une origine gauloise à ce sanctuaire.

III LES EXPRESSIONS DU CULTE

Les fidèles qui fréquentaient le sanctuaire exprimaient leur confiance dans la divinité pour qu'elle favorise leur santé ou leurs activités, ce que montre l'inscription : *TALVPPA PRO SALVTE TAT (...) F(ILII)EX V(OTO)*, comparable à ce qui a été noté dans d'autres sanctuaires des eaux tels Glanum ⁽³⁷⁵⁾, Geromont ou à Dombourg ⁽³⁷⁶⁾ ou encore en Dacie ⁽³⁷⁷⁾. Le mal vaincu, dans des limites impossibles à préciser, le dévot offrait des ex-voto sous des formes très diverses en fonction de ses revenus ou de son profil social. Cependant, en tenant compte du nombre de reliefs découverts et de divers ex-voto, il apparaît que ce sanctuaire avait une certaine réputation, dépassant vraisemblablement le cadre local, et que les souhaits pour lesquels le dieu était invoqué devaient être souvent exaucés ⁽³⁷⁸⁾. En effet, il est significatif de constater que les ex-voto portant une inscription se terminent par la formule *V.S.L.M.* ou *EX VOTO* : nous avons là des dédicaces répondant à

l'accomplissement d'un vœu, et non des offrandes propitiatoires, simple expression d'un souhait non encore réalisé⁽³⁷⁹⁾ et destinées à s'attirer la faveur du dieu. Il faut aussi souligner que certaines dédicaces sont faites par une personne pour la préservation d'une autre. C'est le cas de *TALVPPA* offrant un relief portant une inscription pour la conservation de *TATV...* : de même un nommé *CARATULLA* a fait une offrande pour *COMMUNIS* ; tous les dévots ne se déplaçaient donc pas pour utiliser les eaux du sanctuaire, mais se faisaient représenter et cela semble confirmer que ce n'était pas l'eau en elle-même qui était importante, mais le principe qu'elle représentait.

Les différents types d'ex-voto. Les formes de remerciement au dieu étaient très variées et tenaient une place importante dans le culte : les pèlerins de Deneuvre ont offert des statues, des statuettes, de la céramique, des autels, des objets métalliques. Ces offrandes sont comparables à celles découvertes dans de nombreux sanctuaires⁽³⁸⁰⁾ ; il faut noter cependant l'absence à peu près complète d'objets en métal précieux, qui peut plutôt s'expliquer par leur disparition lors de la destruction du site que par une éventuelle pauvreté des visiteurs en contradiction avec les offrandes de reliefs qui indiquent au contraire que certains dévots étaient fortunés.

Les objets en pierre sculptée. Dans la plupart des sanctuaires des eaux, les malades laissaient en ex-voto l'image de leurs maux présentés dans des matériaux très divers, en particulier la pierre, comme c'est le cas par exemple aux Sources de la Seine, à Essarois⁽³⁸¹⁾ ou au sanctuaire de la forêt de l'Halatte⁽³⁸²⁾. Or, actuellement à Deneuvre aucune sculpture n'est de ce type. Toutes représentent une divinité, les fragments de parties du corps qui ont été découverts provenant de sculptures comme le montre leur arrachement. Des cas équivalents à l'exemple de Deneuvre ont déjà été découverts : citons ceux de Bourbonne-les-Bains, Luxeuil⁽³⁸³⁾ où, pour l'époque romaine, seules des sculptures de la divinité ont été retrouvées ; c'est peut-être la marque d'une évolution des croyances populaires vers une plus grande abstraction faisant abandonner les images des maladies pour celles d'un dieu plus abstrait⁽³⁸⁴⁾.

Dans le sanctuaire une partie des dévots ont donc offert une figure du dieu ou une dédicace en remerciement des bienfaits qu'ils avaient reçus. Il est vraisemblable que le choix de l'image du dieu devait avoir une signification pour le dédicant. On peut supposer que la divinité au repos n'était pas exaucée pour les mêmes raisons que lorsqu'elle est figurée combattante. Nous avons vu plus haut que la présence d'une tête sous massue était un symbole visuel de la lutte contre le mal ; sans doute en est-il de même avec les autres représentations et attributs du dieu qui ne peuvent être seulement considérés comme de simples déclinaisons d'un répertoire limité indéfiniment répété. De même la présence du *DEO* qui est actuellement considéré comme le signe d'une divinité indigène antérieure⁽³⁸⁵⁾ semble montrer que pour certains dédicants Hercule n'était qu'une façade derrière laquelle ils plaçaient un concept plus traditionnel. On retrouve huit fois cette dédicace *DEO HERCULI* (I.1, I.74, I.90, I.176, I.253, I.268, I.286, I.376) contre cinq fois « *HERCULI* » seul (I.28, I.179, I.332, I.335, I.346) et deux fois représenté par sa seule initiale (I.B62, I.B63).

Les ex-voto métalliques. Ils représentent la panoplie habituelle des ex-voto des sanctuaires gallo-romains :

- Des lamelles métalliques, découvertes pliées, elles portent des dessins au poinçon, simple ligne de points ou décor symbolique. Beaucoup de ces plaquettes servaient d'ex-voto pour les maladies de la vue⁽³⁸⁶⁾ dans d'autres sanctuaires, mais il est difficile de dire ce qui y était figuré à Deneuvre ; certaines paraissent être dorées.

- Un petit personnage, tenant un bouclier et une lance. Il peut s'agir d'un Mars dont le culte comme divinité guérissante est connu en Gaule⁽³⁸⁷⁾. Il est certain que son rôle dans le site a dû être limité, puisque seule la petite statuette le représente ; son cas relève de celui du Mercure sculpté étudié plus haut. L'assimilation de Mars et d'Hercule est un phénomène existant comme ont pu le souligner différents auteurs⁽³⁸⁸⁾ et la présence de cette figure dans un sanctuaire des eaux n'est pas totalement surprenante. La nature de Mars était double : dieu guerrier romain, mais aussi dieu bienfaisant en Gaule, sa seconde nature correspondant à celle d'Hercule.

- Des clochettes, sans battant. Ex-voto découverts aussi auprès de nombreux *fana*⁽³⁸⁹⁾, elles servaient le plus souvent dans des cultes agraires.

• Une seule statuette en terre blanche a été retrouvée. Ce type d'ex-voto était donc rare à Deneuvre, du moins en l'état actuel des découvertes. Cette figure de Taranis est à rapprocher des représentations des autres divinités non herculéennes du site.

A cela s'ajoutent de nombreux autres objets, telle une petite cruche qui pouvait servir à faire des libations, des clous dorés, et une tête de femme faisant partie d'un ensemble indéterminé.

Les récipients. Il est vraisemblable que parmi la vaisselle trouvée sur le site, une partie correspondait à des ex-voto et non à du matériel d'usage courant, en particulier pour la céramique sigillée. Il est possible que le malade ait laissé sur place les ustensiles dont il s'était servi pour mener à bien le rituel lié au sanctuaire⁽³⁹⁰⁾, une partie de ces plats et vases ayant peut-être aussi servi à présenter des offrandes périssables au dieu⁽³⁹¹⁾. De nombreux vestiges en verre subsistent dans le sanctuaire : il s'agit de flacons, de gobelets, de coupes avec des anses et de lacrimaires. Certaines coupes étaient de très grande qualité puisque faites en verre coloré, ou composées de pâte de verre : deux d'entre elles avaient un décor floral multicolore de type millafiori.

Les ex-voto végétaux et animaux. De petits morceaux d'ossements semblent indiquer que des animaux étaient présentés au dieu ; il n'est pas possible de préciser le type d'animal sacrifié, les os étant trop petits pour donner des indications. Par contre des restes végétaux subsistent, comme d'ailleurs dans d'autres sites tels les Fontaines Salées⁽³⁹²⁾ ou Coren⁽³⁹³⁾. Ce sont essentiellement des noisettes, des noix entières et des noyaux de cerises qui ont été retrouvés ; ce témoignage doit cependant être nuancé, car il est probable qu'une partie de ces fruits provient de la forêt qui a envahi le site après sa destruction. Cependant la localisation d'un certain nombre de ces débris indique qu'il s'agit là de modestes offrandes faites à Hercule pour se ménager ses faveurs. Le plus surprenant a été la découverte de cinq noyaux de pêches dont la localisation n'offre aucun doute sur leur datation : ce sont bien des offrandes faites pour obtenir la faveur du dieu. Le cas a déjà été relevé aux Fontaines Salées où une quinzaine de ceux-ci ont été retrouvés⁽³⁹⁴⁾.

Les bijoux. Ils sont relativement rares. Les matières qui les composent sont très diverses ; ils ont presque tous un noyau recouvert d'un métal précieux : ce sont des épingles⁽³⁹⁵⁾, dont quelques-unes portent encore des traces de dorure et dont certaines étaient destinées à orner des coiffures féminines ; des médaillons en plomb argenté, certains ayant encore l'anneau pour les suspendre : ils sont décorés de rosaces et l'un d'entre eux présente une figure de Victoire ; des fibules, que l'on trouve dans de nombreux sanctuaires⁽³⁹⁶⁾ en particulier en pays trévire ; des bagues et anneaux en bronze ou en verre ; des bracelets en bronze doré, en verre⁽³⁹⁷⁾, en lignite⁽³⁹⁸⁾ ; des perles en bois, en verre ou en pierre, souvent de très petite taille⁽³⁹⁹⁾ ; un pendentif d'oreille en tôle d'or⁽⁴⁰⁰⁾.

Les monnaies. Très abondantes comme dans tous les sanctuaires, elles sont ici presque toutes en bronze à l'exception de deux d'entre elles qui sont en argent. Elles étaient utilisées soit pour les dons faits par les pèlerins directement au dieu, soit pour la rémunération des services offerts par les officiants du sanctuaire car il ne s'agit pas d'un trésor particulier, ces monnaies étant réparties sur tout le site (fig. 21). Notons cependant leur forte concentration devant l'alignement de stèles au droit de la grande stèle S.E.286 où il y avait cinquante-huit pièces dont les types vont d'Auguste à Valentinien I^{er}.

Les graffiti. On en a retrouvé trois. Il s'agit sans doute de la forme la plus simple d'ex-voto, mais qui n'en exprime pas moins un espoir de bienfait : sur une pierre plate, morceau de pierre de sable, ont été inscrits les mots *DEO HERCVLI*. Il semble que le dévot s'y soit repris à deux fois pour écrire cette dédicace, comme le donne à penser la répétition du texte, l'une des inscriptions incomplète, correspondant à une dédicace trop grande pour la surface de la pierre ; sur deux tessons de tuiles, les lettres H.V. ont été grossièrement inscrites, initiales de *HERCVLI VOTVM*.

Ces ex-voto très divers n'avaient aucun lien avec les rites pratiqués dans le sanctuaire : ils en sont la forme apparente qui subsiste après la disparition du site.

Les rites dans ce sanctuaire. Nous avons déjà traité le sujet des pratiques liées aux bassins et à l'eau et nous n'y reviendrons pas⁽⁴⁰¹⁾. Pour percevoir les différentes pratiques, il faut encore se

référer à la coupe d'Otanez ⁽⁴⁰²⁾ où deux rites sont attestés : le sacrifice et la libation sur un autel. On peut estimer que certains vestiges de Deneuvre permettent d'approcher ces deux activités. En effet, un certain nombre d'autels comportent sur le chapiteau une coupelle dans laquelle il était possible de les pratiquer. Sur certains autels (tel A.A.2, ou I.332) des traces noirâtres subsistent indiquant que l'on brûlait quelque chose sur la table. On ne peut bien entendu pas connaître l'ensemble des autels qui ont pu servir de la sorte, car l'eau qui les a baignés après l'abandon du sanctuaire a effacé la plupart des traces. Cependant dans ces deux cas, la coloration de la pierre, calcinée en profondeur atteste ces pratiques ⁽⁴⁰³⁾. Il est possible de rapprocher ces indices des vestiges d'os dont certains ont été brûlés. Trois reliefs (S.A.97, A.A.99 et S.A.129), montrent un dieu accomplissant cet acte de libation : il sacrifie sur un petit autel placé à sa droite dans les deux premiers cas, à sa gauche dans le dernier. Pour ce faire, il tient un objet conique sur la stèle S.A.97 et une patère sur la stèle S.A.129. Ce geste n'est pas inconnu dans l'iconographie religieuse et en particulier dans celle d'Hercule comme à Amberloup ou à Trèves ⁽⁴⁰⁴⁾ : il peut rappeler la libation dont il a été honoré par un fidèle. Cependant tous les autels ne servaient pas, semble-t-il, à sacrifier. Certains ne sont que de simples images, sans autre fonction que celle de montrer le dieu. Il y avait donc à côté de l'utilisation des bassins et de leur eau une pratique religieuse liée aux autels placés sur le site.

L'offrande de sculptures et leur emplacement paraissent répondre à des normes précises, puisque des places définies étaient attribuées. Il semble qu'un vaste espace vide était délimité entre les bassins, la ligne de stèles le cernant à l'est, au nord et au sud, à l'ouest une zone jointive par le nord au bassin B.P.I. fermait l'ensemble. Le choix de la juxtaposition de différents autels et stèles ne semble pas répondre à un concept d'ordre esthétique ou de types de support puisqu'on trouve mélangés les autels et des stèles de tailles diverses : ainsi dans l'alignement il y avait la stèle (S.E.286) atteignant deux mètres à côté d'autels dont la hauteur ne dépassait pas 1,30 m. Ces statues étaient placées en fonction de leur signification, de l'image qu'elles donnaient, mais surtout elles indiquaient l'importance du donateur ⁽⁴⁰⁵⁾. Il est vraisemblable que l'alignement était un lieu privilégié, où étaient exposés des autels et des stèles d'assez belle facture. La structure de l'alignement côté est peut être ainsi précisée : au nord-est deux ou trois stèles, puis une succession de quinze autels de taille avoisinante. Au vu du style des statues, on peut estimer que cet ensemble s'est constitué peu à peu au cours des ans : son élaboration n'a pas été instantanée, ni même rapide, et semblent s'étendre sur les trois siècles d'existence du sanctuaire. Les autres offrandes ont été découvertes sur la totalité de la surface du site. Il est donc difficile de préciser la manière dont elles étaient présentées. Il faut cependant remarquer que les vasques en elles-mêmes ne recelaient que très peu de matériel ⁽⁴⁰⁶⁾ : il semble donc bien que l'on ne jetait pas les offrandes dans celles-ci, leur objet était exclusivement de satisfaire aux ablutions. Par contre, dans le bassin B.P.I., entre la vasque et la bordure (fig. 9), de nombreux ex-voto ont été retrouvés et il semble que cela ait été un des endroits où les fidèles offraient les objets de leur reconnaissance à Hercule. D'autre part, la zone de stèles au nord du bassin B.P.I. était très pauvre en petits objets et il ne semblait donc pas que l'on ait déposé des offrandes devant les statues qui y étaient exposées. Par contre le terrain situé entre ce bassin et la ligne de stèles à l'est renfermait de nombreux vestiges, témoins de la foi des visiteurs. Le dieu avait choisi de se manifester en ce lieu, et si les eaux étaient considérées comme divines, les faits et gestes des dévots étaient essentiels à l'activité du site ⁽⁴⁰⁷⁾. L'essentiel du rituel devait être lié à la purification pour effacer tous les maux dont le dévot était accablé ⁽⁴⁰⁸⁾. La structure du sanctuaire indique une aire sacrée avec des bassins où se manifeste la puissance divine. Cet espace devait protéger le dieu des souillures des simples mortels, mais aussi permettre à ceux-ci, par diverses pratiques liées à l'eau, d'effacer leurs souffrances en se purifiant. Ce rite était d'ailleurs lié au culte du dieu honoré dans ce sanctuaire, reprenant ainsi le principe « Hercule purifia la terre, ainsi doit-on purifier son âme » ⁽⁴⁰⁹⁾. Il était le symbole de celui qui avait connu bien des malheurs, mais qui avait pu les surmonter pour finir par son apothéose, symbole de sa victoire sur la mort ⁽⁴¹⁰⁾, et les offrandes témoignent de la reconnaissance des fidèles envers son action.

Les dévots d'Hercule. Les sanctuaires de sources étaient essentiellement établis dans les campagnes ⁽⁴¹¹⁾, car c'était un phénomène rural beaucoup plus qu'urbain ; ces sanctuaires entraînant parfois l'accroissement de la population des agglomérations situées à proximité. Certains auteurs séparent les cultes ruraux, dédiés à des divinités topiques, des cultes urbains plus romanisés, plus

officiels ⁽⁴¹²⁾. Le cas de Deneuvre va à l'encontre de cette affirmation, car même s'il est possible d'envisager une divinité celtique topique, l'ensemble du sanctuaire atteste d'une forte romanisation. Les populations fréquentant ce type de sanctuaires sont désignées par certains comme étant plutôt de pauvres gens ⁽⁴¹³⁾, jugement porté à partir d'un certain nombre d'ex-voto découverts dans les sanctuaires : monnaies de faible valeur, sculptures grossières, terres cuites communes, etc. D'après ces constatations, il serait possible de définir les fidèles fréquentant les sanctuaires de source comme des ruraux, habitant les environs immédiats du sanctuaire et possédant le plus souvent des revenus modestes ; par contre la bourgeoisie, tenant les postes importants, sacrifierait plus volontiers aux divinités gréco-romaines ou orientales ⁽⁴¹⁴⁾.

La perception que l'on peut avoir du culte d'Hercule à Deneuvre nuance cette approche : il faut tout d'abord noter que les vestiges des offrandes qui subsistent correspondent à celles qui pouvaient braver le temps ; en conséquence, l'abondance du type d'ex-voto en pierre n'est pas significative de l'ensemble des dédicants. L'absence d'objets en métal précieux doit elle aussi être considérée avec précaution : en effet, lors de la destruction des sanctuaires, et quelle que soit l'origine des intervenants, le métal précieux a dû être dérobé. Hercule était un dieu populaire, proche du petit peuple qui était séduit par ses exploits ⁽⁴¹⁵⁾. Le culte de Deneuvre s'adressait à lui. Une partie des ex-voto permet d'approcher cette réalité : citons tout d'abord les divers fruits à coque ⁽⁴¹⁶⁾, les noyaux de cerises et de pêches. Ces simples produits agricoles semblent attester un culte populaire et rural ; les céramiques confirment cette impression car beaucoup sont en terre commune, produites sur place, d'un usage extrêmement courant. Les graffiti sur différents supports vont dans le même sens : sur les tuiles ou un éclat de grès, l'offrande révèle les faibles revenus du donateur ; il faut cependant noter dans le dernier cas la romanisation apparente de celui qui a tracé le graffiti *DEO HERCVLI*, puisqu'il a été capable de reproduire la dédicace habituelle dans le sanctuaire, à moins qu'il se soit contenté de recopier les inscriptions qu'il avait pu observer. Enfin les clochettes, spécifiques des dons d'agriculteurs, indiquent leur fréquentation du site. Le culte semble donc avoir attiré des gens du peuple sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agissait d'autochtones ou de pèlerins arrivant de plus loin, attirés par la réputation des eaux et pour qui, offrir une image du dieu, n'entraînait pas dans leurs traditions religieuses. Mais les vestiges du sanctuaire montrent qu'il a été surtout fréquenté par une élite romanisée, comme l'indiquent en particulier les statues ; si certaines sont d'un style très fruste, d'autres montrent un savoir-faire évident. Il est vraisemblable que le coût de ces stèles et autels était dans tous les cas élevé, car il n'y a pratiquement que des reliefs de grande taille ou d'une qualité supérieure à ce qui peut être observé dans la région. Si l'on se réfère à des prix connus de statues, force est de constater que le petit peuple ne pouvait en commander. Une étude de M. Friedlander rapportée par J. Bayet apporte à ce sujet des éléments intéressants ⁽⁴¹⁷⁾ : l'auteur y estime, pour le Haut-Empire, le prix de base d'une statue à 3 000 sesterces, un modèle plus élaboré coûtant au moins le double. Par exemple à Lambèse, une statue d'Hercule de médiocre qualité a coûté 3 000 sesterces, à Thamugadi, une Fortune réalisée soigneusement par un sculpteur sans renommée particulière, mesurant 1,27 m. de haut pour 0,60 m. de large, a été payée 16 000 sesterces. Un certain nombre de sculptures de Deneuvre peuvent se ramener à ces divers types et donc à leur coût ; comparé au salaire moyen d'un ouvrier rural estimé à 4 sesterces par jour, ou à la solde d'un centurion (20 000 à 40 000 sesterces par an) ⁽⁴¹⁸⁾ il apparaît clairement que la présence de stèles et autels dans le sanctuaire indique la fréquentation d'une élite fortunée, ce qui peut être corroboré par l'offrande de céramiques sigillées, objets d'un prix certain. Enfin la plaque votive I.90, portant cinq lignes d'inscription en plus des dédicaces, donne un élément intéressant. On peut y lire des lettres formant : *SALTV [...]*. On peut le rapprocher du mot *SALTVARIVS*, (origine *SALTVS*, région de bois et de pacages) : il s'agit sans doute d'un régisseur de grande propriété foncière. La taille de l'inscription, la qualité de la réalisation confirment la fortune du dédicant.

Ces inscriptions qui vont se développer durant les trois premiers siècles, dénotent l'état de romanisation certaine de ceux qui les faisaient établir, « l'épigraphie servant de véhicule aux croyances nouvelles » ⁽⁴¹⁹⁾ et la qualité de la graphie confirme cette impression. Pour donner deux exemples de la fortune de certains fidèles, nous retiendrons les cas de ce *SALTARIUS* et d'*ALPINIVS VERVS* qui a offert une grande stèle d'Hercule (S.E.286).

Une troisième voie nous est indiquée par certains vestiges qui font penser que des militaires fréquentaient le sanctuaire : en effet, nous savons qu'Hercule était un dieu fort prisé par l'armée, même si son culte, comme celui de Mars, ne concernait pas directement la fortune des armes ⁽⁴²⁰⁾. Une indication nous est offerte par le petit personnage en plomb qui peut être un Mars : il peut s'agir ici du dieu militaire, placé dans le sanctuaire par un soldat venu l'invoquer. Cette hypothèse est confirmée par la présence d'un médaillon décoré d'une Victoire : or cette déesse accompagne Mars dans son rôle de divinité des armées ⁽⁴²¹⁾, et ces représentations de divinités étrangères aux dieux du site sont les marques d'une offrande particulière. Enfin une pointe de lance, qui pourrait être attribuée à un bénéficiaire, a été retrouvée dans le sanctuaire. Il semble donc qu'on puisse établir un lien entre les militaires et le sanctuaire de Deneuvre, mais sans autres précisions que les indices dont il a été question ci-dessus.

Il se peut aussi que les visiteurs du sanctuaire soient venus de régions plus éloignées, leur passage ayant laissé plusieurs indices, celui relatif à la différence de qualité de la statuaire ne semble pas significatif ⁽⁴²²⁾ ; car, toutes les œuvres sont en pierre locale et par conséquent elles n'ont pas été importées, la zone d'affleurement des couches de grès à volzia étant restreinte dans la région. Des céramiques et une monnaie sont des indicateurs plus instructifs. La provenance de la sigillée découverte dans le sanctuaire est parfois relativement lointaine : Certaines étaient fabriquées dans la région (Boucheporn, Avocourt, Chémery, Lavoye), d'autres en Gaule du centre (tesson P.S.189), ou à Trèves (tesson P.S.193, 195 et 204) ; il se peut que ces coupes aient été vendues par des marchands installés près du sanctuaire, comme la vaisselle commune vraisemblablement fabriquée à Deneuvre ⁽⁴²³⁾ ou amenée par des visiteurs lointains. Cet indice est donc fragile et doit être utilisé avec précaution. Une monnaie de Gordien II, empereur dont le court règne en Afrique n'a pas laissé de traces dans nos régions est la seule de ce type découverte en Lorraine. Elle a donc été soit thésaurisée, soit donnée en offrande par un pèlerin extérieur à la région, ayant sans doute eu des contacts avec l'Afrique. Il semble donc que la réalité de la population qui fréquentait le sanctuaire soit plus complexe que l'analyse de J. Toutain ne le proposait. En dehors de la réputation purement locale, le sanctuaire était connu dans un rayon assez vaste et fréquenté par toutes les couches de la population, dont une bourgeoisie assez fortunée pour financer des images du dieu Hercule sculptées dans la pierre. Enfin, sans pouvoir avancer de preuve irréfutable, on peut envisager un lien entre le culte à Hercule et l'armée, en établissant une relation entre le sanctuaire et le *burgus* qui aurait été créé à Deneuvre. Les noms des dédicants peuvent aussi apporter des éléments d'information quant à leur romanisation. Ces noms attestés sont : *MATERNVS*, *SATURNINVS ALPINVS VERVS*, *TALVPPA*, *CARATVLLA*, *COMMVNIS*, *TATV (...)*, *IALVS*, *MAGISO*. Ce sont des non-citoyens, parfois latinisés, certains noms attestant leur racine celtique (*TALVPPA*, *MAGISO*, *CARATVLLA*, *IALVS*). Seul *ALPINVS VERVS* semble citoyen comme l'indique la présence du gentilice, ainsi que le donateur de la grande plaque, dont le nom reste pour le moment impossible à préciser. Ce sont donc surtout des indigènes en voie de romanisation qui fréquentaient le site.

Enfin les pratiques cultuelles dans le sanctuaire d'Hercule permettent de faire un certain nombre de constatations : il s'agit d'un lieu de culte très romanisé, même si quelques éléments plus proprement celtiques survivent au milieu de la symbolique gréco-romaine : la source divinisée a été placée sous le patronage d'Hercule, qui a fait disparaître toute trace de sa consécration originelle. Cette romanisation s'exprime aussi par la statuaire qui a un rôle primordial dans le sanctuaire, car c'est par l'image que cette religion a existé : il ne nous reste d'elle que des noms et des figures de dieux, mais c'est par ces images que le monde gréco-romain a pénétré la Gaule ⁽⁴²⁴⁾. A Deneuvre, Hercule présente sans doute bien des traits originaux. C'est un dieu de source, fonction connue d'Hercule qui passait pour les faire surgir sur son passage ⁽⁴²⁵⁾ ; c'est aussi un dieu salulaire et guérisseur, attributions plus rares pour ce dieu, mais liées à sa nature fondamentalement bienfaisante ; enfin c'est le dieu principal de ce sanctuaire des eaux, écrasant de sa présence toute autre divinité : il n'est ni un dieu secondaire, ni associé à des divinités de la santé comme Esculape ou Hygie. Il représente tout le principe divin, lien entre le ciel et la terre, polyvalent dans son rôle apparent, permanent dans la conception profonde qu'en avait le monde romain. Il est sans doute lié à un culte local auquel il a laissé peu de place, mais qui se manifeste par quelques symboles ou attributs particuliers.

Ce sanctuaire est à replacer dans l'ensemble du site de Deneuvre. Cette agglomération secondaire, regroupant des activités artisanales (bois, céramique, pierre) et religieuses dans ses différents sanctuaires (voir fig. 3) semble bien correspondre à une bourgade-sanctuaire qui apparaît comme un foyer romanisé de la moyenne vallée de la Meurthe. Avec des nuances, on peut reprendre la formule de C. Jullian : « ... quand la Gaule adopta ces dieux et ces images, elle fit donc bien plus que se convertir à une religion nouvelle. Elle abdiqua son art, ses traditions, tout son passé pour vivre de la pensée des gréco-romains et pour s'absorber en leur histoire ⁽⁴²⁶⁾. »

Plus que des survivances, les éléments indigènes montrent la romanisation d'un fond celtique qui s'adapte en se transformant ⁽⁴²⁷⁾. La statuare qui a été retrouvée jusqu'à ce jour est le reflet de cet assujettissement aux valeurs nouvelles de la Gaule romaine. »

NOTES

- (1) Voir pour les Sources de la Seine, R. Martin, « Campagne de 1953 », *R.A.E.*, V, 1954, pp. 289-295 ; pour Sanxay, J. Formigé, *Gallia*, II, 3, 1944, pp. 43-97 ; pour le Vieil-Evreux, Baudot, *Gallia*, II, 1943, p. 196.
- (2) S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, 1961, p. 92.
- (3) Pour Cologne, voir F. Fremersdorf, *Bonner Jahrbuch*, 133, 1928, pp. 213-227.
- (4) E. Espérandieu, « Les fouilles de 1909 », *B.A.C.*, 1910, p. 268.
- (5) R. Martin, « Campagne de 1953 », *R.A.E.*, U, 3, 1954, pp. 289-295.
- (6) Abbé B. Lacroix, « Un sanctuaire de source du IV^e siècle aux Fontaines salées », *R.A.E.*, II, 1956, p. 248.
- (7) Idem, p. 250.
- (8) M. Boudet, « La source minérale gallo-romaine de Coren », *Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, 1889.
- (9) Voir première partie, chapitre I, les données archéologiques.
- (10) Pour Hochscheid voir G. Weisgerber, *Das Pilgerheiligtum des Apollo und der Sirona von Hochscheid im Hunsrück*, Bonn, R. Habelt, 1975, p. 13.
- (11) H. Koethe, *Die keltischen Rund und Viereck Temple, der Kaiserzeit*, Francfort, 1933, p. 78, n° 27 ; Deyts, *op. cit.*, p. 67 pour la source de Maizières ; voir aussi pour Coren, M. Boudet, *op. cit.* ; Abbé B. Lacroix, *op. cit.*, p. 251 pour les Fontaines Salées.
- (12) S. Deyts, *op. cit.*, p. 39 à la source de la Rochette à Diancey, le bassin de bois avait aussi ces caractéristiques.
- (13) Idem, p. 38 pour la même source.
- (14) M. Charbonneau, *Gallia*, XV, 1957, 1, pp. 117-128, pour le sanctuaire des Puys-de-Voingt, Louviers, *Les fana ou temples de St Aubin sur Gaillon*, 35 p., 1919 ; G. Baudot, « Cracouville », *Gallia* II, 1943, pp. 191-192 ; S. Deyts, *op. cit.* p. 15 pour celui d'Apollon Moritasgus d'Alésia ; L. Bonnard, *La Gaule thermale*, Paris 1908, p. 502 pour celui à Bourbonne, Luchon, Abrest, Luxeuil, Ax, Ydes et Fumades ; bien que parfois contestable, cet ouvrage reste, une référence précieuse.
- (15) S. Deyts, *Les bois sculptés des Sources de la Seine*, XIII^e supplément à *Gallia*, Paris, 1983, p. 35.
- (16) F. Liénard, *Archéologie de la Meuse (1881-1885)*, III, p. 47 à Géromont parle des « fragments d'une grande vasque de pierre... », E. Espérandieu, *B.A.C.*, 1910, pp. 256-257, « d'une cuve de pierre presque carrée » au sanctuaire de Moritasgus à Alésia, cité aussi par J. Legall, *Alésia*, Paris, 1963, p. 141 ; p. 765 pour Cracouville : « deux vasques espacées de 4,50 m... » ; Haumonté, *Plombières ancien et moderne*, 1905, évoque « un captage... consistant en une petite auge monolithe... ».
- (17) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 4 le décrit dans sa présentation des thermes de la villa de Diomède à Pompéi.
- (18) Voir supra « Les caractères du site antique : les bassins » ; voir aussi A. Grenier, *op. cit.*, p. 556 pour Sanxay : « Le sol de la cella dont on n'a pas trouvé trace a-t-il jamais existé ? ».
- (19) Voir Benoit, « Carte archéologique des Bouches du Rhône », *F.O.R.*, V, pour l'édifice de la source de la Bastide Forte d'après le croquis qui en a été fait avant sa destruction au XVIII^e siècle.
- (20) Le sanctuaire de l'Altbachtal présente un cas similaire, E. Gose, *Der gallo-römische Tempelbezirk im Altbachtal zu Trier*, Mayence, von Zabern, 1972, 2 vol. dont un de planches, 277 p. ; voir aussi A. Grenier, *op. cit.*, p. 860 et 864 décrivant des « petites chapelles ou de simples tabernacles. »
- (21) Cela expliquerait la présence d'un trop-plein dans le Bassin B.P.I. (voir plus haut et H. Rolland, *op. cit.*) alors que le niveau d'eau se stabilise de lui-même au bord de la vasque.
- (22) Voir supra, première partie : les données archéologiques.
- (23) Voir par exemple Bourbonne-les-Bains.
- (24) Analyse faite pour le sanctuaire d'Essarois : E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, 1968, p. 230. En reprenant les tables de déclinaison du soleil, on peut chercher à estimer la date à laquelle a été analysée cette orientation. On constate alors les données suivantes :
 340° nord correspondent à 70° est soit le 13 ou le 25 avril
 318° nord correspondent à 48° est ne correspond à aucune date
 346° nord correspondent à 76° est soit le 14 avril ou le 29 août
 330° nord correspondent à 60° soit le 18 mai ou le 25 juillet

- (25) Voir de nombreux exemples dont Jublains, J. Harmand, « Les fouilles de Jublains », *R.A.E.*, 1958, 1, p. 58, Sanxay, J. Formigé, *op. cit.*, a contrario le travail de J. Le Gall, *Les romains et l'orientation solaire*, Mélanges de l'École française de Rome, 87, 1975, p. 287-320.
- (26) D'autres cas de ce type existent ; abbé Lacroix, *op. cit.*, p. 248 pour les Fontaines Salées, A. Grenier, *op. cit.*, p. 900 pour le sanctuaire de Coblenze.
- (27) J. Le Gall, *op. cit.*, p. 147, cite le cas d'Alésia : « la vasque de la chapelle carrée, la piscine de bois et celle du sanctuaire hexagonal se prêtaient à des ablutions, peut-être à une brève immersion, mais certainement pas aux véritables bains de plus ou moins longue durée qui pouvaient être nécessaires pour que les eaux saintes fussent efficaces » ; voir aussi J.C. Balty, « Les monuments des eaux dans la Gaule romaine », *Latomus*, 1962, p. 392.
- (28) Voir infra : les débuts du sanctuaire.
- (29) A. Alésia, la juxtaposition des deux systèmes : J. Le Gall, *op. cit.*, p. 147.
- (30) J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Paris, 1907, p. 330.
- (31) M. Eliade, *Traité d'histoire des religions*, Paris, 1964, p. 169.
- (32) Idem, p. 170 ; et aussi E. Thévenot, « Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule », *Archéologia*, 9, 1966, p. 21 : « nos ancêtres qui n'étaient point chimistes, ont en effet attribué de bonne heure à une puissance supra-humaine, disons à la divinité, les effets bienfaits de l'eau. Pour eux, qui s'en tenaient aux indications de leurs sens, l'eau vient du ciel... C'est ainsi que la formation des nuages, l'éclair et le tonnerre, les simples averses ou les cataractes célestes étaient regardées comme un effet de l'activité de la divinité solaire... Les eaux qui surabondent réappaissent à la lumière. Aux qualités qu'elles tiraient de leur origine solaire, elles joignent un enrichissement venu de leur séjour au sein de la terre et sont désormais porteuses de germes de vie... Élément pur, elle est apte à effacer toute souillure, et donc à guérir les maladies. »
- (33) A. Grenier, *op. cit.*, p. 479.
- (34) Actuellement l'eau du site est remarquable par son pouvoir décapant.
- (35) Voir l'analyse du laboratoire en annexe.
- (36) Oribase, *Collectanea artis medicae*, X, 3, traduction de A. Molinier, Paris, Imprimerie Nationale, 1876.
- (37) D. Gourevitch, « Présence de la médecine rationnelle gréco-romaine en Gaule », in *Médecine en Gaule*, 1985, p. 17.
- (38) Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, 5.
- (39) A. Bertrand, *La religion des Gaulois, le culte des eaux*, 1897, p. 194.
- (40) Idem, p. 197.
- (41) E. Thévenot, *Latomus*, 1955, p. 88 : « guérir fut, aux temps gallo-romains comme en tout temps, l'obsession permanente des hommes. Dans le monde antique en général et la Gaule de l'Est en particulier, la médication par les eaux fut regardée comme la plus efficace. »
- (42) S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, 1961, p. 136-137.
- (43) E. Thévenot, *Archéologia*, 9, 1966, p. 23, fait une remarque semblable, en précisant : « ... il peut se faire aussi que nous n'ayons pas toujours porté à ces sources tout l'intérêt qu'elles méritaient... » ; voir aussi A. Gervais, *La santé par les eaux chez les Romains, Ecole Antique de Nîmes*, 1966, p. 20 et 27.
- (44) M. Eliade, *op. cit.*, p. 170.
- (45) E. Thévenot, *Archéologia*, 9, 1966, p. 22 : « l'attention de l'homme s'est portée d'abord sur les fontaines thermales, entendons par-delà les sources chaudes ou brûlantes, mais aussi celles qui se maintiennent, hiver comme été, à une température douce et constante. Déchelette a pensé que la thermalité a été tenue pour une qualité résiduelle, découlant de l'origine solaire des eaux » ; voir aussi A. et M. Piboule, « Le culte des sources rurales en Bourbonnais », in *Médecine en Gaule*, p. 149.
- (46) A. Grenier, *op. cit.*, p. 440.
- (47) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 24 à 27.
- (48) Rapporté par Oribase, *Synopsis*, VI, 36, traduction de A. Molinier, Paris, Imprimerie Nationale, 1876. L'original d'Hérodote est perdu.
- (49) A. Moutte, *op. cit.*, p. 501 et 503.
- (50) A. et M. Piboule, *Le culte des sources*, *op. cit.*, p. 151.
- (51) Déposée au musée de Châtillon-sur-Seine ; voir aussi au Musée de Trèves et E. Thévenot, *Archéologia*, 9, 1966, p. 18 pour la trousse de Gaius Firmius Severus.
- (52) E. Thévenot, *Latomus*, 1955, p. 88.
- (53) G. Le Scouezec, *La médecine en Gaule*, 1976, p. 34 et 152.
- (54) Idem, p. 76.
- (55) Voir C. Bourgeois et E. Sikora, « Médecine des yeux dans le sanctuaire de l'eau de Pouillé », in *Médecine en Gaule*, 1985, p. 109.
- (56) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, Paris, 1968, p. 215.
- (57) Idem, p. 215.
- (58) L'analyse des ex-voto sera faite plus loin.
- (59) Des essais d'utilisation de l'eau ou d'argile, rendue très acide par imprégnation, sur des affections de la peau ont été faits. L'effet semble nocif pour des eczémats, en accentuant leur caractère, mais positif pour des tumeurs bénignes de la peau.
- (60) Voir A. Grenier, *op. cit.*, p. 470 ; S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 149 ; J.M. Blazquez, « Le culte des eaux dans la Péninsule Ibérique », *Ogam*, 9, 1957, p. 229-231 ; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 33.
- (61) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, p. 212, et *Archéologia*, 9, 1966, p. 26 ; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 29 ; G. Le Scouezec, *op. cit.*, p. 150. Ces deux derniers auteurs parlant des douches ; S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 149.

- (62) Voir A. Grenier, *op. cit.*, p. 440 et figure 138 par exemple pour le cas de Vichy. L'auteur p. 469, estime que cet usage était antérieur à l'époque romaine.
- (63) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 30-31 donne des extraits d'auteurs de l'antiquité quant à cet usage.
- (64) Idem, p. 31-32 ; et aussi J. Le Gall, *op. cit.*, p. 145, pour Alésia.
- (65) Voir E. Thévenot, « Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule », *op. cit.*, p. 26 ; et aussi, *Actes du colloque « du Léman à l'Océan » Caesarodunum*, 10, 1975, p. 194-195. Voir aussi J. Le Gall, *op. cit.*, p. 147.
- (66) E. Thévenot, « Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule », *op. cit.*, p. 26 ; et *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, *op. cit.*, p. 212 ; et aussi S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 148.
- (67) Idem, p. 27 et p. 213 ; A. Grenier, *op. cit.*, p. 469 ; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 36.
- (68) Voir aussi S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 147 où il est précisé que les Gaulois ne pratiquaient pas l'immersion et que ce rite aurait été introduit par les Romains dans le cas des Sources de la Seine.
- (69) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 34.
- (70) Voir aussi S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 149 : « on peut voir dans cet acheminement de l'eau vers des régions autres que celles du point de jaillissement de la source, une des causes de la grande fréquentation d'un sanctuaire, l'eau cheminant évidemment avec sa réputation curative ».
- (71) A. Grenier, *op. cit.*, p. 952.
- (72) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, *op. cit.*, p. 201 ; et, « Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule », *op. cit.*, p. 20 ; et, *Sur les traces du Mars celtique*, *op. cit.*, p. 136.
- (73) *C.I.L.XIII*, 344 à Luchon, mais il est intéressant de noter que le Portugal a livré à Caldas de Monchique une inscription portant « *Aqui(s) Sacri(s)* » très proche de celle de Deneuvre : voir J. Formosinho, *Estudos arqueológicos nas Caldas de Monchique*, Porto, 1953, p. 143.
- (74) S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 137 ; voir aussi C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VI, 1929, p. 55.
- (75) F. Benoit, « Le symbolisme dans les sanctuaires de la Gaule », *Latomus*, 1970.
- (76) Voir aussi S. Deyts, *op. cit.*, p. 147, pour le sanctuaire de Moristagus à Alésia, et p. 146 pour celui des Sources de la Seine ; voir aussi L. Bonnard, *op. cit.*, p. 239.
- (77) *I.L.T.G.*, 416 ; voir aussi une inscription semblable à Braga dans la péninsule ibérique ; J.M. Blazquez, *Inscriptions latines de la España Romana*, Barcelone, 1971, 174 et 853.
- (78) M. Eliade, *op. cit.*, p. 165.
- (79) Idem, p. 14.
- (80) S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 152.
- (81) Voir aussi E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, *op. cit.*, p. 213 ; les initiales V.S.L.M. confirment cette réalisation des souhaits des visiteurs.
- (82) Voir supra, « La configuration du site ».
- (83) Cela pour éviter les inconvénients d'un terrain mal stabilisé.
- (84) Voir infra « L'évolution du sanctuaire ».
- (85) Voir supra : « Utilisation des bassins ».
- (86) A. Grenier, *op. cit.*, p. 541-542.
- (87) R. Dauvergne, *Sources minérales, thermes gallo-romains et occupation du sol aux Fontaines-Salées*, *op. cit.*, p. 65.
- (88) S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 124.
- (89) Voir A. Grenier, *Les Gaulois*, 1970, p. 304.
- (90) Voir aussi J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Paris, 1907, T. III, p. 340-341 : « il y eut dans la Gaule romaine beaucoup de lieux de culte, où l'homme n'ajouta rien à la nature... les sources sacrées ne furent point toujours enfermées dans un temple... parfois on les aménagea, on en régularisa le débit à l'aide de bassins et de canaux de pierre... Enfin il est à remarquer que des autels ou des ex-voto, consacrés à des divinités indigènes ont été retrouvés isolés ou en groupes, en pleine campagne, sans qu'aucun vestige de temple ou même de simple oratoire ait subsisté aux alentours », jugement qu'il est peut-être nécessaire de nuancer en fonction de l'état de la recherche archéologique au siècle dernier ; voir aussi M. et P. Vauthey, « Les ex-voto anatomiques de la Gaule romaine », in *Médecine en Gaule*, *op. cit.*, p. 112 et 126.
- (91) E. Thévenot, « Divinités et sanctuaires de la Gaule », *op. cit.*, p. 226 ; voir aussi E. Bachelier, « Les druides en Gaule romaine », *Ogam*, 11, 1959, p. 296 ; et F. Benoit, *Ogam*, 7, 1955.
- (92) « La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre », *op. cit.*, p. 158.
- (93) M. Toussaint, *Répertoire archéologique du département des Vosges*, Epinal, 1912, p. 29.
- (94) A. Grenier, *op. cit.*, p. 568.
- (95) Idem, p. 876.
- (96) Idem, p. 901.
- (97) Idem, p. 938.
- (98) Idem, p. 909.
- (99) Idem, p. 948.
- (100) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, *op. cit.*, p. 115 : « ...le rite d'immersion s'accomplissait sous le regard de la divinité bienveillante, comme si, dans la pensée des malades, il devait tirer de cette présence familière un supplément de vertu bénéfique ».
- (101) C'est peut-être le cas à Sanxay par exemple : voir A. Grenier, *op. cit.*, p. 553 et suivantes et p. 949.
- (102) Idem, p. 731.
- (103) Idem, p. 824.

- (104) Idem, p. 887 et aussi.
- (105) Idem, p. 657 et S. Deyts, *Le culte des sources en Bourgogne*, op. cit., p. 13 ; et J. Le Gall, op. cit., p. 145.
- (106) A. Grenier, op. cit., p. 859 et suivantes.
- (107) Idem, p. 901.
- (108) « La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre », op. cit., p. 158-159.
- (109) Le cas n'est pas si fréquent dans nos régions, comme le soulignait J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Paris 1907, Tome III, p. 332.
- (110) Voir Th. Kraus, « Rome », in *Histoire mondiale de la sculpture*, p. 70 ; voir aussi A. Grenier, op. cit., p. 949 et E. Bachelier, op. cit., p. 296.
- (111) A. Grenier, op. cit., p. 613, figure 187, 614, 615 figure 188.
- (112) Idem, p. 842.
- (113) Ces stèles formaient plusieurs lignes très serrées. Entretien avec E. Schallmayer.
- (114) A. Grenier, op. cit., p. 860 et p. 838.
- (115) Idem, op. cit., p. 951.
- (116) J. Toutain, op. cit., p. 337.
- (117) Idem, p. 340 et 424.
- (118) Idem, p. 423.
- (119) F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, « La civilisation celtique », *Ogam-Celticum*, Rennes, 1982, p. 103.
- (120) M. Eliade, op. cit., p. 312 ; voir aussi A. Gervais, op. cit., p. 31.
- (121) P.M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris 1957, p. 84.
- (122) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, op. cit., p. 117 ; P. Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, Bruges, 1942, p. 157, parle de 340.
- (123) Idem.
- (124) Voir J. Toutain, op. cit., p. 207 ; et aussi P. Lambrechts, *Contributions*, op. cit., p. 136.
- (125) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, op. cit., p. 80 ; voir aussi P. Lambrechts, *Contributions*, p. 139 ; et bien entendu E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, 1907-1966*.
- (126) César, *B.G.*, VI, 17.
- (127) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, op. cit., p. 72 ; et P. Lambrechts, *Contributions*, p. 139 où il souligne son culte important chez les Médiomatriques et les Leuques ; et bien sûr E. Espérandieu, op. cit. : 300 figures de Mercure ont été répertoriées en Belgique et dans les Germanies.
- (128) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, op. cit., p. 72.
- (129) A. Grenier, op. cit., p. 855.
- (130) Idem, p. 901.
- (131) L. Bonnard, op. cit., p. 167 ; voir aussi E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, op. cit., p. 87 qui met en doute un certain nombre d'identifications.
- (132) L. Bonnard, op. cit., p. 168.
- (133) Idem, p. 169.
- (134) Idem, p. 170, *C.I.L.*, XIII, 242 ; cette inscription est réputée fausse.
- (135) S. Deyts, *Culte des sources*, op. cit., p. 143.
- (136) Idem, p. 88 ; Espérandieu, op. cit., IV, n° 3595.
- (137) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, op. cit., p. 87.
- (138) Voir aussi A. Grenier, op. cit., p. 479.
- (139) Pauly-Wissowa, *Real Encyclopädie*, 1894 et suivantes, col. 591 ; en compagnie de Silvain (Lippert Dactyliotheek I.230 n° 624) et aussi, col.592 avec un dieu du fleuve et des nymphes (Musée du Capitole). Hercule était à son tour honoré comme dieu du commerce, col.587.
- (140) *C.I.L.*, XIII, 7530, 7789, 8492 ; cette association existe aussi à Vichy : Dr Morlet, *Le vase aux légendes d'Hercule, Aesculape*, 1951, pp. 186-191.
- (141) S. Deyts, *Le culte des sources*, p. 143.
- (142) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, T. VI, p. 74-75 ; voir aussi J.J. Hatt, « Les dieux gaulois en Alsace », *RAE*, 1971, p. 235, qui souligne qu'à « l'époque sévérienne, le culte de Mercure et Rosmerta prend un aspect collectif et quasi officiel chez les Leuques ».
- (143) Voir F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, op. cit., p. 104 : « les problèmes posés par Mercure et Mars sont assez complexes dans leur ensemble car les deux divinités partagent dans le domaine celtique continental de nombreux traits apolliniens ».
- (144) Voir F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, op. cit., p. 888-990 ; ainsi que E. Bachelier, op. cit., p. 295 ; et J.J. Hatt, « Méthodes d'exploration de la religion gallo-romaine », *RAE*, VII, 1956, p. 357.
- (145) E. Bachelier, op. cit., p. 53 par exemple : « ou n'est-il (le dieu) pas tout cela à la fois parce qu'il recouvre un numen impersonnel, anonyme, d'une efficacité universelle ».
- (146) Voir aussi : F. Leroux, « Taranis, dieu celtique du ciel et de l'orage », *Ogam*, XI, 1959, p. 316 ; et aussi F. Benoit, « Epithètes indigènes des dieux gallo-romains, nom ou surnom », *Ogam*, VIII, 1956, p. 355 ; et A. Grenier, op. cit., p. 941 pour le sanctuaire d'Assche-Kalkoven.
- (147) F. Le Roux et C.J. Guyonvarc'h, op. cit., p. 99, voir aussi p. 107.
- (148) Dont les contours restent à préciser, la plupart des auteurs présentant des thèses antagonistes : voir J. de Vries, *La religion des Celtes*, 1977, p. 164 ; P.M. Duval, *Les dieux*, op. cit., p. 6-7 ; P. Lambrechts, *Contributions*, op. cit.,

- p. 181 ; C. Jullian, *op. cit.*, p. 51 ; F. Benoit, *La religion*, *op. cit.*, p. 355-356 ; E. Thévenot, « A propos des Mars celtiques », *Ogam*, IX, 1957, p. 40 ; J.J. Hatt, « Le culte de Mars indigène dans le nord-est de la Gaule », *RAE*, 3-4, 1979, p. 195. Une thèse contraire est soutenue par Ch. Renel, *Les religions de la Gaule*, Paris, 1906, p. 28 ; J. Vendries, « La religion des Celtes », in *Religions de l'Europe ancienne*, 1948, p. 273.
- (149) E. Thévenot, « Le monument de Mavilly », *Latomus*, 1955, rappelle, p. 98, qu'il n'y a pas « d'assimilations pures et simples, mais seulement des affinités » ce qui expliquerait les choix différents de divinités, voir aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 6-7 insistant sur les différences entre divinités ; voir le cas d'un Mercure guérisseur déposé au musée de Metz, *Catalogue du musée*, 1964, 1, p. 16.
- (150) Nous reviendrons sur ces problèmes dans les paragraphes consacrés à Hercule, voir infra.
- (151) Voir aussi la nymphe du pilier de Cussy : E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 35.
- (152) A. Grenier, *op. cit.*, p. 470. A noter que la plupart du temps les déesses de source sont à demi couchées, comme sur la coupe d'Otanez ; voir aussi E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 89 pour la source de Gissey-le-Vieil.
- (153) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 203.
- (154) Idem, p. 203.
- (155) Voir supra : « L'usage de l'eau ».
- (156) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 237 ; et A. Grenier, *op. cit.*, p. 952 « l'eau bienfaisante, génératrice de vie, de fécondité et de toute prospérité, de l'eau déesse-mère par excellence » ; et aussi G. Le Scouezec, *op. cit.*, p. 153.
- (157) J. de Vries, *op. cit.*, p. 152 ; voir aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 93 ; et J. Vendries, « La religion des Celtes », 1948, p. 269. Cette opinion pourrait être appuyée par le fait que les dédicaces à Sirona par exemple sont surtout le fait d'hommes : E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 104.
- (158) Idem, p. 169 ; et aussi P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 23 et figure 14.
- (159) Voir H. Rolland, *Fouilles de Glanum*, supplément à *Gallia*, XI, 1958, p. 106.
- (160) M. Toussaint, *Répertoire archéologique du département des Vosges*, Epinal, 1912, p. 36.
- (161) Voir infra : « La sculpture du sanctuaire ».
- (162) H. Rolland, *op. cit.*, p. 106.
- (163) Surtout en Narbonnaise, en Lyonnaise et dans les provinces rhénanes : voir P.M. Duval, *op. cit.*, p. 99 ; voir aussi E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 112.
- (164) Idem, p. 178 : un relief de Vénus « anadyomède » a été trouvé à Saint-Sernin-du-Bois.
- (165) Il faut noter qu'à proximité du site, une trouvaille fortuite a permis de dégager une statuette de Vénus et une de déesse-mère en céramique de l'Allier, *Rapport de découverte fortuite à Deneuvre*, 1985, déposé à la D.A.L.
- (166) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 184 ; et aussi C. Jullian, *op. cit.*, p. 40 qui cite les « dianenses » de Vichy ; et aussi J. Bayet, *les origines de l'Hercule romain*, 1926, p. 277 ; et aussi J.J. Hatt, « Strasbourg romain », in *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, Strasbourg, 1980, p. 227 ; et aussi G. Tronquart, « Le camp celtique de la Bure, Saint-Dié », *Sté philomatique vosgienne*, 1984, p. 25 pour des « Dianis ».
- (167) C. Jullian, *op. cit.*, p. 47 : cette remarque paraît exagérée. Voir aussi J.J. Hatt, « Les dieux gaulois en Alsace », *RAE*, 1971, p. 260 ; et R. Forrer, « Diane et Sirona, déesses de sources curatives », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Haguenau*, 1933-1937, p. 9 à 45.
- (168) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 182-183 ; et A. Grenier, *op. cit.*, p. 941, voir aussi G. Le Scouezec, *op. cit.*, p. 50.
- (169) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 162.
- (170) P.M. Duval, *op. cit.*, p. 56.
- (171) G. Le Scouezec, *op. cit.*, p. 52 ; et aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 56.
- (172) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 105.
- (173) Idem, p. 103-104.
- (174) Voir aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 56 ; « La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre », *op. cit.*, p. 140 ; *catalogue du musée de Trèves*, p. 92 ; E. Thévenot, *Archéologia*, 9, 1966, p. 24-25 ; A. Grenier, *op. cit.*, p. 828, 829, 892.
- (175) J.J. Hatt, « Apollon guérisseur en Gaule », in *Médecine en Gaule*, p. 229.
- (176) A. Grenier, *op. cit.*, p. 941 ; voir aussi E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 184 ; et C. Jullian, *op. cit.*, p. 40 ; et E. Thévenot, *Sur les traces du Mars celtique*, Bruges, 1955, p. 137.
- (177) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 178.
- (178) Voir Pauly-Wissowa, *op. cit.*, p. 611.
- (179) Voir tableau des types de représentation en annexe. L'analyse stylistique sera faite dans le chapitre consacré à la sculpture.
- (180) Voir C. Jullian, *op. cit.*, p. 9.
- (181) Voir P.M. Duval, *op. cit.*, p. 98.
- (182) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 22 et 74 ; aussi C. Jullian, *op. cit.*, p. 13 ; P.M. Duval, *op. cit.*, p. 2.
- (183) R. Schilling, « L'Hercule romain en face de la réforme religieuse d'Auguste », *Revue de philologie*, 16, 1942, p. 32 ; E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 47, envisage aussi le cas pour la Gaule.
- (184) Idem, p. 36 ; voir aussi J. Bayet, *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926, p. 332.
- (185) Idem, p. 43.
- (186) Idem, p. 48.

- (187) Idem, p. 53 ; aussi J. Toutain, *op. cit.*, p. 272 ; J. Bayet, *Idéologie et plastique*, 1974, (Ecole Française de Rome), p. 63.
- (188) J. de Vries, *op. cit.*, p. 107 ; aussi J. Gagé, « La mystique impériale et l'épreuve des jeux », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Principat, II, 17.2, 1981, p. 675.
- (189) Pauly-Wissowa, *op. cit.*, col. 580-581 ; aussi J. Fitz, « Sanctuaires d'Hercule en Pannonie », in *Mélanges A. Grenier*, 2, coll. Latomus, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 630-631, pour son culte sous Trajan et Hercule assimilé à Melqart.
- (190) J. Bayet, *Idéologies*, *op. cit.*, p. 35 ; et aussi J.J. Hatt, « Les croyances funéraires des Gallo-romains », *R.A.E.*, 1970, p.461.
- (191) J. Bayet, *Les origines*, *op. cit.*, p. 236 ; aussi M. Jaczynowska, « Le culte de l'Hercule romain au temps du Haut-Empire », in *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* II, 17.2, 1981, p. 632.
- (192) Idem, p. 335.
- (193) Idem, p. 536 ; aussi J. Toutain, *op. cit.*, III, p. 272.
- (194) Idem, p. 357-377 ; P.M. Duval, « Le dieu "Smertrios" et ses avatars gallo-romains », *Etudes celtiques*, VI, 1954, p. 23.
- (195) Idem, p. 377 et J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 50 ; R. Schilling, *op. cit.*, p. 36.
- (196) Idem, p. 377 et 378 et J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 42 et 93 ; R. Schilling, *op. cit.*, p. 48.
- (197) Idem, p. 277.
- (198) J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 272.
- (199) R. Schilling, *op. cit.*, p. 53 ; aussi M. Simon, *Hercule et le christianisme*, *Annales de la faculté des lettres de Strasbourg*, Strasbourg, 1955, p. 132.
- (200) Idem, p. 36.
- (201) J. Bayet, *Les origines*, *op. cit.*, p. 399.
- (202) Voir introduction.
- (203) Voir M. Eliade, *op. cit.*, p. 387.
- (204) Lucien, *Héraklès*, I, 6 ; voir aussi F. Benoit, *Le symbolisme*, *op. cit.*, p. 79, et P.M. Duval, « Le dieu "Smertrios" et ses avatars gallo-romains », *op. cit.*, p. 234.
- (205) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 122 ; J. de Vries, *op. cit.*, p. 73 ; F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 102 ; A. Grenier, *Les Gaulois*, *op. cit.*, p. 296 ; J.J. Hatt, « Les croyances funéraires », *RAE*, 1, 1970, p. 46.
- (206) A. Grenier, *Les Gaulois*, *op. cit.*, p. 238-239 ; J.J. Hatt, « A la recherche de la religion gauloise », *Archéologia*, 9, 1966, p. 16, y voit « l'Hercule gaulois, Smerthallus, triomphe du chien meurtrier » ; aussi C.B. Pascal, « The cult of cisalpin Gaul », *Latomus*, LXXV, Bruxelles, 1964, qui lie son succès dans cette région à la persistance des traditions celtiques.
- (207) J. de Vries, *op. cit.*, p. 77-78.
- (208) F. Leroux et C.H. Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 102 ; P.M. Duval, *op. cit.*, p. 84, nuance le rôle infernal, voir aussi J.J. Hatt, *RAE*, 1, 1970, p. 47 ; voir M. Jaczynowska, *op. cit.*, p. 655.
- (209) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 124.
- (210) *C.I.L.*, XIII, 11295.
- (211) E. Linkenheld, « Sucellus et Nantosuelta », *Revue de l'histoire des religions*, I, 1929, p. 79 et 82.
- (212) J. de Vries, *op. cit.*, p. 99 et 103.
- (213) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 144 ; et F. Benoit, *op. cit.*, p. 6 ; et aussi J. de Vries, *op. cit.*, p. 107 ; et J.J. Hatt, *Les dieux gaulois en Alsace*, *op. cit.*, p. 208.
- (214) F. Benoit, *op. cit.*, p. 6.
- (215) J.J. Hatt, « Essai sur l'évolution de la religion gauloise », *R.E.A.*, 67, 1965, p. 95 et 112.
- (216) J. de Vries, *op. cit.*, p. 108 ; et J.J. Hatt, « Essai sur l'évolution », *op. cit.*, p. 58 et 91.
- (217) Idem, p. 68.
- (218) Idem, p. 67 ; voir aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 36 ; et E. Thévenot, *Sur les traces du Mars celtique*, *op. cit.*, p. 146 et 149 ; et J.J. Hatt, « Essai sur l'évolution », *op. cit.*, p. 99 ; et aussi F. Benoit, *op. cit.*, p. 81.
- (219) J.J. Hatt, « Essai sur l'évolution », p. 100, à partir des représentations du chaudron de Gundestrup, et des représentations au Donon du dieu au cerf.
- (220) P.M. Duval, *Le dieu Smertrios*, *op. cit.*, p. 232 et 234 ; voir aussi J.J. Hatt, « Essai sur l'évolution », *op. cit.*, p. 112 ; et aussi J.J. Hatt, « Les dieux gaulois en Alsace », *op. cit.*, p. 242 et 255.
- (221) P.M. Duval, « Le dieu Smertrios », *op. cit.*, p. 236. L'auteur nuance cette position en gardant l'idée d'un dieu indigène de type héracléen, une sorte d'Hercule gaulois, car la ressemblance plastique avec Hercule est indiscutable, p. 237.
- (222) J.J. Hatt, « Essai sur l'évolution », *op. cit.*, p. 115.
- (223) F. Benoit, « L'Ogmios de Lucien, la tête coupée et le cycle mythologique irlandais et gallois », *Ogam*, V, 3, 1953, p. 37 ; voir aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 21 ; et F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 162.
- (224) E. Thévenot, « A propos des "Mars Celtiques" », *Ogam*, IX, 1957, p. 39 ; aussi S. Deyts, *Le culte des sources*, *op. cit.*, p. 121-122.
- (225) Idem, voir aussi J. de Vries, *op. cit.*, p. 29.
- (226) P.M. Duval, « Observations sur les dieux de la Gaule », *Revue de l'histoire des religions*, 145-146, 1956, aussi C. Jullian, *op. cit.*, p. 16 ; J. de Vries, *op. cit.*, p. 116 ; J.J. Hatt, « Méthode d'exploration », *op. cit.*, p. 358.
- (227) J.J. Hatt, « Méthode d'exploration de la religion », *op. cit.*, p. 356.
- (228) Idem, T. II, *op. cit.*, p. 404.

- (229) Voir J.J. Hatt, « A la recherche de la religion gauloise », *Archéologia*, II, 1966, p. 62 ; et aussi J.J. Hatt, « Les dieux gaulois en Alsace », *op. cit.*, p. 254 où il est dit que le culte d'Hercule était florissant à Strasbourg, et le même « Strasbourg romain », *op. cit.*, p. 221.
- (230) C. Jullian, *op. cit.*, p. 153 rapportant Ammien Marcellin, XV, 9, 6 ; voir aussi A. Grenier, *Les Gaulois*, *op. cit.*, p. 296.
- (231) J.L.T.G., 387 ; M. Toussaint, *Répertoire de la Meurthe et Moselle*, *op. cit.*, p. 16, 44 à 46, 79.
- (232) M. Toussaint, *Répertoire archéologique des Vosges*, *op. cit.*, p. 31, 36, 56.
- (233) E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 1907-1955, T. V et VI.
- (234) A. Grenier, *op. cit.*, p. 838 ; voir aussi J.J. Hatt, « A la recherche de la religion gauloise », *op. cit.*, p. 15 ; et A. Grenier, *Les Gaulois*, *op. cit.*, p. 298 ; et aussi J.J. Hatt, « Les dieux gaulois en Alsace », *op. cit.*, p. 226, où il est souligné que ce dieu porte sur certaines effigies un sanglier sous le bras, ce qui peut être rapproché de la stèle S.A.23 où la peau d'animal sur le bras d'Hercule rappelle plus un sanglier qu'un lion.
- (235) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 118.
- (236) E. Espérandieu, *op. cit.*, T. VIII, 2, p. 132 ; voir aussi F. Benoît, *op. cit.*, p. 97.
- (237) J. Toutain, *Les cultes païens*, *op. cit.*, T. II, p. 404 ; et Pauly-Wissowa, *op. cit.*, p. 610 ; voir aussi J.J. Hatt, « Les dieux gaulois », *op. cit.*, p. 255 et 256 ; J.J. Hatt, « Apollon guérisseur en Gaule », in *Médecine en Gaule*, p. 212, cite le cas similaire du dieu topique Nérius dont le nom a été retrouvé au Wasserwald sans doute amené par des militaires, aussi M. Simon, *op. cit.*, p. 134 qui insiste sur son rôle de dieu de l'armée, son culte se développant surtout au III^e siècle en Gaule.
- (238) A. Grenier, *op. cit.*, p. 906.
- (239) E. Schallmayer, entretien sur le site d'Osterbürken.
- (240) J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 237 ; voir aussi J.M.C. Toynebee : « Greek myth in Roman stone », *Latomus*, 1977, p. 366-386, pl. 10-13.
- (241) J. Toutain, *Les cultes païens*, T. II, *op. cit.*, p. 410-411.
- (242) J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 236 et 239.
- (243) Idem, p. 222.
- (244) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 99 ; aussi P.M. Duval, *op. cit.*, p. 78.
- (245) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 204 ; aussi A. Grenier, *op. cit.*, p. 471 ; et P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 146 ; A. Gervais, *op. cit.*, p. 23, montre que les sources n'ont pas un dieu exclusif.
- (246) J. Toutain, *Les cultes païens*, *op. cit.*, T.III, p. 300 ; voir aussi C. Vaillant, *Le culte des sources dans la Gaule antique*, Paris, 1932 ; et P. Rodet, *Le culte des sources thermales à l'époque romaine*, 1928, p. 38 et suivantes ; S. Deyts, *Le culte des sources*, *op. cit.*, p. 124.
- (247) Voir le chapitre : « les données épigraphiques ».
- (248) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 411 ; voir aussi J.J. Hatt, « Apollon guérisseur », *op. cit.*, p. 226 sur le dieu des eaux faisant jaillir la source, assurant le passage entre le monde souterrain et aérien.
- (249) Idem, p. 413 ; J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 81.
- (250) J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 30-31.
- (251) L. Poinso, « Inscriptions de Bulgarie », *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, 1899, p. 339 et suivantes ; aussi M. Barbulescu, « Le culte d'Hercule en Dacie romaine », in *Acta Musei Napocensis*, 14, 1977, p. 173-189 ; -15, 1978, p. 219-232.
- (252) E. Thévenot, « Le monument de Mavilly », *Latomus*, 1955, p. 86 ; aussi L. Bonnard, *op. cit.*, p. 30 et 57 ; Pauly-Wissowa, *op. cit.*, col. 591-592 ; J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 82.
- (253) A. Gervais, *op. cit.*, p. 24.
- (254) E. Thévenot, *Mavilly*, *op. cit.*, p. 87.
- (255) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 156 et 170 ; aussi A. Grenier, *op. cit.*, p. 429.
- (256) A. Grenier, *op. cit.*, p. 899.
- (257) Idem, p. 944.
- (258) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 121 ; nous reviendrons plus loin sur ce cas.
- (259) Idem, p. 120 : il s'agit de Chaligny et non de Chavigny, voir *Bulletin d'archéologie et d'histoire locale de Neuves-Maisons*, N° 3, 1980, p. 40 ; et aussi M. Toussaint, *Répertoire de Meurthe-et-Moselle*, *op. cit.*, p. 16 ; voir la critique de cette hypothèse dans G. Moitrioux, « Les sculptures figurées gallo-romaines du Musée Lorrain », *Le Pays Lorrain*, 1991.
- (260) Idem, p. 121 ; et aussi lettre de S. Deyts à l'auteur ; et A. Grenier, *op. cit.*, p. 635.
- (261) Idem, p. 121 ; et aussi lettre manuscrite à l'auteur de M. René Louis.
- (262) Voir D' Morlet, *op. cit.*, p. 95 ; E. Thévenot, « Le culte d'Hercule à Vichy », *Ogam*, VI, 1954, p. 245.
- (263) E. Thévenot, « Culte des eaux et cultes solaires », *Ogam*, VI, 1954, p. 15 ; A. Grenier, *op. cit.*, p. 713.
- (264) Idem, p. 16 ; A. Grenier, *op. cit.*, p. 649.
- (265) S. Deyts, *Le culte des sources*, *op. cit.*, p. 106.
- (266) A. Grenier, *op. cit.*, p. 905 et 934.
- (267) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 99 ; et J. Dayet, « Le Borvo-Hercule d'Aix-les-Bains », *Revue Archéologique*, 1963, p. 167-178.
- (268) Lettre de M^r J. Prieur, soulignant que le rapprochement fait entre le torse découvert et des statuette d'Hercule en bronze déposées au musée d'Aix-les-Bains est abusif, ces dernières provenant de Lyon et de Sicile.
- (269) G. Drioux, *Les cultes indigènes des Lingons*, 1934, p. 46-47.

- (270) E. Thévenot, « Cultes des eaux », *op. cit.*, p. 14 ; voir aussi E. Thévenot, *Sur les traces du Mars celtique*, *op. cit.*, p. 134.
- (271) J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 83-84 qui souligne l'abondance dans la légende d'Hercule des actions liées aux Enfers (l'épisode de Cerbère, les pommes du jardin des Hespérides...) ; voir aussi J.J. Hatt, « Apollon guérisseur », *op. cit.*, p. 226.
- (272) J. Vendries, *op. cit.*, p. 46 ; et F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 101 et 162.
- (273) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 104.
- (274) J.J. Hatt, *Les dieux gaulois*, *op. cit.*, p. 200 ; et M. Simon, *op. cit.*, p. 155.
- (275) E. Thévenot, « Culte des eaux », p. 18 ; voir aussi J.J. Hatt, « Les croyances funéraires », *op. cit.*, p. 32.
- (276) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 425.
- (277) G. Drioux, *op. cit.*, p. 46-47.
- (278) H. Rolland, *op. cit.*, p. 108 ; voir aussi E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 3076, 3442, 3963, 4693, 5512, 5887, 6080 ; image proche de celle de Succellus tenant une olla.
- (279) J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 281 et 313.
- (280) E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 2657, 5584, 9201 ; voir aussi les représentations citées par J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 202-203 sur un sarcophage de Rome (Palais Torlonia) et de Londres (British Museum) ; aussi S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, 1909, T. I, p. 158 pour la coupe d'Ildesheim.
- (281) E. Espérandieu, n° 9201.
- (282) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 378 et 469 l'auteur cite des bronzes étrusques et étrusco-latins.
- (283) J. Bayet, *Idéologie*, *op. cit.*, p. 376.
- (284) E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 4286 et 4287 ; et J.J. Hatt, « Les croyances funéraires », *op. cit.*, p. 45.
- (285) C. Rolley, « Informations archéologiques, région de Bourgogne », *Gallia*, XXX, 1972, p. 461.
- (286) G. Ch. Picard, « Informations archéologiques, région Centre », *Gallia*, XXVIII, 1970, p. 256-258.
- (287) A.J. Reinach, « La divinité gauloise du serpent », *Revue archéologique*, XVII, 1911, p. 239.
- (288) Idem, p. 226 ; voir aussi P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 46 ; J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 274.
- (289) P.M. Duval, *op. cit.*, p. 14.
- (290) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 45-46-47 ; pour ce dernier voir aussi L. Bonnard, *op. cit.*, p. 224.
- (291) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 164.
- (292) S. Deyts, *Le culte des sources*, *op. cit.*, p. 89 ; et A. Grenier, *op. cit.*, p. 441 ; et J. Corrocher, « Les eaux thermales de Vichy », in *Médecine en Gaule*, *op. cit.*, p. 34.
- (293) J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 200.
- (294) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 45-46-47.
- (295) J. de Vries, *La religion*, *op. cit.*, p. 178 ; pour ce dernier voir aussi V. Kruta et M. Szabo, *Les Celtes*, Paris, 1978, p. 100.
- (296) A.J. Reinach, *op. cit.*, p. 230-232-233-235.
- (297) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 163 ; et P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 45-46-47.
- (298) Voir C. Jullian, *op. cit.*, p. 19 ; et P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 52 et 63 ; citons par exemple le dieu assis de Sommerécourt, E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 4839.
- (299) Voir la stèle de Creuznach ; E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 6171 et celle d'Alzey n° 7757.
- (300) J.J. Hatt, « A la recherche de la religion », *op. cit.*, p. 15 ; aussi A.J. Reinach, *op. cit.*, p. 234.
- (301) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 67 ; aussi P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 149 ; A. Grenier, *op. cit.*, p. 608, E. Thévenot, « Le pilier de Mavilly », *op. cit.*, p. 75 et suivantes.
- (302) Voir J.J. Hatt, « Méthodes d'exploration », *op. cit.*, p. 366.
- (303) F. Benoit, « Le dieu à l'anguipède de Straubing », *Latomus*, 11, 1952, p. 473 et 474 ; voir aussi E. Thévenot, *Mavilly*, *op. cit.*, p. 34.
- (304) E. Thévenot, *Mars celtique*, *op. cit.*, p. 23.
- (305) M. Eliade, *op. cit.*, p. 182 ; voir aussi E. Thévenot, *Mars celtique*, *op. cit.*, p. 22.
- (306) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.* ; J.J. Hatt, « Méthodes d'exploration », *op. cit.*, p. 365 ; S. Deyts, *Le culte des sources*, *op. cit.* ; P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 45 et suivantes.
- (307) J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 209.
- (308) Problème posé par P.M. Duval, « Smertrios », *op. cit.*, p. 236.
- (309) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 468.
- (310) E. Thévenot, *Mars celtique*, *op. cit.*, p. 24.
- (311) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 212 ; aussi A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, *op. cit.*, p. 479.
- (312) Voir chapitre : le rôle de l'eau.
- (313) Ch. Renel, *Les religions de la Gaule*, 1904, p. 310.
- (314) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 277 et 356.
- (315) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 378 et 468.
- (316) Idem, p. 411.
- (317) A. Grenier, *op. cit.*, p. 632, 817, 889 et 944.
- (318) *C.I.L.*, III, 972, 1028, 1129, 1561, 1572 ; voir aussi L. Poinsot, *op. cit.*, pp. 350-351.
- (319) Idem, p. 343 ; aussi J. Toutain, *op. cit.*, t. II, p. 408, contestant ce rôle guérisseur.

- (320) Ch. Picard, « Fouilles de l'École Suédoise », *Revue Archéologique*, 1935, p. 126 ; Pausanias, *Description de la Grèce, la Béotie*, XXIV-3.
- (321) E. Thévenot, « Mavilly », *op. cit.*, p. 87.
- (322) E. Thévenot, « Le culte d'Hercule à Vichy », *op. cit.*, p. 245.
- (323) E. Thévenot, « Mavilly », *op. cit.*, p. 86.
- (324) E. Espérandieu, *op. cit.*, N° 4797, 5230 (pour cette dernière, voir aussi R. Schindler, *Führer durch Landesmuseum Trier*, Trèves, 1980, p. 34).
- (325) E. Espérandieu, *op. cit.*, N° 5029, 6028, 6029.
- (326) Idem, N° 3212.
- (327) Idem, N° 6203 ; diverses stèles montrent un petit personnage à côté d'Hercule. Il s'agit du rappel du combat avec Cacus, ou de celui avec Géryon (ce dernier est parfois symbolisé par une tête de bovidé), voir S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, t. II, p. 476, fig. 1. Mais il n'y a pas dans la symbolique romaine de tête humaine seule sous la massue. Cependant, une statue montre le dieu, la massue appuyée sur une tête de lion et une autre avec la tête d'Acheloos à côté de la jambe : cependant l'état de la représentation ne permet pas d'en tirer des conclusions : voir idem, t. I, p. 473, pl. 802.b, fig. 4 et t. II, p. 796, fig. 6.
- (328) S. Reinach, *Répertoire*, *op. cit.*, p. 394.
- (329) E. Espérandieu, *op. cit.*, N° 1581.
- (330) Idem, N° 3016.
- (331) Voir supra, *op. cit.* Voir aussi F. Benoit, « L'Ogmios de Lucien, la tête coupée et le cycle mythologique irlandais et gallois », *Ogam*, V, 1953, p. 37 ; aussi M. Chassaing, *Le dieu au maillet*, Paris 1986, p. 245-266, assimilant celles-ci à des têtes coupées offertes au dieu dans un but prophylactique pour la sauvegarde des vivants ; ce symbole se rattacherait ainsi aux vieilles traditions celtes.
- (332) J.J. Hatt, « Apollon guérisseur », *op. cit.*, p. 216.
- (333) Idem, p. 222.
- (334) J.J. Hatt, « Hermès dionysophore, image hellénisée d'un mythe gaulois », *RAE*, XVIII, 1967, p. 313-325.
- (335) E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 7696 et 7697.
- (336) E. Thévenot, « Notes sur les sculptures de Chorey », *Gallia*, V, 1947, p. 429 à 433.
- (337) Voir R. Egger, « La stèle de Cekancevo (Bulgarie) », *Latomus*, 1951, p. 449-450.
- (338) P. Lambrechts, *L'exaltation de la tête dans la pensée et dans l'art des Celtes*, Bruges, 1954, p. 21-69.
- (339) Idem, p. 72-73.
- (340) P. Lambrechts, *L'exaltation*, *op. cit.*, p. 78-79 ; P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 93 cite aussi des monnaies gauloises montrant un homme émergeant de la terre.
- (341) F. Leroux, « Notes d'archéologie celtique et gallo-romaine : contribution à une définition de l'art celtique », *Ogam*, VII, 1955, p. 215.
- (342) F. Benoit, « Dieux-têtes ? », *Latomus*, 1955, p. 290 et suivantes.
- (343) Idem, p. 295.
- (344) H. Rolland, *op. cit.*, p. 105.
- (345) F. Benoit, *Le symbolisme*, *op. cit.*, p. 22.
- (346) Idem, p. 101.
- (347) J. Bayet, *Origines*, *op. cit.*, p. 410.
- (348) C. Jullian, *op. cit.*, p. 97 ; voir aussi P. Lambrechts, *L'exaltation*, *op. cit.*, p. 19 citant : « la pose frontale du visage, l'absence fréquente d'oreilles..., le nez en forme de triangle..., les yeux sont tout grands et proéminents..., comme significatifs de l'art celtique ».
- (349) Voir P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 81 à 99 ; voir aussi E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 28 à 45 ; et J.J. Hatt, « Les dieux gaulois », *op. cit.*, p. 201 à 107.
- (350) E. Linkenheld, « Le cavalier au géant dans le folklore lorrain », *Le Pays Lorrain*, 1931, p. 478 et suivantes ; voir aussi P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 85.
- (351) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 93 ; aussi N. Gauthier, « Du Haut-Empire à l'Antiquité tardive dans la vallée de la Moselle : nouvelles perspectives », *Annales de l'Est*, 1, 1983, p. 30.
- (352) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 91-96 ; voir aussi C. Jullian, *op. cit.*, p. 95.
- (353) G. Ch. Picard, « Le culte de Jupiter-Taranis dans le bassin de la Loire », *Caesarodunum*, n° 10, 1975, p. 18.
- (354) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 42.
- (355) F. Benoit, *Le symbolisme*, *op. cit.*, p. 98 ; voir aussi F. Benoit, « Dieux-têtes », *op. cit.*, p. 292 ; et du même, « La victoire sur la mort et le symbolisme funéraire de l'anguipède », *Latomus*, VIII, 1949, p. 269-273.
- (356) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 96 ; le même, « La colonne du dieu cavalier au géant », *Latomus*, VIII, 1949, p. 148.
- (357) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 41 ; E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 8186 ; P. Lambrechts, *L'exaltation*, *op. cit.*, p. 92.
- (358) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 42.
- (359) G. Ch. Picard, « Le culte de Jupiter », *op. cit.*, p. 171.
- (360) J.J. Hatt, « Les dieux gaulois », *op. cit.*, p. 201 ; voir aussi E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 1581, 3016 et 7502.
- (361) E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 44.
- (362) P. Lambrechts, *Contributions*, *op. cit.*, p. 97 ; E. Espérandieu, *op. cit.*, n° 8136.
- (363) F. Benoit, « Le dieu de Straubing », *op. cit.*, p. 472.

- (364) J. Bayet, *Idéologie*, op. cit., p.224.
- (365) J.J. Hatt, « Le culte de Mars indigène dans le nord-est de la Gaule », *RAE*, XXX.2, p. 123.
- (366) L. Poinssot, op. cit., p. 355 : opinion contestée par J. Toutain, op. cit., T. II, p. 408.
- (367) Des dédicaces de ce type sont courantes dans les sanctuaires de source, voir par exemple *C.I.L.*, XIII, 3968.
- (368) H. Rolland, op. cit., p. 90 à 115, voir aussi du même, *Notice archéologique : Glanum, Saint-Rémy-de-Provence*, 1974, non paginée.
- (369) Idem, p. 114.
- (370) Idem, p. 98.
- (371) Idem, p. 108.
- (372) Fonction décrite par J. Bayet, *Origines*, op. cit., p. 425.
- (373) F. Le Roux, *Ogam*, 1955, op. cit., p. 216 voit « non pas tant des survivances celtiques dans la religion romaine, que des degrés successifs de romanisation de la religion celtique ».
- (374) Qui est beaucoup plus marqué dans certains sites avoisinants, tel le camp de la Bure près de Saint-Dié ; voir G. Tronquart ; « Le camp celtique de la Bure », *Société Philomatique Vosgienne*, 1981, p. 27.
- (375) H. Rolland, op. cit., p. 110.
- (376) A. Grenier, op. cit., p. 823 et 946.
- (377) L. Poinssot, op. cit., p. 342, 346, 351.
- (378) C'est le cas pour de nombreux sanctuaires où les ex-voto abondent semblant indiquer la valeur des traitements suivis, même si les vertus curatives des eaux et leur utilisation posent bien des questions : voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, op. cit., p. 213.
- (379) Voir aussi le cas à Glanum, H. Rolland, op. cit., p. 113.
- (380) Voir J. Toutain, op. cit., p. 366 ; et P. Rodet, op. cit., p. 10-11 ; et aussi « La civilisation romaine de la Moselle », op. cit., p. 164.
- (381) S. Deyts, *Les cultes des sources*, op. cit., p. 119 et 43 ; ou de la même : *Les bois sculptés*, op. cit.
- (382) E. Thévenot, *Divinités*, op. cit., p. 213.
- (383) A. Grenier, op. cit., p. 448 et S. Deyts, *Les bois sculptés*, op. cit., p. 205.
- (384) S. Deyts, *Les bois sculptés*, op. cit., p. 205-206.
- (385) Voir article de S. Lambrino, « Les cultes indigènes en Espagne », in Actes du Colloque *Les Empereurs d'Espagne*, 1965, p. 223-242.
- (386) Voir S. Deyts, *Le culte des sources*, op. cit., p. 118 ; et aussi G. Le Scouezec, op. cit., p. 76.
- (387) Idem et aussi E. Thévenot, *Mavilly*, op. cit., p. 88-89 ; P. Rodet, op. cit., p. 11 cite des lamelles pliées à Nîmes.
- (388) P. Lambrechts, *Contributions*, op. cit., p. 146 ; E. Thévenot, *Divinités*, op. cit., p. 63 ; J.J. Hatt, « Le culte de Mars », op. cit., p. 138.
- (389) E. Thévenot, *Mars celtique*, op. cit., p. 149 ; et R. Schilling, op. cit., p. 32.
- (390) Voir L. Bonnard, op. cit., p. 141.
- (391) Voir J. Toutain, op. cit., T. III, p. 366.
- (392) A. Grenier, op. cit., p. 458 ; B. Lacroix, *Un sanctuaire*, op. cit., p. 256-257 ; P. Audin, « Les eaux chez les Arvernes et les Bituriges », in *Médecine en Gaule*, 1985, p. 141.
- (393) P. Audin, op. cit., p. 121.
- (394) Idem, p. 141.
- (395) A. Grenier, op. cit., p. 940 cite le même cas à Hofstade-lez-Alost.
- (396) Voir « La civilisation de la Moselle », op. cit., p. 152-153.
- (397) Idem, p. 352.
- (398) Des exemplaires équivalents existent aux musées de Metz et de Trèves.
- (399) Voir G. Le Scouezec, op. cit., p. 159.
- (400) Modèle ressemblant au musée de Trèves : Reinach Schindler, op. cit., figure 241.
- (401) Voir infra : « L'organisation du sanctuaire ».
- (402) Voir infra, op. cit.
- (403) J. Blasquez, op. cit., p. 211, cite le cas semblable d'un autel à Ameipacer, et p. 222 à Convetina.
- (404) J. Toutain, op. cit., T. III, p. 365. L'auteur doute de la fréquence des libations dans les rituels gallo-romains.
- (405) F. Kraus, op. cit., p. 72.
- (406) A. Grenier, op. cit., p. 449, cite le cas de Bourbonne-les-Bains dont les centres d'eau recélaient de nombreuses offrandes ; voir aussi E. Bachelier, op. cit., p. 296.
- (407) E. Thévenot, « Mavilly », op. cit., p. 88.
- (408) S. Deyts, *Le culte des sources*, op. cit., p. 146.
- (409) J. Bayet, *Idéologie*, op. cit., p. 216.
- (410) Idem, p. 225.
- (411) Voir J. Toutain, op. cit., T. III, p. 337-340.
- (412) Idem, p. 333.
- (413) Idem, p. 438.
- (414) Voir E. Morhain, « Témoignages archéologiques sur le christianisme à Metz jusqu'à la fin du V^e siècle », Actes du colloque de Strasbourg, 1960, *Rome et le christianisme dans la région rhénane*, Paris, 1963 ; et aussi A. Grenier, *Les Gaulois*, op. cit., p. 316.

- (415) J. Bayet, *Idéologie, op. cit.*, p. 218.
- (416) Voir A. Grenier, *op. cit.*, p. 460.
- (417) J. Bayet, *Idéologie, op. cit.*, p. 400-401.
- (418) P.M. Duval, *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*, 1952, p. 127 et 215.
- (419) C. Jullian, *op. cit.*, p. 132-133.
- (420) Voir supra : chapitre « Un sanctuaire dédié à Hercule ».
- (421) Idem, p. 147, où est cité l'exemple de l'Angleterre, *C.I.L.*, VII, 220, 827.
- (422) Comme c'est le cas aux Sources de la Seine, voir S. Deyts, *Le culte des sources, op. cit.*, p. 149.
- (423) Cela ressort de la comparaison des tessons du site et de ceux dégagés lors de la fouille d'un dépotoir de potier dans Deneuvre.
- (424) C. Jullian, *op. cit.*, p. 21 et 25.
- (425) Voir J. Bayet, *Idéologie, op. cit.*, p. 309 ; le cas de Deneuvre est cité par J.J. Hatt, « Apollon guérisseur », *op. cit.*, p. 218.
- (426) C. Jullian, *op. cit.*, p. 26.
- (427) F. Leroux et C.J. Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 88.

CHAPITRE II

Analyse stylistique de la statuaire de Deneuvre

L'UN DES RÉSULTATS les plus importants des fouilles de Deneuvre est son apport dans le domaine de la sculpture. Les fidèles venus au sanctuaire ont offert des images du dieu en reconnaissance de l'amélioration de leur situation, ce qui eut pour conséquence la présence dans le site d'une série de sculptures, témoin de la statuaire locale, du II^e au IV^e siècle, permettant une approche des styles et de leur évolution, grâce à la présence de statues découvertes intactes dans un contexte archéologique précis.

I

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SCULPTURE DU SANCTUAIRE

La pierre. La sculpture de Deneuvre est taillée en totalité dans une pierre locale bien spécifique, ce qui appuie l'hypothèse d'un atelier de sculpteurs locaux œuvrant sur des schémas indéfiniment reproduits.

Ses caractères. Ce matériau appelé pierre de sable localement, est un grès à volzia formé de sable compressé plus ou moins compact qui compose les couches supérieures des formations gréseuses des Vosges. Il se décompose en grès argileux, et en grès à meules⁽¹⁾ : c'est à ce dernier que s'apparente la pierre utilisée dans le sanctuaire d'Hercule. Elle est issue du conglomérat principal, qui affleure à la limite est du territoire de la commune, mais présente des caractéristiques propres : il est très tendre, les grains le constituant étant plus ou moins bien liés. Ainsi, en amont du site, on a pu dégager une couche de grès en formation, faite de sable contenant des conglomérats plus compacts. D'autre part, il résiste au gel et à la pluie, sa structure lui permettant d'absorber et de rejeter l'eau. Sa résistance moyenne aux facteurs d'érosion est satisfaisante ; enfin il comporte très peu d'éléments hétérogènes, en particulier aucune des pierres sculptées ne contient de galets, comme c'est souvent le cas pour des sculptures réalisées en grès vosgien⁽²⁾.

Ce grès à texture très lâche a cependant des défauts puisqu'il se décompose facilement sous l'action des agents chimiques, si bien que l'acidité de l'eau a réduit certains éléments sculptés à l'état de sable ; à cela s'ajoute sa composition en lits superposés plus ou moins fins, parfois séparés par une bande de mica, ce qui favorise la fragmentation de la statuaire et sa sensibilité à l'action de l'eau, qui érode facilement ce matériau peu résistant.

Il est composé à 75 % de quartz et environ 25 % de feldspath, mais peut contenir aussi de la muscovite (1 %) le parsemant ainsi d'éclats de mica⁽³⁾ ; s'y ajoutent des composés métalliques, et en particulier des éléments ferrugineux qui donnent des colorations variables entre les différents bancs de grès à volzia. Pour la statuaire ces variations de couleur passent du jaune-ocre au gris, du rose au

rouge pour certaines, proches du grès vosgien, et dont la pierre pourrait provenir des couches intermédiaires supérieures du faciès général, mais dont la composition est semblable à la précédente ⁽⁴⁾. Bien entendu, cette pierre était très facile à travailler, sous réserve de l'extraire de filons bien homogènes. Elle se creuse facilement et permet un travail précis et très fouillé.

Son origine. La pierre de sable est caractéristique des zones pré-vosgiennes ; elle fait la transition entre les bassins calcaires et le grès vosgien proprement dit. Deneuvre est une commune particulière, bâtie sur un éperon de grès à volzia qui n'affleure pas dans les zones avoisinantes, puisque le calcaire domine au nord (communes d'Azerailles et de Glonville) et le grès vosgien à l'est et au sud (communes de La Chapelle et de Sainte-Barbe) ⁽⁵⁾ ; aussi à Deneuvre, toute pierre autre que ce type de grès peut donc être considérée comme un apport extérieur ⁽⁶⁾. Il apparaît que l'on a utilisé le matériau local pour tailler la pierre de nombreux monuments gallo-romains, découverts à Deneuvre depuis le XIX^e siècle, ce qui supposait l'extraction de celle-ci sur place. La recherche de ces zones est assez difficile, mais un certain nombre de points d'extraction ont été déterminés.

- A proximité immédiate du sanctuaire, la roche a été largement entaillée au point de permettre actuellement le passage de deux routes carrossables, des traces de pics étant encore visibles sur la roche qui les borde ; au lieu-dit le Haut-de-la-Justice (parcelle cadastrale A.171) une recherche a mis en évidence l'exploitation de la roche, qui affleurerait à cet endroit, par la technique du front de taille. Des bancs de roches détachés sont restés sur place, mais il reste difficile de préciser la période d'utilisation de cette carrière. Enfin au lieu-dit la Maix (parcelle cadastrale B.1/2) un endroit appelé « le Trou de terre » pourrait être un ancien lieu d'extraction de la pierre de sable.

Pour réaliser leurs œuvres, les sculpteurs ont donc eu recours à la pierre locale, comme cela fut le cas dans la plupart des sculptures gallo-romaines de l'art populaire, que ce soit chez les Séquanes ⁽⁷⁾ ou les Triboques ⁽⁸⁾, par exemple, où l'utilisation du grès semble débiter au II^e siècle. Selon la couleur et le banc utilisé, cette pierre offre une dureté inégale, et un grain plus ou moins fin permettant de réaliser des œuvres d'une finesse variable. Il est important de noter que cela s'inscrit dans la lignée des sculptures locales, puisque les stèles et les autels découverts jusqu'à ce jour en divers points de la commune confirment cette règle, à l'exception d'un petit bas-relief en marbre, réemploi d'une frise. Cette utilisation exclusive de la pierre de sable s'étend d'ailleurs à de nombreux bâtiments et éléments d'architecture : canalisations, bassins, colonnes, moëllons... ⁽⁹⁾.

Il apparaît donc que Deneuvre ait eu une activité intense liée à l'extraction de la pierre ; à l'évidence il y avait sur place des ateliers spécialisés dans la taille de celle-ci pour la construction, mais aussi pour la sculpture, ce qui paraît pouvoir être confirmé par l'existence d'une stèle dont seul le haut a été réalisé, toute la partie inférieure restant dégrossie à la pointerolle ⁽¹⁰⁾. La présence de sculptures dans le sanctuaire d'Hercule atteste donc de la présence d'ateliers de taille travaillant la pierre du pays.

Les différents types de supports. L'ensemble des éléments est homogène en ce sens qu'il s'agit pour sa totalité de sculptures votives portant pour la plupart des figures de divinités. Il n'y a actuellement sur ce site aucune représentation de pèlerins, de détails anatomiques montrant leurs maladies ou des soins. Les statues et les inscriptions sont réparties sur des supports différents : la plupart sont sur des stèles ou des autels, les rondes-bosses étant très rares.

Les autels. Trente six autels différents ont pu être identifiés clairement. Sur ce total, vingt-cinq portent une effigie d'Hercule, une seule est un personnage féminin, un autre porte une inscription et neuf ne peuvent être déterminés précisément. Toutes sont en bas-relief. Les caractères de ces autels sont semblables avec quelques nuances cependant. On peut distinguer trois grands éléments constitutifs : le chapiteau, le fût et la base.

- Le chapiteau, de forme cubique, est composé d'un sommet encadré de deux volumes d'un volume variable. Ces volutes sont plus ou moins bien figurées dans la pierre : certaines sont parfaitement dégagées sur toutes les surfaces, d'autres ne sont marquées que par un cercle inscrit dans le matériau (A.A.65, A.A.296, D.16). L'avant porte un fronton triangulaire le plus souvent décoré ⁽¹¹⁾. La partie entre les volutes est parfois arrondie pour prendre la forme d'une vasque (autel

A.A.340), avec soit une légère dépression au centre (autel A.A.6), soit une coupelle plus marquée (autel A.A.2 et D.340), ou même une double coupelle (I.332). Le modèle d'origine de ce décor est à rechercher dans le chapiteau ionique renversé, ce qui est tout à fait semblable aux nombreux autels découverts en Gaule. Il apparaît qu'il y a une modénature des chapiteaux, les autels montrant un certain savoir-faire de l'artiste se situent entre 4 et 4,5 fois la hauteur du chapiteau dans la hauteur de l'autel, les autels moins élaborés ayant un canon beaucoup plus court (fig. 24). Ces tables sont soulignées par une série de filets plus ou moins larges. Un cavet permet de relier le chapiteau au fût. Dans un cas, la base de la table paraît soutenue par deux petits chapiteaux sans colonne, remplaçant les baguettes et le cavet A.A.276.

- Le fût a la forme d'un parallélogramme plus ou moins régulier. Les quatre faces sont, le plus souvent de largeur équivalente, sauf quelques cas (autels A.A.359, A.A.7). La sculpture occupe un espace plus ou moins important (fig. 24).

- La base déborde le fût principal sur tous les côtés, les pieds de la statue reposant sur le bord supérieur de la face. Tous les personnages sont polis ainsi que les principaux éléments du décor des chapiteaux. Ce travail est cependant plus ou moins bien fait, en particulier, il faut noter la mauvaise finition du personnage des autels A.A.65, A.A.85 sur lesquels il est encore possible de distinguer les traces des outils de l'artisan, les jambes dans ce dernier cas semblent à peine dégrossies. Les endroits profondément creusés sont souvent laissés à l'état brut avec les traces de pointerolles apparentes (autels A.A.355, D.340), et, fréquemment la face du fût qui porte la sculpture et les chapiteaux ont encore des marques de cet outil (A.A.7, 64, 302, 338, 355, 359) ou de

Figure 24 : Tableau des mesures des autels.

	Hauteur totale cm	Hauteur du chapiteau			Hauteur du socle	
		cm	modules		cm	modules
			avec socle	sans socle		
A.A. 2	101	21	4,8	4,2	12	8,41
A. 338	110	28	3,9	3,39	15	7,3
A.A. 6	113	23	4,93	4,17	17	6,6
A.A. 345	117	33	3,5	3,21	11	4,2
A.A. 9	120	23	5,2			
A.A. 7	121	17,5	6,9	6,17	13	9,3
A.A. 65	122	31	3,9	3,45	15	8,1
A.A. 263	122	23	5,3	4,6	15	5,5
A.A. 276	122	22	5,5	4,5	22	12,4
A.A. 302	124	26	4,7	4,38	10	6,1
A.A. 267	130	25	5,2	4,36	21	7
A.A. 134	134	26	3,8	4,42	19	6,4
A.A. 336	135	28	1,8	4,07	21	9,4
A.A. 356	135	29	4,6	4,17	14	6,6
A.A. 296	147	26	5,6	4,8	22	4,7
A.A. 355	151	26	5,8	4,57	32	4,4
A.A. 359	163	34,2	4,2	3,5	42	3,8
A.A. 85	?	16			20	
A.A. 254	?	?	?		18	

gradines (A.A.65, 296)⁽¹³⁾. En revanche les trois autres faces du chapiteau et du fût ainsi que les quatre faces du socle sont, dans tous les cas, laissées à l'état brut, portant les traces de l'épannelage et les profondes entailles de l'outil. Enfin, certaines sculptures sont entourées d'un sillon, indiquant un premier travail au trépan sur le bloc de pierre brute (autels A.A.65, A.A.276, A.A.302, A.A.356).

Les statues en ronde-bosse. Elles sont au nombre de quatre dans les vestiges du sanctuaire, mais la plupart sont en très mauvais état de conservation (il s'agit des éléments S.138, S.139, D.14, D.76). Sur ces quatre statues, trois sont de dimensions très importantes (S.138, S.139, D.14). Nous ne retiendrons dans l'étude que les morceaux sculptés S.138 et D.76. Les deux autres sont fragmentaires ou très fortement délités, ce qui ne permet pas une étude complète. Le nombre restreint de ce type de sculptures, est dû à la difficulté, montrée par différents détails, à dominer la matière première : en effet le grès utilisé n'offre pas un coefficient de résistance important et il semble délicat de présenter une statue sans recourir à des artifices pour aider à son maintien. Ainsi, les bras sont près du corps pour pouvoir les relier à celui-ci, par des ponts : sur la statue S.138, le sculpteur a ainsi rapproché la main de la cuisse à laquelle elle est accolée par un appendice de pierre. Sur le torse D.76, pour soutenir les bras, l'artisan a laissé une épaisseur de pierre entre le tronc et le bras. Cette partie porte des traces de pointerolles⁽¹⁴⁾ pour marquer sans doute sa dissociation du reste de la sculpture ; un autre moyen utilisé est de faire une massue très épaisse qui permet de soutenir le poids de la sculpture (voir D.14).

Ces particularités donnent à la ronde-bosse de Deneuvre de la raideur et un manque d'ampleur préjudiciable à la qualité de la production, et les statues devaient être trop fragiles pour que leur fabrication se soit développée, fragilité d'ailleurs attestée par leur extrême dégradation lors de la destruction du sanctuaire. Il faut cependant noter que ces statues sont très bien achevées avec un polissage très fin et une technique de sculpture affirmée de la part de l'artiste ; elles reposaient sur un socle assez épais qui restait à l'état brut avec ses traces d'épannelage.

Les stèles. Deux grands types de stèles se distinguent dès l'abord : des stèles à fronton formant un bas-relief et des stèles en haut-relief sans fronton ni pilastre.

Leur typologie.

— Les stèles à fronton ont toutes une niche en cul-de-four.

• Stèle à fronton triangulaire. La stèle S.A.8 présente un fronton triangulaire très étroit surmontant une niche qui monte très haut. Le fronton repose sur deux pilastres. Aucun décor n'orne les différentes parties. Le linteau est cintré. Ce type de stèle est très fréquent en Gaule⁽¹⁵⁾ où le fronton triangulaire rappelle celui d'un temple : on le rencontre dans la région Lorraine notamment à Bruyères⁽¹⁶⁾, Escles⁽¹⁷⁾, Soulosse⁽¹⁸⁾, Trèves⁽¹⁹⁾, mais il reste cependant relativement rare dans l'est de la Gaule⁽²⁰⁾ et semble avoir une origine romaine.

• Stèles à linteau droit. La stèle S.A. 52 a le linteau très abîmé mais il semble très mince. La niche est vraisemblablement arrondie, le fond plat conservant des traces d'outils. Elle devait être encadrée de montants dont l'un apparaît sur le côté droit du personnage ; de même la stèle S.E.286 a un linteau droit surmontant une niche en cul-de-four : il porte une inscription et deux montants bordent la niche. Ce type de stèle votive est assez fréquent dans les régions de l'est de la Gaule, mais le plus souvent avec des niches rectangulaires comme à Soulosse, Uzemain⁽²¹⁾, ou en pays triboque⁽²²⁾. Quelques-unes sont similaires à celles découvertes à Deneuvre, avec une niche en cul-de-four. On peut citer le cas de Metz⁽²³⁾ de Brumath, de Strasbourg, du Donon⁽²⁴⁾, de Trèves⁽²⁵⁾ de Sainte-Fontaine⁽²⁶⁾. Certains exemplaires semblent bien faire partie de monuments plus importants⁽²⁷⁾, leur dessus plat permettant de supporter d'autres éléments ; et d'autres étaient seuls, leur forme s'inspirant sans doute du type monumental.

• Les stèles à sommet cintré. C'est le modèle le plus fréquent dans le sanctuaire pour les stèles à niches : ce sont les stèles S.A.10, S.A.23, I.1, S.E.253 et T. 310, où la statue est contenue dans une niche à cul-de-four bordée de montants. On peut en distinguer deux types. Le premier est sans décor (S.A.10 et S.E.253), le fronton faisant suite au pilastre sans mouluration. La bordure,

mince, portait une inscription qui a été martelée pour la stèle S.A.10. Le style de ces stèles paraît assez fruste, le personnage sculpté débordant de la niche. Ce type de stèles se retrouve assez souvent à Grand, Soulosse ⁽²⁸⁾ par exemple (avec une niche à fond plat à la place de la forme en cul-de-four), au Donon ⁽²⁹⁾, à Trèves ⁽³⁰⁾. Cette forme se retrouve aussi dans la stèle des scieurs de long et la sculpture de marbre retrouvée à Deneuvre ⁽³¹⁾. La stèle T.310 avait son bandeau décoré de filets perpendiculaires aux bords. Le second type de ces stèles à sommet cintré (S.A.23 et I.1), soit que les deux acrotères couronnent les pilastres (le fronton étant en retrait par rapport à ceux-ci), soit que dans un ensemble plus massif les côtés du fronton prolongent les pilastres, les acrotères ne provoquant qu'un léger décrochement indiqué par un sillon. La stèle S.A.23 est de ce type et peut être comparée à une stèle découverte à Hirschland ⁽³²⁾ dont l'organisation générale est similaire (fronton en retrait, pilastres, niche en cul-de-four, sommet arrondi). La source de cette forme serait à rechercher dans les régions trévires ⁽³³⁾, où un certain nombre de stèles-maisons présentent une forme semi-cylindrique ⁽³⁴⁾, et de nombreux reliefs de ce type ont aussi été retrouvés chez les Eduens ⁽³⁵⁾ ; l'inspiration d'origine serait à rechercher dans les modèles de l'architecture religieuse ⁽³⁶⁾. Sept autres stèles font partie de ce type sans que l'on puisse les analyser plus avant du fait de leur état.

— Les stèles en haut-relief. Treize stèles font partie de cet ensemble : S.A.4, S.A.5, S.A.11, S.A.15, S.A.19, S.A.62, S.A.66, S.A.83, S.A.89, S.A.97, S.A.120, S.E.268, S.A.309 ; elles portent toutes une sculpture appuyée sur un fond rectangulaire. Il est possible de les classer en deux groupes, ce sont soit des : • stèles en haut-relief simples dont le personnage ne dépasse pas le fond de la stèle, dont certains modèles sont comparables à des stèles découvertes en pays éduen ou séquanais ⁽³⁷⁾ ; • soit des stèles en demi ronde-bosse. Pour les stèles S.A.15, S.A.19, S.A.97, une partie du personnage est complètement dégagé du fond de la stèle (souvent la tête ou la peau du lion).

Les stèles : leurs techniques de taille. Comme les autels, les stèles ne sont pas égrésées sur la totalité de leurs faces ; seuls le personnage et les accessoires qui l'accompagnent sont lissés, tandis que le reste de la stèle est plus ou moins apprêté. Sur les stèles à niche, les pilastres, le linteau ont subi un polissage le plus souvent à la gradine, dont la taille, transversale au pilastre, est souvent apparente ; le fond par contre comporte souvent des imperfections, avec en particulier des traces de pointerolles (par exemple sur la stèle S.A.23 ou S.A.79) ; tous les autres côtés sont à l'état brut, comportant les traces de l'épannelage qui sont aussi présentes sur toutes les faces du socle, seule celle de front étant moins grossière surtout dans sa partie supérieure. Sur les stèles sans niche, le fond est poli de manière plus ou moins fine : ainsi les stèles S.A.4, S.A.15, S.A.66, S.A.97, S.A.120 ont une finition de bonne qualité ; celle-ci baisse pour la stèle S.A.4, S.A.19, S.E.268, dont les parties les plus en creux montrent des traces de pointerolles ; la qualité la plus faible est atteinte par la stèle S.A.89 dont le fond porte encore la trace de nombreux outils (pointerolles, ciseau).

Le polissage s'est donc fait pour les parties planes faciles à travailler ; les zones d'accès difficile pour la gradine ou l'abrasif restent dans un état plus ou moins brut. Toutes ces stèles et autels ont une finition comparable avec une face avant bien travaillée et le reste de la sculpture laissé à l'état semi-brut (sauf l'autel I.332 qui est fini et poli sur toutes ses faces) ; cela est d'autant plus curieux que ces sculptures étaient vues sous tous les angles, comme le montre leur emplacement lors de leur découverte ⁽³⁹⁾.

Les inscriptions. Les inscriptions sont faites sur plusieurs types de supports :

- Haut de stèle (I.1, I.172, I.176, S.E.253, S.E.286). Le fond est toujours lissé. L'inscription est soit à l'horizontale (I.1, S.E.286), soit surmontant et encadrant la niche ; elle est alors portée sur un fronton assez large, elle suit la forme de la niche au-dessus des pilastres (I.172, I.176, S.E.253) et la bordure de la stèle qui la porte est assez mince.

- Pourtour de la stèle (S.E.115). L'inscription suit les pilastres, la formule *V.S.L.M.* étant inscrite sur le socle.

- Fond de la stèle (S.E.268). L'inscription a été ajoutée sur le fond, encadrant la tête du personnage. Le texte est plus près du graffiti que de l'inscription.

- Blocs (I.13, I.331, I.335, I.346). Leur forme est soit un parallélépipède, soit un cylindre, soit un hexagone ou une stèle-maison ; leur taille est très diverse.

- Autels (I.28, I.332) : la formule est inscrite sur une face de l'autel. La formule *V.S.L.M.* pour le premier figure sur le socle.

- Ensemble monumental comme le bassin B.P.I. (I.27) ou d'autres mal définis (I.73, I.173, I.175, I.179, I.180).

- Plaque votive (I.30, I.90).

Seules les inscriptions I.90 et I.346 sont contenues dans des cartouches. L'état de conservation ne permet pas de préciser la structure complète des supports des inscriptions : il faut cependant noter que les inscriptions I.28 et I.346 montrent que la finition de ces pierres suit les mêmes règles que les autels et les stèles.

Analyse des décors. Les stèles sont peu décorées, à l'exception d'acrotères dans deux cas ⁽⁴⁰⁾, au contraire des autels et inscriptions ; les tables des autels essentiellement sont pourvues d'un fronton et de volutes dont la surface est sculptée.

Les frontons des autels. Ils sont triangulaires avec quelques variantes, les côtés verticaux s'incurvant parfois vers l'extérieur (A.A.2, A.A.6, D.340). Dans un seul cas (D.293) le triangle est remplacé par un décor différent : il est fait de deux bandeaux se déversant en arc-de-cercle de part et d'autre d'un axe central ⁽⁴¹⁾. Les différents modèles peuvent se regrouper en divers types.

- Les frontons sans décor. Ils sont composés d'un simple triangle dont les bords sont plus ou moins larges (autel A.A.65, 85, 338, 345, 359). Parfois la bordure est soulignée d'un filet à l'intérieur et légèrement en retrait (A.A.65 et A.A.345). Le centre est alors plus ou moins bien fini, comportant souvent des traces de pointerolles.

- Les frontons décorés forment un ensemble plus ou moins bien élaboré avec des décors de traits verticaux décorant le triangle central sans tenir compte de la forme générale et qui veulent rappeler les décors de palmettes (D.16, A.A.296, A.A.361), ou des décors d'écailles (le chapiteau T.20) faits de petits triangles incisés, ou encore des décors de festons partant du sommet du fronton triangulaire, en une série d'incisions en éventail se terminant sur la base par de petits festons arrondis (A.A.276, A.A.302 et A.A.356). Existe aussi un décor de palmettes, (A.A.355) construit à partir d'un motif central ressemblant à une fleur trilobée.

Les tailles des frontons sont très diverses. Elles s'intègrent le plus souvent dans un ensemble rappelant une volute ionique renversée.

Les décors des volutes des autels. Toutes les volutes encadrant les chapiteaux ont leur extrémité décorée, mais uniquement sur la face du monument. Il est possible de diviser ces décorations en deux types.

Le premier est géométrique pour les autels A.A.2, A.A.85, A.A.338, A.A.359, un simple cercle décore cette partie du chapiteau. L'autel A.A.276 étant plus élaboré avec des volutes faites par le prolongement du rebord.

Le second type est floral, les volutes de l'autel A.A.355 sont terminées par un dessin plus complexe. Il s'agit d'un bouton central encadré par quatre fins pétales creusés en leur centre, un autre pétale reliant les pointes des précédents ⁽⁴³⁾.

Les décors sont incisés d'un cercle coupé de deux traits perpendiculaires, (D.16, T.20, A.A.65) ou modelé ⁽⁴⁴⁾ (D.293, A.A.296, A.A.302, A.A.361). Trois autels ont des décors particulièrement remarquables : D.293 ⁽⁴⁵⁾, A.A.296 ⁽⁴⁶⁾, et A.A.356 ⁽⁴⁷⁾.

Si la qualité du décor des volutes est variable, la taille de celles-ci l'est aussi, indiquant un niveau de finesse de travail et des savoir-faire très différents. Certaines sont parfaitement sorties de la pierre sur la face du chapiteau, chaque volute étant bien individualisée, sa forme se matérialisant jusqu'au bout du côté du chapiteau ⁽⁴⁸⁾. L'essentiel des autels a été fait selon cette technique (A.A.6, A.A.7, A.A.9, T.20, D.83, A.A.85, A.A.263, A.A.267, A.A.276, D.293, A.A.302, A.A.338,

D.340, A.A.345, A.A.355, A.A.356, A.A.359, A.A.361). D'autres, par contre, n'ont qu'une représentation de la volute faite d'un cercle excisé sur la façade de la table. Bien entendu dans ce cas, les côtés des rouleaux ne sont pas indiqués. C'est le cas pour les chapiteaux D.18, A.A.65 et A.A.296, qui gardent ainsi une forme cubique plus ou moins régulière.

Les cartouches des inscriptions. Deux inscriptions sont placées dans un cartouche : ce sont les numéros I.90 et I.346. La présentation globale est la même pour les deux ensembles : le texte est encadré d'un cavet peu profond dont la base surmonte la partie écrite. Un bandeau assez large entoure ce cavet. Sur chaque côté, un motif en queue d'aronde est sculpté.

Les formes des autels et des stèles, leurs proportions, la qualité de leurs décors sont très variables. Il n'est pas possible de les relier avec un type de présentation de la figure humaine qui les accompagne. Certaines belles formes du dieu s'accrochent d'un environnement très quelconque (tels, par exemple, les stèles S.A.15 et l'autel A.A.296) et inversement un beau décor peut s'accompagner d'une figuration plus fruste (A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.355). Enfin, si le bas-relief domine, les autres formes plastiques ne sont pas absentes, montrant de la part des artisans un savoir-faire certain.

II ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS

L'essentiel des productions de Deneuvre, découverte dans le sanctuaire d'Hercule sont des ensembles figuratifs. L'abondance de la statuaire permet de les regrouper pour en faire des analyses de séries, donnant la possibilité de dégager les caractéristiques globales et de détail de la sculpture locale.

Analyse des attitudes. Il est nécessaire de dissocier les différentes divinités présentes dans le site :

Mercur. La figure que nous en avons à Deneuvre est des plus classiques. C'est le Mercure romain classique présentant un jeune homme nu, un manteau sur les épaules, coiffé du pétase, et tenant le bâton et la bourse⁽⁵⁰⁾. Cette représentation est simplifiée puisqu'aucun animal n'accompagne le dieu, et elle est éloignée de la figure souvent rencontrée en Gaule d'un homme d'âge mûr, habillé à la gauloise⁽⁵¹⁾. La plupart du temps cependant le caducée est de forme sensiblement différente, les serpents entrecroisés occupant une place importante dans les figurations : ici, il s'agit peut-être d'un bâton simple, sans ornementation ou du bas d'un caducée dont l'extrémité repose sur le sol.

Le style de cet autel, que l'on peut rapprocher des exemples de sculptures savantes triboques décrites par J.J. Hatt⁽⁵²⁾, montre le degré de romanisation de l'auteur de cette sculpture.

Un Génie. Un génie portant une corne d'abondance et une bourse posée sur un autel. Le modèle paraît proche des figures découvertes en Germanies, mais ici le personnage porte une tunique. La bourse pourrait renvoyer à Mercure, mais l'indice est trop limité pour l'affirmer avec certitude.

Les divinités féminines. Ces déesses sont vêtues d'une longue robe se terminant en bourrelet sur des pieds chaussés de sandales fermées : la tunique est au ras du cou (pour la stèle A.A.2) ou échancrée (S.A.52) et dans trois cas, elle revient en plis sur le bras droit (S.A.52, S.A.330, A.A.336). L'attitude de ces déesses est très conventionnelle⁽⁵³⁾, offrant un aspect hiératique et bienveillant propre à toucher le visiteur du sanctuaire. Dans deux cas, leur tête est couverte d'un voile (A.A.2 et T.256)⁽⁵⁴⁾ retombant sur l'arrière, dans le premier cas, le voile couvre les épaules, dans le second, il ne fait qu'encadrer la chevelure, s'arrêtant à la nuque. Deux déesses

de source tiennent un vase fluant, la parèdre de Mercure devait tenir une corne d'abondance. Cependant dans le premier cas, le modèle (stèles S.A.52 et S.A.330) diffère de ce qui est connu pour les sanctuaires de source. Les déesses, dans ce type de sites, sont représentées le plus souvent selon deux modèles : une femme debout tenant des fruits et parfois un serpent (c'est le type de Hochscheid⁽⁵⁵⁾ par exemple) à qui elle semble les offrir ; le deuxième type est celui d'une femme couchée tenant une amphore ou une urne d'où coule de l'eau, dont le modèle peut être remarqué sur la coupe d'Otanez⁽⁵⁶⁾. Le type de Deneuvre est donc intermédiaire : il prend appui sur les représentations verticales en y adjoignant un symbole inhabituel, un vase tenu par le goulot d'où s'écoule la source. Un relief rappelant cette organisation a été trouvé dans les thermes de Vertault⁽⁵⁷⁾ : il montre une divinité masculine s'appuyant sur un grand vase, renversé sur un autel, d'où s'écoule son liquide. Le modèle le plus proche a été trouvé à Scarponne et figure une déesse tenant une corne fluante sous le bras gauche. L'état des autres représentations féminines, ne permet pas d'en faire une analyse approfondie.

Hercule. La statuaire de ce dieu représente l'essentiel des figurations du sanctuaire. On peut la décomposer en quatre grands types : Hercule classique, dit au repos, Hercule combattant, Hercule avec sa massue sur l'épaule et enfin Hercule sacrificiant. A ces grandes divisions, il est nécessaire d'ajouter l'analyse d'accessoires supplémentaires : carquois, pommes. Les autres éléments (serpent, vase, tête sous la massue), étudiés dans la partie religieuse, ne seront pas repris ici⁽⁵⁸⁾. Dans toutes ces représentations le dieu tient toujours la massue et la peau de lion n'est absente que deux fois sur l'ensemble des cinquante-deux stèles et autels identifiables et analysables.

Hercule dit au repos. Le dieu s'appuie sur sa massue tenue dans la main droite et de l'autre côté il a une peau de lion qui lui recouvre le bras gauche. Ce type de figures est le plus commun dans l'iconographie du sanctuaire comme pour l'ensemble de la Gaule, dans la sculpture lapidaire⁽⁵⁹⁾. Son origine doit être replacée dans le fond culturel gréco-romain puisqu'un tableau d'une amphore italique du IV^e siècle avant J.C. montre un sculpteur travaillant sur une statue de ce type⁽⁶⁰⁾, et une terre cuite de la collection « Campana » reproduisant les statues célèbres du dieu Hercule montre ce modèle de figure⁽⁶¹⁾. On le trouve en Gaule, dans les Germanies, dans les Iles Britanniques et à un moindre degré en Italie. Cependant, il semble que le type d'Hercule au repos soit moins fréquent dans la statuaire de la partie orientale de l'Empire où les représentations plus dynamiques du dieu étaient préférées. En analysant plus précisément les statues de Deneuvre, on peut déceler quelques variantes pour trois images du dieu ; sur la première (stèle S.A.89) il tient sa massue dans la main gauche, le cas existant ailleurs, mais restant rare⁽⁶²⁾ ; dans les deux autres cas, le dieu n'a pas le bras recouvert de la peau de lion qu'il tient à la main (S.A.68 et S.E.286), à la hauteur de la tête de l'animal : par contre, il n'existe aucune image de ce type où le dieu ait la peau de lion sur l'épaule.

L'appui du dieu sur sa massue prend des formes différentes. Soit le hanchement du personnage se fait du côté de la massue (3 cas), soit à l'inverse (8 cas) ; il est frontal dans 10 cas.

La position des jambes est aussi intéressante à étudier à travers ce premier échantillonnage puisque sur la totalité des sculptures un effet a essayé d'être rendu en ne plaçant pas les deux jambes sur le même axe (à l'exception de l'autel A.A.359).

Si l'on rapporte ces groupes à la position de la massue, il apparaît une incohérence du mode de représentation de l'attitude du personnage. En effet, pour qu'il s'appuie réellement, le hanchement devrait être du côté opposé au point de repos, ainsi que la jambe d'appui placée en retrait la plupart du temps⁽⁶⁴⁾. Il est possible de remarquer des personnages qui ont un mouvement inverse et dans ce cas, il y a un décalage, le support ne servant plus réellement : le personnage paraît alors plus dynamique⁽⁶⁵⁾, comme en mouvement, la massue dans le cas présent n'étant plus alors un point de soutien, mais un élément d'ornementation. D'autre part la frontalité de certaines représentations montre un manque de savoir-faire dans l'observation de la position qui est amplifiée sur beaucoup de statues par la ligne des épaules qui ne suit pas le mouvement des hanches. En effet, dès l'Antiquité, les sculpteurs ont recherché l'effet de contraste en inversant le balancement des membres supérieurs et inférieurs⁽⁶⁶⁾. Sur la statuaire de Deneuvre force est de constater que cet effet reste très peu employé : il est possible de le remarquer sur le personnage de la stèle S.A.8, mais

par contre, des mouvements concordants peuvent être remarqués, comme par exemple sur la stèle S.A.4 : dans la plupart des cas à Deneuvre, l'axe des épaules reste horizontal, même en cas de mouvement du bassin.

La peau de lion repose sur l'avant-bras, sauf pour les deux cas cités plus haut (S.A.68 et S.E.286) : la tête pend sous le bras vers l'extérieur dans sept cas, vers l'intérieur dans quatre cas et dans deux cas (S.A.66 et A.A.359) la peau entoure l'avant-bras, la tête étant placée sous la main qui est abaissée. Dans les premiers exemples, le bras est plié, la main contre la hanche ou sur le ventre ; dans les autres cas, il est allongé le long du corps ; cette dernière façon de porter la peau se retrouve dans de nombreuses représentations classiques du dieu, à travers l'Empire romain ⁽⁶⁷⁾, la position repliée étant plus rare. Il semble que cette dernière attitude, la main plaquée contre le corps, soit un aménagement de celle où le bras est avancé formant aussi un angle avec le corps, dans la sculpture savante ⁽⁶⁸⁾ : elle est sans doute liée au type de support et au matériau car elle reste minoritaire dans les représentations herculéennes de la Gaule ⁽⁶⁹⁾. La tenue de la tête du lion par la main est exceptionnelle. Elle n'existe pas sur les reliefs sculptés connus en Gaule et reste extrêmement rare ⁽⁷⁰⁾ dans le reste de l'Empire. Il faut aussi noter que dans trois cas, l'avant-bras est caché par la peau de lion et la tête (S.A.4, S.A.120, S.A.266) ⁽⁷¹⁾.

La manière de tenir la massue est aussi variable. Le plus souvent, le bras est le long du corps, la massue touchant la jambe ⁽⁷²⁾. Dans l'autre cas, il s'écarte plus ou moins du corps ⁽⁷³⁾. Enfin la position de la main s'appuyant sur la massue est analysable sur dix représentations. Il est possible de dégager deux types de positionnement : soit l'extrémité de la massue est recouverte par la main dont le dessus est tourné vers l'avant, soit elle est tenue par les doigts (vers l'extérieur) et le pouce (vers l'intérieur). Dans deux cas, nous avons un geste mixte, les doigts recouvrent une partie du sommet de l'attribut laissant apparaître le pouce sur le côté intérieur ⁽⁷⁴⁾.

Ainsi donc pour ce premier type de sculptures, il y a une allure générale commune, mais qui se trouve fortement nuancée par l'analyse plus précise de quelques données dont, le pied d'appui, le hanchement, la tenue de la peau de lion et de la massue sont des éléments essentiels. Cette représentation se répartit également sur les autels ⁽¹²⁾ et sur les stèles ⁽¹⁶⁾.

Hercule combattant. Ce type de représentation a été retrouvé en dix exemplaires dans le sanctuaire. Il est présent huit fois sur des autels et deux fois sur des stèles. Si ces modèles sont semblables, il convient cependant de les étudier plus précisément, car le groupe des autels diffère dans l'organisation de la sculpture des deux stèles.

- Les stèles : une seule est complètement analysable (S.A.10), la seconde ne conservant que le bras droit de la statue. Le personnage brandit le bras droit. Le bras forme un angle aigu, la partie supérieure presque collée au corps. La massue placée obliquement surmonte le sommet de la tête. Le dieu tient sous le bras gauche la tête d'un lion avec lequel il paraît combattre ⁽⁷⁵⁾. Ce type d'Hercule combattant est présent sur quelques reliefs en Gaule à Bordeaux ⁽⁷⁶⁾, Buxerolles ⁽⁷⁷⁾, Metz ⁽⁷⁸⁾, Mayence ⁽⁷⁹⁾ et Alzey ⁽⁸⁰⁾. Les modèles les plus proches des stèles de Deneuvre par le geste et l'attitude générale du personnage sont les stèles d'Alzey, de Metz et de Bordeaux. L'attitude du personnage est frontale, la jambe droite légèrement avancée pour indiquer le mouvement. L'ensemble est très raide, les gestes sont empruntés et manquent d'ampleur ; dans tous les cas, la massue reste courte et épaisse. Ce type de figuration est donc assez peu fréquent puisqu'on ne le retrouve qu'en cinq exemplaires, ce modèle se rapprochant de l'Hercule combattant qui est figuré par des statuettes de bronze ⁽⁸¹⁾ ou des sculptures en pierre, en particulier dans la statuaire ⁽⁸²⁾ et le bas-relief ⁽⁸³⁾. Il s'agit sans doute d'une variante du type d'Hercule combattant contre un monstre ⁽⁸⁴⁾.

- Les autels : la figuration peut apparaître comme une variation de la précédente, le dieu brandissant une longue massue qui passe derrière sa tête ; le bras forme un angle largement ouvert avec le corps en un geste ample ; le corps est toujours montré en mouvement. Cette série comprend les autels A.A.6, A.A.7, A.A.9, A.A.65, A.A.85, A.A.267, A.A.296 et A.A.345. Tous les personnages portent une peau de lion sur le côté gauche, la tête reposant sur l'épaule, sauf pour l'autel A.A.296 où la peau est placée sur l'avant-bras. Ce port de la dépouille du lion n'est pas

fréquente dans l'iconographie herculéenne, la plupart du temps celle-ci reposant sur le bras, tête pendante. En reprenant les figurations présentées par S. Reinach, dans son répertoire de la statuaire, on ne retrouve qu'un seul exemplaire d'un Hercule combattant avec une peau de lion du type de Deneuvre ⁽⁸⁵⁾. Les autres cas se rapportent à Hercule au repos ⁽⁸⁶⁾, Hercule marchant ⁽⁸⁷⁾, Hercule au canthare ⁽⁸⁸⁾ et surtout Hercule tenant sa massue vers le bas, le sommet appuyé contre sa hanche ⁽⁸⁹⁾. Il semble donc que cette attitude soit issue de ce type de figures en bronze reprise aussi en partie dans l'image du dieu assimilé à Hercule sur le pilier de Mavilly ⁽⁹⁰⁾. Certaines représentations sont frontales (A.A.65, A.A.85, A.A.345), mais dans tous les cas, le sculpteur a voulu rendre une impression de mouvement, en décalant l'axe des pieds ou en indiquant un hanchement (A.A.6, A.A.7, A.A.267, A.A.296). Comme dans le cas précédent cette dernière attitude varie d'un côté ou de l'autre. En règle générale, la jambe avancée est celle opposée au mouvement du bassin, la ligne des épaules est horizontale, le chiasme n'étant jamais utilisé. Il est possible que le geste représenté sur ces sculptures soit en relation avec le précédent, le mouvement du bras du personnage de l'autel A.A.6 se rapprochant de celui de la stèle S.A.10. Cependant il reste très rare sur les reliefs trouvés en Gaule, où Hercule est représenté seul, comme c'est le cas de l'autel d'Autun ⁽⁹¹⁾. Dans les autres figurations, le dieu est replacé dans une scène de lutte lors de l'un de ses travaux (l'Hydre de Lerne, Géryon, le lion de Némée ou Cacus), sculptée soit sur des stèles ⁽⁹²⁾, soit sur des bas-reliefs, soit dans des compositions plus vastes, retraçant ses exploits ⁽⁹³⁾ ou s'intégrant dans des ensembles plus complexes ⁽⁹⁴⁾.

L'origine de cette figuration peut se situer dans le monde grec puisqu'elle se trouve sur des métopes au Parthénon ⁽⁹⁵⁾, au Théseion ⁽⁹⁶⁾, ou à Delphes ⁽⁹⁷⁾. Dans ces cas, le héros est toujours présenté dans une frise relatant ses exploits. Ce geste se trouve aussi dans les reliefs romains ; citons les exemples d'un bronze à Naples ⁽⁹⁸⁾ ou des sarcophages Torlonia ⁽⁹⁹⁾ ; enfin un exemple de cet Hercule combattant figure sur une urne étrusque découverte à Volterra ⁽¹⁰⁰⁾. A travers ces exemples, il est clair que, sans être très important, ce type de représentation du dieu était connu dans l'Empire romain en ce qui concerne les reliefs. Pour la statuaire le motif est aussi très restreint : signalons quatre statues à Rome ⁽¹⁰¹⁾, en Étolie ⁽¹⁰²⁾ et à Chypre ⁽¹⁰³⁾. D'autres images bien spécifiques du dieu Hercule le montrent la massue appuyée sur l'épaule et la nuque, images appelées Hercule ivre ⁽¹⁰⁴⁾, mais cette figuration est fondamentalement différente de celle qui nous intéresse à Deneuvre. Il semble donc qu'il ne faille pas chercher le modèle de ces sculptures dans le répertoire lapidaire de l'Empire où elles restent dans tous les cas exceptionnelles. Le rapprochement avec les représentations en bronze découvertes dans le monde romain, est par contre frappant, la plupart des statuettes utilisant ce modèle ⁽¹⁰⁵⁾. Cependant, si ces figurines sont attestées dans de nombreuses collections, leur origine est souvent mal connue, car il est difficile de préciser s'il s'agit d'un travail local, de matériel importé ou d'objets d'origine imprécise achetés par des collectionneurs : si dans certains cas des analyses permettent des hypothèses étayées ⁽¹⁰⁶⁾, dans d'autres le doute subsiste. Ces statuettes semblent la plupart du temps issues d'un modèle italo-étrusque, dont l'urne de Volterra citée plus haut donne un exemple. Il semble donc que la présentation d'Hercule combattant, rare dans la statuaire en pierre, soit issue de l'art des bronziers qui créent ce modèle très tôt, puisqu'il est signalé dès le IV^e siècle avant Jésus-Christ ⁽¹⁰⁷⁾, et fut produit jusqu'à l'époque gallo-romaine. Les sculpteurs de pierre ont repris cette iconographie relativement tôt en Gaule, imitant ainsi les sculpteurs chypriotes et syriens qui ont utilisé ce schéma ⁽¹⁰⁸⁾. Le geste lui-même, du bras levé pour tenir un objet derrière la tête, se trouve sur diverses sculptures en particulier sur le monument de Mavilly. Sur un des tableaux ⁽¹⁰⁸⁾, un personnage parfois assimilé à Hercule ⁽¹⁰⁹⁾ brandit un objet long qui peut être une massue. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître dans ce monument un archaïsme certain : s'il témoigne de la romanisation, il garde de nombreux traits indigènes ⁽¹¹⁰⁾ ; ainsi ce geste du dieu combattant ne se réfère pas à la plastique traditionnelle d'Hercule, mais à des modèles en bronze déjà réalisés par les artisans gaulois et il est assez intéressant de constater que sur ce monument, daté de l'époque de Claude ⁽¹¹¹⁾, voire d'Auguste ⁽¹¹²⁾, la figure d'Hercule ne correspond pas au canon traditionnel du dieu. Si le pilier de Mavilly en lui-même n'a peut-être pas été à la source d'un rayonnement important, il s'inscrit, pour le cas qui nous occupe, dans une filiation entre les œuvres des bronziers, et le thème graphique des stèles et autels de Deneuvre ⁽¹¹³⁾. Les artisans qui ont fourni ces œuvres pour le sanctuaire ayant délaissé le répertoire habituel gréco-romain.

Cette représentation reste cependant très marginale puisqu'on ne compte en Gaule que peu de figures d'Hercule dans cette position ; leur nombre à Deneuvre ainsi que la qualité de certaines sculptures montrent un désir d'originalité du tailleur, tout en se référant à un mode de figuration sans doute courant et traditionnel en Gaule, mais dans d'autres matériaux que la pierre.

Hercule marchant. Cinq sculptures ou fragments correspondent à ce type de représentation (S.A.15, A.A.64, S.104, S.A.251, A.A.361) : la massue est tenue levée, s'appuyant sur l'épaule, le haut du bras est le long du corps ; dans trois cas elle est à la gauche du personnage (S.A.15, S.104 et A.A.361) et dans les autres elle est à sa droite. La préhension de l'attribut est le même sur trois stèles (S.A.15, A.A.64 et S.104). Sur la stèle S.A.251, le dieu l'empoigne et la tient contre le corps ; l'attitude rappelle celle de nombreux Hercules combattant, le bras levé, mais l'état de la stèle ne permet pas de pousser l'analyse plus avant : ce modèle se retrouve par exemple à Baptesse ⁽¹¹⁴⁾, Orange ⁽¹¹⁵⁾, Meaux ⁽¹¹⁶⁾, Alzey ⁽¹¹⁷⁾, Lisieux ⁽¹¹⁸⁾ et Gangloff ⁽¹¹⁹⁾. La massue semblant prête à frapper. Cette figuration est utilisée dans de nombreuses sculptures à travers le monde gréco-romain ⁽¹²⁰⁾ ; elle se retrouve aussi bien dans les statuettes de bronze que dans les représentations en pierre. Les autres statues sont à ranger dans le même type, même si pour l'une d'elle, la massue est tenue de l'autre côté (A.A.64). Il n'est possible de faire une étude complète que pour la stèle S.A.15, partielle pour l'autel A.A.64, les deux autres monuments étant en trop mauvais état pour permettre une analyse poussée : le fragment S.104 ne comprend que le haut de la cuisse et la main tenant le bas de la massue et l'autel A.A.361, complètement délité, la donne à voir sur l'épaule. Dans les deux cas pris en compte, elle est tenue sur le bras recouvert de la peau de lion, le bras opposé étant complètement libre. L'extrémité de la massue repose entre l'index et le majeur dans deux cas (S.A.15 et S.104) et entre le majeur et l'annulaire (A.A.64) ; cette position de la main n'est pas très courante dans les représentations d'Hercule marchant ⁽¹²¹⁾, où dans la plupart des cas, la main soutient la massue dont la base repose dans le creux de la paume. La main est plaquée contre le corps dans deux cas, soit à la hauteur de l'abdomen, soit à celle du haut de la cuisse. Les deux personnages sont hanchés, la jambe d'appui étant à l'opposé du côté de la massue. La ligne des jambes est horizontale. Il semble que le bras libre était dirigé vers l'avant, une partie étant sans doute en ronde-bosse sur la stèle S.A.15. La peau de lion couvre le bras porteur, la tête reposant sur l'épaule du dieu ⁽¹²²⁾.

Ce type de figuration n'est pas la plus courante pour Hercule, S. Reinach en distingue soixante et un pour le monde romain ⁽¹²³⁾ ; E. Espérandieu en présente onze exemplaires pour la Gaule, la plupart provenant de sa partie est ⁽¹²⁴⁾. Cette pose n'est pas réservée à Hercule puisqu'en Gaule elle a servi à présenter d'autres dieux, par exemple Mercure à Beneuvre ⁽¹²⁵⁾, à Soulosse ⁽¹²⁶⁾, à Bettwiller ou au Donon ⁽¹²⁷⁾ par exemple. L'origine de cette image du dieu Hercule est ancienne puisqu'on peut la retrouver sur le monument d'Antiochos à Nemrud-Dagh ⁽¹²⁸⁾ datée des environs de 40 avant J.-C., sur une situle étrusque ⁽¹²⁹⁾ et sur des monuments à Athènes ⁽¹³⁰⁾ ; elle s'est perpétuée dans l'art romain en Italie et dans l'ensemble des provinces et il est possible que la statuaire de différents empereurs, reprenant cette attitude ait favorisé le développement de cette image, comme le montrerait la stèle S.A.15 qui se rapproche dans sa forme de la statue d'Auguste de la « Prima Porta » ⁽¹³¹⁾ ; l'essentiel des gestes se retrouve en effet sur les deux statues que ce soit le port du bâton, le drapé retombant sur le bras porteur (l'autre étant détaché), le mouvement du corps, ou la position des jambes.

Hercule sacrifiant. Deux stèles correspondent à ce modèle : S.A.99, S.A.129. Le dieu sacrifie sur un autel placé à côté de lui. Dans un cas, il est à sa droite, dans le second (S.A.99) à sa gauche. Sur la stèle (S.A.129), la position est frontale. L'autel est parallélépipédique, surmonté d'une table faite de deux bandeaux plats. Le dieu semble tenir une patère (S.A.129). Ce type de représentation se retrouve en Gaule, à Arlon, Amberloup, Clausen et à Gangloff ⁽¹³³⁾. A l'exception d'Amberloup, le dieu tient sa massue sur le bras, mais il faut cependant noter que seule la statue de Deneuvre montre le dieu sans la peau de lion. A Besançon, le thème est étendu à Hercule héroïsé présenté devant un autel ⁽¹³⁴⁾. Il semble bien que ce modèle soit propre à la Gaule et sans doute à sa partie est puisqu'il n'existe pas d'exemples d'Hercule de ce type dans le reste du monde romain. Il y a bien des figures du dieu tenant une patère ⁽¹³⁵⁾, mais aucune où l'autel soit représenté. Cette image

est aussi rare pour la plupart des autres divinités : citons l'image d'Apollon à Talant, à Vertault ⁽¹³⁶⁾, mais aussi l'exemple de Strasbourg et de Ehl, où l'on voit Junon faisant ce geste, ainsi que celui de Kessel ⁽¹³⁷⁾, du mont Auxois, où ce sont des déesses mères, de Vertault où un dieu renverse une urne sur un autel ⁽¹³⁸⁾ de Bingen, de Mayence où il s'agit d'une déesse de l'Abondance, de Cérès et d'un Génie ⁽¹³⁹⁾, d'Amberloup avec Mercure ⁽¹⁴⁰⁾. Par contre elle est fréquente pour figurer des génies dans les Germanies. Dans le reste du monde gréco-romain, ce type reste peu utilisé pour présenter des dieux ou déesses : retenons le cas de Thibilis, en Afrique, où est figurée une Fortune, en Thessalie où il s'agit de Déméter ⁽¹⁴¹⁾ en Italie, où est représenté Dionysos (à Corneto), une Nymphé (à Florence), et Déméter (à Moncalieri) ⁽¹⁴²⁾.

Ce type semble isolé dans la production, sauf à Amberloup (deux reliefs), Mayence (trois reliefs) et Deneuvre (deux reliefs), et ne paraît pas se rattacher à une grande figuration gréco-romaine. Il se peut que l'origine de la scène soit à rechercher dans le mythe du sacrifice d'Hercule et de son apothéose, mais rien ne permet de confirmer cette hypothèse ⁽¹⁴³⁾.

Sur toutes ces figurations Hercule est pourvu d'une massue et d'une peau de lion ; si certains éléments des sculptures ont déjà été analysés dans la partie consacrée au culte d'Hercule (serpent, tête sous la massue, canthare), d'autres apparaissent ponctuellement sur certaines sculptures, soulignant un aspect symbolique particulier.

- Carquois : deux stèles et deux autels portent ce motif (S.A.10, S.E.268, A.A.267 et A.A.338) qui est assez commun dans l'iconographie du dieu. Le carquois est deux fois du côté gauche de la tête, une fois à droite. Dans le cas des deux stèles, l'état de conservation permet de préciser que la bandoulière est sculptée coupant la poitrine du dieu en diagonale alors que dans de nombreuses figurations extérieures à Deneuvre elle n'apparaît pas. Ce thème rappelle les travaux du dieu, en particulier l'épisode du lac de Stymphale et il symbolise la lutte du dieu contre les fléaux. De nombreuses figures du dieu, en particulier en Germanie, portent le carquois soit à droite (Luxembourg, Lamerey, Trèves, Voelfangen, Mayence, Creuznach, Strasbourg) ⁽¹⁴⁴⁾, soit à gauche (Godranstein, Spire, Bingen, Alzey) ⁽¹⁴⁵⁾. Parfois il ne tient que l'arc comme à Orange, seule figuration de ce type en dehors de l'est de la Gaule, et Weiler ⁽¹⁴⁶⁾ ; enfin, souvent, le carquois est accompagné de l'arc tenu dans la main ou placé dans le dos, aux Martres-Tolosanes, à Clausen, Luxembourg, Trèves, Weiler, Ehrang, Saverne, Rheinzabern, Godranstein, Dunzweiler, Kierchheim, Alzey, Creuznach ⁽¹⁴⁷⁾, Dieburg, Au am Rhein, Stocksberg, Nauenheim, Maulbronn. Il semble donc que cette représentation d'Hercule soit liée à des secteurs où l'armée était présente puisque la zone du *limes* comprend l'essentiel de ce type d'image, soit vingt-neuf sur trente cinq, cinq autres provenant de la proximité immédiate de cette région. Cet attribut est absent des statues d'Hercule dans le reste de l'Empire romain et reste rare pour les reliefs, sauf dans la représentation de son exploit cité plus haut ⁽¹⁴⁸⁾.

- Pommes : cinq stèles et autels montrent le dieu tenant des fruits, dont le nombre varie de un à trois, dans sa main gauche ; ce sont tous des reliefs du type Hercule au repos, le dieu a dans la main qui s'appuie sur l'abdomen, une pomme (S.E.268, A.A.276, A.A.338) ou deux pommes (A.A.302, A.A.356). Cet accessoire est assez fréquent dans les images du dieu puisqu'on le retrouve sur trente-neuf reliefs de la Gaule ⁽¹⁴⁹⁾ dont l'essentiel provient des régions du Rhin (trente et une directement et trois de points périphériques). Ce motif se retrouve sur de nombreuses effigies du dieu en pierre, à un moindre degré en bronze, encore que pour celui-ci cet attribut est bien souvent difficile à discerner ⁽¹⁵⁰⁾. La Gaule est la zone de plus grande diffusion de cet attribut.

L'analyse des formes des stèles et autels de Deneuvre a permis de dégager des types comportant des variations de détails : Hercule au repos, Hercule combattant, Hercule marchant et Hercule sacrifiant, dont les types se retrouvent plus ou moins nombreux dans l'ensemble du monde antique avec cependant deux images plus rares : Hercule combattant et Hercule sacrifiant. Ces comparaisons permettent de relier des sculptures de Deneuvre aux effigies du *limes* rhénan qui semblent avoir une influence sur l'image générale et sur des détails particuliers. Les modèles d'origines sont à rechercher non seulement dans les reliefs traditionnels du dieu, mais aussi dans les statuettes en bronze qui, parfois, sont les seules correspondances satisfaisantes pour l'iconographie du sanctuaire de Deneuvre, en particulier pour Hercule combattant et, à un moindre degré, pour

Hercule marchant. Si l'étude globale permet de relier ces sculptures à des modèles d'autres sanctuaires, l'analyse des détails permet d'étudier les corrélations entre les techniques de taille et de dégager des convergences entre les témoins lapidaires.

Analyse des modes de représentation. Les techniques employées pour rendre les différentes parties du personnage et les détails de l'anatomie sont très variables, montrant une application et des savoir-faire très différents. C'est en partie avec ces données qu'il sera possible de répartir les figures par style et par époque.

La position du corps. Deux grandes présentations apparaissent : soit la position frontale, soit l'attitude hanchée indiquant le mouvement.

- Le modèle statique : il se reconnaît pour deux sculptures. Dans ces images le corps est de face, la ligne du bassin horizontale, parallèle à celle des épaules. Les genoux sont au même niveau ainsi que les pieds. La tête est droite, le regard vers l'avant. Il est important de noter cependant que malgré ce caractère archaïque, sur toutes les figures un essai de mouvement a voulu être rendu par le sculpteur. Cette volonté est exprimée par le positionnement des jambes dont l'une est souvent déjetée vers l'extérieur pour donner l'impression de la marche. Seules quatre sont totalement frontales dont une stèle de déesse incomplète et une d'Hercule (S.A.11) trop dégradée pour être analysée avec finesse. Cette frontalité se retrouve dans de nombreuses œuvres gallo-romaines qu'il serait trop long d'énumérer⁽¹⁵¹⁾ autant pour les reliefs de pierre, que de bronze ou que pour les statuette en terre cuite. Les tentatives d'y échapper restent maladroites⁽¹⁵²⁾, comme le montrent les exemples cités plus haut. Cependant, il faut nuancer ce rappel à l'archaïsme : la frontalité peut être délibérée et serait la volonté de présenter le dieu face aux fidèles et répondre à un impératif religieux⁽¹⁵³⁾ ; cette technique est habituelle sous l'Empire romain, où ce procédé est employé surtout quand il s'agit de présenter aux yeux du fidèle les dieux attendant les hommages des mortels⁽¹⁵⁴⁾. La frontalité reste donc une règle, avec bien évidemment des nuances liées à la qualité du sculpteur et aux apports extérieurs, en particulier les influences helléniques dont l'art évitait de faire de la vue frontale un principe de composition⁽¹⁵⁵⁾.

- Le modèle dynamique : une série de stèles et d'autels ont un style qui tranche sur les précédents⁽¹⁵⁶⁾. Le dieu est présenté en mouvement, les hanches décentrées, les deux jambes ayant une position différente, les genoux décalés. Si l'habileté du praticien est variable, les sculptures sont toutes fondées sur le principe d'une jambe d'appui provoquant le déhanchement du corps. Par contre, une seule statue voit la ligne des épaules ne plus être horizontale (S.A.8) ; dans tous les autres cas, l'horizontalité de ce plan est de rigueur. Ces personnages sont frontaux, mais leur attitude affecte la marche, composition qui est d'ailleurs plus ou moins bien réussie. Le mouvement dans les reliefs est à l'imitation de la plastique classique grecque dont l'influence a touché l'ensemble du monde romain⁽¹⁵⁷⁾. Cette attitude, nous l'avons vu plus haut, n'est pas le reflet réaliste de la marche, mais une attitude conventionnelle⁽¹⁵⁸⁾, le reste du corps ne suivant pas toujours cette transgression de la frontalité : le tronc effectue parfois une torsion sur les hanches et la tête est souvent de trois quarts⁽¹⁶⁰⁾, comme on peut le voir sur treize reliefs⁽¹⁶¹⁾.

La manière dont les gestes sont reproduits est très variable. Pour la tête, la technique est dans l'ensemble de qualité. Par contre le rendu du mouvement du tronc est très différent selon les modèles : il correspond globalement à la conformité dans treize cas⁽¹⁶²⁾ : pour rendre cet effet l'artiste a joué sur le décentrement du torse, le plan de celui-ci n'étant pas de face mais de biais⁽¹⁶³⁾, et les épaules n'étant plus sur le même niveau. Ainsi le côté tourné est-il plus apparent et donne l'impression de rotation voulue. Dans les autres cas, les artistes ont cherché à rendre ces effets sans que leur technique puisse faire face au problème. Dans leur premier modelé, le torse est incurvé légèrement, la jointure avec le haut de la cuisse étant marqué par un creux ; le côté hanché est marqué par le bassin qui ressort exagérément formant une bosse (S.A.66). Dans le second cas, le torse subit une contraction au niveau de l'abdomen, il est incurvé à gauche, le sexe et le nombril sont décentrés ; la ligne du bassin est tournée vers la droite et les épaules vers la gauche donnant une impression de déséquilibre au personnage : les reliefs A.A.267 et S.E.268 correspondent à ce type. Dans le troisième exemple (S.A.97), l'ensemble du tronc est décentré par rapport aux épaules : le

torse est complètement en biais, les deux jambes étant déjetées vers la gauche du dieu lui donnant un curieux aspect aérien. Enfin l'autel A.A.296 donne l'impression de rotation en augmentant la surface du côté tourné ce qui accroît notablement le volume de l'abdomen. Ainsi pour faire face à leur insuffisance de la connaissance morphologique et de leur technique, les sculpteurs de ces derniers modèles ont choisi de modifier la ligne du corps pour essayer de rendre l'effet souhaité, changeant ainsi l'aspect global du personnage.

Sur ce dernier type de sculptures, la représentation de l'ensemble du corps, malgré les défauts signalés, correspond à une construction élaborée. Par contre d'autres figures ont une technique plus simple, fondée essentiellement sur la présentation du torse sous forme d'un rectangle ⁽¹⁶⁷⁾, plus ou moins modifié : c'est le cas de huit stèles et autels (S.A.23, A.A.65, A.A.85, S.A.89, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.356).

Il est aussi nécessaire de souligner la raideur de nombreuses représentations : même s'ils présentent un certain savoir-faire, une répartition des masses satisfaisantes, beaucoup de personnages manquent de dynamisme avec des gestes manquant d'aisance et un corps mal délié ⁽¹⁶⁸⁾. Malgré l'imitation des modèles, le rendu restait maladroit grande chez de nombreux sculpteurs, accentuant le contraste entre ces œuvres et quelques figures savantes.

Le torse. La représentation des masses musculaires est très variable. Sur certaines stèles elles sont à peine esquissées, parfois totalement absentes. Par contre, onze sculptures montrent une connaissance et une reproduction très intéressantes de l'anatomie.

- L'abdomen : il est plus ou moins bien représenté. Notons tout de suite que sur la quasi-totalité des sculptures le sillon inguinal est indiqué, parfois sommairement, soit par une incision, soit par un bourrelet. Dans quatre cas, il est absent (S.A.10, A.A.355, A.A.356, A.A.359), dans huit la musculature du ventre est plus complètement présentée dont quatre correspondent aux schémas classiques (A.A.2, S.A.5, S.A.15, S.A.120) ; il semble que l'on puisse joindre à cette dernière série les sculptures S.A.8 et S.A.97 qui paraissent avoir la plupart de ces caractéristiques, avec un appauvrissement du registre des détails musculaires.

D'autres représentations montrent une musculature moins élaborée, respectant un certain nombre de règles de base, mais en supprimant l'essentiel des détails (S.A.19, S.A.68, A.A.252, S.E.286). Sur ces personnages, les plis de l'aine sont ouverts en arcs en plein cintre, formant parfois un léger bourrelet (S.E.286) : peu de muscles apparaissent.

Un troisième groupe (A.A.64, S.138, A.A.276, A.A.267, S.E.268) a simplifié la représentation en donnant aux plis de l'aine la forme traditionnelle d'arc de cercle, l'angle condro-costal étant indiqué lui aussi par un arc plus ou moins ouvert. Dans trois cas la musculature de l'abdomen forme pratiquement un cercle (A.A.64, A.A.267 et S.E.268).

Enfin cette musculature a pu être stylisée par des lignes incisées délimitant les côtés de la paroi abdominale (A.A.6, A.A.7, A.A.65, A.A.296). La forme n'est plus cintrée mais triangulaire.

En rapprochant ces sculptures des modèles des régions périphériques nous constatons une grande diversité de genres. Notons tout d'abord que, bien souvent, ce travail sur la musculature n'est pas réalisé sur un grand nombre de représentations. Si nous reprenons notre nomenclature, bien entendu le premier groupe, avec différents degrés de qualités, se retrouve partout où la sculpture gréco-romaine a influencé les reliefs locaux ⁽¹⁶⁷⁾, l'artiste travaillant sur le modelé plutôt que sur la répartition des masses. Le deuxième groupe apparaît moins fréquemment, la disposition hellénistique du bas-ventre restant la règle : quelques exemples similaires sont à signaler à Strasbourg et Epinal ⁽¹⁶⁸⁾. La troisième catégorie se rencontre à Strasbourg surtout sous la forme de la taille pincée et du mouvement déjetant la hanche pour la rendre proéminente ⁽¹⁶⁹⁾. Enfin quelques cas particuliers correspondent à des techniques identifiées ailleurs : le double pli du bas-ventre des statues S.A.97 et S.138 se retrouve à Dijon ⁽¹⁷⁰⁾, l'arc est très ouvert pour l'angle condro-costal à Strasbourg ⁽¹⁷¹⁾ ; l'organisation de la musculature de la dernière catégorie semble peu utilisée dans les reliefs en pierre : une stèle d'Hercule à Arlon ⁽¹⁷²⁾ une à Strasbourg ⁽¹⁷³⁾, et une autre à Epinal ⁽¹⁷⁴⁾ présentent un sillon inguinal semblable ; par contre ce type se retrouve sur des statuette de bronze, en particulier en Auvergne ⁽¹⁷⁵⁾. Sans que l'on puisse dire que la qualité de la représentation des

abdomens soit excellente, il convient de remarquer le souci des sculpteurs de Deneuvre de traduire, même succinctement ou maladroitement, les différents aspects du modelé du corps. Les sculptures sans aucun détail restent l'exception dans le lot qui est analysable.

- Le thorax : les muscles pectoraux sont indiqués sur la plupart des sculptures. Seuls les personnages n° S.A.4, S.A.23, S.A.68, S.138 et A.A.359 n'en sont pas pourvus. La hauteur de cette cage thoracique est variable : elle est souvent courte, conformément aux modèles helléniques. Cependant les personnages des stèles et autels A.A.6, A.A.65, A.A.338, A.A.345 et A.A.355 sont en dehors de cette règle.

- Le dos : trois statues ou morceaux de statues sont en ronde-bosse et deux ont le dos encore intact (D.76 et S.139). Dans le premier cas la colonne vertébrale est indiquée par un sillon rectiligne formant une sorte d'encoche dans le dos de la statue. Sur le deuxième sujet, elle est indiquée par une dépression assez large séparant les deux parties du dos, sans qu'elle soit nettement délimitée.

Il faut aussi noter la taille très réduite dans l'ensemble du sexe du dieu dont la représentation reste souvent sommaire. Le fait est conforme au concept général de l'art gréco-romain ⁽¹⁷⁶⁾. Dans l'ensemble les torsos sont disproportionnés par rapport à la longueur des jambes : seuls trois personnages sont figurés en respectant l'équilibre classique ⁽¹⁷⁷⁾ (A.A.6, S.A.15, S.A.120), plusieurs autres s'en rapprochent ⁽¹⁷⁸⁾, et certains sont beaucoup trop longs ⁽¹⁷⁹⁾, pour atteindre le cas extrême du torse plus haut que les jambes (S.A.23).

Ainsi plus de la moitié (quatorze sur vingt-cinq) des sculptures analysables de Deneuvre ont une faiblesse de représentation du corps humain. Malgré toutes les lacunes constatées dans cette étude, il ressort que le travail de cette représentation montre lui aussi un souci du détail plus ou moins poussé mais présent, même pour des sculptures de qualité globalement médiocre.

Les membres.

- Les jambes : dans la totalité des cas, l'artiste a essayé de leur donner un galbe. La cuisse est toujours marquée par un renflement plus ou moins habile et le mollet est dessiné. Si globalement la forme générale est marquée, les membres inférieurs sont présentés sans détails musculaires précis ⁽¹⁸⁰⁾. Parfois seuls les genoux sont marqués ⁽¹⁸¹⁾, ainsi que les muscles des mollets ⁽¹⁸²⁾.

Certaines jambes ont une forme conique presque régulière de la cheville au haut de la cuisse ; pour d'autres, cette ligne est coupée par le rétrécissement du genou. Quelques représentations montrent un effort de recherche ⁽¹⁸³⁾. La jambe et le genou sont donc dans l'ensemble reproduits avec un degré d'adresse et de précision très différent selon les modèles.

Les pieds sont très conventionnels sur toutes les figures et comportent peu de détails : rares sont ceux où les ongles sont figurés (A.A.251, S.E.286). Dans la plupart des cas, le travail est schématique : sur une forme générale, pointue ⁽¹⁸⁴⁾ (A.A.276) ou carrée (S.A.19) à son extrémité, l'artisan s'est contenté d'incisions pour marquer les différents orteils. Sur certains exemplaires, les orteils sont exagérément longs (S.A.11) et souvent le pied est disproportionné par rapport à la taille du personnage. Les chevilles sont elles-mêmes rarement détaillées, sinon sur les statues les plus élaborées ⁽¹⁸⁵⁾. Il faut aussi noter que beaucoup de personnages ont des cuisses très épaisses.

Enfin, si nous comparons la hauteur des jambes par rapport à l'ensemble du corps, tête comprise, pour les personnages complets, il faut constater que les rapports de proportions classiques ne sont pratiquement jamais respectés sauf pour un cas clairement (S.E.286) et pour un autre approximativement (A.A.296) ; pour les autres, la différence est plus ou moins grande ⁽¹⁸⁶⁾.

- Les bras : sur la plupart des personnages, les membres supérieurs restent peu détaillés, seuls le pli du coude et le rétrécissement du poignet étant marqués ⁽¹⁸⁷⁾. La musculature du bras ressort sur seulement douze sculptures ⁽¹⁸⁸⁾. Bien souvent, le biceps est indiqué ainsi que le creux de la base du deltoïde : nous trouvons cette étude dans sept cas ⁽¹⁸⁹⁾ ; sur d'autres figures, cette représentation est schématisée par une incision en arc de cercle très ouvert vers l'extérieur ⁽¹⁹⁰⁾, placée sur le haut du bras. La facture des avant-bras est encore plus négligée, puisque seulement trois statues en ont une figuration détaillée (S.A.5, S.A.8 et S.E.286).

La main est présentée de deux manières : soit de simples incisions délimitant les doigts ⁽¹⁹¹⁾, soit un travail plus précis, chacun d'eux étant individualisé ⁽¹⁹²⁾ ; dans quelques cas, ils ne sont pas indiqués et dans les figurations où la massue est empoignée, seules les dernières phalanges apparaissent ⁽¹⁹³⁾. Si la taille des mains est parfois correcte, bien souvent elle est trop grande par rapport au reste du corps (en particulier les stèles S.A.79, S.A.97 ou D.104). En dehors des doigts aucun détail ne figure sur ces mains (ni ongles, ni tendons, ni ossature). Sur un certain nombre de sculptures, la figuration ne correspond pas au geste souhaité : par exemple sur la main des autels A.A.338, A.A.356 ou encore S.A.23, la main ne tient pas les pommes : les doigts restent allongés semblant plaquer les fruits contre le corps. Parfois leur présentation est purement conventionnelle comme le creux de la main tenant la bourse du Mercure avec deux doigts tendus (index et auriculaire) geste que l'on retrouve sur la statue S.A.330 ⁽¹⁹⁴⁾ ou de la déesse S.A.52, avec l'index tendu, la main tenant un pan de draperie ⁽¹⁹⁵⁾.

Le rapport entre le haut et l'avant-bras est souvent mal respecté. La partie supérieure devrait, depuis le coude jusqu'au haut de l'épaule, être plus longue que la partie inférieure ⁽¹⁹⁶⁾. Or, dans la sculpture du sanctuaire, la quasi totalité des personnages présente la proportion inverse ⁽¹⁹⁷⁾. Ce choix est l'une des raisons qui donnent aux représentations un aspect raide et étriqué avec des gestes manquant de souplesse. Si pour certaines il s'agit d'une erreur technique, il semble que pour quelques-unes cela corresponde à un désir de donner de la profondeur au bras, le sculpteur paraissant avoir volontairement raccourci la partie supérieure pour donner une impression de perspective, comme on peut le constater sur les statues S.E.286, S.A.120 ou S.A.8.

Le rattachement des membres au thorax est souvent aussi mal réalisé ⁽¹⁹⁸⁾. Enfin, si la largeur des épaules des personnages est mise en rapport avec la hauteur totale de la figure, on doit constater que, comparée aux normes classiques, la taille des épaules est trop importante pour dix stèles ⁽¹⁹⁹⁾, une seule, S.E.286, approchant le canon traditionnel gréco-romain. Trois ont une proportion inférieure : S.A.10, S.A.52 (mais il s'agit d'une sculpture féminine), A.A.65. Les bras, comme le reste du corps, révèlent un certain savoir-faire des sculpteurs, mais aussi des lacunes dans l'observation des règles morphologiques de base. Il semble bien que certains détails, en particulier les mains, comme pour le reste du corps, soient l'expression de certains poncifs répétés par différents sculpteurs.

La tête. L'analyse de cet élément ne permet pas de dégager de constantes entre les différents modèles. Ici règnent la diversité et la liberté la plus complète tant de l'inspiration que de la technique. La présentation des têtes se fait selon deux grands axes : de face ou de côté. Parmi celles qu'il est possible de restituer, dix-huit sont dans le premier cas ⁽²⁰⁰⁾, quinze dans le second ⁽²⁰¹⁾, quatre ont le regard orienté vers le bas (A.A.7, S.A.52, S.E.286, A.A.296) et trois vers le haut (S.A.8, T.70, T.291). Les modules de construction des têtes paraissent être le cercle pour vingt-cinq ⁽²⁰²⁾ d'entre elles et une forme plus ovale pour onze figures ⁽²⁰³⁾. L'usage de l'un ou de l'autre de ces cadres donne au visage taillé une allure différente pour les personnages masculins ⁽²⁰⁴⁾ ; les visages ronds, parfois joufflus ont souvent une apparence jeune, voire enfantine pour certains ; l'autre formule donne un aspect plus adulte, plus mâle au personnage.

Peu de détails apparaissent sur ces visages, qui sont souvent lisses : les rides sont ignorées, seuls parfois quelques lignes sont marquées. Le dessin de la bouche est variable : bien souvent l'artiste s'est contenté d'une incision barrant le visage d'un trait droit ⁽²⁰⁵⁾ ou en arc de cercle ⁽²⁰⁶⁾, sans apporter d'autres éléments ; pour certaines ce trait est doublé ⁽²⁰⁷⁾, dans les autres cas, la lèvre inférieure est dégagée par une incision en marquant la base ⁽²⁰⁸⁾ ou par un travail plus complexe créant une légère proéminence ⁽²⁰⁹⁾. Bien souvent cette bouche apparaît petite par rapport au reste du visage, en particulier sur les autels et stèles A.A.359, S.A.23. Les détails de la bouche sont parfois cachés par la barbe et la moustache qui l'encadrent plus ou moins étroitement. La moustache est figurée de plusieurs manières : par une barre plus ou moins légèrement incurvée aux bords irréguliers ; par un bourrelet de chaque côté de la bouche ; enfin, sur trois visages, les moustaches sont plus finement figurées : sur la tête T.281 et la stèle S.E.286, il s'agit de parties en relief avec des zones en creux, sur l'autel A.A.302, une moustache longue est faite de trois zones ondulées et parallèles ⁽²¹⁰⁾. La barbe est traitée aussi de différentes façons : elle forme parfois un bloc en relief avec des creux et des bosses, rendant un aspect massif aux bords irréguliers ⁽²¹¹⁾, parfois il s'agit d'un

mince collier, plus ou moins régulier, entaillé d'incisions ⁽²¹²⁾ ; sur trois visages, elle est figurée par une juxtaposition de protubérances, parfois incisées ⁽²¹³⁾ ; sur deux personnages, il s'agit d'un arc de cercle incisé de traits parallèles droits ou sinueux ⁽²¹⁴⁾ ; enfin, il arrive que cette barbe soit plus élaborée avec de fins plissements formant des mèches, parfois bouclées sur le menton ⁽²¹⁵⁾. Notons aussi qu'à travers tous ces exemples nous pouvons constater qu'elles sont courtes, n'occupant jamais un volume suffisant pour cacher le reste du visage.

Les nez ont disparu dans la presque totalité des figures, écrasés dans la chute des stèles et des autels ou usés par l'eau. Ils sont intacts seulement dans deux cas (A.A.355 et A.A.356) et un troisième est utilisable (T.70) : ils sont droits, dans le prolongement du front ; leur arête est fine et les ailes peu développées ; ils sont assez courts, reposent sur une assise trapézoïdale de largeurs et de hauteurs très variables.

Les yeux sont faits d'une incision le plus souvent en forme d'amande. Ils sont ronds seulement dans trois cas ⁽²¹⁶⁾, et sur cinq autres, aucun détail n'est indiqué ⁽²¹⁷⁾. La paupière supérieure est souvent restituée et sur quelques exemplaires l'étude est beaucoup plus fouillée ⁽²¹⁸⁾. La pupille n'est jamais indiquée sauf sur la stèle S.A.8 et l'œil est souvent étiré vers l'extérieur, parfois prolongé par un long sillon ⁽²¹⁹⁾. Les sourcils forment un arc de cercle parfois très peu marqué ⁽²²⁰⁾, parfois très arrondi ⁽²²¹⁾. Les cils ne sont jamais indiqués.

Les cheveux sont dans tous les cas stylisés : il n'y a aucune recherche pour leur donner un aspect naturel. Les chevelures féminines analysables sont au nombre de quatre (A.A.2, T.42, S.A.52, T.256). Les mèches sont épaisses, formées d'incisions, dans un bourrelet dégagé en arc de cercle autour de la tête, laissant le front dégagé. La coiffure est faite de bandeaux séparés par une raie médiane ; dans deux cas, la tête est recouverte d'un voile (A.A.2, T.256) dont les plis retombent sur la nuque pour l'une d'entre elles, et couvrent les épaules (A.A.2) pour le second cas.

Les têtes d'Hercule portent des chevelures de types très divers. Beaucoup sont réalisées en dégageant le haut du front en arc de cercle par un trait incisé qui reste souvent encore visible ⁽²²²⁾. D'autres, moins nombreuses, ont les cheveux qui reviennent vers l'avant, cachant la partie supérieure du front ; la limite de la coiffure est en ce cas beaucoup plus discrète ⁽²²³⁾. Les sculpteurs ont rendu les mouvements des cheveux soit par des incisions sur le bourrelet dégagé (c'est la méthode la plus employée ⁽²²⁴⁾), les séparations étant plus ou moins profondes et larges, soit par des boucles de différentes tailles, souvent arrondies et creusées en leur centre ⁽²²⁵⁾, soit par des mèches rappelant plus ou moins des godrons ⁽²²⁶⁾, soit par des protubérances fortement séparées par des incisions profondes ⁽²²⁷⁾, soit, enfin, par des mèches allongées de forme ovoïde placées parallèlement ou en quinconce ⁽²²⁸⁾.

La coiffure du personnage est longue dans seize exemplaires ⁽²²⁹⁾ et courte dans dix-huit cas ⁽²³⁰⁾, les oreilles restant apparentes sur vingt-quatre têtes ⁽²³¹⁾. Le dieu porte donc indifféremment l'une ou l'autre coiffure : cette dernière n'est donc pas liée au personnage, mais sans doute à la mode d'une époque. Cette remarque est confortée par le port de la barbe qui est tout aussi variable. Le dieu la porte sur vingt et une sculptures ⁽²³²⁾, sur les autres, il est imberbe, sans que l'on puisse affirmer qu'il soit présenté à des âges différents ⁽²³³⁾ : là encore, il faut certainement voir l'évolution des conceptions de l'image de la divinité en relation avec les habitudes de différentes périodes. Il ne faut cependant pas chercher à les dater précisément, les traditions ayant pu se prolonger en dépit des changements du quotidien. La représentation des cheveux est donc conventionnelle et très stylisée. A l'exception de ces deux cas (T.70 et T.291) le sculpteur n'a pas cherché à rendre l'aspect naturel, mais s'est conformé à des habitudes préexistantes à son œuvre. Certaines techniques semblent inspirées du travail du bronze, en particulier les incisions de la première catégorie citée ⁽²³⁴⁾, style que l'on retrouve sur de nombreuses statues de l'art gallo-romain ⁽²³⁵⁾ ; le deuxième type se retrouve aussi abondamment en pays triboque ⁽²³⁶⁾, éduen ou dans les Vosges, ainsi que le troisième et le quatrième qui sont tout à fait communs ⁽²³⁷⁾. Le dernier modèle semble beaucoup moins courant. On trouve des mèches ressemblantes, mais bien souvent elles sont aménagées avec des incisions plus nombreuses ; cependant, la statuaire des Vosges ⁽²³⁸⁾ et surtout celle d'Arlon ⁽²³⁹⁾ permet de retrouver cette technique sur quelques sculptures. Enfin, pour terminer l'analyse des figures de la divinité, il faut préciser que le cou est très souvent épais, sans détails.

Comme dans les analyses précédentes, il est à remarquer que dans l'ensemble les auteurs des sculptures ont cherché à marquer un certain nombre de détails⁽²⁴⁰⁾ sur ces têtes. Bien entendu, il subsiste de nombreuses maladresses, en particulier, dans la répartition des masses de la tête, peu de statues respectant la règle des tiers pour les trois niveaux du visage. Les manquements à cette règle proportionnelle sont liés essentiellement au raccourcissement d'un élément constitutif : le front dans huit cas⁽²⁴¹⁾, le nez pour sept fois⁽²⁴²⁾. Le menton, par contre, tend à être trop long cinq fois⁽²⁴³⁾ et le nez une fois⁽²⁴⁴⁾. Sur cinq figures⁽²⁴⁵⁾, les trois données sont différentes et le visage ne correspond donc plus aux normes classiques. Enfin, il faut signaler deux visages respectant les canons traditionnels⁽²⁴⁶⁾ de la plastique gréco-romaine pour cette partie du corps humain.

Ces têtes, malgré tous leurs défauts, révèlent pourtant un certain soin dans l'exécution, car dans tous les cas, même avec des corps mal réalisés, elles gardent une certaine qualité⁽²⁴⁷⁾. Il semble donc que cet élément du corps ait été considéré comme plus important que les autres parties du personnage. Peut-être faut-il voir là, ce que certains auteurs ont désigné comme le centre de la pensée des Celtes qui semble plus l'utiliser que d'autres civilisations⁽²⁴⁸⁾. Dans la transformation de l'art à l'époque gallo-romaine, la tête aurait alors gardé son caractère privilégié pour devenir le centre essentiel de la représentation sculptée : ce serait une trace de conservatisme artistique. Cela expliquerait l'attention portée à leur réalisation, en comparaison des négligences constatées dans le traitement du reste du corps⁽²⁴⁹⁾, pour glorifier la tête, siège de la vie et de la puissance de l'homme⁽²⁵⁰⁾. Par contre elle est souvent surdimensionnée par rapport à l'ensemble du corps : le canon décrit par Vitruve est de huit fois la face dans le corps. Nous sommes en présence ici de proportions beaucoup plus réduites⁽²⁵¹⁾, avec un canon plus trapu de l'ordre de 5,5 à 6 modules de la tête dans le corps. Ainsi, à travers l'étude de ses différentes composantes, nous pouvons établir que la représentation des personnages à Deneuvre fait preuve d'un certain savoir-faire et surtout d'un souci du détail, qui ne se retrouve pas dans de nombreuses sculptures locales⁽²⁵²⁾. L'analyse de l'ensemble du corps montre cependant les lacunes techniques des sculpteurs de Deneuvre. Sans pousser l'analyse trop loin⁽²⁵³⁾, nous pouvons constater que sur les soixante-deux figurations analysables, vingt-six⁽²⁵⁴⁾ sont de bonne qualité, avec une présentation du dieu ou de la déesse de bonne facture, et six⁽²⁵⁵⁾ sont d'un niveau de conceptualisation assez faible avec de très grosses fautes techniques dans le rendu du modelé du corps. Cependant, il faut noter qu'il n'y a pas dans la série des sculptures du sanctuaire de reliefs de style extrêmement fruste, comme il est possible d'en voir sur certains sites où la représentation n'est qu'une incision dans un bloc de pierre⁽²⁵⁶⁾ ; dans tous les cas, même pour la stèle la moins raffinée (S.A.89), un effort a été fait pour bien marquer le relief du personnage dans la pierre et rendre quelques détails anatomiques : pourtant les sculpteurs n'ont pas toujours réussi à éliminer la raideur des attitudes et, à quelques exceptions près, ne sont jamais parvenus à rendre vivants les regards de leurs images.

Les accessoires des déesses. Les divinités sont toutes pourvues d'accessoires liés à leur personnalité. Nous en avons déjà examinés plusieurs.

Pour les déesses, deux éléments méritent d'être analysés en fonction des images qui nous en sont parvenues : la figuration de l'eau et les draperies les recouvrant.

La première est visible sur deux stèles : S.A.52 et S.A.330. Elle s'écoule d'une urne dont la figuration simplifiée se réduit au goulot. Celui-ci est tenu entre le pouce et l'index. La représentation de l'eau varie sur les deux modèles proposés : sur le premier il s'agit d'une colonne entaillée d'incisions verticales peu profondes et de longueurs variables ; sur le second, il s'agit d'une série de deux éléments ressemblant à une natte parcourue en son milieu d'une incision verticale. Ce mode de figuration diffère sensiblement des images équivalentes en d'autres lieux, où l'eau est figurée le plus souvent par une série d'ondulations parallèles. Un relief approchant a été découvert à Dijon⁽²⁵⁷⁾.

Les draperies, plus ou moins élaborées, revêtent toutes les déesses. Sur la stèle S.A.330 a été utilisée la technique de la draperie mouillée, laissant nettement apparaître les jambes sous les plis du vêtement. Les stèles S.A.52 et A.A.336 se rapprochent de ce type ainsi que la déesse de l'autel A.A.2. Elle est ordonnée à partir d'un motif central très élaboré sur les figures S.A.330 et S.A.52, plus simple pour A.A.2. Pour S.A.330, les plissements sont verticaux entrecoupés de retombées en arrondi ; l'ensemble est fortement incisé, les détails sont profonds, faisant jouer des ombres et

détachant beaucoup les reliefs. La main tient un pan du drapé, comme pour dégager la jambe. La stèle S.A.52 a la même structure ; cependant les masses sont moins profondément dégagées et les membres moins apparents. Le haut du vêtement s'organise à partir de l'épaule gauche d'où le drap s'étage en arcs de cercle pour rejoindre le haut du bras droit en laissant apparaître le sein droit, menu mais présent ; les plis sont en diagonales, marqués sur le bras gauche par deux profondes incisions arrondies. Pour ces deux sculptures, les plissements sont nombreux mais conventionnels, ne correspondant pas toujours au mouvement du corps. La simplification du procédé est évidente sur la déesse de l'autel A.A.2. L'organisation du bas du drapé subsiste avec les membres inférieurs apparents ; mais les plis sont larges, peu incisés et en nombre limité : l'ensemble apparaît plus schématique et moins élaboré, comme si le modèle avait été conservé avec un affadissement de la réalisation. L'autel A.A.336 porte aussi un personnage drapé dans un vêtement ample. Il est coupé à la hauteur du coude par un pan qui scinde le corps transversalement. Les plis sont assez nombreux et bien individualisés sur cette partie mais se raréfient sur le reste du corps. La jambe est apparente et avancée sous un semblant de draperie mouillée. Ce travail fait transition avec celui de la stèle S.A.67 où le personnage est modelé par une sculpture mal dégagée de la pierre. Les plis de la double tunique sont verticaux et parallèles, peu profonds ; la jambe gauche est apparente, indiquée par des incisions au même niveau que le vêtement, qui retombe sur les pieds avec un bourrelet. L'ensemble apparaît comme un appauvrissement des techniques évoquées ci-dessus. Enfin la stèle S.A.302 est une simplification de la draperie en forme de V sur les jambes, quelques bandes parallèles se situant entre celles-ci. Les membres ne sont plus apparents et, comme sur les stèles précédentes, le drapé forme un bourrelet sur la sandale.

A travers ces exemples on peut donc reconnaître plusieurs types de factures dans la réalisation des draperies, allant du style élaboré, jouant sur les ombres et les lumières, à la simplification. Ces modes de tailles et de représentations se retrouvent dans toute la sculpture de l'est de la Gaule. Pour les deux premiers modèles, la relation est frappante avec la Sirona de Hochscheid par exemple ⁽²⁵⁸⁾, où le traitement est tout à fait semblable avec des plis assez larges refendus par une incision centrale, ou encore sur le bas-relief de Mithra de Koenigshoffen ⁽²⁵⁹⁾ ou la déesse de Grand ⁽²⁶⁰⁾. Le deuxième type a aussi des correspondances dans les régions avoisinantes à Sarrebourg, Neumagen ⁽²⁶¹⁾ et Arlon ⁽²⁶²⁾ : les plis sont larges, peu détaillés, le modèle du corps absent ; le troisième ressemble à des stèles de Strasbourg ⁽²⁶³⁾, Arlon ⁽²⁶⁴⁾, et Epinal ⁽²⁶⁵⁾. Le modèle suivant reste peu fréquent : quelques stèles cependant s'en rapprochent, qu'elles soient funéraires ou votives, dans les Vosges, ou chez les Séquanes ⁽²⁶⁶⁾. Enfin, le dernier style se retrouve sur des stèles d'Epona de Strasbourg et de Dalheim, ou sur une Junon de Lauterbourg ⁽²⁶⁷⁾.

Ces modes de représentation correspondent à des modèles largement répandus dans l'est de la Gaule ⁽²⁶⁸⁾, et sans doute plus loin, ce qui indique que la sculpture locale s'insère dans un mouvement culturel plus vaste.

Les attributs d'Hercule. Les attributs essentiels du dieu sont :

- Les massues : sur toutes les images, Hercule porte une massue. Les exemplaires retrouvés permettent d'analyser les modes de restitution de l'aspect noueux de celle-ci.

Un certain nombre n'est fait que d'un cylindre conique sans aucun motif dessus ⁽²⁶⁹⁾. Sur d'autres, il est incisé d'un réseau de traits peu profonds qui s'entrecroisent (S.A.23), ou épars sur sa surface (A.A.296). D'autres figurations de la massue sont plus élaborées avec soit une série d'encoches triangulaires ⁽²⁷⁰⁾, soit un filet d'incisions assez profondes qui crée une série de petites boursouffures plus ou moins régulières, soit une série de nodules de forme ovoïde plus ou moins allongés dont la technique rappelle celle du dessin de certaines chevelures ⁽²⁷¹⁾, soit encore une série d'incisions profondes donnant à la matière l'apparence d'une natte avec des entrelacs plus ou moins allongés (S.A.8, S.E.115, D.146, D.147), soit enfin des motifs en forme de gouttes d'eau sur la massue de la stèle S.A.15 ⁽²⁷²⁾.

A ces représentations du bois s'ajoutent des décorations supplémentaires sur quelques modèles : parfois le haut de la massue est lisse et plus mince, donnant une apparence de poignée (S.A.8, A.A.276, S.E.286, A.A.359) ; un renflement en marque parfois l'extrémité supérieure

(A.A.6, S.A.8, A.A.267, A.A.296), ou la partie inférieure (S.E.286) ; dans deux cas, elle est baguée à ses extrémités (S.A.15 et D.39).

• La peau de lion : la dépouille du lion de Némée accompagne Hercule sur la plupart des images. Nous avons vu plus haut sa position dans la représentation du dieu. Dans tous les cas, il est possible de distinguer la peau, les pattes et la tête de l'animal. La peau est présentée comme un bourrelet parcouru de diverses incisions plus ou moins profondes dans le sens longitudinal (S.A.8) ou dans tous les axes (S.E.268). L'ensemble reste peu détaillé. Dans quelques cas on observe une présentation plus remarquable. Pour la stèle S.A.23, la stylisation est poussée à l'extrême, la peau forme une bande étroite découpée par des incisions perpendiculaires dont certaines sont en chevrons ; il est probable que l'origine de cette abstraction soit à chercher dans l'art du métal ⁽²⁷⁴⁾ et dans le travail du bois ⁽²⁷⁵⁾. Sur la stèle S.A.15, la peau est plus détaillée, retombant sur le bras du dieu, qu'elle cache, en plis lourds ressemblant à une draperie ; rien ne souligne en effet le caractère animal du vêtement, aucun symbole ne représentant par exemple le pelage, ce qui est aussi le cas pour la stèle S.A.5. Le lion de la stèle S.A.120 est surtout figuré par sa tête qui est énorme. La peau est indiquée sur le bras par un bloc traversé par un sillon séparant deux lignes d'incisions parallèles ; elle se prolonge sur l'épaule qu'elle recouvre comme une draperie ⁽²⁷⁶⁾ et reparait derrière le dieu simplement figurée par un trait incisé sur le fond de la stèle, technique utilisée aussi pour les pattes. Enfin, sur l'autel A.A.6, elle est réalisée par une série de rouleaux entrelacés formant une sorte de natte. Le thème a été repris sur A.A.7, où elle forme pratiquement une draperie mouillée sur le bras du dieu.

Sur la plupart des images du lion, les pattes sont présentes et même souvent exagérées ; il semble que les griffes en particulier aient été l'élément marquant de l'animal. On ne distingue pas les pattes sur dix reliefs ⁽²⁷⁷⁾. Dans sept cas, deux d'entre elles sont indiquées pendant sous la tête ; leur figuration est parfois très simple, se limitant à un rectangle plat irrégulier, sans détails, parfois terminé par des triangles indiquant les griffes.

En fait, l'élément essentiel du lion est la tête. Elle constitue la partie la plus détaillée et revêt parfois une importance excessive. La première constatation est que, dans bien des cas, la crinière de l'animal n'est pas représentée. C'est le cas de treize figurations ⁽²⁷⁸⁾ où elle est clairement absente ; sur certaines autres ⁽²⁷⁹⁾, elle reste très discrète. En fait, elle n'est bien apparente que sur trois reliefs ⁽²⁸⁰⁾ et ébauchée sur quatre autres ⁽²⁸¹⁾ : les têtes ressemblent en fait plutôt à celle d'une lionne qu'à celle de son pendant mâle. Sur ces têtes figurent les yeux, le mufle de l'animal et la gueule ⁽²⁸²⁾. Les représentations de ces éléments sont plus ou moins fines ; certaines faites au trépan sont assez profondément creusées ⁽²⁸³⁾, d'autres sont traitées par des incisions quelquefois très superficielles. Les yeux sont en amande, parfois ils sont fermés, les paupières séparées par un épais sillon ⁽²⁸⁴⁾. Les oreilles ne sont pas toujours montrées ⁽²⁸⁵⁾ ; elles sont rondes (S.A.8, S.A.120, S.E.286) ou allongées (S.A.4, S.E.268, A.A.276, A.A.302).

Le plus grand nombre de têtes s'inspire d'un modèle inscrit dans un cercle où les détails sont plus ou moins indiqués ⁽²⁸⁶⁾. Une deuxième série a une forme arrondie plus allongée, avec un mufle plus saillant ⁽²⁸⁷⁾ et des oreilles souvent pointues. Pour deux stèles ⁽²⁸⁸⁾, seuls les yeux et le mufle posé sur l'épaule apparaissent, la tête étant très écrasée et peu apparente. Qualitativement, seules deux sculptures montrent une volonté du réalisateur de détailler cette image : ce sont les numéros A.A.7 et S.A.120. Elle ressemble à celle de l'animal avec des yeux enfoncés dans des orbites, un mufle allant en s'élargissant vers une gueule marquée. Celle de la stèle S.E.286 montre aussi un certain savoir-faire, mais elle est moins soignée que les précédentes et son modelé très simplifié. On peut supposer que pour certaines ⁽²⁸⁹⁾, le tailleur de pierre connaissait la structure d'une tête de lion, soit directement par la connaissance de l'animal, soit indirectement par des représentations correctes de celui-ci. Ainsi la stèle S.A.120 avec sa magnifique figuration a des similitudes, malgré de nombreuses maladresses, avec le modèle S.E.268 et A.A.6, comme le révèle l'analyse de certains détails : dessus et dessous de la crinière, traitement des yeux, du mufle. La stèle S.A.15 montre aussi la même composition que l'autel A.A.7, cette dernière étant moins bien adaptée à l'épaule du dieu. Sur d'autres représentations ⁽²⁹⁰⁾ elle ressemble plus ou moins à un félin sans que son caractère léonin soit clairement figuré ; pour certaines, le modèle se rapproche fortement d'un visage humain plus ou moins déformé ⁽²⁹¹⁾. Le cas des deux sculptures S.A.23 et A.A.276 est plus curieux. Sur la première,

les oreilles allongées sont sur les côtés, le museau est arrondi et aplati à son extrémité ; les yeux sont grands et débordants. Sur la seconde, les oreilles sont pointues, le museau long et mince. Il ne s'agit plus de félins mais d'une autre catégorie d'animaux. Pour le second, il semble que l'inspiration en soit une tête d'animal de la famille des canidés ⁽²⁹²⁾ ; dans le premier cas l'origine du modèle paraît plus floue : on peut cependant l'assimiler à une tête de sanglier ⁽²⁹³⁾. Le problème de la ressemblance des lions avec la réalité se pose pour de nombreuses statues provinciales ; pour s'en convaincre, il suffit de reprendre les images publiées dans différents répertoires ⁽²⁹³⁾ ou le catalogue du musée de Strasbourg ⁽²⁹⁵⁾. Enfin, si la plupart des têtes sont frontales, quelques-unes sont de trois quarts.

Il faut faire, pour la représentation de la dépouille du lion, des constatations similaires à celles du reste de la sculpture : malgré d'évidentes maladresses, les sculpteurs ont toujours eu un souci du détail, même si globalement la forme reste souvent de faible qualité.

La valeur des reliefs figurés de Deneuve est donc très variable : certains montrent un bon savoir-faire, d'autres restent très frustes. Il semble que les sculpteurs aient utilisé la pierre avec plus ou moins de précision. Cette habileté se voit aussi dans l'utilisation de l'espace défini par le fût de l'autel ou la niche de la stèle. Si parfois le rapport entre eux et le personnage est satisfaisant, sur de nombreux reliefs il reste imparfait : soit le personnage est trop petit, laissant une partie importante sans décor ⁽²⁹⁶⁾, soit au contraire, il déborde vers le haut ou à l'extérieur ⁽²⁹⁷⁾. Enfin, sur certains modèles, le sculpteur manquant d'espace a créé des personnages semblant vrillés sur eux-mêmes ⁽²⁹⁸⁾. Cette sculpture n'est donc pas uniforme : elle s'inscrit dans les types véhiculés à travers la Gaule et les Germanies et reflète les conceptions artistiques et religieuses d'une époque.

III

ANALYSE DES STYLES ET DE LEUR ÉVOLUTION

L'ensemble de la statuaire découverte sur le site constitue une iconographie homogène par son origine, mais extrêmement diversifiée dans ses formes. L'analyse se fera au moyen d'un regroupement de styles et formes par une mise en série verticale, et par une stratification horizontale permettant de rassembler les figures chronologiquement.

Les types de représentations.

Les différents styles. Nous reprendrons les subdivisions proposées par J.J. Hatt ⁽²⁹⁹⁾ pour organiser un ensemble qui paraît particulièrement varié dans la forme et la technique. Le premier groupe pourra ainsi se rattacher à la sculpture savante fondée sur la reproduction des modèles classiques, mais avec des variations apportant des nuances à l'académisme officiel par la personnalisation des reliefs et leur humanisation. A cette catégorie peuvent se rattacher dix-sept figures ou morceaux de sculptures ⁽³⁰⁰⁾. Le second forme la sculpture demi-savante qui est une dérivation de la précédente. Elle s'inspire des types traditionnels de la plastique gréco-romaine, mais en les rendant sous des formes plus ou moins adéquates. Souvent elle est une répétition des figures de l'art savant dont elle reprend les éléments essentiels : l'artisan local a emprunté au sculpteur romain un certain nombre de techniques et les a appliquées à son œuvre, mais dans un style qui lui est propre ⁽³⁰¹⁾. Les critères définis par J.J. Hatt sont la recherche du caractère dans la physionomie et le corps humain rendu jusqu'à l'expressionnisme et la brutalité, le rendu du détail pittoresque ⁽³⁰²⁾ : seize stèles peuvent se rattacher à ce type ⁽³¹⁵⁾. L'art indigène ou populaire s'y rattache directement pour former le troisième ensemble : il reprend les données essentielles du précédent en accentuant les caractères locaux avec souvent une plus grande maladresse technique ; il convient cependant d'aborder cette dernière approche qualitative avec prudence : si certaines sculptures montrent des défauts évidents,

il est possible que, parfois, le créateur se soit référé à des modèles culturels éloignés des critères gréco-romains (ce qui semble être le cas pour les stèles S.A.23 et la tête T.42 sur lesquelles nous reviendrons). Vingt-cinq statues⁽³⁰³⁾ peuvent se rattacher à ce dernier type. Il faut cependant préciser que, sauf en deux occasions (S.A.89 et A.A.338), les représentations montrent un souci du détail dans l'anatomie indiquant à l'évidence une tradition iconographique fortement établie pour la réalisation des reliefs.

Les influences gréco-romaines. Les sculptures savantes sont de qualité variable, mais elles respectent les normes anatomiques et techniques en honneur dans l'art classique. Une analyse détaillée des représentations permet de dégager, dans ce groupe, des statues qui peuvent être considérées comme des modèles ou même des têtes de séries qui montrent un savoir-faire déterminant une qualité de la figuration qui les détache de la masse des objets, même si elles ne sont pas elles-mêmes exemptes de défauts.

Trois stèles semblent pouvoir se rattacher à cette catégorie : ce sont les numéros S.A.15, Hercule portant sa massue, S.A.120, Hercule s'appuyant sur celle-ci, et S.A.330, bas d'une statue de déesse. Leur analyse révèle une habileté au-dessus de la norme locale et elles semblent se rattacher directement au courant gréco-romain. Pour la première, le modèle de référence⁽³⁰⁴⁾, l'attitude, le détail de la musculature en font un archétype du canon hellénistique : les détails sont accentués pour mettre en évidence des éléments de l'anatomie du dieu. Cette technique est très proche des formules gréco-romaines avec des torsos un peu lourds, la taille massive⁽³⁰⁵⁾. Ces caractéristiques apparaissent en particulier dans le traitement du grand oblique et du grand dentelé hypertrophiés, des mollets fortement figurés et des cuisses massives. En comparaison, la seconde est beaucoup plus fine et élancée : le personnage est longiligne, les muscles sont minces et allongés. Ce type correspond à la formule de la morphologie grecque classique⁽³⁰⁵⁾ avec des pectoraux séparés par une gouttière, les grands droits descendant jusqu'au pubis. L'ossature saille un peu au niveau des clavicules et le tibia est très large. Le torse est assez long et d'une largeur raisonnable. Au traitement du personnage, il faut ajouter celui, remarquable, de la tête de lion assimilable aux bonnes réalisations de la sculpture classique gréco-romaine. La troisième stèle est bien sûr d'un style très différent puisqu'il s'agit d'une déesse portant un vêtement plissé. Cette œuvre s'inscrit dans la lignée de la représentation de Sirona à Hochscheid⁽³⁰⁷⁾. Elle est dans la tradition de la sculpture hellénisante avec une draperie mouillée laissant apparaître le corps, des plis harmonieux et profondément creusés ; cependant des apports celtiques apparaissent déjà sur le modèle avec la stylisation de l'eau s'écoulant de l'urne tenue par la déesse dans sa main droite.

Ces reliefs sont issus, par le style, de la tradition hellénistique qui a touché la Gaule au II^e siècle après J.-C. et dont J.J. Hatt a décrit l'essentiel⁽³⁰⁸⁾, avec au début du II^e siècle, le maintien des courants italo-celtiques et hellénique, qui sont assimilés par le tempérament indigène pour créer le réalisme gallo-romain du II^e siècle ; l'élan pathétique et romantique de la fin du siècle appelle à la fin du II^e siècle, début du III^e siècle, une réaction néo-classique⁽³⁰⁹⁾. Cette influence est très sensible sur l'ensemble de la sculpture de Deneuvre où peu d'œuvres ne se ressentent pas de cet art gréco-romain : les personnages sont hanchés⁽³¹⁰⁾, les musculatures et les positions du dieu ou de la déesse correspondent à des modèles courants dans le monde méditerranéen, le corps est souple ou essaie de l'être.

Le style hellénique est présent par la stèle S.A.120 : le second type se retrouve dans les têtes T.70 et T.112 ou les déesses S.A.52 ou S.A.330, l'ensemble très classique se rattachant à l'art savant ou demi-savant que l'on observe dans les régions avoisinantes. Il est évident que la sculpture lapidaire régionale n'est pas issue d'un fond local puisque les Celtes ne la pratiquaient pas. Il s'agit donc d'un apport totalement extérieur qui a été adapté sur place, mais qui relève des modèles, de l'inspiration, des techniques grecques et romaines : les survivances celtiques restent rares dans les expressions plastiques du sanctuaire. En cela, les reliefs de Deneuvre sont plus proches des modèles du *limes* des provinces germaniques⁽³¹¹⁾ que de ceux d'autres régions où les vestiges de l'art et la symbolique celte transparaissent dans la sculpture.

L'Italie a aussi influencé le style des artistes ayant travaillé à Deneuvre, comme le montrent les sculptures S.A.5, S.A.8 et S.A.97, par exemple : les personnages sont plus lourds, la musculature

plus épaisse. Le rôle de ce pays ⁽³¹²⁾ apparaît aussi dans le style des représentations du dieu tenant sa massue derrière la tête. Le modèle d'inspiration paraît originaire d'Italie du Nord : l'autel A.A.6 est la reproduction la plus claire de cet emprunt et sa diffusion paraît être passée par les statuettes de bronze figurant le dieu dans cette position et proviennent d'Etrurie et d'Italie du Nord avant d'être amplifiée par une production locale ⁽³¹²⁾. L'influence de l'art du métal est d'ailleurs elle aussi sensible sur de nombreuses sculptures du sanctuaire tels, par exemple, la stèle S.A.23 et l'autel A.A.6, pour la technique des incisions, les bourrelets marquant la musculature, comme sur de nombreux reliefs gallo-romains ⁽³¹⁴⁾. Les influences externes semblent donc diverses ; les reliefs du sanctuaire sont le témoignage de leur pénétration à Deneuvre même si le cheminement qui a permis leur apparition reste imprécis. Force est de se retrancher sur les constatations faites dans les régions périphériques : les canons classiques ont pu parvenir par deux voies. Dans la première, les modèles auraient été transmis depuis l'Italie du Nord par la *Provincia* ⁽³¹⁵⁾, le sillon rhodanien et le pays éduen ⁽³¹⁶⁾ ; c'est à ce courant ⁽³¹⁷⁾ que pourrait se rattacher le style italique de Deneuvre. La seconde a été décrite par J.J. Hatt et serait la liaison directe entre le monde grec et les régions du nord-est de la Gaule : selon l'auteur, ces artistes sont venus directement dans nos contrées à la faveur du mouvement des légions et des échanges entre le Rhin et le Danube ; ce phénomène se serait passé sous le règne de Trajan, où se sont développés des ensembles monumentaux qui ont été décorés par des praticiens formés à l'école de la sculpture hellénistique contemporaine en l'absence d'artistes locaux suffisamment habiles ⁽³¹⁸⁾. Le style savant d'un certain nombre de modèles de Deneuvre peut se rattacher à ce courant (par exemple S.A.2, S.A.15, S.A.120). Cet apport de l'art grec, sensible dans toutes les régions à des niveaux divers ⁽³¹⁹⁾ en fonction du développement de la tradition gréco-romaine dans les villes et bourgades placées sur les grands axes de communication ⁽³²⁰⁾, cohabita avec des traditions plastiques celtiques ou les submergea presque en totalité comme c'est le cas à Deneuvre.

Les types celtiques. Dans l'ensemble trouvé dans le sanctuaire, si un certain nombre de détails dans des représentations permet de remarquer le maintien de concepts celtiques sous un substrat gréco-romain ⁽³²¹⁾, seules quelques statues sont à l'évidence réalisées sans tenir compte des conceptions plastiques gréco-romaines : citons la stèle S.A.23 et la tête T.42 qui reprennent l'essentiel des techniques indigènes traditionnelles. Pour la première, on peut remarquer la forte stylisation du personnage, le rendu très abstrait de la peau de lion, l'abandon des canons classiques, la bouche ⁽³²²⁾ et surtout les cheveux représentés sous forme de boucles en spirales dont certaines forment une esse ⁽³²³⁾ ; le rôle figuratif semble devenir accessoire devant une représentation plastique qui s'oriente vers le hiératisme et l'abstraction ⁽³²⁴⁾. On peut rapprocher la tête de cette stèle de celle d'Entremont ⁽³²⁵⁾ où la chevelure, les yeux offrent une analogie frappante, et l'ensemble du personnage, par la technique de réalisation à la sculpture de Bouray ⁽³²⁶⁾. Cette sculpture semble l'illustration de la tendance anti-classique, elle se caractérise par la frontalité, la pose rigide des bras et des jambes, le schématisme du visage, la convention et la stylisation ; cet art vise à une déformation intentionnelle de la nature ⁽³²⁷⁾. La stylisation de la peau de lion est aussi à mettre en relation avec les tendances traditionnelles des Celtes, à la simplification, mais aussi à l'évolution de cet attribut du dieu Hercule dans les statuettes en bronze ; dans ces modèles, la léonté devient une simple languette plus ou moins décorée d'incisions pendant sur le bras de la divinité ⁽³²⁸⁾. Enfin notons que le traitement des cheveux semble issu du travail de l'orfèvrerie et de l'art du métal ⁽³²⁹⁾, comme le montrent des décors approchant de bijoux gaulois ⁽³³⁰⁾. Le second relief, qui est une tête de femme, est remarquable surtout par le traitement des yeux et de la bouche ; l'œil globuleux est entouré d'une ligne continue lui donnant un curieux regard aveugle ; la bouche est marquée par un relief incisé en son milieu. Le style de cette tête se rapproche là encore de modèles celtiques, en particulier pour la phalère de Manerbio ⁽³³¹⁾ ou les têtes d'Entremont ou de Roquepertuse ⁽³³²⁾, surtout par le dessin de la bouche.

L'apport gréco-romain est donc très nettement prédominant ne laissant apparaître clairement le fond celtique que rarement. Cependant les deux courants se sont amalgamés au sein de ce creuset local, provoquant sur certains modelés un infléchissement des modèles classiques.

Analyse sérielle. A travers l'étude des types et des détails des sculptures ⁽³³³⁾ il est possible de faire apparaître des séries montrant une filiation entre différents reliefs.

Modèles et copies. Le cas le plus caractéristique à Deneuvre est celui de l'Hercule combattant. Cette représentation en pierre étant rare, il est intéressant d'analyser son évolution sur les neuf reliefs du sanctuaire. Nous avons vu que sur l'ensemble on peut distinguer deux types : Hercule tenant la massue dressée (S.A.10 et S.E.253) et cette dernière passant derrière la tête. La première série se rapproche de stèles déjà découvertes ailleurs⁽³³⁴⁾ et il est vraisemblable qu'il y ait antériorité d'un modèle sur l'autre, sans que cela puisse être déterminé avec certitude. Si l'on s'en tient aux données stylistiques, il semblerait que la figure de base soit le dieu combattant le lion dressé contre son flanc. Cependant l'analyse de la série de sculptures amène un raisonnement différent proposant la filiation suivante : un modèle inspiré de l'art du bronze, la massue derrière la tête, la peau de lion sur l'épaule (A.A.6, A.A.7, A.A.9, A.A.65, A.A.85, A.A.345) suivi d'un type de transition où celle-là est toujours placée de la même manière, mais où le lion est dressé contre le flanc du dieu (A.A.267) et enfin des reliefs où elle est brandie au-dessus de la tête (S.A.10, S.E.253).

L'autel A.A.6 semble donc la tête de série à partir de laquelle d'autres sculpteurs ont travaillé : son style est très hellénisé avec le hanchement, le corps en rotation ; la sculpture est assez fine, bien équilibrée. L'artiste qui a élaboré cette œuvre fait preuve d'un talent certain. L'influence de l'art du métal apparaît nettement sur cette statue par la chevelure débordante⁽³³⁵⁾, la musculature de l'abdomen stylisée en bourrelets très proéminents⁽³³⁶⁾ et les détails incisés. La figure A.A.7 en est directement dérivée. La structure générale est semblable : massue derrière la tête, peau de lion sur l'épaule, hanchement, à cela s'ajoutent des détails comme le traitement des cheveux, de la musculature. Cependant l'ensemble est plus lourd et raide, les détails sont flous, le visage est beaucoup plus doux, le regard est pensif, les proportions plus allongées. Il semble que l'on puisse placer sur le même plan l'autel A.A.9 : seule la chevelure apparaît encore clairement et elle se rapproche des types précédents. Les autels A.A.65, A.A.85 et A.A.345 sont le prolongement de cette figuration : l'économie générale du sujet est similaire, avec toutefois une dégradation très perceptible tant dans l'allure générale (raideur, proportions mal maîtrisées, immobilisme, malgré une tentative de hanchement), que dans les détails (tête de lion très dégradée, muscles de l'abdomen faiblement marqués par des incisions reprenant le schéma précédent). L'autel A.A.296 marque une première évolution avec la peau du lion qui descend sur l'avant bras, le geste du bras droit restant dans la lignée du modèle de base, alors que, sur les autres sujets, la massue tend déjà à se relever comme sur l'autel A.A.267 ; Celui-ci reprend le mouvement de la figure A.A.6, le bras formant un angle aigu et le hanchement est précisé. Le changement important est la place du lion qui n'est plus sur l'épaule (malgré l'arrachement sur la statue, cela reste visible), mais sur le côté du dieu⁽³³⁷⁾. L'étude des reliefs montre que le type n'est pas habituel dans le monde gréco-romain : en effet, le dieu ayant combattu le lion de Némée à mains nues, n'est jamais représenté dans cette action brandissant sa massue, seuls quelques modèles la placent près du personnage, mais sans qu'elle soit utilisée⁽³³⁸⁾ : ce schéma semble donc une extrapolation à partir de deux types qui ont été synthétisés par l'artiste, même si cela ne correspond pas exactement à la légende.

Le sujet évoluera encore avec la stèle S.A.10 (et sans doute aussi avec le numéro S.E.253) où la massue se raccourcit, le geste perd de l'ampleur et l'attitude se raidit. Il faut aussi noter que le support de l'image change : sur tous les autres modèles, elle est placée sur un autel, or dans ces derniers cas, il s'agit de stèles à niche ; enfin, pour les deux dernières sculptures, un carquois a été ajouté aux attributs du dieu. L'évolution des autres styles est moins perceptible sur les représentations restantes, car elles sont moins typées. La série décrite plus haut permet cependant de comprendre l'évolution d'une expression plastique où l'artisan local formé par un spécialiste a adapté les techniques qu'il avait apprises à sa propre sensibilité⁽³³⁹⁾. L'analyse doit donc se rapporter aux détails révélateurs d'un tour de main à partir de modèles de base. La question reste de savoir qui a créé ces types de référence à Deneuvre. Les Celtes pratiquaient peu la sculpture sur pierre et il est probable qu'ici comme ailleurs, il ait été fait appel à des sculpteurs extérieurs qui ont sans doute créé des ateliers où des indigènes se sont initiés aux figures lapidaires⁽³⁴⁰⁾. Ce sont sans doute des sculpteurs hellénistiques ou hellénisants du début du II^e siècle qui en ont été les initiateurs et qui ont complètement transformé l'esprit de leur art⁽³⁴¹⁾. Le genre des figures de Deneuvre semble confirmer ce lien direct de l'hellénisme⁽³⁴²⁾ et des imitations pratiquées par les artisans locaux qui, tout en gardant des techniques précises, ont fait évoluer la forme générale des sujets en fonction de

leur habileté et de leur conception de la figuration⁽³⁴³⁾. Le plus souvent, les maîtres sculpteurs étrangers ont pratiqué leur art dans des grands centres, leurs ouvriers retournant dans leurs bourgades après leur apprentissage⁽³⁴⁴⁾, mais à Deneuvre la technique employée sur certaines sculptures paraît indiquer que des maîtres extérieurs, ou des apprentis très bien formés, sont venus travailler sur place, taillant la pierre locale, créant avec les sculptures S.A.15, S.A.120 et S.A.330 les modèles de référence repris par les artisans du lieu⁽³⁴⁵⁾ pendant très longtemps.

Les ateliers de production de Deneuvre. Le développement des ateliers locaux se fit avec des artisans de valeur très variable comme le montrent les différents types de Deneuvre. La cité des Leuques fut touchée par ce mouvement comme le révèlent les cas de Grand, et surtout de Soulosse⁽³⁴⁶⁾. Les mêmes remarques peuvent d'ailleurs être faites pour la « cité » voisine des Trévires⁽³⁴⁷⁾ et pour la « cité » des Triboques⁽³⁴⁸⁾ : le travail de ces sculpteurs locaux tendit à simplifier les formes et les détails, à donner des rendus réalistes, tout en laissant apparaître de nombreuses imperfections⁽³⁴⁹⁾. L'analyse de détail des statues de Deneuvre permet d'appréhender cette réalité : par exemple la construction du hanchement des statues part de modèles correctement étudiés, puis les distorsions apparaissent (par exemple statue S.A.19, S.A.97) pour arriver à un mouvement du corps très artificiel par le décalage du haut de la jambe, (S.A.66, A.A.267, S.E.268) cassant l'harmonie de la silhouette du personnage, évolution qui se retrouve d'ailleurs pour certaines statuettes en bronze⁽³⁵⁰⁾. La statuaire de Deneuvre correspond donc au développement habituel de la sculpture du nord-est de la Gaule, avec ses maîtres imités par de bons artisans locaux ; il faut cependant noter que leur implantation se fit loin d'un milieu urbain propice au développement des arts par l'abondance des monuments et par le goût des citoyens : nous sommes ici dans un cadre foncièrement rural où la demande paraît répondre aux besoins d'une bourgeoisie locale et campagnarde ; il est vraisemblable que l'essentiel de la production ait été liée au développement du sanctuaire d'Hercule, qui a provoqué les commandes nécessaires à la création d'ateliers, où furent inlassablement répétés les poncifs de l'art gréco-romain⁽³⁵¹⁾ avec quelques variations locales. L'analyse des détails permet de retrouver sur divers reliefs des techniques pouvant indiquer le travail d'un même atelier. Ainsi, on remarque des relations entre certaines statues à travers des « tours de main » semblables ou l'évolution de quelques détails caractéristiques. Il est ainsi possible d'associer :

- les autels A.A.276 et A.A.302 par le découpage général du personnage, le traitement des bras, leur rattachement au torse, la forme et le mouvement des jambes, le sillon entourant la sculpture ;
- l'autel A.A.267 et la stèle S.E.268 ont un aspect global comparable. Le traitement des bras, de la musculature de l'abdomen est similaire ;
- les autels A.A.65, A.A.338, A.A.345 sont réalisés de la même manière si l'on examine la tête, les yeux, le sillon inguinal et la forme du corps ;
- les autels A.A.64, A.A.252, la stèle S.A.97 et la statue S.138 ont un épais bourrelet comme limite inférieure de l'abdomen. Les biceps sont faits d'une incision semi-circulaire ;
- le mufle du lion des stèles S.A.61, S.A.66 et S.A.79 a le même modelé ;
- les têtes T.70 et T.112 ont la même inspiration avec de profondes incisions succédant à des zones lisses permettant le jeu des ombres et des lumières.

Des convergences sont aussi apparentes sur des statues de style différent où les techniques, si elles restent semblables, montrent une certaine évolution. Nous ne reviendrons pas sur les grands types de sculptures que nous avons décrits plus haut, mais il est possible d'analyser des détails permettant d'établir des filiations supplémentaires :

- les stèles et autels A.A.2, S.A.5, S.A.8, S.A.15, S.A.120 ont une musculature classique avec cependant un affaiblissement de la représentation des détails ;
- la disposition et le mouvement des jambes sont construits de la même manière sur les modèles S.A.5, S.A.8, S.A.15, S.A.19, S.A.97 et A.A.252 avec une évolution marquant une moindre aisance technique ;
- la représentation de l'abdomen des statues A.A.267 et S.E.268 semble se rapprocher de celle des modèles A.A.64, S.138 dont elle serait la simplification ;

- les reliefs S.A.4, A.A.64, S.A.66, A.A.267, A.A.268 montrent des caractères semblables dans la figuration des bras et de leur rattachement au corps, des jambes et surtout du hanchement proéminent. Il est possible qu'il s'agisse d'une extrapolation du modèle S.A.120 où celui-ci est fortement marqué ;

- les stèles féminines S.A.330 et S.A.52 ont une organisation générale semblable dans le travail des plis de la draperie, de la main gauche avec un doigt tendu, tenant un morceau de drapé, et le rendu abstrait de l'écoulement de l'eau. Il semble que, sur la seconde, la technique paraisse moins sûre, l'attitude plus raide et le corps peu apparent à travers la draperie mouillée ;

- le bras gauche disparaît sous la peau de lion sur quatre statues : S.A.120 qui est la tête de série, A.A.296, S.A.4 et S.A.19. Dans ces deux derniers cas, le mufler est inversé dans sa disposition par rapport au modèle de base ;

- le traitement de la tête du lion permet des rapprochements entre la stèle S.A.120, l'autel A.A.6 qui reprend en la simplifiant, la structure de la précédente, l'autel A.A.302 et la stèle S.E.268 qui imite maladroitement la gueule et la figuration de la toison au-dessus de celle-ci.

Par ces associations, il est donc possible de prouver que, malgré l'évolution globale des figurations, des techniques ont subsisté. Les ateliers ont gardé des tours de main qui leur ont permis de produire des statues d'art demi-savant ou populaire, dont il faut souligner le lien avec l'art du métal dans la technique. Nous en avons fait état pour les représentations de l'Hercule combattant, mais cet apport est visible aussi sur d'autres modèles : citons en particulier, les abdomens détaillés par des incisions, les chevelures faites de traits ou de nodules allongés (citons en particulier la tête de l'autel A.A.355 qui ressemble beaucoup à celle de l'idole de Bouray), le traitement de la barbe du dieu sur certains modèles (S.E.286, par exemple) ou des muscles des bras. Il est impossible de préciser s'il y avait un ou plusieurs ateliers sur place car l'étude des sculptures révèle que les sculpteurs ne se spécialisaient pas dans un type de modèle précis : il n'y avait pas un atelier pour l'Hercule combattant ou un autre pour Hercule au repos. Les artisans au contraire diversifiaient leurs représentations du dieu comme le montrent les reliefs A.A.267 et S.E.268, différents par le style, mais similaires par la technique.

On peut penser que le développement du sanctuaire et son succès ont favorisé une demande en statuaire qui a été satisfaite par la venue de sculpteurs extérieurs qui ont été imités par des artisans ; mais il semble que régulièrement des maîtres de plus grande renommée soient venus travailler à Deneuvre, créant des œuvres plus savantes. Ces modèles plus élaborés (A.A.2, S.A.5, A.A.6, S.A.8, S.A.15, S.A.52, T.70, S.A.120, S.E.286, S.A.330) n'ont peut-être pas tous été créés par des artistes venus d'autres régions, mais on peut cependant supposer les quatre plus belles œuvres découvertes sur le site : les statues S.A.15, S.A.120, S.E.286, S.A.330 dont l'apparence tranche sur l'ensemble de la production par la qualité technique globale et de détail, les autres figures pouvant être réalisées par de bons artisans locaux.

Cette notion de modèle et de filiation, l'analyse des sculptures amènent à définir une chronologie de cette production en fonction de critères généraux et spécifiques. En effet, il ressort après analyse que le lot de sculptures découvert au sanctuaire de Deneuvre a été constitué tout au long de la durée du site : il n'est pas issu d'une seule période, mais représente l'évolution du style et des techniques durant plus de deux siècles. L'étude est d'autant plus précieuse qu'il s'agit d'un ensemble bien délimité dans l'espace et dans le type iconographique. Les éléments de datation seront donc fonction des grands courants de la sculpture gallo-romaine, mais surtout des données archéologiques du lieu de la découverte.

Les critères de datation. La recherche dans le domaine reste encore limitée à quelques auteurs qui ont essayé de dégager des principes d'analyse à partir de séries réunies dans des musées, dont l'origine est souvent disparate, difficulté à laquelle s'ajoute bien souvent l'ignorance du contexte archéologique de la découverte de l'objet. En conséquence, les études ont surtout porté sur l'analyse comparative de la technique, du style et de l'épigraphie, plus que sur les rapports entre les différents vestiges mis à jour : les travaux mettant en convergence la sculpture, la céramique, la numismatique et la stratigraphie restent rares ⁽³⁵²⁾.

Les critères externes. Les éléments retenus par les chercheurs sont de trois ordres : les détails de la mode, le style et le canon des reliefs. Dans le premier cas, la coiffure, la mode vestimentaire, le port ou non de la barbe ont été les critères fondamentaux⁽³⁵³⁾ ; cependant, pour le sujet qui nous intéresse, ce type d'analyse n'est pas pertinent, puisque le dieu Hercule est nu et sa chevelure le plus souvent stylisée. On peut cependant retenir quelques grandes catégories : le dieu au visage barbu ou imberbe, les cheveux courts ou longs, les cheveux ramenés sur le front ou tirés en arrière ; l'interprétation en est d'autant plus compliquée que nous avons ici affaire à des répliques de modèles traditionnels d'un dieu barbu a priori, mais, en reprenant certains principes de classification⁽³⁵⁴⁾ nous pouvons énoncer quelques constatations :

- Les figurations du dieu barbu sont présentes dans tous les styles et ne semblent pas propres à une période, bien qu'au II^e siècle, cette image soit omniprésente.

- Les visages d'Hercule imberbe paraissent plus tardifs et correspondraient aux III^e et IV^e siècles.

- Les cheveux longs, descendant bas sur la nuque pourraient être du IV^e siècle, comparables à certaines statues de Constantin ou aux Hermès de Welschbillig⁽³⁵⁵⁾ ; de la même époque seraient des modèles à calottes⁽³⁵⁶⁾.

- Les cheveux courts se répartissent aux II^e et III^e siècles.

- Pour les têtes féminines, l'analyse des coiffures peut être un peu plus précise : toutefois, certains types ont duré très longtemps dans la statuaire qui n'a pas évolué aussi vite que les modes. Pour les trois têtes de femmes, elle est faite d'un bandeau épais, séparé au sommet de la tête par une raie médiane, type qui est attesté durant la deuxième moitié du II^e siècle⁽³⁵⁷⁾ ; un second genre, avec un postiche, a été utilisé jusqu'à la fin du II^e siècle⁽³⁵⁸⁾ ; enfin sur la troisième, les cheveux sont ondulés vers l'arrière, formant des mèches courbes sur l'épaule, la tête est couverte d'un voile, et ce modèle peut-être daté de la fin du II^e, début du III^e siècle⁽³⁵⁹⁾. Pour les statues féminines, l'analyse du style des draperies peut apporter des informations⁽³⁶⁰⁾ ; ce critère n'existe évidemment pas pour les figures d'Hercule. Il faut donc se rattacher, pour situer les statues dans le temps, à d'autres données stylistiques qui ont été synthétisées par J.J. Hatt⁽³⁶¹⁾. Au cours d'une première étape, nous assistons à la coexistence d'une sculpture savante transplantée, et d'une sculpture populaire indigène encore archaïsante. Dans une seconde époque apparaît une sculpture provinciale savante et non dépourvue d'originalité, résultant d'une assimilation par des artistes indigènes, et à leur manière, des leçons proposées et des modèles importés. Au cours d'une troisième étape, l'art provincial dégénère, tandis que se détache un art populaire qui suit une voie divergente vers un retour aux traditions indigènes⁽³⁶²⁾.

La sculpture de Deneuvre se situe dans la deuxième époque qui naît sous Néron par la colonne de Mayence et se développe avec les Flaviens particulièrement en Moselle⁽³⁶³⁾ ; au II^e siècle l'influence hellénique prédomine : à la fin de ce siècle, la sculpture s'oriente vers des tendances pathétiques et vers le hiératisme⁽³⁶⁴⁾ ; à la fin de ce siècle, et au début du III^e siècle, apparaît un retour à une certaine rigueur, à une simplicité des formes et des décors⁽³⁶⁵⁾ ; le III^e siècle voit un affadissement des formes et des techniques parallèlement à la remontée du fond culturel celtique⁽³⁶⁶⁾ ; au IV^e siècle, la tendance néo-classique reparaît, mais reste rare, face à une sculpture populaire de plus en plus fruste⁽³⁶⁷⁾. A ces données de style, il faut ajouter quelques éléments techniques qui caractérisent a priori certaines périodes.

Ainsi, certains reliefs sont souvent entourés d'un trait en creux⁽³⁶⁸⁾ ; artifice qui est dû à la délimitation de la forme du sujet avec un trépan dont le sillon effacerait les traces : cette technique propre au I^{er} siècle disparaît au début du II^e siècle ; en relèvent plusieurs statues de Deneuvre : ce sont les autels A.A.276, A.A.302 qui ont un filet incisé tout le long de la sculpture ; l'autel A.A.356 a un sillon discontinu mais très net, ainsi que S.A.97 ; enfin quelques autels montrent encore le long du personnage des trous, tels S.A.5, A.A.65, A.A.338, A.A.345. La datation de ces reliefs, en fonction de cette seule donnée, paraît hasardeuse car leur type est très différent et la datation qui en découle n'est pas confirmée par les autres éléments stylistiques et archéologiques : on peut alors imaginer que ce trait d'archaïsme technique a été longtemps utilisé dans les ateliers locaux.

Figure 28 : Tableau comparatif des modules.

	TRAPU				MOYEN				LONG		
	1	2	3		1	2	3		1	2	3
	Tête	Face + cou	Face		Tête	Face + cou	Face		Tête	Face + cou	Face
A.A. 2 (H)											
A.A. 2 (F)											
S.A. 5											
A.A. 6											
A.A. 7											
S.A. 8											
S.A. 10											
S.A. 19											
S.A. 23											
S.A. 52											
A.A. 65											
S.A. 79											
A.A. 267											
A.A. 268											
A.A. 276											
S.E. 286											
A.A. 296											
A.A. 302											
A.A. 338											
A.A. 345											
A.A. 355											
A.A. 356											
A.A. 359											
	La norme moyenne pour la face est 8.										
	La norme moyenne pour la tête est le module de 6 (selon J.J Hatt).										
	La norme moyenne pour le cou et la face est le module de 6 selon Vitruve										

Les critères internes. Ils sont liés à l'emplacement des sculptures dans le site, à la stratigraphie et aux éléments de datation plus précis que sont les monnaies, la céramique et l'épigraphie. La situation des statues joue un rôle : ainsi, nous avons signalé l'alignement des statues autour des bassins dont la réalisation a dû se faire peu à peu ; or à certains endroits existait une cloison, placée contre certaines sculptures ce qui peut indiquer que celles-ci n'ont été érigées qu'après la destruction de cet élément d'architecture qui a disparu sous Marc-Aurèle : c'est le cas pour les stèles S.E.268, S.E.286 et les autels A.A.276, A.A.267. La stratigraphie n'apporte d'enseignements que dans quelques cas : en effet, beaucoup de reliefs n'étaient plus en place lors de leur découverte et les sols ont été bouleversés. Mais l'autel A.A.65, placé dans une couche recouvrant le bassin B.P.II, apparaît postérieur au II^e siècle.

Les renseignements fournis par le petit mobilier sont plus intéressants ; nous n'entrerons pas dans les détails de l'histoire du sanctuaire, étudiée plus loin⁽³⁸²⁾. Cependant, les données actuelles tendent à indiquer une occupation dès la première moitié du II^e siècle, sans qu'il soit possible de préciser l'activité du sanctuaire ; les premières installations en bois auraient vu le jour sous le règne

d'Antonin, pour être améliorées sous les règnes de Marc-Aurèle et de Commode ; le début du III^e siècle voit un déclin de l'activité qui reprend vers 250 (Gallien) pour finir brutalement par une destruction sous l'empereur Claude le Gothique ; le règne de Constantin vit le site renaître de ses cendres et durer jusqu'au règne de Valentinien I. Ces données numismatiques sont confirmées par les séries céramiques. Enfin l'épigraphie fournit quelques critères : ainsi les dédicaces commençant par *DEO* sont postérieures au milieu du II^e siècle⁽³⁸³⁾, de même que le gentilice placé en premier (stèle S.E.286). Ainsi les époques de prospérité du site, pendant lesquelles il est vraisemblable que s'est développée l'activité statuaire, sont la deuxième moitié du II^e siècle, le troisième quart du III^e siècle, la première moitié du IV^e siècle. La mise en relation de toutes ces données permet une approche d'une datation relative de l'ensemble de la série de reliefs découverts au sanctuaire d'Hercule de Deneuvre.

Propositions de datation de la statuaire. Les limites chronologiques fournies par les données archéologiques paraissent devoir servir de point d'ancrage pour dater les reliefs, sous réserve de la découverte d'installations plus anciennes⁽³⁸⁴⁾. Les statues devraient donc s'échelonner de la fin du règne d'Antonin vers 160 à celui de Valentinien I^{er} (364-375), les éléments stylistiques des figures sont pour la plupart concordants avec ces critères chronologiques ; cependant deux autels (A.A.276 et A.A.302) posent un problème si l'on relie leurs caractéristiques techniques aux données archéologiques.

- Autel A.A.276 : module long (6,6 pour la tête, 6,5 pour le cou et la face, 8,5 pour la face) ; le personnage est frontal et ressemble au précédent ; il est aussi entouré d'un sillon.

- Autel A.A.302 : module court (5,6 pour la tête, 5,4 pour la face et le cou, 7 pour celui de la face) ; le personnage est frontal, lourd et raide ; les cheveux, traités à partir d'un arc de cercle, forment un bourrelet⁽³⁸⁵⁾ ; le sujet est entouré d'un sillon très net.

Or nous l'avons dit, la technique indiquée par ce filet autour de la forme est limitée à l'époque flavienne. Aussi deux options se présentent-elles : soit imaginer que ces stèles sont les témoins d'un premier état du site non encore découvert, soit que cette technique a perduré à Deneuvre pendant une assez longue période ; dans le premier cas, ces autels seraient de la fin du I^{er} siècle ou du début du II^e siècle ; dans le second, il faudrait, en abandonnant ce caractère technique, les dater du III^e siècle (A.A.302 se rapprochant du module et de la forme du torse de la stèle S.A.23). Cette possibilité de prolonger cette technique à Deneuvre paraît confirmée par d'autres figures où cette incision se retrouve plus ou moins complètement : stèle S.A.5 sur le pourtour extérieur, stèles et autels S.A.4, S.A.5, T.20, A.A.64, A.A.65, A.A.267, A.A.296, A.A.338, A.A.345, A.A.356 ou il n'est que fragmentaire et souvent les trous du trépan ne sont pas reliés et restent apparents : ils sont toujours placés à l'extérieur du personnage. Le classement des autres reliefs est présenté par ordre chronologique et à l'intérieur par numéro d'ordre, correspondant à celui des illustrations.

Deuxième moitié du II^e siècle. Cette période est celle de l'hellénisation de la sculpture gallo-romaine décrite pour l'Alsace : c'est un art utilisant l'ombre et les lumières avec des reliefs fouillés, très détaillés, les visages sont souvent mélancoliques⁽³⁸⁶⁾.

Quatorze sculptures sont de cette période :

- A.A.6 : module classique (6 pour la tête, 5,6 pour le cou et la face, 7,8 pour la face) pour la sculpture locale ; personnage en mouvement, souple, bon rendu de la tête et de la tête du lion, barbe courte, stylisation conforme au travail du métal. Par la tête du lion elle paraît postérieure à la stèle S.A.120 dont elle s'inspire.

- S.A.15 : personnage à l'anatomie très fouillée, à l'excellent rendu du corps et du mouvement ; la musculature est conforme au modèle hellénistique, le type semble d'inspiration romaine. La stèle est en demi-ronde-bosse ce qui la situe dans la deuxième moitié du II^e siècle ; elle peut s'inclure dans le style romantique défini en Alsace⁽³⁸⁷⁾ pour les années 160.

- T.48 : tête aux détails fouillés ; la barbe formant un bourrelet autour du visage, est finement travaillée ; les yeux sont percés d'un trou fait au trépan.

- *S.A.68* : sculpture au style plus lourd, moins détaillé ; l'ensemble manque d'amplitude et de souplesse. Les cheveux sont traités en boucles selon la mode de cette époque ⁽³⁸⁸⁾ ; la moustache est fine, mais la barbe fournie sous le menton.

- *T.70* : tête de profil à la chevelure et aux yeux profondément creusés. Le regard est mélancolique et se compare aux productions des ateliers d'Alsace des années 160 ⁽³⁸⁹⁾ ; le modèle fait penser aux sculptures pergaméniennes.

- *T.112* : tête de même caractère que la précédente à la chevelure un peu plus simplifiée.

- *S.E.115* : bas de stèle ; les jambes sont bien traitées, ainsi que les coussinets des pattes du lion. Elle surplombait le bassin B.P.II., et on peut supposer qu'elle en est soit contemporaine, soit légèrement postérieure à l'installation, c'est-à-dire à la fin du règne de Marc Aurèle, son socle cachant l'arrivée d'eau en céramique de la vasque.

- *S.A.120* : personnage d'influence hellénique : très élancé, sa musculature est très détaillée et le traitement de la tête du lion est remarquable. Le style se retrouve à Arlon pour le rendu du pli sur l'épaule ⁽³⁹⁰⁾ ; un modèle de même inspiration, mais de réalisation plus maladroite se trouve au musée de Strasbourg ⁽³⁹¹⁾.

- *D.250* : fragment de bouche et de barbe qui est fouillée, composée de petits bourrelets formant des rouleaux de part et d'autre du sillon médian ; cette sculpture est inspirée de l'art du bronze.

- *A.A.251* : bas d'un personnage en mouvement, la peau de lion laisse voir les coussinets des quatre pattes. Les pieds et les orteils sont très soignés, la musculature est justement rendue.

- *T.256* : tête féminine voilée. Les cheveux en aile de corbeau sont tirés vers l'arrière. Visage doux, traitement fin des détails sont la marque d'une sculpture des années 160 ⁽³⁹²⁾.

- *S.A.330* : bas de stèle de déesse. La technique est celle des styles romantiques des années 160 : les nombreux plis sont verticaux ⁽³⁹³⁾, profondément creusés, faisant jouer la lumière ⁽³⁹⁴⁾ ; le sculpteur a utilisé avec bonheur la technique de la draperie mouillée très prisée à cette époque. Un début de stylisation apparaît avec le rendu de l'écoulement de l'eau.

- *T.347* : visage de trois quarts face ; les traits sont creusés, la barbe soignée. Elle peut se rapprocher de la tête *T.70*.

- *A.A.359* : personnage frontal, le corps n'a pas de mouvement, l'attitude est raide, le schématisme domine ; les cheveux sont en boucles, la barbe assez épaisse. C'est un art demi-savant.

Fin du II^e siècle. Le style de la sculpture tend à se modifier et les canons peuvent parfois s'allonger ; les détails sont simplifiés. Il subsiste un art savant parallèlement à une expression plus populaire moins élaborée représentant quatorze modèles.

- *A.A.2* : canon classique pour la région (6 modules pour la tête, 6 pour le cou et la face, 7,9 pour la face) ; la structure du dieu est habituelle, le plissement est limité, le hanchement est marqué. Le visage est souriant, un peu hiératique, voire inexpressif : la déesse a un drapé aux plis peu nombreux, épais ; la technique utilisée est en partie celle de la draperie mouillée et un large voile couvre le bras gauche. Le hanchement du dieu est imparfait, le reste de l'abdomen étant mal situé. On peut rapprocher le visage du dieu et le drapé de la déesse de deux stèles des Séquanes ⁽³⁹⁵⁾ de la fin du siècle. C'est une sculpture savante proche de la simplicité de la sculpture sévérienne.

- *S.A.5* : module presque classique (5,8 pour la tête, 6,3 pour le cou et la face, 7,8 pour la face) pour cette stèle dont le mouvement semble inspiré du modèle *S.A.15*. La musculature est correctement représentée, mais simplifiée ⁽³⁹⁶⁾, les épaules sont plus étroites et la tête de face, un peu figée. Le style est encore savant, mais sans recherche, comparable au précédent.

- *A.A.7* : canon allongé (6,8 pour la tête, 5,8 pour le cou et la face, 7,8 pour la face). Le personnage est la reproduction par un élève du modèle *A.A.6*. Le corps est plus lourd, plus raide, les détails moins précis. Le visage est doux, de trois quarts, le lion est très schématique.

- *S.A.8* : le canon est trapu (5,5 pour la tête, 6,3 pour le cou et la face, 7 pour la face) : le deuxième module, lui, est classique est même un peu long. L'aspect est massif, mais harmonieux : la

musculature puissante est simplifiée, la technique du trépan (yeux du dieu, du lion et oreilles de celui-ci) voisine avec celle de l'incision (cheveux), la barbe est épaisse et débordante. Cette sculpture serait antérieure aux normes sévériennes et le raccourci du bras pour donner de la perspective montre un savoir-faire évident de la part du réalisateur.

- *S.A.11* : bas de stèle où l'artiste montre une certaine maîtrise pour la représentation des pattes du lion, mais les jambes sont assez maladroitement faites, de même pour les pieds aux doigts incisés. La toison du lion s'inspire du modèle A.A.251. La tête sous la massue, si elle se réfère au mythe de l'anguipède, invite à une datation de la fin du II^e siècle ⁽³⁹⁷⁾.

- *S.A.19* : stèle d'Hercule, au module presque classique (5,9 pour la tête, 5,6 pour le cou et la face, 7 pour la face). La face est un peu courte, l'attitude hanchée à l'imitation de *S.A.15* avec la jambe gauche déjetée ; le corps est peu détaillé, lourd, et contraste avec la qualité de la tête à la barbe fine ; les cheveux retombent sur le front en mèches allongées, que l'on retrouve ailleurs ⁽³⁹⁸⁾, datées de la fin du II^e siècle.

- *S.A.52* : figure de déesse allongée (6,8 modules de la tête, 6,4 pour le cou et la face, 8,9 pour la face). L'attitude est souple, la tête penchée a un regard doux et pensif, cependant quelques détails montrent de la raideur (main et bras gauche) : les plis sont profonds sur le bas du corps, mais plus superficiels, voire simplement incisés ⁽³⁹⁹⁾ sur le haut du personnage ; la technique de la draperie mouillée n'est pas utilisée, le corps reste flou derrière le vêtement ⁽⁴⁰⁰⁾, comme c'est souvent le cas dans la sculpture sévérinne. La coiffure, avec un postiche, descend sur la nuque et a été utilisée durant toute la seconde moitié du siècle ⁽⁴⁰¹⁾. Le modèle d'art savant paraît être une copie de qualité, mais plus formelle, de la stèle *S.A.330*. Par sa plus grande simplicité elle se rattache à la sculpture sévérinne ⁽⁴⁰²⁾.

- *A.A.64* : personnage imitant le modèle *S.A.15* par son attitude. Les formes sont assez lourdes et stylisées ; le modelé est cependant rendu correctement malgré quelques erreurs (jonction des bras et du torse). La sculpture est peu détaillée et la technique utilise largement l'incision.

- *D.76* : torse d'homme en ronde-bosse. La musculature est apparente dans un modelé un peu épais, proche du naturalisme gallo-romain. Les détails sont stylisés ; la technique ne semble pas assurée comme l'indique la présence de la pierre entre les bras et le corps. Cette œuvre est proche du modèle *S.A.97*.

- *S.A.97* : stèle en demi ronde-bosse, dont l'allure générale est inspirée du modèle *S.A.15*. Les proportions sont bonnes, la musculature détaillée. Le corps est un peu enveloppé et la largeur aux épaules est excessive. C'est un bon travail avec quelques maladresses, tels le balancement des jambes et la taille de la main gauche ; le rendu du bas de l'abdomen a été simplifié.

- *S.138* : statue en ronde-bosse d'Hercule. L'ensemble est soigné malgré quelques défauts : la poitrine est trop étroite, l'attitude un peu raide, ce qui est peut-être dû au problème de la résistance de la pierre pour réaliser une ronde-bosse. La tête de lion est très stylisée et s'apparente d'assez loin à la réalité de l'animal, elle ressemble beaucoup à celle d'une stèle découverte à Hexenberg ⁽⁴⁰³⁾. La technique de l'incision a été utilisée pour représenter les muscles et le bas de l'abdomen qui est simplifié.

- *A.A.252* : autel à Hercule. Les proportions sont satisfaisantes, le rendu de l'anatomie est bon ; le corps est un peu étroit avec la musculature bien rendue, mais simplifiée ; par contre la représentation du genou est détaillée ; le torse est un peu épais et des incisions superficielles figurent les muscles.

- *T.257* : tête imberbe avec une chevelure correcte, les détails sont peu dégagés. Un exemplaire semblable a été trouvé à Brumath ⁽⁴⁰⁴⁾ daté de la fin du II^e siècle.

- *A.A.336* : autel portant une statue de déesse. Le drapé est lourd et coupe la statue en deux, les plis de l'épaule sont incisés, la jambe gauche est montrée à travers le vêtement par l'utilisation de la technique de la draperie mouillée, le bord de la robe forme un bourrelet sur le pied. Par son organisation générale, elle rappelle de nombreuses stèles de l'est de la Gaule telles celle d'Ostheim ⁽⁴⁰⁵⁾, ou celle d'Hexenberg ⁽⁴⁰⁶⁾. Son aspect un peu lourd la rapproche d'un

personnage du pilier d'*Attianvs* à Arlon, daté de la fin du II^e siècle-début du III^e siècle⁽⁴⁰⁷⁾. Cette datation paraît confirmée par l'analyse que H. Koethe fait des représentations des drapés vers 200⁽⁴⁰⁸⁾.

La deuxième moitié du II^e siècle a donc été riche puisqu'elle a vu ériger dans le sanctuaire d'Hercule vingt-huit reliefs. Ce nombre est lié au succès du culte qui va connaître bien des vicissitudes au siècle suivant.

La sculpture du milieu du III^e siècle. L'absence de vestiges monétaires et céramiques indique pour le moins une baisse de fréquentation durant la première moitié du III^e siècle. On peut donc supposer que la production de sculptures pour le site a également connu un déclin, mais a repris vers le troisième quart du III^e siècle pour une durée limitée mais florissante. Deux courants de sculpture vont apparaître : une de type demi-savant, se servant avec plus ou moins de bonheur des modèles traditionnels utilisés au siècle précédent, et une se rattachant à l'art populaire, moins respectueuse des normes classiques, qui permet de voir réapparaître des motifs liés à la tradition celtique⁽⁴⁰⁹⁾.

- *S.A.4* : stèle d'Hercule où l'on peut remarquer le hanchement du personnage. L'ensemble reste raide et le mouvement du corps est mal dominé ; les détails sont absents. La stèle est en ronde-bosse au-dessus de la ligne des épaules, ce qui la situe après 150 : c'est un art demi-savant du III^e siècle, utilisant beaucoup la technique de l'incision.

- *T.20* : tête traitée par incisions, les détails sont sommairement rendus et très stylisés.

- *S.A.23* : stèle d'Hercule à canon court (5,4 pour la tête, 5,5 pour la face et le cou, 7,4 pour la face). Le personnage est disproportionné, le modelé du corps est sommaire, peu de détails de la musculature apparaissent et le schématisme est de rigueur. L'ensemble est très stylisé comme le montre le traitement des cheveux, de la barbe, de la peau de lion et de la massue. Cette sculpture est un témoin de la résurgence des traditions celtes et elle n'est donc pas réalisée en fonction des canons gréco-romains. Ces éléments permettent de la dater du milieu du III^e siècle.

- *T.42* : tête de femme. Les cheveux sont en bandeau ; les yeux globuleux semblent aveugles et la bouche incisée en arc de cercle fait appel à des modèles d'inspiration celtique, comme la sculpture précédente.

- *S.A.61* : stèle d'Hercule. Le personnage est hanché, mais reste raide et maladroitement traité ; la tête du lion s'inspire du modèle S.138, sommairement copié. L'incision et le trépan ont été utilisés pour réaliser ce modèle. Art populaire du III^e siècle.

- *A.A.65* : autel à Hercule au canon classique (6 pour celui de la tête, 6 pour celui du cou et la face, 8,2 pour celui de la face). Le corps est schématisé et les rapports entre les différentes parties incorrects, l'attitude est raide et manque d'élégance et les détails peu nombreux sont incisés (visage, cheveux, abdomen). Le chapiteau est très simplifié, en particulier les volutes. C'est un modèle de l'art populaire du III^e siècle.

- *S.A.66* : stèle d'Hercule. Le dieu est hanché, mais l'attitude n'est pas souple ; le traitement de la peau du lion indique une tendance à la schématisation, la tête du lion est similaire à la précédente.

- *S.A.67* : stèle de femme dont il ne reste que le bloc inférieur. Les plis sont verticaux, creusés par de faibles incisions, un essai d'utilisation de la draperie mouillée a été faite sur la jambe gauche.

- *S.A.79* : stèle d'Hercule au canon court (5,5 pour la tête) : le corps est schématisé et le peu de détails est marqué par des incisions. L'attitude est lourde, le mouvement étant indiqué par l'axe des rotules abaissé d'un côté ; la peau et la tête du lion sont esquissées par des incisions, et cette dernière est du même type que celle de S.A.66.

- *A.A.85* : autel à Hercule. Le personnage est simplifié, sans modelé ; une des jambes n'a pas été achevée et porte encore des traces d'outils. Le modèle se rapproche de l'autel A.A.65 dont il reprend la forme du chapiteau, le traitement du sillon inguinal et du lion sur l'épaule pour le personnage. Art populaire du III^e siècle.

• *T.122* : tête aux cheveux courts laissant le front dégagé, schématisée avec des incisions. La chevelure est stylisée par des mèches arrondies incisées ⁽⁴¹⁰⁾.

• *S.A.129* : stèle à Hercule. Le personnage semble frontal, tenant une patère disproportionnée si elle est comparée à la taille des jambes. L'ensemble est assez sommaire.

• *T.140* : tête imberbe surmontée d'une chevelure faite avec des mèches en protubérences, les détails sont incisés et sommaires. Elle se rapproche du modèle A.A.267.

• *A.A.267* : autel à Hercule. Le canon est long (6,6 pour la tête, 6,5 pour la face et le cou, 4,2 pour la face). Le personnage est hanché et l'attitude générale satisfaisante ; le rendu est assez souple, cependant la musculature est sommairement indiquée par des incisions. Art demi-savant du III^e siècle.

• *S.E.268* : stèle épigraphe à Hercule ; le canon est long (6,7 pour la tête). L'attitude est maladroite, mais un effort a été fait pour rendre le mouvement, en particulier par le corps cassé et le hanchement. L'épaule droite est en demi-ronde-bosse. Cette stèle est à rattacher à la précédente dont la rapprochent de nombreux détails. L'inscription est presque un graffiti, et son type la place au milieu du III^e siècle ⁽⁴¹¹⁾.

• *A.A.345* : autel à Hercule ; le canon est imprécis (5,9 pour la tête, 5,5 pour la face et le cou, 8 pour la face). Le personnage est schématique, l'attitude est lourde et sans grâce. Le corps est peu détaillé sinon par des incisions pour la face et l'abdomen. Le chapiteau de l'autel est simplifié. Le modèle est proche des autels A.A.65 et A.A.85.

• *A.A.355* : autel à Hercule de canon presque classique (5,8 pour la tête, 6,2 pour la face et le cou, 7,3 pour la face). Le personnage est tassé sur lui-même, le rendu de l'anatomie inexistant, l'attitude frontale ; la tête de lion montre un certain savoir-faire ainsi que le visage. La tête, aux pieds de la massue, indique une époque postérieure à la deuxième moitié du II^e siècle. Le chapiteau est bien décoré et les volutes se terminent par un décor fréquent dans l'art celte et gallo-romain.

• *A.A.356* : autel à Hercule au canon classique (6,1 pour la tête, 5,7 pour le cou et la face, 7,1 pour la face). L'attitude, malgré une certaine raideur, est en mouvement, la jambe droite décentrée l'indiquant. Le corps n'a que peu de détails, à l'exception du pubis. La tête est de belle facture avec des cheveux disposés en mèches, retombant sur le front : cette coiffure rappelle celle de modèles d'inspiration celte. La face sous la massue se rapproche de l'autel précédent, mais le chapiteau est plus classique. Ce relief montre le maintien des traditions gréco-romaines. Cet art du III^e siècle s'est épanoui à Deneuvre malgré les vicissitudes du temps. Le retour à des traditions de la Gaule ancienne n'a que rarement pris le pas sur la conception classique et méditerranéenne de la sculpture.

Le développement de cette statuaire est lié aux données archéologiques faisant apparaître une abondance monétaire et céramique, qui se situe entre 250 et 275. Après cette date, le site ayant été partiellement dévasté et incendié, il faut attendre le règne de Constantin pour voir renaître le sanctuaire.

Le IV^e siècle. Quinze statues sont de cette période. On peut supposer, si on lie la production à l'abondance monétaire, que l'essentiel de ces sculptures a été réalisé durant la première partie du siècle, surtout sous le règne de Constantin et de ses successeurs immédiats. La concurrence d'autres religions, l'absence de numéraire et la baisse de la fréquentation amenèrent l'amenuisement et l'extinction du sanctuaire en même temps que de la statuaire qui en dépendait. Les reliefs de cette période se rattachent à un double courant comme pour le siècle précédent : un type de modèles savants élaborés selon les normes de l'art classique, et un courant dégradé où tendent à disparaître les savoir-faire des traditions gréco-romaines.

• *S.A.10* : stèle d'Hercule au canon long (7,4 pour la tête, 6,7 pour la face et le cou, 9 pour la face). Le personnage schématique comporte peu de détails. L'attitude est raide, malgré une tentative pour marquer le mouvement avec la jambe droite. Les quelques indications musculaires sont faites par des incisions (biceps...). La chevelure descend bas sur la nuque laissant les oreilles dégagées ; la barbe est traitée par incisions sur le visage. Le rendu de la tête du lion est approximatif et se rapproche du modèle S.A.4.

• *D.18* : chapiteau d'autel traité par incisions. Le schéma du décor du fronton triangulaire est une altération du type traditionnel. Il est à rapprocher de l'autel A.A.296.

• *S.A.89* : stèle d'Hercule dont le personnage est disproportionné ; le corps est bâti à partir d'un rectangle, les jambes sont en V, les bras très écartés. Aucun détail musculaire n'est indiqué à l'exception du sillon inguinal. Le sommet de la stèle rappelle le fronton et les volutes d'un autel. Cet art dégradé se retrouve aussi dans les régions proches ⁽⁴¹²⁾.

• *S.A.241* : stèle d'Hercule. Le corps est sans modelé, peu détaillé ; les bras sont schématisés, les doigts faits d'incisions légères. Les proportions paraissent approximatives. La sculpture présente des ressemblances avec la précédente.

• *S.E.253* : stèle comparable au modèle S.A.10, le bras et la main relevant de la même facture.

• *T.258* : tête aux cheveux descendant bas sur la nuque et cachant le haut du front. Le contour de l'œil est fortement marqué, détail caractérisant les productions du Bas-Empire ⁽⁴¹³⁾.

• *T.281* : tête aux cheveux longs, stylisés, laissant les oreilles dégagées. Elle provient sans doute d'une statue en demi ronde-bosse : le visage est très allongé, la barbe incisée, les yeux très enfoncés. Elle est proche d'un modèle trouvé au Donon ⁽⁴¹⁴⁾ et de la stèle S.A.10.

• *S.E.286* : stèle d'Hercule au canon allongé (7 pour la tête, 7 pour la face et le cou, 9,3 pour la face). La sculpture est de qualité, montrant un savoir-faire évident : la musculature est montrée précisément, mais parfois simplifiée comme sur l'abdomen, le traitement des bras est réalisé avec une volonté d'indiquer la perspective, le regard est intense et grave ⁽⁴¹⁵⁾, la tête est très finement réalisée avec une barbe dont la technique d'incision favorise une date postérieure au II^e siècle. L'attitude est un peu apprêtée. L'inscription débutant par *DEO* et l'indication du gentilice vont dans le même sens. Quelques erreurs techniques (emplacement de la massue, lion, largeur du torse) n'enlèvent rien aux qualités de cette œuvre. Enfin cette stèle a été découverte sur un sol du III^e-IV^e siècle recouvrant une strate antérieure du II^e siècle, contenant des restes de cloison. Cette statue semble un témoin de l'art néo-classique du règne de Constantin.

• *T.291* : tête imberbe aux cheveux couvrant la nuque. Le visage est incisé, les yeux très grands et très enfoncés. Elle est un élément d'une statue en demi-ronde-bosse ce qui la date après 150. Sa coiffure est du Bas-Empire. Le visage poupin se rapproche des Hermès de Welschbillig ⁽⁴¹⁶⁾ en plus simple.

• *A.A.296* : autel à Hercule le canon allongé (7 pour la tête, 7,5 pour la face et le cou, 9 pour la face). Le personnage est hanché avec une intention de marquer le mouvement. Les traits du visage et des cheveux sont incisés, et le regard est impersonnel ; le corps est peu détaillé, sinon par deux incisions délimitant la poitrine et l'angle condro-costal ; la tête de lion, bien que simplifiée, a un rendu satisfaisant. L'ensemble reste cependant raide et des traces de maladresse subsistent (élargissement du torse sur le côté droit du personnage par exemple). Le chapiteau est simplifié, les volutes n'étant plus indiquées que sur la face. Art demi-savant.

• *S.A.309* : stèle féminine portant une robe à larges plis : ceux-ci sont très simplifiés ; la draperie mouillée n'est pas utilisée et le vêtement forme un bourrelet sur les pieds ; les mouvements du tissu sur les jambes sont indiqués par des incisions en V. Le style est proche de stèles découvertes en Alsace ⁽⁴¹⁷⁾, et caractérise les œuvres de basse époque. Art demi-savant.

• *T.310* : tête barbue aux cheveux longs descendant bas sur la nuque ; le visage peu marqué est simplifié. La forme de la mèche rappelle une sculpture découverte à Hirschland ⁽⁴¹⁸⁾, et par son modelé, une tête de Rehtal ⁽⁴¹⁹⁾. Art populaire.

• *A.A.338* : autel au canon allongé (6,6 pour la tête, 7,5 pour la face et le cou, 9,5 pour la face) mais de style très dégradé. Les proportions ne sont pas respectées, les bras forment un arrondi, le torse un rectangle. Le traitement du personnage rappelle, en plus fruste, celui des autels A.A.65, A.A.345 dont il se rapproche aussi par le chapiteau. La structure de la sculpture est similaire au modèle S.A.89.

• *A.A.357* : bas d'autel à Hercule. Le modelé de la statue est simplifié avec peu de détails ; une monnaie de Constantin a été trouvée collée contre la base du socle.

• *A.A.361* : autel à Hercule. Le personnage a les cheveux longs, bas sur la nuque. Les oreilles sont cachées, les cheveux en arrière ; les détails sont faits par incisions. Le décor du chapiteau est du même modèle que *A.A.296*, mais en plus élaboré.

La destruction du sanctuaire n'a pas mis fin à la sculpture de Deneuvre comme l'indique la stèle d'Artula. Cependant la technique semble continuer à se dégrader, comme le montraient déjà quelques reliefs du sanctuaire, pour s'orienter vers des sculptures par incision d'un trait dans la pierre.

L'iconographie de Deneuvre se divise donc en trois grands groupes : celui de l'ensemble du II^e siècle qui est la période de développement avec vingt-huit modèles, le III^e avec dix-huit et le IV^e avec quinze. Pour toutes ces périodes, on constate la juxtaposition d'un style savant et d'un style plus fruste s'inspirant des types classiques, mais en les adaptant selon les idées et les moyens techniques de l'artiste. Cette association montre les rapports complexes entre la formule hellénisée de certaines statues et les reliefs d'art plus populaire, expression de la sensibilité des Gallo-romains⁽⁴²⁰⁾. Comme Soulosse⁽⁴²¹⁾, Deneuvre apparaît bien comme un centre routier et artisanal fortement romanisé et les expressions du culte dans le sanctuaire d'Hercule en sont la preuve. On pourrait donc discerner des modèles sculptés par des maîtres extérieurs, imités dans les canons classiques par des artisans locaux ou des élèves, dont les modèles ont subi des transformations pour devenir des sculptures plus libres d'inspiration. Le style reste fidèle aux poncifs hellénistiques durant le II^e siècle et se modifie dès la fin de ce dernier. Ils restent à l'honneur, quoique modifiés légèrement, au III^e siècle au cours duquel se développent les tendances marquées à la fin du siècle précédent, associées à l'expression d'une veine plus indigène. Le IV^e siècle voit, d'un côté, un retour aux normes, avec en parallèle une branche populaire plus simplificatrice. Dans toutes ces périodes, l'influence de l'art du métal marque l'expression plastique tant dans la forme, comme pour Hercule combattant, que dans les techniques comme l'incision, comme par exemple dans le traitement des chevelures, ou des peaux de lion. Cependant la structure d'ensemble des représentations pour les époques reste fermement dans le cadre mythologique gréco-romain⁽⁴²²⁾ : l'affadissement des formes n'est donc pas un signe de recul de la romanité, mais celui d'une appropriation par les Gallo-romains des traditions classiques⁽⁴²³⁾ ; cela expliquerait le maintien de techniques de taille abandonnées par ailleurs, comme la délimitation du sujet au trépan. Le sanctuaire témoigne d'un conservatisme tant pour l'architecture que pour la sculpture. La statuaire de Deneuvre, sans atteindre les sommets de l'art gallo-romain, est d'une qualité satisfaisante et même supérieure à de nombreux modèles retrouvés dans la Gaule de l'Est. L'analyse permet de réfuter la formule par trop rapide selon laquelle les sculptures gallo-romaines retrouvées nous montrent le niveau de décadence de l'art de cette époque⁽⁴²⁴⁾. Sans tomber dans une fascination outrancière, comme cela a pu être le cas, et sans vouloir rapprocher ces œuvres des réalisations classiques⁽⁴²⁵⁾, il convient de rappeler que l'art du sanctuaire de Deneuvre était fondé moins sur la recherche de la qualité plastique, que sur la sensibilité religieuse du fidèle.

NOTES

- (1) Voir J.M. Frémion, *Le bassin versant du Vacon*, mémoire de maîtrise, non publié, 1972, p. 143.
- (2) Voir par exemple les sculptures découvertes à la Bure : G. Tronquart, *Le camp celtique de la Bure*, Saint-Dié, 1981, p. 10 et 16.
- (3) J.M. Frémion, *op. cit.*, p.72.
- (4) *Idem.*
- (5) Voir *carte géologique XXXV-16, Lunéville*, Service de la carte géologique de la France, 1966, p. 5 et 7.
- (6) C'est le cas pour la tour du Bacha construite en pierres calcaires (Muschelcalc) : voir Bernhart, *op. cit.*, p. 13.
- (7) Voir H. Walter, *La sculpture funéraire gallo-romaine en Franche-Comté*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1974, p. 159.
- (8) J.J. Hatt, *Sculptures antiques régionales*, Strasbourg, inventaire des collections publiques françaises. Paris 1964, avant-propos non paginé.
- (9) Il faut noter que, jusqu'à l'apparition de l'aggloméré dans les maisons contemporaines, la pierre de sable restait la base de la construction à Deneuvre.
- (10) Voir G. Moitrioux, *Un siècle de recherches*, *op. cit.*, p. 73 et « Les sculptures figurées gallo-romaines du musée lorrain », *suppl. au Pays Lorrain*, 1991.

- (11) Les détails des décors seront analysés plus loin. Pour les descriptions précises de chaque autel voir le chapitre : « Les données épigraphiques ».
- (12) Voir figure 24.
- (13) Voir pour ces données, J.P. Adam, *La construction romaine*, Paris 1984, p. 35 et 36 ; et M.T. Baudry et D. Bozo, *La sculpture, méthode et vocabulaire*, Ministère de la Culture, 1978, p. 151 à 159.
- (14) Une statue de ce type est au musée d'Epinal, voir G. Tisserand, *La sculpture funéraire et votive gallo-romaine du musée départemental des Vosges*, mémoire de maîtrise, non publié, Nancy 1973, p. 5.
- (15) G. Tisserand, *op. cit.*, p. 108.
- (16) Espérandieu, N° 4776.
- (17) Idem, N° 4799.
- (18) Idem, N° 4852, 4855 et 4691.
- (19) R. Schindler, *op. cit.*, fig. 101.
- (20) Les musées de Strasbourg, d'Arlon n'en possèdent pas d'exemplaire. Par contre cette forme semble être assez fréquente en pays séquane, voir H. Walter, *op. cit.*
- (21) Voir G. Tisserand, *op. cit.*, p. 107.
- (22) Voir J.J. Hatt, « Sculptures régionales », *op. cit.*, fig. 15, 63, 67, 88, 109, 110, 196, 197.
- (23) G. Collot, *La civilisation gallo-romaine dans la cité des Médiomatrices*, 1^{re} partie, musée archéologique de Metz, 1964, fig. 25 et 136.
- (24) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 102, 126, 155, 189, 126, 155, 189.
- (25) R. Schindler, *op. cit.*, fig. 92.
- (26) G. Weisgerber, *Das Pilgerheiligtum des Apollo und der Sirona von Hochscheid im Hunsrück*, Bonn 1975, tableau 81.
- (27) Comme le montre G. Tisserand, *op. cit.*, p. 107. Il est à noter que bien souvent les divinités des socles des cavaliers à l'anguipède sont inscrites dans des niches de ce type.
- (28) Idem, p. 54, 92.
- (29) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 158, 164.
- (30) R. Schindler, *op. cit.*, fig. 98.
- (31) G. Moitricieux, *Un siècle de recherches*, *op. cit.*, p. 71 et 73.
- (32) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 198.
- (33) G. Tisserand, *op. cit.*, p. 109.
- (34) Voir R. Schindler, *op. cit.*, fig. 323, 324, 325, voir aussi G. Collot, *op. cit.*, p. 16.
- (35) S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines mythologiques et religieuses*, inventaire des collections publiques françaises, Dijon, musée archéologique, Paris 1976, fig. 57, 59, 81, 93, 110, 141, 154, 160, 208, 212, 213, 236, 239.
- (36) G. Tisserand, *op. cit.*, p. 109.
- (37) Voir S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 211, 230 ; et H. Walter, *op. cit.*, fig. 32.
- (38) G. Tisserand, *op. cit.*, p. 76 ; et aussi S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 204 ; et H. Walter, *op. cit.*, fig. 60, 61, 104.
- (39) Voir plan des découvertes (planche VIII).
- (40) Voir supra.
- (41) Cette composition rappelle celle de la stèle de Sirona trouvée à Ste. Fontaine voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales du musée de Strasbourg*, *op. cit.*, fig. 205.
- (42) *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, *op. cit.*, p. 217.
- (43) Voir E. Schallmayer, *Denkmalpflege in Baden-Württemberg*, *op. cit.*, p. 141 ; et S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 209 ; et aussi L. Lefebvre, « Les sculptures gallo-romaines du musée d'Arlon », *B.I.A.L. Arlon*, 1975, p. 30.
- (44) Voir J.J. Hatt, *A la recherche de la religion gauloise*, *op. cit.*, p. 14.
- (45) Ce motif se retrouve sur d'autres monuments gallo-romains : voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 127, 133, 175 par exemple.
- (46) Un motif équivalent est visible sur une stèle de Franche-Comté, voir H. Walter, *La sculpture funéraire*, *op. cit.*, planche XII, fig. 32.
- (47) Idem, planche I, fig. 2.
- (48) Voir autel A.A.338 par exemple.
- (49) Une forme ressemblante a été retrouvée sur un sarcophage à Koenigshoffen, voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 78, voir aussi la stèle de Strasbourg, fig. 120.
- (50) Voir des exemples du musée de Strasbourg, J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 14, 29, 109.
- (51) Voir E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires*, *op. cit.*, p. 74 ; et aussi J. de Vries, *op. cit.*, p. 51.
- (52) J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures gallo-romaines du musée de Strasbourg », *R.A.E.*, II, 1955, p. 134.
- (53) On peut la rapprocher de la Sirona de Hochscheid, voir G. Weisgerber, *Das Pilgerheiligtum des Apollo und der Sirona von Hochscheid im Hunsrück*, Bonn 1975, fig. 51.
- (54) Cette dernière est très proche du style de la figure 208 du musée de Trèves, voir R. Schindler, *op. cit.*
- (55) Voir G. Weisgerber, *op. cit.* ; et A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, *op. cit.*, p. 889 à 892.
- (56) Voir A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, *op. cit.*, p. 470 ; et J.M. Blasquez, *op. cit.*, p. 228. C'est d'ailleurs ce modèle mais avec le dieu Hercule qui est repris à Glanum, voir H. Rolland, *op. cit.*, planche 40, fig. 2.

- (57) Voir S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, op. cit., fig. 220.
- (58) Voir supra, le culte d'Hercule, chapitre « Hercule dieu de source et Hercule salutaire ».
- (59) Voir Ch. Renel, *Les religions de la Gaule*, op. cit., p. 320 ; aussi J. Toutain, *Les cultes païens*, II, op. cit. p. 410 ; et Espérandieu, n° 1261, 1319, 1323, 2032, 2144, 2338, 2941, 3031, 3076, 3662, 3664, 3665, 3691, 3776, 3963, 4003, 4127, 4132, 4143, 4187, 4202, 4214, 4489, 4187, 4202, 4214, 4225, 4226, 4239, 4247, 4292, 4425, 4492, 4767, 4790, 4797, 4916, 4918, 5022, 5032, 5128, 5129, 5230, 5233, 5242, 5472, 5493, 5512, 5515, 5570, 5658, 5724, 5730, 5736, 5750, 5862, 5865, 5866, 5877, 5892, 5904, 5907, 5915, 5919, 5520, 5939, 5940, 5954, 5956, 5963, 5983, 5990, 5944, 6002, 6028, 6029, 6063, 6067, 6077, 6080, 6082, 6117, 6120, 6124, 6130, 6144, 6154, 6160, 6161, 6167, 6171, 6586, 6614, 6677, 6679, 7220, 7292, 7327, 7331, 7344, 7384, 7574, 7610, 7752, 9230, 9245.
- (60) S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, Paris 1912, p. 140, fig. 3. Voir aussi J. Charbonneau, R. Martin et F. Villard, *La Grèce classique*, Coll. Univers des formes, p. 240 pour un décor de vase du peintre des Niobides.
- (61) Idem, pour le Capitole p. 200, Rome p. 155, 298, 340, 341, 342, 376, Tivoli p. 374.
- (62) Voir par exemple dans W. Zschietzschmann, *Prométhée, histoire illustrée de la civilisation grecque et romaine*, Paris 1960, p. 190.
- (63) Voir Espérandieu, N° 3157, 3191, 3849, 3969, 4126, 5729, 6099, 6385.
- (64) Voir T. Kraus, *Rome*, op. cit., p. 119.
- (65) Voir M.T. Baudry et D. Bozo, op. cit., p. 161.
- (66) Idem, p. 419.
- (67) Voir par exemple dans S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, Paris 1897, T. I., p. 464, 465.
- (68) Idem, T. II, p. 63 ; T. V., p. 51.
- (69) Par exemple, voir Espérandieu, N° 6080, 6067, 5125.
- (70) Voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, op. cit., I, p. 470 pour une statue du dieu conservée à Rome et p. 476 pour une représentation au Musée Royal de Madrid.
- (71) Idem, voir des exemples T. V., p. 80, fig. 9, p. 83, fig. 4 ; T. IV., p. 127, fig. 8 ; et aussi Espérandieu N° 6171.
- (72) La plupart des représentations herculéennes en Gaule sont de ce modèle ; voir par exemple Espérandieu, N° 5129, 5471, 6080, 6154, 7610.
- (73) Ce type est très rare en Gaule, voir Espérandieu, N° 6155. Il est plus fréquent dans la statuaire gréco-romaine, voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, op. cit., T. I, p. 474, T. II., p. 212, T. III., p. 63, 68 ; T. IV., p. 128, T. V., p. 80.
- (74) On retrouve ces positions dans les modèles présentés par Espérandieu, les cas les plus fréquents sont à relier au deuxième groupe (N° 6154, 7344, 7610, 7752), pour le premier voir le N° 4126, et pour le dernier le N° 5472.
- (75) Voir un exemple similaire à Creuznach, Espérandieu, N° 6167.
- (76) Idem N° 1077.
- (77) Idem N° 1408.
- (78) Idem N° 4150.
- (79) Idem N° 5731.
- (80) Idem N° 7750.
- (81) Voir par exemple S. Boucher, *Bronzes figurés antiques*, Clermont-Ferrand, non daté, p. 10, fig. 4, p. 11, fig. 5-6-7.
- (82) Voir S. Reinach, *Répertoire des sculptures*, op. cit., T. I., p. 467, 470, 471, ou T. II., p. 216, fig. 2 par exemple.
- (83) Voir S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, op. cit., T. III, p. 340.
- (84) Voir par exemple Espérandieu N° 5731 et 7755.
- (85) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, op. cit., T. II., p. 224, fig. 7.
- (86) Idem, T. I., p. 473, plan 802, fig. 3 et p. 474, plan 802, fig. 1, T. II, p. 212, fig. 4 et T. V., p. 53, fig. 5.
- (87) Idem, T. VI., p. 55, fig. 2.
- (88) Idem, T.I., p. 472, plan 801, fig. 2.
- (89) Idem, T. I., p. 474, plan 802 C., fig. 3, T. II., p. 218, fig. 1-2-3-6, p. 219, fig. 4, p. 220, fig. 1, p. 221, fig. 1, p. 224, fig. 2, T. III., p. 64, fig. 8.
- (90) Voir S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, op. cit., fig. 284.
- (91) Espérandieu, N° 1822 ; E. Thévenot dans *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, op. cit., p. 99, cite aussi le cas d'une statue similaire à Aix-les-Bains (nous avons montré plus haut qu'il ne s'agissait pas sans doute d'un Hercule).
- (92) Voir par exemple Espérandieu, N° 1408, 4726, 5731, 6479, 7754, 7755 ; voir aussi une plaque de la collection Campana, S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, op. cit., T. III., p. 374.
- (93) Espérandieu N° 899, série 7 en particulier ; et aussi S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, op. cit., T. I., p. 42, T. II., p. 22-58-350-475 ; T. III., p. 75-131-373.
- (94) Voir S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, op. cit., p. 338 et 340, fig. 4 sur des sarcophages Torlonia.
- (95) Voir S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, op. cit., T. I., p. 42.
- (96) Idem, p. 54.
- (97) Idem, p. 117 ; on trouve aussi ce modèle sur des décors de vases : voir aussi J. Charbonneau et R. Martin, F. Villard, op. cit., p. 270 pour une coupe d'Aristophanes.
- (98) Idem, T. III., p. 75.
- (99) Idem, p. 340 et 341.
- (100) Idem, T. II., p. 457.
- (101) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, Paris 1897-1930, T. I., p. 470, pl. 797, fig. 3 ; pl. 798, fig. 2, p. 471, planche 800, fig. 3 ; et T. V., p. 86, fig. 1.

- (102) Idem, T. I., p. 474, pl. 802 C., fig. 2.
- (103) Idem, T. IV., p. 125, fig. 1.
- (104) Idem, T. IV., p. 135 ; T. V., p. 89, fig. 3 ; T. VI., p. 57, fig. 3.
- (105) Idem, T. II., p. 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, T. III., p. 68 à 72 ; T. IV., p. 118 à 126 ; T. V., p. 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, T. VI., p. 51, 56, 57 d'époque pré-romaine.
- (106) Voir le cas des figurines de Clermont-Ferrand de fabrication locale, S. Boucher, *op. cit.*, p. 10, 11 et pour des achats de collectionneurs, le cas du musée d'Aix-les-Bains pour des figurines achetées en Sicile, voir lettre manuscrite de J. Prieur, déjà citée.
- (107) Voir, *Les sanctuaires arvernes*, *op. cit.*, p. 109.
- (108) Voir S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 284 ; et aussi A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, *op. cit.*, p. 692.
- (109) Voir J.J. Hatt, *Les Celtes et les Gallo-romains*, *Archéologia Mundi*, Genève 1970, p. 272 ; aussi E. Thévenot, « Le monument de Mavilly », *op. cit.*, p. 86 ; et aussi A. Grenier, *Manuel*, *op. cit.*, p. 692.
- (110) Voir J.J. Hatt, « A la recherche », *op. cit.*, p. 60 ; et aussi E. Thévenot, *op. cit.*, p. 95 et suivantes.
- (111) Voir J.J. Hatt, *Les Celtes*, *op. cit.*, p. 272.
- (112) Voir E. Thévenot, « Le monument de Mavilly », *op. cit.*, p. 79.
- (113) D'autres dieux ont été représentés dans cette attitude, par exemple Mercure, voir P.M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, *op. cit.*, p. 45.
- (114) E. Espérandieu, N° 1410.
- (115) Idem, N° 1697.
- (116) Idem, N° 3212.
- (117) Idem, N° 7754 et 7755.
- (118) Idem, N° 8324,4.
- (119) Idem, N° 8531,2.
- (120) Voir S. Reinach, *Répertoire de la sculpture*, *op. cit.*, T. I., p. 464, pl. 787-788 ; T. II., p. 216, fig. 3, 217, fig. 5,7 ; T. IV., p. 127, fig. 7, p. 128, fig. 2.
- (121) Voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, *op. cit.*, T. I., p. 469, pl. 793, 796 ; T. II., p. 216, fig. 2, p. 217, fig. 1,3, p. 219, fig. 2 ; T. IV., p. 127, fig. 6 ; T. V., p. 84, fig. 5 ; T. VI., p. 51, fig. 6, p. 52, fig. 2.
- (122) Voir supra pour un cas semblable, l'analyse des peaux de lion pour Hercule combattant.
- (123) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, *op. cit.*, T. I., p. 464, 469, 475 ; T. II., p. 207, 216, 217, 218, 219, 220, 231, 232 ; T. III., p. 64, 65, 67 ; T. IV., p. 127, 128, 129 ; T. V., p. 81, 84, 85, 96 ; T. VI., p. 51, 52, 54, 55, 59 ; voir aussi *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, T. I., p. 195 ; T. II., p. 125, 350, 351 ; T. III., p. 171, 215, 340, 341, 386. Ce modèle est beaucoup plus fréquent en statues et surtout statuette de bronze (quarante exemplaires sur soixante et un) que sur des reliefs.
- (124) E. Espérandieu, N° 833, 1410, 1697, 4012, 4144, 7754, 7755, 7793, 8324, 8531 et 8533.
- (125) S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 55.
- (126) G. Tisserand, *op. cit.*, p. 84.
- (127) J.J. Hatt, *Sculptures antiques régionales*, *op. cit.*, fig. 17 et 150.
- (128) Voir S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, p. 195, fig. 4.
- (129) Idem, p. 125, fig. 1.
- (130) Idem, p. 350, fig. 1 et 351, fig. 1 et 3.
- (131) Voir Th. Kraus, *Rome*, *op. cit.*, p. 43.
- (132) Voir un cas semblable dans S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, *op. cit.*, T. III., p. 70, fig. 6 pour un figurine en bronze de Rouen.
- (133) E. Espérandieu, N° 4071, 4126, 4144 et 8531.
- (134) Voir S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, T. I., p. 81.
- (135) Voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, *op. cit.*, T. I., p. 139, pl. 276, p. 478, fig. 804 ; T. II., p. 219, fig. 6 ; T. VI., p. 85, fig. 7, p. 87, fig. 5 ; T. VI., p. 55, fig. 3. Il existe un Hercule sacrifiant, avec Silvain, à Rome, S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, p. 375.
- (136) S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 198, 222 ; et aussi J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 66.
- (137) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 77 et 117 ; et E. Espérandieu, N° 6679.
- (138) S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 5 et 220.
- (139) S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, T. II., p. 59 et 70, T. I., p. 186.
- (140) Idem, T. III., p. 474.
- (141) Idem, T. II., p. 5 et 320.
- (142) Idem, T. III., p. 20, 36, 81.
- (143) Voir une scène de l'apothéose d'Hercule, à Rome, ou des personnages féminins sacrifiant sur un autel en l'honneur d'Héraklès : S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, *op. cit.*, T. VI. III., p. 140.
- (144) E. Espérandieu, N° 4247, 4797, 4918, 5032, 5230, 5730, 5887, 6154, 6161, 9245.
- (145) Idem, N° 5907, 5915, 5924, 6124, 7750.
- (146) Idem, N° 1677, 7327, 4202.
- (147) Idem, N° 899, 4179, 4187, 4205, 4916, 5233, 5658, 5892, 5920, 5983, 6063, 6171 ; *suppl. Germanie*, N° 239, 357, 436, 440, 478.

- (148) S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, op. cit., T. I., p. 54 à Athènes ; T. II., p. 350 à Athènes, p. 475 à Londres ; T. III., p. 75 à Naples, p. 341, 342, 373, 374 à Rome. Dans cet ensemble seuls deux reliefs montrent le dieu portant le carquois (T. III., Rome, p. 373 et 374) et non pas tirant à l'arc.
- (149) E. Espérandieu, Périgueux (1285), Saintes (1319), Luxembourg (4187) Lamerrey (4797), Hottenbach (5129), Udel-fangen (5230), Ehl (5472), Mayence (5724, 5750, 5877, 733), Castel (5862) Rheinzabern (5892), Godranstein (5907, 5915, 5919, 5920), Niederwürzbach (5939), Freimersheim (5956), Rülzheim (5994), Worms (6029), Glammuenchweiler (6067), Oberheim (6082), Heinzhausen (6117), Katzweiler (6120), Bingen (6124), Creuznach (6144, 6161, 6171), Cologne (6385, 6479), Xanten (6586), St. Blandan (7169), Wetteren (7220), Maulain (7574), Cutry (7610), Alzey (7752, 7754, 7755), Bavai (9230).
- (150) Voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, op. cit., T. I., p. 152, 453, 464, 465, 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 478 ; T. II., p. 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 218, 219, 223, 224, 225, 227, 229, 230, 295 ; T. III., p. 63, 66, 67 ; T. IV., p. 128 ; T. V., p. 80, 81, 82, 83, 85 ; T. VI., p. 51, 53 ; *Répertoire des reliefs*, op. cit., T. II., p. 58.
- (151) Voir par exemple dans J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit. ; ou S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, op. cit. ; ou encore H. Walter, op. cit.
- (152) W. Deonna, « La persistance des caractères indigènes », *Genava*, XIII, 1934, p. 122.
- (153) E. Will, *Le relief culturel gréco-romain*, Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris 1955, p. 252 : « l'image est une image de culte et non pas la simple illustration de l'exploit de quelques héros légendaires » et p. 242.
- (154) Idem, p. 238.
- (155) Seyrig, *Syria*, 1937, p. 40, cité dans E. Will, *Le relief culturel*, op. cit.
- (156) Voir A.A.2, S.A.4, S.A.5, A.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.15, S.A.19, S.A.52, A.A.64, S.A.66, S.A.68, S.A.79, S.A.97, S.A.120, S.138, A.A.251, A.A.252, A.A.267, S.E.268, S.E.286, A.A.296, S.A.330, A.A.359.
- (157) Voir F. Braemer, « Intervention » in *Le rayonnement des civilisations grecques et romaines sur les cultures périphériques*, VIII^e congrès international d'archéologie classique de Paris 1963, Paris 1965, p. 220 ; et aussi J.J. Hatt, *Les Celtes et les Gallo-romains*, op. cit., p. 240.
- (158) Voir M.T. Baudry et D. Bozo, *La sculpture*, op. cit., p. 419.
- (159) Voir S.A.4, S.A.5, A.A.7, S.A.8, S.A.15, S.A.19, A.A.64, S.A.66, S.A.97, S.A.120, A.A.267, S.E.268, S.E.286, A.A.296, A.A.361.
- (160) Voir E. Will, *Le relief culturel*, op. cit., p. 253 : « les trois quarts sont l'indice d'une conception illusionniste, alors que face et profil sont susceptibles d'être employés comme schémas conventionnels » et p. 242, « le souci du représentatif fait passer au second plan le désir d'être vrai ; on prétend non seulement faire voir, mais faire comprendre... la tête légèrement tournée et l'attitude déagée restent dans la tradition réaliste de l'art grec ».
- (161) Voir S.A.5, A.A.6, A.A.7, S.A.8, A.A.9, S.A.19, S.A.52, S.A.79, S.A.267, S.E.286, A.A.296, A.A.361.
- (162) Voir S.A.5, A.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.15, S.A.19, S.A.52, A.A.64, S.A.120, S.138, A.A.252, S.E.286, A.A.361.
- (163) L'autel A.A.361 dont seule la sculpture est demeurée, montre bien cette technique.
- (164) Voir W. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, T. II., 1912, p. 203 : « On peut partager les œuvres primitives en deux grandes séries, suivant que le corps est schématisé en triangle, avec une taille très rétrécie, ou qu'il est réduit à un rectangle, et ressemble à une poutre ».
- (165) Voir S.A.4, A.A.7, S.A.10, S.A.23, S.A.61, A.A.64, A.A.65, A.A.345, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (166) W. Deonna, *L'art romain*, op. cit., p. 122.
- (167) Voir par exemple J.J. Hatt, *Sculptures antiques régionales*, op. cit., N° 29, 60, 77, 117 ; ou encore G. Tisserand, *La sculpture funéraire et votive*, op. cit., p. 64, 99.
- (168) J.J. Hatt, *Sculptures antiques régionales*, op. cit., N° 87, 197 ; G. Tisserand, op. cit., p. 5 et 20 ; on le retrouve aussi sur des bronzes de ce type de modèle : voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, op. cit., aussi E. Espérandieu, N° 4071.
- (169) J.J. Hatt, *Sculptures antiques régionales*, op. cit., p. 189, où la ligne des muscles abdominaux forme un cercle ; N° 109, 158 pour la taille très resserrée. Le hanchement rappelant les sculptures A.A.267, S.E.268 et surtout S.A.66, est visible sur les numéros 15 et 84 de Strasbourg.
- (170) S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, op. cit., N° 14.
- (171) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., N° 105.
- (172) L. Lefebvre, « La sculpture gallo-romaine du musée d'Arlon », op. cit., p. 55.
- (173) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., N° 88.
- (174) G. Tisserand, op. cit., p. 20.
- (175) S. Boucher, *Bronzes figurés*, op. cit., fig. 10 ; voir aussi H. Henzel, « Les ateliers des artisans bronziers », *Dossiers de l'archéologie*, N° 28, 1978, p. 71.
- (176) Voir M.T. Baudry et D. Bozo, op. cit., p. 444.
- (177) En reprenant Vitruve, *De architectura*, chap. I., la tête et le cou représentant le sixième de la totalité du corps, les membres inférieurs la moitié, le centre se trouvant à la naissance du sexe ; le torse représente le tiers de la hauteur totale.
- (178) Voir S.A.4, A.A.7, S.A.8, S.A.79, S.A.97, S.E.286, A.A.356, A.A.359.
- (179) Voir A.A.2, S.A.5, S.A.10, S.A.19, A.A.65, S.A.66, A.A.85, A.A.267, A.A.276, A.A.338, A.A.355.
- (180) Voir N° A.A.7, S.A.23, A.A.65, A.A.66, S.A.79, A.A.85, S.A.89, A.A.134, A.A.338, A.A.345.
- (181) Voir N° S.A.4, S.A.61, A.A.64, A.A.267, S.E.268, A.A.296, A.A.302, A.A.355, A.A.356, A.A.357, A.A.359.
- (182) Voir N° S.A.4, S.A.79, A.A.267, S.E.268, A.A.276, A.A.302, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (183) Voir N° A.A.2, S.A.5, A.A.6, S.A.8, S.A.15, S.A.19, S.A.97, S.A.120, A.A.251, A.A.252, S.E.286.

- (184) Il semble que le sculpteur se soit inspiré de la forme des sandales ornant de nombreuses stèles, dont le modèle se retrouve ici, sur la stèle S.A.67.
- (185) N° A.A.2, S.A.5, S.A.8, S.A.15, S.A.19, S.A.97, S.E.115, A.A.252, A.A.267, A.A.276, S.E.286.
- (186) Un peu pour A.A.7, S.A.8, S.A.10, A.A.355, A.A.359 ; forte pour S.A.5, S.A.19, S.A.23, A.A.65, A.A.267, A.A.276, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.356.
- (187) Voir N° A.A.2, S.A.4, S.A.23, A.A.65, S.A.79, S.A.97, S.A.241, S.A.253, A.A.267, S.E.268, A.A.276, A.A.296, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (188) Voir N° S.A.5, A.A.6, S.A.8, S.A.10, S.A.15, S.A.19, S.A.64, D.76, S.A.120, S.128, S.E.286.
- (189) Voir N° S.A.5, A.A.6, S.A.15, S.A.120, A.A.252, S.E.286.
- (190) Voir N° S.A.10, S.A.19, A.A.64, D.76, S.138, S.E.268.
- (191) Par exemple S.A.23, A.A.64, A.A.338 et A.A.355.
- (192) Par exemple S.A.5, S.A.8, S.A.97, S.E.286.
- (193) Voir N° A.A.65, A.A.296, A.A.345.
- (194) Geste identique sur des stèles de Franche-Comté, voir H. Walter, *op. cit.*, p. 160, N° 31 pour des stèles venant de la région de Luxeuil ; et aussi J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 129 ; et aussi S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines, op. cit.*, fig. 232, 83.
- (195) *Idem*, p. 160, N° 37 ; voir aussi J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 162.
- (196) Voir M.J. Baudry et D. Bozo, *La sculpture, op. cit.*, p. 481.
- (197) Voir en particulier S.A.97 ou A.A.65.
- (198) Voir par exemple S.A.4, S.A.10, S.A.19, S.A.23, S.E.268, S.A.276, A.A.302, A.A.338, A.A.356, A.A.359.
- (199) Voir S.A.5, S.A.8, S.A.14, S.A.23, A.A.276, A.A.302, A.A.338, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (200) Voir N° T.20, T.42, T.122, T.140, T.257, T.281, T.310, A.A.2, S.A.10, S.A.23, A.A.65, A.A.276, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (201) Voir N° T.70, T.72, T.112, T.291, T.347, S.A.5, A.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.19, S.A.52, S.A.68, A.A.267, S.E.286, A.A.296.
- (202) Voir N° A.A.2, A.A.6, A.A.7, S.A.10, T.20, S.A.23, T.42, T.43, T.48, S.A.52, A.A.65, S.A.68, T.70, T.72, T.256, T.258, A.A.267, T.291, A.A.296, A.A.302, T.310, A.A.338, A.A.345, A.A.355, A.A.361.
- (203) Voir N° S.A.5, S.A.8, S.A.19, S.A.79, T.43, T.257, T.281, S.E.286, T.347, A.A.355, A.A.359.
- (204) Toutes les têtes féminines s'inscrivent dans un module circulaire.
- (205) Par exemple N° A.A.2, T.20, S.A.52, S.A.79, A.A.356.
- (206) Voir N° A.A.2, T.70, T.140, A.A.267.
- (207) Voir N° A.A.65, A.A.345.
- (208) Voir N° S.A.5, A.A.7, S.A.8, T.48, S.A.68, T.256, S.A.276, S.E.286, T.291, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (209) Voir N° T.291 ou T.42 : à noter en ce cas l'excès de la représentation que l'on retrouve sur certaines figurations archaïques.
- (210) Elle rappelle par la technique d'incision une tête celtique de Msecre Zehrovice, voir P.M. Duval, *Les Celtes*, Paris 1977, fig. 171.
- (211) Voir l'exemple d'Uriménail, G. Tisserand, *op. cit.*, p. 18, et Lamerey, p. 60 ; J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 34, 35, 145, 126.
- (212) Voir H. Walter, *op. cit.*, fig. 127 pour un cas semblable.
- (213) Voir G. Tisserand, *op. cit.*, p. 33 à Charmois ; voir aussi J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 77 ; et L. Lefebvre, *op. cit.*, p. 55.
- (214) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 159 (Le Donon) ; et aussi H. Walter, *op. cit.*, fig. 33.
- (215) Un travail de ce genre est exceptionnel sur des stèles de style provincial en pierre. On le retrouve plus fréquemment sur des statuettes de bronze, voir, H. Meinzel, *op. cit.*, p. 59, 61, 69 et 71 ; voir N° T.48, D.250, S.E.286, A.A.356.
- (216) T. 70, T.122, A.A.359.
- (217) T.20, A.A.65, T.291, A.A.338, A.A.345.
- (218) T.70, T.112, T.256, S.A.8, S.A.52 ; en particulier S.A.79, A.A.65, A.A.296, A.A.345.
- (219) T.70, T.347, S.A.5, S.A.19, A.A.7, S.E.286, A.A.296 par exemple.
- (220) T.42, T.122, T.291, S.A.23, S.A.68, S.A.79, A.A.355.
- (221) W. Deonna, *op. cit.*, p. 123 et 124.
- (222) A.A.345, A.A.361.
- (223) N° S.A.5, S.A.19, S.A.23, T.48, S.A.68, T.258, S.E.286, T.347, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (224) N° A.A.2, A.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.10, T.20, T.43, A.A.65, T.72, S.A.79, A.A.276, A.A.296, A.A.302, T.310, A.A.338, A.A.345.
- (225) N° S.A.23, S.A.68, A.A.359 et partiellement A.A.302.
- (226) N° T.70, T.112, T.291.
- (227) N° S.A.5, T.122, A.A.267, A.A.355.
- (228) N° S.A.19, T.48, T.258, S.E.286, T.347, A.A.356.
- (229) N° A.A.6, A.A.7, S.A.10, T.20, T.43, A.A.65, T.70, T.112, T.281, T.291, A.A.296, T.310, A.A.338, A.A.345, A.A.361.
- (230) N° A.A.2, S.A.5, S.A.8, S.A.19, S.A.23, S.A.68, T.72, S.A.79, T.122, T.257, A.A.267, A.A.276, S.E.286, A.A.302, T.347, A.A.355, A.A.356, A.A.359.

- (231) N° A.A.2, S.A.5, S.A.8, S.A.19, S.A.23, S.A.68, T.72, S.A.79, T.122, T.257, A.A.267, A.A.276, S.E.286, A.A.302, T.310, T.347, A.A.355, A.A.356, A.A.359 : certaines sont dans l'axe du visage, d'autres aplaties sur le fond (par exemple T.310).
- (232) N° S.A.5, S.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.10, S.A.19, S.A.23, T.48, S.A.68, T.72, S.A.79, T.112, T.122, T.258, A.A.276, T.281, S.E.286, A.A.302, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (233) On trouve cette précision sur quelques statues d'Hercule imberbe ; voir par exemple E. Espérandieu, N° 4287 qui parle d'Hercule juvénile en ces cas.
- (234) Voir en Alsace, J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., fig. 1, 13, 15, 109, 150, 159, 194.
- (235) Idem, fig. 120, 126 ; S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, op. cit., fig. 60, 283, 284 ; G. Tisserand, op. cit., p. 9, 102.
- (236) Idem, J.J. Hatt, op. cit., fig. 24, 86, G. Tisserand, op. cit., p. 47 et aussi E. Espérandieu, N° 2214.
- (237) Idem J.J. Hatt, op. cit., fig. 29, 34, 77, 155, S. Deyts, op. cit., fig. 25, 31 ; G. Tisserand, op. cit., p. 97.
- (238) G. Tisserand, op. cit., p. 51, 87.
- (239) L. Lefebvre, op. cit., p. 25, 51, 78.
- (240) Sauf la tête T.257 qui reste très fruste, comme un modèle équivalent trouvé à Brumath, voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., fig. 55.
- (241) N° S.A.5, S.A.23, T.42, T.48, T.140, A.A.296, T.347, A.A.356.
- (242) N° S.A.8, S.A.19, A.A.65, S.A.68, T.70, A.A.345, A.A.361.
- (243) N° S.A.52, A.A.267, A.A.276, S.E.286, T.310.
- (244) N° A.A.302.
- (245) N° T.20, S.A.79, A.A.296, A.A.359, A.A.361.
- (246) N° A.A.7 et T.291.
- (247) Voir par exemple les N° A.A.65 ou A.A.302. Même remarque de S. Deyts, « Recherche sur les ateliers de sculpture gallo-romaine dans la région de Dijon », *R.A.E.*, 1971, p. 362 qui souligne aussi que les têtes sont plus détachées du fond de la stèle que le reste du corps, observation qui peut aussi être faite à Deneuvre.
- (248) P. Lambrechts, *L'exaltation de la tête dans la pensée et l'art des Celtes*, Bruges, 1954, p. 20.
- (249) Idem, p. 90.
- (250) S. Deyts, *Les bois sculptés des sources de la Seine*, op. cit., p. 152.
- (251) Voir fig. 25, 26, 27.
- (252) Voir celles de la Bure, C. Tronquart, « Le camp celtique de la Bure », op. cit., p. 10 et 16 ; ou du Donon, voir G. Tisserand, op. cit., p. 21.
- (253) Voir chapitre suivant.
- (254) Voir N° A.A.2, S.A.5, A.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.15, S.A.19, T.48, S.A.52, A.A.64, S.A.68, T.70, S.A.97, T.112, S.E.115, S.A.120, A.A.251, A.A.252, T.256, S.E.286, T.291, D.293, S.A.330, A.E.332, A.A.336, T.347.
- (255) N° S.A.23, A.A.65, S.A.89, A.A.302, A.A.338, A.A.345.
- (256) Telle la stèle d'Artula de Deneuvre (Espérandieu N° 4703) ou certaines stèles d'Alsace, voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., fig. 163, 164.
- (257) Voir S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, op. cit., fig. 220.
- (258) Voir G. Weisgerber, *Das Pilgersheiligtum*, op. cit., fig. 51 ; voir aussi A. Grenier, *Manuel*, op. cit., p. 829.
- (259) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., p. 10 et 264.
- (260) Voir G. Tisserand, op. cit., p. 55.
- (261) Voir *De la Moselle à la Sarre*, op. cit., pp. 10 et 264.
- (262) Voir L. Lefebvre, op. cit., fig. 28.
- (263) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., fig. 109.
- (264) L. Lefebvre, op. cit., fig. 29.
- (265) G. Tisserand, op. cit., fig. 8.
- (266) Idem, p. 39 et 88 ; et H. Walter, op. cit., fig. 31.
- (267) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., fig. 121 et 197 ; *De la Moselle à la Sarre*, op. cit., fig. 48.
- (268) Voir H. Koethe, « La sculpture romaine au pays des Trévires », *Revue Archéologique* t. II, 1937, p. 219.
- (269) N° A.A.6, A.A.7, S.A.19, A.A.65, S.A.79, S.A.97, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.359.
- (270) Un modèle ressemblant a été retrouvé à Alzey, voir E. Espérandieu, N° 7752.
- (271) Par exemple T.48.
- (272) Ce décor est utilisé aussi à Arlon, voir L. Lefebvre, op. cit., p. 55 ; et à Mayence, voir E. Espérandieu, N° 5887.
- (273) Voir N° S.A.4, A.A.7, S.A.10, S.A.19, A.A.65, S.A.66, S.E.268, A.A.276, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.355, A.A.359.
- (274) Voir catalogue de l'exposition *L'art celtique en Gaule*, collections des Musées de Province, 1983, fig. 190 ; voir aussi les statuettes en bronze du dieu et le décor de la peau de lion, voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, op. cit., T. III, p. 67, fig. 8 et p. 71, fig. 3 ; et les animaux du chaudron de Gundestrup, voir par exemple dans P.M. Duval, *Les Celtes*, Paris 1977, p. 187.
- (275) Voir *L'art celtique en Gaule*, op. cit., fig. 277.
- (276) Un modèle équivalent a été retrouvé à Hexenberg, voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, op. cit., fig. 136, l'auteur voit une draperie sur l'épaule ; il s'agit sans doute, comme ici, de la peau du lion.
- (277) S.A.4, A.A.6, A.A.7, S.A.8, S.A.19, S.A.23, S.A.66, A.A.276, A.A.296, A.A.359. Si sur certains elles ont peut-être disparu, sur d'autres elles n'ont pas été marquées (S.A.23, S.A.66, A.A.276).

- (278) N° A.A.7, S.A.8, S.A.10, S.A.23, S.A.61, S.A.66, S.E.286, A.A.338, A.A.345, A.A.355.
- (279) N° S.A.15, S.A.19, S.A.68, S.A.79, S.138, D.145, A.A.266, A.A.296.
- (280) N° S.A.4, A.A.6, S.A.120.
- (281) N° D.144.
- (282) N° S.A.4, A.A.6, S.A.8, S.A.10, S.A.23, S.A.61, S.A.79, S.A.120, S.E.268.
- (283) N° S.A.4, S.A.8, S.A.15, S.A.61, S.A.66, S.A.120, S.E.286.
- (284) N° S.A.120, S.138, S.E.268.
- (285) N° A.A.7, S.A.15, S.A.19, S.A.61, S.A.66, S.A.68, S.A.79, S.138, D.144, D.145, A.A.338, A.A.345, A.A.355.
- (286) N° S.A.5, S.A.8, S.A.61, S.A.66, S.A.79, S.138, D.145, S.E.286, A.A.338, A.A.345, A.A.355.
- (287) N° S.A.4, S.A.10, S.A.19, S.A.68, D.144, A.A.266.
- (288) N° A.A.7 et S.A.15.
- (289) N° A.A.6, S.A.15, S.A.120 et en partie S.E.286.
- (290) N° S.A.4, S.A.8, S.A.10, S.A.19, S.A.68, A.A.302, A.A.338, A.A.345, A.A.355.
- (291) N° S.A.61, S.A.66, S.A.79, S.138, D.145.
- (292) La tête de l'animal a déjà été assimilée à un loup. Voir J. de Vries, *op. cit.*, p. 99 pour l'autel de Moyeuve où il serait un Hercule-Sucellus ; ou au Donon, voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 150, où il s'agirait d'un Cernunnos.
- (293) C'est d'ailleurs peut-être un sanglier qu'a voulu montrer le sculpteur. On trouve cet animal remplaçant un félin sur certaines stèles gallo-romaines. Voir J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 223 pour l'exemple du satyre au repos d'Alésia.
- (294) La qualité de la photographie dans le recueil d'E. Espérandieu ne permet pas une analyse précise, ni les reproductions au trait des répertoires de S. Reinach.
- (295) J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 136 dont le style rappelle la statue S. 138 de Deneuvre, ou fig. 138 qui se rapproche de l'autel A.A.302.
- (296) En partie N° A.A.2, A.A.338.
- (297) Voir N° S.A.10, S.E.268, A.A.276, A.A.296, A.A.302.
- (298) Voir N° S.A.68, S.E.286, en partie (au niveau des épaules), A.A.302, A.A.338, A.A.355.
- (299) J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, avant-propos.
- (300) N° A.A.2, S.A.5, A.A.6, S.A.8, S.A.15, T.48, S.A.52, T.70, S.A.97, T.112, S.E.115, S.A.120, A.A.251, T.256, S.E.286, S.A.330, A.A.336.
- (301) J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures gallo-romaines du musée de Strasbourg », *R.A.E.*, VI, 1955, p. 131.
- (302) J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, avant-propos.
- (303) N° S.A.9, S.A.10, T.42, S.A.61, S.A.66, A.A.85, S.A.89, T.122, S.A.129, T.140, S.A.241, T.257, A.A.266, A.A.267, S.E.268, A.A.276, A.A.302, T.310, A.A.338, A.A.345, A.A.355, A.A.356, A.A.359.
- (304) Voir plus haut.
- (305) Cette stèle correspond en tous points au modèle proposé d'après un dessin de Richer dans M.T. Baudry et D. Bozo, *La sculpture, op. cit.*, p. 440 et 444.
- (306) Idem, p. 440 pour le modèle de la Grèce classique.
- (307) Voir J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire de la sculpture régionale en Gaule romaine », *Revue des Etudes Anciennes*, LIX, 1957, pp. 96-97.
- (308) J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures gallo-romaines du musée de Strasbourg », *R.A.E.*, VII, 1956, p. 116-120 ; « Histoire de la sculpture », *op. cit.*, p. 85, 95 à 98 ; *Sculptures gauloises*, Paris 1966, p. 51, 58 ; *Les Celtes et les Gallo-romains, op. cit.*, p. 178 ; « Les influences hellénistiques sur la sculpture gallo-romaine dans le nord-est de la Gaule », actes du colloque *Les influences hellénistiques en Gaule*, Dijon, 1958, p. 71 à 74 ; *Sculptures régionales, op. cit.*, avant-propos.
- (309) Idem, « L'évolution de la sculpture romaine provinciale de Gaule », p. 551, in *Le rayonnement des civilisations grecques et romaines sur les cultures périphériques*, VIII^e congrès international d'archéologie classique, Paris, 1965.
- (310) S. Deyts, « Recherche sur les ateliers de sculpture gallo-romaine dans la région de Dijon », *R.A.E.*, 1971, p. 389, y voit un signe d'influence grecque plutôt que romaine.
- (311) Voir H. Koethe, « La sculpture romaine au pays des Trévires », *Revue Archéologique*, II, 1937, p. 204. Sur ce thème de l'hellénisation de la sculpture voir aussi F. Le Roux, « Contribution à une définition de l'art celtique », *Ogam*, VII, 1955, p. 214 ; et aussi G. Tisserand, *op. cit.*, p. 115 ; et C. Jullian, *op. cit.*, T. VI, p. 174.
- (312) Voir F. Braemer, in *Rayonnement des civilisations, op. cit.*, p. 221.
- (313) Voir S. Reinach, *Répertoire de la statuaire, op. cit.* ; et aussi S. Boucher, *Bronzes figurés, op. cit.* ; l'origine de ces statuettes est controversée par J.C. Balty, « Dégradations successives d'un type d'Hercule italique », in *Mélanges A. Grenier*, coll. Latomus, LVII, Bruxelles 1962, I, p. 203, « il est à noter que le type ne se rencontre nulle part dans les Musées d'Etrurie proprement dite... les figurines de la série présentée ici... semblent bien être en marge du monde étrusque proprement dit... ». Il semble donc préférable de parler de statuettes de type italique.
- (314) Voir J.J. Hatt, « Orfèvrerie hellénistique, céramique et sculpture gallo-romaine », in *Mélanges Ch. Picard*, p. 426-431, 1949.
- (315) Voir J.J. Hatt, « L'évolution de la sculpture romaine provinciale en Gaule », in *Le rayonnement des civilisations, op. cit.*, p. 549.
- (316) Voir S. Deyts, *Recherche sur les ateliers de sculpture, op. cit.*, p. 356.
- (317) Voir Braemer, *op. cit.*, p. 221 ; le cas est aussi signalé à Arlon, voir A. Cahen-Delachaye, « Arlon, ville prospère de la cité des Trévires », *Dossiers de l'archéologie*, N° 21, 1977, p. 33.

- (318) Voir J.J. Hatt, « Les influences hellénistiques », *op. cit.*, p. 73 ; voir aussi le même dans, « L'évolution de la sculpture romaine provinciale », *op. cit.*, p. 549 ; idem, *Les sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 59 ; idem, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, VII, 1956, p. 116 ; idem, « Esquisse d'une histoire de la sculpture », *op. cit.*, p. 98.
- (319) Voir H. Koethe, *op. cit.*, p. 203 et 214 ; et G. Tisserand, *op. cit.*, p. 115.
- (320) F. Braemer, *Rayonnement des civilisations*, *op. cit.*, p. 222.
- (321) Par exemple le serpent de S.A.8, les têtes de S.A.11, S.E.268, A.A.355, A.A.356 ; ou les décors des volutes de l'autel A.A.355.
- (322) Voir V. Kruta et M. Szabo, *Les Celtes*, *op. cit.*, fig. 9 où la bouche du personnage de la pierre de Pfalzfeld est identique.
- (323) Voir un exemple semblable pour Alésia, J. Le Gall, *Alésia*, *op. cit.*, p. 134.
- (324) Voir J.J. Hatt, *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 17 ; et aussi A. Grenier, *Manuel*, *op. cit.*, p. 488.
- (325) Idem, p. 25.
- (326) Idem, p. 26.
- (327) P. Lambrechts, *L'exaltation de la tête*, *op. cit.*, p. 28, note 3 ; voir aussi le même, *Contributions*, *op. cit.*, p. 54 ; voir aussi C. Jullian, *op. cit.*, T. VI, p. 23 « plus l'image était antique, plus elle gardait l'allure grave et hiératique que les Celtes désiraient encore pour leurs dieux... Un dieu gallo-romain, c'est toujours un attardé dans le progrès général des divinités vers les manières humaines ».
- (328) Voir J.C. Balty, « Dégradations successives », *op. cit.*, p. 197.
- (329) Voir J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire de la sculpture », *op. cit.*, p. 84 ; et aussi le même, « Sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1955, p. 121.
- (330) Voir R. Schindler, *op. cit.*, fig. 15 et 17.
- (331) Voir V. Kruta et M. Szabo, *op. cit.*, fig. 13.
- (332) Idem, figures 64, 66.
- (333) Voir J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1955, p. 134 : « ce n'est pas sur le style qu'il convient de s'attarder : il faut au contraire examiner de près, sur les originaux, les procédés techniques tels qu'ils se manifestent : traces d'outils, ligne de composition et de dégrossissage, facture particulière des parties caractéristiques, comme l'œil, la bouche, le nez, les oreilles etc... ».
- (334) Voir supra ; analyse des personnages : rappelons le cas de Bordeaux et de Alzey ; la stèle de Metz est à la confluence des deux types (Espérandieu N° 1077, 7750 et 4287). Les deux types existent aussi dans les statuettes de bronze du dieu Hercule.
- (335) On retrouve ce type de cheveux sur des modèles celtiques : voir V. Kruta et M. Szabo, *op. cit.*, fig. 10 ; et aussi catalogue de l'exposition *L'art celtique en Gaule*, fig. 263. On peut rapprocher cette chevelure de la sculpture sur bois, idem, fig. 275.
- (336) Voir J.C. Balty, « La dégradation », *op. cit.*, fig. 12 ; et S. Boucher, *op. cit.*, fig. 10.
- (337) On en retrouve souvent luttant à main nue contre l'animal, voir l'exemple S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, *op. cit.*, T. I, p. 163, 167 ; T. II, p. 236 où le lion a une attitude comparable à celle de Deneuvre, T. III, p. 73... Ce type se retrouve aussi dans des bas-reliefs, voir S. Reinach, *Répertoire de reliefs*, *op. cit.*, T. I, p. 53 ; T. III, p. 169, 373, 374, 375.
- (338) Voir S. Reinach, *Répertoire de reliefs*, *op. cit.*, T. I, p. 54 ; T. III, p. 341 ; et aussi E. Espérandieu, N° 6302, et *Supplément Germanie*, N° 356.
- (339) J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1955, p. 131.
- (340) Voir J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire de la sculpture », *op. cit.*, p. 95 : « nous assistons ainsi, partant de l'officine hellénisée du début du II^e siècle, à la constitution d'une école régionale au milieu du II^e siècle ».
- (341) Idem, p. 97 ; voir aussi G. Tisserand, *op. cit.*, p. 114, 115.
- (342) Idem, p. 94 ; voir aussi du même, « Influences hellénistiques sur la sculpture », *op. cit.*, p. 73, 74.
- (343) Voir aussi l'exemple cité par J.C. Balty, « Dégradations successives », *op. cit.*, p. 198.
- (344) Voir J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1957, p. 83 ; du même, *Celtes et Gallo-romains*, *op. cit.*, p. 176-178.
- (345) Voir l'analyse similaire faite par S. Deyts, « Recherches sur les ateliers de sculptures gallo-romaines », *op. cit.*, p. 389 ; voir aussi *Les sanctuaires arvernes*, *op. cit.*, p. 108 : « des ateliers identiques à ceux de l'Italie s'installèrent avec leurs modèles, leur technique et souvent une main d'œuvre importée. Les dons des Gaulois pour la copie suscitèrent une grande quantité de reproductions plus ou moins fidèles et leur ingéniosité fit naître de multiples adaptations et interprétations » ; voir aussi C. Jullian, *op. cit.*, T. VI, p. 22, 51, 171, 178 ; voir aussi A. Cahen-Delachaye, *op. cit.*, p. 32.
- (346) M. Toussaint, *Répertoire archéologique des Vosges*, *op. cit.*, p. 73 ; voir aussi G. Tisserand, *op. cit.*, p. 114.
- (347) Voir A. Cahen-Delachaye, *op. cit.*, p. 34 et 36 ; voir aussi H. Koethe, *op. cit.*, p. 211.
- (348) Voir J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1956, p. 116.
- (349) Voir J.J. Hatt, « Les influences hellénistiques sur la sculpture », *op. cit.*, p. 74 ; et aussi du même, « Esquisse d'une histoire de la sculpture régionale », *op. cit.*, p. 102.
- (350) Voir J.C. Balty, *Dégradations successives*, *op. cit.*, p. 205, 207 et fig. 4.
- (351) Voir C. Jullian, *op. cit.*, T. VI, p. 178, 179.
- (352) L'essentiel de ces recherches est l'œuvre de J.J. Hatt à Strasbourg ; voir par exemple dans *Sculptures régionales*, *op. cit.* ; « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*
- (353) Voir en particulier F. Braemer, *Les stèles funéraires de Bordeaux*, Paris, 1959 ; et aussi H. Walter, *op. cit.*
- (354) Voir F. Braemer, *Les stèles funéraires*, *op. cit.*, p. 125 à 127 ; H. Walter, *op. cit.*, p. 144, 167, 168 ; G. Tisserand, *op. cit.*, p. 116.

- (355) Voir *La civilisation romaine*, *op. cit.*, p. 341.
- (356) Voir un portrait d'homme de Trèves, *idem*, p. 32.
- (357) H. Walter, *op. cit.*, p. 169.
- (358) F. Braemer, *Sculptures funéraires*, *op. cit.*, p. 126.
- (359) H. Walter, *op. cit.*, p. 168.
- (360) Voir par exemple J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire de la sculpture », *op. cit.*, p. 89, 93, 95, 100, 103 ; et aussi H. Koethe, *op. cit.*, p. 206, 211, 213, 219, 228, 230, 231.
- (361) J.J. Hatt, *Les Celtes et les Gallo-romains*, *op. cit.*, p. 239, 240, 241.
- (362) *Idem*, p. 222.
- (363) Pour le I^{er} siècle, voir J.J. Hatt, *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 58, 68 ; du même, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1955, p. 127, 129 ; 1956, p. 117 ; « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 88, 91, 92 ; H. Koethe, *op. cit.*, p. 210, 211, 212 ; S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 114, 284.
- (364) Voir J.J. Hatt, *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 58, 68 ; du même, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1956, p. 120, 122, 125, 129 ; « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 94 à 100 ; H. Koethe, *op. cit.*, p. 214 à 218 ; T. Kraus, *op. cit.*, p. 21, 22 ; G. Tisserand, *op. cit.*, p. 115 à 117.
- (365) J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, p. 77, 78, 83, 87 ; « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 101, 102 ; *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 76 ; T. Kraus, *op. cit.*, p. 24, 25 ; H. Koethe, *op. cit.*, p. 219 à 224.
- (366) J.J. Hatt, *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 77 à 79 ; « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1958, p. 303, 308, 309, 313 ; « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 101 à 103 ; H. Koethe, *op. cit.*, p. 224 à 228 ; T. Kraus, *op. cit.*, p. 26 ; G. Tisserand, *op. cit.*, p. 115.
- (367) J.J. Hatt, *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 83, 85 ; « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1958, p. 309, 313, 315, 318, 320, 322 ; « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 103 ; H. Koethe, *op. cit.*, p. 230 à 238 ; T. Kraus, *op. cit.*, p. 27.
- (368) Voir J.J. Hatt, « Les influences hellénistiques », *op. cit.*, p. 72 ; et *Sculptures gauloises*, *op. cit.*, p. 43.
- (369) J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 98.
- (370) T. Kraus, *op. cit.*, p. 25.
- (371) *Idem*, p. 27.
- (372) H. Koethe, *op. cit.*, p. 232.
- (373) Vitruve, *De Architectura*, livre III, chap. I, texte de traduction par A. Choisy. Paris 1909, p. 123 à 129 ; extraits dans M.T. Baudry et D. Bozo, *op. cit.*, p. 478, 479.
- (374) J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1956, p. 115, 116.
- (375) *Idem*, 1958, p. 309.
- (376) *Idem*, p. 318.
- (377) J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 88.
- (378) *Idem*, p. 89.
- (379) *Idem*, p. 91.
- (380) G. Tisserand, *op. cit.*, p. 116.
- (381) Voir fig. 25, 26, 27, 28.
- (382) Voir *supra*, l'évolution du site.
- (383) Voir J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1956, p. 114, 115.
- (384) Voir *supra*, « l'évolution du site ».
- (385) Un visage ressemblant se trouve au musée de Strasbourg, avec des mèches de cheveux traitées de la même manière, ainsi que l'œil et la barbe ; voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 107.
- (386) Voir J.J. Hatt, « Observations sur quelques sculptures », *op. cit.*, 1956, p. 120 ; voir aussi H. Koethe, *op. cit.*, p. 218.
- (387) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 29.
- (388) Voir F. Braemer, *Les stèles funéraires*, *op. cit.*, fig. 10, planche XXXV ; et aussi H. Walter, *op. cit.*, fig. 127.
- (389) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 24.
- (390) L. Lefebvre, *op. cit.*, fig. 29.
- (391) J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 136.
- (392) Voir un modèle approchant dans J.J. Hatt, *Sculptures régionales*, *op. cit.*, fig. 32 ; H. Walter, *op. cit.*, fig. 20.
- (393) Voir H. Koethe, *op. cit.*, p. 219.
- (394) Voir F. Braemer, *Les stèles funéraires*, *op. cit.*, fig. 53.
- (395) Voir H. Walter, *op. cit.*, fig. 105 et 47.
- (396) Proche du modèle de Deneuvre, voir S. Deyts, *Sculptures gallo-romaines*, *op. cit.*, fig. 55.
- (397) Les débuts de cette représentation sont situés le plus souvent à la fin du II^e siècle, voir G. Picard, « Le culte de Jupiter-Taranis dans le bassin de la Loire », in *Actes du colloque du Léman à l'Océan, Caesarodunum*, 10, 1975, p. 177.
- (398) F. Braemer, *Les stèles funéraires*, *op. cit.*, fig. 12, planche XXVII.
- (399) Voir un cas semblable en Franche-Comté, H. Walter, *op. cit.*, fig. 27 ; et aussi L. Lefebvre, *op. cit.*, fig. 33.
- (400) Voir T. Kraus, *op. cit.*, p. 23 indiquant que les draperies forment « une composition linéaire, privée de toute plasticité ».
- (401) *Idem*, fig. 25, 31, pour une coiffure équivalente de la fin du siècle ; voir aussi des cas équivalents à Bordeaux ; F. Braemer, *Sculptures funéraires*, *op. cit.*, fig. 28, 31 et surtout 63 ; G. Tisserand, *op. cit.*, p. 76.

- (402) Voir H. Koethe, *op. cit.*, p. 224 qui définit le style élégant ; se rapproche des déesses du bloc à quatre dieux de la place Kléber à Strasbourg, voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 77.
- (403) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 136.
- (404) Idem, fig. 55.
- (405) Idem, fig. 56.
- (406) Idem, fig. 136.
- (407) L. Lefebvre, *op. cit.*, fig. 25.
- (408) H. Koethe, *op. cit.*, p. 220.
- (409) Voir F. Le Roux, « Notes d'archéologie celtique », *op. cit.*, p. 217 ; et aussi J.J. Hatt, « Esquisse d'une histoire », *op. cit.*, p. 103 ; et aussi H. Koethe, *op. cit.*, p. 227.
- (410) Voir un modèle semblable trouvé au Donon, J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 155.
- (411) Voir supra.
- (412) Voir par exemple J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 163 provenant du Donon.
- (413) Voir H. Koethe, *op. cit.*, p. 231.
- (414) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 159.
- (415) Voir le style constantinien décrit par T. Kraus, *op. cit.*, p. 27.
- (416) Voir catalogue de l'exposition *A l'aube de la France, op. cit.*, fig. 162.
- (417) Voir J.J. Hatt, *Sculptures régionales, op. cit.*, fig. 197 pour une stèle de Lauterbourg.
- (418) Idem, fig. 198.
- (419) Idem, fig. 149.
- (420) Sur ce sujet voir N. Gauthier, *La vallée de la Moselle, op. cit.*, p. 26, 27, toutefois à Deneuvre quelques œuvres sortent bien du schéma général exprimant des modes de représentations celtiques ; voir aussi J.J. Hatt, *Celtes et Gallo-romains, op. cit.*, p. 175 ; et A. Grenier, *Les Gaulois, op. cit.*, p. 241 ; voir aussi R. Martin, cité par A. Grenier, *Manuel d'archéologie, op. cit.*, p. 634 ; et aussi S. Deyts, *Le culte des sources, op. cit.*, p. 94 ; voir aussi M. Renard, « Asklepios et Hygie en Gaule » in actes du colloque sur *Les influences helléniques en Gaule, op. cit.*, p. 109 signalant que les malades ne sont pas signe d'archaïsme.
- (421) Voir G. Tisserand, *op. cit.*, p. 110 ; cela nuance l'avis émis par N. Gauthier, *L'évangélisation de la Moselle, op. cit.*, p. 109, qui estime que les campagnes honorent des dieux celtiques plus ou moins romanisés.
- (422) Voir en cela les remarques de C. Jullian, *op. cit.*, p. 27, en particulier sur les représentations classiques des dieux romains, spécialement Hercule.
- (423) Voir J.J. Hatt, *Celtes et Gallo-romains, op. cit.*, p. 176.
- (424) C. Vaillat, *Le culte des sources dans la Gaule antique*, Paris, 1932, p. 16.
- (425) F. Le Roux et C. Guyonvarch'n, *op. cit.*, p. 91.

CHAPITRE III

L'évolution historique du sanctuaire

GRÂCE à l'ensemble des vestiges découverts sur le site et leur mise en relation, il est possible de reconstituer les différentes étapes de l'existence du sanctuaire à travers trois siècles de fonctionnement.

Les périodes de prospérité et celles de crise sont marquées par des témoignages divers ; cependant leur utilisation sera toujours nuancée par la prudence, en particulier en ce qui concerne la numismatique et la céramique.

Les origines du sanctuaire. Un certain nombre de sanctuaires de sources ont une origine celtique, voire plus ancienne, par exemple à Evaux, Luxeuil, etc. ⁽¹⁾ ; ce culte des sources était développé chez les Gaulois et a laissé des traces dans certaines stations telles Nérès, Vichy, Rennes-les-Bains, Grisy, Saint-Symphorien-de-Marmagne ⁽²⁾.

A Deneuvre, rien n'indique précisément la présence d'un sanctuaire pré-romain : aucune monnaie gauloise, ni aucune céramique n'a été découverte dans les couches profondes du site. Cependant un élément a été fourni lors d'un sondage en profondeur dans la zone est du sanctuaire : il a été dégagé un système de poutrage formant peut-être une canalisation, et surtout, à un niveau inférieur, des traces d'occupation humaine ont été découvertes. Il est donc possible qu'il y ait eu une occupation antérieure, mais tout reste à prouver en ce domaine, même si les monnaies semblent poser un problème. En effet, la série du sanctuaire commence au I^{er} siècle ⁽³⁾, la plus ancienne trace numismatique étant un sesterce d'Auguste ; mais l'ensemble des monnaies du I^{er} siècle forme une série discontinue où l'on peut noter des monnaies seules comme un as de Caligula, une monnaie de Nerva et des ensembles plus importants comme cinq monnaies de Néron, dix monnaies de Domitien. Si l'on s'en tenait à cette première analyse, on pourrait en déduire l'existence du sanctuaire dès le premier siècle de notre ère. Il faut cependant nuancer cet état de chose en remarquant le caractère partiel et ponctuel de cette série ; le terminus a quo d'une série monétaire pour dater un site pose souvent ce type de problème car la durée d'utilisation d'une monnaie était assez longue, et un exemplaire monétaire ne donne pas avec certitude la date de création d'un établissement gallo-romain ⁽⁴⁾.

Le développement du II^e siècle.

La création du sanctuaire. Les installations ont été réalisées en tenant compte de la configuration du site, et il n'y a donc pas eu de grands aménagements des deux vallons, mais une adaptation des installations aux données naturelles. Ils se rejoignaient un peu à l'est du bassin B.P.I. et il est probable que celui ouest-est dominait légèrement le fond de celui sud-nord : il semble donc qu'un talutage ait été réalisé et que le rebord de la terrasse ait été renforcé (fig. 7).

Les premières structures sont en bois. Dans le vallon sud-nord ont été placés deux bassins en série, reliés par des canalisations de bois ; ces bassins B.B.II. et B.P.III. sont faits de planches de chêne et la source était captée à travers un hérisson (fig. 15) placé dans la partie sud de B.P.III.,

tandis que l'eau pénétrait dans B.B.II. (fig. 18) par une ouverture, sur son côté sud, taillée dans l'avant dernière planche de la paroi verticale. Dans le vallon ouest-est, la source a été canalisée à sa sortie du sol et acheminée par la canalisation de planches vers le bassin B.B.I. (fig. 29). La profondeur de ces trois bassins reste imprécise, car il est certain que les vasques B.B.I. et B.B.II. ont été arasées ; celle de B.P.III. donne sans doute une idée plus juste de la taille et de la profondeur (environ d'une soixantaine de centimètres) de chacune d'elle. L'évacuation des trop-pleins se faisait à partir des bassins B.B.I. et B.B.II. par des canalisations en bois assurant l'écoulement de l'eau dans un fossé qui les prolongeait vers le nord (fig. 29).

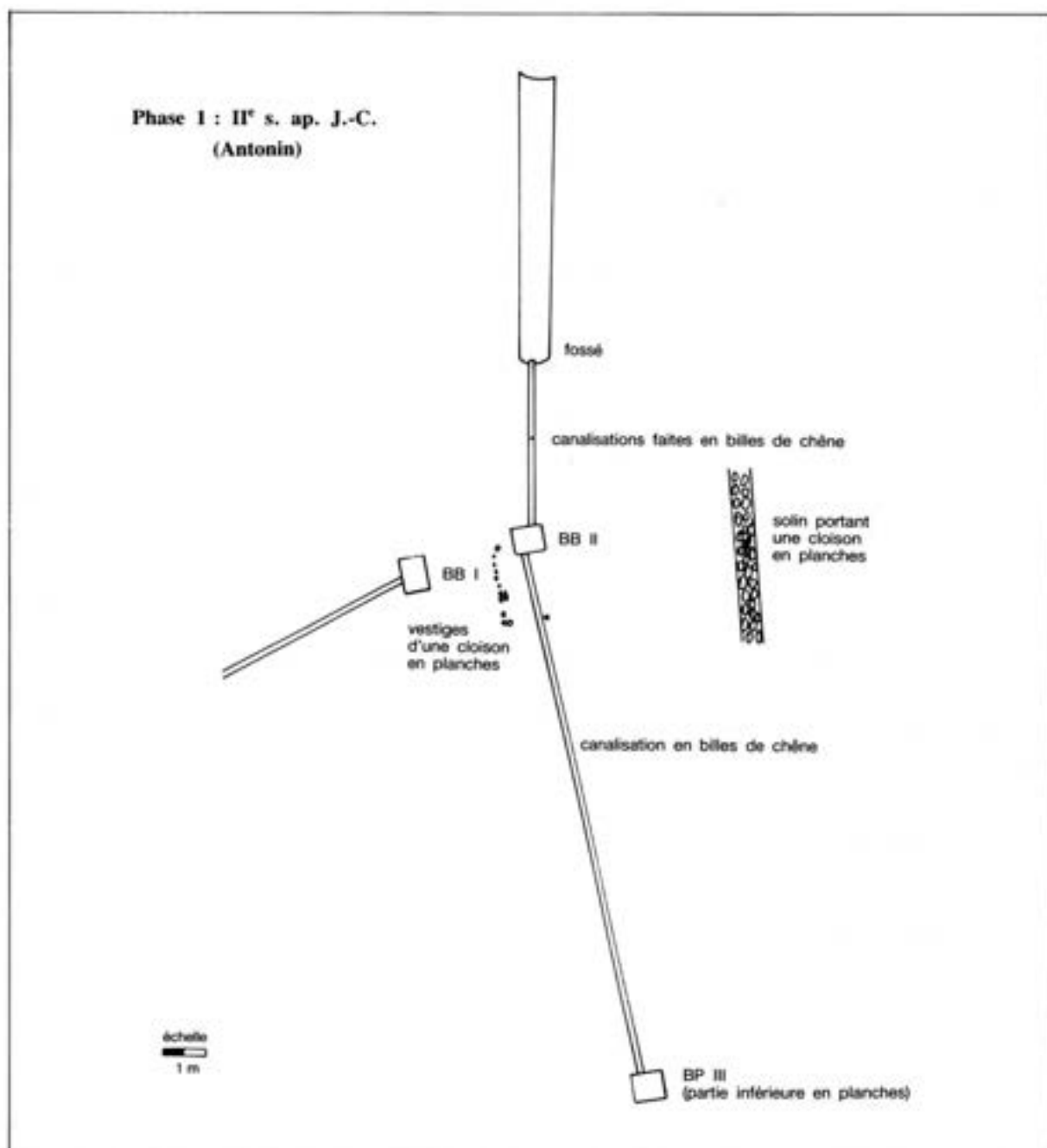


Figure 29 : Evolution des structures

Quelques constructions s'élevaient dans le sanctuaire : B.B.II. était entouré de murs en planches (fig. 19), avec une ouverture sur le côté est, et recouvert d'une toiture légère posée sur un poutrage assemblé par des mortaises ; le bassin B.B.I. ne semblait pas couvert, et pour B.P.III. il est impossible de le préciser du fait des remaniements ultérieurs. A l'est, à environ six mètres de B.B.II. s'élevait une cloison, pas encore complètement reconnue, qui était faite d'un clayonnage de planches minces, consolidées à intervalles réguliers par des poutres plantées verticalement : le mur reposait sur un solin fait de pierres de grès et de morceaux de tuiles posées sans ciment, mais liées par de l'argile⁽⁵⁾, il n'excédait pas deux rangs de pierres d'épaisseur et le sol du bâtiment était fait d'argile rouge mélangée à des galets et tassée (fig. 29)⁽⁶⁾.

La première période d'occupation correspond donc à des structures de bois, comme cela a déjà été remarqué dans de nombreux sites⁽⁷⁾ : c'est une structure de qualité médiocre offrant un aspect très rustique, de même que la surface du site faite d'argile rouge mélangée à des galets qui sont extrêmement abondants dans toutes les couches stratigraphiques⁽⁸⁾. Les éléments de datations sur lesquels il est possible de s'appuyer pour cette période sont plus précis, et permettent de préciser l'origine du sanctuaire : ces données sont de deux ordres : analyse de monnaies et analyse du bois constituant les bassins et les canalisations.

Les séries monétaires du II^e siècle sont les plus homogènes et chaque type est représenté par de nombreux exemplaires (fig. 22, 23) : 13 monnaies de Trajan, 14 d'Hadrien, 28 d'Antonin dont 5 de Faustine I, 41 de Marc-Aurèle dont 13 de Faustine II, 3 de Lucius Vérus et 3 de Lucilla, 16 de Commode et 1 de Crispina. On pourrait donc être tenté de placer la création du sanctuaire au début du II^e siècle où commencent les séries monétaires cohérentes. Un élément stratigraphique permet cependant d'apporter un complément indispensable pour situer la datation des structures déjà dégagées du sanctuaire : en effet sous le plancher des bassins de bois, dans la couche d'argile rouge paraissant être un sol naturel, ont été trouvées des monnaies d'un type relativement homogène ; ainsi sous le bassin B.B.I. il y en avait une de Faustine II avec la Chasteté au revers datée du règne d'Antonin, une d'Antonin datée de 157-158, et une d'identification incertaine attribuable à Antonin. Dans le bassin B.B.II. une de Faustine II avec la Joie au revers datée du règne de Marc-Aurèle, et une d'Antonin datable des années 140-144 dans l'argile bleue entourant le bassin à hauteur du trou de la canalisation. Enfin dans le bassin B.P.III. une d'Antonin et une Faustine.

Il faut préciser le contexte des découvertes de ces monnaies pour en dégager les données utiles : si plusieurs étaient incontestablement placées sous le bassin, d'autres peuvent être des pièces qui ont glissé entre les planches du fond ; c'est le cas en particulier dans le bassin B.B.II. pour la pièce de Faustine qui était placée verticalement entre la planche de fond et le rebord, alors que les autres monnaies étaient à plat, et dans B.B.P.III., dont les planches du fond avaient en partie disparues. Les éléments les plus sûrs sont ceux du premier bassin. De l'ensemble il ressort que la création du sanctuaire gallo-romain doit se placer à la fin du règne d'Antonin le Pieux, voire au début de celui de Marc Aurèle. La fourchette chronologique se situerait aux alentours de l'année 160, la monnaie de base étant le sesterce d'Antonin daté des années 157-158 ; par contre, le numéraire trouvé à proximité à la hauteur ou sous les installations de bois est plus ancien : citons sous la canalisation en bois issue de B.B.II. des exemplaires d'Antonin, d'Hadrien, de Domitien, de Néron. Ainsi la datation par les monnaies en situation diffère-t-elle de la simple analyse des séries monétaires : notons que parmi les pièces antérieures au règne d'Antonin, certaines, très usées, indiquent un usage prolongé qui a dû dépasser la durée du règne de l'empereur représenté en effigie (c'est le cas en particulier pour certains modèles de Trajan) ; d'autres au contraire paraissent neuves ayant sans doute été thésaurisées avant d'être déposées dans le sanctuaire.

Des monnaies découvertes sous les bassins présentent l'intérêt d'avoir été retrouvées en place ; or, dans le sanctuaire, peu de zones ont permis cette analyse du fait des bouleversements lors de la destruction ou des transports de matériaux par les eaux qui divaguaient dans le site après son abandon. Ainsi fut retrouvé sur la même couche archéologique un lot de monnaies s'étendant d'Auguste à Valentinien I, ailleurs une monnaie de Caligula voisinait avec une pièce de Tétricus ou de Constantin, ou une pièce de Néron gisait dans une couche archéologique au-dessus de céramiques ou de monnaies du III^e siècle.

Des données complémentaires permettent d'affiner cette hypothèse. Les analyses au carbone 14 ont apporté des renseignements assez intéressants malgré l'approximation de ce type de datation. Deux éléments de bois ont été étudiés : une planche du bassin B.B.II. et un élément de canalisation ⁽⁹⁾. Les résultats donnent une ancienneté comparable de 2015 ± 75 et 2040 ± 80 : ce bois daterait donc pour l'un de 55 ± 130 et pour l'autre de 90 ± 110. Cela nous reporte approximativement aux dates entrevues par la numismatique, plaçant dans tous les cas les débuts du sanctuaire au II^e siècle. La céramique confirme cette occupation, les tessons antérieurs au II^e siècle étant très rares et ne devenant abondants qu'au II^e siècle, surtout dans sa deuxième moitié.

La création de ce sanctuaire à la période antonine serait dans la logique du développement du culte d'Hercule dans l'Empire romain et en particulier en Gaule ⁽¹⁰⁾, Antonin favorisant ce culte marqué par la frappe de monnaie portant son image ; Marc Aurèle continua dans cette voie, que Commode poussa à l'extrême en s'assimilant à Hercule ⁽¹¹⁾. L'implantation d'un sanctuaire à Hercule, avec des formes très romanisées, n'est donc pas surprenante en ce milieu du II^e siècle, qui vit le développement de la réputation du dieu, auquel s'ajoute celui du thermalisme dont les progrès furent énormes à l'époque des Antonins ⁽¹²⁾ ; on peut donc estimer que la naissance des installations de Deneuvre se situe dans ce contexte historique, les éléments de datation retrouvés dans le sanctuaire appuyant cette hypothèse.

Il est aussi important de constater qu'à cette période déjà avancée de la romanisation, le bois reste encore le matériau de base choisi pour édifier un sanctuaire, d'envergure sans doute modeste, dans une période où l'on imagine plus volontiers les Gallo-romains utilisant la pierre. C'est un élément intéressant pour l'histoire de l'architecture de la Gaule, car dans de nombreux sanctuaires de sources, on considère que les édifices celtiques avaient des bassins de bois comme mode de captage des sources ⁽¹³⁾ : la datation envisagée pour le sanctuaire de Deneuvre amène donc à fortement nuancer l'opinion selon laquelle le bois correspond aux époques celtiques et la pierre aux périodes romaines, marque de l'apport de la civilisation face à la rusticité gauloise ; la construction sans cheville, ni clous, paraît contradictoire avec les techniques du II^e siècle ⁽¹⁴⁾. Deneuvre semble par certains aspects un lieu de conservatisme technique, les premières installations ayant été réalisées le plus simplement et certainement le plus économiquement possible. D'ailleurs les exemples récents découverts à Metz confirment que les constructions en bois et en terre ont perduré au II^e siècle.

L'expansion de la fin du I^{er} siècle. La paix romaine s'est manifestée dans le sanctuaire de Deneuvre par un développement des installations liées au progrès du culte d'Hercule en Gaule et l'organisation de base du site a pris sa forme à peu près définitive durant cette période.

Des modifications de structures apparaissent peu à peu et les bassins en bois ont été remplacés par des installations en pierre. Ainsi, ont été créées les structures B.P.I. et B.P.II., et transformées celles de B.P.III. (fig. 30).

Le bassin B.P.I. (fig. 9) a été relié à la source par une canalisation : le sol a été largement creusé et le point de jaillissement a été entouré de pierres de grès, et dans la cavité créée a été placée une vasque dont le bord inférieur repose sur des pavés qui la stabilisent, l'étanchéité ayant été assurée par un entourage d'argile bleue. Cette vasque a été placée au centre d'un bassin fait de gros blocs de grès formant un quadrilatère ; l'eau du trop-plein de la vasque se jetait dans la canalisation de bois ouest-est qui la reliait au bassin B.B.I. et était évacuée dans le fossé nord.

Le bassin B.P.II. (fig. 13), creusé dans un monolithe, a été placé en amont du bassin B.B.II., sur l'axe de la canalisation sud-nord, coupant ainsi l'approvisionnement de la structure en bois (fig. 19), la jonction pour l'arrivée d'eau ayant été refaite avec des pierres et des tuiles rondes ⁽¹⁵⁾. L'eau se stabilisait à la hauteur du rebord de la cuve, le trop-plein coulant dans le bassin B.B.II., puis dans le fossé. La structure de bois surmontant le bassin B.B.II. fut détruite, ne subsistaient plus que les bases qui devaient retenir le sol de la terrasse à l'ouest, une nouvelle structure reposant sur des poteaux de bois fut installée.

Le bassin B.P.III. a été réaménagé très simplement en posant une dalle de pierre quadrangulaire, comportant une ouverture carrée, sur la cuve en bois précédent ⁽¹⁶⁾ (fig. 15) au dessus de laquelle a été ajouté un toit porté par quatre colonnes (fig. 16) ; une canalisation le rattachait à B.P.II et évacuait le trop-plein d'eau.

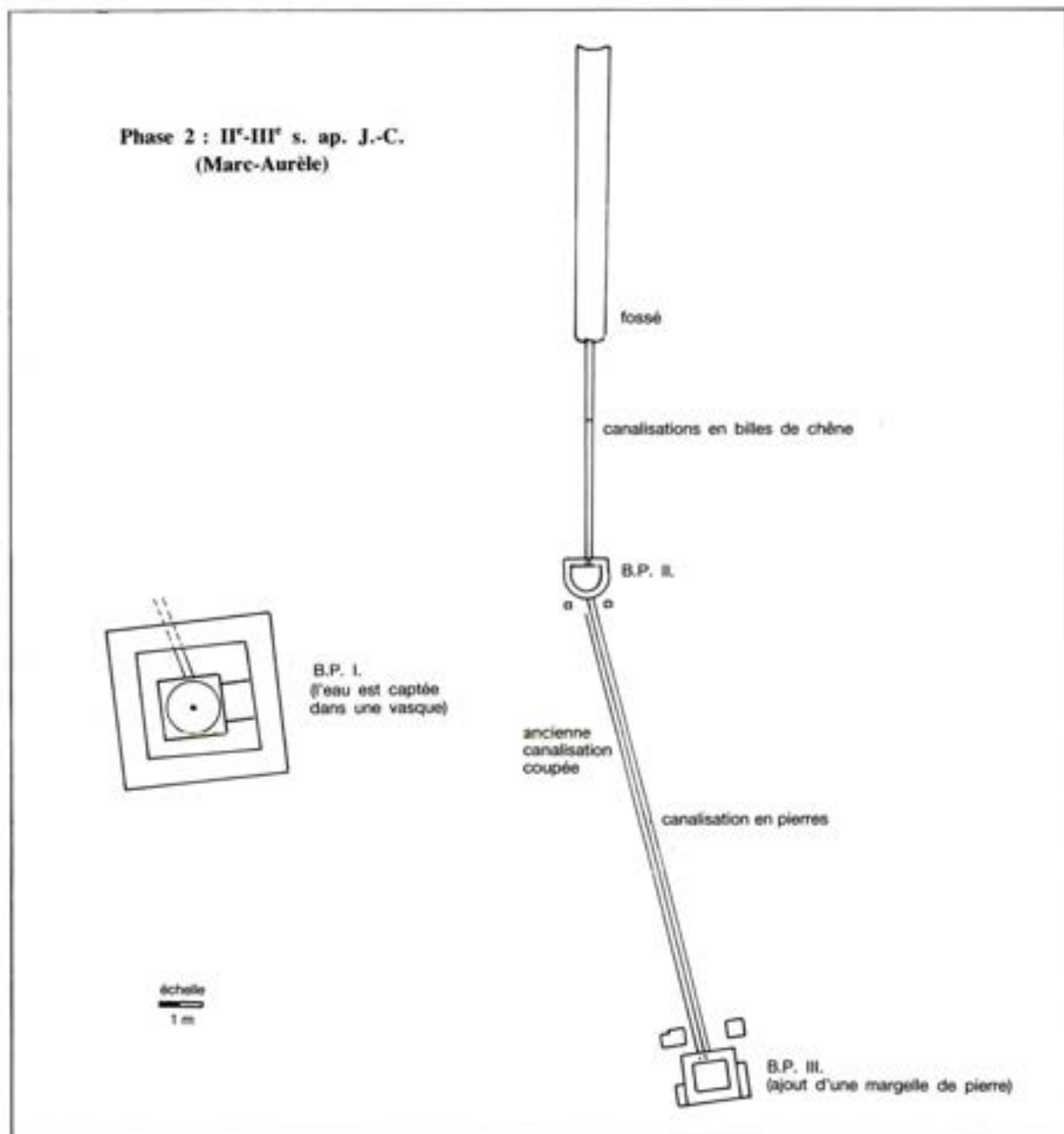


Figure 30 : Evolution des structures

Il se peut que les bassins abandonnés aient été remplis de sable, ce qui permettait le passage de l'eau tout en évitant leur remblaiement par des matériaux formant de la boue et gênant l'écoulement ⁽¹⁷⁾.

Dans tous les cas, la pierre a donc succédé au bois, l'évolution entre ces deux types de matériaux étant courante dans les sanctuaires ; les cas de Coren ⁽¹⁸⁾ et de Saint-Marcel ⁽¹⁹⁾ le montrent pour les bassins ; aux Fontaines Salées les puits de bois pouvaient être surmontés d'une margelle de pierre ⁽²⁰⁾ ; aux Sources de la Seine, les canalisations de bois ont fait place à des éléments de pierre ⁽²¹⁾ ; plus généralement on assiste à ce changement dans tout type d'habitat,

comme à Bliesbruck ⁽²²⁾. Cependant deux constatations sont importantes dans cette évolution : tout d'abord l'époque tardive à laquelle s'opère cette mutation, puisque, le bois a encore été employé à la période antonine et a continué à être utilisé. D'autre part les installations de pierre ont succédé à celles de bois, mais ces dernières n'ont pas été délaissées mais réutilisées complémentaiement, même si elles n'étaient plus apparentes, remblayées pour deux d'entre elles avec du sable.

La transformation du site de Deneuvre semble s'être produite à l'époque de Marc Aurèle. Un certain nombre de monnaies permettent de fonder cette hypothèse : dans le bassin B.P.I., contre la paroi de la vasque, dans l'argile bleue, sous le niveau du sol, un sesterce de cet empereur est daté de 174-175. Près de la canalisation ouest-est, deux monnaies, l'une d'Antonin datée de 159-160, l'autre de Commode de 181-182, étaient placées à proximité de la bordure de pierre du bassin B.P.I., assez près du sol. Dans le bassin B.B.I., situées à hauteur de sable le remplissant, reposaient une monnaie de Marc Aurèle de 168-170 et d'Antonin de 140-143, dans le bassin B.B.II., une monnaie de Néron, une de Marc Aurèle datée de 164, une de Trajan et une de Commode datée de 179, sur les pierres de la canalisation sud-nord un exemplaire d'Hadrien et dans le bassin B.P.III., une de Faustine II, deux d'Antonin (sous la margelle de pierre du bassin), une de Domitien, et une de Marc Aurèle. Enfin dans la zone est, sous les planches abattues, deux de Marc Aurèle, et une de Nerva datée de 97.

Il ressort de ces informations que des monnaies d'une époque comparable se retrouvent dans les structures de pierre : on peut donc en déduire que les modifications apportées au site l'ont été à la fin du règne de Marc Aurèle ou au début du règne de Commode. Il faut aussi nuancer la valeur de certains témoins numismatiques, car il est possible qu'en dehors de leur longue durée d'utilisation, des pièces aient pu s'enfoncer dans le sol : l'élément le plus sûr pour les datations est en fait la pièce de Marc Aurèle plaquée contre la paroi du bassin, à environ 20 cm du sol. D'autre part, il est possible d'envisager une transformation étalée sur une période d'une dizaine d'années pour donner au sanctuaire son nouvel aspect : le bassin B.P.I. aurait alors été construit dans les années 175, ainsi que le modèle B.P.III. et peut-être B.P.II., dont la réfection se serait terminée par le remblaiement des installations en bois dans les années 180-185 et la destruction du mur de bois à l'est (pl. VII). Les céramiques sigillées confortent les orientations connues puisque près des piquets de bois, furent découvertes des céramiques de la fin du II^e siècle, dont un pied de coupe signé Primus, potier d'Avocourt à l'époque d'Antonin. C'est aussi vraisemblablement à cette époque que se mirent en place les premières statues formant l'alignement, comme le confirme la présence sous le socle A.A.276, d'une monnaie de Marc Aurèle et d'une autre de Commode à côté d'une assiette sigillée signée MAGNI.F. datée d'Antonin.

Il est vraisemblable que ces travaux de transformation ont été entrepris à la suite du succès du culte d'Hercule, ce qui a nécessité le passage de l'état sommaire des installations en bois à des structures de pierre, encore frustes, mais beaucoup plus monumentales que les précédentes. Cette transformation à l'époque de Marc Aurèle n'est pas exceptionnelle, de nombreux sites ayant été modifiés à cette époque ⁽²³⁾ dans le même sens que le sanctuaire de Deneuvre : citons le cas de sources de la Seine dont le béton de la piscine contenait une monnaie de Marc Aurèle ⁽²⁴⁾. Ce qui semble donc confirmer l'idée d'A. Grenier, selon laquelle c'est à partir du milieu du II^e siècle qu'apparaissent les installations en pierre ; la tradition ancienne ayant longtemps survécu dans les campagnes ⁽²⁵⁾. Cette période s'est aussi accompagnée d'une fréquentation plus importante : il est vraisemblable qu'il faille voir là l'origine des changements dans l'aspect du site, car la faveur du culte d'Hercule a nécessité la création d'un ensemble plus important et plus digne du dieu. La céramique, la numismatique et la statuaire témoignent de ce succès : pour la première, l'échantillonnage de la deuxième moitié du II^e siècle est le plus important (29 sur 157 pièces identifiées pour l'ensemble du II^e siècle) ; la seconde montre la même tendance, puisque le règne de Marc Aurèle avec 41 monnaies est le plus représenté sur le site, auxquelles s'ajoutent les 28 d'Antonin et les 17 de Commode. C'est une des périodes où les témoins monétaires sont les plus nombreux et cette remarque reste d'ailleurs valable, même si l'on admet une longue durée de leur utilisation ce qui entraîne la possibilité qu'une partie de ces pièces aient été employées postérieurement ; il faut aussi y joindre les exemplaires plus anciens ne correspondant pas aux dates de création des installations. Enfin, la statuaire de la deuxième moitié du II^e siècle est abondante et de qualité, montrant que les fidèles nombreux avaient su reconnaître la valeur des actions du dieu. Cette grande période de

prospérité du sanctuaire de Deneuvre est le reflet du développement des sites religieux de l'ensemble de la Gaule ⁽²⁶⁾. Le fait est attesté aussi bien à Alésia ⁽²⁷⁾, qu'à l'Altbachtal ⁽²⁸⁾ que pour divers sanctuaires de Lorraine ⁽²⁹⁾.

Crises et résurgences au III^e siècle. L'Empire romain connu, à cette époque, une grande instabilité liée aux luttes internes et aux invasions germaniques qui sont attestées dans tout le nord-est tant à Strasbourg, qu'à Metz ou à Saverne que dans la plupart des sites ruraux de la région (Saint-Ulrich, Grand, Mackviller...) ⁽³⁰⁾.

La première moitié du III^e siècle. Cette période se caractérise à Deneuvre par la très faible quantité de témoins numismatiques et céramiques (fig. 22). En effet, dès la période sévérienne les vestiges deviennent plus rares (une monnaie de Septime-Sévère et deux d'Alexandre Sévère) : cela contraste bien entendu avec son abondance à la période antonine.

Pour la première moitié du III^e siècle son absence n'en est que plus saisissante, puisqu'on ne recense qu'une seule monnaie à l'effigie d'un empereur de cette époque, et encore il s'agit de Gordien II, empereur désigné en Afrique et dont le règne fut des plus courts. D'autre part, il est possible d'expliquer l'absence de numéraire de la première moitié du III^e siècle par la raréfaction de l'argent. Il y avait alors un décalage, les monnaies anciennes du II^e siècle continuant à être utilisées en remplacement des monnaies officielles, dont la fabrication était limitée ⁽³⁴⁾. Les tessons de céramique confirment cet état de fait : pour la première moitié du III^e siècle il n'y en a que quatre sur cent cinquante-sept identifiés avec certitude. La première explication possible est un abandon du sanctuaire à cette époque troublée qui a vu des destructions indiquées dans un certain nombre de sites comme à l'Altbachtal ⁽³¹⁾, aux Fontaines Salées ⁽³²⁾ à Grand avec quelques années de décalage ⁽³³⁾ ; il semble cependant que cet événement n'ait donné lieu à aucune destruction, la stratigraphie n'en apportant aucun indice. La deuxième hypothèse serait, non pas un abandon complet, mais une moindre fréquentation due aux crises politiques de l'Empire. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, lors de différentes recherches dans la commune de Deneuvre, les monnaies découvertes offrent de grands contrastes par rapport à la série mise à jour au sanctuaire d'Hercule : il semble qu'il y ait eu dans cette période troublée des changements dans l'installation de la population qui pourrait s'être repliée sur le site de hauteur ⁽³⁵⁾, ce que confirmerait le trésor monétaire de Deneuvre qui se situe dans l'interruption chronologique de la série du sanctuaire (fig. 31) ⁽³⁶⁾. La limitation au III^e siècle retenue par les archéologues du XIX^e siècle pour dater la tour du Baccha ⁽³⁷⁾ est donc excessive : les Gallo-romains étaient présents sur la colline depuis le II^e siècle, et certainement le I^{er} siècle, et ils y avaient installé des fours de potiers dont les dépotoirs contenaient des monnaies et des céramiques sigillées qui en sont les témoins. Cette zone artisanale laissa peut-être ensuite la place à une population souhaitant se protéger et les séries monétaires retrouvées sur les différents sites seraient une indication de ces mouvements de la population.

La prospérité du troisième quart du III^e siècle. A partir du milieu du III^e siècle, la renaissance du sanctuaire s'amorce. Les monnaies des empereurs, entre 250 et 275, sont abon-

Figure 31 : Tableau des localisations de monnaies à Deneuvre.

Sites	I ^{er} s.	1 ^{re} moitié II ^e s.	2 ^e moitié II ^e s.	1 ^{re} moitié III ^e s.	2 ^e moitié III ^e s.	1 ^{re} moitié IV ^e s.	2 ^e moitié IV ^e s.
Sanctuaire d'Hercule	×	×	×		×	×	×
Tour du Baccha		×	×	×	×	×	×
Trésor monétaire (Pied sud de la colline)				×			
Flanc Sud de la colline		×	×		×	×	×
Flanc Ouest de la colline	×	×					
Plateau Sud (Vert Poirier)	×	×					

dantes : le numéraire de Gallien (11 exemplaires) marque le début de ce redressement qui se développe sous les empereurs gaulois : Postumus et Victorinus (3 témoins monétaires chacun) ; mais c'est surtout autour de 270 que le site a retrouvé son ancienne splendeur avec 74 monnaies des empereurs Tétricus et son fils, Claude le Gothique et Quintillus : les données céramiques et la statuaire confirment ce mouvement. Il n'y eut pas de transformation du sanctuaire à l'occasion de cette reprise d'activité, car les anciennes structures furent réutilisées en l'état, ce qui semble confirmer l'hypothèse que le site n'avait pas été complètement abandonné. Le nouveau succès du culte d'Hercule ne doit vraisemblablement pas s'expliquer seulement par les qualités salutaires qu'on lui connaissait à Deneuvre, mais aussi par la reprise générale du culte de ce dieu qui est honoré par les empereurs, y compris les usurpateurs gaulois, à partir de Gallien et de Postumus⁽³⁸⁾. Ce répit dans l'histoire du III^e siècle fut de courte durée, le sanctuaire connaissant dès les années 275 le drame des invasions.

Première destruction. Après le règne de Claude le Gothique ou à la fin de celui-ci, commence une nouvelle période d'abandon liée à un incendie. Cette couche de destruction est visible dans la stratigraphie du site dont le sol comporte des traces de charbon de bois : dans cette strate, une monnaie permet d'avancer un élément de datation : c'est une pièce portant l'effigie de Claude le Gothique. Il semble donc que le sanctuaire ait subi des dégâts à cette époque ; on peut bien sûr établir le lien avec les invasions qui ont laissé des traces dans toute la région⁽³⁹⁾, et en particulier dans l'agglomération de Deneuvre où un trésor de monnaies de la première moitié du siècle a été retrouvé dans une cave de maison romaine, semblant indiquer un départ précipité⁽⁴⁰⁾.

Bien entendu, le cas de Deneuvre n'est pas isolé, l'invasion de 275 par les Alamans ayant entraîné de très grosses destructions dans l'ensemble des sanctuaires de la Gaule, tels ceux d'Alésia⁽⁴¹⁾, de Berthouville⁽⁴²⁾, de Bierbach⁽⁴³⁾ ou des Fontaines Salées⁽⁴⁴⁾.

Il est difficile d'estimer les dégradations subies par le sanctuaire : il ne semble pas qu'elles aient été très importantes, l'essentiel des structures paraissant avoir traversé cet événement sans trop de dommages : cependant si les statues furent endommagées, il n'en reste pas de trace, car elles ont dû être enlevées, mais par contre, il est sûr qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas été détruites et sont restées à leur emplacement.

La victoire des troupes romaines ne ramena pas la prospérité dans le sanctuaire. De nouveau, il vécut au ralenti. Comme pour la première moitié du siècle, il y a peu de témoins monétaires ou céramiques : une monnaie de Tacite, cinq de Probus et une céramique datée précisément sont les seuls traces de ce quart de siècle. Comme dans le cas précédent, il est possible que des monnaies des empereurs du milieu du III^e siècle aient continué de circuler jusqu'à la fin du siècle, mais il est évident que l'activité du sanctuaire était très réduite, voire nulle : la présence de racines dans la couche d'incendie, d'herbes et de divers débris végétaux sur la couche de destruction du III^e siècle semble confirmer cette hypothèse d'un abandon quasi total.

Les destructions des barbares jointes à l'instabilité sociale de l'époque, en particulier les révoltes de Bagaudes, ne permirent pas au sanctuaire de voir la reprise d'une fréquentation normale : ce phénomène est d'ailleurs général en Gaule où les stations thermales demeurent à l'état de ruines abandonnées⁽⁴⁵⁾.

Renaissance et destruction du IV^e siècle.

La restauration constantinienne. Comme dans la plupart des sanctuaires dont ceux de sources⁽⁴⁶⁾, le règne de l'empereur Constantin s'est traduit par un rétablissement de l'activité du sanctuaire de Deneuvre. Ce regain de fréquentation se manifeste essentiellement par les témoignages monétaires, céramiques à un moindre degré, et lapidaires. Seize monnaies sont avec certitude à l'effigie de l'empereur Constantin ; même si ce chiffre est loin des données d'autres époques de prospérité, il est significatif d'une reprise de la vie dans le sanctuaire que la céramique confirme avec un témoignage sûr de la première moitié du IV^e siècle, et treize de datations plus imprécises, ainsi que de nouvelles stèles et des autels érigés dans un style fruste ou plus savant.

Cette restauration a permis la remise en état du site. Le sol fut nettoyé, par endroits un remblaiement fut effectué, comme l'indiquent certaines traces très nettes dans la stratigraphie d'un

sol herbeux recouvert à l'époque constantinienne par une couche argileuse plus ou moins épaisse. Comme dans la plupart des sanctuaires restaurés à cette époque, la simplification fut la règle de la réutilisation des structures : il y a peu de transformations importantes, mais des aménagements. Ceux-ci touchent deux secteurs dans le sanctuaire. Le bassin B.P.I. fut pourvu d'une margelle surmontant la vasque (fig. 8, 9) dont la datation a pu être faite grâce à la présence de monnaies de cet empereur mélangées, entre le dessus de la cuve et le rebord, avec les éléments de calages. L'un de ces témoins était coupé en deux, mais laissait lisible une partie du nom de l'empereur ⁽⁴⁷⁾. La margelle est faite d'un seul bloc taillé et creusé en son centre, qui a gardé des traces de pointerolle visibles sur les différentes faces ⁽⁴⁸⁾. Ce travail est très fruste : de plus, cette bordure n'est pas exactement de la dimension du diamètre de la vasque. Etant légèrement plus grande, elle a été décentrée par rapport à un petit rebord de la vasque ce qui a nécessité son calage car elle ne reposait que faiblement sur cette partie en relief : les artisans ont utilisé des galets et des morceaux de tuiles pour effectuer ce travail, colmatant le tout avec de l'argile. La raison de cette modification peut être due à deux causes : soit le niveau de la source a varié et son point de stabilisation s'est trouvé exhaussé, nécessitant de relever la bordure de la vasque ; soit l'usage du trop-plein a été abandonné, à la suite de la mise hors service de la canalisation de bois servant à l'évacuation de l'eau ce qui a nécessité la pose d'une margelle pour contenir l'eau ⁽⁴⁹⁾.

La zone située à l'est a été remblayée, le bassin B.P.II. n'étant plus utilisé (fig. 32), comme le montrent plusieurs éléments : il était rempli de sable, recouvert par des planches et un élément de charpente et surtout, un sol antique était nettement au-dessus de son niveau stratigraphique, qui portait des objets et une stèle de basse époque. Il semble donc que le remblaiement ait eu pour but d'égaliser le sol et de créer une pente douce reliant le bassin B.P.I. et sa zone de statues à l'alignement de stèles à l'est. Cette possibilité d'un nivellement du sol paraît être confirmée par l'absence d'objet du IV^e siècle, en particulier des monnaies, au niveau du bassin B.P.II. ; par contre la strate qui était située juste au-dessus de lui contenait des monnaies de Constantin et une céramique du IV^e siècle.

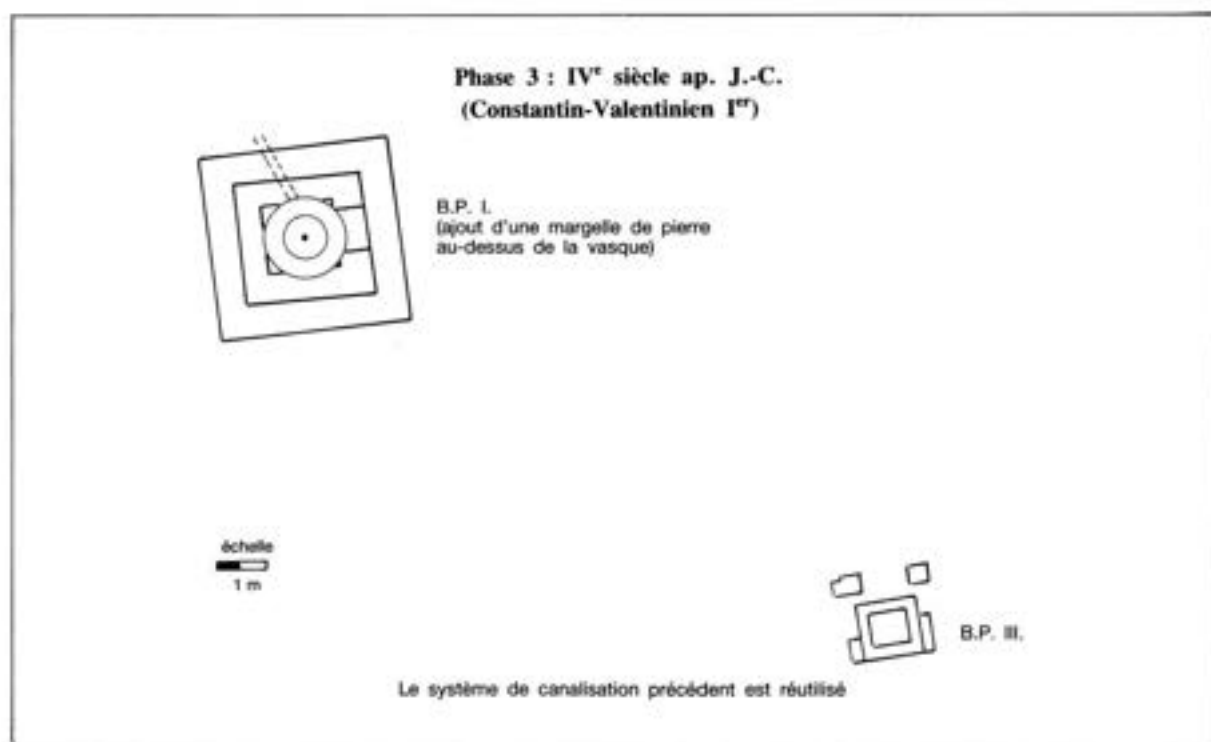


Figure 32 : *Evolution des structures*

Il est donc vraisemblable que le culte d'Hercule a repris sous Constantin, mais certainement avec moins de vigueur qu'auparavant. Ceci est bien sûr à mettre en relation avec les difficultés rencontrées par les Gallo-romains à la suite des invasions du III^e siècle, mais aussi, dans le cas précis d'Hercule, avec une régression de son culte à la fin du IV^e siècle.

La décadence du sanctuaire. Dans l'Empire, le rôle du dieu Hercule atteignit son apogée sous la tétrarchie, Dioclétien commençant la dynastie fictive des « Joviens » et Maximien celle des « Herculiens »⁽⁵⁰⁾ ; mais cette place prestigieuse du dieu déclina avec la disgrâce de Maximien et le développement du culte d'Apollon proclamé en 310⁽⁵¹⁾. Le recul de son rôle officiel et les difficultés de l'époque expliquent sans doute le déclin rapide du sanctuaire après la reprise de l'époque de Constantin. Aucune trace céramique précise n'a pu être relevée pour la fin du IV^e siècle. Les traces monétaires sont très faibles, allant en s'amoindrissant : 9 monnaies de la dynastie constantinienne, dont 1 monnaie de Constantin II et 2 de Constans, tel est le bilan pour près de trente ans d'existence. Les séries monétaires sont incomplètes pour des raisons difficiles à préciser, telles que raréfaction du numéraire, abandon du site pour de brèves périodes, baisse de la population car les temples désertés au IV^e siècle sont ceux des régions qui ne retrouvèrent pas la densité de population qu'elles avaient connue avant les invasions précédentes⁽⁵²⁾.

La chute de fréquentation du sanctuaire semble évidente dès le deuxième tiers du IV^e siècle. Il faut noter que, durant cette période, l'agglomération de Deneuvre n'était pas abandonnée, comme l'ont montré diverses découvertes sur les flancs sud de la colline (fig. 31)⁽⁵³⁾ ou près de la tour du Bacha (fig. 3), où les séries monétaires sont continues pour le III^e et le IV^e siècle⁽⁵⁴⁾. Il se peut aussi qu'il y ait eu une diminution des ex-voto en raison de la raréfaction des moyens financiers : les pèlerins offraient au dieu moins de sculptures, de monnaies ou de céramiques, pour se limiter à des offrandes plus périssables dont il n'y a plus de traces : le sanctuaire n'était peut-être alors plus fréquenté que par des agriculteurs locaux utilisant ce qui pouvait rester des installations⁽⁵⁵⁾.

La destruction du sanctuaire. La donnée la plus précise pour dater la destruction du sanctuaire est la découverte de monnaies dans la couche supérieure de l'occupation romaine, correspondant à la dernière époque de fréquentation : cinq pièces à l'effigie de Valentinien I^{er} empereur de 364 à 375, la plupart ont été retrouvées dans une couche d'incendie, et ce terminus post quem indique donc une destruction de l'ensemble des structures dans le troisième quart du IV^e siècle. Le cas de Deneuvre est loin d'être isolé, car cette période a vu la disparition de nombreux sanctuaires à travers la Gaule : citons les cas d'Essarois⁽⁵⁶⁾, de Saint-Honoré⁽⁵⁷⁾, du Mont-Martre⁽⁵⁸⁾ qui ont fourni des monnaies de ce même empereur et en particulier pour la période de 360 à 390, les Sources de la Seine⁽⁵⁹⁾, le sanctuaire de Moritasgus à Alésia⁽⁶⁰⁾, le *fanum* de Catelier, de la Mare du Puits, de Saint-Aubin-sur-Gaillon⁽⁶¹⁾, du Mont Chasseron⁽⁶²⁾, de l'Altbachtal⁽⁶³⁾ et de Pommern, de Pesch⁽⁶⁴⁾ pour la région du Nord-Est. Le site a donc fonctionné jusqu'à la fin du IV^e siècle avec une fréquentation certainement faible : c'est un sanctuaire en décadence qui a sans doute été anéanti en cette fin de siècle.

L'origine de la destruction est à rechercher dans deux directions : les conséquences d'une invasion ou l'action des Chrétiens. La première hypothèse se heurte à plusieurs objections. A l'époque de Valentinien I^{er}, les invasions se sont réduites, l'empereur ayant réussi à les limiter et il n'y a pas de traces précises de dévastation dues aux barbares durant cette période⁽⁶⁵⁾. En comparant les séries monétaires du sanctuaire à celles de la tour du Bacha il apparaît qu'aucune interruption n'existe pour celle-ci à l'époque de Valentinien I^{er}, la série monétaire se terminant sous Honorius⁽⁶⁶⁾. Il y a donc un écart important entre les données du sanctuaire et celles de la bourgade gallo-romaine qui n'existerait vraisemblablement pas en cas de destruction par des barbares. Il paraît difficile d'admettre que ceux-ci aient délaissé la bourgade aux dépens du seul sanctuaire.

La seconde hypothèse est étayée par plusieurs constatations ; pendant le règne de Valentinien I^{er} la destruction des temples païens par les Chrétiens fut limitée par l'esprit de conciliation de l'empereur, mais sous le règne de son successeur, Gratien, il en fut autrement et les attaques contre les sanctuaires des dieux gréco-romains s'accrochèrent⁽⁶⁷⁾. Sur le site lui-même des indices, liés au mode de destruction, font penser à un anéantissement par les Chrétiens, car on constate les traces d'une volonté systématique de s'attaquer aux effigies du dieu : martelage, décapitation, statues

brisées, dispersées, ou renversées, entassées sur des feux, édicules abattus, colonnes coupées montrent un acharnement contre le dieu, que de simples pillards n'auraient sans doute pas eu ⁽⁶⁸⁾. Il est important aussi de rattacher cette hypothèse à d'autres découvertes de la période gallo-romaine de Deneuvre. On y a trouvé, lors de fouilles en 1883, une stèle funéraire portant l'effigie d'une orante ⁽⁶⁹⁾, considérée comme chrétienne et dont la datation a suscité bien des discussions ⁽⁷⁰⁾ : s'il s'agit d'une stèle du IV^e siècle ⁽⁷¹⁾, comme peut le faire penser le contexte de Deneuvre vierge de tout vestige de l'époque mérovingienne, il est possible de faire un lien avec la disparition du sanctuaire d'Hercule car elle serait le témoin de la présence d'une communauté chrétienne à Deneuvre qui aurait abattu ce sanctuaire.

Cette destruction par les Chrétiens ne serait pas exceptionnelle, comme l'indique le cas de l'Altbachtal dont la fin leur est attribuée ⁽⁷²⁾. Dans la Lorraine de l'époque, leur présence est attestée semble-t-il dans la deuxième moitié du III^e siècle à Metz, et dans la première moitié du IV^e siècle à Toul et à Verdun ⁽⁷³⁾. La conversion des propriétaires terriens dans les régions de l'Est au IV^e siècle ⁽⁷⁴⁾ a dû toucher de plein fouet le sanctuaire d'Hercule dont ils étaient la clientèle privilégiée et la survivance jusqu'aux années 375-380 du sanctuaire de Deneuvre n'est due qu'à l'isolement des campagnes, car moins surveillé que les sites urbains, proche des préoccupations des agriculteurs, sa vie a pu se poursuivre alors que la christianisation du nord-est de la Gaule était en marche depuis un siècle, ainsi que l'attestent les destructions des *mithraea* de Sarrebourg et de Königshoffen, également attribuables aux Chrétiens ⁽⁷⁵⁾. Enfin la christianisation a d'abord touché les villes situées sur les axes routiers ⁽⁷⁶⁾, comme Deneuvre au carrefour de plusieurs voies romaines ⁽⁷⁷⁾.

Le sanctuaire d'Hercule était donc sans doute devenu un centre de culte local, mais qui restait encore vivant. On peut sans doute attribuer sa ruine aux Chrétiens qui, par sa disparition, effaçaient une implantation païenne traditionnelle et rayonnante sur la région du bassin de la Meurthe.

L'anéantissement du sanctuaire fut systématique, la quasi totalité des éléments mobiliers et immobiliers ayant subi l'action des démolisseurs (fig. 33).

Les structures des bassins furent bouleversées, les colonnes jetées bas se fracassant dans leur chute ; les toits s'effondrèrent ensevelissant sur de grandes surfaces le sol naturel sous des amas de tuiles. Dans le bassin B.P.I. on peut supposer que les destructeurs tirèrent avec des liens sur les colonnes vers le nord-est de la voûte, celles-ci s'effondrant dans cet axe : les trois claveaux et un chapiteau de colonne indiquent cette chute et les colonnes du côté nord furent cassées lors de la chute, à hauteur de leurs moulures inférieures, les socles restant en place. Pour le bassin B.P.III. l'acharnement fut égal : les socles restèrent en place, mais les colonnes furent brisées et l'une (co.329) vit son fût séparé du socle à coups de ciseaux. Les bassins en eux-mêmes ne furent pas touchés. Il y fut trouvé relativement peu de matériaux ; dans la vasque B.P.I., seul un chapiteau de colonne fut retrouvé et en B.P.III., il y avait deux tables d'autels dans le bassin lui-même.

La statuaire fut beaucoup plus touchée que les structures. Tout d'abord une partie des reliefs (pl. VIII) fut renversée sur place ⁽⁷⁸⁾ : ce fut le cas de l'alignement de statues et dans la zone nord du bassin B.P.I. dont certaines furent précipitées face contre terre, d'autres la sculpture vers le haut : les premières au nombre de sept furent basculées vers l'avant, les autres (11) vers l'arrière. Pour beaucoup, dont le socle était enfoncé dans le sol, la traction provoqua une rupture qui se situe à l'endroit le plus faible de la sculpture ; c'est-à-dire au niveau des chevilles ou des genoux. Ces statues ont été laissées sur place car leur poids était trop élevé pour les déplacer, et les socles cassés sont restés à leur emplacement d'origine. Bien entendu dans leur chute, les parties sculptées ont été plus ou moins abimées ; certaines, s'enfonçant dans le sol argileux, sont restées intactes (tels les modèles S.A.268, A.A.296, A.A.345, A.A.355, A.A.356, A.A.359, A.A.276, A.A.302, S.E.286). D'autres sculptures, dont certaines étaient implantées sur la partie haute du site (zone sud du bassin B.P.I.) où leurs socles sont restés fichés, furent précipitées dans les vallons ⁽⁷⁹⁾ et en particulier dans les deux bassins B.P.I. et B.P.III., ce qui a entraîné des dégradations plus importantes que pour les reliefs abattus sur place. Cela explique les concentrations d'objets taillés découverts sur les bassins. Il y a été retrouvé au total 27 éléments sculptés dont 14 stèles complètes dans le premier, et 14 dans le deuxième, dont 4 complets. Ces empilements de sculptures sont aussi remarquables au nord des bassins B.P.I. et B.P.II. où 9 autels étaient entassés ainsi que plusieurs dizaines de débris plus ou

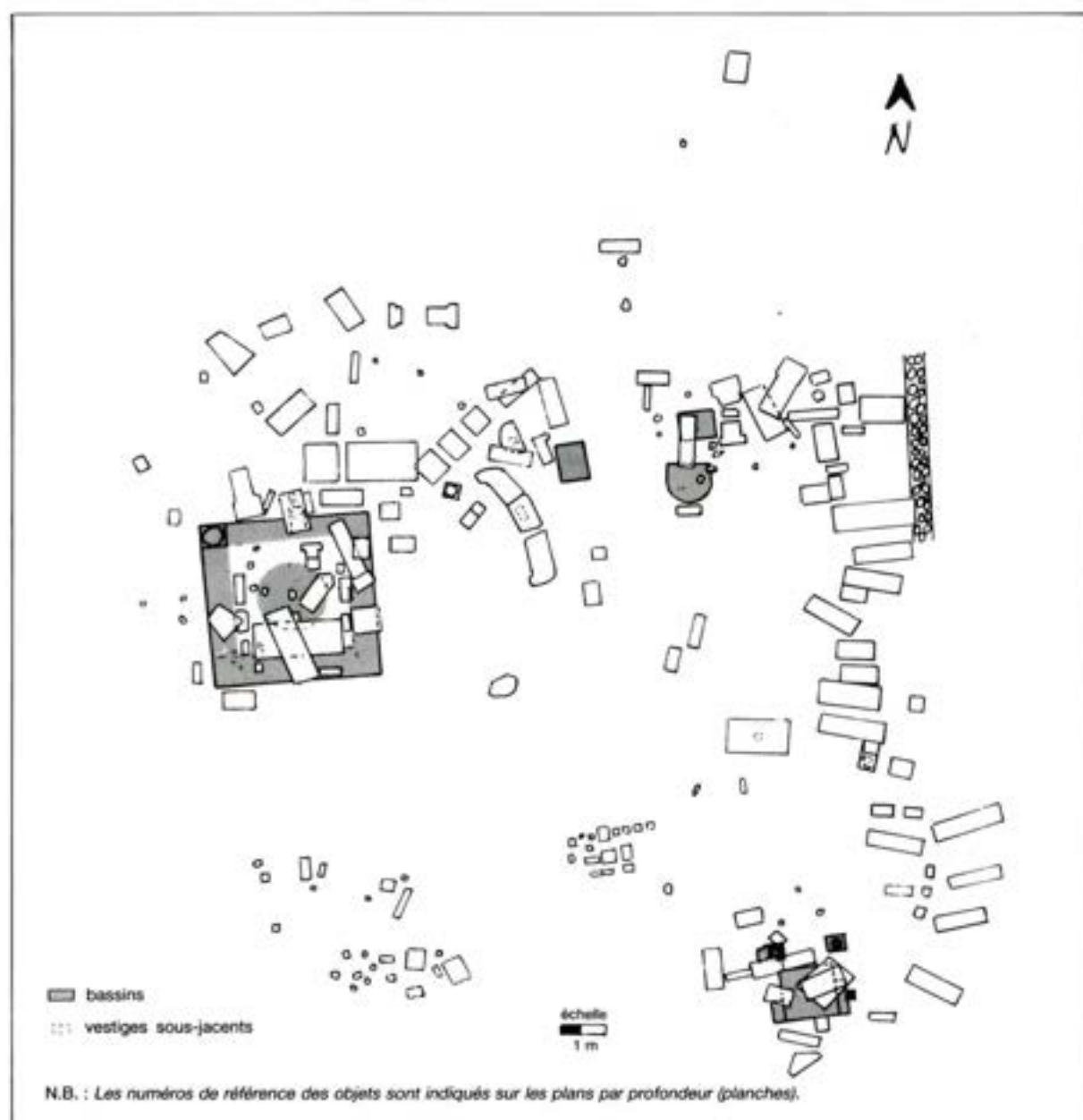


Figure 33 : Plan de situation des structures et des vestiges sculptés

moins importants (carré nord et E.I du carroyage). Il est évident que ces concentrations ne correspondent en aucun cas à la volonté de protéger les effigies du dieu en les déposant dans un endroit pour qu'elles échappent à une destruction⁽⁸⁰⁾ ; les dégradations qu'elles ont subies allant à l'encontre de cette hypothèse.

La plupart des stèles ont subi des mutilations liées à leur processus de destruction : le cas de mutilation le plus fréquent est la destruction de la tête du dieu⁽⁸¹⁾ et de ses attributs ; ces dégradations ne sont pas simplement liées à la chute des sculptures, auquel cas les morceaux manquants ont été retrouvés à proximité immédiate, mais aussi à une volonté iconoclaste comme le montrent certains éléments de statues très éloignés les uns des autres : le cas le plus frappant est celui de la stèle S.A.19 dont le corps fut retrouvé à un mètre du côté nord du bassin B.P.I., l'épaule dans celui-ci, et la tête à douze mètres de là, dans le fossé prolongeant les bassins au nord (pl. V-

VII). D'autres statues, souvent de petites dimensions, ont été cassées en morceaux plus ou moins importants : c'est le cas des stèles et autels I.1, I.28, I.90, I.332, D.76, S.138, A.A.252, S.A.330, S.A.309, A.A.99, A.A.64, S.A.251, S.104, S.E.253, S.A.61. Certains objets en pierre ont été précipités les uns sur les autres comme la tête T. 43 écrasée par un haut d'autel ou la stèle D.62 écrasée et l'essentiel réduit en poussière par un bloc de grès. Ce vandalisme n'est pas rare lors des destructions de sanctuaires : c'est le cas par exemple aux Sources de la Seine où des statues de divinités furent brisées en petits fragments ⁽⁸²⁾, à Mackwiller et pour de nombreux reliefs mithraïques ⁽⁸³⁾ où ces dégradations volontaires sont attestées. Certaines sculptures furent martelées, en particulier la stèle S.A.10 où les traces de coups sont visibles sur le visage, la poitrine et la main du dieu et l'inscription, du même type que celle de la stèle S.E.253, a aussi été effacée à coups de pointerolle ; c'est le cas également d'autres objets sculptés portant sans discussion des traces similaires, en particulier le torse D.38 et d'autres plus profondément mutilés par le ciseau du destructeur qui a enlevé des morceaux complets de l'effigie du dieu (autel A.A.6, A.A.263, A.A.252) ⁽⁸⁴⁾. Des exemples de ce type ont été fournis et par d'autres sanctuaires détruits, comme à Entrains ⁽⁸⁵⁾ et aux Sources de la Seine ⁽⁸⁶⁾.

Il semble que lors du processus de destruction, les bassins aient été détruits les premiers et les statues renversées après. Cette hypothèse peut être étayée par plusieurs indices : d'une part les tuiles sont le plus souvent sous les statues renversées ; le cas serait inversé, si les édifices avaient été abattus après les reliefs ; d'autre part des stèles recouvraient des éléments de colonnes, en particulier dans le bassin B.P.I. ou la colonne C.O.22 était surmontée par la stèle S.A.4 (fig. 33) ; enfin des stèles reposaient sur les socles des colonnes du bassin B.P.I.

A ces destructions s'est joint l'incendie du sanctuaire, l'aliment en ayant sans doute été le bois des charpentes des édifices dont certains morceaux, en partie calcinés, ont été retrouvés. Cet incendie est attesté sur la quasi totalité du site, soit sous forme de charbon de bois dans le sol vierge, soit par des traces sur les sculptures, soit par des scories formées d'argile et de divers matériaux, soit par des morceaux de verre fondu dont certains montrent encore une forme reconnaissable (tel un col avec son anse fondus). Le brasier fut violent, peut-être accentué par la végétation poussant dans le sanctuaire, soit par des combustibles amenés d'ailleurs ; certains foyers ont manifestement été allumés à des endroits précis : sur le site du bassin B.P.I. où la couche de calcination formait une strate épaisse, ou sous certaines statues, dont la pierre a éclaté sous l'effet de la chaleur ou a noirci, de même des galets situés contre les socles (en particulier dans la zone d'exposition au nord de B.P.I.). Bien évidemment les deux zones où les couches d'incendies sont les plus marquées sont celles près des bassins B.P.I. et B.P.III. Enfin, s'est ajouté un premier remblaiement d'une partie de B.P.I., ce qui est confirmé par la disposition d'un certain nombre de stèles qui ne sont pas placées les unes sur les autres, mais parfois séparées par des couches de terre différentes de celle formant le sol naturel. Il s'agit donc d'un apport qui a été fait, avant que les stèles du dessus aient été jetées dans ce bassin : c'est le seul point où il a été possible de constater cette volonté de faire disparaître le site de la surface du sol, dès le moment de sa destruction.

L'abandon du site fut complet et la nature reprit rapidement ses droits. Le sanctuaire ne subit pas l'évolution de nombreux autres sites qui furent christianisés, comme ce fut le cas de l'Altbachtal ⁽⁸⁷⁾ sous les formes les plus diverses : chapelle, bonnes fées ⁽⁸⁸⁾, pèlerinages. La fréquentation des sanctuaires des dieux païens se prolongea comme le montrent les édits de nombreux conciles tel celui d'Arles en 443, puis celui de Nantes en 658 répétant des interdictions touchant les fontaines, les arbres et les pierres sacrées ⁽⁸⁹⁾. Aussi le christianisme, reprenant à son compte les vieilles habitudes, s'appropriait-il ces points où s'exprimaient des croyances traditionnelles ⁽⁹⁰⁾. Tel ne fut pas le cas à Deneuvre, et la raison en reste inexplicée. Il se peut que ce culte parût trop important pour pouvoir être christianisé et que seule sa disparition violente et complète pût en arrêter la pratique ⁽⁹¹⁾. On constate en effet qu'aucun objet postérieur à la destruction n'a été découvert dans le site, ou dans la tourbe le recouvrant ; l'abandon fut total, comme si le lieu avait été interdit et l'analyse faite par M. Simon ⁽⁹²⁾ sur le culte de ce dieu au IV^e siècle confirme cette hypothèse. Devenu dieu salutaire, partie de la divinité solaire, devenu pratiquement principe unique ⁽⁹³⁾, le dieu était un concurrent puissant du christianisme ⁽⁹⁴⁾ avec qui il pouvait présenter de fortes analogies. Rival de la religion officielle, il devait disparaître, ce que confirmerait le cas de Deneuvre.

Le site abandonné fut recouvert par de la boue apportée par les eaux de ruissellement, puis recouvert d'une végétation arbustive assez serrée⁽⁹⁵⁾ comprenant des chênes, des hêtres, des noisetiers, des merisiers. Cette petite forêt était utilisée car des traces de foyers ont été relevées en quelques endroits dans la couche de tourbe recouvrant le site. La zone fut réutilisée sans doute vers le IX^e siècle⁽⁹⁶⁾ : on aménagea les abords de la source pour en éliminer les tendances marécageuses en stabilisant le sol avec des galets et des morceaux de statues, et des piquets furent enfoncés dans le sol pour former une barrière autour de la source du bassin B.P.I. La remise en culture favorisant le transport des matériaux permit le comblement peu à peu des vallons faisant disparaître toutes traces du sanctuaire. Lors de cette phase d'abandon, la végétation acheva la destruction du site, les racines soulevant les socles et stèles encore en place, pénétrant la pierre et détruisant les sculptures. Il est probable que certaines statues sont restées à l'air libre assez longtemps, seule la zone du bassin B.P.I. ayant été remblayée. Cela explique la dégradation de certains reliefs exposés aux variations de température et au gel durant une assez longue période, avant leur enfouissement dans les débris végétaux formant la tourbe. Une chappe d'argile qui postérieurement recouvrit l'horizon tourbeux, empêcha le passage de l'air et favorisa ainsi la conservation des restes du sanctuaire de l'Hercule de Deneuvre. Le sol de cette zone resta constamment marécageux jusqu'à la période contemporaine : des petits roseaux et un puits furent les seuls vestiges de ce passé.

Le site de Deneuvre a donc connu une évolution comparable à celle de nombreux autres centres de culte de la Gaule⁽⁹⁷⁾. Sa création assez tardive n'empêcha pas un développement rapide et spectaculaire des installations et s'il a toujours gardé un caractère assez fruste, son succès dut toucher des populations assez éloignées qui vinrent à Deneuvre profiter des bienfaits d'Hercule. Les vicissitudes des temps et les périodes de calme, connues par l'histoire générale de la Gaule, se marquent dans la chronologie du sanctuaire : la baisse de fréquentation, les incendies, alternent avec des phases d'expansion favorisant l'expression religieuse et artistique, avant la décadence et la destruction finale. De ce centre religieux important, rempli des ex-voto de ses fidèles reconnaissants, plus rien ne devait subsister jusqu'à notre époque, anéanti par le christianisme triomphant.

NOTES

- (1) Voir L. Bonnard, *op. cit.*, préface, p. X.
- (2) E. Thévenot, *Divinités, op. cit.*, p. 204 ; voir aussi S. Deyts, *Le culte des sources, op. cit.*, p. 132.
- (3) Voir supra : les monnaies.
- (4) Voir S. Deyts, *Le culte de sources, op. cit.*, p. 132.
- (5) Une installation de ce type a été découverte à Digeon : communication au colloque *L'originalité des sanctuaires de la Gaule et de l'Afrique du Nord*, Paris, 1985.
- (6) Voir stratigraphies fig. 5, 6, 7.
- (7) Voir infra, les installations culturelles.
- (8) Y compris sur les terrains élevés où un sondage fait en 1985 a permis de dégager des lits de galets de 0,50 cm d'épaisseur.
- (9) Voir fig. 20.
- (10) J. Bayet, *Idéologies, op. cit.*, p. 410 et 365 à 367 ; voir aussi J.J. Hatt, « Les croyances funéraires », *op. cit.*, p. 44 ; et R.E., *op. cit.*, p. 581.
- (11) J. Gagé, « La mystique impériale et l'épreuve des jeux. Commode-Hercule et l'anthropologie héracléenne », *Aufstieg und Niedergang des römischen Welt, Principat*, II, 17, 2, 1981, p. 674.
- (12) A. Grenier, *op. cit.*, p. 472 ; voir aussi G. Le Scouezec, *op. cit.*, p. 180.
- (13) Voir L. Bonnard, *op. cit.*, introduction p. IX et X et p. 506. Opinion nuancée par A. Grenier, *op. cit.*, p. 453.
- (14) Comme le présente S. Deyts, *Le culte des sources, op. cit.*, p. 129.
- (15) A. Grenier, *op. cit.*, p. 410 cite un cas semblable, caractérisant la période antonine à Amélie-les-Bains, et p. 618 pour les Sources de la Seine où des canalisations ont aussi été coupées par des réaménagements.
- (16) Un cas identique est noté à Saint-Alban, voir L. Bonnard, *op. cit.*, p. 378.
- (17) Comme c'est le cas aux Fontaines Salées : voir A. Grenier, *op. cit.*, p. 452.
- (18) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 406-407.
- (19) Voir P. Audin, *Les eaux, op. cit.*, p. 133.

- (20) A. Grenier, *op. cit.*, p. 452.
- (21) R. Martin, « Les sources de la Seine, informations archéologiques de Bourgogne », *Gallia*, XXVI, 1968, p. 489.
- (22) J. Schaub — J.P. Petit, *Dans l'antiquité, Bliesbruck en Moselle*, Sarreguemines, 1984, p. 24.
- (23) A. Grenier, *op. cit.*, p. 472.
- (24) *Idem*, p. 619.
- (25) *Idem*, p. 949.
- (26) *Idem*, p. 472, et aussi J.J. Hatt, « Les Celtes et les Gallo-romains », *Archéologia Mundi*, Genève 1970, p. 173.
- (27) S. Deyts, *Le culte des sources*, *op. cit.*, p. 15.
- (28) A. Grenier, *op. cit.*, p. 858.
- (29) J. Demarolle, « La Lorraine à l'époque gallo-romaine », in *Histoire de la Lorraine*, T. I, Strasbourg 1976, p. 12.
- (30) J.J. Hatt, *les Celtes*, *op. cit.*, p. 172.
- (31) A. Grenier, *op. cit.*, p. 858.
- (32) P. Lacroix, *op. cit.*, p. 246 et 266.
- (33) R. Billoret, *La ville antique de Grand*, 1978, p. 33.
- (34) Voir colloque : *Originalité des sanctuaires de la Gaule et de l'Afrique du Nord*, Paris, mai 1985, communication de G. Aubin, « Recherches sur les temples dans la région des Pays de Loire ».
- (35) Bernhardt, *op. cit.*, p. 13.
- (36) R. Billoret, « Deneuvre : informations archéologiques », *Gallia*, XXXII, 1974, p. 338.
- (37) Bernhardt, *op. cit.*, p. 14.
- (38) J. Bayet, *Idéologies*, *op. cit.*, p. 466 : il est le dieu du loyalisme des provinces envers Rome et Postumus frappa des monnaies avec son effigie au revers.
- (39) Voir J. Demarolles, *op. cit.*, p. 12 ; aussi A. Grenier, *op. cit.*, p. 473 ; et L. Bonnard, *op. cit.*, p. 125-126.
- (40) R. Billoret, « Le trésor de Deneuvre », *Gallia*, 1974, *op. cit.*, p. 338.
- (41) A. Grenier, *op. cit.*, p. 662.
- (42) A. Grenier, *op. cit.*, p. 776.
- (43) *Idem*, p. 855.
- (44) *Idem*, p. 458 ; et P. Lacroix, *op. cit.*, p. 266.
- (45) A. Grenier, *op. cit.*, p. 473.
- (46) *Idem*, *op. cit.*, p. 473.
- (47) Un cas semblable a été trouvé à Berthouville : A. Grenier, *op. cit.*, p. 776.
- (48) Une découverte fortuite par un garde forestier dans la forêt de Glonville, parcelles 36-37, a permis de préciser cette technique. L'artisan choisissait un gros bloc de grès assez résistant. Il en marquait le contour et le taillait jusqu'à obtenir la hauteur extérieure voulue. Il évidait ensuite le centre du cercle de pierre ainsi obtenu et le détachait enfin du reste du bloc.
- (49) Une modification semblable a été notée dans le sanctuaire de Saint-Alban, voir L. Bonnard, *op. cit.*, p. 378.
- (50) J. Bayet, *idéologies*, *op. cit.*, p. 367.
- (51) M.D. Greffe, « La vision apollinienne de Constantin à Grand », *Annales de l'Est*, 1, 1983, p. 60.
- (52) J. Moreau, « La lutte entre le christianisme et le paganisme gréco-romain dans la Gaule du Nord-Est », in *Rome et le christianisme dans la région rhénane*, Colloque de Strasbourg, 1960 — Paris 1963, p. 119.
- (53) G. Moitricieux, *Un siècle de recherche*, *op. cit.*, p. 75.
- (54) Bernhardt, *op. cit.*, p. 13.
- (55) Voir N. Gauthier, *L'évangélisation de la Moselle*, 1980, p. 155.
- (56) A. Grenier, *op. cit.*, p. 618.
- (57) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 131.
- (58) *Idem*, p. 242.
- (59) J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 374.
- (60) A. Grenier, *op. cit.*, p. 662.
- (61) J. Toutain, *op. cit.*, p. 456.
- (62) *Idem*, p. 460.
- (63) J. Moreau, *op. cit.*, p. 119.
- (64) *Idem*, p. 120.
- (65) C. Jullian, *op. cit.*, T. VII, p. 247.
- (66) Bernhardt, *op. cit.*, p. 14.
- (67) C. Jullian, *op. cit.*, T. VI, p. 267.
- (68) Voir L. Bonnard, *op. cit.*, p. 138, qui considère que ce sont des signes de destruction par les chrétiens.
- (69) *CIL XIII-4737* ; et E. Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes*, p. 56, N° 44.
- (70) Voir G. Moitricieux, *Un siècle de recherches*, *op. cit.*, p. 71.
- (71) Il est possible de le penser en reliant cette stèle à des poteries communes trouvées avec celle-ci et qui seraient du IV^e siècle, dans tous les cas d'époque gallo-romaine et non postérieure. Aucun élément ne permet de l'attribuer spécifiquement au VII^e siècle comme cela est bien souvent dit, voir N. Gauthier, *op. cit.*, p. 435, J. Demarolles, *op. cit.*, p. 146.
- (72) A. Grenier, *op. cit.*, p. 859 et J. Moreau, *op. cit.*, p. 117.

- (73) J. Demarolles, *op. cit.*, p. 147-148-149.
- (74) J. Moreau, *op. cit.*, p. 112 et E. Morhain, « Témoignages archéologiques », in *Rome et le christianisme dans la région rhénane*, 1963, p. 73.
- (75) *Idem*, p. 122.
- (76) N. Gauthier, *op. cit.*, p. 154 ; voir aussi E. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Paris, 1964, p. 365.
- (77) Voir introduction.
- (78) Voir le cas des Sources de la Seine, A. Grenier, *op. cit.*, p. 614.
- (79) *Idem*, p. 713, pour le cas d'Entrains.
- (80) Un cas de ce type est rapporté aux Sources de la Seine, voir A. Grenier, *op. cit.*, p. 634.
- (81) Voir le chapitre « Le culte d'Hercule » et les exemples de P. Lambrechts, *Exaltation, op. cit.*
- (82) A. Grenier, *op. cit.*, p. 635.
- (83) *Idem*, p. 849.
- (84) Contrairement à la thèse de N. Gauthier ; cette constatation infirme, en ce qui concerne ce cas précis, la remarque faite par l'auteur, *op. cit.*, p. 110 qui estime que les destructions des temples païens, en Moselle, ne se sont pas accompagnées par un martelage des statues et des inscriptions relatives au culte.
- (85) A. Grenier, *op. cit.*, p. 712.
- (86) *Idem*, p. 636.
- (87) *Idem*, p. 859.
- (88) L. Bonnard, *op. cit.*, p. 157.
- (89) P.M. Duval, *Les dieux de la Gaule, op. cit.*, p. 117 ; voir aussi J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 461 ; G. Le Scouezec, *op. cit.*, p. 188.
- (90) A. Bertrand, *La religion des Gaulois, op. cit.*, p. 198-199 ; ainsi que J.J. Bulliot, *op. cit.*, p. 204.
- (91) Cas du sanctuaire de la Roche, A. Grenier, *op. cit.*, p. 572 ; voir aussi F.J. Himly, « Les origines chrétiennes en Alsace », in *Rome et le christianisme, op. cit.*, p. 105 et P. Audin, *les eaux, op. cit.*, p. 130 pour les régions des Arvernes.
- (92) M. Simon, *Hercule et le christianisme*, Annales de la faculté des Lettres de Strasbourg, Strasbourg, 1955.
- (93) *Idem*, p. 150 à 154.
- (94) *Idem*, p. 160 ; voir aussi M. Jaczynowska, *op. cit.*, p. 661 sur le culte du dieu encore attesté au IV^e siècle sur le Danube.
- (95) Les habitants cependant durent réutiliser les pierres car il semble que certains éléments aient été enlevés du site ; la disparition de colonnes ou de leur fût ne peut s'expliquer autrement.
- (96) Datation au carbone 14 d'un morceau de bois taillé.
- (97) Voir J. Toutain, *op. cit.*, T. III, p. 374-456-457.

Conclusion

DURANT la période gallo-romaine, Deneuvre paraît avoir été un centre économique et surtout religieux, foyer de diffusion de la romanisation au milieu de populations rurales. Cette bourgade-sanctuaire est caractéristique de la « cité » des Leuques, où le phénomène urbain était des plus restreints. Par cette fonction, Deneuvre se rapproche d'autres *vici* des Leuques comme Grand, Soulosse ou *Nasium*. Les valeurs propres à Rome ont été assimilées et interprétées par les autochtones selon des variations liées à l'histoire générale de la région.

L'analyse des données de toute nature fournies par le sanctuaire d'Hercule à Deneuvre permet une approche concrète de ces problèmes dans les domaines religieux et artistiques. Ce site, partiellement dégagé, fournit désormais suffisamment d'éléments pour une analyse de sa structure : celle-ci était centrée sur un ensemble de petits bassins, à l'air libre ou protégés par des édicules ; ils étaient entourés par un alignement de stèles et d'autels qui délimitaient sans doute un espace sacré, et avaient donc non seulement une fonction rituelle, mais aussi un rôle dans l'organisation du sanctuaire. Ces installations sommaires ne comportaient, a priori, aucun des aménagements imposants découverts en d'autres lieux comparables : ni de thermes imposants, ni grandes piscines ou monuments majestueux. Cet établissement offrait ainsi l'image d'un sanctuaire rural, avec des installations rustiques où le bois resta très longtemps le matériau de base ; il a été remplacé, sous Marc Aurèle, par la pierre, ce qui a permis de donner une certaine ampleur à l'ensemble cultuel. La structure architecturale montre que localement le bois a été longtemps utilisé dans la construction, y compris celle de monuments publics, et qu'il a encore servi conjointement aux structures de pierre qui lui ont succédé.

La taille réduite des installations permet de préciser partiellement les rites du sanctuaire. A l'évidence, il ne s'agit pas d'un établissement thermal où les soins médicaux auraient été au centre des pratiques : l'absence de grands aménagements balnéaires semble significative à cet égard. L'utilisation des bassins n'était pas uniforme, mais semble s'être concentrée autour d'un rite de purification par des ablutions dans une des vasques et par ingestion d'eau. Le rôle du sanctuaire n'était donc pas directement de guérir par la qualité de son eau, mais de mettre l'individu en contact avec le dieu par l'intermédiaire de la source : celle-ci était la manifestation de la présence de la divinité, qui pouvait ainsi répondre aux vœux des visiteurs. Parmi ces souhaits, on ne peut exclure ceux concernant la santé, que les croyances populaires ont attribué et accordent encore aux sources, quelle que soit leur qualité. Ces eaux considérées comme divines ont été consacrées et personnalisées par des déesses. Ces statues de culte, forme anthropomorphe d'une entité naturelle, étaient placées à proximité des bassins. Elles n'étaient pas honorées comme le principe essentiel du sanctuaire, et à ce titre ne recevaient pas de témoignages des fidèles. Elles ne sont qu'un intermédiaire avec la divinité céleste.

Hercule est le dieu principal de ce sanctuaire de source. Son lien avec les eaux est attesté, mais en Gaule il a le plus souvent un rôle secondaire, présent en particulier sur des stèles à quatre dieux, laissant le rôle essentiel aux divinités habituelles de ces sites, en particulier Apollon. A Deneuvre, Hercule est l'objet de l'adoration des pèlerins et ses figurations sont le témoignage de leur reconnaissance à la suite de la réalisation de leur vœu. La nature de son rôle est plus proche du concept romain de destructeur des maux de la terre, à la fonction purificatrice et fécondante, que de la vision superficielle qui en fait surtout un dieu de la force admiré pour sa musculature. L'exemple

de Deneuvre montre bien que les croyants se sentaient protégés par ce personnage mi-dieu, mi-homme dont le culte, malgré des vicissitudes officielles, resta toujours proche des aspirations des classes populaires. Pour ce site, son choix reste encore obscur. Hercule était lié à l'armée, mais rien ne permet de certifier que ce soit là l'origine du culte ; il semble s'agir surtout d'un sanctuaire fréquenté par des populations rurales en voie de romanisation, et dont la renommée dépassait le cadre local grâce aux bienfaits prodigués par le dieu. Hercule avait une fonction qui s'incarnait dans les eaux des bassins placées directement sous sa protection ; celle-ci se manifestait par son image ou par des inscriptions placées près des vasques. Le centre du culte était délimité par un cercle de statues du dieu indiquant clairement que cette zone lui était consacrée. Ainsi apparaissent les relations entre des éléments constitutifs du sanctuaire : une source, indiquant la présence d'Hercule, est sacralisée et personnifiée par une déesse. Mais il ne s'agissait que d'un moyen pour entrer en contact avec la divinité à qui s'adressaient toutes les dédicaces. Son rôle était salubre, voire guérisseur ; les inscriptions à cet égard restent imprécises, en particulier pour l'intitulé *pro salute*, mais deux attributs du dieu permettent d'envisager cette activité : les têtes sous la massue à la main, ou le serpent qui est l'attribut de divinités guérisseuses. Si ce rôle se confirmait, l'amélioration de l'état des pèlerins était due non pas à des raisons médicales, mais à leur foi dans l'action d'Hercule ; cette action bienfaitrice caractérise cette divinité très romanisée, qui garde parfois des caractères celtiques. L'exemple de Deneuvre apporte des précisions sur la fonction religieuse d'Hercule en Gaule. Cependant ses attributions, même si elles ne sont qu'un aspect d'un *numen* plus abstrait, restent encore à analyser, les études s'y rapportant étant en nombre limité et souvent succinctes. Si l'apport de Deneuvre dans le domaine de la religion est intéressant, il l'est aussi pour la représentation sculptée d'Hercule. En effet, ses images sont les plus nombreuses en Gaule, après celles de Mercure, soit environ 300 avant la découverte de ce site ; les figures d'Hercule retrouvées dans ce dernier représentent donc près de 30 % du total connu jusqu'à présent.

Ces sculptures ont été réalisées par un atelier installé sur place et travaillant la pierre locale. Il est vraisemblable que cette activité se soit développée avec la création du sanctuaire, qui a fait naître une demande suffisamment rentable dans un milieu rural. Les sculpteurs étaient sans doute des indigènes qui ont appris leur métier auprès de maîtres extérieurs à la région ; à cet effet ils ont pu se rendre dans de grands ateliers réputés à l'époque, ou bien encore acquérir leurs connaissances auprès de spécialistes venus exercer leur art sur place, comme peuvent le laisser supposer quelques sculptures d'une très belle facture. Cette source d'inspiration extérieure est aussi sensible dans les modèles de figuration d'Hercule : ils suivent la plupart du temps les grands types classiques gréco-romains, dont ils sont une reproduction plus ou moins habile ; les variations plastiques apportées localement sont limitées à des détails. Ces sources d'inspiration des formes et de certaines techniques font indéniablement appel à l'art du métal ; en particulier, la comparaison avec les petites statuettes d'Hercule en bronze montre des analogies qui ne sont pas dues à des hasards, mais à la formation des sculpteurs sur pierre de Deneuvre. Ainsi peut-on dégager quelques images particulières à Deneuvre, comme Hercule combattant avec sa massue passant derrière la tête et la léonté sur l'épaule, ou Hercule sacrifiant sur un autel. Ces représentations, dont la production s'étale du II^e au IV^e siècle, montrent une coexistence constante de deux styles : l'un savant, reproduisant le plus fidèlement possible les structures esthétiques de l'art gréco-romain ; l'autre plus fruste, simplifiant des modèles permettant parfois de faire revivre les conceptions plastiques des Celtes. Cette sculpture a évolué avec l'histoire du sanctuaire : florissante aux périodes fastes du II^e siècle, du troisième quart du III^e siècle et du début du IV^e, elle est absente durant de longues périodes correspondant à des périodes d'inactivité, voire d'abandon. Reflet de conceptions religieuses plutôt qu'esthétiques, la sculpture de Deneuvre ne pouvait que disparaître, à la fin du IV^e siècle, avec la destruction du site par les Chrétiens qui se sont acharnés sur les images du culte, cassées, martelées ou renversées ; les reliefs de cette époque découverts à Deneuvre montrent cet affadissement des techniques et de l'inspiration.

Honoré surtout sur le *limes* rhénan et dans les régions intérieures de la Gaule, Hercule reste encore mal connu malgré l'abondance de son iconographie. La fouille, même partielle, du sanctuaire de source de Deneuvre permet de mieux approcher les fonctions et les images de cette divinité. La qualité du matériel et l'originalité du culte constituent un apport important à une étude plus générale d'Hercule en Gaule romaine.

BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES

Imprimées

- BILLORET (R.), « Informations archéologiques », Circonscription de Lorraine, *Gallia*, XXX, 1972, p. 349-350, ill. ; XXXII, 1974, p. 338, ill. ; XXXIV, 1976, p. 353-356, ill.
- BILLORET (R.), « Le trésor monétaire de Deneuvre », *Bulletin de la Société d'Archéologie du canton de Baccarat*, 1974, p. 6-16.
- BURNAND (Y.), « Informations archéologiques », Circonscription de Lorraine, *Gallia*, XXXVI, 1978, p. 337-338, ill. ; XXXVIII, 1980, p. 423-425, ill. ; XL, 1982, p. 338-340, ill. ; XLII, 1984, p. 360-362, ill.
- FEVE (M.L.), « Rapport de fouilles : sondage du jardin Sister », *Bulletin de la Société d'Archéologie du canton de Baccarat*, 1967, non paginé, dessins et plans.
- ID., « Rapport de fouilles : sondage au lieu-dit les Fossés », *ibid.*, 1968, non paginé, dessin et plans ; 1970.
- ID., « Rapport de fouilles du Vert Poirier », *ibid.*, 1972, p. 29 à 32, 6 pl. de dessins ; 1973, p. 44-50, 15 pl. de dessins.
- FREMION (J.M.), « Rapport de fouilles du Vert Poirier », *Bulletin de la Société d'Archéologie du canton de Baccarat*, 1971, p. 16-47, 28 pl. de dessins.
- PAYARD (E.), « Fouilles à Deneuvre », B.S.N.A.F., Paris, 1886, p. 195.
- ID., « Feuilles votives en argent trouvées à Deneuvres », *ibid.*, 1890, p. 289-291.

Manuscrites

- FREMION (J.M.), *Fouilles du Premier Silorit, Rapport*, 1976, 12 p., 11 pl., 4 p. de photos.
- MOITRIEUX (G.), *Fouilles du Premier Silorit, Rapport*, 1974, 13 p., 29 planches, 11 pages de photos.
- 1975, 8 p., 46 pl. de dessins, 11 p. de photos.
- 1977, 6 p., 10 pl. de dessins, 7 p. de photos.
- 1978, 8 p., 17 pl. de dessins, 14 p. de photos.
- 1979, 7 p., 11 pl. de dessins, 8 p. de photos.
- 1980, 6 p., 7 pl. de dessins, 9 p. de photos.
- 1981, 5 p., 3 pl. de dessins, 6 p. de photos.
- 1982, 4 p., 4 pl. de dessins, 4 p. de photos.
- 1983, 21 p., 17 pl. de dessins, 24 p. de photos.
- 1984, 21 p., 8 pl. de dessins, 11 p. de photos.

II - ÉTUDES DE RÉFÉRENCE ET DE COMPARAISON

- ADAM (J.P.), *La construction romaine : matériaux et techniques*, Paris, Picard, 1984, 368 p., ill. dans le texte.
- Année Epigraphique*, 1975, 1976, 1978 1982.

- AVELINE (G.), *L'occupation du sol dans le bassin de la Meurthe aux époques proto-historique et gallo-romaine*. 3 vol., dont un de planches et de cartes, Mémoire de maîtrise, ms, Nancy 1979, 168 p.
- BALIL-ILLANA (A.), *Esculturas romanas de la Peninsula Iberica, Boletín del Seminario de Estudios de Arte y Arqueología*, XV, 1979, p. 227-257.
- BASTET (F.) et BRUSTING (L.), *Corpus signorum classicorum musei antiquarii Lugduni Batavi*, Leyde, 1982, XLII, 2 vol., 315 p., 170 pl. (Coll. of the Nat. Museum of antiquities at Leiden, V).
- BARATTE (F.) et METZGER (C.), « Rome », in *La grammaire des formes et des styles : Antiquité*, Fribourg, Paris, 1981, p. 479-567, 370 ill.
- BAUCHHENSS (G.), *Germania Inferior, Bonn und Umgebung*, 1, Bonn, 1978, 80 p., 56 pl., (C.S.I.R., Deutschland, III).
- ID., *Germania Superior, Denkmäler des Iuppiterkultes aus Mainz und Umgebund*, Mayence, 1984, 95 p., 128 pl. (C.S.I.R., Deutschland, II, 3).
- ID., *Die grosse Iuppitersäule aus Mainz*, Mayence, 1984, 37 p., 36 pl. (C.S.I.R., Deutschland, II, 2).
- BAUDRY (M.T.), et BOZO (D.), *La sculpture : méthode et vocabulaire*, Paris, 1978, 765 p., ill. dans le texte (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France).
- BILLORET (R.), *La ville antique de Grand*, Colmar, 1978, 37 p., ill. dans le texte.
- BOUCHER (S.), *Recherches sur les bronzes figurés de la Gaule pré-romaine et romaine*, Rome, 1976, 398 p., XXIV cartes, 512 fig. (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 228).
- BUCHHOLTZ (P.), « Religious sculpture in Roman Germania and adjacent regions », *Journal of Indo-European Studies*, XII, 1984, p. 31-75.
- BURNAND (Y.), « Les deux peuples antiques de la Lorraine actuelle : similitudes et dissemblances », *Annales de l'Est*, 1, 1983, p. 3-19.
- BURNAND (Y.), « La romanisation », dans *Histoire de la Lorraine*, sous la direction de M. Parisse, Toulouse, 1977, p. 50-93.
- ID., *Les temps anciens*, 2, *De César à Clovis*, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Nancy, PUN, 1990.
- C.I.L. : *Corpus Inscriptum Latinarum*, II, Berlin, 1869 ; XII, Berlin, 1888 ; XIII, Berlin, 1899 ; XIV, Berlin, 1887.
- CUNLIFFE (B.W.) et FULFORD (M.G.), *Bath and the rest of Wessex*, Londres, 1982, XVI, 59 p., 48 pl. (C.S.I.R., Great Britain I, 2).

- DELORME (E.), *Lunéville et son arrondissement*, 2 vol., Lunéville, 1927, 316 et 528 p., ill.
- DEMAROLLE (J.M.), « La Lorraine à l'époque gallo-romaine », in *Histoire de la Lorraine*, II, Strasbourg, 1976, 166 p., cartes et ill.
- DEONNA (W.), *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, 3 tomes, Paris, 1912, I, 479 p. ; II, 532 p. ; III, 565 p.
- DEYTS (S.), *Sculptures gallo-romaines mythologiques et religieuses*, Dijon, Musée archéologique, Paris, 1976, 287 fig., (Inventaire des collections publiques françaises).
- DUVAL (P.M.), « La Gaule jusqu'au milieu du V^e siècle », in *Sources de l'histoire de France*, I, 2 vol., Paris, 1971, 865 p.
- DUVAL (P.M.), *Les Celtes*, Paris, 1977, 325 p., ill., 54 pl., (coll. Univers des Formes).
- ELIADE (M.), *Traité d'histoire des religions*, Paris, 1964, 390 p.
- ESPERANDIEU (E.) et LANTIER (R.), *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 15 vol., Paris, 1907-1966.
- Exposition, *A l'aube de la France*, catalogue de l'Exposition, Paris, 1981, 255 p., ill.
- Exposition, *L'art celtique en Gaule*, Catalogue de l'Exposition, collections des Musées de Province, Paris, 1983, 219 p., ill.
- Exposition, *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, Catalogue de l'exposition, Mayence, 1983, 359 p., ill.
- Exposition, *Malain-Médiolanum*, Catalogue de l'exposition, *Cahiers du Mémontois*, 4, 1979, 115 p., 92 pl.
- FAUDRET (J.) et POMMERET (C.), « Fibules du sanctuaire des Bolards », *R.A.E.*, XXXVI, 1, 1985, p. 61-116, ill. et pl.
- GAMER (G.) et RUESCH (A.), *Raetia und Noricum*, Bonn, 1973, 140 p., 166 pl. (C.S.I.R., Deutschland, I, 1).
- GAUTHIER (N.), « Du Haut Empire à l'Antiquité tardive dans la vallée de la Moselle : nouvelles perspectives », *Annales de l'Est*, 1, 1983, p. 21-31.
- GRENIER (A.), *Les Gaulois*, Paris, 1970, 363 p., ill.
- HATT (J.J.), *Sculptures antiques régionales*, Strasbourg, Paris, 1964, 205 fig., (Inventaire des collections publiques françaises).
- ID., *Les Celtes et les Gallo-Romains*, Genève, 1970, 336 p., ill. dans le texte, (Archéologia Mundi).
- ID., « Strasbourg romain », in *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, sous la dir. de G. LIVET et F. RAPP, I, Strasbourg 1980, p. 77-302, 93 fig., 4 pl.
- HAUG (F.), « Hercules », *R.E.*, VIII, 1, 550-612, Stuttgart, 1912.
- HORN (H.G.), *Römische Steindenkmäler Rheinisches Landesmuseum Bonn*, III, Bonn, Köln, Rheinland, 1981, 182 p.
- HURON (D.), *Le nord-est de la cité des Leuques aux époques laténienne et gallo-romaine*, thèse de 3^e cycle, Nancy, ms, 1987.
- KAJANTO (I.), *The latin cognomina*, Helsinki, 1965, 419 p.
- KLUMBACH (H.), *Die römische Skulpturen von Hausen an der Zaber*, Stuttgart, 1973, 33 p., 35 pl.
- KRUEGER (M.L.), *Die Reliefs des Stadtgebietes Carnuntum : die figürlichen Reliefs*, Vienne, 1970, 79, p., 82 pl., 1 carte (C.S.I.R., Oesterreich I, 3, 1).
- KRUTA (V.), SZABO (M.), *Les Celtes*, Paris, 1978, 116 p., 162 pl.
- KUENZL (E.), *Germania Superior, Alzey und Umgebung*, Bonn, 1975, 55 p., 52 pl. (C.S.I.R., Deutschland, II, 1).
- LEFEBVRE (L.), « Les sculptures gallo-romaines du Musée d'Arton », *Bulletin I.A.L.*, Arton, 1975, 91 p., ill.
- LE GALL (J.), *Alésia, archéologie et histoire*, Paris, 1963, 223 p., ill. (collection « Résurrection du passé »).
- LERAT (L.), *Les fibules gallo-romaines*, II, Besançon, 1956, 51 p., 19 pl. (Catalogue des collections archéologiques de Besançon).
- LUTZ (M.), « L'archéologie de la préhistoire à la fin de l'époque gallo-romaine », Strasbourg, 1976, 169 p., cartes, ill., « Histoire de la Lorraine », I.
- MARIEN (M.E.), *L'empreinte de Rome en Belgique*, Anvers, 1980, 531 p., ill., 35 pl.
- MOUTTE (A.), *Précis d'hydrologie*, Paris, 1964.
- PHILIPPS (E.), *Corbridge, Hadrian's wall East of the North Tyne*, Londres, 1977, XXI, 135 p., 95 pl., (C.S.I.R., Great Britain, I, 1).
- REINACH (S.), *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, 6 t., 8 vol., Paris, 1897-1930, I, 660 p., II, 852 p., III, 374 p., IV, 662 p., V, 696 p., VI, 202 p., ill.
- ID., *Répertoire de reliefs grecs et romains*, 3 t., Paris, 1909-1912, 490, 546 et 566 p. d'ill.
- RINALDI-TUFI (S.), *Yorkshire*, Londres, 1983, 80 p., 37 pl., (C.S.I.R., Great Britain, I, 3).
- ROLLAND (H.), *Les fouilles de Glanum 1947-1956*, Paris, 1958, 142 p., 7 cartes, 47 pl., XI (suppl. à *Gallia*).
- SCHALLMAYER (E.), « Ausgrabung eines Benefiziarier-Weihebezirks und römischer Holzbauten in Osterbürken, Neckar-Odenwald-Kreis », *Archäologische Ausgrabungen in Baden-Württemberg*, Stuttgart, 1983, p. 171-176.
- SCHALLMAYER (E.), « Osterbürken », dans *Denkmalpflege in Baden-Württemberg, Nachrichtenblatt des Landesdenkmalamtes*, juil.-sept. 1983, p. 136-142.
- SCHINDLER (R.), *Führer durch das Landesmuseum Trier*, Trèves, 1980, 111 p., 351 fig.
- TERNES (Ch. M.), « La sculpture d'époque romaine au Luxembourg », *Bulletin des Antiquités Luxembourgeoises*, VI, 1975, p. 35-71.

- TICOR-CLERC (D.), « Avenches-Exposition du centenaire », *Archaeologie der Schweiz*, 1984, 114 p.
- TOUSSAINT (M.), *La Lorraine à l'époque gallo-romaine*, Nancy, 1928, 230 p.
- ID., *Répertoire archéologique du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, 1946, 217 p.
- ID., *Répertoire archéologique du département de la Meurthe-et-Moselle*, Nancy, 1947, 140 p.
- ID., *Répertoire archéologique du département des Vosges*, Epinal, 1948, 1959, p. ill. carte.
- ID., *Répertoire archéologique du département de la Moselle*, Nancy, 1950, 254 p.
- TOYNEBEE (J.M.C.), « Greek myth in Roman stone », *Latomus*, XXXVI, 1977, p. 343-412.
- VARENNE (P.), *Sur la taille de la pierre antique, médiévale et moderne*, Dijon, 1974, 64 p., 27 pl. (Centre de recherche sur les techniques gréco-romaines, 3).
- WREDE (H.), *Die spätantike Hermengalerie von Welschbillig. Untersuchungen zur Kunsttradition im 4.Jh.n.Ch. und zur allgemeinen Bedeutung des Antiken Hermentals*, Berlin, Mann, 1977, IX, 107 p., 44 pl. (Archaeologische Forschungen, III).
- WUILLEMIER (P.), *Inscriptions latines des trois Gaules*, Paris, 1963, IV, 259 p. (XVII^e supplément à *Gallia*).

III - ÉTUDES PARTICULIÈRES

A. Etudes relatives à la religion

- BACHELIER (E.), « Les druides en Gaule romaine », I. « Les druides après la conquête », III. « Le druidisme au IV^e siècle », *Ogam*, XI, 1959, p. 173-184 et 295-304.
- BAYET (J.), *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris, 1973, 241 p.
- BAYET (J.), *Idéologie et plastique*, Rome, 1974, 792 p., ill. (Collection de l'École française de Rome, 21).
- BENOIT (F.), « La victoire sur la mort et le symbolisme funéraire de l'anguipède », *Latomus*, VIII, 1949, p. 263-274.
- ID., « Un groupe de la déesse-mère et du dieu accroupi », *Latomus*, X, 1951, p. 439-457.
- ID., « Le dieu à l'anguipède de Straubing », *Latomus*, XI, 1952, p. 467-476, pl.
- ID., « Monstres hippocéphales et cavaliers à l'anguipède », *Ogam*, VI, 1954, p. 219-226.
- ID., « Dieux-têtes ? », *Latomus*, XIV, 2, 1955, p. 290-297.
- ID., « La religion des sanctuaires et les "Mars Celtiques" », *Ogam*, 1957, p. 41-44.
- ID., *Art et dieux de la Gaule*, Paris-Grenoble, 1969, 198 p., 313 fig., 4 cartes.
- ID., *Le symbolisme dans les sanctuaires de la Gaule*, Bruxelles, 1970, 108 p., 38 pl. (Coll. *Latomus*, 105).

- BERTRAND (A.), *La religion des Gaulois*, Paris, 1897, 436 p., ill.
- Exposition, *Sanctuaires arvernes : les lieux de culte antiques en Auvergne*, catalogue de l'exposition Clermont-Ferrand, 1985, 147 p., ill.
- CHASSAING (M.), *Le dieu au maillet*, Paris, publié par Y. RESSOUCHES, 1986, 295 p., 64 pl. de photos.
- DE VRIES (J.), *La religion des Celtes*, Paris, 1977, 277 p.
- DRIOUX (G.), *Cultes indigènes des Lingons*, Strasbourg, 1934, 229 p.
- DUVAL (P.-M.), *Les dieux de la Gaule*, Paris, 1957, 136 p., ill. ; 2^e éd., 1976, 169 p.
- DUVAL (P.-M.), « Observations sur les dieux de la Gaule », *R.H.R.*, CXL, 1954, p. 15-17.
- FOURNIER (P.F.), « Le dieu cavalier à l'anguipède dans la cité des Arvernes », *R.A.C.*, 1962, p. 105-127.
- GAUTHIER (N.), *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Paris, 1980, 496 p., XV pl., ill.
- GRIFFE (E.), *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, I, Paris, 1947, 424 p.
- HATT (J.J.), « Essai sur l'évolution de la religion gauloise », *R.E.A.*, 1965, p. 80-125.
- ID., « A la recherche de la religion gauloise », *Archeologia*, n° 9, mars-avril 1966, p. 11-19, ill.
- ID., « La triade originelle », *Archeologia*, n° 10, mai-juin 1966, p. 68-71, ill.
- ID., « Les avatars de la triade gauloise dans l'iconographie », *Archeologia*, n° 11, juillet-août 1966, p. 58-65, ill.
- ID., « Hermès dionysophile, image hellénisée d'un mythe gaulois », ill., *R.A.E.*, XVIII, 1967, p. 313-325.
- ID., « Les croyances funéraires des gallo-romains », *R.A.E.*, XXI, 1970, p. 7-97, ill., cartes.
- ID., « Les dieux gaulois en Alsace », *R.A.E.*, 1971, p. 187-276.
- ID., « Le syncrétisme gallo-romain », *Etudes d'histoire des religions*, Strasbourg, 1973, p. 117-126.
- ID., « Le culte de Mars indigène dans le Nord-Est de la Gaule », *R.A.E.*, XXX, 1979, p. 121-138, 184-195.
- I.D., « Images indigènes et images gréco-romaines dans l'expression des conceptions religieuses celtiques », *Actes du colloque de Strasbourg, méthodologie iconographique*, Strasbourg, 1980, p. 59-62, 2 pl.
- HIMLY (F.J.), « Les origines chrétiennes en Alsace, dans Rome et le christianisme dans la région rhénane », *Colloque de Strasbourg, 1960*, Paris 1963, p. 102-105.
- LAMBRECHTS (P.), *Contribution à l'étude des divinités celtiques*, Bruges, 1942, 198 p., 24 pl. (Publications de l'Université de Gand).

- ID., « La colonne du dieu-cavalier au géant et le culte des eaux en Gaule », *Latomus*, VIII, 2, 1949, p. 145-158.
- ID., « L'imagerie religieuse celtique : le fond et la forme », in *Mélanges H. Grégoire*, Paris, 1951, p. 195-213 (Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoires orientale et slave, t. XI).
- ID., *L'exaltation de la tête dans la pensée et l'art des Celtes*. Bruges, 1954, 128 p., 17 pl. (Dissertationes archaeologicae Gandenses, 2).
- LEGLAY (M.), « Le serpent dans les cultes africains », in *Hommages à W. Deonna*, Bruxelles, 1957, p. 338-353, 2 pl. (Coll. Latomus, XXVIII).
- ID., « Introduction à une étude d'Apollon gaulois », dans *Ogam*, 1959, p. 216-226.
- ID., « Taranis, dieu celtique du ciel et de l'orage. II. Taranis-Jupiter-Donar, la roue et l'anguipède », dans *Ogam*, XI, 1959, p. 307-324.
- LEROUX (F.) et GUYONVARCH (C.), *La civilisation celtique*, Rennes, 1982, 166 p.
- LINKENHELD (E.), « Sucellus et Nantosuelta », *R.H.R.*, XXIV, 1929, p. 40-92.
- LINKENHELD (E.), « Le cavalier au géant dans le folklore lorrain », *Le Pays Lorrain*, XXVI, 1934, p. 278-287, ill.
- MOREAU (J.), « La lutte entre le christianisme et le paganisme gréco-romain dans la Gaule du Nord-Est », in *Rome et le christianisme dans la région rhénane*, colloque de Strasbourg, 1960, Paris, 1963, p. 109-126.
- MORHAIN (Abb.), « Cultes et croyances des Médiomatriques », *Cahiers Lorrains*, XVI, 1937, p. 26-28.
- MORHAIN (E.), « Témoignages archéologiques sur le christianisme à Metz jusqu'à la fin du V^e siècle », in *Rome et le christianisme dans la région rhénane*, colloque de Strasbourg, 1960, Paris, 1963, p. 70-73.
- PICARD (G.-Ch.), « Le culte de Jupiter-Taranis dans le bassin de la Loire », dans *Actes du colloque, Du Léman à l'Océan, les eaux en Gaule, rivages, sources, fleuves et vallées*, Tours, 1975, p. 176-184 (« Caesarodunum 10 »).
- REINACH (A.-J.), « Divinités gauloises au serpent », *R.A.*, 1911, p. 221-256, ill.
- RENARD (M.), « Du chaudron de Gundestrup aux mythes classiques », *Latomus*, 13, 1954, p. 384-389 et pl. I. II.
- ID., *Asklépios et Hygie en Gaule*, dans *Les influences helléniques en Gaule, colloque de Dijon*, 1957, Dijon, 1958, p. 99-112, (Publications de l'Université de Dijon).
- RENEL (Ch.), *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, Paris, 1906, 419 p., ill., 9 pl. (Annales du Musée Guimet, XXI).
- SCHEFFER (J.), « Le culte de Mercure chez les Médiomatriques », *Cahiers Lorrains*, XIII, 1934, p. 33-43, 49-56, 2 pl.
- SJOESTEDT (L.), *Dieux et héros des Celtes*, Paris, 1936, 130 p. (« Mythes et religions », 7).
- THEVENOT (E.), *Sur les traces du Mars celtique*, Bruges, 1955, 172 p., 6 pl. (« Dissertationes archaeologicae Gandenses », 3).
- ID., *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, Paris, 1968, 242 p., ill.
- ID., « Sculptures inédites de Chorey », dans *Gallia*, V, 1947, p. 427-433, ill.
- ID., « Le dieu cavalier, Mithra et Apollon », *Cahiers de la Nouvelle Cléo*, 1950, p. 602-633.
- ID., « Méthodes d'exploration de la religion gallo-romaine », *R.A.E.*, VII, 1956, pp. 355-367.
- ID., « A propos des "Mars celtiques" », *Ogam*, IX, 1957, p. 37-40.
- TOUTAIN (J.), *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 3 vol., Paris, 1907 ; I, 472 p. ; II, 270 p. ; III, 471 p. (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, 20, 25, 31).
- VAUTHEY (Max et P.), « Terre franche, officine de la céramique rouge de Vichy, Borvo et le panthéon gallo-romain », *Ogam*, XI, 1959, p. 455-468.
- VENDRYES (J.), *Les religions des Celtes*, Paris, 1948, 468 p. (Mana. Introduction à l'histoire des religions, 2, 3).

B. Etudes relatives à Hercule

- BALTY (J.-CR.), « Dégradation successive d'un type d'Hercule italique », in *Mélanges A. Grenier*, I, Bruxelles, 1962, pp. 197-215 (Coll. Latomus LVIII).
- BARBULESCU (M.), « Le culte d'Hercule en Dacie romaine », in *Acta Musei Napocensis*, 14, 1977, p. 173-189 ; 15, 1978, p. 219-232.
- BAYET (J.), « Hercule funéraire », *M.E.F.R.*, 1921-1922, p. 219-266 ; 1923, p. 19-102.
- ID., *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926, 502 p., 3 pl. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 132).
- BENOIT (F.), « L'Ogmios de Lucien, la tête coupée et le cycle mythologique irlandais et gallois », *Ogam*, V, 3, 1953, p. 33-42.
- BRETAGNE (M.), « Représentations d'Hercule vainqueur des géants dans le Nord-Est de la Gaule », *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, 13, 1893, p. 5-12.
- CHEVALLIER (R.), « Un aspect de la personnalité de l'Hercule alpin », in *Atti del convegno internazionale sulla comunità alpina nell'antichità*, Milan, 1976, p. 137-155.
- CZARNOWSKI (St.), « Herkules galijski », *Histor*, V, 1925, p. 238-260.
- DEMAROLLE (J.M.), « Les représentations d'Hercule sur les sigillées des ateliers de l'Est de la Gaule », *R.C.F.R.*, XIII, 1984, p. 163-169.
- DUVAL (P.M.), « Le dieu Smertrios et ses avatars gallo-romains », *Etudes celtiques*, VI, 2, 1953-1954, p. 219-238.
- FITZ (J.), « Sanctuaires d'Hercule en Pannonie », in *Mélanges Albert Grenier*, II, Bruxelles, 1962, p. 623-638, (Coll. Latomus LVIII).

- GOSTAR (N.), « Hercules Ripensis », in *Akten des VI. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik. München, 1972, 1973*, p. 485-486.
- HERRMAN (L.), « Hercule selon Sénèque et selon Phèdre », in *Hommages à Marcel Renard*, I, Bruxelles, 1969, p. 431-442, (Collection Latomus, 101).
- HORN (H.G.), « Eine Weihung für Hercules Magusanus », *B.J.*, 170, 1970, p. 238-251.
- JACZYNOWSKA (M.), « Le culte de l'Hercule romain au temps du Haut-Empire », *A.N.R.W.*, II, 17, 2, Berlin, 1981-1984, p. 631-661.
- LE GLAY (M.), « Hercule et la iuventus viennoise. A propos de la mosaïque des athlètes vainqueurs », in *Hommage Stern*, Paris, 1983, p. 265-271.
- LHOTE-BIROT, *Inventaire des statues et bas-reliefs d'Hercule en Gaule et en Germanie*, 2 vol., Université de Tours, 1982, 4.
- MORLEY (D.), « Le vase aux légendes d'Hercule », *Aesculape*, 1951, p. 186-191.
- PICARD (Ch.), « Fouilles de l'école suédoise », *R.A.*, 1935, p. 126.
- ID., « Hercule, héros malheureux et ... bénéfique », in *Hommage à Jean Bayet*, Bruxelles, 1964, p. 561-568, (Coll. Latomus, LXX).
- POINSSOT (L.), « Inscriptions de Bulgarie », *M.S.A.F.*, 10, 1899, p. 339-384.
- REINACH (S.), « Hercule de Feurs », *R.A.*, 1933, p. 56-66.
- ROLLEY (C.), « Informations archéologiques. Circonscription de Bourgogne », *Gallia*, XXX, 1972, p. 463.
- SCHILLING (R.), « L'Hercule romain et la réforme religieuse d'Auguste », *Revue de Philologie*, 1942, p. 31-57.
- SIMON (M.), *Hercule et le christianisme*, Strasbourg, Paris, 1955, 202 p. (Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg).
- THEVENOT (E.), « Hercule à Vichy », *Ogam*, VI, 1954, p. 245-248.
- YON (M.), « A propos de l'Héraklès de Chypre », dans *Actes du colloque « Iconographie classique et identités régionales »*, Paris, mai 1983, Paris, 1986, p. 287-297.
- BLAZQUEZ (J.M.), « Le culte des eaux dans la Péninsule ibérique », *Ogam*, IX, 3, 1957, p. 209-236, 35 pl.
- BONNARD (L.) et PERCEPIED (D.), *La Gaule thermale*, Paris, 1908, 514 p., ill.
- BOURGEOIS (C.), *Divonna, divinités et ex-voto du culte gallo-romain de l'eau*, 1991, 320 p., 121 ill.
- BRUHL (A.), « Informations archéologiques. Circonscription de Lyon », dans *Gallia*, XXII, 1964, p. 422.
- DEYTS (S.), *Le culte des sources en Bourgogne. La Côte d'Or*, 2 vol., ms, Dijon, 1961, I, texte ; 159 p. ; II., 28 pl.
- DEYTS (S.), *Les sculptures des Sources de la Seine*, Paris, 1983, 224 p., 132 pl. (XLII^e suppl. à Gallia).
- FLEURY (M.), « Informations archéologiques. Circonscription de la région parisienne », dans *Gallia*, XXX, 1972, p. 312.
- FOUET (G.), « Le sanctuaire de la Hillère à MontMaurin », *Gallia*, XXX, 1972, p. 83-126.
- GERVAIS (A.), « La santé par les eaux chez les Romains », *Ecole antique de Nîmes*, 1, 1966, p. 19-49.
- GOSE (E.), *Der gallo-römische Tempelbezirk im Albachtal zu Trier*, Mayence, 1972, 2 vol., dont 1 de pl., 277 p.
- GRENIER (A.), *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, IV, 2, Paris, 1960, 983 p., ill.
- HUBERT (J.), « Sources sacrées et sources saintes », *C.R.A.I.*, 1967, p. 567-573.
- LACROIX (abbé B.), « Les thermes gallo-romains d'Aix-en-Othe », *R.A.E.*, VI, 1955, p. 25-40.
- LACROIX (abbé B.), « Un sanctuaire de source au IV^e siècle aux Fontaines Salées », *R.A.E.*, VII, 1956, p. 245-264.
- LOUIS (R.), « Les Fontaines Salées », *Gallia*, VI, 1948, p. 248-254.
- MARTIN (R.), « Informations archéologiques ». Circonscription de Bourgogne, *Gallia*, XXVI, 1968, p. 489.
- OHL des MARAIS (A.), « Le culte de l'eau dans la région vosgienne », *Revue d'Alsace*, LXXXV, 1938, p. 253-265, 430-447, 563-567.
- PICARD (G.-Ch.), « Informations archéologiques ». Circonscriptions du Centre, *Gallia*, XXVIII, 1970, p. 256-258.
- RODET (P.), *Le culte des sources thermales à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1928, 68 p.
- THEVENOT (E.), « Un temple d'Apollon-Belenus à la source de l'Aigue-en-Beaune », *R.A.E.*, III, 1952, p. 244-249.
- ID., « Culte solaire et culte des eaux chez les Celtes », *R.A.E.*, IV, 1953, p. 358-360.
- ID., « Culte des eaux et culte solaire à Entrains », *Ogam*, VI, 1954, p. 9-20.
- ID., « Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule », *Archeologia*, 10 mai-juin 1966, p. 20-27.

C. Etudes relatives aux sanctuaires de source

- ARMAND-CALLIAT (L.), « Un culte de source à Azé (S.-et-L.) », *R.A.E.*, II, 1951, p. 60-61.
- AUDIN (P.), « Sources guérisseuses de Touraine », dans *Actes du colloque : Du Léman à l'Océan, les eaux en Gaule, rivages, sources, fleuves et vallées*, Tours, 1975, p. 185-197 (« Caesarodunum », 10).
- BALTY (J. Ch.), « Les monuments des eaux dans la Gaule romaine », *Latomus*, 21, 1962, p. 391-397.

- VAILLAT (Cl.), *Le culte des sources dans la Gaule antique*, Paris, 1932, 115 p., 5 pl.
- WEISGERBER (G.), *Das Pilgerheiligtum des Apollo und der Sirona von Hochscheid im Hunsrück*, Bonn, 1975, 204 p., 99 pl.
- D. Etudes relatives à l'iconographie*
- BANDINELLI (R.-B.), « Naissance et dissociation de la Koiné hellénistico-romaine », in *Rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques, VIII^e Congrès international d'Archéologie Classique*, Paris, 1965, p. 441-463.
- BAUCHHENSS (G.), « Ein neues Fünfgötterrelief aus Rheinzabern », *Antike Welt*, XII, 4, 1981, p. 59-61.
- ID., « Eine römische Skulpturengruppe aus der Germania Inferior », *B.J.*, CLXXXII, 1982, p. 225-239.
- BENOIT (F.), « Contribution à une définition de l'art celtique », *Ogam*, VII, 1955, p. 197-198.
- BOUCHER (S.), *Bronzes figurés antiques*, Clermont-Ferrand, Musée Bargoin, non daté, 55 p., ill.
- ID., « Figurations de bronze. Grèce et Gaule », *R.A.*, 1975, p. 251-266.
- ID., « Bronzes étrusques et italo-étrusque en Gaule », *M.E.F.R.*, XCIV, 1982, p. 149-162.
- BRAEMER (F.), *Les stèles funéraires à personnalités de Bordeaux. I^{er}-III^e siècle*, Paris, 1959, 156 p., 36 pl.
- BRAEMER (F.), et MALLON (J.), « Le processus de fabrication et de vente de certaines sculptures antiques. Examen d'une stèle votive récemment découverte dans la province de Bétique », *B.S.N.A.F.*, 1971, p. 35-49.
- BRAEMER (F.), Intervention après l'exposé de H. Schopa, « Bemerkungen zur Herkunft der Augusteischen Plastik am Rheim », in *Rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultes périphériques, VIII^e Congrès international d'Archéologie Classique*, Paris, 1963, Paris, 1965, p. 220-222.
- Catalogue du Musée de Metz, *La civilisation gallo-romaine dans la cité des Médiomatrices*, 2 vol., Metz, 1964, I, 47 p. ; II, 71 p., ill.
- DELAUNAY (F.), « Les sculptures du temple de Ribemont-s./Ancre », *Latomus*, XXXVII, 1978, p. 364-367.
- DEONNA (W.), « La persistance des caractères indigènes dans l'art de la Suisse romaine », *Genava*, XIII, 1934, 171 p., 35 fig.
- DEYTS (S.), « Recherches sur les ateliers de sculptures gallo-romaines dans la région de Dijon », *R.A.E.*, 1971, p. 353-391.
- ID., « Quelques remarques sur la sculpture gallo-romaine de Sens », *R.A.E.*, XXVII, 1977, p. 275-283.
- ESPERANDIEU (E.), ROLLAND (H.), *Bronzes antiques de la Seine-Maritime*, Paris, 1959, 101 p., 1 carte, 63 pl. (XIII^e suppl. à *Gallia*).
- Exposition, *L'art de la Bourgogne romaine*, Catalogue, Dijon, 1973, non paginé, 68 pl.
- FAIDER-GEYMANS (S.), *Bronzes de Bavai*, Paris, 1957, 140 p., 2 cartes, 57 pl. (VIII^e suppl. à *Gallia*).
- GUILLAUMET (J.P.), « Note sur deux blocs à quatre dieux découverts à Autun », *R.A.E.*, XXX, 1979, p. 147-150.
- HAHL (L.), *Zur Stilentwicklung der Provinziarömischen Plastik in Germanien und Gallien*, Darmstadt, 1937.
- HATT (J.J.), « Orfèvrerie hellénistique, céramique et sculptures gallo-romaines », in *Mélanges Charles Picard*, 1949, p. 420-434.
- ID., *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951, 329 p., cartes.
- ID., « Observations sur quelques sculptures gallo-romaines du musée de Strasbourg », *R.A.E.*, VI, 1955, p. 124-139 ; VII, 1956, p. 114-129 ; VIII, 1957, p. 74-87 ; IX, 1958, p. 303-322.
- ID., « Esquisse d'une histoire de la sculpture régionale de la Gaule romaine, principalement dans le Nord-Est de la Gaule », *R.E.A.*, LIX, 1957, p. 76-107, ill.
- ID., « Les influences hellénistiques sur la sculpture gallo-romaine dans le Nord-Est de la Gaule », in *Les influences helléniques en Gaule, colloque de Dijon, 1957, 1958*, p. 71-74, (Publications de l'Université de Dijon).
- ID., « Critères chronologiques pour l'étude de la sculpture romaine provinciale », in *Atti del settimo congresso internazionale di archeologia classica*, III, Rome, 1961, p. 205-208.
- ID., « L'évolution de la sculpture provinciale de Gaule », dans *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les sculptures périphériques, VIII^e Congrès international d'Archéologie Classique*, Paris, 1963, Paris, 1965, p. 547-551, pl.
- ID., *La sculpture gauloise*, Paris, 1966, 184 p., 70 pl.
- ID., « Observations sur quelques critères techniques pour le classement et l'étude des sculptures gallo-romaines de Strasbourg », *Cahiers alsaciens d'archéologie et d'histoire*, XXVI, 1983, p. 39-54.
- KOETHE (H.), « La sculpture romaine au pays des Trévires », *R.A.*, II, 1937, p. 199-239, ill.
- KRAUS (Th.), « Rome », in *Histoire mondiale de la sculpture*, Paris, 1978, 187 p., ill.
- LAUR-BELART (R.), « Keltische Elemente in der Kunst der römischen Schweiz », in *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine dans les cultures périphériques, VIII^e Congrès international d'Archéologie Classique*, Paris, 1963, Paris, 1965, p. 166-176.
- LEROUX (F.), « Contribution à une définition de l'art celtique », *Ogam*, 7, 1955, p. 214-217.
- LINDGREN (C.K.), *Classical art forms and Celtic mutations. Figural art in Roman Britain*, Park Ridge, 1980, XII, 148 p., 91 pl.

- MAJEWSKI (K.), « Les images de culte dans l'Antiquité », in *Hommages à Marcel Renard*, II, Bruxelles, 1969, p. 478-484, (Coll. Latomus, 102).
- MANSUELLI (G.A.), « Le caractère provincial de l'art romain d'Italie du Nord avant le Bas-Empire », in *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques, VIII^e Congrès International d'Archéologie Classique*, Paris, 1963. Paris, 1965, p. 187-198.
- MENZEL (H.), « Les ateliers des artisans bronziers », *Dossiers de l'archéologie*, 28, 1978, p. 58-71, ill.
- MERRIFIELD (R.), « Art and religion in Roman Londinium. An inquest on the sculpture of Londinium in Roman life and art in Britain », in *A celebration in honour of eightieth birthday of J. Toynbee*, Oxford, II, 1977, p. 375-406 (British Archaeology Reports, XL).
- MILLET (M.), « Art in small towns. Celtic or classical ? », in *A celebration in honour of eightieth birthday of J. Toynbee*, Oxford, II, 1977, p. 283-295 (British Archaeology Reports, XL).
- PELIKAN (G.C.), « Die griechische-römische Kuntz und die Provinzen », *Listy Filologické*, CVI, 1983, p. 210-213.
- ID., « A propos de l'art romain. Le rôle du maniérisme dans la sculpture », in *Hommages à Marcel Renard*, III, Bruxelles, 1969, p. 453-460, (Coll. Latomus, 103).
- PETRY (F.), « Note sur un monument religieux gallo-romain découvert à Wingen (Bas-Rhin) », *R.A.E.*, XXXIV, 1983, 6, p. 153-159, ill.
- PHILIPPS (E.), « A workshop of roman sculptors at Carlisle », *Britannia*, VII, 1976, p. 101-108.
- PICARD (G. Ch.), *La sculpture antique, de Phidias à l'ère byzantine*, II, Paris, 1926, 552 p., 202 ill.
- PICARD (G. Ch.), « L'influence néo-attique dans la Gaule de l'Ouest », *C.R.A.I.*, 1984, p. 242-249.
- ID., « L'art religieux populaire dans l'Empire romain », dans *Information d'Histoire de l'Art*, 4, 1962, p. 135-142.
- ID., « Problèmes de l'art sévérien », in *Hommages à M. Renard*, III, Bruxelles, 1969, p. 485-498, (Coll. Latomus, 103).
- ROLLAND (H.), *Bronzes antiques de Haute-Provence*, Paris, 1965, 211 p., 2 cartes, 478 fig., (XVIII^e suppl. à *Gallia*).
- ROLLEY (C.), « Le Montmartre d'Avallon », *R.A.*, 1978, p. 169-174.
- TERNES (Ch.-M.), « Les divinités gallo-romaines dans nos sculptures », *Bulletin des Antiquités Luxembourgeoises*, IV, 1973, p. 379-390.
- THEVENOT (E.), « Le monument de Mavilly (Côte-d'Or). Essai de datation et d'interprétation », *Latomus*, 1955, p. 75-99.
- TISSERAND (G.), *La sculpture funéraire et votive gallo-romaine du musée départemental des Vosges d'Epinal*, ms, Nancy, 1973, 124 p., 92 pl.
- WALTER (H.), *La sculpture funéraire gallo-romaine en Franche-Comté*, Paris, 1974, 173 p., 56 pl. (Annales littéraires de l'Université de Besançon).
- WILL (E.), *Le relief cultuel gréco-romain. Contribution à l'histoire de l'art sous l'Empire romain*, Paris, 1955, 492 p., 5 pl., ill. (B.E.F.A.R., fasc. 189).
- SCHOPPA (H.), « Bemerkungen zur Herkunft der Augusteischen Plastik an Rhein », in *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques, VIII^e Congrès international d'Archéologie Classique*, Paris, 1963, Paris, 1965, p. 176-183.
- WINTER (F.), « Stilzusammenhänge in der römischen Skulptur Galliens und des Rheinlandes », *B.J.*, 1926, p. 1-9.
- E. Etudes relatives à Deneuvre*
- BERNHARDT (Ch.-G.), *Deneuvre et Baccarat d'après des documents inédits*, Nancy, 1895, 296 p., ill.
- COURNAULT (Ch.), « Les autels de Deneuvre », *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, juin 1874, p. 105-108.
- COURNAULT (Ch.), « Scieurs de long sur monument », *B.S.N.A.F.*, 1884, p. 109.
- DIGOT (L.), *Glanures païennes au pays leuquois. Mithriaica, la stèle d'Artula et les deux sanctuaires mithriaques de Deneuvre, près de Baccarat (Meurthe-et-Moselle)*, Nancy, 1913, 31 p.
- GODFRIN (J.), « Contribution à l'étude des voies antiques en Lorraine : le réseau routier du Chaumontois », *Bulletin de la Société Lorraine des études locales dans l'Enseignement Public*, 36, 1969, p. 3-28 ; 37-38, 1970, p. 1-25, cartes.
- MANGIN (Ch.), *Mémoires pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat*, Paris, 1861, 263 p., 1 pl.
- MAXE-WERLY (L.), « Artula », *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1893, p. 243-249.
- MOITRIEUX (G.), « Fouilles gallo-romaines à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle) », *Le Pays Lorrain*, 2, 1976, p. 111-116, ill.
- ID., « Un siècle de recherches archéologiques à Deneuvre », *R.A.E.*, XXXII, 1/2, 1981, p. 65-68, cartes et ill.
- ID., « Hercule au serpent au sanctuaire de Deneuvre », *Archéologie et médecine*, VII^e rencontres internationales d'archéologie et médecine.
- MOURAT (M.), « Deneuvre, stèles et reliefs », *B.S.N.A.F.*, 1890, p. 300.
- THEDENAT (H.), « Bas-relief des scieurs en long, inscriptions et antiquités diverses de Deneuvre », *B.S.N.A.F.*, 1886, 198-201.
- THEDENAT (H.), « Antiquités romaines trouvées par M. Payard à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle) », *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1888, p. 80-90.

F. Médecine antique

CUEPPERS (H.), *Kranken und Gesundheitspflege in Trier und dem Trierer Land von der Antike bis zum Neuzeit*. Trèves, 1981, 47 p. ill.

DOLLFUS (M.A.), « L'étonnante instrumentation des ophtalmologistes gallo-romains », *Archeologia*, 9, 1966, 16-19, ill.

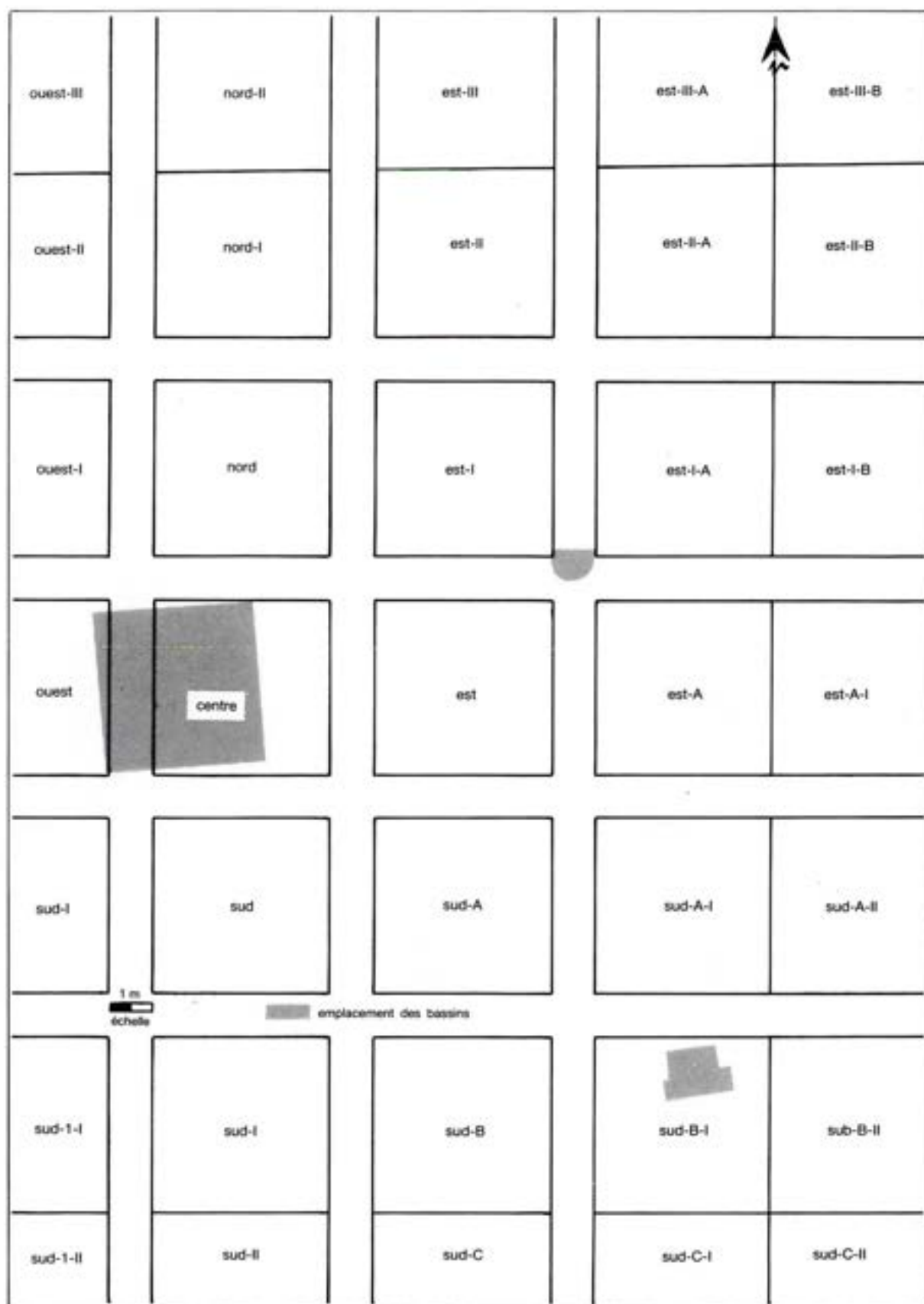
LE SCOUEZEC (G.), *La médecine en Gaule*, Guipavas, 1976, 204 p.

PELLETIER (A.), *Médecine en Gaule*, Paris, 1985, 268 p., ill.

THEVENOT (E.), « Médecine et religion aux temps des gallo-romains », *Latomus*, IX, 1950, p. 415-426.

Planches

Planche I



Plan des zones de fouilles

Planche II

Plan de situation des vestiges selon leur profondeur

- 1,50 m à - 2 m



échelle
1 m

N.B. : Les numéros de référence des objets sont indiqués sur les plans par profondeur.

Planche III

Plan de situation des vestiges selon leur profondeur

- 2 m à - 2,50 m

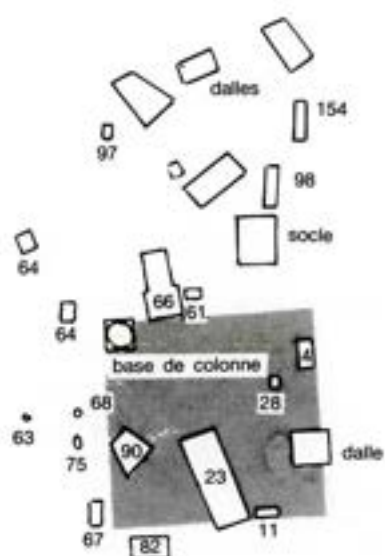
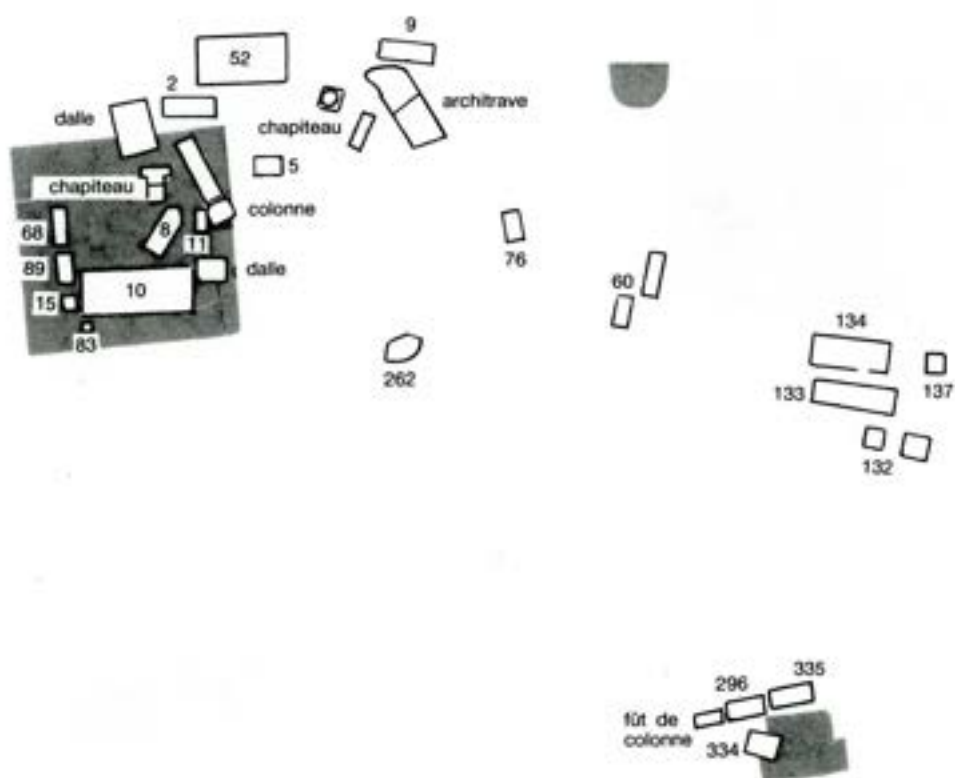


Planche IV

Plan de situation des vestiges selon leur profondeur

- 2,50 m à - 3 m



échelle
1 m

Planche V

Plan de situation des vestiges selon leur profondeur

- 3 m à - 3,50 m

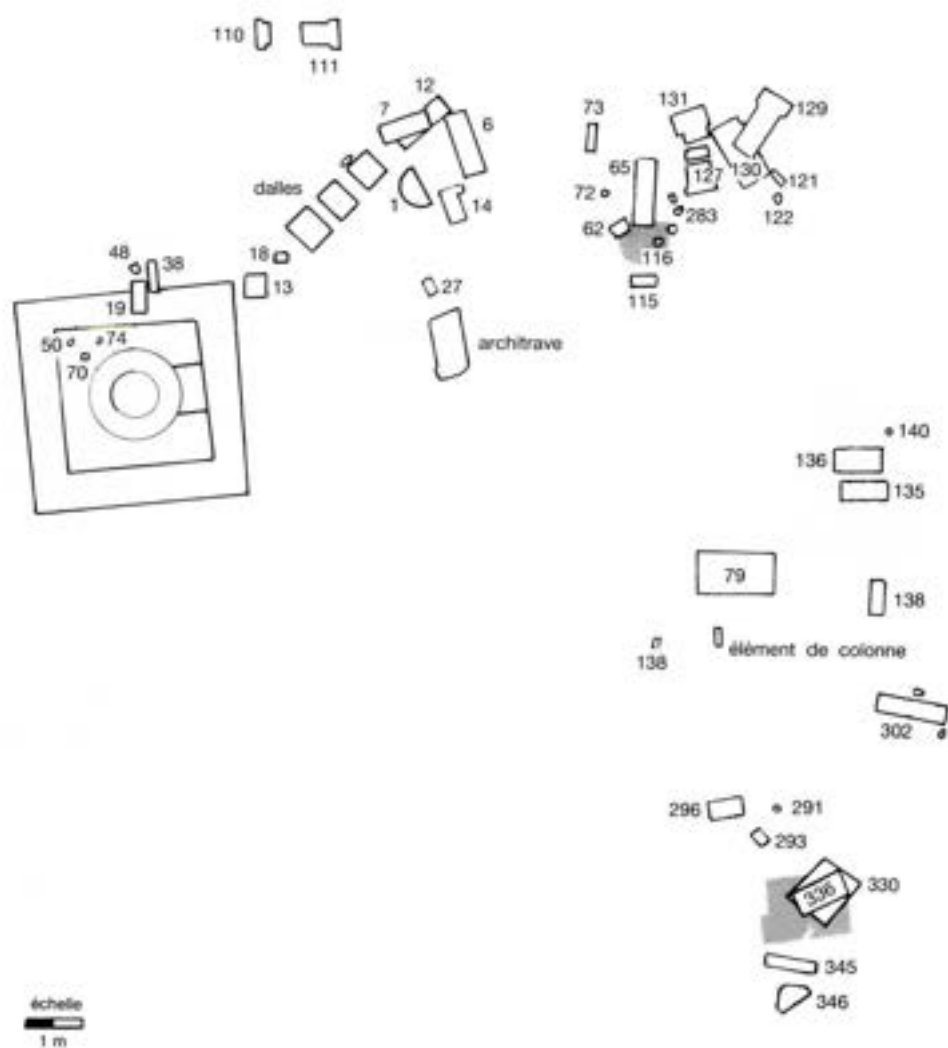


Planche VI

Plan de situation des vestiges selon leur profondeur

- 3,50 m à - 4 m

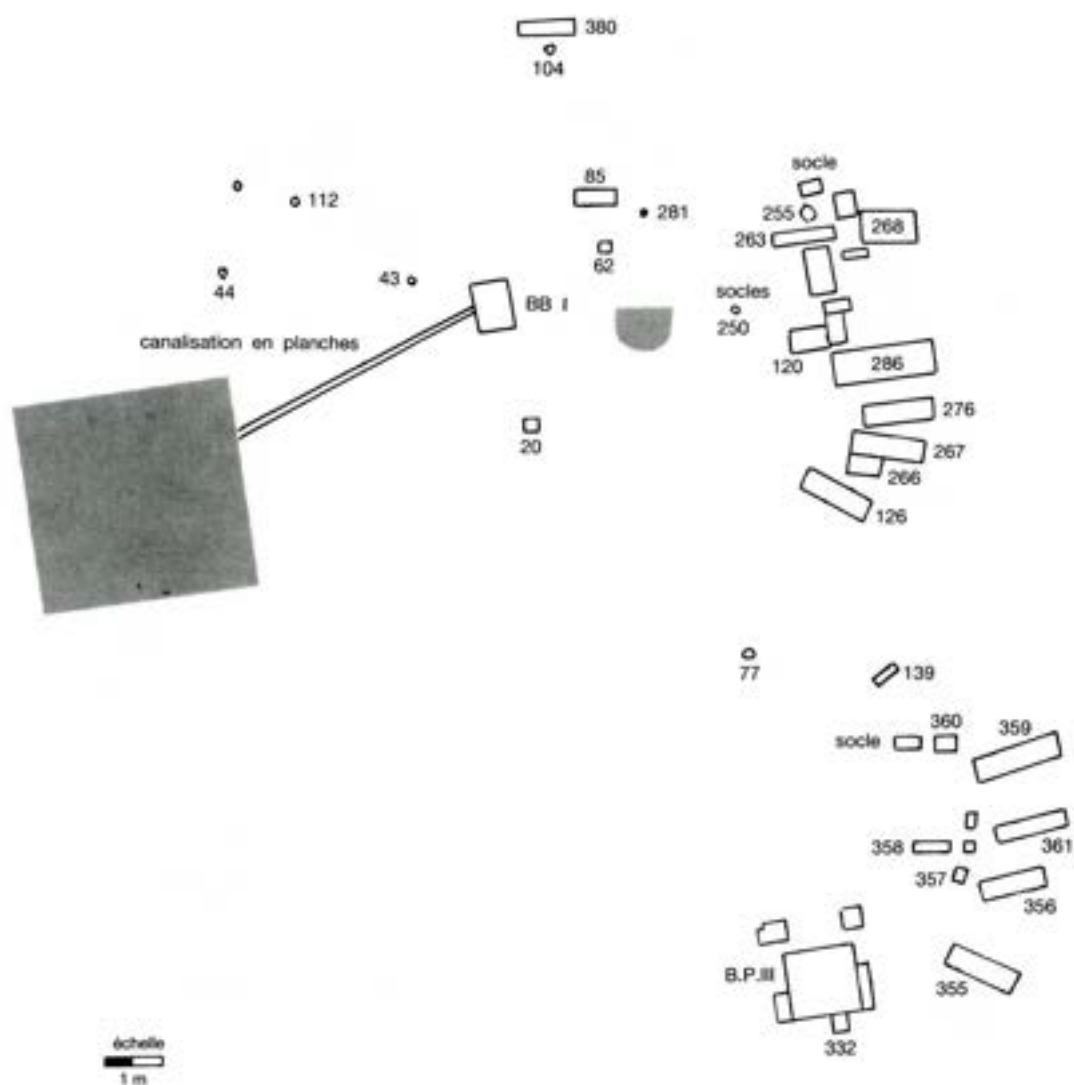


Planche VII

Plan de situation des vestiges selon leur profondeur

Au-delà de - 4 m

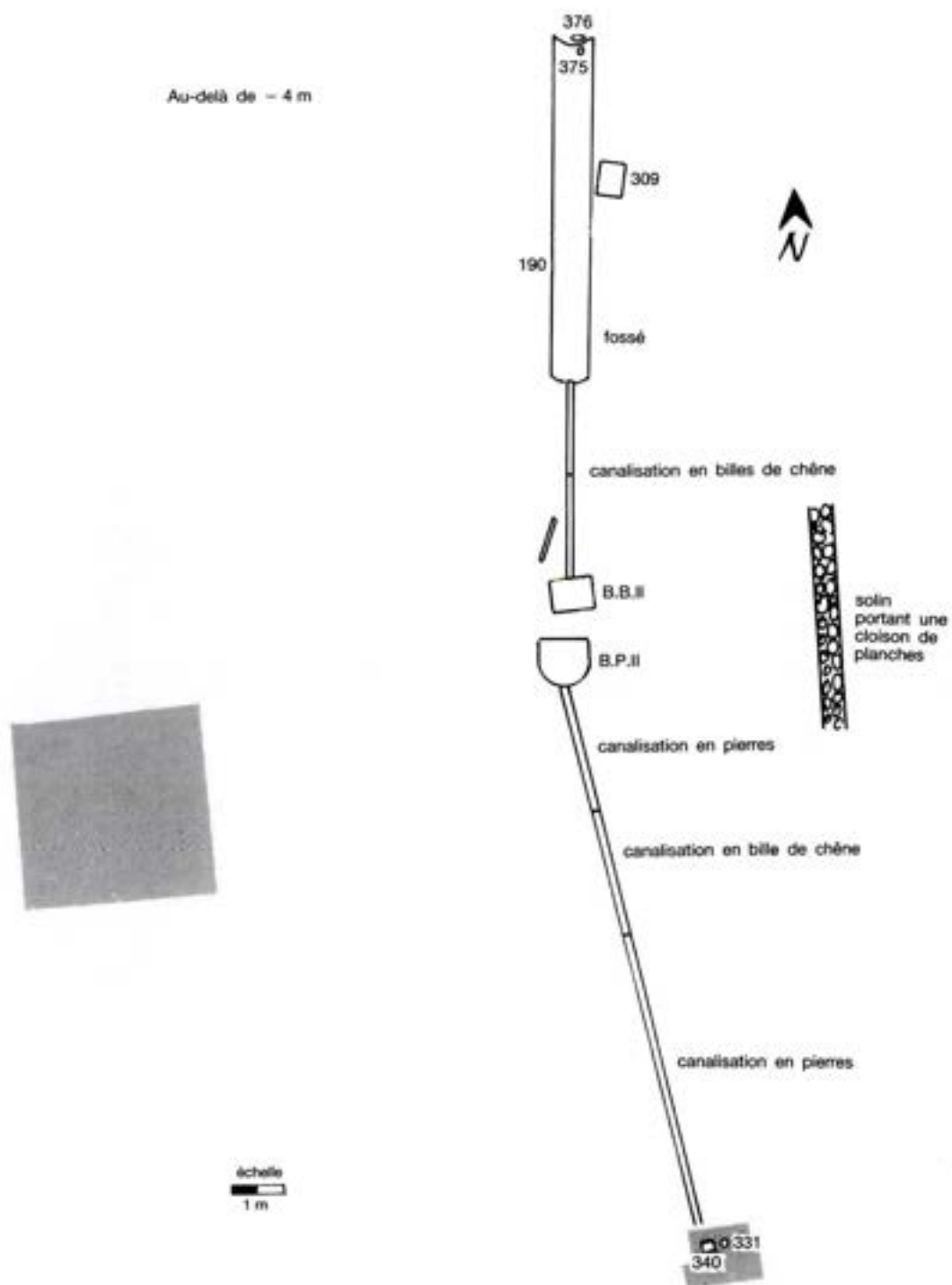
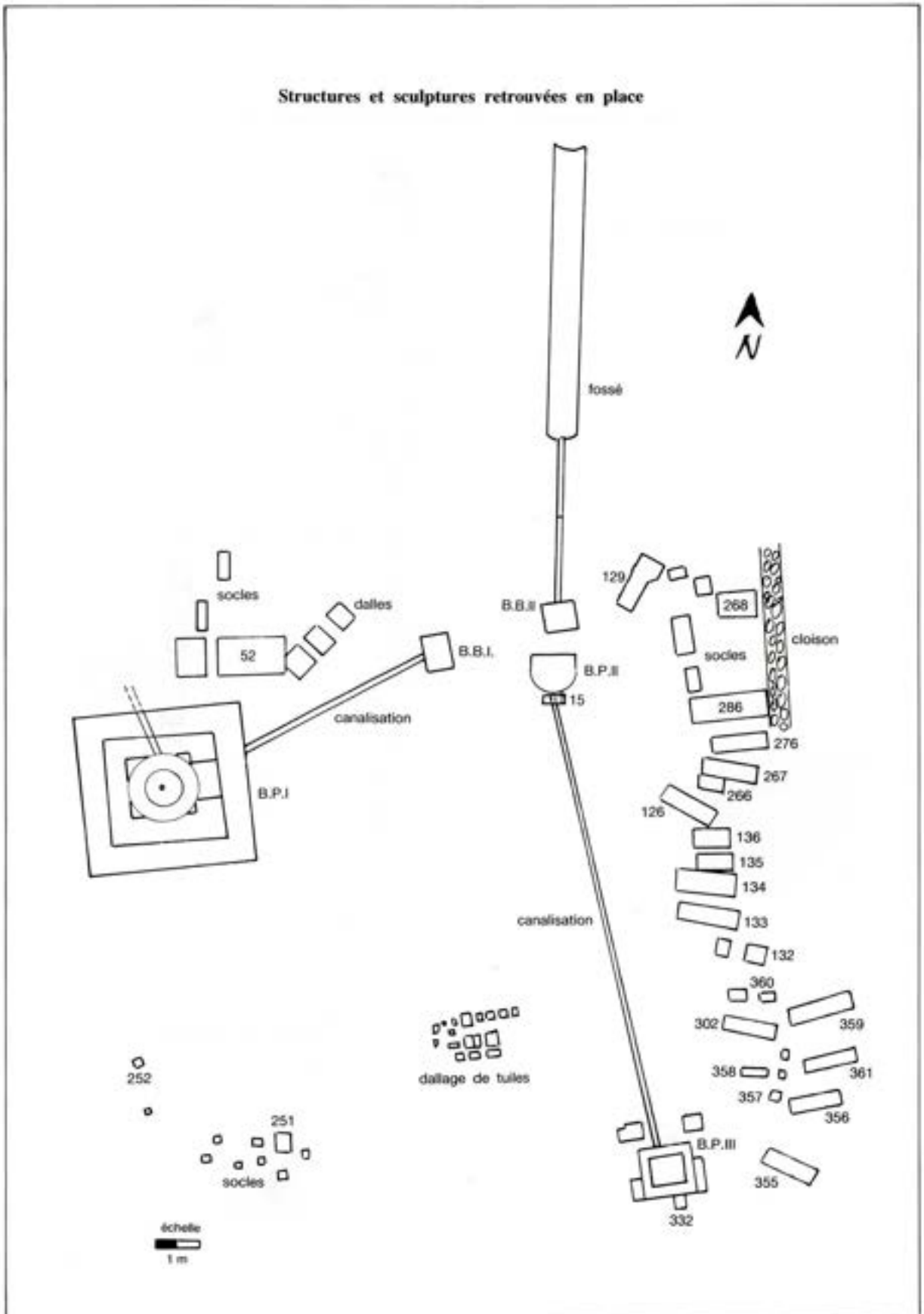
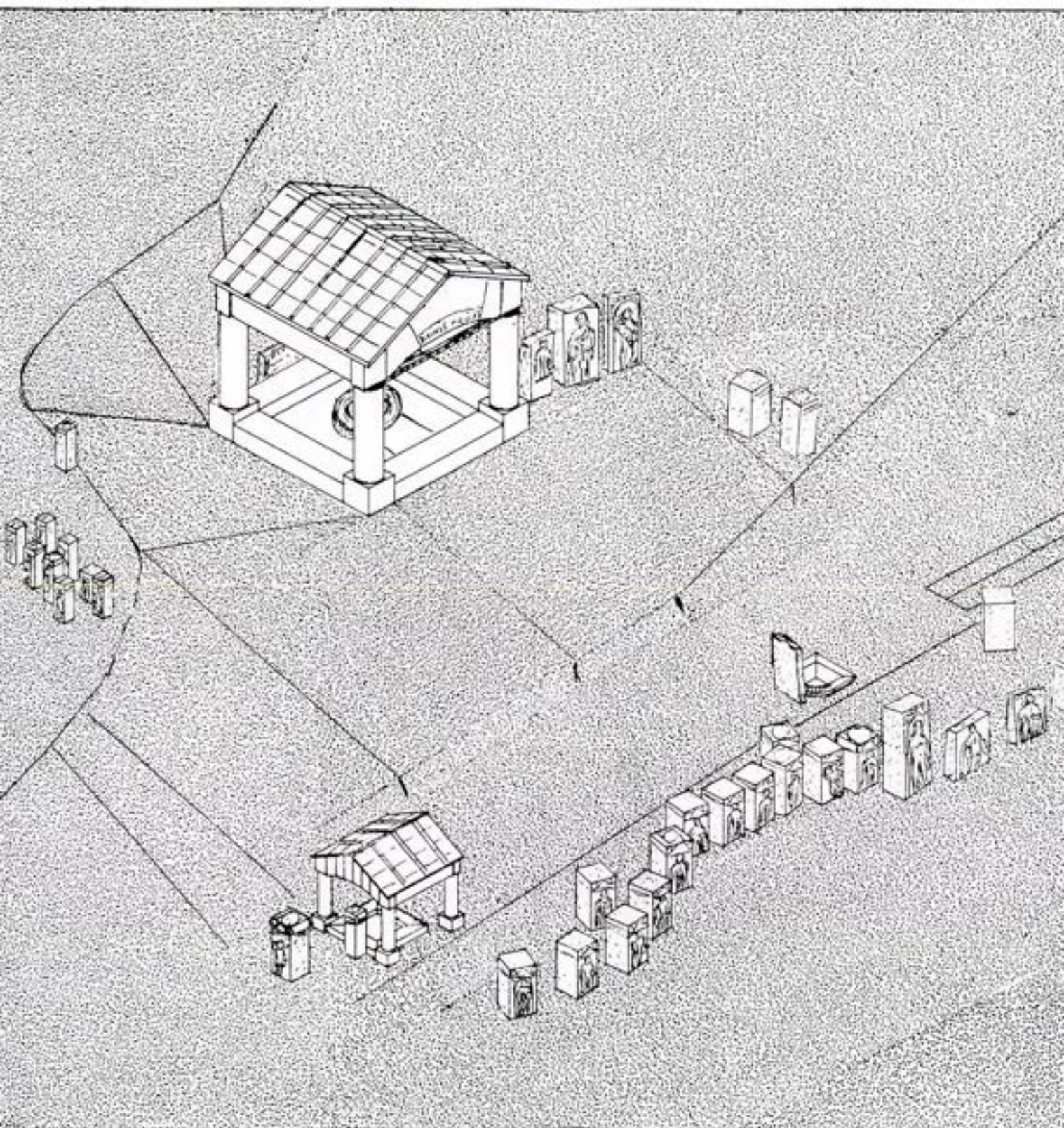


Planche VIII

Structures et sculptures retrouvées en place





Atelier des Ramparts, Lunéville

Reconstitution du sanctuaire

Planche X



A.A.2
1,01 × 0,39



S.A.4
0,66 × 0,43



S.A. 5
0,60 × 0,36



A.A. 6
 $1,13 \times 0,39$



A.A. 7
 $1,21 \times 0,22$



A.A. 9
 $1,20 \times 0,35$



S.A. 8
 $0,91 \times 0,43$



S.A. 10
 $1,93 \times 0,75$



S.A. 11
 $0,95 \times 0,73$



D. 14
 $0,51 \times 0,58$



D. 18
 $0,44 \times 0,24$



S.A. 15
 $0,69 \times 0,34$



S.A. 19
 $0,69 \times 0,30$



T. 20
 $0,52 \times 0,41$



S.A. 23
 $1,74 \times 0,65$



D. 38
 $0,34 \times 0,37$



T. 43
 $h = 0,25$



T. 42
 $h = 0,25$

Planche XIV



D. 44
 $0,26 \times 0,18$



T. 50
 $h = 0,08$



T. 48
 $h = 0,11$



A.A. 60
 $1,40 \times 0,45$



S.A. 52
 $1,85 \times 0,58$

Planche XV



S.A. 61
 $0,48 \times 0,61$



S.A. 62
 $0,31 \times 0,31$



D. 63
 $0,20 \times 0,27$



A.A. 64
 $0,52 \times 0,30$



A.A. 65
 $1,22 \times 0,39$

Planche XVI



S.A. 67
0,71 × 0,61



S.A. 66
1,36 × 0,52



S.A. 68
h = 0,15



S.A. 68
0,65 × 0,58



T. 70
h = 0,16



T. 72
 $h = 0,15$



S.A. 79
 $h = 0,22$



D. 76
 $0,26 \times 0,29$



D. 77
 $0,10 \times 0,14$



S.A. 79
 $1,38 \times 0,70$

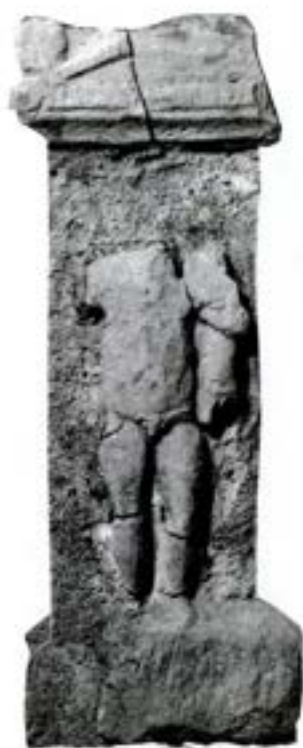
Planche XVIII



D. 82
 $0,67 \times 0,49$



D. 83
 $0,35 \times 0,42$



A.A. 85
 $1,15 \times 0,33$



S.A. 89
 $0,60 \times 0,38$



S.A. 97
 $0,43 \times 0,24$

Planche XIX



D. 104
 $0,31 \times 0,14$



S.E. 115
 $0,47 \times 0,42$



T. 112
 $h = 0,13$



T. 122
 $h = 0,13$



S.A. 120
 $0,81 \times 0,46$

Planche XX



A.A. 126
 $1,30 \times 0,35$



A.A. 135
 $0,96 \times 0,35$



S.A. 129
 $1,36 \times 0,42$



A.A. 134
 $1,34 \times 0,38$



S. 138
 $0,90 \times 0,32$



S. 139
 $h = 0,66$



T. 140
 $h = 0,17$



S.A. 241
 $0,23 \times 0,19$



T. 250
 $h = 0,05$



A.A. 251
 $0,54 \times 0,30$



A.A. 252
 $0,87 \times 0,43$

Planche XXII



S.A. 253
 $0,91 \times 0,23$



T. 256
 $h = 0,20$



T. 257
 $h = 0,10$



T. 258
 $h = 0,26$



A.A. 263
 $1,22 \times 0,25$



A.A. 266
 $0,74 \times 0,29$



A.A. 267
1,30 × 0,45



S.E. 268
1,37 × 0,73



A.A. 276
1,22 × 0,43



T. 281
h = 0,28



T. 283
h = 0,09



S.E. 286
2,01 × 0,73



T. 291
h = 0,26



A.A. 296
1,47 × 0,43



D. 293
0,27 × 0,47



A.A. 302
1,24 x 0,37



S.A. 309
0,76 x 0,50



T. 310
h = 0,24



S.A. 330
1,13 x 0,66

Planche XXVI



A.E. 332
0,75 × 0,26



A.A. 336
1,35 × 0,43



A.A. 338
1,10 × 0,40



D. 340
0,19 × 0,33



A.A. 345
1,17 × 0,44



T. 347
h = 0,25



D. 375
h = 0,10



A.A. 355
1,51 × 0,41



A.A. 356
1,35 × 0,35



A.A. 357
0,69 × 0,37



A.A. 359
1,63 × 0,33



A.A. 361
0,25 × 0,49

Planche XXVIII



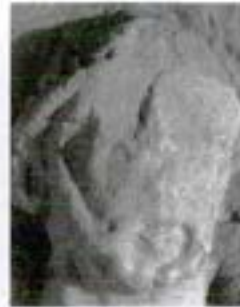
A.A. 2



S.A. 5



S.A. 8



A.A. 6



A.A. 7



S.A. 19



S.A. 23



A.A. 9



A.A. 65



A.A. 267



A.A. 276



S.A. 10



A.A. 296



A.A. 338



A.A. 345



S.E. 286



A.A. 302



A.A. 355



A.A. 356



A.A. 359



A.A. 361

Planche XXIX



A.A. 7



S.A. 15



S.A. 23



A.A. 276



A.A. 266



S.A. 61



S. 138



S.A. 66



D. 145



S.A. 79



A.A. 345



A.A. 338



S.A. 8



S.A. 4



S.A. 10



S.A. 68



S.E. 286



A.A. 355



D. 144



A.A. 296



S.A. 19



S.A. 120



A.A. 6



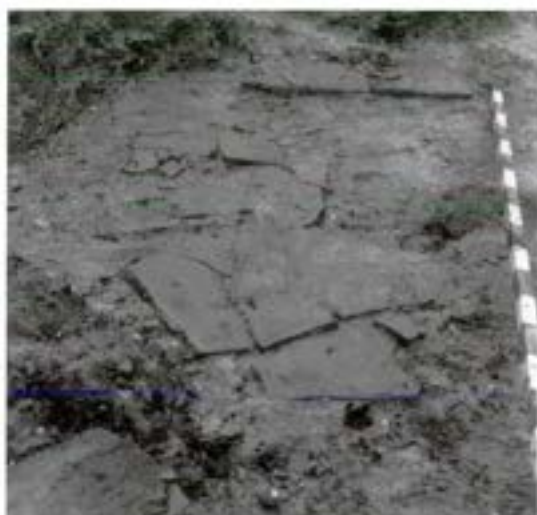
S.E. 268



A.A. 302

têtes de lion

Planche XXX



dallage de tuiles



une stèle au-dessus d'une colonne



détris de jambes



détris de massue



mains isolées

Planche XXXI



S.E. 268



S.A. 11



A.A. 355



A.A. 356

têtes sous la massue



cruche



vase



vase



écuelle gallo-belge



statuette en
céramique de l'Allié



gobelet avec
inscription



coupe sigillée de la
Madeleine (SACRI OF) II^e s.



coupe sigillée de Trèves
(Alpinus fin II^e s.)

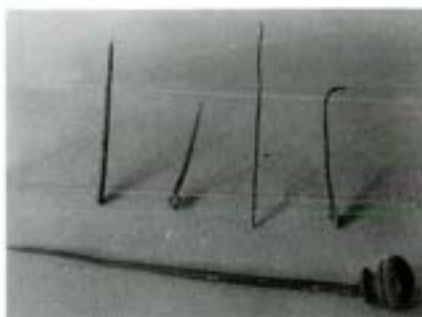


coupe sigillée unie (MAGN.F)
époque antonine

Planche XXXII



pâte de verre et verre
dont une bague



épingles et pointes métalliques



cuillère B 10
pince à épiler B 82



œil ?



fer de lance B 61



lamelles de bronze avec
décor au poinçon B 65



médillons en
métal argenté



clochettes (sous deux angles différents)



petite cruche
en métal B 81



tête féminine
B 13



soldat en
métal B 80



fibules



I. 1



I. 74



I. 30



I. 13



I. 90



I. 27



I. 171



I. 178



I. 28



I. 176



I. 73

Planche XXXIV



I. 172



I. 179



I. 180



I. 173



I. 177



I. 331



I. 335



I. 346



S.E. 115



I. 376



S.E. 253



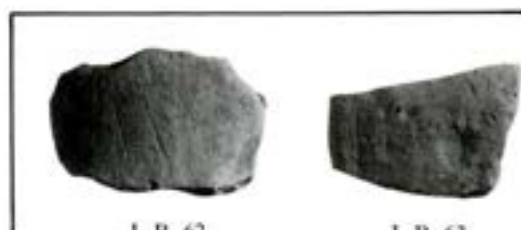
S.E. 286



S.E. 268



I. 332



I. B. 62

I. B. 63

Planche XXXV



vue générale du site
à droite l'alignement de reliefs



Bassin B.P.I.



vasque du bassin B.P.I.



Planche XXXVI



colonnade du bassin B.P.I.



canalisation du bassin B.P.II.

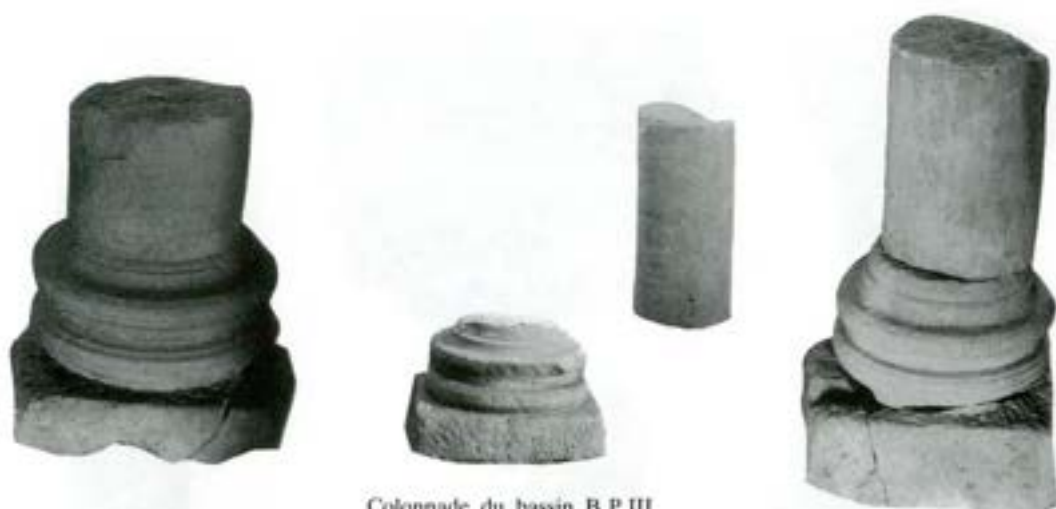


Bassin B.P.II.
au-dessus la trace
du bassin de bois B.B.II.



Canalisation du bassin B.P.II.

Planche XXXVII



Colonnade du bassin B.P.III.



Bassin B.P.III.



Evacuation d'eau



Arrivée d'eau à travers un bérillon de galets

Planche XXXVIII



Bassin B.B.II.



Vestiges de cloisons en bois.



Bassin B.B.I.



Evacuation d'eau du bassin B.B.II.



canalisation en bois



canalisation
en planches



fossé

INDEX

Les pages indiquées en italique renvoient aux notes

I - Index des divinités et de la mythologie

- Abondance, 156.
Acheloos, 142.
Apollon, 118, 122, 124, 127, 128, 137, 140, 156, 202, 209.
Bacchus (Dionysos), 12, 126, 156.
Borvo, 118, 122, 140.
Bricia, 118.
Cacus, 142, 154.
Cerbère, 141.
Cérés, 156.
Cernunnos, 189.
Dagda, 120, 122.
Damona, 118, 123.
Déesses - Mères, 12, 117, 118, 123, 138, 156.
Déméter, 156.
Diane, 118, 125, 138.
Dioscures, 127.
Epona, 163.
Esculape, 118, 123, 124, 125, 127, 133.
Esus, 120, 125.
Fortune, 132, 156.
Génie, 69, 116, 151, 156.
Geryon, 120, 142, 154.
Gorgone, 126.
Hermès, 171, 181.
Hespérides (jardin des), 119, 123, 141.
Hydre, 123, 125, 154.
Hygie, 117, 123, 124, 127, 133.
Icauvellona, 36.
Junon, 124, 156, 163.
Jupiter, 12, 115, 116, 118, 122, 123, 125, 126, 127, 191.
Mars, 115, 116, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 127, 129, 137.
Melqart, 139.
Mercure, 68, 115, 116, 120, 121, 122, 123, 126, 137, 138, 151, 152, 156, 160, 185.
Minerve, 12, 118, 127.
Mithra, 13, 163.
Moritasgus, 36, 110, 113, 118, 134, 136, 202.
Némée (Lion de), 120, 154, 164, 168.
Nérius, 140.
Niobides, 183.
Nymphes, 117, 118, 125, 137, 156.
Ogmios, 120, 142.
Pamisos, 125.
Rosmerta, 68, 115, 137.
Silvain, 112, 124, 137, 185.
Sirona, 118, 123, 124, 138, 163, 166, 183.
Smertrios, 120, 123, 124, 126, 139.
Stymphalle (lac de), 156.
Succellus, 120, 141, 189.
Taranis, 95, 116, 127, 130, 191.
Tauriscus, 120.
Valetudo, 117, 128.
Vénus, 12, 117, 118, 138.
Victoire, 95, 116, 130, 133.
Vosegus, 121.

II - Index des peuples anciens

- Alamans, 200.
Arvernes, 208.
Eduens, 149, 161, 167.
Leuques, 114, 121, 137, 169, 173, 209.
Médiomatrices, 121, 137.
Séquanes, 146, 149, 163, 177, 182.
Tribocques, 146, 148, 151, 161, 169.

III - Index des personnes de l'Antiquité

- Alexandre Sévère, 89, 199.
Ammien Marcellin, 121, 140.
Antiochos, 155.
Antonin, 89, 119, 121, 176, 195, 196, 198.
Antyllus, 109.
Aristophanes, 184.
Artula, 11, 13, 182, 188, 203.
Attianus, 179.
Auguste, 89, 119, 154, 155, 195.
Bagaudes, 200.
Caligula, 89, 119, 195.
César, 115, 116, 118, 122.
Claude, 125, 154.
Claude (le Gothique), 89, 176, 200.
Commode, 89, 119, 176, 195, 196, 198.
Constans, 89, 202.
Constantin, 89, 171, 176, 180, 181, 192, 195, 200, 201, 202.
Constantin II, 89, 202.
Crispina, 89, 195.
Dioclétien, 8, 202.
Domitien, 89, 119, 195, 198.
Faustine, 89, 195.
Faustine II, 89, 195, 198.
Flaviens, 171, 176.
Gallien, 89, 176, 200.
Gordien II, 89, 90, 199.
Gratien, 89, 202.
Hadrien, 89, 195, 198.
Hérodote, 110.
Honorius, 202.
Lucien, 120.
Lucilla, 89, 195.
Lucius Vérus, 89, 195.
Marc Aurèle, 89, 121, 175, 176, 177, 195, 196, 198, 209.
Maximien, 202.
Néron, 89, 119, 171, 195, 198.
Nerva, 89, 198.
Oribase, 109.
Postumus, 89, 200, 207.
Probus, 89, 200.
Quintillus, 89, 200.
Septime Sévère, 89, 177, 178, 199.
Tacite, 89, 200.
Tétricus, 89, 195, 200.
Trajan, 89, 119, 139, 167, 195, 198.
Valentinien I^{er}, 89, 176, 195, 202.
Victorinus, 89, 200.
Vitruve, 162, 172, 173, 186.

IV - Index géographique

- Abrest, 36, 134.
Ad Médiam, 125.
 Afrique, 122, 133, 156, 199.
 Aignay-le-Duc, 122.
 Aix-en-Othe, 36, 99.
 Aix-en-Provence, 115, 118.
 Aix-les-Bains, 115, 122, 140, 184, 185.
 Albe, 84.
 Alésia, 36, 105, 109, 110, 113, 115, 116, 118, 124, 134, 135, 136, 189, 190, 199, 200, 202.
 Allier, 12, 95, 138.
 Alsace, 116, 172, 173, 176, 188.
 Altbachtal, 113, 114, 134, 199, 202, 203, 205.
 Alzey, 141, 153, 155, 156, 186, 188, 190.
 Amberloup, 131, 155, 156.
Ameipacer, 143.
 Amélie-les-Bains, 36, 206.
Apulum, 125.
 Argelès-Gazost, 35, 110.
 Argenton, 127.
 Argonne, 93, 94.
 Arles, 205.
 Arlon, 123, 155, 158, 161, 163, 177, 179, 183, 188, 189.
 Arnay-le-Duc, 118.
 Asé, 36.
 Assche-Kalkoven, 137.
 Au-am-Rhein, 156.
 Auch, 126.
 Autan, 154.
 Auvergne, 158.
 Auxois (mont), 156.
 Avocourt, 94, 133.
 Ax-les-Thermes, 35, 36, 134.
 Azeraillies, 146.
 Baccarat, 11, 12, 13.
 Baccha (tour de), 11, 13, 119, 121, 182, 199, 202.
 Baden-Baden, 115, 118.
 Bapteresse, 155.
 Barèges, 35.
 Bastide Forte, 134.
 Bath, 118, 122, 125.
 Bavai, 186.
 Beauvais, 123.
 Belgique, 90, 98, 99, 137.
 Beneuvre, 155.
 Béotie, 125.
 Berthouville, 200, 207.
 Besançon, 155.
 Bétique, 94.
 Bettwiller, 155.
 Bierbach, 115, 200.
 Bingen, 156, 106.
 Blain, 123.
 Blickweiler, 126.
 Bliesbrück, 198.
 Bolards (les), 99, 110, 122.
 Bonn, 127.
 Bordeaux, 118, 126, 153, 190, 191.
 Bouchepon, 93, 133.
 Bouray, 167.
 Bourbon-Lancy, 118.
 Bourbonne-les-Bains, 36, 118, 129, 134, 143.
 Bourgogne, 36, 99, 109.
 Braga, 136.
 Brescia, 85.
 Bretagne, 116, 122, 125, 127, 152.
 Bretten, 115.
 Brumath, 148, 178, 188.
 Bruyères, 148.
 Bure (la), 138, 143, 182, 188.
 Buxerolles, 153.
 Caldas de Monchique, 85, 136.
 Carlisle, 126.
 Castel, 186.
 Catelier (le), 202.
 Catria, 94.
 Causerets, 35.
 Cekancevo, 142.
 Chaligny, 122, 140.
 Chalon-sur-Saône, 126.
 Chamalières, 113.
 Champlicu, 125.
 Chapelle (la), 146.
 Charmois, 187.
 Châtillon-sur-Seine, 127, 135.
 Chémery, 94, 133.
 Chiusi, 123.
 Chorey, 126.
 Chypre, 154.
 Clausen, 155, 156.
 Clermont-Ferrand, 185.
 Cobern, 125.
 Coblenz, 113, 115, 135.
 Cologne, 105, 122, 134, 186.
 Comminges, 123.
 Compiègne, 123.
 Conventina, 143.
 Coren, 105, 130, 134, 197.
 Corneto, 156.
 Cracouville, 134.
 Crain, 118.
 Creuznach, 115, 141, 156, 183, 186.
 Cussy, 118, 138.
 Cutry, 121, 186.
 Dacie, 122, 125, 128.
 Dalheim, 113, 163.
 Danube, 126, 167.
 Delphes, 154.
 Dennevy, 123.
 Deutz, 115.
 Dhoneken, 36.
 Diancey, 36, 134.
 Dieburg, 156.
 Digeon, 206.
 Dijon, 158.
 Dombourg, 122, 125, 128.
 Dompierre-les-Eglises, 127.
 Donon (le), 114, 121, 139, 148, 149, 155, 181, 187, 188, 189, 192.
 Duesnes, 122, 123.
 Dunzweiler, 156.
 Ehl, 127, 156, 186.
 Ehrang, 156.
 Entrains, 110, 122, 205, 208.
 Entremont, 125, 167.
 Epinal, 158, 163, 183.
 Escles, 12, 113, 148.
 Escolives, 123.
 Espagne, 126.
 Essarois, 109, 110, 117, 129, 134, 202.
 Etolie, 154.
 Etrurie, 122, 124, 155, 167, 189.
 Evaux, 193.
 Florence, 156.
 Fontaine de la Herse, 115.
 Fontaine Valmont, 113.
 Fontaines Salées (les), 36, 105, 112, 122, 130, 134, 135, 136, 197, 199, 200, 206.
 Franche-Comté, 183, 187, 191.
 Freckenheld, 121.
 Freimersheim, 186.
 Freyming, 118.
 Fumades, 36, 134.
 Gangloff, 155.
 Genicai, 123.
 Germanies, 12, 115, 121, 122, 127, 137, 138, 151, 152, 156.
 Germisara, 125.
 Géromont, 128, 134.
 Gilly-sur-Loire, 123.
 Gisse-le-Vieil, 138.
 Glammünchweiler, 186.
Glanum (Saint-Rémy de Provence), 36, 117, 122, 123, 125, 126, 127, 138, 143, 183.
 Glonville, 146, 207.
 Godranstein, 156, 186.
 Grand, 110, 112, 149, 163, 169, 194, 199, 209.
 Graux, 118.
 Grèce, 122, 123, 125, 126, 189.
 Grisy, 36, 193.
 Gundershoffen, 114.
 Gundestrup, 120, 123, 139, 188.
 Hagios Phloros, 125.
 Halatte (forêt de l'), 110, 129.
 Heinzhausen, 186.
 Hexenberg, 178, 188.
 Hillère, 36.
 Hirschland, 149, 181.
 Hochscheid, 113, 117, 118, 124, 125, 134, 152, 163, 166, 183.
 Hofstadte-les-Alost, 118, 143.
 Hottenbach, 186.
 Hyettos, 125.
 Ildesheim, 141.
 Ilkley, 123.
 Italie, 122, 123, 126, 152, 155, 156, 166, 167, 190.
 Jublains, 135.
 Katzweiler, 186.
 Kessel, 156.

- Kierchheim, 156.
 Koenigshoffen, 163, 183, 203.
Lambese, 123, 132.
 Lamerey, 117, 121, 125, 156, 186, 187.
 Lantilly, 123.
 Lauterbourg, 163, 192.
 Lavoye, 93, 94, 133.
 Lhuis, 117.
Limes, 116, 121, 210.
 Lisieux, 155.
 Londres, 141, 186.
 Louviers, 134.
 Luchon, 36, 134, 136.
 Lunéville, 118.
 Luxembourg, 156, 186.
 Luxeuil, 36, 111, 118, 127, 129, 187, 193.
 Lyon, 126, 138, 140.
 Lypiatt Park, 123.
 Mackviller, 36, 194, 205.
 Madeleine (la), 93, 94.
 Madrid, 184.
 Maizières, 134.
 Malain, 99.
 Manerbio, 167.
 Mare du Puits (la), 202.
 Marseille, 109.
 Martres-Tolosanes, 156.
 Massingy, 109.
 Maulain, 186.
 Maulbronn, 156.
 Mavilly, 123, 124, 125, 138, 154, 173.
 Mayence, 127, 153, 156, 171, 186, 188.
 Meaux, 125, 155.
 Merten, 121.
 Messénié, 122.
 Metz, 36, 99, 113, 117, 121, 123, 143, 148, 153, 183, 190, 196, 203.
 Meurthe (vallée de la), 11, 119, 203.
 Mingaobez, 94.
 Möhn, 113.
 Moltig-les-bains, 35.
 Moncalieri, 156.
 Montbouy, 113.
 Mont Chasseron, 202.
 Mont-Dore (le), 111, 115, 122.
 Mont-Martre, 202.
 Montsalier, 126.
 Moselle, 171, 208.
 Moyeuve, 189.
Msecra Zehrovice, 187.
 Nantes, 126, 205.
 Naples, 154, 186.
 Narbonne, 126, 138.
Nasium, 209.
 Nauenheim, 156.
 Nemrud-Sagh, 155.
 Nérès, 110, 115, 123, 124, 127, 193.
 Neschers, 127.
 Nettersheim, 122.
 Neumagen, 163.
 Nickenich, 120.
 Niederbronn, 115.
 Niederwürzbach, 186.
 Nîmes, 118, 123, 143.
 Norroy-lès-Pont-à-Mousson, 121.
 Oberheim, 186.
 Orange, 155, 156.
 Osterbürken, 36, 114.
 Ostheim, 178.
 Ostie, 119.
 Otanez, 110, 111, 117, 131, 138, 152.
 Pare (La), 126.
 Paris, 120, 123, 124, 173.
 Pelm, 122.
 Périgueux, 186.
 Pesch, 113, 202.
 Petit Corbin, 127.
 Petterweil, 116.
 Pfalzfeld, 190.
 Plombières, 134.
 Pommern, 202.
 Pompéi, 134.
 Pouillé, 110, 135.
 Pouilly, 123.
Prima Porta (Rome), 155.
 Puy de Voingt, 36, 134.
 Rehtal, 181.
 Reims, 115, 126.
 Remagen, 115.
 Rennes-les-Bains, 193.
 Rheinzabern, 156, 186.
 Rhin, 167.
 Roche (la), 113, 208.
 Romanette (la), 36.
 Rome, 118, 119, 124, 125, 141, 154, 184, 185, 207, 209.
 Roquepertuse, 167.
 Rouen, 185.
 Rülzheim, 186.
 Saalburg, 116, 123.
 Saint-Alban, 36, 206, 207.
 Saint-Apollinaire, 115.
 Saint-Aubin-sur-Gaillon, 134, 202.
 Saint-Béat, 112.
 Saint-Bertrand de Comminges, 112.
 Saint-Blandan, 186.
 Saint-Christan, 35, 110.
 Saint-Goar, 126.
 Saint-Honoré, 202.
 Saint-Longey, 118.
 Saint-Marcel, 197.
 Saint-Martial de Durdar, 110.
 Saint-Pourçain, 127.
 Saint-Sernin-du-Bois, 138.
 Saint-Symphorien-de-Marmagne, 193.
 Sainte-Barbe, 146.
 Sainte-Fontaine, 148, 183.
 Sainte-Sabine, 109, 123.
 Saintes, 117, 186.
 Sanxay, 134, 135, 136.
Sarmizegethusa, 125.
 Sarrebourg, 163, 203.
 Saverne, 156.
 Scarponne, 118.
 Seguret, 123.
 Seine (Sources de la), 36, 105, 109, 110, 111, 114, 122, 124, 129, 134, 136, 144, 197, 198, 202, 205, 206, 208.
 Sicile, 122, 140, 185.
 Sillon rhodanien, 167.
 Sireuil, 123.
 Sommerecourt, 141.
 Soulosse, 121, 148, 149, 155, 169, 173, 182, 209.
 South Broom, 123.
 Spire, 156.
 Stocksberg, 156.
 Strasbourg, 116, 140, 148, 156, 158, 163, 164, 177, 182, 183, 186, 191, 192.
 Straubing, 142.
 Suèvres, 36.
 Syrie, 154.
 Talant, 156.
 Thamugadi, 132.
 Thermopyles, 122.
 Thessalie, 156.
 Thibilis, 156.
 Thil, 121.
 Thonon, 36.
 Tibur, 119.
 Tivoli, 184.
 Toul, 121, 203.
 Towcester, 126.
 Trèves, 93, 94, 99, 113, 125, 131, 133, 135, 143, 148, 149, 156, 169, 183, 191.
 Trouhans, 122.
 Udelfangen, 125, 186.
 Uriménil, 121, 187.
 Uzemain, 148.
 Vaison-la-Romaine, 123.
 Vendœuvres, 123.
 Verdun, 203.
 Vertault (*Vertillum*), 99, 110, 152, 156.
 Vichy, 109, 111, 112, 122, 123, 124, 125, 136, 137, 138, 193.
 Vieil Evreux, 134.
 Vienne, 118, 123.
 Vienne-en-Val, 123.
 Vignory, 123.
 Voelfangen, 156.
 Volterra, 154.
 Vosges, 11, 161, 163.
 Wallenborn, 36.
 Wasserwald, 140.
 Weiler, 156.
 Welschbillig, 171, 181.
 Wetteren, 186.
 Wiesbaden, 115, 118.
 Willingham-Fen, 116, 127.
 Worms, 125, 186.
 Xanten, 186.
 Ydes, 96, 134.
 Yzeures, 127.

TABLE DES FIGURES

1. Plan de situation de Deneuvre	10
2. Répartition des masses du relief	14
3. Sites gallo-romains	15
4. Plan cadastral et sanctuaire	16
5. Coupe stratigraphique près du bassin B.P.I.	18
6. Coupe stratigraphique près du bassin B.P.I. et B.P.II.	20
7. Configuration du site	22
8. Plan du bassin B.P.I.	24
9. Coupe du bassin B.P.I.	25
10. Entourage du bassin B.P.I.	26
11. Colonnes du bassin B.P.I.	28
12. Architrave du bassin B.P.I.	28
13. Bassin B.P.II.	28
14. Plan du bassin B.P.III.	30
15. Coupe du bassin B.P.III.	30
16. Colonnes du bassin B.P.III.	30
17. Bassin B.B.I.	32
18. Bassin B.B.II.	32
19. Bassins B.B.II. et B.P.II.	34
20. Les types de représentation d'Hercule	38
21. Répartition des monnaies	88
22. Types de monnaies	89
23. Monnaies par période	90
24. Tableau des mesures des autels	147
25. Canon des sculptures : tête	172
26. Canon des sculptures : face	173
27. Canon des sculptures : cou et face	174
28. Comparaison des canons	175
29. Evolution du sanctuaire : Antonin	194
30. Evolution du sanctuaire : Marc Aurèle	197
31. Localisation des principales découvertes monétaires à Deneuvre	199
32. Evolution du sanctuaire : Constantin	201
33. Plan des objets en pierre découverts	204

TABLE DES PLANCHES

Emplacements des vestiges en pierre	planches I à VIII	221-228
Reconstitution du site	planche IX	229
Photos des sculptures	planches X à XXX	231-251
Petits objets	planches XXXI-XXXII	252-253
Inscriptions	planches XXXIII-XXXIV	254-255
Structures	planches XXXV-XXXVIII	256-259

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES DONNÉES DU SITE

Introduction	11
CHAPITRE I : LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES	17
I. La stratigraphie et topographie antique du site	17
La stratigraphie d'ensemble	17
• La disposition stratigraphique	17
• La stratigraphie des périodes d'occupation	21
La configuration du site	21
II. Les installations cultuelles	23
Les bassins en pierre	23
• Le bassin B.P.I.	23
• Le bassin B.P.II.	29
• Le bassin B.P.III.	29
Les bassins en bois	31
• Le bassin B.B.I.	31
• Le bassin B.B.II.	31
Le système de canalisation	33
• L'axe ouest-est	33
• L'axe sud-nord	33
III. L'analyse de l'eau	35
L'eau de la source du bassin B.P.I.	35
L'eau de la source du bassin B.P.III.	35
CHAPITRE II : LES DONNÉES ICONOGRAPHIQUES	37
I. Les représentations d'Hercule	39
II. Les autres divinités	68
Masculines	68
Féminines	69
III. Fragments divers	72
Les têtes	72
Fragments d'autels	78
Divers	80

CHAPITRE III : LES DONNÉES ÉPIGRAPHIQUES	81
CHAPITRE IV : LES DONNÉES NUMISMATIQUES	87
CHAPITRE V : LE PETIT MOBILIER	91
I. Les éléments céramiques	91
Les éléments de construction	91
• Les tuiles	91
• Les briques	92
La céramique à usage domestique	92
• La céramique commune	92
• La céramique sigillée	92
• Les amphores	93
Figurine en terre cuite	95
II. Les objets métalliques	95
Les médaillons	95
Les clochettes	95
Les épingles	95
Les fibules	96
Les bijoux divers	96
Objets divers	96
III. La verrerie	97
Le verre uni	97
Le verre à décor	98
Le verre coloré	98
La pâte de verre	98

DEUXIÈME PARTIE

LES ENSEIGNEMENTS DU SITE

CHAPITRE I : LE CULTE D'HERCULE	105
I. Les composantes du culte	105
Les bassins	105
• L'utilisation des bassins	105
• Les pratiques culturelles liées aux bassins	107
L'eau	
• Les caractéristiques de l'eau	108
• Le rôle de l'eau	109
• L'usage de l'eau	110
• Les eaux divinisées	111
L'organisation du sanctuaire	
• Un sanctuaire sans <i>fanum</i> ?	112
• Un sanctuaire centré sur l'eau	113
• L'emplacement des sculptures	113

II. Un sanctuaire dédié à Hercule	115
Les divinités secondaires	115
• Mercure et sa parèdre	115
• Un génie	116
• Les déesses	116
Aux origines du culte herculéen	118
• La nature de la divinité romaine	118
• Les assimilations aux dieux celtiques	120
• L'Hercule de Deneuvre	120
• Les origines du culte de Deneuvre	121
Hercule dieu des eaux	121
• Hercule, dieu de la source	122
• Hercule, dieu salubre	124
• L'originalité du sanctuaire de Deneuvre	127
III. Les expressions du culte	128
Les différents types d'ex-voto	129
• Les objets en pierre	129
• Les ex-voto métalliques	129
• Les récipients	130
• Les ex-voto végétaux et animaux	130
• Les bijoux	130
• Les monnaies	130
• Les graffitis	130
Les rites dans le sanctuaire	130
Les dévôts d'Hercule	131
CHAPITRE II : ANALYSE STYLISTIQUE DE LA STATUAIRE DE DENEUVRE	145
I. Les caractéristiques de la sculpture du sanctuaire	145
La pierre	
• Ses caractères	145
• Son origine	146
Les différents types de supports	146
• Les autels	146
• Les statues en ronde-bosse	148
• Les stèles	148
• Les inscriptions	149
Analyse des décors	150
• Les frontons des autels	150
• Les décors des volutes des autels	150
• Les cartouches des inscriptions	151
II. Analyse des représentations	151
Analyse des attitudes	151
• Mercure	151
• Un génie	151
• Les divinités féminines	151
Hercule	152
• Hercule dit au repos	152
• Hercule combattant	153
• Hercule marchant	155
• Hercule sacrifiant	155

Analyses des modes de représentation	
• La position du corps	157
• Le torse	157
• Les membres	158
• La tête	160
• Les accessoires des déesses	162
• Les attributs d'Hercule	163
III. Analyse des styles et de leur évolution	165
Les types de représentation	165
• Les différents styles	166
• Les influences gréco-romaines	166
• Les types celtiques	167
Analyse sérielle	167
• Modèles et copies	168
• Les ateliers de production de Deneuvre	169
Les critères de datation	170
• Les critères externes	171
• Les critères internes	175
Propositions de datation de la statuaire	176
• La deuxième moitié du II ^e siècle	176
• La fin du II ^e siècle	177
• Le milieu du III ^e siècle	179
• Le IV ^e siècle	180
CHAPITRE III : L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SANCTUAIRE	193
Les origines du sanctuaire	193
Le développement du II^e siècle	
• La création du sanctuaire	193
• L'expansion de la fin du siècle	196
Crises et résurgences du III^e siècle	
• La première moitié du III ^e siècle	199
• La prospérité du troisième quart du III ^e siècle	199
• Première destruction	200
Renaissance et destruction du IV^e siècle	
• La restauration constantinienne	200
• La décadence du sanctuaire	202
• La destruction du sanctuaire	202
Conclusion	209
Bibliographie	211
Planches	219
Index	261
Table des figures	265

*achevé d'imprimer
sur les presses de graphic-expansion s.a.
54000 nancy, en février 1992*

L'exploration du site archéologique de Deneuvre, près de Baccarat, a conduit à mettre au jour un sanctuaire de source dédié à Hercule qui a fourni des inscriptions et surtout des représentations figurées de ce dieu, formant le plus vaste ensemble iconographique connu en Gaule et dans les Germanies.

L'étude des données recueillies permet de comprendre l'organisation de ce lieu de culte, d'analyser certaines pratiques religieuses et d'esquisser une image des fidèles qui l'ont fréquenté du II^e au IV^e siècle après Jésus-Christ.

Cette découverte majeure est un témoignage de la romanisation des campagnes de l'Est de la Gaule. Elle apporte des éclairages sur l'histoire de la sculpture de la Gaule et sur celle de sa religion, en particulier sur la place qu'occupait Hercule.

Gérard MOITRIEUX, agrégé d'histoire, docteur en histoire ancienne, poursuit des recherches sur la religion de la Gaule romaine et s'attache particulièrement en ce domaine à l'étude de l'iconographie divine dans le cadre du centre Albert Grenier de l'Université de Nancy II.



9 782864 805472

ISBN 2-86480-547-2
2-92 - 280 F

Gérard MOITRIEUX

HERCVLES SALVTARIS

PUN